

Digitized by the Internet Archive
in 2020 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/bulletin2373soci

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU

MIDI DE LA FRANCE

FONDÉE EN 1831, ET RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE
PAR DÉCRET DU 10 NOVEMBRE 1850

Gloriae Majorum.

NOUVELLE SÉRIE N° 37

Séances du 15 novembre 1906 au 15 juillet 1907.

Adresser la correspondance au siège de la Société, Hôtel d'Assézat

---

TOULOUSE
ÉDOUARD PRIVAT LIBRAIRE-ÉDITEUR
Librairie de l'Université
14, RUE DES ARTS (SQUARE DU MUSÉE)

1907

TABLE DES PRINCIPAUX ARTICLES DU BULLETIN

Pages.

Tableau des membres de la Société en 1907. 1
Académies et Sociétés correspondantes 9
Réunion en l'honneur de MM. de Lahondès et Roschach..... 107
Résultats du concours de l'année..... 173

Lestrade. — Histoire de l'art à Toulouse; baux à besogne..... 19
Lécrivain. — Les Grecs dans le sud de la Gaule, d'après M. Maas. 30
De Santi. — Un procès en 1302 en langue romane, à propos d'un cheval..... 37
Galabert. — Registres paroissiaux de Toulouse..... 49
Sicard. — Deux édicules romains, région minervoise, Aude (*avec figures*)..... 57
J. de Lahondès. — Le portail de saint Pierre des Cuisines, Toulouse (*avec figures*)..... 70
Degert. — L'humaniste Jean de Pins, d'après ses lettres inédites. 81
Couzi. — La fresque de la cathédrale de Saint-Lizier [Ariège] (*avec figure*)..... 95
De Puybusque. — Encore un livre de raison, 1690-1771..... 97
J. de Lahondès. — Sur une des portes de l'église Saint-Sernin (*avec figure*)..... 115
Couzi. — Une pieta limousine à Toulouse (*avec figure*)..... 120
Baron Desazars de Montgailhard. — Les miniaturistes d'origine toulousaine établis à Avignon au temps de la papauté..... 126
Analyse de l'ouvrage de M. Cabié : *Guerres de religion dans le Sud-Ouest*..... 136
Cartailhac. — Les mains rouges et noires et les dessins paléolithiques de la grotte de Gargas, H. P. (*avec figures*)..... 138
L. Joulin. — Les quatre fouilles de Martres-Tolosanes (1826-28, 1840, 1890-91 et 1897-1900)..... 144
De Bourdès. — Vicomtes de Montclar de Quercy. Documents, 1457-1554 (*avec un tableau hors texte*)..... 150
Barrière-Flavy. — Archives du château de Jottes, famille de Brettes-Thurin (*avec figures*)..... 160
— Les sarcophages de Lagrâce-Dieu et de Miremont (*avec figures*). 166
— Compte rendu d'un ouvrage : *Histoire de la coutellerie* par M. Pagé..... 169
R. Roger. — Haches de bronze trouvées dans l'Ariège (*avec figures*). 174

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU MIDI DE LA FRANCE

TABLEAU DES MEMBRES

QUI CONSTITUENT LA SOCIÉTÉ (AVRIL 1907).

BUREAU

MM.

Président : J. DE LAHONDÈS.
Directeur : E. MÉRIMÉE.
Secrétaire général : E. CARTAILHAC.
Secrétaire adjoint :
Archiviste : Baron DESAZARS DE MONTGAILHARD.
Trésorier : Louis DELOUME.

MEMBRES RÉSIDANTS

(Le nombre en est limité à 40 par les Statuts.)

MM.	Date de leur nomination
E. CARTAILHAC, ✲, I. ⚜, correspondant de l'Institut, rue de la Chaîne, 5	26 février 1867
J. DE LAHONDÈS, rue Perchepinte, 14	27 février 1877
E. MÉRIMÉE, ✲, ⚜, I. ⚜, doyen honoraire de la Faculté des lettres, rue des Chalets, 54	20 mai 1879
Le baron DESAZARS DE MONTGAILHARD, rue Merlane, 5	15 juin 1880

MM.	Date de leur nomination.
E. DELORME, I. ⚜, archiviste de la Chambre de commerce, rue de Metz, 28..	7 mars 1882
SAINT-RAYMOND, rue des Paradoux, 51	4 mai 1886
Louis DELOUME, ✲, rue Saint-Georges, 2	8 mars 1887
Le Dr CANDELON, rue Temponière, 10	19 avril 1887
ROMESTIN, ⚜, architecte, inspecteur des travaux des monuments historiques, rue de Rémusat, 38	3 janvier 1888
MASSIP, I. ⚜, bibliothécaire de la Ville, directeur des archives municipales, rue de la Pomme, 30	11 juin 1889
ROCHER, architecte, rue Lakanal, 14	11 juin 1889
C. BARRIÈRE-FLAVY, I. ⚜, rue du Taur, 38	15 mars 1890
De REY-PAILHADE, ⚜, rue Saint-Jacques, 18	25 mars 1890
F. RÉGNAULT, I. ⚜, rue de la Trinité, 19	22 avril 1890
LÉCRIVAIN, I. ⚜, professeur à la Faculté des lettres, rue des Chalets, 37	24 mars 1891
JEANROY, I. ⚜, professeur à la Faculté des lettres..	20 décembre 1893
PERROUD, O. ✲, I. ⚜, recteur de l'Académie de Toulouse, rue Saint-Jacques, 20	24 avril 1894
DURRBACH, I. ⚜, professeur à la Faculté des lettres, rue du Japon, 40	25 juin 1895
P. de CASTERAN, rue Sainte-Anne, 20	25 juin 1895
PASQUIER, I. ⚜, archiviste de la Haute-Garonne, rue Saint-Antoine-du-T, 6	3 décembre 1895
GRAILLOT, ⚜, maître de conférences à la Faculté des lettres, rue de la Dalbade, 17	22 décembre 1896
A. DELOUME, ✲, I. ⚜, doyen honoraire de la Faculté de droit, place Lafayette, 4	21 décembre 1897
L'abbé AURIOL, rue de l'Université, 9	25 janvier 1898
G. DEPEYRE, avocat, rue Ninau, 15	24 mai 1898
Edouard PRIVAT, archiviste paléographe, rue des Arts, 14	7 février 1899
P. BATIFFOL, ⚜, prélat de S. S., recteur de l'Institut catholique, rue de la Fonderie, 31	6 mars 1900
P. MARIA, ⚜, professeur à la Faculté de droit, place de la Bourse, 19	6 mars 1900
JAUDON, ✲, procureur de la République, rue du Vieux-Raisin, 3	
L'abbé SALTET, professeur à l'Institut catholique...	22 avril 1902
PLASSARD, ⚜, professeur agrégé au Lycée, place Arnaud-Bernard, 2	6 janvier 1903
De BOURDÈS, O. ✲, colonel en retraite, rue Saint-Joseph, 51	6 janvier 1903
Le comte BÉGOUEN, ⚜, rue Vélane, 16	1er décembre 1903
L'abbé DEGERT, directeur de la *Revue de Gascogne*, professeur à l'Institut catholique	5 janvier 1904
Dr TACHARD, O. ✲, médecin de 1re classe en retraite, rue Montplaisir, 11	5 janvier 1904

Date de leur nomination.

GALABERT, archiviste paléographe, conservateur des Archives de la ville, rue de la Concorde, 82.... 29 décembre 1904
De SANTI, O. ✲, médecin-princ., rue Deville. 22 mars 1904. 24 avril 1906
Henri RACHOU, ✲, directeur des Musées et de l'Ecole des beaux-arts..... 24 avril 1906
DELORT, C. ✲, I., colonel du génie en retraite... 1879-1907
COUZI, I., professeur à l'Ecole des beaux-arts, chef des travaux à la Faculté des sciences, allées Lafayette, 3..... 1907
F. DUMAS, I., doyen de la Faculté des lettres, porte Montgaillard, 6..... 1907

MEMBRES LIBRES

(Anciens membres résidants fixés à Toulouse ou dans la région. Le nombre en est limité à 10.)

MM.

E. LAPIERRE, I., rue des Fleurs, 18, à Toulouse..... Janvier 1873-juin 1901
G. VIREBENT, rue de la République, 25..... Janvier 1882-déc. 1900
E. TRUTAT, ✲, I., docteur ès sciences, à Foix..... Février 1867-avril 1902
L. de MALAFOSSE, rue Vélane, 3..... 18 févr. 1868-avril 1902
* Abbé LESTRADE, curé de Gragnague (Haute-Garonne)..... 25 janvier 1898
Baron de BOUGLON, rue Mage, 13..... 10 avril 1889-1906
NAVARRE, , professeur à la Faculté des lettres, boulevard Armand-Duportal, 57..... 22 avril 1902-1906
Léon JOULIN, O. ✲, ingénieur en chef en retraite, rue Saint-Nicolas, à Blois..... 22 décembre 1896-1906
Baron de RIVIÈRE, à Albi (Tarn)..... 25 juin 1861-1907

MEMBRES HONORAIRES

(Le nombre en est limité à 10).

MM.

J. CAPELLINI, O. ✲, sénateur du royaume d'Italie, professeur à l'Université de Bologne..... 9 janvier 1872
ANTHYME SAINT-PAUL, I., rue des Chartreux, 6, à Paris..... 2 juillet 1889
G. PERROT, G. O. ✲, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions, à Paris..... 3 mars 1891
Le comte R. de LASTEYRIE, ✲, membre de l'Institut, rue du Pré aux-Clercs, 10 *bis*, Paris..... 3 mars 1891

MM.

Date de leur nomination.

ROSCHACH, ✲, I. ✿, correspondant de l'Institut, à Toulouse..... 16 février 1892
Mgr DOUAIS, évêque de Beauvais ..... 25 janvier 1898
Elie ROSSIGNOL, à Montans, par Gaillac (Tarn).... 22 janvier 1901
S. A. le Prince Philippe DE SAXE-COBOURG-GOTHA. 15 décembre 1903

MEMBRES CORRESPONDANTS

(L'astérique (*) désigne les anciens membres résidants.)

MM.

Edmond CABIÉ, à Roqueserrière (Haute-Garonne).. 15 mars 1872
P. CAZALIS DE FONDOUCE, à Montpellier..... 7 décembre 1875
A. COUGET, ancien magistrat, à Saint-Gaudens..... 31 juillet 1877
Albert NIVEDUAB, à Alet (Aude)..... 28 mai 1878
DE GROUCHY, avenue Montaigne, 29, à Paris..... 18 février 1879
BARBIER, chanoine, à Pamiers..... 23 décembre 1879
LUCHAIRE, professeur à l'Université de Paris..... 29 juin 1880
F. POTTIER, chanoine, président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.... 19 juin 1883
W. TUCKERT, à Boston (Massachussets)..... 25 mars 1884
HOFFMAMN, à Washington (Etats-Unis)..... 13 janvier 1885
Edouard FORESTIÉ, à Montauban..... 27 janvier 1885
* Abbé CAU-DURBAN, chanoine, à Pamiers (Ariège). 24 février 1885
ESPÉRANDIEU, correspondant de l'Institut, route de Clamart, 59, à Vanves (Seine)..... 26 mai 1885
H. PÉRAGALLO, chef d'escadron au 11e d'artillerie, à Bordeaux..... 21 juillet 1885
* L. DE NEUVILLE, à Livarot (Calvados)..... 15 février 1887
Léon GERMAIN DE MAIDY, secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, rue Héré, 26, à Nancy..... 19 avril 1987
Comte DE BERTIER-PINSAGUEL, château de Pinsaguel (Haute-Garonne)..... 19 avril 1887
Gilbert GOUDIE, de la Société des antiquaires d'Ecosse, 31, Great-King Street, à Edimbourg..... 6 mars 1888
* A. THOMAS, membre de l'Institut, professeur en Sorbonne, rue Madame, 75, à Paris..... 5 février 1889
DE MÉLY, château du Mesnil, par Fervacques (Calvados)..... 10 décembre 1889
E. TRAVERS, trésorier de la Société française d'archéologie, rue des Chanoines, 18, à Caen..... 17 juin 1890
Baron DE BAYE, président de la Société des Antiquaires de France, avenue de la Grande-Armée, 58, à Paris..... 8 juillet 1890

MM.

	Date de leur nomination.
Henri DE MONTÉGUT, château des Ombrais (Charente)	13 février 1891
Abel FERRÉ, à Martres-Tolosane (Haute-Garonne)	26 avril 1891
PONS, architecte diocésain, à Rodez	juin 1891
LEMPEREUR, archiviste de l'Aveyron, à Rodez	juin 1891
A. DE HOYM DE MARIEN, capitaine au 34e d'infanterie, à Mont-de-Marsan (Landes)	décembre 1891
* Dom Antoine DU BOURG, rue de Varèze, 25, Paris.	janvier 1892
Baron Alfred DE LÖE, conservateur des Musées royaux du Cinquantenaire, prés. de la Soc d'arch. de Bruxelles, avenue d'Auderghem, 82, à Bruxelles.	mars 1892
Jules MOMMÉJA, conservateur du musée d'Agen (Lot-et-Garonne)	mars 1892
Paul DE FONTENILLE, château des Auriols, par Villemur (Haute-Garonne)	mai 1892
J. BERTHELÉ, archiviste de l'Hérault, à Montpellier	juin 1892
GALABERT, curé à Aucamville, par Verdun (Tarn-et-Garonne)	3 janvier 1893
SALABERT, chanoine honoraire, à Albi	24 janvier 1893
ARAGON (abbé), curé de Saint-Simon, près Toulouse (Haute-Garonne)	23 mai 1893
DUBARAT (abbé), aumônier du Lycée de Pau	4 juillet 1893
* Emile MALE, chargé de cours à la Sorbonne, rue de Navarre, 11, à Paris	20 décembre 1893
MARSAN (abbé), curé de Saint-Lary (Htes-Pyrénées).	20 mars 1894
ESQUIROL, à Portet (Haute-Garonne)	5 mars 1895
TAILLEFER (abbé), curé à Cazillac (Tarn-et-Gar.)	23 avril 1895
DOUBLET, professseur de rhétorique au lycée, villa Minerve, Nice	2 juillet 1895
Charles DELBREL (abbé), à Villefranche de Périgord (Dordogne)	16 juillet 1895
PORTAL, archiviste du Tarn, à Albi	10 décembre 1895
Aug. MAURETTE (abbé), à Lédar (Ariège)	21 janvier 1896
Marie-Bernard FLORAN, curé de Conques (Aveyron).	21 janvier 1896
* Charles DE SAINT-MARTIN, à Verdun (Tarn-et-Garonne)	19 avril 1896
Marquis DE CHAMPREUX-D'ALTENBOURG, rue Sainte-Anne, 14, à Toulouse	5 mai 1896
Mgr DE CARSALADE DU PONT, évêque de Perpignan.	12 mai 1896
A. LAVERGNE, à Castillon-de-Batz (Gers)	6 juillet 1896
THIERNY, archiviste du Gers, à Auch	6 juillet 1896
BRANET, à Auch	6 juillet 1896
CALCAT, juge d'instruction, à Bellac (Haute-Vienne).	6 juillet 1896
BAR-FERREE, à New-York	8 décembre 1896

MM.

	Date de leur nomination.
NICOLAÏ, secrétaire général de la Société archéologique de Bordeaux, rue Beaubadat, 17.	2 février 1897
FRANCESCO MESTRE Y NOË, à Tortose (Espagne).	9 mars 1897
VIDAL, chef de bureau à la Préfecture du Tarn, à Albi	23 mars 1897
TREY-SIGNALÈS, à Saint-Bertrand-de-Comminges (Haute-Garonne)	25 mai 1897
Antonin SOUCAILLE, secrétaire de la Société archéologique de Béziers, allées Paul-Riquet, 9	18 mai 1897
Comte DE VILLÈLE, à Caraman (Haute-Garonne	29 juin 1897
Marquis DE SAINT-GENIEZ, capitaine au 3e régiment d'artillerie, à Castres.	21 décembre 1897
Pierre AUBRY, archiviste paléographe, avenue de Wagram, 74, à Paris.	1er mars 1898
Pelegrin CASADES Y GRAMATXES, directeur de l'Association archéologique de Barcelone, calle de la Canuda, 4	12 juillet 1898
Raymond PONTNAU, à Saint-Sulpice-de-la-Pointe (Tarn)	25 avril 1899
Jean DECAP, instituteur, à Muret (Haute-Garonne).	6 juin 1899
Théodore BESSERY, à Lavaur (Tarn)	27 juin 1899
Robert TRIGER, aux Talvasières, par Le Mans (Sarthe)	4 juillet 1899
* S. E. Mgr MATHIEU, cardinal de Curie, à Rome.	décembre 1896
Philippe LAUZUN, secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agen, président de la Soc. arch. d'Auch, à Valence-sur-Baïse (Gers)	14 janvier 1900
Robert ROGER, architecte à Pamiers (Ariège)	30 janvier 1900
Abbé Louis BLASY, curé à Daumazan-sur-Arize (Ariège)	13 février 1900
Urbain CABROL, ancien directeur des postes et télégraphes, à Villefranche (Aveyron)	27 mars 1900
Abbé HERMET, curé à l'Hospitalet (Aveyron)	29 mai 1900
Abbé Camille DAUX, grand'rue de Sapiac, 47, à Montauban	11 juin 1901
* LANES, intendant du corps d'armée, directeur du service, à Lyon	22 avril 1902
LAMOUZELLE, docteur en droit, conseiller de préfecture, à Angers	21 janvier 1902
Abbé QUEREL, curé à Cordes (Tarn)	11 mars 1902
Roger RODIÈRE, à Montreuil-s.-Mer (Pas-de-Calais).	17 février 1903
Abbé BAGNERIS, curé de Saint-Clar (Hte-Garonne).	9 juin 1903
Léon DE LOTH, à Manosque (Basses-Alpes)	16 juin 1903
CAZAC, proviseur du lycée de Bayonne	2 février 1904
Jean BOURDETTE, allées Saint-Michel, 11 *bis*, à Toulouse	22 mars 1904

MM.

	Date de leur nomination.
Abbé MARBOUTIN, Agen	14 juin 1904
E. MARTIN-CHABOT, archiviste paléographe, boulevard Malesherbes, 167, Paris	5 juillet 1904
Félix MOURET, avenue d'Agde, 22, Béziers	27 décembre 1904
Adrien ESCUDIER, maire de Fronton (Hte-Garonne).	21 février 1905
Abbé BAICHÈRE, à Carcassonne (Aude)	21 février 1905
Albert DE PUYBUSQUE, château d'Auribail (Haute-Garonne)	21 février 1905
LACOSTE, notaire, à Périgueux	6 mai 1902
Abbé BREUIL, professeur à l'Université de Fribourg.	16 janvier 1906
Jules ARTIÈRES, imprimeur à Millau (Aveyron)	30 janvier 1906
J. SIGNOREL, juge au tribunal de Saint-Girons (Ariège)	5 juin 1906
Jean FOURGOUS, docteur en droit, *secrétaire de la Société archéologique du Midi* pour Paris, rue de Buffon, 33	13 mars 1906
Germain SICARD, château de Rivières, à Caunes (Aude)	8 janvier 1907
Comte R. DU FAUR DE PIBRAC, château de Pibrac (Haute-Garonne)	5 février 1907
PALUSTRE, archiviste des Pyrénées-Orientales, à Perpignan	8 janvier 1907
J. CALMETTES, professeur à la Faculté des lettres, à Dijon	18 décembre 1906

SOCIÉTÉS AVEC LESQUELLES IL Y A ÉCHANGE DE PUBLICATIONS

France.

AGEN. — *Société d'agriculture, sciences et arts* (Lot-et-Garonne).
AIX-EN-PROVENCE. — *Soc. d'études provençales* (Bouch.-du-Rh.).
ALAIS. — *Société scientifique et littéraire* (Gard).
ALBI. — *Société des sciences, arts et belles-lettres* (Tarn).
ALENÇON. — *Société historique et archéologique* (Orne).
AMIENS. — *Soc. des antiquaires de Picardie, au musée* (Somme).
AMIENS. — *Académie des sciences, belles-lettres et arts* (Somme).
ANGERS. — *Soc. nation. d'agriculture, sc. et arts* (Maine et-Loire).
ANGOULÊME. — *Société archéologique* (Charente).
ANNECY. — *Société florimontane* (Haute-Savoie).
ARRAS. — *Commission des monuments historiques* (Pas-de-Cal.).
AUCH. — *Société historique de la Gascogne* (Gers).
AUCH. — *Société archéologique* (Gers).
AUTUN. — *Société éduenne des lettres, sc. et arts* (Saône-et-Loire).
AUXERRE. — *Société des sciences histor. et naturelles* (Yonne).
AVESNES. — *Société archéologique* (Nord).
AVIGNON. — *Académie* (Vaucluse).
BAGNÈRES-DE-BIGORRE. — *Société Ramond* (Hautes-Pyrénées).
BAR-LE-DUC. — *Société des lettres, sciences et arts* (Meuse).
BASTIA. — *Société historique et archéologique* (Corse).
BAYONNE. — *Société des sciences et des arts* (Basses-Pyrénées).
BEAUNE. — *Société d'hist., d'archéol. et de littérature* (Côte-d'Or).
BEAUVAIS. — *Société acad. d'archéologie, sciences et arts* (Oise).
BEAUVAIS. — *Société d'études historiques et scientifiques* (Oise).
BELFORT. — *Société belfortaine d'émulation.*
BESANÇON. — *Société d'émulation* (Doubs).
BESANÇON. — *Académie des sciences, belles-lettres et arts* (Doubs).
BÉZIERS. — *Société archéologique* (Hérault).
BLOIS. — *Société des sciences et lettres* (Loir-et-Cher).
BÔNE. — *Académie d'Hippone* (Algérie).
BORDEAUX. — *Société archéologique* (Gironde).
BOURGES. — *Société historique, littéraire et scientifique* (Cher).
BOURGES. — *Société des antiquaires du Centre* (Cher).
BREST. — *Société académique* (Finistère).
BRIVE. — *Société historique et archéologique* (Corrèze).
CAEN. — *Société des antiquaires de Normandie* (Calvados).

Caen. — *Société française d'archéologie* (Calvados).
Cahors. — *Société des études littéraires et scientifiques* (Lot).
Cambrai. — *Société d'émulation.*
Cannes. — *Société des sciences nat. et hist.* (Alpes-Maritimes).
Carcassonne. — *Société des arts et sciences* (Aude).
Carcassonne. — *Société des études scientifiques* (Aude).
Chalon-sur-Saône — *Société d'histoire et d'archéologie* (Marne).
Chalons-sur-Marne. — *Société d'agriculture, sc. et arts* (Marne).
Chambéry. — *Académie des sc., belles-lettres et arts* (Savoie).
Chambéry. — *Société savoisienne d'hist. et d'archéol.* (Savoie).
Chartres. — *Société archéologique* (Eure-et-Loir).
Chateaudun. — *Société dunoise* (Eure-et-Loir).
Chateau-Thierry. — *Société historique* (Aisne).
Compiègne. — *Société historique* (Oise).
Constantine. — *Société archéologique* (Algérie).
Dax. — *Société de Borda* (Landes).
Digne. — *Société scientifique et littéraire* (Basses-Alpes).
Dijon. — *Académie des sciences, arts et belles-lettres* (Côte-d'Or).
Dijon. — *Commission des antiquités* (Côte-d'Or).
Douai. — *Société d'agriculture, sciences et arts* (Nord).
Draguignan. — *Société d'études scientifiques et archéol.* (Var).
Epinal. — *Société d'émulation* (Vosges).
Evreux. — *Société libre d'agriculture, sciences et arts* (Eure).
Foix. — *Société ariégeoise des sciences, lettres et arts* (Ariège).
Gap. — *Société d'études historiques* (Hautes-Alpes).
Grenoble. — *Académie delphinale* (Isère).
Grenoble. — *Société d'ethnologie et d'anthropologie* (Isère).
Guéret. — *Société des sciences naturelles et archéol.* (Creuse).
Havre (Le). — *Société nat. havraise d'études diverses* (Seine-Inf.).
Laval. — *Commission historique* (La Mayenne).
Lille. — *Commission historique* (Nord).
Limoges. — *Société archéol. et histor. du Limousin* (Hte-Vienne).
Laon. — *Société académique* (Aisne).
Lons-le-Saulnier. — *Société d'émulation* (Jura).
Lyon. — *Académie des sciences, belles-lettres et arts* (Rhône).
Lyon. — *Société littéraire, historique et archéologique* (Rhône).
Macon. — *Académie des sc., arts et belles-lettres* (Saône-et-Loire).
Mans (Le). — *Société histor. et archéologique du Maine* (Sarthe).
Marseille. — *Société de statistique* (Bouches-du-Rhône).
Marseille. — *Société provençale d'archéol.* (Bouches-du-Rhône).
Mende. — *Société d'agriculture, sciences et arts* (Lozère).
Montauban. — *Société archéologique* (Tarn-et-Garonne).
Montauban. — *Académie des sc., b.-lettres et arts* (Tarn-et-Gar.).

Montbéliard. — *Société d'émulation* (Doubs).
Montbrison. — *Société historique du Forez, La Diana* (Loire).
Montpellier. — *Société archéologique* (Hérault).
Montpellier. — *Académie des sciences et lettres* (Hérault).
Moulins. — *Société d'émulation du Bourbonnais* (Allier).
Nancy. — *Société d'archéologie lorraine* (Meurthe-et-Moselle).
Nantes. — *Société archéologique* (Loire-Inférieure).
Narbonne. — *Commission archéologique* (Aude).
Nevers. — *Société nivernaise des lettres, sc. et arts* (Nièvre).
Nice. — *Société des lettres, sciences et arts* (Alpes-Maritimes).
Nimes. — *Académie* (Gard).
Niort. — *Société historique et scientifique* (Deux-Sèvres).
Noyon. — *Comité archéologique et historique* (Oise).
Oran. — *Société de géographie et d'archéologie* (Algérie).
Orléans. — *Société archéol. et historique de l'Orléanais* (Loiret).
Paris. — *Académie des inscriptions* (*Institut*).
Paris. — *Société française de numismatique et d'archéologie.*
Paris. — *Société nationale des antiquaires de France.*
Paris. — *Société philotechnique.*
Paris. — *Comité des travaux histor. et archéol.*, au Ministère.
Paris. — *Société de l'histoire de France.*
Paris. — *Société d'anthropologie.*
Pau. — *Société des sciences, lettres et arts* (Basses-Pyrénées).
Périgueux. — *Société histor. et archéol. du Périgord* (Dordogne).
Perpignan. — *Société agricole, scient. et litt.* (Pyrén.-Orientales).
Poitiers. — *Société des antiquaires de l'Ouest* (Vienne).
Puy (Le). — *Société d'agriculture, sciences et arts* (Hte-Loire).
Puy (Le). — *Société académique* (Haute-Loire).
Quimper. — *Société archéologique* (Finistère).
Rambouillet. — *Société archéologique* (Seine-et-Oise).
Reims. — *Académie nationale* (Marne).
Rennes. — *Société archéologique* (Ille-et-Vilaine).
Rochechouard. — *Société des amis des sc. et arts* (Hte-Vienne).
Rochelle (La). — *Académie* (Charente-Inférieure).
Rodez. — *Société des lettres, sciences et arts* (Aveyron).
Rouen. — *Commission départem. des antiquités* (Seine-Inf.).
Saint-Brieuc. — *Société d'émulation* (Côtes-du-Nord).
Saint-Gaudens. — *Société des études du Comminges* (Hte-Gar.).
Saint-Lô. — *Société d'agriculture, d'hist. et d'archéol.* (Manche).
Saint-Malo. — *Société histor. et archéologique* (Ille-et-Vilaine).
Saint-Omer. — *Société des antiquaires de la Morinie* (Pas-de-Cal.).
Saint-Quentin. — *Société acad. des sc., arts et b.-lettres* (Aisne).
Saintes. — *Société des arch. histor. de la Saintonge* (Char,-Inf.).

Semur. — *Société des sciences histor. et naturelles* (Côte-d'Or).
Senlis. — *Comité archéologique* (Oise).
Sens. — *Société archéologique* (Yonne).
Soissons. — *Société archéologique, scientifique et histor.* (Aisne).
Sousse. — *Société archéologique* (Tunisie).
Tananarive. — *Académie malgache* (Madagascar).
Tarbes. — *Société académique* (Hautes-Pyrénées).
Toulon. — *Académie* (Var).
Tours. — *Société archéologique de la Touraine* (Indre-et-Loire).
Tunis. — *Institut de Carthage.*
Vannes. — *Société polymatique* (Morbihan).
Vendôme. — *Société archéologique, scient. et litt.* (Loir-et-Cher).
Vesoul. — *Société d'agriculture, sciences et arts* (Haute-Saône).
Vitry-le-François. — *Société des sciences et arts* (Marne).
Toulouse. — *Académie des Jeux Floraux.*
Toulouse. — *Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.*
Toulouse. — *Académie de législation.*
Toulouse. — *Société de médecine, chirurgie et pharmacie.*
Toulouse. *Société d'agriculture de la Haute-Garonne.*
Toulouse. *Société de géographie.*

Allemagne, Luxembourg, Autriche-Hongrie.

Metz. — *Académie.*
Strasbourg. — *Société des monuments historiques d'Alsace.*
Trèves. — *Gesellschaft für Mutzlich Forschungen, Provinzial Museum.*
Bonn. — *Commission des monuments historiques.*
Arlon. — *Institut archéologique du Luxembourg.*
Heidelberg. — *Neue Heidelberger Iahrbücher.*
Iéna. — *Vercin für Thüringische Geschichte und Altertumskunde.*
Agram. — *Bulletino di Societa archeologica Croata.* Musée national, Zareb, Croatie.
Spalato. — *Bulletino di archeologia e storia dalmata.*
Prague. — *Musée archéologique de la Bohême.*

États-Unis, Amérique.

Chicago. — *Académie des sciences.*
Davenport. — *Academy of natural science, Iowa.*
Washington. — *Smithsonian Institution.*
Washington. — *Bureau of ethnology.*

WASHINGTON. — *Anthropological Institution.*
MEXICO. — *Société scientifique Antonio Alzate.*

Angleterre, Canada.

CAMBRIDGE. — *Société des antiquaires.*
EDIMBOURG. — *Société des antiquaires d'Ecosse.*
LONDRES. — *Royal archæological Institute of Great Britain.*
LONDRES. — *Royal institution of Great Britain.*

Belgique.

ANVERS. — *Académie d'archéologie de Belgique.*
BRUXELLES. — *Société d'archéologie.*
BRUXELLES. — *Académie royale de Belgique.*
BRUXELLES. — *Commission royale d'art et d'archéologie.*
BRUXELLES. — *Société royale de numismatique belge.*
BRUXELLES. — *Société des Bollandistes*, 14, rue des Urselines.
CHARLEROY. — *Société paléontologique et archéologique.*
GAND. — *Société d'histoire et d'archéologie.*
LIÈGE. — *Société libre d'émulation.*
LIÈGE. — *Institut archéologique liégeois.*
MAESTRICHT. — *Société historique et archéologique.*
MONS. — *Cercle archéologique.*
MONS. — *Société des sciences et des lettres du Hainaut.*
NAMUR. — *Société archéologique.*
NIVELLES. — *Société archéologique.*
TERMONDE. — *Cercle archéologique.*
TOURNAY. — *Société historique et archéologique.*

Danemark et Suède.

COPENHAGUE. — *Société royale des antiquaires du Nord.*
STOCKHOLM. — *Académie d'histoire et d'archéologie.*
UPSAL. — *Université.*

Egypte.

LE CAIRE. — *Institut égyptien.*

Espagne, Portugal, Italie.

BARCELONE. — *Association des excursionnistes catalans* (Paradis, 10, 2° a).
BARCELONE. — *Asociación artística arqueológica.*

Barcelone. — *Bull. du centre archéologique de Bages, Manresa.*
Madrid. — *Real Academia de la historia* (calle de León, 21).
Madrid. — *Revista de Archivos*, 20, Paseo Recoletos.
Palma (de Mayorque). — *Sociedad arqueológica Luliana.*
Lisbonne. — *Academia real das sciencias e bellas lettras.*
Lisbonne. — *Real associacao dos architectos e archeologos.*
Modène. — *Académie royale des lettres et arts.*
Rome. — *Academia dei Lincei.*
Rome. — *Commissione archeologica communale.*
Naples. — *Academia di archeologia, letteré e belle arti.*
Turin. — *Societa di archeologia e belle arti.*

Russie, Grand-Duché de Finlande.

Saint-Pétersbourg. — *Commission impériale archéologique.*
Moscou. — *Société impériale d'archéologie.*
Helsingfords. — *Société finlandaise d'archéologie.*

Suisse.

Bale. — *Société d'histoire et d'archéologie.*
Berne. — *Société d'histoire du Canton.*
Genève. — *Société d'histoire et d'archéologie.*
Neuchatel. — *Société de géographie.*
Soleure. — *Société d'archéologie.*
Zurich. — *Société des antiquaires.*

REÇOIVENT AUSSI LE *BULLETIN*.

Grand Musée des Augustins,	à Toulouse.
Musée Saint-Raymond,	—
Bibliothèque universitaire,	—
Bibliothèque de la ville, rue Lakanal,	—
Archives départementales, à la Préfecture,	—
Archives municipales, donjon du Capitole,	—
Institut catholique, rue de la Fonderie,	—
Bibliothèque pédagogique, rue Saint-Jacques,	—

Le *Bulletin* est régulièrement envoyé, en outre, en dehors de Toulouse, à un certain nombre de Bibliothèques publiques, de Bibliothèques universitaires et de dépôts d'Archives départementales.

LISTE DES REVUES QUE REÇOIT LA SOCIÉTÉ

Revue des Pyrénées et de la France méridionale. — Toulouse.
Annales du Midi. — Toulouse.
Bulletin hispanique des Facultés du Midi.
Revue de Gascogne — Auch.
Revue du département du Tarn. — Albi.
Revue de l'Agenais. — Agen.
Revue méridionale. — Carcassonne (Aude).
Le Bulletin pyrénéen, 5, rue Duboué, Pau.
Le Lauraguais. — Villefranche (Haute-Garonne).
L'Avenir de l'Ariège. — Foix.
Era bouts de la mountanho de Saint-Gaudens (M. Sarrieu, à Auch).
Revue de l'Art chrétien. — Lille, 41, rue de Metz.
Revue archéologique. — Paris.
Bulletin monumental. — Paris.
Romania. — Paris.
Bulletin archéologique (Ministère). — Paris.
Bulletin historique et philologique (Ministère). — Paris.
Bulletin du Comité des beaux-arts (Ministère). — Paris.
Revue belge de numismatique. — Bruxelles.
The archæological Journal. — Londres.
Notizie degli scavi di antichita. — Rome.
Société Saint-Jean, notes d'art et d'archéologie, 27, rue d'Ulm, Paris (V^e^).
Revue d'histoire de Lyon, rue Gentil, 4 (M. A. Girodie).
Revue du traditionnisme, quai des Orfèvres, Paris (M. de Beaurepaire-Froment).
Revue des Etudes historiques, rue de l'Université, 47, Paris.
Revue tunisienne, hôtel des Sociétés françaises, Tunis.
Portugalia, Matériaux pour l'hist. du peuple portugais. — Porto.

N. B. — **La bibliothèque** est ouverte à tous les érudits le mardi, de deux à quatre heures. Le prêt des livres est autorisé sur le visa du Président ou d'un membre du Bureau.

ANNÉE ACADÉMIQUE 1906-1907

Séance de rentrée du 27 novembre 1906.

Présidence de M. DE LAHONDÈS.

M. LE PRÉSIDENT ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à ses collègues; il adresse ensuite un souvenir et un adieu à ceux qui nous ont quittés pendant les vacances.

M. le comte Fernand DE RESSÉGUIER était fils d'un des fondateurs de la Société. Lui-même y entra dès qu'après sa carrière diplomatique son mariage l'eut fixé à Toulouse. Il s'intéressait à nos travaux, mais il les a peu partagés. Tout le monde sait dans la ville que les études littéraires remplissaient sa vie et que depuis plus d'un demi-siècle il était le guide et vraiment l'âme de l'Académie des Jeux Floraux. Cependant son attachement attentif pour les arts était aussi vif que celui qu'il nourrissait pour les lettres. Il les appréciait avec la justesse et la fine délicatesse de son goût. Il suffit pour s'en convaincre de lire ses récits de voyages en Italie et en Espagne où les monuments et les œuvres d'art sont appréciés par lui avec autant de sagacité que d'admiration émue, sans nulle prétention et sans nul pédantisme. De même, il aurait pu nous réserver quelques-unes de ses lectures du vendredi aux Jeux Floraux, celle, par exemple, qu'il consacra au rétable de Saint-Etienne lorsqu'il fut restauré en 1875.

M. le comte Victor D'ADHÉMAR, qui l'a suivi après une semaine, avait débuté dans sa vie de travail continu par l'archéologie. Avec l'ardeur d'un esprit qui s'ouvrait aux horizons nouveaux, il se jeta

dans les recherches préhistoriques alors à leur aurore et il a enrichi notre musée d'histoire naturelle d'une collection d'outils. quartzites taillés, et de haches en pierre polie recueillis par lui dans la vallée du Girou. Il lui destinait encore, nous dit-on, plusieurs caisses remplies de ses trouvailles. Mais lui aussi fut bientôt attiré vers les lettres pures qui, avec son zèle pour les œuvres et l'action politique, remplirent sa vie et nous privèrent de le voir à nos séances. Il a publié des romans vigoureux jusqu'à l'âpreté, de même que le drame des *Loups*, qui fut sa dernière création et qui fut si vivement appréciée par les critiques dramatiques parisiens. Il s'est éteint ainsi dans un succès littéraire bien rare en province.

Si, depuis plusieurs mois, nous avions peu vu M. Louis Gèze, il fut du moins très assidu à nos réunions du mardi pendant une vingtaine d'années. Il s'y montra modeste et réservé comme au Tribunal de Commerce, comme au Conseil de la Caisse d'épargne ou du Prêt gratuit, comme dans toutes les Sociétés de bienfaisance où son zèle et sa compétence lui donnaient entrée. Son savoir était cependant très étendu. Il était surtout doué d'une aptitude spéciale pour l'étude des langues. Il parlait couramment plusieurs de celles de l'Europe et il avait fortifié ce don naturel. car c'en est un, par des voyages en Italie, en Espagne, en Grèce et jusqu'à Constantinople, à une époque où l'on ne parcourait pas le monde comme aujourd'hui. Avec son esprit sûr, précis, qui se satisfaisait difficilement et ne se rendait qu'à l'évidence, il remplissait toutes les conditions de l'érudit sans reproche. L'étendue et la variété de ses connaissances le préservaient des parti pris. Attiré par son mariage dans le pays basque. il s'assimila bientôt sa langue étrange au point d'être en état de publier une grammaire basque, qui fut très appréciée par les spécialistes. Dans une de ses lectures du mardi. il nous parla des ressemblances de la langue eskuara avec la langue berbère qui éclairent peut-être ses origines mystérieuses.

Sa vie était retirée et il fallait entrer dans son intimité pour l'apprécier comme il le méritait. Les grandes villes renferment ainsi des hommes d'une haute valeur que leur modestie ou leur timidité laissent ignorés et dérobent à l'estime qui leur serait due. Nous étions liés depuis plus d'un demi-siècle. J'ai passé bien des après-midi dans cet hôtel qui était alors celui de sa famille, dans

des causeries que ses voyages, ses connaissances variées et précises rendaient bien attrayantes, et des soirées d'été même sur l'élégante tourelle qui le couronne, à nous familiariser ou nous amuser, si l'on veut, avec le cours des astres, car les curiosités astronomiques furent une de nos fantaisies de jeunesse.

C'est dans la chambre où nous nous réunissons et où nous sommes que sont nés tous ses enfants, que sa jeune femme est morte, et nous lui devons ainsi, ce me semble, un souvenir et un regret particuliers.

La Société a reçu pendant les vacances et comme d'ordinaire une série considérable de publications françaises et étrangères, envoyées par les Académies et Sociétés avec lesquelles nous sommes en correspondance régulière et dont la liste est ci-dessus. page 15.

En outre, le secrétariat signale plusieurs brochures de M. Edouard Piette, le regretté préhistorien, envoyées par sa famille, — diverses brochures de M. l'abbé Bagneris, curé de Saint-Clar (Haute-Garonne). — une superbe livraison consacrée au Musée de Toulouse, peinture I, description des douze primitifs, par M. Henri Rachou, photographies de M. Adolphe Couzi. Toulouse, 1906, 56 pages gr. in-4°.

M. l'abbé Lestrade, membre correspondant, curé de Gragnague, communique les documents que voici :

Histoire de l'art à Toulouse ; nouvelle série de baux à besogne [1].

IX.

1618-1619.

Stalles, rétable, etc., pour les religieuses de Saint-Pantaléon.

De 1608 à 1619, Catherine de Gaultier de Savignac, abbesse de Saint-Pantaléon, à Toulouse, a fait exécuter d'importants travaux pour l'église de son monastère. Laissant de côté les entreprises de maçonnerie, nous donnons ici la description des œuvres qui eurent un cachet artistique : stalles, rétable, chaire, portail, etc. [2].

1. Suite d'une communication publiée dans le *Bulletin* de 1906, séance du 3 juillet, p. 526.

2. Cf. Catel, *Mémoires de l'Histoire de Languedoc*, p. 174.

1. — Le 8 décembre 1608, à Toulouse, Catherine de Savignac, abbesse du monastère de Saint-Pantaléon, donne à Dominique Dupuy, maître menuisier, logé aux fauxbourgs Saint-Etienne : « à faire tout à neuf, vingt deux chaires au cœur du hault de l'esglise dud. monastere, où lesd. Dames chantent, de boys de fay, faictes de la quallité et proportion de celles des Dames relligieuses de saint Sernin, lesquelles led. Dupuy dict avoir veues et recogneues, et oultre ce, au devant desd. chaires sera tenu, comme il promet, de mettre une coudoire pour s'appuyer, et néantmoings pour servir de siége aux novices.

« Plus, ung poupitre pour tenir les livres au dessus quy se trouvera de toutz coustés, avec deux armoyres au dessoubz pour enfermer les livres, fait en façon de contoir, au devant lequel poupitre y fera le trépoir avec deux ou trois degrés au dessus pour servir auxd. Dames et à celles que y vouldront monter pour plus facilement lire sur led. poupitre.

« Sy, sera tenu led. Dupuy de réacomoder en ce que sera besoing les agenollers et codoires que sont au dernier des jallousies de la tribune, regardant le grand autel de lad. esglise... » — Délai : quatre mois. Prix : 120 liv. Acte cancellé le 13 mars 1609.

2. — Le 13 juillet 1619, Catherine de Gaultier de Savignac[1] donne à Arnaud Fontan, menuisier de Toulouse, à exécuter les travaux suivants :

« Premièrement sera tenu l'entrepreneur fère et garnir le réfectoire de tables de noyer ou de chesne, avec une colonne à chasque bout, servant de pié, et lad. colonne autour ung pam par bas dans le pavé, pour tenir les tables assurées. — Sera aussy tenu garnir de siéges pour faire asseoir tout à l'entour desd. tables, et seront lesd. siéges de bois de sapin espés, arrêtés contre la muraille avec de pièces fortes pour les supporter. — Sera aussy tenu mettre des ès de sapin raboté derniers sur lesd. siéges, servant de dossier, à la haulteur de trois pams par dessus lesd. siéges. »

Arnaud Fontan fera aussi une chaire pour lire dans le réfectoire, contre le mur. Il exécutera « ung rétable pour le grand autel, avec deux grands pilastres carrés sur l'ordre ionique ; à chasque pilastre trois niches servans à mettre les relicques de l'esglise ; les pilastres seront ornés et enrichis de ses piédestratz, bases, chapiteaux, arquitrabes, frizes, corniches ; une arquitecture par dessus la susd. corniche, et au milieu, par dessus la susd. corniche, sera passé ung corps enrichi de ses

1. Religieuses mentionnées dans l'acte : Hélix de Villeneuve, Françoise de Gaultier, Jeanne Daulin, Hélène de Cousinans, Jeanne et Marguerite de Julhiart.

mouleures, consoles à costé, corniches, et par dessus un fondespis. A cousté desd. pilastres, deux grands arrière corps faictz en forme de consoles, ornés de tous ses membres d'arquitecture, le tout procédant du corps dud. rétable; au milieu de chescune console sera faict une niche, de haulteur de quatre ou cinq pams, pour y mettre l'image de sainct Pantaléon, et l'autre de sainte Ursule, le tout, bon boys de noyer, réservé le dedans des niches de bon bois de chesne pour résister contre l'estérilité (*sic.* pour humidité) de la murailhe, le tout aussy suivant le dessaing qu'en a esté fait et présenté. Deux anges sur l'architecture du hault, avec leurs palmes à la main.

« Sera tenu led. entrepreneur fère deux portes rondes, ou fasson d'entrée à chasque bout du grand autel, avec deux colonnes de chasque cousté, une arcade entre deux par dessus, une frize, corniche, et au milieu dessus la corniche, ung petit corps; à chasque bout de corniche une arquitecture carrée comme est aussy représenté, et ung couronnement par dessus le dossier et de vases accoutumés de frontispisse... »

En outre, Fontan fera un petit rétable à la sacristie, où les prêtres prennent les ornements, deux clôtures fermant le chœur et la chapelle Notre-Dame, une chaire à prêcher avec ciel par dessus, un portail pour la grande entrée avec deux pilastres, frise, corniche, etc., en noyer... — Délai : un an. Prix : 850 livres. Acte cancellé le 21 mai 1625.

(*Arch. des not.*, reg. des Instrumens des dames religieuses de Sainct-Pantaléon, fol. 22 et 131.)

X.

26 septembre 1618.

Tableau pour les Pénitents gris de Toulouse.

Dans la maison de Jean Boudet, orfèvre de Toulouse, Isaac Marchant, peintre de la même ville, promet à Mre François de Labatut, prêtre, recteur de Pinsaguel, prieur de la confrérie des Pénitents gris, de faire pour la chapelle des Pénitents un tableau dont voici la description :

« Ung tableau peinct à l'huile, d'ung crucifix semblable à icelluy qui est au grand autel des Pères Capucins de la présente ville, accompaigné de cinq figures, sçavoir : Nostre-Dame, St Jean l'Évangéliste, St Jean-Baptiste, St Barnabé apostre et saint François *vestu en capucin*, au pied de la croix, et les autres figures au lieu et place qui sera advisé, de la largeur de l'autel de l'esglise de lad. chapelle, et de la haulteur requise, lequel tableau en la forme susdite, et auquel aura aussy deux anges comme à celuy desd. Pères Capuchins... » Délai : jusqu'au mois de février 1619. Prix : 90 livres.

Le 28 mars 1619, François de Labatut, ayant payé le tableau, en fait don à la chapelle des Pénitents-Gris : « à la charge toutesfoys qu'iceluy ne sera poinct sorty de lad. chapelle pour le bailher par prest ailheurs, pour quelque cause que ce soit ». Si on contrevient à cette clause, le tableau fera retour « à l'hospital saint Jacques du bout du Pont saint Cyprien dud. Tholose ».

(*Arch. des not.*, reg. de Pierre Gayral, fol. 213.)

XI.

1622-1677.

Travaux pour les Cordeliers de Toulouse.

1. — Le 26 avril 1622, Antoine Morizot, maître menuisier de Tholose, promet à Jeanne de Varès, veuve de noble François de Gau, sr de Saint-André : « de faire et construire ung rétable tout de boys de noyer, remplissant tout le fond de la chapelle saincte Appolonie, dans le dévôt couvent des R.R. P.P. de la Grande Observance monsieur sainct Françoys, en Tholose, lequel rétable sera entièrement conforme au dessaing faict par led. Mourizot, qu'a esté paraffé par moy notaire, à la réquisition desd. parties, saufz que deux colonnes du millieu seront faittes et enrichies de la façon de la colonne dud. dessain cotté lettre A, et celles des extrémités, selon la façon de la colonne cottée B, led. rétable s'appuyant à terre, oultre lequel, led. Morizot faira du mesme boys de noyer la corniche de l'autel quy sera portée par deux colonnes, le pied et degrez dud. autel avec deux prosternoirs, de la façon de ceux de la chapelle du sr Fay, et cinq chandeliers, les quatre pour les cierges ordinaires dud. autel, et l'aultre pour le cierge de l'eslévation, ensemble les armoiries de lad. damoiselle lesquelles il mettra au lieu plus éminant dud. rétable, et garnira de ais de sapin l'endroit des jointures; lad. besoigne faitte et enrichie des frizes, courniches, figures et aultres choses requises et convenables pour la perfection de l'œuvre, suyvant led. dessaing et art de menuizerie... » — Délai : quatre mois. Prix 200 liv. *Signé :* Anthoine Morizot.

2. — Le 1er décembre 1623, les religieux de la Grande Observance donnent à Morizot, à faire : « la fermure et cloison de la chapelle saincte Appolonie de l'esglise dud. couvent, de la grandeur de la fermure vieilhe que y est presentement, icelle faire à colonne de menuizerie accompaignées de courniches, molleures et portes suivant l'art de menuizerie, de la mesme forme et façon de la fermure d'autre chapelle de lad. esglise soubz l'invocation de la Vierge Marie des Sept dolleurs, et mettre sur la

porte de lad. chapelle les armoiries en menuizerie telles que par les R.R P.P. luy seront baillées », le tout en bois de noyer. — Prix : 150 liv.

3. — Le 6 novembre 1625, Bernard Dupuis et Barthélemy Solirène, religieux de la Grande Observance, contractent avec un menuisier de Toulouse, nommé Jean Le Notaire, dit le Genevois. Celui-ci s'engage à construire : « les cloisons des chapelles sainte Anne, Notre Dame de Pitié ou saint Bonaventure et saint Roch, lesquelles cloisons il faira, sçavoir, celle de sainte Anne suyvant le dessaing que led. Notaire en a fait... et les autres deux suivant les dessains qu'il en faira et dressera, différans touttesfois l'ung de l'aultre, et néanmoings aussi riches et bien eslabourés l'ung que l'aultre suivant l'art de menuizerie.

« Comme aussy à faire un bancq au devant les chapelles de la Nativité N^re^ Seigneur et sainct Françoys, avec ung balustre au devant d'icelle, servant de prosternoir, le tout suivant l'art de menuizerie. De mesme luy bailhera à achever ce qui reste pour la perfection de deux restables des chapelles sainct Anthoine et saincte Apolonye, ensemble la cloison de lad. chapelle saincte Apolonye... » En une de ces chapelles, on figurera les armes des Cominihan et des Saint-André (29 mars 1626). — Délai : huit mois. Prix : 300 liv.

4. — Le 29 mars 1626, les mêmes religieux Dupuis et Solirène, demandent à Jean Le Notaire : « ung rétable de menuizerie pour la chapelle de St-Roc. » Il fera également : « le marchepied et deux prosternoirs dans lad. mesme chapelle St-Roc, semblables à ceux de la chapelle St-Anthoine de Padoue, avec les armoiries de M. Bousquet, marchand grossier de la présente ville. » — Prix : 120 liv.

5. — Le 22 juin 1659, Anne de Sanchès demande au maître doreur, Pierre Launet, d'orner le rétable « de la chapelle de sainte Anne », chez les Cordeliers de la Grande Observance. L'artiste devra : « dorer toutes les corniches et archiptetures du petit corps d'en hault dudit autel, les dessoubz platz fond blanc, excepté celluy de Dieu le Père qu'il faut dorer et estoffer, comme aussy les pilastres et consolles qu'il faut dorer, ensemble aussy aultre pillastre de l'espesseur de quatre doictz, de mesme aussy les ornemantz et le dessoubz les ornemans blancs, toutes les archiptetures et corniches et ornemans du grand corps, excepté le dessoubz et platz fondz qui seront blancs. Seront aussy dorées les quatre colonnes, et les cinq figures dorées, et lesd. figures estoffées, toute la grande niche dorée excepté deux ou trois pans de chasque costé ; les fonds des deux niches des anges dorées, le tour blanc sur le dedans, ung poulce le long des pillastres doré, les ornemens des gradins dorés et le fond blanc, et pour le pied d'estatz du corps du rétable et colonnes

l'architecture dorée, et le fonds blanc ou marbré[1]... » — Prix : 350 liv.

6. — Le 6 février 1677, Jacques-Joseph de Lestang, prêtre, prévôt de la confrérie de l'Immaculée-Conception de Notre-Dame, érigée chez les Cordeliers de Toulouse, et Exupère d'Esplas, sindic, donnent à Antoine Guepin, sculpteur, à faire un « travail de bois, suivant l'art : la *Prière de Nostre Sauveur Jésus-Christ au jardin des Oliviers*, de la mesme grandeur, hauteur et largeur que celle du *Portement de la Croix* qui est au courroir du cœur de la susd. esglize des Cordelliers, à main droicte en entrant, laquelle dicte *Prière au jardin* sera placée par led. Guépin sur le courroir du mesme cœur, à main gauche aussi en entrant... » — Prix : 75 liv.

(*Arch. des Not.*, Reg. de Jean Calmels[2], fol. 184, 408, 375, 120. — Reg. de Jean Armentié, fol. 194. — Reg. de Jean-François Milhet, fol. 149.)

XII.

26 mars 1623.

Tableaux pour l'église Sainte-Radegonde[3].

Le 26 mars 1623, à Tholose, Jean Daussias, compagnon fourbisseur de cette ville, baile de l'église Sainte-Radegonde, déclare avoir ce jour d'huy : « reçu de Jean Carrière, maître tonnelier de lad. ville... sçavoir

1. Vers la même époque, en 1656, Julien Robin, maître sculpteur, exerce son art à Toulouse. Nous n'avons encore qu'un renseignement sur son compte. Le 28 août 1656, les bailes cordonniers font vérifier le rètable que cet artiste a érigé dans la chapelle de la Conception, chez les Carmes. Ils veulent savoir « si led. restable est faict à la perfection et aux termes du contrat ». Reg. de Du Toron, fol. 303.

2. Les registres de J. Calmels renferment d'autres indications relatives aux Observants de Toulouse pendant le dix-septième siècle. Ainsi, en 1626, Dominique Capmartin, maître des réparations royales de la sènéchaussée de Toulouse, s'engage à « bastir et construire à neuf, dans led. couvent, le corps appelé la Buanderie, joignant le puits à roue ». En 1638, Antoine Molis doit « racomoder les vitres tant de l'esglize, infirmerie, bibliothèque, dourtoirs... saufz et réservé les vitres de la chapelle de Rieux » qui seront réparées plus tard. Il y avait dans le chœur des Cordeliers une lampe qui servit de modèle, en 1626, pour en fabriquer une semblable en argent. Jean Filhol, maître orfèvre, promit, en effet, le 23 mai 1626, de faire « et fabriquer une lampe d'argent de la mesme façon que celle qui est dans le cœur de l'esglize des R.R. P.P. Cordeliers de la présente ville », etc... (Voy. fol. 127, 128, 65, 185.) Deux bénitiers en marbre, sur colonnes et piédestal, furent placés aux Cordeliers en 1613. Ils furent taillés par Jean Delas. (Jean Calmels, fol. 19.)

3. Au sujet de cette église, voyez : *Mémoires de l'histoire de Languedoc*, p. 215.

est, doutze tableaux faicts à la destrempe, touts neufz, garnis de leurs corniches, où sont peintz les doutze apostres, lesquels tableaux ont esté bailhés aud. Carrière et donnés à lad. église par Mr Me Jean de Fosse, conseiller du Roy en la Cour de Parlement de Tholose et prieur d'icelle esglise, lesquels susdits tableaux led. Daussias sera tenu, comme il promet, de bien garder et conserver, et à la fin de sa charge en faire charger les bailes nouveaux... »

(*Arch. des Notaires*, Reg. de Puntis, fol. 187).

XIII.

14 mai 1627.

Rétable de sainte Anne en l'église du Taur.

Le 14 mai 1627, deux mandataires de la confrérie de Sainte-Anne, érigée en l'église du Taur, demandent : « à Artus Legoust, maître sculteur de Tholose, sçavoir est, de fère ung rétable de bois de tilh à l'autel de lad. Dame sainte Anne en lad. esglize, conformément à un dessaing signé par moy, notaire, et par lesd. parties, travailhé selon les règles et proportions d'architecture et sculpture, et sellon l'ordre de corinthe, et les quatres figures qui orneront led. restable, sçavoir est : sainte Anne, Notre-Dame, et deux anges seront faictz et travailhez de la propre main dud. Artus, et ce, entre cy et la feste de lad. Dame sainte Anne prochaine qui sera le 26 du mois de juillet prochain, excepté la figure de lad. Dame ste Anne et Nostre-Dame, lesquelles figures il promet avoir faittes à la fin du mois de septembre... » — Prix : 230 liv. Acte cancellé le 3 août 1628. *Signé :* Artus Legoust.

XIV.

1632-1639.

Portail et tableaux pour les Pénitents bleus de Toulouse.

1. — Le 20 avril 1632, Hierosme Cazeneufve, chanoine de Saint-Sernin, sous-prieur des Pénitents bleus de Tholose, donne à Jacques Blanc, maître menuisier, « à faire la porte de la chapelle Mr sainct Hierosme de lad. compagnie des Pénitens bleux en Tholose, quy est l'entrée du portique dans l'esglize, laquelle porte led Blanc sera tenu faire de boys de noyer, brizée par le mitan, en la forme suyvante, sçavoir : le bas fermé de deux quadres, le milhieu avec ouverture à barreaux, et le dessus de l'imposte fermé et entouré d'un chambralle, le tout selon l'art de menuizerie et en la mesme forme qu'est la porte du balustre du costé de la sacristie du cœur de l'esglize sainct Estienne. » — Prix : 80 liv.

2. — Le 14 avril 1639, dans la sacristie de la chapelle des Pénitents bleus de Tholose, Pierre d'Assézat, conseiller au Parlement, surintendant de la confrérie des Pénitents, donne à Hector Estienne, peintre : « à faire deux tableaux à fresque, autrement destrampe, dans la galerie qu'est au dessoubz la Tribune de lad. chapelle, savoir l'ung sur le parois du costé de la murailhe de la maison de saint Antoine, et l'aultre sur la murailhe faisant dernier du grand Autel de lad. chapelle, contenant le premier desd. tableaux, les imaiges de sainct Hierosme avec celle de Sa Majesté très chrestienne, estant iceluy à présent achevé au gred dud. sieur d'Asézat, et l'aultre non encore commencé quy sera représentatif du sainct Sépulcre de N^re^-Seigneur, et y ayant, d'ung costé, en figures de aulteur, en naturel, l'imaige de saincte Magdeleine, et de l'aultre celle d'ung ange, avec les paysages, et en iceulx *les histoires*, en petites figures, suivant et au désir du dessain qui en sera proposé aud. Estienne, entrepreneur, par messire Nicolas Halley, prévost de l'esglize cathédralle de Nismes, avec les inscriptions nécessaires à l'ung et à l'aultre desd. tableaux quy seront esgaux en grandeur et longueur, sy ainsin est trouvé à propos, conformément au dessain qui en sera faict... » — Prix : 80 liv.

(*Arch. des Not.*, Reg. de Jean Calmels, fol. 208 et 101.)

XV.

18 mars 1639.

Décoration du rétable de la chapelle de la Congrégation à la maison professe.

« Dans la sacristie de la Congrégation de la glorieuse Vierge Marie de la Maison professe des R. R. P. P. Jésuites » de Toulouse, Jean de Sabatier Fabry, préfet de lad. Congrégation, de Martres, premier assistant, Pierre Souterène, trésorier, Jacques Leyssène, religieux de la Compagnie de Jésus, directeur, donnent à Clément Escoubé :

« A dorer le cadre du mitan de l'autel de lad. Congrégation, avec les deux colonnes et les pilastres quy sont une chasque costé dud. cadre, avec les chapiteaux et courniche, et les deux piédestratz jusques aux cadres des deux Tableaux des costés. Ce qu'il faira de bon or bien bruny, les recaneleures desd. colonnes azeurées, les figures des piédestratz dorés et estouffés, ensemble les faictz quy se rencontreront auxd. colonnes dans l'architrave, le devant desd. piédestratz dorés, et les panneaux des deux costés peintz en façon de marbres... » — Prix : 240 liv.[1].

(*Arch. des not.*, reg. de Jean Calmels, fol. 78.)

1. Le 15 avril 1639, réquisition est adressée à Escoubé de se mettre à l'œu-

XVI.

17 octobre 1655.

Rétable pour les Pénitents blancs.

1. — Le 17 octobre 1655, la confrérie des Pénitents blancs de Tholose donne à Mathieu Gay, sculpteur, « à faire et travailler à neuf, en bois de tilh, ung Tabernacle pour l'autel de lad. chapelle, qui sera de longueur de douze pams, et haulteur de onze pams, incluse la figure de la Résurrection de Nostre Seigneur qui sera au dessus, et la profondeur sera suivant la portée dud. grand autel. Et pour les figures dud. Tabernacle, elles seront faictes en la forme suivante :

« Sçavoir, du costé de l'Évangile, la figure de la Nativité de Nostre-Seigneur, à basse taille, et du costé de l'Epistre, la Circoncision. Sur la porte dud. Tabernacle le saint Nom de Jésus adoré par deux anges, et dans les quatre petites niches du corps d'en bas, des anges portant le mistaire de la Passion de Nostre-Seigneur. Et sur les quatre petites niches, des cartouches de *Jésus*, *Maria*, dedans[1].

« Et concernant le corps d'en hault dud. Tabernacle, à la place de l'exposition du T.-S. Sacrement, il y aura un petit Jésus, en relief, tenant un monde à l'une main, avec un ange de chasque costé; et sur les hailes de lad. niche y aura une Vierge annuntiade, du costé de l'Epistre, un ange Gabriel faisant la salutation à lad. Vierge, et au dessoubs du dôme Dieu le Père; et au dessoubz d'icelluy un Sainct Esprit, ensemble quatre petitz Anges sur le hault dud. dôme, et deux sur les costés desd. haïles... » — Prix : 200 liv.

Dans l'acte de cancellation (10 septembre 1656, le sculpteur promet : « d'achever l'entière perfection dud. Tabernacle, et d'y remettre doutze anges, sçavoir, quatre de l'auteur d'ung pam, autres quatre de trois quarts de pan, deux de sept pousses, et la figure de la Résurrection et Croix de N.-S. conformément aud. contrat. »

2. — Le 4 octobre 1656, Bernard Portes, procureur au sénéchal de Toulouse, syndic de la confrérie des Pénitents blancs, donne à Jean Martinet, doreur, « à dorer et mettre en bon estat, suivant l'art, ung grand Tabernacle de bois de tilh, neuf... » L'artiste devra dorer frises,

vre : « Au lieu de travailler à icelle, led. Escoubé l'auroit discontinuée, s'estant absenté de la présente ville au grand préjudice de lad. Congrégation ». — (*Ibid.*, f° 102.)

1. Au sujet de la dévotion des Toulousains au saint Nom de Jésus, voy. *Pages d'histoire et d'art sur Saint-Sernin*, p. 122.

corniches, figures, « avec des grotesques ». Le dossier de l'exposoir sera de cinabre rouge avec des fleurs et feuillages à façon de damas. Il ornera les chérubins et fruits dorés, ainsi que les cornes d'abondance portant les lumières. — Prix : 200 liv.

(*Arch. des not.*, reg. de Jean Milhet, fol. 522 et 156.)

XVII.

23 août 1656.

Rétable pour la confrérie de l'Assomption, à la Daurade.

Le 23 août 1656, « à la salle de l'arboult appartenant à la dévote et pieuse confrérie N.-D. de l'Assomption de la Daurade », les bailes donnent à Arthur-Georges Legoust, maître sculpteur et architecte de Tholose : « à faire un rétable à l'autel de lad. chapelle, sur l'architecture de dix-huit pams, et trois de largeur, et de l'autel en hault vingt pams d'haulteur, et puis l'autel jusques à plain pied de terre, y faira deux marchepieds de la contenance d'un pam et demi d'hauteur ou environ : led. rétable de bon bois de tilh, sec et net, avec les figures contenues au desseing par luy exibé et retiré, avec l'augmentation de deux anges quy seront posés et relepvés en bosse aux lieux marqués à costé de la niche où la Vierge doibt estre posée, lesquels, l'un de droite, l'autre de gauche, advanceront les bras pour tenir les voilles de la Vierge en l'air, et de l'aultre main advanceront pour tenir chascun un bouquet.

« Lesquelz anges led. entrepreneur fera de la haulteur requise, et au dessoubz de la niche où la Vierge sera posée, un petit siège en rond, bien orné et poli, qui servira en pied d'estal au millieu de l'autel, sur les degrez, pour mettre quand le cas le requerra le st Civoire sur l'autel ; et pour le surplus faira led. rétable avec les figures, colonnes, vases, pomes, chérubins, fruictz, feuillages et architecture conformément aud. desseing, et led. marchepied sera faict de bon bois de noguier, etc... »

L'image de la Vierge n'est pas comprise dans ce bail à besogne « à cause que lesdits sieurs régents veullent que l'imaige ancien serve ». — Prix : 300 livres. Signé : Artus-George Legoust.

Le 2 avril 1657 « ledict sr Darthus, cy présent, a déclaré estre payé ». — En manchette, on lit : « La Table N.-D. de l'Assomption de la Daurade. — Darthus. »

(*Arch. des not.*, reg. de du Toron, fol. 298.

XVIII.

18 octobre 1657.

Rétable pour les religieuses de la Visitation.

« Vente d'un rétable. — Martinet aux dames religieuses de la Visitation. »

Le 18 octobre 1657, au parloir du monastère de la Visitation, à Toulouse, Jean Martinet, peintre-doreur, vend à Marie-René Faber, supérieure, Marie-Agnès d'Espanès, assistante, Marie-Eléonore de Nouvelle, Jeanne-Catherine Besson et Françoise de Robineau, conseillères, un tabernacle en bois de tilh, d'une canne de longuenr et de six pans et demi de hauteur, qui sera « garni » comme suit :

« Au bas dud. Tabernacle et aux coings d'icellui il y mettra un s^{t} Pierre d'un cousté et de s^{t} Pol de l'aultre, et dans les niches, d'un cousté s^{t} Augustin et de l'aultre le Bienheureux s^{t} François de Salles. Aux deux enfoncemens qui sont au petit corps il sera tenu de mettre, d'un cousté, s^{t} Joseph et de l'aultre s^{t} Joachim; de plus, au millieu, la Visitation de la s^{te} Vierge et de s^{te} Elisabet, et au bout du dosme une Résurrection, comme aussi il fera aud. Tabernacle douze vazes et six porte lampes lesquels porte lampes il faira advancer pour esviter que la cire ne puisse rien gaster. De plus encore leur faira vente des gardiens, *sive* degrés pour mettre sur l'authel, qui auront douze pams longueur et de la mesme longueur que l'authel... » — Le tout doré d'or de ducat[1]. — Prix : 200 liv.

(*Arch. des not.*, reg. de Pierre Cazalz, fol. 210.)

Séance du 4 décembre.

Présidence de M. J. de Lahondès.

M. le Président lit la lettre par laquelle S. E. le cardinal Mathieu, ancien membre résidant, répond aux félicitations que la Société lui avait adressées pour sa réception à l'Académie française.

La Société fait droit, avec regrets, aux vœux de M. Navarre qui

1. Voy., dans *La Visitation de Toulouse*, par Mgr Douais, la description d'un rétable postérieur à celui-ci, avec mention de plusieurs tableaux de Despax. — *Op. cit.*, p. 126 et suiv.

demande à passer dans le groupe des membres libres, et en conséquence une place de membre résidant est déclarée vacante.

M. Pasquier, membre résidant, archiviste départemental, met la Société au courant des décisions et mesures prises par le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts pour inventorier les richesses d'art de la Haute-Garonne. Les publications de la Société fournissent de nombreuses indications qui vont être relevées.

M. E. Cartailhac est heureux de constater que M. Graillot a inauguré à la Faculté des lettres ses conférences d'archéologie méridionale par une leçon sur les récentes découvertes d'archéologie préhistorique en rapport avec l'histoire de l'art.

Le lendemain, ce professeur conduisait ses nombreux étudiants au Musée d'histoire naturelle où M. Cartailhac les recevait au nom de la Commission administrative et leur expliquait l'intérêt des collections exposées dans la galeries de paléontologie humaine.

Ainsi, peu à peu l'histoire primitive de l'homme s'insinue dans l'enseignement de l'Université. Mais depuis longtemps l'étranger nous a devancés dans cette voie et tient plus de compte de la préhistoire qui est pourtant une science française.

M. Lécrivain, membre résidant, professeur à la Faculté des lettres, communique la note suivante :

Analyse d'un article de M. Maas sur « Les Grecs dans le sud de la Gaule ».

M. Maas est un mythologue distingué, qui excelle à pénétrer le sens des légendes religieuses, topographiques, étymologiques. Son ingéniosité va souvent même dans ce domaine jusqu'à une excessive audace. Son article sur « *les Grecs dans le sud de la Gaule*[1] » est particulièrement intéressant et par ses conclusions et par les nombreuses dissertations mythologiques dont il est semé.

I

Avant la colonisation phocéenne, il y a eu sur nos côtes méditerranéennes une colonisation crétoise et une colonisation rhodienne. Les preuves sont les suivantes :

Les renseignements conservés par Etienne de Byzance sont d'une

1. *Jahreshefte des österreichischen arch. Institutes in Wien*, t. IX, 1906, 1-2, pp. 139-182.

extrême importance, parce qu'il a suivi surtout Hécatée de Milet, qui avait décrit avec un soin particulier, dans sa géographie l'Espagne, le sud de la Gaule et Marseille, en utilisant les traditions indigènes. Or, d'après l'habile restitution faite par M. M. du fragment d'Etienne de Byzance sur Vienne, les Crétois, après avoir fondé Hydruntum en Italie, sont venus fonder Vienne, ainsi appelée du nom d'une de leurs filles Bianna, et ont continué à envoyer des présents à Zeus de l'Ida et au dieu Biennios.

Ptolémée (3,173) cite en Crète un fleuve Massalios ou Massalias et ce nom de fleuve suppose une ville, Massalia.

La colonisation rhodienne, rejetée par Holm, Mommsen, Hirschfeld [1], acceptée par Wilamowitz [2], est également certaine. La ville grecque de Rhoda (aujourd'hui Rosas), citée par Skymnos, d'après Ephore, suppose le mot dorien Ῥόδος. On connaît la légende des voyages du dieu dorien-rhodien par excellence, d'Hercule, et les noms qui s'y rattachent. Il y a eu trois Héraclées : Monaco, Héraclea Caccabaria (entre Toulon et Fréjus), et une troisième, d'après Pline (3,33), dans le delta du Rhône; Héracles passe pour le fondateur de Sagonte-Zakynthos [3]. D'après Ammien Marcellin [4], les fondateurs des peuples en Espagne et en Gaule sont des enfants issus d'Hercule et de filles gauloises et espagnoles. Nîmes est attribuée à un de ces fils, Nemausos [5]. La légende fait d'Hercule l'adversaire des Ligures, Lygiens de Provence [6]. Si Trogue-Pompée, le Voconce, ne parle que des Phocéens [7], c'est que, Pompéien convaincu, il se préoccupe avant tout d'exalter la phocéenne Marseille, qui avait été durement châtiée de son hostilité contre César. A Trogue-Pompée on doit préférer Hécatée, dont le témoignage a ici d'autant plus de poids qu'il parlait aussi des Phocéens de Marseille [8]. Marseille, colonisée surtout plus tard par des Phocéens, a voulu avoir sa légende ionienne [9]; mais elle ne détruit pas la légende dorienne : c'est des amours d'Hercule et de Kelto ou Keltine, fille de Bretannos qu'est issu le père des Celtes, Keltos [10].

1. *C. I. Lat.*, 12, 273.
2. *Heracles*, I², 27.
3. Silius Italic., I, 500.
4. 15, 9, 6; 15, 10, 9.
5. Steph. Byz. *s. h. v.*
6. Eustach., *Schol. ad* Dionys. Perieg. 5, 76; Aeschyl., *Prometh.* fr. 199.
7. Justin., 43, 4.
8. Fr. 22. Il est, sans doute, la source d'Hérodote (5, 9, sur Marseille).
9. Justin, 43, 3; Aristot., *Massal. pol.*, fr. 549. M. Maas est tenté d'attribuer cette légende à Stésichore.
10. Parthenios, *Fr.* 30; *Etym. magn. s. v.* Κελτοί.

II

Les noms les plus anciens que nous ayons dans la région du Rhône inférieur sont grecs. Ils viennent, pour la plupart, de l'*ora maritima* de Festus Avienus, dont les descriptions sont évidemment archaïques et viennent surtout directement ou indirectement d'Hécatée de Milet[1]. Les mots Crau (ἡ κραυρά, désert de pierres), Rhône (Ῥοδανός, qui se plie)[2] sont d'origine hellénique. D'après la description d'Avienus, en approchant de la mer, le Rhône forme dix sinuosités qui constituent un *stagnum grave*, un marais empesté et le grand marais dit *Accion*, probablement entre Avignon et Arles. Ce mot *Accion* est sans doute grec : ἄκτιον (ἕλος) marais côtier; c'est le marais qui va jusqu'au Delta. Il faut donc rejeter l'hypothèse bizarre, proposée par Desjardins[3], d'après laquelle l'*Accion* serait le lac de Genève, et qui ne peut se concilier avec la description d'Avienus. Une scholie d'Eustathe place la Crau entre Marseille et Ῥηγίνης.[4]. Quelle est cette ville énigmatique? La topographie donne la solution. C'est Arles. Le véritable nom, corrompu dans Eustathe, devait être Ἑλίνη. Arles a porté successivement deux noms, un grec, un celtique, qui ont dû avoir le même sens. Or, *Arelate* signifie en langue celtique près du marécage (*arc*, *ar* près de ; *lato* marais) ; *Theline*, le nom grec qui nous a été transmis, doit être une corruption de ἑλίνη, la ville du marécage, le mot grec ἕλος ayant donné à la fois les adjectifs ἕλειος, et ἑλίνος, fréquents dans la toponymie grecque (ainsi que Λιμναία Λίμναι, et qui indiquent toujours un endroit marécageux.

III

On sait quelle était, quelle est encore l'étendue des marais sur toutes les côtes de la Méditerranée en France, en Italie, en Grèce. Partout, la personnification du marais empesté, fiévreux, a été le serpent de marais plus ou moins fantastique, le dragon, l'hydre. Le desséchement du marais a eu partout pour symbole la lutte d'un héros contre le monstre,

1. Pour le Rhône, v. 679-685. Voir, dans *Revue des études anciennes*, VIII, 1906, pl. VII-XI, le fac-similé de l'édition princeps d'Avienus pour les feuilles qui concernent la Gaule.

2. *Iliad.*, 18, 576. M. Maas cite avec un sens analogue le mot Rhodanus, surnom d'un Carthaginois dans Justin, 21, 6. Jusqu'ici on rapprochait surtout Crau du mot celtique *craig*.

3. *Géogr. de la Gaule romaine*, I, 161 ; d'après *C. I. Lat.*, 3, 3428 : *Jovi Accioni*.

4. Voir note 7. Il y a la même description, avec quelques différences cependant, dans Strabon, 4, 182, 7 ; la source commune est sûrement Posidonius.

ainsi d'Hercule contre l'hydre de Lerne. Le fleuve lui-même, cause du marais, est généralement représenté par un animal, un serpent. Le dragon de Tarascon, la *Tarasque*, qui figure sur l'ancien sceau de la ville, n'est-il pas le symbole du marais du Rhône[1] ? La légende de sainte Marthe et de sa lutte avec le dragon, dans laquelle s'est conservé un élément rituel important, la mise en pièces du monstre par les habitants[2], ne doit-elle pas avoir pour prototype une fable grecque, probablement perpétuée et vulgarisée par des représentations plastiques, des bas-reliefs ? Les premiers habitants ont pu attribuer la lutte contre le monstre à un héros ou une héroïne éponyme, à la fondatrice protectrice de la ville, à une Μήτηρ. Car dans nombre de villes il y a des rapports curieux entre la Mère et le fleuve. C'est la Mère d'Antioche qui dompte l'Oronte. La Mère de Géla (Sosipolis sur les monnaies) couronne le fleuve Gélas à tête humaine et à corps de bête. Il y a des représentations analogues sur des monnaies de Segesta, d'Himera, de Selinus. Les figures du musée de Marseille, appelées Cybèles[3], qui tiennent un lion sur leurs genoux, sont, peut-être, des Mères de ce genre.

IV

Le mistral, qui domine la vie de toute la région, porte dans l'antiquité deux noms, *Circius*[4] et Θρασκίας[5]. Or, Kaibel[6] a montré que beaucoup de vents tirent leur nom de fleuves, de marais. Il se peut donc que Τάρασκος ait donné Ταρασκίας, Τρασκίας[7]. Ce serait le vent du marais de Tarascon. Saint Gilles (Aegidius), dans sa légende, sauve un vaisseau de la tempête. Or, Aegidius, en grec Αἰγίδιος, se rattache aux mots αἰγίς, καταίγις qui signifient la tempête : ne serait-ce pas là encore un vieux mythe qui aurait subi une transformation chrétienne ?

1. M. M. dit que le corps du dragon est de formation médiévale et imite le crocodile du Nil. Ne pourrait-on pas songer au crocodile des monnaies de Nimes ?

2. M. M. ne cite à ce sujet que les travaux de Faillon, de Launoys, de Caneto. Il n'a pas connu le dernier travail, celui de l'abbé Duchesne, La légende de sainte Marie Madeleine (*Annales du Midi*, 1893, pp. 1-33); M. l'abbé Duchesne croit aussi que l'élément légendaire de la Tarasque a pu préexister à la découverte du soi-disant tombeau de sainte Marthe en 1187.

3. N°s 30, 45, 57.

4. Aul.-Gell., 2, 23; Plin., *Hist. nat.*, 2, 47, 120.

5. Pseud. Aristot., *de vent.*, 247.

6. *Hermes*, 20, 615.

7. M. M. ne dissimule pas l'objection du changement du τ en θ.

V

On trouvera sans doute passablement aventureuses les hypothèses sur le mistral et saint Gilles. Mais toutes les autres conjectures sont très séduisantes. Il y a certainement eu des établissements grecs sur nos côtes de la Méditerranée avant la colonisation phocéenne. Ils expliquent ces communications incessantes avec les côtes de l'Espagne, ces trouvailles similaires de poteries mycéniennes en Espagne et à Marseille.

Séance du 11 décembre 1906.

Présidence de M. J. de Lahondès, *Président.*

Lecture est donnée des lettres de plusieurs personnes qui posent leur candidature aux places vacantes de membre résidant et au titre de correspondant. MM. de Bourdès, Lécrivain, Privat formeront la Commission réglementaire.

M. Mérimée, directeur de la Société, doyen honoraire de la Faculté des Lettres, prend la parole en ces termes :

« Messieurs, je suis particulièrement heureux d'annoncer à la Société, qui ne sera pas moins heureuse de l'apprendre, que notre secrétaire général, M. Cartailhac, vient d'être chargé par l'Université de Toulouse d'un enseignement régulier d'archéologie préhistorique à la Faculté des Lettres. Déjà, notre éminent collègue avait été autorisé à faire chez nous un cours libre dont le succès auprès du public et des étudiants était une indication qui ne pouvait être négligée. Le succès de cette expérience devait naturellement amener la création définitive d'un enseignement qui existe dans quelques centres universitaires et qui manquait manifestement au nôtre. Cette lacune était heureusement d'autant plus facile à combler que nous avions sous la main l'un des hommes qui ont le plus fait dans notre pays pour l'avancement et l'affermissement de cette science, qui reçoit maintenant ses lettres de naturalisation dans nos programmes ou tout au moins dans les cadres de notre enseignement officiel. Ce nouvel enseignement, donné avec la compétence avisée et passionnée que vous savez, est admirablement à sa place au centre de notre région, si riche en gisements et en monu-

ments préhistoriques ; il est particulièrement opportun au moment où d'étonnantes découvertes d'art primitif dans les cavernes méridionales — découvertes auxquelles notre confrère a pris une part si active — viennent renouveler et élargir singulièrement le champ des recherches, en les reliant à l'étude des arts archaïques, qui figurent aussi sur les affiches de nos Universités Ces dernières mériteront mieux leur beau nom en assouplissant et en ouvrant ainsi leurs cadres — naguère si rigides — à toutes les variétés de la science qui se fait et qui s'affirme. Me permettrez-vous d'ajouter que j'ai été personnellement très heureux de pouvoir compter désormais parmi mes collègues de l'Université celui dont je m'honore d'être ici le confrère? C'est sous mon décanat que M. Cartailhac a inauguré ses Conférences à la Faculté des Lettres, et je n'ai eu d'ailleurs aucun mérite à lui ouvrir une porte que tous mes collègues l'engageaient à franchir : l'unanimité avec laquelle ces derniers l'invitent maintenant à s'établir chez nous à titre permanent est un honneur pour celui qui en est l'objet et le couronnement d'une carrière entièrement consacrée à la science avec la persévérance et le désintéressement que vous savez. Notre confrère pardonnera à mon amitié, si, en annonçant à la Société archéologique cet événement, heureux pour tous, j'ai risqué de blesser sa modestie, en disant tout haut ce que tous pensent tout bas. »

L'Assemblée accueille ces paroles par des applaudissements.

M. le Président dit que cette manifestation si exceptionnelle au sein de la Société montre combien chacun partage les sentiments exprimés par M. Mérimée.

M. Cartailhac répond que depuis quarante ans il appartient à la Société, qu'il a toujours trouvé parmi tous ses confrères des camarades affectueux et souvent de véritables amis. C'est l'amitié, trop écoutée évidemment, qui a dicté les paroles de M. Mérimée et de M. de Lahondès, c'est elle qui vient d'entraîner la Société à contresigner ces aimables propos, d'une façon très inusitée parmi nous.

« Je sens tout le prix de ce témoignage et j'en suis ému très sincèrement. La décision de la Faculté des Lettres et de l'Université me fait le plus grand plaisir et m'apporte une double satisfaction. Elle montre d'abord que ma science spéciale, que le petit rameau vert du temps de ma jeunesse est devenu un bel arbre couvert de fleurs et de fruits, accueilli avec empressement dans le verger de l'ensei-

gnement supérieur. Enfin, l'Archéologie préhistorique a su conquérir l'attention, l'estime, la sympathie de ceux qui sont les meilleurs juges! Ensuite, les professeurs de Toulouse qui ont succédé à mes excellents maîtres ont hérité aussi de leur courtoisie et de leur bonne grâce; ils ont voulu me faire la surprise la plus agréable possible, ils ont réussi et, très reconnaissant, je vais faire en sorte que le cours complémentaire dont je suis chargé ait le succès désirable. »

Mgr Batiffol, membre résidant, revient sur la communication qu'il a faite dans la séance du 13 février 1906 concernant un **manuscrit toulousain au British museum**. Il exprime le regret que l'épreuve de sa note ait été mal corrigée à l'imprimerie : on lui fait dire (p. 450) *Tolosam* pour *Tolosani*. et (p. 451) *amamiensis* pour *amanuensis*.

Il exprime cet autre regret que sa note ait été, sans qu'on l'en informât, accompagné d'une note quasi rectificative, alors que, à la séance du 13 février 1906, où il avait pris la parole, aucune communication n'avait été faite sur le manuscrit en question.

Quant à cette note quasi rectificative, et qui est en substance une note reçue en 1899 par M. de Lahondès du « directeur du British museum », Mgr Batiffol fait observer que le *principal librarian* du British Museum, M. Thompson, n'est sûrement pas responsable des erreurs qu'elle contient.

Mgr Batiffol en relève une spécialement.

La note dit que le manuscrit porte le nom du scribe, et que cette signature est ainsi tracée : *Gregorius presul meritis et nomine dignus unde genus duxit Rumenum conscendit honore...*

L'auteur de la note n'a pas reconnu là les vers qui décorent tous es *libri graduales* dits de saint Grégoire :

GREGORIUS præsul meritis et nomine dignus
Unde genus duxit summum conscendit honorem.

M. le Dr Tachard présente en ces termes une rectification à propos du **lieu de naissance de La Hire**.

Dans la séance du 20 mars dernier[1], j'eus l'honneur de faire devant la Société une communication verbale, en même temps que je faisais pas-

1. *Bull.* 1906, p. 472.

ser *moi-même* sous vos yeux quelques projections des monuments du Poitou et du Berry.

Au cours de ces manipulations, j'ai pu me rendre coupable d'un lapsus; mais si j'avais affirmé que La Hire était né à Chinon, vous auriez certainement manifesté immédiatement votre surprise, rien du reste n'étant moins certain que le lieu de la naissance et celui de la mort de ce brave. Ce dont je suis absolument sûr, c'est de n'avoir pas prononcé le mot de Chinon au cours de cette communication.

Le 8 mai, tandis que j'étais à Paris, M. l'abbé Degert réfute « l'assertion de M. le Dr Tachard... et fait observer que La Hire... n'est nullement originaire de Chinon. »

Le nouveau fait historique n'étant pas mentionné dans le compte rendu de ma communication, je me demande pourquoi un collègue a cru devoir rectifier ce que je n'ai pas dit et ce qui n'a pas été imprimé.

Dans ces conditions, il est juste de s'en rapporter à ce qui a été publié, d'après mes notes, par la Société de Géographie de Toulouse. Parlant de Montmorillon, je dis « devant faire un choix, en souvenir de La Hire, notre preux chevalier gascon... » Ce qui suffit à démontrer que, pas plus que les autres, je ne sais exactement où il est né, et quoique Montalbanais, je doute, bien que cela ait été dit, qu'il soit mort dans ma ville natale.

M. l'abbé Degert fait observer que c'est le compte rendu d'un journal périodique de Toulouse qui est cause de l'erreur.

M. le Président ajoute que le bulletin portera la rectification désirée par M. le Dr Tachard.

M. de Santi, membre résidant, donne lecture du Mémoire suivant :

Un Procès en 1302 en langue romane à propos d'un cheval.

J'ai l'honneur de présenter à la Société un fragment de procédure des années 1302-1303, devant le bayle royal de Sainte-Livrade, sénéchaussée de Quercy et de Périgord, qui m'a paru offrir un certain intérêt.

C'est un rouleau, formé de trois peaux de parchemin, provenant d'un amas de pièces reléguées dans un galetas et qui, pendant cent ans, a fourni des couvertures à des pots de confiture ou de salé. Il y manque le commencement et la fin du procès, mais, d'après ce qui reste, on peut aisément le reconstituer.

L'affaire dont il s'agit est d'ailleurs très minime.

Un personnage du nom de Bernard Melou *(Melo)* qui, sans être noble, paraît avoir eu une certaine influence dans la région (probablement comme agent ou fonctionnaire royal), possédait un cheval qu'il avait laissé en garde à Gaubert Castanol. Le gardien faisait mal son métier, car le cheval, *lo rossi*, vaguait à l'aventure, seul le plus souvent, fraudant et endommageant les récoltes, ce qui, évidemment, était vu d'un mauvais œil. Un matin de septembre ou d'octobre 1301, l'animal fut trouvé mort par quelques habitants de la paroisse de Saint-Quentin (aujourd'hui arrondissement de Villeneuve-d'Agen) qui, sans en référer à l'autorité, comme ils eussent dû le faire pour permettre une enquête, sans même écouter les avis de quelques prud'hommes, l'écorchèrent furtivement.

C'était un grave délit, prévu par toutes les chartes et les coutumes du pays. Gaubert Castanol dut, pour dégager sa responsabilité, en charger les habitants de Saint-Quentin, et Bernard Melou, soit qu'il eût quelque prévention particulière contre cette paroisse ou qu'il voulût tirer profit de l'incident, soit qu'il fût convaincu de la véracité des faits allégués, poursuivit la paroisse de Saint-Quentin pour avoir tué son cheval par malveillance et l'avoir dépecé avant le constat des experts, afin de faire disparaître les preuves du méfait.

Il est probable (le commencement de la procédure manque) qu'il put se faire délivrer par les magistrats locaux un commandement, car le fragment débute par la réponse, sous forme d'*Intendit*, des Saint-Quentinois aux articulations du demandeur. Ceci se passe au mois de juin 1302.

Mais les procureurs et les défenseurs officieux de Saint-Quentin sont, pour Bernard Melou, de redoutables adversaires. Ce sont deux notables de la paroisse, « *en Arnaud de la Nogareda et en Bernat de Goth, apelat Faure* ». Ils affirment que le cheval n'est nullement mort de mort violente, mais de maladie ; que, quelque temps auparavant, il avait été blessé par un bœuf d'un coup de corne dans le ventre et que, finalement, il est mort d'une indigestion de foin, de raisin et de plantes pernicieuses (ce qui indique bien que l'accident remonte à l'automne) ; qu'à la vérité un homme, dont ils ne livrent pas le nom, l'a dépouillé clandestinement malgré leur opposition et leur intention d'informer l'autorité ; que d'ailleurs l'animal était mort sur la paroisse de Saint-Jean de Salles, et non sur celle de Saint-Quentin ; qu'en droit, la plainte et la poursuite ne seraient recevables qu'autant qu'il y aurait preuve de malveillance, et que, dans la présente affaire, cette preuve n'a pas été administrée ; qu'enfin l'animal, coutumièrement, errait à l'abandon, seul, et commettait des déprédations.

Ces arguments étaient habiles et Bernard Melou se contentait de les

repousser sans les discuter et même, semble-t-il, avec une réelle déférence pour la partie adverse ; mais en outre, — et ceci indique qu'il n'était pas bien sûr de son droit ou qu'il redoutait grandement ses adversaires, — il refusait de se porter partie civile. C'est ce qu'il a bien soin de spécifier à diverses reprises : « *en la dicha cauza no fazia part, ni la entendia à far* ».

Les défendeurs, dans ces conditions, avaient la partie belle, car, répliquaient-ils, « *negus hom no deu esser punit sens colpa, ni es tengut de respondre a Cort sens demandayre o sens denuntiayre o sens accusayre* », c'est-à-dire que là où il n'y a pas de plaignant, ni d'accusateur, il ne saurait y avoir de poursuite. Aussi, après avoir poussé leur adversaire dans ses derniers retranchements, après avoir lassé ses récusations par quatre productions successives de témoins, de plus en plus nombreux, de plus en plus affirmatifs et de plus en plus considérables, Bernard de Goth et Arnaud de la Nogarède semblent-ils avoir obtenu, malgré une sentence impérative du juge mage de Moissac, Jean d'Anthoine, rendue à la requête et en faveur de Melou, pleine satisfaction. Du moins, les dernières lignes du texte indiquent-elles que les parties renoncent à poursuivre leur débat et réclament d'un commun accord un jugement de clôture. C'est l'aveu d'impuissance du réclamant.

Les phases de l'affaire se déroulent devant le tribunal du bayle royal de Sainte-Livrade, Arnaud de Lalbenque, du mois de juin 1302 à la fin d'avril 1303, et c'est à propos de ces dates qu'il y a lieu de faire quelques remarques.

C'est, en effet, quelques mois après le procès, le 5 juin 1305, que l'archevêque de Bordeaux, Bertrand de Goth, était, par le collège des cardinaux assemblé à Pérouse, élu pape sous le nom de Clément V[1].

Cette élection était une protestation significative contre la politique antifrançaise de Boniface VIII, et il n'est pas douteux qu'elle ait été faite sous la pression violente de Philippe le Bel. Le nouveau pape se hâta du reste de relever le roi de son excommunication et de flétrir la mémoire de son prédécesseur ; il créa tout d'abord dix cardinaux français (nov. 1305), transporta en France le siège de la papauté (1308), et enfin accorda au roi la condamnation des Templiers (1311).

On en a conclu, un peu légèrement, qu'il avait intrigué et avait pris avec Philippe le Bel des engagements secrets. C'est peu probable, car,

1. Né vers 1264, Bertrand de Goth était, en 1295, évêque de Comminges, et en 1299, archevêque de Bordeaux. Elu pape sous le nom de Clément V, il mourut au château de Roquemaure, non loin de Carpentras, le 20 avril 1314.

d'une part, Bertrand était en Poitou, faisant sa visite pastorale, quand lui fut apporté le décret des cardinaux, et, d'autre part, il ne semble avoir jamais aimé que sa famille et sa Gascogne. Il ne résida guère plus en effet à Avignon qu'à Rome (voir ses Itinéraires dans Mas-Latrie), et, pour les mesures qu'on lui reproche, il ne fit qu'appliquer les idées, nettement gallicanes, du clergé et de la noblesse de son époque en matière de pouvoir séculier et d'autorité ecclésiastique. C'était d'ailleurs une âme vénale, et le roi n'ignorait pas qu'avec de l'argent il en aurait ce qu'il voulait[1].

Mais là n'est pas la question. Quelle était l'origine de Clément V ?

Si l'on en croit ses panégyristes officiels, Baluze et Mas-Latrie en particulier, « il appartenait à la première noblesse du pays »[2] ; mais l'accord est loin d'être unanime à ce sujet. Pierre Louvet, par exemple, dans son *Histoire d'Aquitaine* (p. 113), nous apprend qu'il était de tradition, dans ce pays, que Clément était si pauvre qu'il était obligé, dans son enfance, de se rendre pieds-nus de la maison de son père à la ville de Bazas, où il étudiait, et qu'un cordonnier, touché de cette misère, le força un jour d'accepter une paire de souliers en lui disant : « Tu me les paieras quand tu seras pape ». Malheureusement, l'anecdote a été appliquée à d'autres papes ; elle n'est donc pas probante.

D'autre part, il est certain que le père de Clément porte, dans un acte officiel, la qualification de *miles*, chevalier[3], que son oncle paternel, Bertrand, était évêque d'Agen, et que lui-même fut évêque de Comminges. Il semble donc vraisemblable que l'archevêque de Bordeaux appartenait bien à la noblesse, mais nullement à la grande noblesse. On connaît même le nom de sa grand'mère, Marquesia de Ilhac, et ce nom paraît plutôt sortir de la petite noblesse ou de la bourgeoisie gasconnes.

Même incertitude pour le berceau du pape. Mas-Latrie n'hésite pas à le fixer à Villandraut, près d'Uzeste, au diocèse de Bordeaux, et cette opinion est appuyée, dubitativement il est vrai, par quelques-unes des vies manuscrites du pape Clément V, recueillies par Baluze. « On le disait de Villandraut », dit le texte de la IIIe vie[4]. En revanche, tout le

1. C'est ce qu'une pièce du temps, *Le dit du pape*, lui reproche avec violence :

« Pape Clément,
. . . . . .
Tu n'as amie
Fors la pécune. »

2. De Mas-Latrie, *Trésor de chronologie*, col. 1121.

3. Registre FF de la Chambre des Comptes de Paris (Baluze, *Vitæ paparum avinionensium*, t. I, col. 615).

4. Baluze, *loc. cit.*, col. 55.

monde s'accorde à le reconnaître « Gascon d'origine », *natione Vasco*, ce qui semble reporter son berceau au sud de Bordeaux.

Enfin, son frère Arnaud-Garcias de Goth porta, à partir de 1308, le titre de vicomte de Lomagne et d'Auvillars. Son neveu Bertrand fit ses études à l'Université de Toulouse, et, parmi les autres neveux du pape, fils de ses sœurs [1], on relève les noms de Raymond d'Aspet et de Bertrand de Salviac, qui se rapportent au cours supérieur et moyen de la Garonne.

A la vérité, on ne saurait tirer un argument ferme du titre d'Arnaud-Garcias, car la vicomté de Lomagne et d'Auvillars était une possession de la maison de Talleyrand-Périgord, et elle n'entra dans la maison de Goth, non sans quelque scandale, qu'après l'élection de Clément V ; mais il est probable aussi que si le pape et son frère avaient jeté leur dévolu sur ce fief aristocratique, c'est précisément parce qu'il était assez voisin de leur berceau [2].

Or, la famille de Bertrand de Goth était extrêmement nombreuse, et, dans la procédure que j'ai résumée, on voit apparaître, comme défenseur et en quelque sorte patron de la paroisse de Saint-Quentin, devant le bayle de Sainte-Livrade, un personnage noble, comme l'indique son qualificatif de *En*, influent, comme l'indique son opposition aux magistrats royaux, redouté, comme l'indiquent les ménagements de son adversaire, *En Bernal de Goth*.

Remarquons en passant qu'on n'est point fixé sur le prénom du père de Clément V. « Il est, dit Baluze, appelé *Béraud*, mais certains manuscrits lui donnent le nom de *Bernard* et d'autres celui de *Bertrand* ». Il est en effet probable qu'il s'appelait Bertrand ou, comme le personnage du procès, Bernard [3].

De plus, Bernard de Goth, de Saint-Quentin, porte un surnom d'apparence roturière, *Faure*, c'est-à-dire *le Forgeron*, et les surnoms de ce genre semblent avoir été habituels dans la famille du pape, car Baluze encore cite, d'après un acte de la douzième année du règne d'Edouard III

1. Ceux qui nous sont connus sont : Raymond-Guilhem et Bertrand de Budos, Raymond d'Aspet et Bertrand de Salviac ; mais il en était d'autres encore, car Bernard Guy, dans son catalogue des évêques de Toulouse, dit que Gaillard de Preyssac était un petit-neveu du pape Clément V « *nepos ex sorore* ».

2. Arnaud Garcias mourut en 1311 et fut enseveli à Auvillars, dans l'église des Frères-Prêcheurs, tandis que le pape choisit pour sa sépulture l'église de Notre-Dame d'Uzeste, au diocèse de Bazas, dans laquelle il avait institué, peu avant sa mort, des chanoines réguliers. Uzeste paraît avoir été le berceau de sa mère. « C'est, dit une vie de Clément V, un lieu assez misérable, stérile et perdu ».

3. Baluze, *loc. cit.*, col. 615.

roi d'Angleterre, un Arnaud-Garcias de Goth, dit *Gastoul*, seigneur de Puyguilhem, qui pourrait bien avoir été le même que le vicomte de Lomagne.

Enfin, la femme de Bernard de Goth, dit Faure, appelée en témoignage au procès, porte le nom de *Bruna*, qu'on retrouve précisément parmi ceux des quatre enfants d'un autre frère de Clément V, Gaillard de Goth [1].

Il y a là évidemment un faisceau de coïncidences ou de rapprochements. N'est-il pas possible d'en inférer que Bernard de Goth, dit Faure, a bien pu être un frère de Bertrand, de Gaillard et d'Arnaud-Garcias de Goth, c'est-à-dire du pape Clément V ?

Je laisse ce problème à résoudre à nos érudits confrères, historiens et archéologues de cette région.

Voici le texte de la procédure :

TEXTE.

[1er fo]... Item, ponunt, quod venerunt ad illum qui volebat ipsum excoriare et dixerunt ei quod, [priusquam excoriaret] [2] eum, ostenderetur bonis viris dictus rocinus, et cognoscerent seu viderent si [esset mortuus de] vulnere aut propter infirmitatem quam habebat.

Item, ponunt quod, non obstante prohibitione, fuit excoriatus.

Item, ponunt quod dictus rocinus decessit in parroquia Sancti Johanis de Salas et non in parroquia Sancti Quintini [3].

Item, ponunt quod, quando fit aliquod malefficium clamdestine, debet videri per bonos homines et per probos, antequam aliquid innovetur.

Item, ponunt quod fuit scoriatus et non visus per illos per quos debebat videri.

Item, pronunt quod ibit [4] a gast et sine custode, quare non debet fieri emenda per homines [Scti Quintini], at per alios quibus petunt responderi quathenus in furto consistunt ».

Als quals [deffendemeus lhi] predig parroquia comparen demandero resposta per aquel que demanda la emenda del [dig rossi] que volo esser

1. Gaillard de Goth, mort à Lyon en 1305, eut, en effet, de Mabilia, sa femme, Gaillard, Bruna, Marquesia et Cœcilia.

2. Les mots entre crochets, effacés par l'humidité, ont été rétablis d'après le sens de la phrase.

3. Aujourd'hui *Saint-Quentin*, arrondissement de Villeneuve-d'Agen (Lot-et-Garonne).

4. *Ibit* est évidemment écrit pour *ivit*. *Ire a gast* veut dire *faire du dégât*.

rescubut a proar las dichas cauzas, si lor so denegadas per lo dig demandant la dicha emenda. E aqui metehs lodig Bernat Melo dihs que no era tengut de respondre [en aquelas], car el en la dicha cauza no fazia part, ni fa, ni la entendia a far, ans requiric lodig Bernat melo al dig loc tenent que las cauzas contengudas el dig mandament fassa complisca e mande a exequcio, aychi com el dig mandament es contengut; e requiric mais aqui metehs lo dig Bernat Melo al dig loc tenent que la dicha enquesta e aprocedura sia publicada e a luy esser fagh segon que trobara en aquela. — E lhi digz parroquia dicho que negus hom no deu esser punit sens colpa, ni es tengut de respondre a cort ses demandayre, o ses denuntiayre o ses accusayre. Et cum lo dig Bernat Melo aia enpetrat mandament del dig senher jutge del rossi que lhi aviom, mort recostieramentᵃ. loquals mandamens era endressatz al dig balle de Sᶜᵗᵃ Lhiorada², que lhi fes far emenda del dig rossi per aquels a cuy s'apertenia, si no trobava cest malfachor; E lhi home de S. Quinti sion apelats per far la dicha emenda, e lhi bos deffendemens e leyals, segon que dicho, perpauzo, per que tengut non so los quals dicho que volo proar, [e] lhi dig parroquia, comparen per testimonis, si lor o denega, demando que sia respost per lo dig Bernat Melo, et deu respondre o no als digz deffendemens, [e] demandero ne dregz esser fagh e digh a lor per lo dig loc tenent. — E aqui metehs lo dig Bernat Melo dihs que no era tengut a respondre a las cauzas de sus per los digz parroquias perpauzadas, protestat totas vegadas davant cascun per lo dig Bernat Melo que, en la present enquesta e aprocedura, no enten a far part; en que digh dregh sobre aisso a luy esser fagh e digh; — a la qual cauza far e aprocedir en la dicha cauza, aytant cant razos sera, lo dig loc tenent assignec dia a las partz al dijos apres la festa de la naciment de S. Johan Baptista³, dins tercia.

E apres aisso, en l'an que de sus, devant Arᵈ de Lalbenqua, balle de Sᶜᵗᵃ Lhiorada per nostre senher lo rey de Franssa, lo dissabde davant la festa de la Magdalena⁴, comparego lo dig Arᵈ de la Nogareda [e] en Bernat de Goth apelat Faure, parroquias de S. Quinti, per lor metehs e per totz los autres de la dicha parroquia de S. Quinti, a deffendre los digz parroquias aychi, coma de sus ero comparegut; [e] comparec d'autra part lo dig Bernat Melo, protestat totas vegadas per lo dig Bernat

1. C'est-à-dire furtivement, mystérieusement.

2. *Sainte-Livrade*, arrondissement de Villeneuve-d'Agen (Lot-et-Garonne).

3. Le jeudi après la fête de la naissance de saint Jean-Baptiste 1302 était le 28 juin, octave de la Fête-Dieu.

4. Le samedi avant la Sainte-Madeleine 1302 etait le 21 juillet, veille de cette fête.

Melo que el no enten a far part en la presen enquesta e aprocedura, ans requiric al dig balle que complis las cauzas contengudas al dig mandament. — E lhi dig parrochia deffendedor protestero coma de sus e dicho que no entendio a renunciar, per re que dichesso, *a serios de meychos*[1]; apres las quals cauzas demandero al dig balle que lor fes razo segon la 1ª assignacio del dia de sus. E aqui metehs lo dig balles, agut cosselh de savis homes, segon que dihs, en renden dreg a las dichas partz, dichs e pronuncie lo dig Bernat Melo dever far part en la dicha cauza.

[2e fo] e respondre als predigz deffendemens : del qual pronunciament lo dig Bernat Melo s'apela al senher jutge ordenari : de contra la qual apellacio lo dig balles no resenp mas advant cant razos sera.

E apres aisso, en l'an que de sus, devant Ard de Lalbenqua, balle de Scta Lhiorada per nostre senher lo rey de Franssa predig, comparec lo dig Bernat Melo d'una part (e) en Faure de Goth, per se e per totz los autres parroquias de S. Quinti, loquals predig comparec per los digz parroquias aychi, comna apparia de sus en la present acta, d'autra part; e aqui methes lo dig Bernat Melo offric al dig balle una lettra sagelada, segon que el a dich, del sagel del senher Johan Anthoni, jutge maior ordenari per la auctoritat reyal del rey, la tenor del qual es de jos contenguda, requerens al balle predig que las cauzas el dig mandament contengudas mandes a excequcio. E aqui metehs lo balle predig, de voluntat de las dichas partz, assignec dia a las dichas partz aproar, per los digz parroquias, lor deffendemens, producir e publicar los digz parroquias lors deffendemens, producir et publicar los digz testimonis, si far se pot, de dregz, al dilhus apres la S. Gregori papa[2], dins tercia, (e) procedir en la causa a la una part e a l'autra, aytant cant razos sera, si entre tems no es estat pacificat per las dichas partz.

Tenor vero dicte litere dicti domini judicis talis est :

« Johannes Anthonii, legis doctor. judex maior et ordinarius auctoritate regia Caturcence, bajulo Scte Lihorate aut ejus locum tenenti, salutem ad vos. Ratione interfectionis cujusdam rocini Bernardi Melonis clamdestine interfecto, ut dicitur, ad instanciam Bernardi predicti, inquestam feceritis, et mandamus vobis quatenus dicto Bernardo, secundum merita dicta inqueste et proposita et probata hinc inde coram vobis, faciatis breve justicie complementum, justa usus patrie et consuetudinem super clamdestinis malefficiis observatam. Si autem in premissis negligens fueritis aut remissus, et negocium intra quindecim dies non

1. Expression qui ne nous est pas connue.

2. La Saint-Grégoire tombant le 12 mars, le lundi qui la suivait était le 18 mars. Il ne faut pas oublier que l'année commencait le 29 mars. L'assignation était donc pour le 18 mars 1302 (vieux style).

decideritis, si comode fierit possit, comittimus et mandamus bajulo Moyssiaci domini regis ut ex tunc premissa compleat et debite exequatur. Datum Moyssiaci, die lune ante Cathedram Scti Petri [1], anno domini mo cccº secundo, redditis literis. »

Al qual dia comparec lo dig Bernat Melo, d'una part, en Ard de la Nogareda (e) en Bernat de Goth apelat Faure, per lor e per los digz parroquias, d'autra; e aqui metehs lhi dig Ard de la Nogareda el dig Bernat de Goth, per lor e per los digz parroquias de S. Quinti, demandero la secunda productio a lor esser donada per lo dig balle, a proar lor defendemens predigs, la qual lor fo autre jada; A la qual cauza far e aprocedir en la prèsent cauza a la una part e a l'autra, aytant cant razos sera, es assignat dias a las partz al dilhus apres la festa de S. Gregori [2], dins tercia; e foro offrit per lo dig balle als digz parroquias de S. Quinti comparens, sirvens e letras compulsorias a costi tuher lor testimonis a portar testimoni de vertat en la present cauza, so es assaber G. Fellaut, loc tenent del dig balle.

Al qual dia comparec devant lo dig balle lo dig Bernat Melo, d'una part, en Bernat de Goth apelat Faure predig, per se e per nom que de sus, d'autra. E aqui metehs lodig Bernat de Goth, per se et per nom que de sus, ballec e ofric a la cort artigles sobre los quals volc que lhi seu testimoni sio examinat, als quals requiric resposta per lo dig Bernat Melo, la tenor des quals es aytals :

« Intendunt probare Bernardus de Goth et Arnaldus de la Nogayreda, pro se et aliis parrochiis Scti Quintini, quod rocinus cujus emenda petitur decessit morte naturali et non facto hominis. — Negat eam ut ponitur.

« Item, quod, antequam decesisset, fuerat percussus dictus rocinus a quodam bove et cumpercussus in ventre, prout Gausbertus Castanol, qui dictum rocinum custodiebat, dicebat publice vicinis suis. — Negat eam ut ponitur.

[3e Fo]. — « Item, quod, postquam fuit percussus dictus rocinus a dicto bove, ut asserebat dictus Gausbertus Castanol, fuit faychatus femo, vindemia et herbis cum pravis per plures dies, usque quo fuit ita debilis quod vix poterat exire de stabulo. — Negat ut ponitur.

« Item, quando fuit mortuus dictus rocinus et voluerunt ipsum excoriare, fuit dictum eis qui ipsum volebant excoriare quod non excoriarent usque fuisset visus per probos homines ad quos spectabat emenda,

1. Le lundi avant la Chaire de Saint-Pierre 1302 (vieux st.) correspond au 18 février 1303.
2. 18 mars 1303.

si debebat emendari, et, non obstante dicta prohibitione, fuit excoriatus absque ostensione. — Negat eam ut ponitur.

« Item, quod dictus rocinus decessit in parrochia Scti Johannis de Salas. — Negat ut ponitur.

« Item, quod, quando fit aliquid malefficium clamdestine, debet ostendi et videri per illos ad quos spectat emenda fieri, antequam aliquid innovetur. — Credit eam quathenus pro ipso facit at negat eam ut ponitur.

« Item, quod, absque aliqua ostensione facta illis ad quos spectaret emenda fieri si fuisset interfectus per aliquem, fuit excoriatus. — Negat ut ponitur.

« Item, quod dictus rocinus ibit per pascua a tala et a gast [1] sine custode : et petunt responderi. — Non credit ut ponitur. »

E aqui metehs lo dig Bernat melo respondec als digz artigles aychi cant en la ffi de cadun es contengut. — E aqui metehs lo dig Bernat de Goth, per se e per nom que de sus, produhs per testimonis Arnaldum Crozolencs, G. Castanol frayre d'en Gausbert Castanol, lhi qual jurero aqui metehs, en presencia de las partz, dire vertat, e nominec per testimonis la molher d'en Guirau Castanol, la molher d'en Ard de la Nogareda e na Bruna de Goth. — E aqui metehs lo dig Bernat de Goth, per se e per nom que de sus, demandec la tersa productio, laqual lhi fo autrejada ; a laqual cauza for e aprocedir en la cauza, a la una part e a l'autra es assignat dias a las partz lo dimars après la festa de Scta Maria del mes de mars [2], dins tercia.

Al qual dia, devant lo dig balle, anno domini Mo CCCo tercio, comparec, d'una part, lo dig Bernat Melo el dig Ard de la Nogareda, per se e per nom dels digz parroquias de S. Quinti, lo quals avia poder de comparer per los digz parroquias aychi, coma de sus en la present enquesta e aprocedura es contengut, d'autra part. E aqui metehs lo dig Ard de la Nogareda, per se e per nom que de sus, produhs per testimonis na Bernada, molher de luy metehs Ard de la Nogareda, Bruna de Goth e na Ramonda, molher d'en G. Castanol, lhi qual jurero, en presencia de las dichas partz, dire vertat. E aqui metehs lo dig Ard de la Nogareda, per se e per nom que de sus, requiric la quarta productio, lo quals lhi fo autrejada ab sollempnitat de dregs. A la qual cauza far e aprocedir en la causa degudement a la una part et a l'autra. es assignat dias a las partz al dilhus apres la festa de Rampalm [3], dins tercia.

1. C'est la même expression que plus haut : *ibit* pour *ivit*. *Talar* et *gastar* signifient *fouler* et *endommager*.

2. L'Annonciation. Cette fête tombant le 25 mars, le mardi qui la suivait est le 26 mars.

3. Le lundi après les Rameaux est le 1er avril 1303.

E aquel dia, devant G. Fellaut, loc tenent del dig balle, comparec lo dig Bernat Melo, d'una part, el digt Ard de la Nogareda, per se e per nom dels digz parroquias de S. Quinti, d'autra. E aqui metehs lo dig Ard de la Nogareda, per se e per nom que de sus, produhs per testimonis en Siquier de Narsses, donzel, Ard Aymeric de Mont-Lavart, Bernat de la Vayshiera, filh d'en Faure, W. Castanol, filh d'en G. Castanol, lhi qual jurero, en presencia de las partz, dire vertat et a publicar los testimonis de la una part e de l'autra de sus produgs e a procedir en la cauza, a la una part e a l'autra es assignat dias a las partz, de voluntat de lor, al dilhus apres Quazi modo [1], dins tercia.

E aquel dia las parts comparego devant lo dig balle aychi coma de sus plus pleinament so comparegut. E aqui metehs lo dig Ard de la Nogareda, per se e per nom que de sus, produhs per testimonis los predigs Bernat de la Vaychiera, filh d'en Faure, W. Castanol, filh d'en G. Castanol, Johan de la Nogareda apelat des Crozolis, lhi qual jurero, en presencia de las partz, dire vertat e depauzero, lo dig dia, aychi, cant en la deposicio de lor es contengut. E aqui metehs la deposicio dels predigz testimonis de sus, per la una part e per l'autra produghz, foro publicat, de voluntat de las dichas partz; après la qual publicacio las dichas partz renunciero e concluzero en la dicha cauza, e demandero sentencia diffinitiva; e a donar sentencia, si far se pot de dreg, es assignat dias a las partz al dilhus davant la festa de S. Jorgi [2], dins tercia...

Séance du 14 décembre 1906.

Présidence de M. J. de Lahondès.

La correspondance comprend une série de cartes postales envoyées d'Angleterre (Londres, Edimbourg), par M. J. Fourgous, membre correspondant.

M. J. de Lahondès, président, offre à la Société plusieurs années du *Bulletin monumental* qui manquaient à la collection (1901-1906).

Après avoir entendu les rapports de la Commission spéciale, la Société, conformément à ses statuts et règlements, nomme comme membres résidants M. le colonel Delort (qui reprend ainsi le titre qu'une longue absence de Toulouse lui avait fait perdre); M. Couzi, maître de conférences à la Faculté des sciences, professeur à l'Ecole

1. Le lundi 15 avril 1303.
2. Le lundi 22 avril 1303.

des arts; et comme membre correspondant, M. Calmettes, professeur à la Faculté des lettres de Dijon.

M. Ed. Privat, membre résidant, offre au nom de M. Couzi un agrandissement photographique d'une fresque du quatorzième siècle de l'église de Saint-Lizier, représentant une vierge, et communique un superbe album de photographie archéologique du même amateur.

La correspondance comprend la lettre suivante de M. Portal, archiviste du Tarn et membre correspondant.

Mercier, artiste toulousain renommé au dix-septième siècle.

Je vous adresse une petite note prise au cours de l'analyse d'un gros registre de comptes journaliers. Ce registre, appartenant au fonds des Trinitaires de Castres, est aujourd'hui dans la série H de nos archives départementales.

La note concerne un artiste toulousain du dix-huitième siècle et pourra peut-être intéresser la Société archéologique.

La porte construite et ornée par lui n'existe probablement plus. L'emplacement du couvent des Trinitaires est aujourd'hui occupé : 1° par le collège communal (bâtiments du couvent), plusieurs fois remanié et même reconstruit; 2° par la sous-préfecture (jardin et dépendances du couvent.

Mais si nous ne pouvons pas constater, même à l'aide d'une mauvaise image, quelle fut l'œuvre de Mercier, il n'est pas indifférent de savoir qu'il travailla à Castres. Ce fait, s'ajoutant je pense à d'autres, contribuerait à déterminer la sphère de son activité artistique, le rayonnement de sa manière de faire inspirée, soit (ce que j'ignore) par l'Ecole toulousaine, soit par une conception personnelle, soit par l'une et l'autre.

« Au pied du clocher, il y a un grand portail de pierre de taille servant d'entrée au couvent du côté du cloître, sur lequel sont les armes de l'ordre [des Trinitaires], à ronde-bosse, enrichies de tous les ornemens d'architecture et sculpture, qu'on ne peut assez admirer. Cet ouvrage excellent fut fait en 1667 par le fameux Mercier, de Toulouse, un des plus habiles maîtres de son tems. » (Ecrit en 1714.)

(Archives du Tarn, Série H. Trinitaires de Castres. Registre des comptes journaliers, de 1697 à 1726, page 12.)

M. le Président rappelle que Pierre Mercier construisit en 1667 le rétable du chœur de Saint-Etienne.

M. Galabert, membre résidant, archiviste de la Ville de Toulouse, communique une longue étude dont voici le résumé :

Registres paroissiaux de Toulouse.

Les premiers registres d'état civil connus en France ont un caractère personnel et utilitaire : ils apparaissent lorsque la preuve écrite se substitua à la preuve orale, les registres de baptême pour permettre l'exécution des prescriptions canoniques qui interdisaient les mariages entre parents, entre parrain et marraine, les registres de mariage et de sépulture pour permettre la constatation des sommes perçues malgré les prescriptions canoniques, à l'occasion de ces cérémonies.

C'est au seizième siècle seulement que les ordonnances royales interviennent pour achever la substitution de la preuve écrite à la preuve orale. Il y a lieu d'étudier d'abord ces ordonnances, puis leur application à Toulouse.

I.

ORDONNANCES ROYALES.

L'ordonnance de Villers-Cotterets (1539) prescrit la tenue de registres de baptêmes pour « prouver le temps de la majorité », et de registres de décès, mais seulement pour les bénéficiers, afin d'établir exactement l'époque de la mort, si importante pour les candidats au bénéfice vacant qui devaient prendre date en cour de Rome.

Le Concile de Trente (1563) prescrit aux curés la tenue de registres de baptêmes et de mariages.

L'ordonnance de Blois (1579), « pour éviter les preuves par témoins », ordonne aux curés de rédiger des registres de baptêmes, mariages et sépultures, et de les apporter à la fin de l'année aux greffiers royaux. C'est à partir de cette date que les trois séries d'actes sont constituées officiellement.

L'ordonnance de Marillac de janvier 1629 interdit la preuve par témoins pour les mariages en dehors des « personnes de village, basse et vile condition ».

La grande ordonnance civile de 1667 édicte sur la matière une législation complète. Les baptêmes, mariages et décès seront mis sur le même registre, à leur place chronologique ; mais ce registre sera tenu en double, la minute restera entre les mains du curé, la grosse sera remise à la fin de l'année au greffier qui la gardera après l'avoir collationnée sur la minute. L'ordonnance donne des règles précises sur la manière de

rédiger les actes, les mentions à y mettre. A partir de 1673, les minutes doivent être sur papier timbré.

L'ordonnance ne fut pas entièrement exécutée, les grosses ne furent pas remises régulièrement. En 1691, par besoin d'argent, on crée des conservateurs spéciaux, charges vénales qu'il faut supprimer en 1716 et dont les titulaires, pour la plupart, gardèrent les registres comme des papiers privés. Aussi les doubles de cette période ne figurent pas dans les archives départementales.

La déclaration du 3 avril 1736 reprit et confirma les prescriptions de 1667, mais elle y ajouta des pénalités sévères pour la remise des grosses aux greffes des juridictions royales. C'est à partir de cette date que la série des doubles existe dans la plupart des archives départementales.

Enfin, en 1746, un arrêt du conseil ordonne de tenir deux séries distinctes de registres pour les baptêmes et mariages d'une part, pour les décès d'autre part.

La loi du 20 septembre 1792 enjoignit aux curés de remettre leurs registres aux municipalités chargées désormais de l'état civil.

Ainsi :

1° Des origines à 1667, les baptêmes, mariages et décès forment des registres séparés ;

2° De 1668 à 1746, les trois séries d'actes sont réunies dans le même registre ;

3° De 1747 à 1792, les baptêmes et mariages sont sur le même registre, les décès sur un registre spécial.

II.

EXÉCUTION DES ORDONNANCES A TOULOUSE.

1° Le caractère utilitaire de l'origine se retrouve jusqu'à la fin de l'ancien régime.

Ainsi, les registres de mariages ne sont d'abord en réalité que des registres de bans destinés à permettre au prêtre de savoir si les bans ont été publiés. Il donnent simplement le nom des parties avec en marge les chiffres 1, 2, 3, inscrits après chaque publication, et quelquefois, mais toujours accessoirement, la date du mariage même. Si les futurs appartiennent à deux paroisses, l'acte se retrouve dans le registre de chaque paroisse. C'est seulement au milieu du dix-septième siècle que l'acte est rédigé en vue du mariage même (à partir de 1671, à Saint-Etienne) et ne se trouve que dans le registre de la paroisse où le mariage a été célébré.

A Saint-Etienne, de 1609 à 1632, on indique en marge les baptêmes pour lesquels on n'a pas reçu de cierges.

A la Dalbade, en 1735, il y a des décès « qui n'ont point été écrits, parce qu'on n'a pas payé » (note du sacristain). Dans la même paroisse, les répertoires portent tous les ans, de 1697 à 1746, le total des recettes de la sacristie (elles varient de 2,123 livres à 4,839 livres).

2° Ce caractère utilitaire des registres et l'arbitraire relatif laissé aux curés sont l'origine du désordre considérable qui a présidé à la tenue de ces registres.

Il y a des actes omis, d'autres qui ne sont pas à leur place. L'écriture est le plus souvent détestable (le sacristain de la Dalbade qui fait les tables s'en plaint à chaque page). Les minutes et les grosses sont parfois reliées ensemble ou se complètent mutuellement, ce qui augmente encore la confusion.

En 1599, un registre qui traînait sur les fonds baptismaux fut volé à Saint-Etienne; en 1672, un chien à Saint-Nicolas rongea les premiers feuillets du volume de 1671; à Saint-Michel-du-Touch, les registres de 1701 à 1736 ayant disparu ou les actes ayant probablement été mis sur des feuilles volantes, il fallut les rétablir par enquête.

Tous ces fait indiquent le peu de soin que les curés apportaient à la conservation des registres et expliquent les lacunes énormes qu'on trouve dans les séries.

Les tables, quand elles existent, sont faites d'après des systèmes qui varient avec les rédacteurs.

3° Dans les séries antérieures à 1667, les lacunes sont considérables. Le plus ancien registre est celui des mariages de Saint-Sernin (1539); la date initiale de chaque série d'actes varie avec les paroisses, 1550, 1558, 1571, 1587, etc. Les actes de cette période sont rédigés d'une façon très sommaire, quelquefois en langue romane, et ne donnent pas toujours la date de la naissance ou du décès, ni parfois les noms des parents.

4° A partir de 1668, l'interprétation de l'ordonnance de 1667 accroît encore parfois le désordre, chaque paroisse ayant exécuté à sa façon les prescriptions données. Ainsi, à Saint-Etienne, on a mis les trois séries d'actes sur le même registre, mais en divisant le registre en trois, de sorte que la partie réservée à une série ayant été remplie avant que les actes de cette série fussent terminés, il a fallu reporter la suite en d'autres endroits du registre; il en est ainsi de 1668 à 1673 et de 1717 à 1720. De 1674 à 1687, au contraire, on consacre de nouveau un registre à chaque série malgré l'ordonnance; de 1721 à 1736 et de 1759 à 1792, chaque série d'actes forme un cahier, et les trois cahiers sont reliés en un seul volume: l'ordonnance est ainsi appliquée à la lettre, sinon dans son

esprit; de 1688 à 1716 et de 1737 à 1746 les trois séries d'actes sont confondues en une seule série chronologique, conformément à l'ordonnance.

Ainsi il est indispensable de se rendre exactement compte des prescriptions des diverses ordonnances pour se retrouver dans les registres des diverses paroisses.

III.

RENSEIGNEMENTS HISTORIQUES

Les renseignements historiques qu'on peut tirer des registres paroissiaux de Toulouse ne semblent pas très importants.

On peut relever la mention de l'exécution de Montmorency, des abjurations de protestants, des conflits fréquents et parfois curieux entre le clergé séculier et le clergé régulier à propos de sépultures ou de processions (conflits du curé du Taur avec les Pénitents-Gris, avec les religieuses de Saint-Sernin, avec le chapitre de Saint-Sernin), des inventaires de mobilier, des listes d'excommunications, des bénédictions de cloches, réparations d'églises, etc., des mentions relatives à des inondations de la Garonne (1613, 1701, 1727) ou à des incendies (Saint-Etienne 1609, Saint-Sernin (1668). On peut y trouver des éléments importants pour dresser des listes de parlementaires, d'avocats, de chirurgiens, etc.

IV.

STATISTIQUES.

Ces registres sont surtout intéressants au point de vue des statistiques qu'ils peuvent fournir; mais il faut les dresser soi-même, car, sauf exceptions, elles ne se trouvent pas dans les registres.

En comparant, par exemple, dans une paroisse les chiffres des décès pour un certain nombre d'années, si ce chiffre vient à monter brusquement, on peut être certain que cette augmentation est due à une épidémie dont la nature est quelquefois indiquée dans le registre; ainsi la maladie dite « trosse galant » en 1614, la peste de 1628-1631, celle de 1652-1653 qui a donné lieu à un registre spécial pour le pré des pestiférés, où le nombre des décès fut de 1193, l'épidémie de 1752, qui, d'après Barthès, aurait causé 25 à 30.000 décès, chiffre que l'étude des registres, en comparant la mortalité de cette année avec celle des années voisines, permet de ramener à 3,000. Les registres peuvent donc révéler des épidémies inconnues, donner des détails précis sur les autres.

L'examen de ces registres permet aussi de constater le chiffre énorme de la mortalité infantile, surtout en été : elle est de 345 pour 1000 à la

Daurade de 1751 à 1763, de 638.8 pour 1000 à Saint-Nicolas en 1742 et seulement de 230,1 pour 1000 de 1891 à 1894. Ces chiffres montrent combien les soins donnés à l'enfance laissaient à désirer sous l'ancien régime.

Malgré ces épidémies, le chiffre de la natalité, qui du dix-septième au dix-huitième siècle semble avoir diminué, a été au contraire en augmentation constante à partir du milieu du dix-huitième siècle. Cet accroissement semble dû uniquement à la proportion énorme d'enfants naturels qui n'a cessé de s'élever (139,1 pour 1,000 en 1751, 250 pour 1000 en 1788), tandis que le chiffre des naissances légitimes restait stationnaire. La diminution de la natalité n'est-elle pas due aujourd'hui à la diminution des enfants naturels, comme certains chiffres semblent l'indiquer (231 pour 1000 en 1894, 189 en 1902) ?

Ainsi, au point de vue historique comme au point de vue économique et social, l'étude des registres paroissiaux de baptêmes, mariages et décès fournit des résultats du plus haut intérêt.

Séance du 8 janvier 1907.

Présidence de M. J. de Lahondès.

La correspondance comprend entr'autres envois une série de cartes postales représentant des monuments de l'Angleterre et de l'Ecosse offertes par M. J. Fourgous.

M. de Puybusque, membre correspondant, offre une photographie agrandie de la porte de l'enceinte de Viane (ou Vianne), bastide du treizième siècle, à 9 kilomètres de Nérac (Lot-et-Garonne).

Le Président et le Comité de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne ont exprimé en ces termes à notre Compagnie ses souhaits de nouvel an :

Musarum studiis facites estote, sodales ;
Sint curæ vobis Clio cuiusque sorores ;
Artibus ingenius favent, fovent que poesim
Quisquis amat vestri veterum monumenta virorum,
Candida vos semper comitetur turba Minervæ ;
Sic etenim nomen terrenum transvolat astra !

Le président de la Société archéologique du Midi a répondu en ces termes :

Au nom de l'art et de l'histoire,
Toulouse adresse à Montauban,
Pour le passé, chère mémoire,
Bons souhaits pour le nouvel an.
Que la sœur vaillante et fidèle
Poursuive ses succès constants,
Gardant toujours comme un modèle
Le président des présidents.

Le PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à M. Couzi qui prend séance pour la première fois.

A propos d'un article paru dans une revue, il rappelle que la Société de tous temps se préoccupa de la conservation des anciens édifices qui sont le décor et l'honneur de notre ville. Mais sa vigilance s'est trop souvent heurtée à l'inertie des autorités locales ou centrales.

Elle n'a pas attendu les lamentables événements d'aujourd'hui pour inventorier les trésors de nos églises et des édifices religieux, et en signaler l'importance au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts — qui répondit rarement à son appel.

Elle continue de remplir son devoir en signalant la valeur historique, archéologique et artistique de la chapelle du grand Séminaire, décorée par nos concitoyens Despax et Rivals. Une requête en faveur du classement de cette chapelle sera remise à M. le Préfet par le président, assisté d'une Commission composée de MM. Mérimée, directeur, doyen honoraire de la Faculté des lettres ; Pasquier, archiviste départemental, et baron Desazars de Montgailhard.

La Société s'est intéressée la première, il y a des années, à divers monuments aujourd'hui menacés et que personne ne peut sauver d'une destruction imminente. Elle a ainsi publié l'an dernier la porte sculptée de la trésorerie, place Saint-Barthélemy.

M. le RECTEUR DE L'ACADÉMIE annonce qu'une somme de 30,000 francs est destinée à la restauration de la tour et de la salle capitulaire des Jacobins. Cette somme fournie par les Beaux-Arts, l'Instruction publique et la Ville par égale part.

M. le PRÉSIDENT rappelle que dans sa séance du 19 décembre 1905

(p. 383 du *Bulletin*) la Société avait signalé aux pouvoirs publics l'état déplorable de la tour des Jacobins[1]. Il faut se réjouir de la décision prise, avec l'espoir qu'on n'attendra pas pour commencer les travaux de consolidation d'avoir réuni toute la somme prévue. La Société remercie infiniment M. le Recteur d'avoir contribué à l'heureuse solution.

M. Perroud, membre résidant, donne lecture d'un mémoire qu'il va publier dans la *Revue d'histoire de Lyon*[2] sur le **Rétable de Lagnieu**. Il est placé dans une petite chapelle dite de la Croix que Jean Favier, secrétaire du duc de Savoie, mort en 1471, avait fait élever au milieu du cimetière. Dans le panneau de droite est un jeune seigneur debout, tenant à la main son épée, sans doute pour protéger l'église ; dans celui de gauche, un moine dominicain, avec son livre ouvert, foule aux pieds des mitres épiscopales en mépris des honneurs de ce monde.

Le panneau du milieu représente la Vierge couvrant des plis de son manteau toute l'humanité, à droite les clercs, à gauche les laïques, tous agenouillés[3] (*figure à la page suivante*).

Un article de la *Gazette des Beaux-Arts*, 1er novembre 1905. étudiant « l'origine de la *Vierge de Miséricorde* », signale « l'intérêt qu'il y aurait à grouper quelques recherches autour de ce sujet ». Notre confrère apporte à cette enquête une utile contribution en signalant le rétable de Lagnieu et en ajoutant des renseignements précis sur l'historique de ce type de la Vierge et les diverses représentations qu'on en possède en Belgique, en Italie et chez nous. On cite surtout la magnifique « Vierge de Miséricorde » du Musée Condé, à Chantilly, et celle du Musée du Puy.

Sur le rapport de M. Emile Cartailhac, la Société vote l'admission de M. Germain Sicard, château de Rivières, près Caunes (Aude), au rang des membres correspondants.

1. Le vœu de la Société pour la réfection de la toiture des bas-côtés de Saint-Sernin a été également entendu.

2. Paru dans le fasc. II du t. VI, 1907, p. 81 et sq. avec pl.

3. La *Revue d'histoire de Lyon* a eu l'amabilité de nous confier le cliché qui a permis d'illustrer ce résumé de la communication de M. Perroud.



Fig. 1. — Le Rétable de Lagnieu, Ain (art. de M. Perroud, *Rev. d'hist.* de Lyon).

M. G. Sicard, membre correspondant à Caunes (Aude), a envoyé la communication qui suit :

Deux édicules romains, région Minervoise, Aude.

Dans le voisinage des nombreuses voies romaines qui sillonnent la région centrale de l'Aude, l'on découvre chaque jour des objets d'origine romaine, et je me propose de condenser ultérieurement dans une note les trouvailles de ce genre faites dans la partie du département désignée sous le nom de Minervois.

Pour le moment, je me contenterai de décrire succinctement deux ruines romaines situées l'une dans le canton de Peyriac-Minervois, l'autre dans celui de Lézignan, mais qui toutes deux peuvent être considérées comme appartenant à la région dite minervoise. J'ai déjà décrit la première, celle qui se trouve dans la commune de Laure, près du vieux chemin d'Aiguesvives, au Congrès de la Société française d'archéologie qui s'est tenu à Carcassonne en mai 1906 : j'en ai donné des photographies, et mon compte rendu aura sa place dans le volume du Congrès. Cette pile n'avait jamais été signalée.

La seconde, qui est dans la commune d'Homps, se trouve aussi dans le même cas, cependant elle est indiquée dans la Carte d'État-major sous le nom de Touril. Mais sont-ce des piles?

D'après la lettre qu'a bien voulu m'écrire M. de Lahondés en octobre dernier, « cette question des piles romaines attire aujourd'hui la curiosité et les recherches des archéologues, et la fait encore se hérisser de points inquiétants d'interrogation ». M. de Lahondès me dit ensuite que les archéologues sont indécis pour savoir « si ces piles sont des tombeaux ou des signaux de route. Un monument analogue, situé en Tunisie, serait certainement un mausolée »[1]. Il est réellement très difficile d'assigner à ces piles, qui, quoique de formes différentes, conservent cependant un aspect de ressemblance générale, une destination uniforme.

Pour mon compte je crois fermement que la pile de Laure, qui affecte un certain air monumental et comprend deux étages au-dessus du sol, ne peut être qu'une sépulture de quelque importance. La tradition populaire veut du reste que ce soit le mausolée d'un général romain.

Cette massive construction n'est désignée aujourd'hui par les gens du pays que par le nom de « tour de M. Boyer », parce qu'elle est située sur

1. Dr Armieux, L'Inscription de Kasrine en Tunisie : *Mémoires de la Société archéologique du Midi*, 13e vol., p. 73.

les terres de cet honorable propriétaire, mais jadis elle portait le nom de tour de Mésolieux ou Mésolières, comme on peut le constater dans certain compoix du seizième siècle; et, en 1735, le champ où se trouve la « masse antique » est désigné sous le nom de champ de la « Mozolée », ce qui semble indiquer qu'à cette époque on prenait bien cette construction pour un tombeau.

Nous ne croyons pas inutile de transcrire ici les documents que nous avons découverts sur la tour de Mésolieux, dans un vieux plan lotier du territoire de Laure, datant de 1747 et déposé dans les archives départementales de l'Aude.

1747, C. p. — Le sieur Valette de Chastaigné, champ dans lequel il y a une masse antique.

C. p. 1735. — Héritr de Domique, champ, champ dit la Mozolée au chin d'Aiguesvives. Cont. 3, 39, 869.

C. p. 1669. — Champ dit le Moulin, ou il y a une masse antique. cont. 7de 938.

C. p. 1619. — Huguet de la Ferre. champ de la tour, cont. 7de, 19, 936.

1462. — Barth. Jean et Nicolas Arrufat frères.

C, p. 1545. — Jean et Etienne Gasquet, champ de la tour et de Guillaume Pradel, a. vic. al., 862.

C. p. 1555. — Etienne Gasquet, champ de la tour et de Pierre Durand et sa femme. Cart., vic. ar, 1050.

C. p. 1526. — Seghe Jean de Gasquet, ch. de la tour de Mésolieux, c. vic. 767.

Extrait du plan 13,
faisant partie du grand plan des maillols nouvels.
Laprade, 8, lettre *h*.

Sur un autre plan à peu près contemporain de ce dernier la tour porte le nom de Mésolières.

Ce monument, de forme presque carrée, s'élève à environ un kilomètre de Laure, sur le bord du *Cami roumiou*, ancienne route de Laure à Aiguesvives, tout à côté de la vaste dépression qui s'étend de la montagne Noire à l'Alaric et qui constituait jadis l'ancien étang de Marseillette.

L'édifice est rectangulaire, 4 mètres sur 3m60, avec soubassement de 0m20; sa plus grande hauteur actuelle est de 6 mètres, mais le monument a dû être bien plus élevé (*fig. 1*).

Des essais de démolition ont été effectués il y a plusieurs années à la base du monument, qui génait pour la culture de la vigne; mais l'épais blocage a résisté à toutes les tentatives, et l'indestructible ciment a bravé les atteintes de l'acier. Le petit appareil de revêtement 10 × 20 a

seul été entamé sur certaines parties de l'édifice et laisse voir le grossier béton qui constitue l'intérieur de la masse. Une corniche de 0 m 15 c. de saillie existe entre les deux étages : Ceux-ci sont séparés l'un de l'autre



Fig. 1. — Edicule romain, Pile? de Laure (Aude).

à l'intérieur par de larges dalles épaisses de 0m15. Une excavation de 1m20 sur 0m60 montre, sur la face Nord, la place où devait se trouver la pierre portant l'inscription relatant le but et l'origine de l'édifice.

La salle supérieure évidée entre des murs de 1m05 c. d'épaisseur forme un rectangle de 1m20 sur 1m90 (voir fig. 2, plan A) terminé au sud par

un hémicycle de 1m30 de largeur sur 0m60 de profondeur. Derrière cette espèce de niche, qui contenait soit une statue, soit un autel, la muraille est plus mince et simule à l'extérieur l'apparence d'une fenêtre bouchée.

Un passage existait au-dessus de la pierre commémorative et donnait accès dans cette salle en la séparant inégalement; il n'avait que 0m70 de largeur. C'est dans cette salle que devaient se faire les sacrifices et les offrandes aux mânes; elle répond d'ailleurs à la description d'un tombeau romain, telle qu'elle se trouve dans le Dictionnaire des antiquités romaines et grecques de Rich, au mot *sepulcrum* (page 578) :

« Les sépulcres les plus somptueux et à grandes prétentions avaient

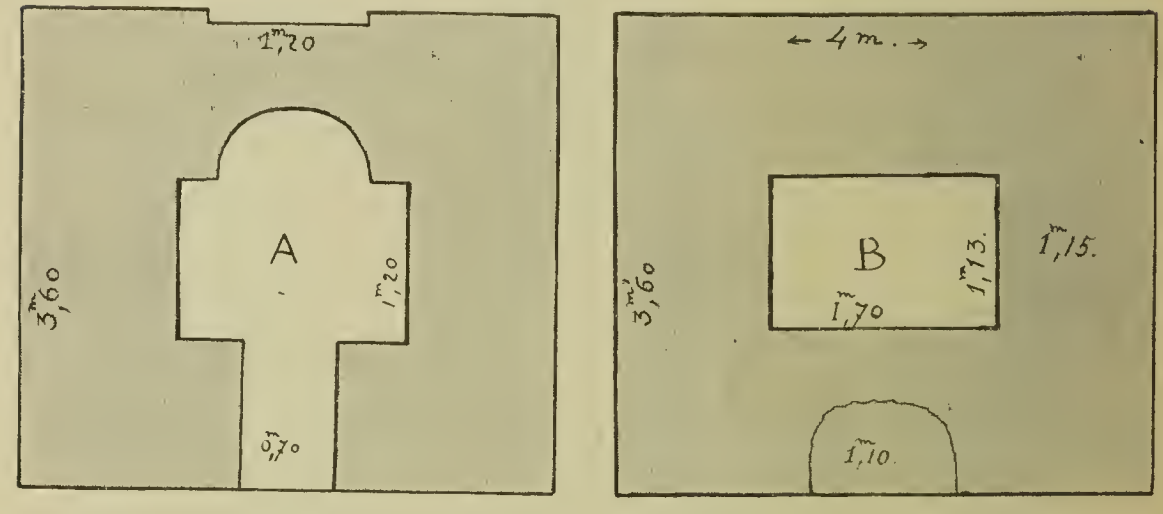


Fig. 2 et 3. — Plan du bas et du haut de la Pile? romaine de Laure.

au-dessus de la chambre funéraire un ou deux étages contenant des appartements, richement décorés de peintures et de moulages en stuc, qui servaient à la famille quant elle venait sur la tombe accomplir certaines cérémonies religieuses. Ces appartements ne recevaient jamais de cercueils ni d'urnes funèbres. Ces objets étaient exclusivement déposés dans la chambre funéraire, dont on cachait en général soigneusement l'entrée afin de mettre le contenu à l'abri de toute profanation. »

Le plancher de cette salle supérieure était formé de dalles en pierre du pays (mollasse ou grès carcassien) ayant 0m15 d'épaisseur. Ces dalles étroitement jointées ne laissaient aucune communication avec les parties sous-jacentes; cependant, l'une d'elles a été fracturée près de son joint au centre de la salle, et l'orifice produit par le bris de la pierre permet de descendre dans un conduit vertical qui, à mon avis, doit servir d'accès à une chambre souterraine ou crypte, renfermant soit le sarcophage, soit les urnes cinéraires, s'il y a eu sépulture par crémation (fig. 3, B).

On peut pénétrer dans cette espèce de puits rectangulaire qui mesure 1m70 sur 1m13, mais à 1m50 au-dessous des dalles il est comblé par des pierrailles et des fragments de briques : des trous carrés comme ceux destinés à placer des madriers se remarquent sur les parois du puits. Ce n'est qu'en le déblayant que l'on pourrait avoir le secret de la pile.

Il est assez facile de reconstituer en idée l'aspect général du monu-



Fig. 4. — Ruine romaine, Pile? d'Homps (Aude).

ment avant la disparition de son faîte en le comparant aux mausolées romains d'une certaine importance.

La seconde pile que j'ai été visiter l'été dernier se compose d'un puissant massif rectangulaire de 4m55 sur 2m40 et 3m20 de hauteur. Elle se dresse au sommet d'une colline escarpée, aux pentes abruptes, et domine un vaste horizon. Ce monument, désigné sous le nom de Touril, se trouve sur les confins du département de l'Aude, dans la commune d'Homps, et dépend du domaine de Lagarde, situé à l'est en contre-bas et qui appartient à la commune d'Olonzac (Hérault). Le Touril s'aperçoit de très loin et, s'il fut un signal, il était heureusement placé.

La partie supérieure de la pile est en retrait de 0m20 sur la base du massif, à 2m40 au-dessus du sol. Comme celle de Laure, elle a subi de graves essais de démolition. Mais dans quel but ? puisqu'elle se trouve dans un lieu inculte, sur un sommet rocheux, où les pierres abondent. Les tentatives de destruction ont amené la disparition du revêtement sur les parties basses. Ce n'est qu'au-dessus de l'endroit où le monument se rétrécit que le petit appareil romain est bien conservé. Au-dessous on ne voit que de grosses pierres solidement encastrées sans ordre dans un épais béton. Le dessus de la pile est couvert de terre gazonnée. Ce tertre a été évidemment fouillé, et l'on m'a affirmé que l'on voyait jadis sur cette plate-forme une pierre évidée en forme de bénitier. Cette pierre ne constituait-elle pas un récipient destiné à recevoir des matières inflammables? Et ainsi le Touril aurait été un signal de nuit. Dans tous les cas, sa masse imposante, placée sur un sommet élevé et pouvant la faire correspondre avec bien d'autres points culminants, peut aisément lui faire attribuer le role de signal de jour ou de nuit, ou simplement de borne gigantesque indiquant la route aux voyageurs.

Mais toutes ces déductions ne sont que des hypothèses ; ce n'est que par la comparaison, ou par des fouilles raisonnées que l'on pourra seulement se former une certitude sur l'origine et la destination de ces curieux monuments.

M. Pasquier présente les observations suivantes[1] :

Les monuments dont parle M. G. Sicard peuvent-ils être considérés comme des piles? Généralement, on désigne sous ce terme des cubes de maçonnerie, ayant de deux à quatre mètres de côté et atteignant une hauteur de cinq à six mètres, avec une niche dans la face antérieure, et dont le sommet se termine par une surface plane ou une pyramide. Tel n'est pas le cas pour les édicules en question, dont l'intérieur est évidé. On n'a pas encore déterminé dans quelle intention on érigeait ces piles, qui n'existent guère que dans le sud-ouest de la France; nous hasardons une supposition concernant leur caractère.

A notre avis, les piles devaient avoir une destination religieuse et, en conséquence, être consacrées à quelque divinité. Les populations rurales qui habitaient dans les environs de ces monuments ont dû les entourer d'un culte traditionnel. En se substituant peu à peu au paganisme dans les campagnes, le christianisme se trouva en présence de superstitions

1. Les figures qui accompagnent ces observations de M. Pasquier sont dues à la courtoisie de la Société ariégeoise des lettres et sciences. Elle a bien voulu nous prêter les bois qui avaient illustré son Bulletin.



Fig. 1. — Pile romaine de Labarthe-Rivière, Haute-Garonne.

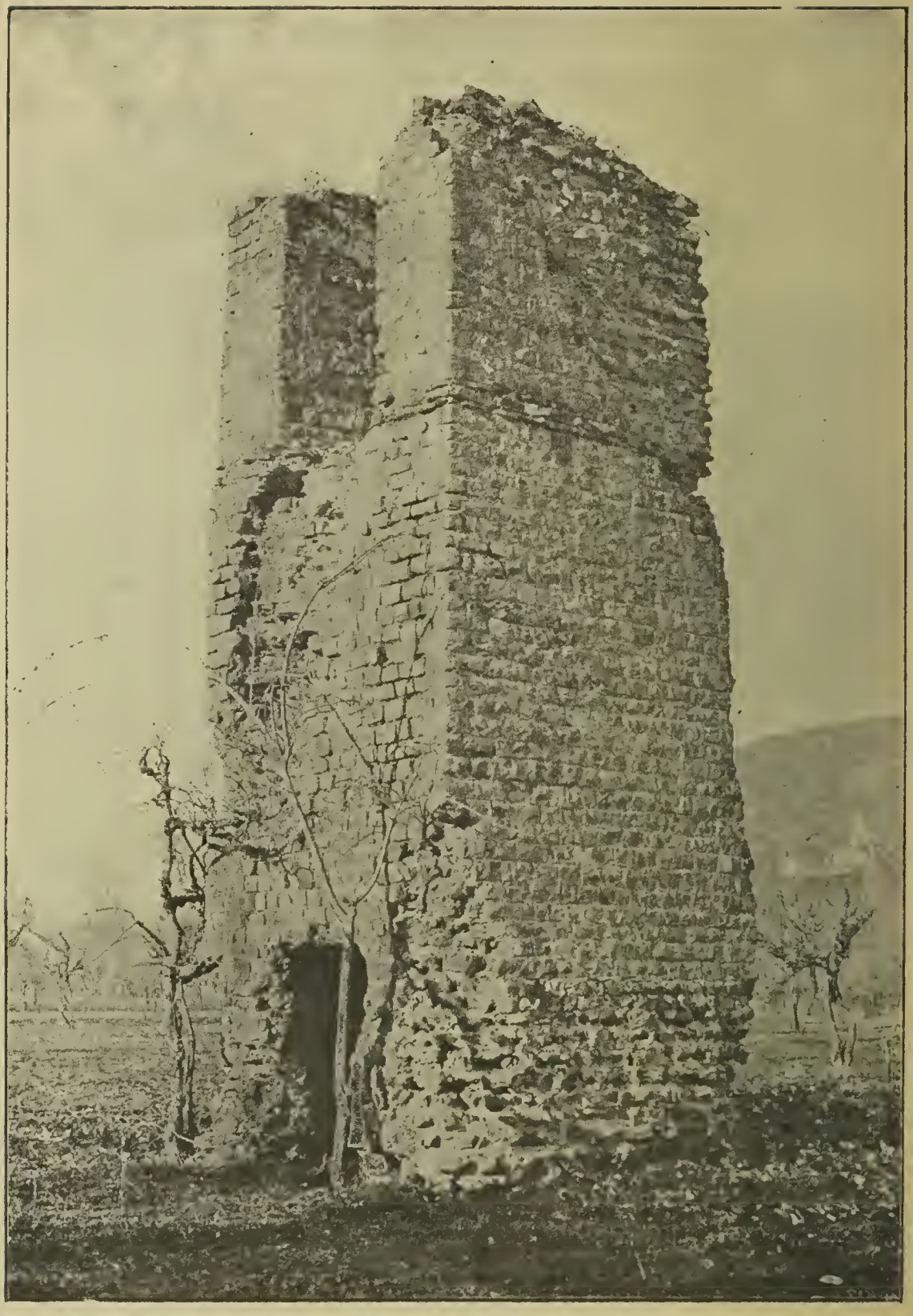


Fig. 2. — Pile romaine de Luzenac, c^ne de Moulis, Ariège.
Hauteur, 7^m50 ; les côtés ont 2^m70.

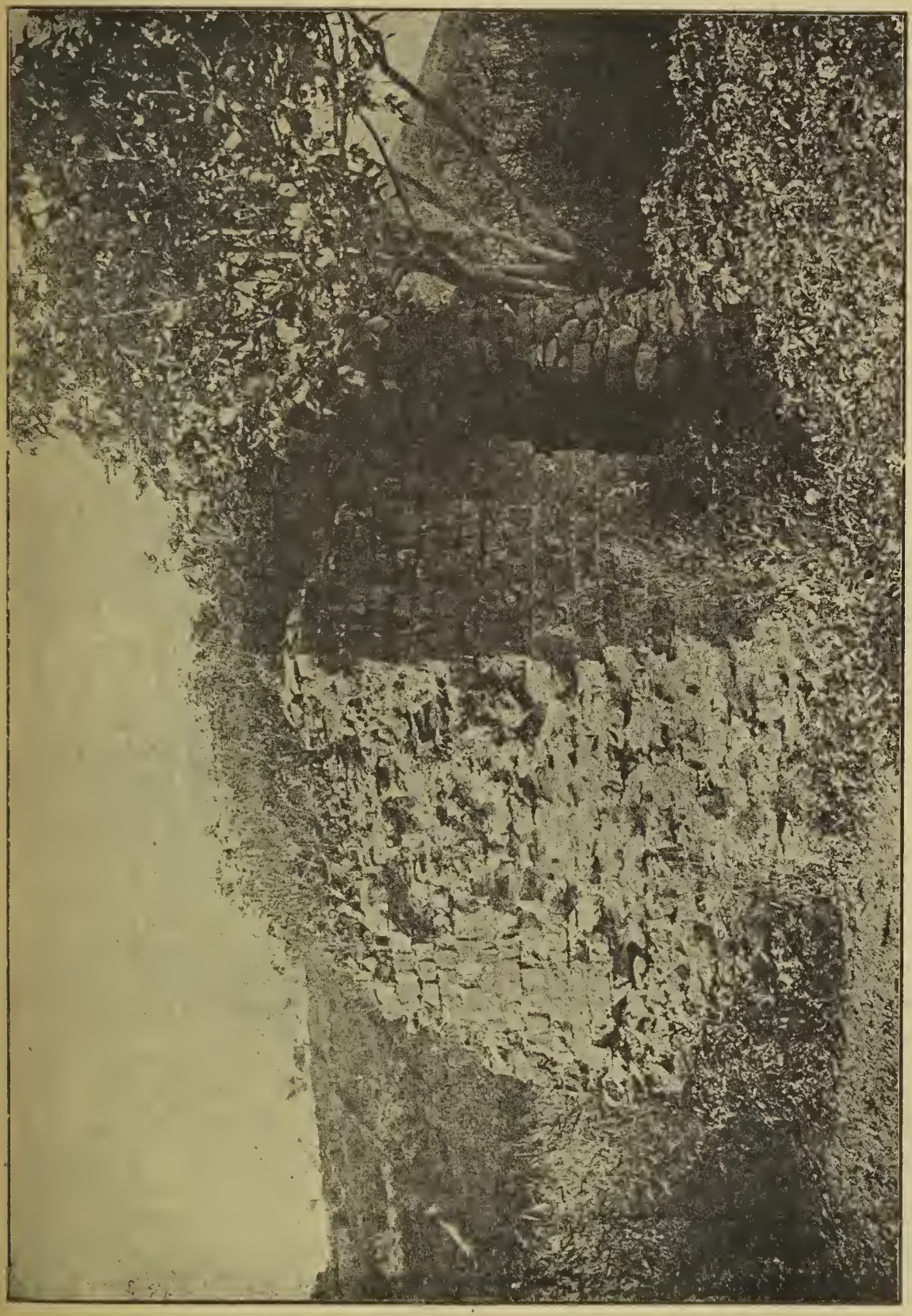


Fig. 3. — Pile romaine ruinée de Saint-Girons (haut. .4 m.; larg., 4 m.)

qu'il ne pouvait pas déraciner : aussi le clergé eut-il l'habileté de fournir un nouvel objet à la piété populaire en conservant les anciennes formes. C'est ce qui était arrivé pour les eaux dont le culte était en honneur chez les Gaulois : aux divinités celtiques succédèrent les nymphes de la religion latine qui, à leur tour, furent remplacées par les saints du christianisme.

Une transformation semblable a dû se passer pour les piles ; celles qui nous restent sont de véritables monuments et étaient relativement peu nombreuses ; il devait y en avoir de plus modestes. Nous supposons que, petites et grandes, elles étaient élevées dans un but religieux, si nous considérons comme leur ayant succédé, à titre de souvenir et de tradition, ces cubes de maçonnerie, hauts de un à deux mètres, mesurant un mètre sur chaque face et que l'on rencontre à la campagne le long des chemins, à l'entrée des villages, dans les carrefours. Une croix est généralement plantée sur le sommet, qui est parfois terminée en pyramide. Rarement, une base et une corniche dissimulent la rusticité de la construction. Des marches, disposées au bas de l'édicule, invitent les passants au repos et les fidèles à la prière. Comme dans les piles gallo-romaines, il y a, sur la face antérieure bordant le chemin, une niche assez profonde pour donner asile à une statuette. A certains jours de l'année, à l'occasion d'une fête locale ou de tout autre anniversaire dont la tradition n'a transmis qu'un vague souvenir, le monument est entouré de feuillages et couvert de fleurs.

La forme de la construction, l'existence d'une niche, la position en bordure d'un chemin, font penser aux piles gallo-romaines. En faisant un rapprochement entre les points de ressemblance, on peut supposer que les édicules anciens avaient un caractère religieux dont les modernes ont perpétué la tradition.

Dans la région du Sud-Ouest, on peut en citer deux piles bien conservées, l'une à Labarthe-Rivière, près de Saint-Gaudens, l'autre à Luzenac, dans la commune de Moulis (canton de Saint-Girons). A Saint-Girons, on a constaté l'existence d'un monument de ce genre près du cimetière ; la base mesurait quatre mètres sur chaque face ; au-dessus du sol, la construction ne s'élève plus qu'à deux mètres environ, les pierres du parement se désagrègent peu à peu. En 1884, lors du Congrès de la Société française d'archéologie, on ne fit que reconnaître le monument ; en 1903, des fouilles entreprises sous la conduite de M. Broué, architecte à Saint-Girons, par les soins de la *Société des Études du Couserans*, n'ont amené aucun résultat. On n'a reconnu aucun chemin sur lequel le monument pût être en bordure ; on a constaté que, vu la hauteur présumée de l'édicule, les pierres entassées à la base étaient

peu nombreuses, ce qui permet de supposer qu'il a été détruit pour servir de carrière aux habitants du voisinage [1]. (Voir les *fig. 1, 2, 3.*)

Plusieurs membres rappellent que M. Lauzun, dans son *Inventaire général des piles du Sud-Ouest* (*Bull. mon.*, 1898), a énuméré toutes les hypothèses proposées pour ces monuments.

Séance du 22 janvier 1907.

Présidence de M. J. de Lahondès.

M. le Président informe la Société que la démarche en faveur du classement de la chapelle du grand Séminaire a été fort bien accueillie par M. le Préfet qui transmettra la demande au Ministère en l'appuyant vivement.

Une lettre que M. le comte de Lasteyrie a bien voulu écrire à M. de Lahondès à ce sujet laisse espérer que la chapelle sera immédiatement déclarée monument historique si l'édifice appartient à l'Etat

M. Massip, membre résidant, assure qu'il en est ainsi.

M. le Trésorier dépose ses comptes pour le semestre dernier et les soumet à l'examen réglementaire du Comité des finances.

M. Lapierre, membre libre, annonce à la Société la mort d'un ancien confrère, M. Pessemesse, qui avait été nommé membre résidant le 11 avril 1871. Le premier travail qu'il communiqua était une *Notice historique de Galan*, localité située non loin de Saint-Bertrand-de-Comminges. Pessemesse eut toujours le goût des recherches historiques et passa une bonne partie de sa vie dans les bibliothèques. Il se vouait volontiers aux besognes les plus ingrates, revisions, classements, catalogues, apportant l'ordre et la clarté dans les réduits les plus obscurs. La *Bibliothèque des bons livres* de la rue Croix-Baragnon occupa et retint Pessemesse pendant plusieurs années, et toujours, bien entendu, sans rétribution

1. La pile de Luzenac a été représentée et décrite par M. de Laurière dans le volume du Congrès tenu en 1884 dans l'Ariège, par la Société française d'archéologie, pp. 129-133. Ce compte rendu a été réimprimé dans le *Bulletin de la Société ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts*, tome 1er. — Voir aussi, t. XI de ce *Bulletin*, une Étude de M. Pasquier sur les piles de l'Ariège.

et par amour désintéressé du travail utile. Il nous demanda de lui permettre de faire, à côté de nous, la revision de manuscrits et d'Incunables, placés alors dans une galerie de la Bibliothèque publique de la ville et qu'il importait de numéroter. Il faisait donc volontiers œuvre d'employé-amateur, et en même temps très érudit. Pessemesse se souvenait de ce bon temps avec une joie mêlée d'une grande tristesse, car il était devenu aveugle, sans rien perdre de sa mémoire et de sa lucidité d'esprit. Il a passé les dernières années de sa vie dans une propriété très pittoresque du Lauragais, au pied de cette solide tour de Beauville, dont il savait bien l'histoire et qu'il se plaisait à raconter. A côté de sa famille dévouée, qui ne l'a pas quitté dans sa longue et douloureuse maladie, M. Lapierre a été le dernier ami avec lequel Pessemesse a pu causer de ses chères études d'antan.

La rue Pharaon à Toulouse, origine de ce nom.

M. Baquié-Fonade, de Toulouse, envoie une série de notes, prises dans les ouvrages généraux et dans les archives municipales et départementales, établissant que la rue Pharaon a reçu son nom de la famille d'Alfaro.

Hugues d'Alfaro et son frère Arcès, originaires de l'Aragon, sont cités dans la chanson de la croisade parmi les défenseurs de Toulouse en 1211 (vers 1818 et suiv.). Hugues défend aussi le château de Penne assiégé (v. 2411 et 2420), il combat dans la bataille de Baziège (v. 9088), pendant le siège de Toulouse en 1219, il défend hardiment la barbacane Villeneuve (v. 9505). Il épousa une fille naturelle de Raymond VI.

Son fils aîné Raymond, tenu sur les fonts baptismaux par son grand-père, figura dans le traité de paix entre le roi et Raymond VII en 1229 ; il fut témoin dans l'acte d'hommage rendu, le 14 novembre 1244, par le comte de Comminges au comte de Toulouse ; dans le testament de Raymond VII en septembre 1249 ; il prêta serment de fidélité à Alphonse de Poitiers avec les autres seigneurs de la province le 1er décembre de la même année. Il fut témoin encore dans la résiliation du contrat entre le sénéchal de Toulouse et les fermiers de la Monnaie, le 26 avril 1253 ; enfin, bailli du comte de Toulouse en 1242, il présida au massacre des inquisiteurs d'Avignonet, et les actes de procédure de l'inquisition sur ce drame le mentionnent plusieurs fois.

Divers actes du fonds de Malte, aux archives départementales, établis-

sent que la grand'rue, *carreria major, quæ fuit Raymundi de Alfaro* (actes de 1255-1276-1303), *carreria Raymundi del Pharo* (acte de 1360), *carreria Raymundi del faro* (acte de 1359, de 1360), est la même que celle qui est appelée aujourd'hui rue Pharaon (1400). D'autres actes des censives des Trinitaires, ainsi que des actes de reconnaissance du Chapitre de Saint-Etienne et des baux conservés aux archives municipales, indiquent les transformations successives du nom d'Alfaro en celui de Pharaon, et aussi des changements de nom : *carreria Raymundi del Faro* en 1369, la même année *carreria Sancti Antoni de Lezato,* de nouveau carreria *Raymundi del Faro* en 1371, *c. Ramon Delfaro* en 1372, *c. Raimundi d'en Faro* en 1346, *c. Raimundi del Faro*, en 1369, *c. Delfaro* en 1404, rue Farao sive *Raimondi Pharao* en 1429, rue de Ramon d'en Farron en 1435, *carreria Raimundi Farone* en 1446, *c. de Pharao prope conventum carmelitarum* en 1447, *c. Ramon d'en Faro* en 1460, *c. Pharaonis vel* del Pharao en 1466, *c. Delpharo* dans un autre acte la même année, *c. Raimundi Pharaonis* en 1478, *c. des Sant Anthony aultrement apelada d'en Pharao* en 1458, la même année *c. de Ramon de Faraon* ou de Pharaon, *c. Raimundi Enfarron* en 1470, c. Raimundi del Pharaon en 1478, c. de Raymundi Pharaonis l'année suivante, rue Pharao en 1527, *c. Raimundi Pharaonis* en 1566, rue de Faraon en 1570, rue des Carmes ou del Pharaon en 1655, rue Pellardit dite de Pharaon en 1680, grande rue dite de Pharaon en 1754, rue de Pharaon en 1770.

Ainsi, la rue Pharaon, par un privilège rare, a gardé le même nom depuis près de sept siècles. Elle le doit à Ramond d'Alfaro qui sans doute l'habitait, car plusieurs rues portèrent le nom de leur principal propriétaire. Il y était voisin du comte de Comminges pour lequel il fut témoin en 1244, et aussi du Château Narbonnais, habité par son beau-frère naturel Raymond VII.

M. le Président dit qu'il faut remercier vivement les Toulousains qui s'intéressent au passé de notre ville. Le petit problème que M. Baquié-Fonade a étudié avec soin est très digne d'intérêt. Son opinion est vraisemblable. Un autre chercheur, M. Ch. Fouque, propose une explication toute différente. Pour lui, l'origine serait simplement le mot *far*, radical du mot farine, signifiant blé en notre langue d'oc. C'est en effet le quartier de la ville où habitaient les marchands de céréales, et Raymond aurait été l'un d'eux.

M. J de Lahondès, président, donne lecture du mémoire suivant :

Le portail de Saint-Pierre-des-Cuisines, Toulouse.

L'église de Saint-Pierre-des-Cuisines a été décrite dans nos *Mémoires* (t. XII, p. 200) par notre collègue, récemment revenu parmi nous, M. le colonel Delort, et quelque temps après par M. le capitaine Péragallo (t. XIII, p. 344) dans son étude sur le couvent des Chartreux.

Il suffira donc de rappeler sa fondation au onzième siècle dans le bourg qui paraît avoir été spécialement protégé avec prédilection par les comtes de Toulouse. Le comte Guillaume et sa nièce Adalmodis confirmèrent, en 1067, la donation du comte Pons à l'abbaye de Moissac de l'alleu de Saint-Pierre, en déchargeant les habitants du bourg de tous les cens et redevances qu'ils leur devaient pour les cuirs qui y étaient blanchis et en leur permettant de faire cuire leur pain dans les fours qu'ils pourraient y bâtir sans être tenus d'avoir recours aux fours du comte.

Le bourg n'a pas pris son nom de ce privilège et de cette charte puisqu'elle le désigne déjà sous ce nom *de Coquinis*, improprement traduit plus tard par le mot *cuisines*, tandis qu'il rappelle plutôt la population de pauvres gens, truands ou gueux même si l'on veut, *coquini*, mais bientôt devenus ouvriers, travailleurs sur le cuir surtout, — une rue voisine porte encore le nom des Blanchers, — qui s'étaient groupés hors des murailles autour d'un modeste oratoire déjà dédié à saint Pierre. On ne pouvait décemment l'appeler le bourg des *coquins* lorsque l'usage eut fait dégénérer le sens, d'abord moins défavorable, de ce terme.

Les comtes toulousains favorisaient les humbles travailleurs du bourg nouveau afin d'accroître leur nombre, et peut-être trouvaient-ils auprès d'eux un appui plus sûr qu'auprès des habitants de la ville, plus indépendants et plus tumultueux. Raymond de Saint-Gilles, avant de partir pour la première croisade, se rendit à l'église Saint-Pierre pour se démettre devant eux de l'administration de ses Etats qu'il confia à son fils ; Raymond V de même, en 1188, pour accorder aux magistrats municipaux le droit de rendre la justice, et Raymond VI, à son avènement, en 1194, pour recevoir le serment de fidélité des habitants de la ville et des faubourgs.

L'évêque Foulque et Simon de Montfort vinrent aussi pendant la croisade à Saint-Pierre, qui semble ainsi avoir été comme le premier hôtel de ville de Toulouse.

L'église, convertie en magasin depuis qu'elle est unie aux bâtiments de l'arsenal, a perdu tout caractère, mais on distingue encore en elle les assises de ces diverses époques.

Le clocher, au levant, à l'angle sud-est de la nef, à moitié démoli, montre toutefois au premier étage une fenêtre montée en assises de

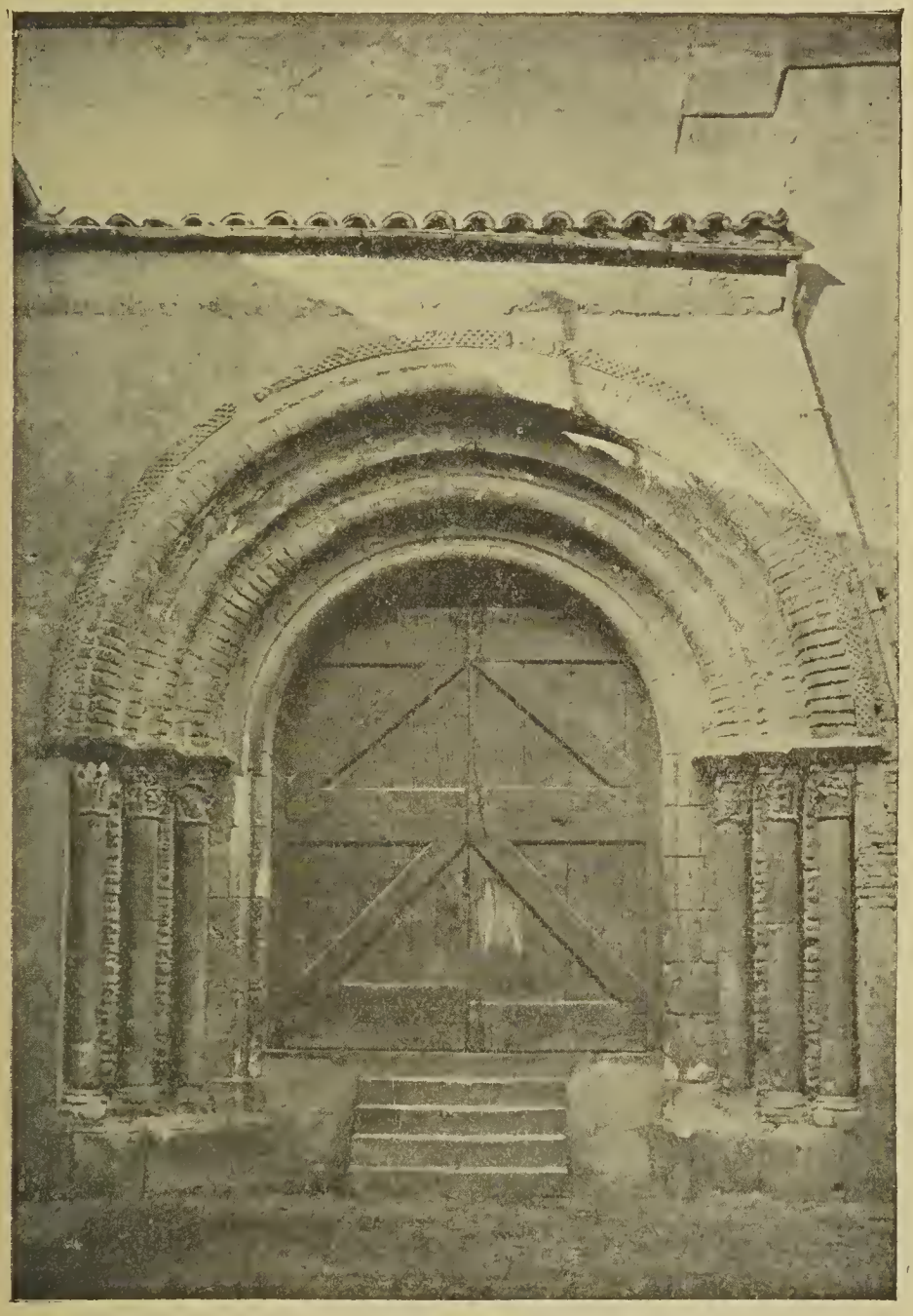


Fig. 1. — Portail de Saint-Pierre-des-Cuisines, Toulouse.
(D'après une photographie de M. Couzy.)

pierre et de briques comme celles du rond-point et des transepts de Saint-Sernin qui démontre leur contemporanéité des dernières années du onzième siècle. La nef, en carré long, fut reconstruite ou terminée au

treizième siècle, ainsi que l'indiquent les briques épaisses de cette époque et les meneaux des fenêtres basses. Elle ne fut jamais voûtée. Une chapelle au nord-est, du même temps, à deux travées couvertes d'une voûte en briques à nervures en boudin, servit de sanctuaire. Une autre chapelle de forme barlongue, également à deux travées, abritée par une voûte à liernes et tiercerons, s'est logée au quinzième siècle à l'angle opposé. Un enfeu est creusé dans le mur.

Depuis peu a été apposé sur le mur occidental de la nef un bas-relief du seizième siècle représentant la Cène, mais fort mutilé. Il a été découvert dans le remblai du cimetière.

La façade présente entre deux contreforts d'angle, évidés dans leur partie supérieure, un contrefort médian, mais qui ne se dresse pas exactement au milieu. Il indique probablement une disposition antérieure.

Mais le portail d'entrée s'ouvrait du côté de la ville, sur la façade méridionale. C'était aussi une disposition adoptée parfois, surtout dans les pays de montagnes, pour éviter aux fidèles les assauts des pluies et des vents d'ouest qui sont violents de même sur les rives du fleuve, très proche de l'église.

Le portail est le seul reste artistique de l'antique sanctuaire.

Trois arcatures de briques en boudin s'épanouissent, encadrées par un arc en pierre orné de billettes. Elles reposent sur les tailloirs saillants, continus et à ressauts creusés de fleurons, de six chapiteaux. L'ensemble offre un aspect monumental et puissant. Il semble que tous les portails romans, en plein cintre, doivent présenter le même caracère, puisqu'une demi-circonférence est toujours semblable à elle-même. Mais des variétés nombreuses peuvent surgir. Le cintre peut être surhaussé, et alors il pourra paraître parfois étranglé ; surbaissé et, par suite, devenir lourd et écrasé. Encore faut-il qu'il s'harmonise par ses matériaux et ses proportions avec le monument sur lequel il se détache. C'est le sentiment de l'artiste qui inspirera la ligne exacte des courbes et la combinera avec les dimensions de l'édifice comme avec les éléments de la construction. Celui qui dressa dans le préau de Saint-Pierre le portail de l'église clunisienne était doué du sens de ces subtiles harmonies.

Ce n'est certes pas la richesse des ornementations qui attire l'attention sur ce portail. Les arcatures sont simplement montées en briques, mais justement les joints, nettement accusés, donnent à l'ensemble un aspect de robustesse que n'offrent pas les tores unis et arrondis, parfois un peu mous, surtout s'ils ne sont pas relevés comme au beau portail de Saint-Michel de Lescure, près d'Albi, par l'opulent décor de besans, de fleurons, de têtes et d'entrelacs. L'art gothique sentit si bien le défaut de ces cor-

dons en boudin qu'il les accentua bientôt par un méplat qui leur donne de la fermeté, méplat qui devint ensuite une arête, puis même une série d'arêtes aiguës finissant par atteindre un excès de légèreté.

La pierre, rare à Toulouse, apparaît seulement dans le cintre supérieur à billettes, puis dans les colonnes et les chapiteaux. Le portail n'est pas couronné par la corniche habituelle des portails romans, supportée par des modillons à figures grimaçantes ou fantastiques. De même que la plupart des portails languedociens, il n'a pas du tympan.

Le fût des colonnes se détache sur le fond de briques, produisant l'effet heureux de coloration cher aux artistes toulousains de tous les temps et que ramènent heureusement dans nos rues les architectes actuels, se délivrant enfin de la monotonie des badigeons. Il repose sur une base composée de deux tores et d'une scotie et se joignant à la plinthe par une griffe en forme de feuille. Les colonnes sont montées sur un socle élevé qui ajoute à l'élégance par son ressaut en même temps qu'à l'aspect de résistance de l'ensemble, effet qui n'aurait pas été produit par des colonnes plus longues descendant jusqu'au sol.

Les chapiteaux méritent un examen spécial par leur iconographie et leur facture.

Le premier à droite montre, sous une arcade supportée par des colonnettes, saint Pierre et saint Paul prêts à partir pour aller instruire le monde, tenant le livre des Evangiles dans la main et s'entretenant de leur mission ; puis le Christ nimbé remettant la clef au chef de son Eglise. Le second présente l'Annonciation, l'ange étant contre le mur et presque caché, et à côté la Vierge et sainte Elisabeth s'embrassant à pleins bras dans la scène de la Visitation. Le troisième offre le contraste saisissant de saint Pierre assis sur un trône, dirigeant l'Eglise et l'univers, et, du même, crucifié la tête en bas. Cette dernière sculpture est aussi contre le mur, de même que l'ange de l'Annonciation. Elle prouve que, même à l'époque romane, les chapiteaux étaient souvent sculptés avant la pose. Cet usage devint une règle absolue pour l'art gothique, art logique, où tous les éléments de la construction étaient tracés et préparés d'avance et où leur place était irrévocablement arrêtée. Autant que celui des ordres de l'antiquité, l'art du treizième siècle était un art classique aussi, qualification qui eût fort étonné et scandalisé même l'Académie des Beaux-Arts d'il y a encore un demi-siècle.

On voit dans les galeries des transepts de Saint-Sernin quelques chapiteaux parmi les plus beaux de la basilique, dont la face qui peut s'apercevoir du pavement de l'église est seule sculptée, tandis que l'autre, du côté de la galerie, est demeurée épannelée et attend encore le ciseau du maître-tailleur de pierre. L'une des faces avait donc été

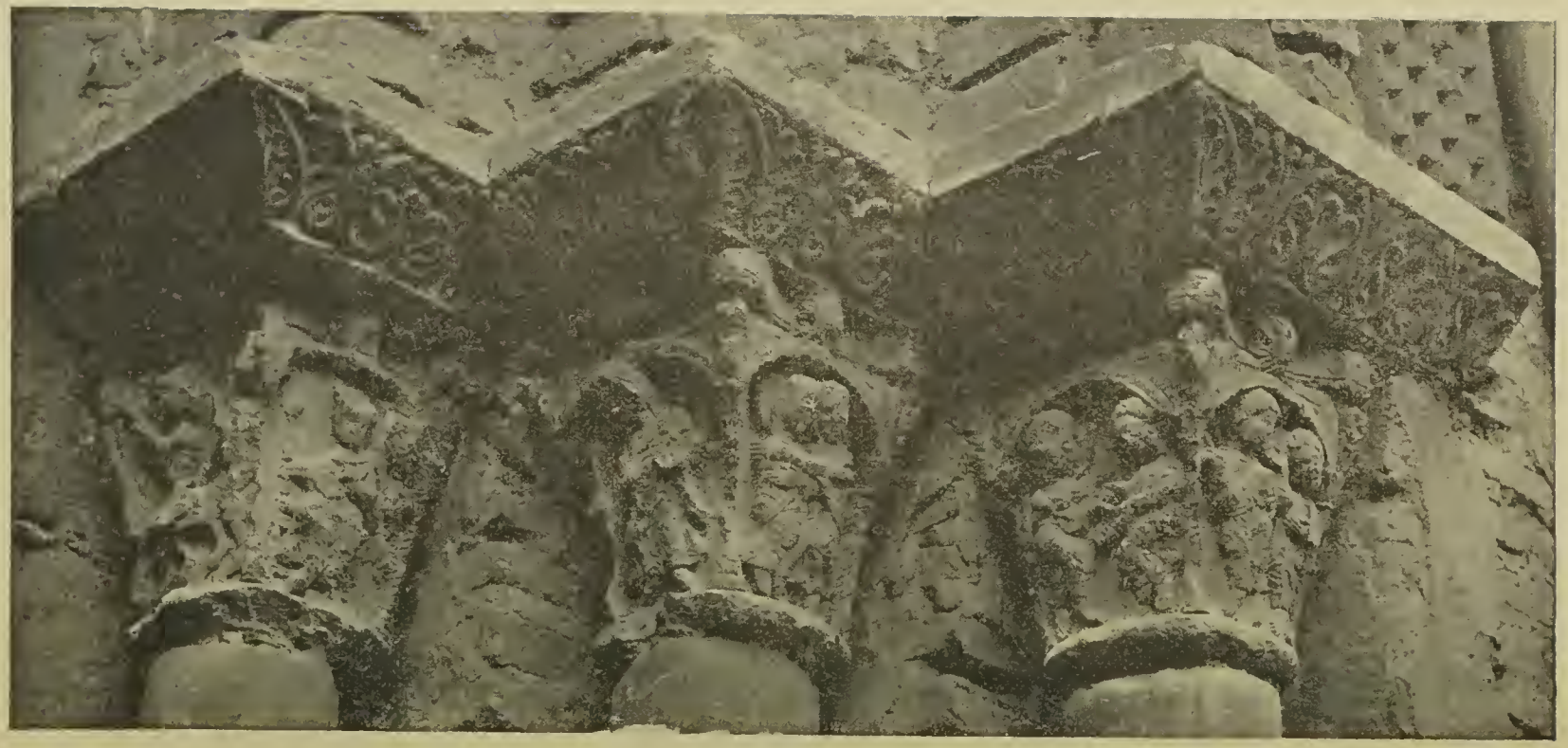


Fig. 2. — Les chapiteaux du portail de Saint-Pierre-des-Cuisines, Toulouse.

Saint Pierre dirigeant l'Église.
Saint Pierre supplicié.

L'Annonciation, l'ange à gauche.
La Vierge et sainte Elisabeth.

Saint Pierre et saint Paul.
Le Christ nimbé remettant la clef à Pierre.

D'après une photographie de M. Couzy.



Fig. 3. — Les chapiteaux du portail de Saint-Pierre-des-Cuisines, Toulouse.

Corbeille
à
larges et hautes feuilles.

Christ sur la croix.
La Vierge. — Saint Jean.
Le soleil, la lune. — La descente aux limbes.

La Nativité.
Jésus enfant nimbé sur un autel.
La Vierge adorante.

D'après une photographie de M. Couzy.

sculptée avant la pose, et l'autre ne devait l'être qu'après. Mais le cas est exceptionnel.

L'ébrasement du portail qui se présente à gauche lorsqu'on entre, mais qui est en réalité le côté droit du portail, montre deux scènes de la vie du Christ, et en avant, un chapiteau en corbeille à larges feuilles, d'un beau style, sur un seul rang, comme on en voit en nombreuses variétés sur presque tous les monuments de l'ère romane. Sur celui qui est le plus près de l'entrée apparaît la scène de la Nativité ; mais, suivant une iconographie symbolique encore, l'Enfant-Jésus n'est pas montré dans la crèche, mais nimbé sur un autel supporté par une colonnette à chapiteau ionique, selon la forme des anciens autels romans. Toutefois, les têtes du bœuf et de l'âne légendaires apparaissent au-dessus de lui. La réalité s'unit au symbole. A côté, la Vierge est sculptée, non dans une attitude maternelle et tendre, mais dans celle de l'adoration, autant du moins qu'on en peut juger à travers les mutilations qu'a subies cette figure. C'est donc encore le symbole plus que le fait réel que l'artiste a représenté. Les Pères de l'Eglise ont parlé de l'adoration de la Vierge devant le Christ naissant et regardé comme un présage celle de Jacob et de Rachel dont parle la Genèse devant leur fils Joseph, l'une des figures prophétiques du Christ. Jusque sur les tableaux de la Renaissance italienne et flamande, la Vierge est souvent représentée à genoux devant son fils dans ses langes.

Le chapiteau intermédiaire est assurément le plus curieux de la série.

Sur un des côtés apparaît le Christ sur la croix avec la Vierge et saint Jean aux côtés de la croix, et les figures du soleil et de la lune au-dessus. C'est encore une alliance de la réalité avec une iconographie symbolique.

La figuration de Jésus crucifié, encore assez rare à l'époque romane, apparaît d'abord dans la province méridionale, et surtout dans la région toulousaine. On sait que, dans les premiers temps de l'Eglise, les chrétiens, redoutant l'impression fâcheuse du spectacle des souffrances du Christ, ne voulurent pas représenter les scènes de la passion. Ce scrupule disparut en Orient dès le quatrième siècle, mais il reparut sept siècles après dans les régions occidentales de l'Europe. Les premiers imagiers de l'art roman ne taillent pas encore la crucifixion dans la pierre, et s'ils représentent diverses scènes de la passion, ils passent du baiser de Judas à la résurrection. La résurrection elle-même n'est pas montrée d'abord. Dans l'admirable série des scènes du suprême drame évangélique sculptées sur les chapiteaux du cloître de la Daurade, la crucifixion n'apparaît pas, mais il est possible, probable même,

qu'on l'y voyait autrefois et que le chapiteau qui la montrait a été perdu. Nous voyons, en effet, le Christ en croix sur le chapiteau de Saint-Pierre-des-Cuisines, contemporain de ceux de la Daurade, et aussi sur un chapiteau, dont le style démontre l'antériorité, du cloître de Saint-Pons-de-Thomières conservé au Musée des Augustins, où le Christ est attaché par quatre clous sur une croix gemmée, tandis que deux personnages encensent sa tête nimbée, non couronnée d'épines, mais qui



Fig. 4. — Chapiteau de Saint-Pons-de-Thomières (musée de Toulouse).

ne porte plus déjà la couronne royale, et que deux soldats lui présentent l'éponge et la lance.

Quant à la scène de la Résurrection, notre collègue, M. Emile Male, a déjà observé qu'elle est représentée pour la première fois sur un des chapiteaux de la Daurade. On sait avec quel sentiment dramatique.

Avec la même antériorité apparaît sur les chapiteaux de la Daurade la scène de la Transfiguration, très rare d'ailleurs sur les sculptures romanes ou gothiques, et surtout celle de la Pentecôte qui n'apparaît guère que dans les derniers temps du Moyen-âge.

On s'explique mal le scrupule qui s'opposait à la scène de la résurrec-

tion. Toujours est-il qu'elle n'a pas sa place dans la série des douze mystères dogmatiques que les Grecs disposaient sur leurs icones, et qu'elle est remplacée dans l'art occidental par la descente aux limbes. Sur l'autre face du chapiteau de Saint-Pierre la descente aux limbes s'oppose, en effet, au crucifiement.

Les sculpteurs représentèrent souvent ainsi la délivrance des âmes des justes, premier effet de la rédemption que le Christ était venu



Fig. 5. — Chapiteau de la Daurade. Descente aux limbes.

apporter au monde par son immolation. Ils puisaient le récit de la venue du Christ dans les limbes, le séol dont parle la Bible, cette partie des enfers où les âmes qui n'avaient point péché l'attendaient pour être admises dans le ciel, dans la première épître de saint Pierre et sur la quatrième épître de saint Paul aux Ephésiens[1]. Les manuscrits byzantins et carolingiens leur en montraient des images nombreuses qu'ils reproduisaient ou interprétaient sur la pierre.

Une miniature d'un manuscrit de Gaëte[2] montre le Christ imberbe, brisant d'abord les portes de l'enfer, puis soulevant le diable vaincu

1. Dictionnaire de la Bible. Limbes, col. 256.
2. *Histoire de l'Art*, t. I, p. 811.

comme une peau vide, montrant ensuite le chemin du ciel aux esprits qui étaient encore en prison, selon ce qui est rapporté dans l'évangile apocryphe de saint Pierre, et enfin les délivrant pour leur ouvrir le Paradis.

Un des chapiteaux de la Daurade montre la descente aux limbes dans une composition plus artistique et mieux conçue. Le Christ n'apparaît qu'une fois et accomplit en même temps les deux œuvres de la victoire sur le démon et de la délivrance des âmes. D'une main il perce la tête de Satan qu'il a terrassé avec la pointe de la croix, de l'autre il entraîne Adam, représentant tous les élus. Satan, sous la figure d'une bête monstrueuse qui se tord sous les pieds du Christ, allonge l'un de ses bras pour retenir Adam, tandis qu'un autre démon cherche à le retirer aussi des mains du Sauveur en le prenant par la taille. Derrière la tête de ce démon apparaît celle d'Eve que l'on reconnaît très bien pour une tête féminine. Un troisième démon à tête bestiale appuie lourdement sa main sur elle; à côté, c'est l'enfer proprement dit, l'Hadès ou la gehenne désormais nettement séparé et réservé uniquement aux méchants. Un démon armé d'une fourche à deux dents plonge les damnés dans une chaudière bouillante, que lèchent les langues des flammes éternelles.

Si l'usure et les mutilations que la pierre a subies ont mis quelque confusion sur ces deux scènes, celle que montrent les deux autres faces du chapiteau est demeurée d'une clarté absolue. Deux anges conduisent Adam et Eve dans le Paradis, représenté, comme dans d'autres sculptures et comme dans tous les vitraux, par un château ou un donjon crénelé.

De même que le chapiteau de la Daurade, celui de Saint-Pierre ne montre pas les portes de l'enfer brisées par le Christ vainqueur, mais il reproduit deux fois la figure du Christ, et il est par suite moins bien conçu dans sa composition. Le Christ nimbé a terrassé Satan, renversé la tête en bas, et sur l'autre bord du chapiteau le Christ retire un élu par les cheveux du fond de l'abîme, *interioribus terræ*.

Au-dessus, le Paradis semble être représenté par un autel supporté sur trois pieds et surmonté de trois flammes. La face de cet autel est ornée, comme celle de l'autel sur lequel repose l'Enfant-Jésus, d'ornementations ciselées, dans lesquelles il serait possible peut-être de reconnaître des caractères sous les martelures.

Les scènes représentées sur les chapiteaux de Saint-Pierre-des-Cuisines sont encadrées par une arcature que supportent des colonnettes, quelques-unes ornées de cannelures en torsade. Des fleurons ou des têtes en saillie les couronnent dans les angles comme pour soutenir les tailloirs qui forment une robuste corniche continue.

Les arcatures rapprochent, du moins par leur forme générale, les chapiteaux de Saint-Pierre de ceux de la Daurade. Mais les personnages ne présentent pas la finesse, ni surtout l'allure naturelle, le mouvement dramatique, l'expression pathétique saisissante de l'admirable série des scènes de la Passion conservées au Musée. Les deux œuvres sont contemporaines, elles proviennent de la même inspiration; mais l'artiste à qui les moines de la Daurade confièrent l'ornementation de la porte de leur prieuré de Saint-Pierre n'était pas aussi richement doué que celui qui tailla les chapiteaux de leur cloître.

En admirant de nouveau leur caractère si impressionnant, leur originalité et la primauté de leurs représentations, je pensais, tandis que je les examinais, ce que je n'aurais peut-être pas osé dire, mais que j'ai été heureux de voir écrit dans la plus récente Histoire de l'art par la plume autorisée de M. André Michel :

« Dans cette région languedocienne où s'exerçaient tant d'influences, depuis celle de l'art barbare jusqu'à celle des ivoires byzantins les plus délicats, ce qui caractérisa la production des ateliers du douzième siècle, ce fut, dans le foyer toulousain, un don incomparable de transposer dans des œuvres originales et vivantes, qu'on peut dire inventées de toutes pièces, les éléments empruntés de tous côtés aux modèles étrangers... Ce fut de Toulouse que partit la grande initiation. C'est à Toulouse que l'art d'outremont du côté de l'Espagne et l'art français du Nord, au même moment où à Saint-Denis l'architecture prenait aussi son orientation définitive vers des destinées nouvelles, vinrent chercher des collaborateurs et des conseils. »

Sur le mur en retour de la petite cour dans laquelle s'ouvre le portail, ancien cimetière qui se prolongeait au midi de l'église, est creusé un enfeu couronné par une large arcade de briques sous laquelle trois petites arcades de pierre reposent sur les chapiteaux de quatre colonnes. L'enfeu a conservé son sarcophage sans ornements reposant sur trois colonnettes, mais on ne sait quel est le personnage de marque dont il abritait les restes.

Le tombeau paraît antérieur au portail. Les sculptures des chapiteaux sont plus archaïques et s'inspirent d'un autre art que l'art romain. On y voit des lions et des dragons ailés découpés en méplat sur la pierre comme dans un travail d'ivoire, des entrelacs tressés, ainsi qu'un ouvrage en vannerie ou dessinant un triangle. Ces sculptures dérivent, comme plusieurs autres de l'ère romane, des bijoux wisigothiques, des étoffes orientales ou des enluminures d'inspiration barbare des manuscrits carlovingiens.

Séance du 29 janvier 1907.

Présidence de M. J. de Lahondès.

Le Secrétaire général signale dans la correspondance une fort jolie plaquette : **Le vieux Cordes, Tarn; — notice.**

Élie Rossignol, dans ses magistrales monographies communales (Toulouse, 1864-66, t. III, p. 3-105), Ch. Portal, dans sa remarquable *Histoire de la ville de Cordes*, 1223-1799 (Albi, 1902, xii-696 p.), ont étudié et fait connaître aux érudits et aux lettrés ce coin merveilleux de notre Midi. Il s'agit maintenant de conserver ce groupe, unique en France, de monuments civils, toutes les vieilles maisons qui rappellent les temps prospères de la petite cité albigeoise, d'y intéresser le grand public et les Tarnais en particulier. Pour eux, pour les touristes qui arrivent même de l'étranger, M. Portal a écrit cette courte notice illustrée avec soin. C'est la *Société des amis du vieux Cordes* qui maintenant protège les souvenirs précieux. Le maire et la municipalité semblent avoir compris leur patriotique devoir. Enfin, le curé-doyen actuel, M. Querel, notre correspondant, aura de son côté une action utile.

M. G. Sicard, nommé correspondant, adresse ses remerciements.

M. Delorme, au nom du Comité des finances, fait le rapport d'usage sur les comptes du semestre passé, et la Société exprime sa gratitude à M. Louis Deloume, trésorier.

M. l'abbé Degert, membre résidant, professeur à l'Institut catholique, directeur de la *Revue de Gascogne*, donne lecture du Mémoire suivant :

L'humaniste toulousain Jean de Pins d'après des lettres inédites.

La vie de Jean de Pins, ancien conseiller clerc au Parlement de Toulouse, ancien évêque de Pamiers et de Rieux, nous est connue dans ses grandes lignes. Après la *Gallia christiana*[1] en 1785, après la *Biogra-*

1. *Gall. christ.*, Paris, 1785, t. XIII, c. 192-193.

phie toulousaine [1] en 1823, notre vénéré président lui consacrait récemment [2] une substantielle brochure où se résumaient toutes nos connaissances sur ce Toulousain qui, comme évêque, comme ambassadeur et comme écrivain, fut bien l'un des personnages languedociens les plus importants de son époque. Il ne semblait guère possible d'ajouter plus de détails ou plus de précisions à la biographie de Jean de Pins tant qu'il ne serait fait appel à des sources inédites.

Mais où les trouver ces sources inédites? On put croire un moment que M. L. Madelin allait nous apporter du nouveau sur Jean de Pins. Un heureux hasard lui fit découvrir au château Saint-Ange, à Rome, les dossiers des sept premiers évêques nommés par François Ier au lendemain de la conclusion du Concordat de 1516. Jean de Pins [3] était du nombre. Malheureusement, il manquait au dossier de Jean de Pins deux des pièces les plus importantes : 1° la cédule consistoriale qui nous aurait fixés sur la vraie date de la préconisation de Jean de Pins en Consistoire; 2° l'enquête sur ses vie et mœurs, où abondent généralement les renseignements de tout ordre sur la vie, les études et les mœurs des évêques à promouvoir.

Comme fiche de consolation, j'ai pu seulement trouver dans les actes inédits des consistoires la date exacte de la préconisation de Jean de Pins au siège de Pamiers; elle eut lieu [4] dans le Consistoire du 22 décembre 1520. Par suite de difficultés dont on trouvera l'exposé chez M. de Lahondès, Jean de Pins ne put jamais prendre possession du siège de Pamiers; il fallut le transférer à Rieux. Les *Acta consistorialia* vont encore nous donner la date précise de cette translation; nous y voyons qu'elle fut prononcée [5] dans le Consistoire deux ans plus tard, jour par jour, le 22 décembre 1522.

Comme inédit, cet apport peut paraître assez faible si l'on songe à ce qui existait encore vers la fin du dix-septième siècle. A cette époque, Lafaille écrivait à propos de Jean de Pins, dans son *Traité de la nobtesse des Capitouls de Toutouse :* « J'ai eu en main un recueil manuscrit de ses ambassades et harangues prononcées devant les Papes et

1. *Biographie toulousaine*, t. II, p. 183.

2. J. de L[ahondès], *Un grand évêque au seizième siècle, Jean de Pins, évêque de Rieux* (extrait de la *Semaine catholique* de Pamiers), s. l. n. d.

3. L. Madelin, *Les premières applications du Concordat de 1515*, dans les *Mélanges de l'Ecole française de Rome*, 1897, pp. 325 et s.

4. Bib. nat., f. lat. 12556, f° 137. Il y est dit « Joannes Dupin orator regis Franciæ apud Sanctam Sedem ».

5. *Id.*, f° 176. Il est appelé là Pierre de Pins.

devant le Sénat de Venise avec des épîtres latines adressées à divers de ses amis [1]. »

Une cinquantaine d'années plus tard ce recueil avait disparu, et les personnes les plus intéressées à le trouver, les membres de la famille de Pins, ne savaient ce qu'il était devenu. C'est ce qui ressort d'un Mémoire inédit contenu dans un manuscrit que je désignerai bientôt et envoyé vers le milieu du dix-huitième siècle — comme l'indique l'écriture — par le marquis de Pins à l'abbé de Pins, alors grand-vicaire de Pamiers.

Sur certains points, il est visible que M. le marquis de Pins se borne à produire la *Gallia christiana* de Sainte-Marthe [2], mais il apporte sur d'autres des renseignements nouveaux et des plus propres à orienter des recherches futures. Il me paraît donc intéressant et utile de rapporter ici en entier sa petite note :

Mémoire envoyé par M. le marquis de Pins à M. l'abbé de Pins, grand-vicaire de Pamiers, au sujet de Jean de Pins, évêque de Rieux.

« 1° François Ier étant en Italie en 1515 donna commission à Guillaume Gouffier, sieur de Bonnivet, et à Jean de Pins, conseiller au Parlement de Toulouse, d'aller à Rome engager le Pape de se rendre à Boulogne, afin qu'ils pussent conférer ensemble. (Vol. 29 des *Mélanges d'histoire*, p. 4643, dans le cabinet de M. de Clairambault [3].)

« 2° Le prince nomma en 1516 Jean de Pins conseiller au Parlement et le déclara son ambassadeur à Venise, p. 4669.

« 3° On voit dans les vol. 24-29 et suivants de ces *mélanges* diverses lettres de Jean de Pins, ambassadeur à Rome en 1520, 21 et 22; les lettres sont adressées à François Ier, elles sont françaises, le style en est net, précis et éloquent.

« J'ai lu et examiné le traité de Jean de Pins, intitulé *Allobrogiae narrationis libellus;* il est partagé en deux livres et contient 122 pages d'un petit in-4°. L'épître dédicatoire est adressée aux fils du chancelier du Prat et est datée de Venise le 28 novembre. L'auteur déclare dans l'épître dédicatoire qu'il a composé ce traité dans sa jeunesse; c'est un roman composé avec beaucoup d'élégance. Dans le même volume est la vie de saint Roch, que Jean de Pins paraît avoir composée à Venise. Elle contient 42 pages et est dédiée au chancelier du Prat. L'autheur marque

1. *Traité de la noblesse des Capitouls de Toulouse*, 3e édit. Toulouse, 1707, p. 137.

2. *Gallia christ.*, Paris, 1656, t. IV, c. 949.

3. J. de Lahondès le cite p. 6.

dans l'épître dédicatoire qu'étant malade de la goutte pendant l'été dernier, il lui était venu en pensée de dédier cette vie au chancelier du Prat à cause de leur ancienne amitié.

« Jean de Pins était fils de Gaillard de Pins, près Toulouse, et de Ramonde de Saman, suivant son testament daté du 27 avril 1537. Il était ambassadeur à Rome lorsqu'il fut fait évêque de Pamiers après la mort du cardinal d'Albret, 14 janvier 1521, suivant les registres du Vatican, duquel évêché il obtint des bulles; il se trouve dans les mémoires de Pamiers qu'il fut élu en 1520, le 6 février, apparemment 1521, car le cardinal d'Albret ne mourut qu'au mois de décembre 1520. L'on voit encore aux registres du Vatican qu'il fut fait évêque de Rieux. En effet, Pierre-Louis, évêque de Rieux, étant mort, le roy donna cet évêché à M. de Montpezat à condition qu'il en gratifierait qui il jugerait à propos. Lordat, avec qui Jean de Pins disputait l'évêché de Pamiers, donna à Montpezat 1500 livres au moyen de quoi Jean de Pins fut évêque de Rieux (Rebuffe, réponse 13e, p. 23) ; il érigea la collégiale de Saint-Yban en 1527, et mourut à Toulouse le 11 novembre 1537. C'est ce que dom Veisset (*sic*) a envoyé de Paris. On est en cherche pour trouver touts les ouvrages du traité d'histoire contenu dans les citations.

« On cherche les autres livres faits par Jean de Pins et les historiens qui ont parlé de lui; il a composé le discours de *vita aulica*, la vie de sainte Catherine de Sienne, il corrigea les épîtres du cardinal Sadolet, et a fait aussi un discours manuscrit de ses ambassades et des harangues prononcées devant les Papes et le Sénat de Venise avec des épîtres adressées à divers de ses amis. Lafaille, en son traité des nobles de Toulouse, dit avoir ce recueil en mains.

« Jean de Pins a fait aussi la vie de Pierre Béroalde dont il était disciple. On cherche ce livre par préférence à tout pour sçavoir les progrès de Jean de Pins dans les belles-lettres et le commencement de sa vie que l'on ignore, Erasme parle de Jean de Pins *in Ciceroniana*, Vossius, de *historia latina*, Sainte-Marthe, de *Gallia christiana*. On cherche aussi l'histoire du chancelier du Prat, intime ami de Jean de Pins[1]. »

Si précieuses que soient les indications bibliographiques ou autres fournies par le marquis de Pins, il faut bien convenir que sur le recueil dont parle Lafaille il est obligé de se réduire à constater sa disparition, sans ajouter un mot à cette constatation, ni une ligne au petit renseignement de Lafaille.

1. Ce mémoire est contenu sur une feuille volante mise à côté des lettres de Jean de Pins, recueillie dans le manuscrit de la Biblioth. de Nîmes, n° 215, sans foliotation, écrite d'une main du dix-huitième siècle.

On sait pourtant de par ailleurs que Lafaille avait vu ce recueil aux mains de M. de Medon, l'érudit conseiller au sénéchal de Toulouse, l'ami de Heinsius et de Fermat. M. de Lahondès n'a eu garde de négliger ce renseignement. C'est par ces lignes que se termine sa brochure : « Manuscrit des lettres de Jean de Pins adressées aux grands hommes de son temps, de ses harangues à Venise et à Rome, de sa traduction des dix premiers livres de Pins. Lafaille avait vu ce manuscrit entre les mains de M. de Medon, conseiller au sénéchal de Toulouse[1]. »

Ce recueil manuscrit vu par Lafaille et conservé par Medon, je ne l'ai pas découvert, mais j'ai au moins découvert une note qui en indique le contenu avec beaucoup de précision. Son auteur, heureusement, ne s'est pas borné à en faire l'inventaire sommaire ; il en a copié une bonne partie, la plus curieuse sans doute pour nous, avec les deux tiers environ des lettres inédites qu'il contenait.

Mais commençons par lire la note qui nous est fournie par le manuscrit 215 de la bibliothèque de Nîmes. Ce manuscrit, comme quelques autres, est formé par les copies faites au dix-huitième siècle pour le compte de Séguier et de Graverol, deux érudits nîmois doublés de collectionneurs intelligents et passionnés[2].

Voici donc ce qu'on lit au f° 170 r° de ce manuscrit :

« *Ex Bibliotheca Francisci Graverol Nemausensis*,
n° 31 mars 1691.

« J'ay copié ce dessus d'un manuscrit appartenant aux héritiers de Monsieur Bernard Medon, vivant con^er au sénéchal de Toulouse, lequel manuscrit contient en long 118 lettres de Pinus desquelles je n'en ai extrait que 53.

« On voit aussi dans ledit manuscrit « Pini Tolosani oratio tumultuaria habita coram principe et senatu Veneto, quum ibi regium legatum ageret ». Elle commence ainsi : « Mirabimini forsitan, illustrissime prin-
« ceps vosque Patricii Veneti quidnam haec tam repentina consilii mu-
« tatio, etc. »

« Plus « secunda oratio ejusdem ad eosdem » commençant par ces termes : « Cum Regum Potentissimorum Principum eos magnopere esse
« laudandos veterum consuevit authoritas qui vix temere unquam nisi
« vel inviti vi coacti bello propulsent injurias, etc. »

1. J. de Lahondès, *op. cit.*, p. 16.
2. Sur ces deux personnages, on peut voir la notice mise par A. Molinier en tête du t. VII du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques (Toulouse, Nîmes)*. Paris 1885, pages XXVI, XXXIV et suiv.

« Plus une troisième oraison ad Pontificem maximum qui commence par ces mots : « Quam vellem beatissime Pater aut neque tam gravem « neque tam difficilem humeris meis Provinciam impositam aut parem « saltem et quam ingenii vim atque dicendi copiam nobis esse conces- « sam, etc. » Cette troisième oraison est d'une assez grande étendue.

« Plus « Pini traductio in linguam litterarum regis Galliae ad Regem Scotiae. » Cette traduction commence par : « Cogit me hominum quorum- « dam insignis in nos injurias foedaque et scelerata consensio ut te pro « jure veteris nostrae amicitiae rebus adhuc florentibus moneam, etc. »

« Plus « Epistola responsaria Regis Scotiae eodem Pini Tolosano inter- prete » qui commance par ces mots : « Accepi binas tuas litteras quibus « et Britanniae classis appulsum in Galliam illi usque militum robur et « numerum memoras, etc. »

« Plus une lettre extrêmement longue dont l'autheur est incertain et qui commence par ces mots : « Accepi binas tuas literas quas ad me « nuper feciali nostro dedisti quorum alteris te probare significas « quaecumque per tuos legatos nuper cum nostris de utriusque regni « limitibus acta sunt simulque iniquum censes homicidas maritimos « Praetorum edictis evocari. » Elle finit ainsi : « Ignominiose depulsi « sunt. » Il n'est pas difficile de comprendre que cette lettre finissant ici il faut qu'elle soit incomplète.

« Plus « Francisci Regis Epistola ad foederatos suos Venetos » com- mençant ainsi : « Charissimi ac dilectissimi, cum ex litteris vestris tum « a R. Scardonensis Episcopi nuncio vestro. »

« Et il y a ensuite une seconde lettre du mesme Roy aux mesmes Vénitiens qui commence par ces mots : « Charissimi ac dilectissimi per « R. Scardouen. Episcopum nuncium vestrum redditae sunt litterae ves- « trae plenae moeroris atque tristitiae[1]. »

Entre ces divers textes qu'il avait en mains, l'auteur de cette note paraît avoir attaché plus d'importance aux lettres ; en tous cas, il en a copié un certain nombre dans le manuscrit que je viens d'indiquer et où elles précèdent[2] la note qu'on vient de lire.

1. Bibl. de Venise, n° 215, f° 170.

2. Elles vont du f° 140 r° au f° 171 r°. Elles sont précédées de cette note préli- minaire : « Joannes Pinus Rivensis Episcopus, in suprema Tholosanorum curia amplissim. senator et fidus apud Principem et senatum Venetum Pontificemque maximum regius legatus. Dehinc tum Romae, tum Venetum P. C. haec scripsit. Magna fuit olim necessitudo inter hunc Pinum et Franc. Rabelesium, ut audivi a Val de Senil viris Rivensibus, qui id a patribus suis acceperant. Extat in manibus cujusdam in civ. Rivensi codex constitutionum manu Pini receptarum et sigillo munitarum. Pinum citat Lambinus in epistola praefixa editioni Cice- ronis ad Henricum Memmium. »

S'il fallait l'en croire, il s'est borné à extraire 53 lettres des 118 qu'il avait entre les mains. En réalité, il a été plus généreux qu'il ne dit[1]; il a transcrit 69 lettres de celui qu'il appelle Pinus tout court et sur l'identité duquel il ne paraît pas très bien renseigné. On comprend que Séguier et Graverol aient jugé bon de joindre à leur copie la note rapportée plus haut du marquis de Pins. Aux lettres de Jean de Pins, il a été joint également onze autres lettres à lui adressées par ses correspondants; il n'en est donné généralement que des extraits. C'est donc près de 80 lettres de Jean de Pins ou adressées à Jean de Pins qui viennent s'ajouter à ce que nous avons déjà de lui.

Les correspondants de Jean de Pins sont assez nombreux; signalons entre autres : Erasme, le chancelier du Prat, les conseillers de Parlement Langeac, Séguier, Antoine Gilles; puis divers érudits, plus ou moins connus, tels que Germanus Brixius, Bartholomeus Castellanus, Alannus, Augustin Grimardi, évêque de Grasse; Jacques Robertet, Denis Briçonnet, évêque de Toulon; Capellerius, Alanus Varenus, Claudius Yseltius, Silviolus, Jean Montaigne, Christophe de Langueil, François des Rouges, Jean Grolier, Jean Balleus, Claude Vabrius, Gryllus, Jérôme Fondulus, Frégose, archevêque de Salerne, etc., etc. Je me dispense de traduire les noms de ces personnages, célèbres en leur temps; cela m'entraînerait à les identifier, ce qui dépasserait les proportions de nos Mémoires.

Si à ces noms on ajoute ceux qui reviennent le plus souvent dans ces lettres, tels que ceux de Dolet, de Mussurus, de P. Bombasio, de P. Ruffius, de Budée, de Sadolet, de Bothomus, on voit que Jean de Pins entretenait d'étroites relations avec les grands humanistes de la Renaissance du premier tiers du seizième siècle. La plupart de ses lettres sont sans date, mais il serait aisé de les dater. Quelques-unes, d'ailleurs, portent une date. La plus ancienne est de 1509, les autres s'échelonnent jusque vers 1535. On trouve d'ailleurs souvent dans les lettres d'Erasme les noms que nous venons de relever dans celles de notre de Pins.

Par là aussi on peut deviner que les sujets en seront souvent semblables. En réalité, si on fait abstractions de quelques lettres, très peu nombreuses d'ailleurs, où Jean de Pins entretient ses correspondants de ses occupations diplomatiques ou de ses affaires privées, la plupart roulent sur des questions littéraires alors à l'ordre du jour, sur ses études, sur ses travaux, impressions nouvelles, collations de manuscrits, traductions des auteurs grecs, demande de secrétaires qui sachent le grec,

1. Une note marginale nous avertit, f° 164, que nous sommes à la fin de la 53e lettre.

envoi, réception ou appréciation d'œuvres récemment composées ou publiées en prose ou en vers. Bref, l'évêque et l'ambassadeur n'apparaissent pour ainsi dire pas dans cette correspondance ; c'est l'humaniste qui passe au premier plan, qui parle à peu près seul.

C'est l'humaniste qui exprime en beau style cicéronien le regret qu'il éprouve à ne pas recevoir des lettres d'Augustin Grimardi ou à constater que son ami néglige son style et le laisse se rouiller dans son palais épiscopal de Grasse; c'est l'humaniste qui s'inquiète des négligences habituelles des Grecs traducteurs des œuvres de leurs compatriotes, qui à chaque instant évoque quelque souvenir de l'antiquité classique.

A la longue, toute la correction élégante de cette latinité reconquise finirait par dissimuler assez difficilement la banalité du fond, si des renseignements plus personnels ne communiquaient de temps à autre à cette correspondance un sérieux intérêt.

Pour en donner une idée, je ne saurais mieux faire que d'en présenter ici quelques extraits qui m'ont paru curieux à divers titres.

Voici d'abord quelques renseignements nouveaux sur les études de Jean de Pins. La lettre est adressée à :

Aegidio Antonio Parisiensi (Gilles Antoine de Paris).

Après s'être plaint du silence de leur correspondance et malgré les excuses que chacun des deux pourrait invoquer, J. de Pins continue ainsi. Je traduis son latin : « Peu après ton départ pour Paris, ennuyé de l'état de notre cité et de ma paresseuse inaction, dans ces temps difficiles livrés à la guerre et au pillage sans merci, alors que la méchanceté des hommes ne tenait plus rien pour sacré, je partis pour l'Italie. Là je me fixai quelques jours à Venise où je suivis les leçons de Marc-Antoine Sabellicus ; puis à Padoue celle de Calphurnius de Brescia (Brixiensis), savants aussi célèbres dans les lettres grecques que dans les latines. Chassé de là par les malheurs des temps et sur les menaces de la guerre de Venise que les envoyés du roi de France venaient de déclarer, je me transportai à Ferrare pour y écouter les leçons de Baptiste Garini, fils du grand Garini. J'y suis resté aussi longtemps que j'en ai eu le loisir. Mais bientôt là aussi des guerres civiles et des soulèvements intérieurs vinrent troubler le repos public. Une lettre d'Antoine de Pins, mon frère puîné, qui tout jeune alors faisait son service dans l'armée napolitaine sous le commandement d'Aubin, m'appela à Bologne. Dès que j'y fus arrivé, j'appris par la renommée le succès énorme dont jouissait partout Philippe Béroalde de Bologne; séduit par les bonnes grâces et le talent de cet homme et attiré par sa science universelle, incroyable, je renon-

çais au projet que j'avais formé de revenir à Padoue; car les affaires s'étaient arrangées entre la France et Venise, et tout semblait nous promettre calme et sécurité. Je restai donc auprès de Bèroalde et fréquentais deux ans son école; cinq ans après (car c'est à peu près le temps que je passais à Bologne), je me remis aux études que j'avais commencées avec toi. »

* * *

Une autre lettre nous apporte ces quelques nouvelles que je signale pour l'histoire de la famille de Pins :

Claudio Vabrio.

« Je ne suis pas assez étranger aux choses humaines pour ne pas voir quelle est la fragilité de la vie des hommes. Ce ne sont pas seulement les nombreux exemple du dehors, ce sont les exemples et les périls des miens qui me l'apprennent. Voilà qu'en l'espace de trois ans, j'ai fait, avec d'autres grandes pertes, celle de mes trois frères bien chers qui m'ont été enlevés par une mort aussi cruelle qu'imprévue. »

* * *

Veut-on savoir comment un ambassadeur français occupait ses loisirs au début de notre Renaissance? des extraits des trois lettres suivante vont nous l'apprendre. Dans la première, Jean de Pins de Toulouse, *Joannes Pinus Tolosanus*, comme il se nomme généralement en tête de ses lettres, écrit à un Jean Balleus.

Joannes Pinus Tolosanus Joanni Balleo.

« Je m'étais mis depuis plus de trois mois, autant que me le permettait ma charge officielle, à étudier le grec et déjà il me semblait avoir raffraîchi les quelques éléments que j'avais acquis à Bologne ; et j'espérai que je n'aurais pas à me repentir de mon labeur, si faible qu'il fût, étant donné surtout que Marc Musurus, ce savant universel, venait à mon aide et me poussait dans cette seule étude en me traitant moins en disciple qu'en fils et en frère. Mais voilà que la fortune, par un de ces coups de jalousie dont elle est coutumière, vint renverser tous mes projets. Le 13 juin dernier, Marc Musurus, à cause de sa science extraordinaire, est créé archevêque en son absence et mandé par lettre à Rome, et il me laisse, non sans quelque chagrin, semble-t-il, tout affligé de son départ quoique heureux de son bonheur. J'en suis tout attristé au point de ne pouvoir pas te l'écrire ni toi le croire... Il est en même temps pris de rhumatismes. »

Il écrit la vie de saint Roch de Narbonne et la dédie à son illustre

Mécène... il a fait encore, dit-il, quelques sottises de jeunesse (*puerilcs quasdam ineptias*) qu'il a dédiées aux fils de son protecteur, Guillaume et Antoine du Prat.

Il mettait d'ailleurs facilement les du Prat dans la confidence de ses travaux et de ses vues. C'est ainsi qu'il écrit à Antoine du Prat, alors grand chancelier de France :

« J'ai donc pris la résolution de traduire du grec en latin, les dix livres de Dom Cassius, le célèbre historien, je te les dédie; notre Balleus m'a écrit que tu l'avais chargé de m'informer que je n'avais pas encore à songer à mon retour; que je devais encore attendre trois mois et que pendant ce temps tu me ferais envoyer un successeur. Je t'en prie et je t'en supplie, ne fais pas proroger ma charge au delà de trois mois. Et pendant ce temps occupe-toi de faire régler dignement mes comptes. Tu sais bien que sans argent toutes les Muses grelotent et que l'esprit s'engourdit.

« Venise. 3e Id. mars. »

Hélas ! au lieu de rentrer en France, voilà que Jean de Pins doit prendre le chemin de Rome. Nouvelle lettre découragée à Jean Balleus.

Joanni Balleo.

« J'étais à Venise ayant assez de loisir, et je m'étais mis à traduire les dix livres de l'histoire romaine de Dion ; déjà ma traduction en était à la fin et j'allais y mettre la dernière main quand la maladie d'abord puis mon éloignement précipité m'en ont empêché. Je comptais en effet sur la promesse qui m'avait été faite, et je pensais rentrer tout droit chez moi, et dès lors à quoi bon me presser de faire ce que j'aurais tout le temps de mener à bonne fin chez moi ? Mais trompé dans mon espoir et voyant mon livre inachevé et désespérant de pouvoir le terminer à Rome, car je savais les occupations qui m'y attendaient de jour en jour, j'ai traité avec le savant Alcyon.

« Rome, v. Id. sept. »

* * *

Chez Jean de Pins l'amour des lettres s'étendait aux lettrés; une de ces lettres nous le montre se faisant intercesseur en faveur du fameux Etienne Dolet, traduit devant ses juges pour quelque espièglerie de jeunesse. Cette lettre est adressée à :

« *Minutio Praesidi primario*[1]. »

« Si je ne connaissais pleinement combien tu favorises les beaux-arts

1. Jacques de Minut, premier président au Parlement de Toulouse depuis 1525. Le texte latin de cette lettre a été déjà publié par L. Dorey dans la *Revue des Bibliothèques*, août 1904.

et les hommes de haute culture, je me serais gardé de t'écrire et de te prier de regarder en Etienne Dolet un jeune homme doué d'une excellente fécondité d'esprit, et je le tiendrais pour suffisamment recommandé à ta bénigne protection au milieu des dangers qu'il court. Tu le feras, je n'en doute pas, pour peu que tu tiennes à connaître de plus près la variété de ses connaissances et de ses talents. Je sais que tu ne t'intéresseras pas moins que moi aux singulières et incroyables ressources de son esprit dont la facilité et la souplesse est telle qu'à quelque chose qu'il s'applique il semble fait et né pour elle. S'agit-il de prose, on dirait qu'il n'a pas fait autre chose durant sa vie. Et, ce qui me paraît encore plus surprenant, il excelle dans les vers au point de ne rien laisser à désirer et même dans les divers espèces de rythme, ce qui paraît être le comble de la difficulté. S'il s'essaie à l'élégie, on le prend pour Ovide ou Tibulle, s'il manie la poésie lyrique, iambique ou les hendécassyllabes, il vous rappelle Horace de tous points.

« Quant à vous, au nom de tant de qualités, je vous prie de ne pas abandonner à la méchanceté des autres cet homme simple et imprudent; ne le laissez pas écraser sous le témoignage de ses adversaires, protégez l'innocence de ce grand érudit. Entre lui et un certain Pinmaque de Guyenne éclata naguère une querelle littéraire. Je m'en réjouis d'abord pensant que leur talent et leur éloquence y trouverait aliment et croissance. Nous avons bien vu que des anciens en ont fait autant, Cicéron et Salluste, Messala et Pollion, et un peu avant nous Valla et Le Pogge, Gaza et Trapezonte, Galiote et Merula. Les monuments de ces hommes de talent ont produit les plus heureux fruits pour la postérité.

« J'espérais qu'il en serait de même pour ceux-ci. Mais c'est le contraire qui en est survenu. Ces jeunes gens, excités par les mauvaises passions des partis, ont laissé là les lettres et en sont venus aux armes. Il n'y a pas eu encore de dommage. Cependant Dolet a été arrêté et jeté en prison ; il a contre lui la haine commune de tous les siens et même la grave accusation d'avoir méprisé le Parlement. Mais je n'en dirai pas plus long pour ne pas t'ennuyer. Cependant, ce mien parent qui t'apporte ma lettre te rendra surabondamment compte de tout. Je t'en prie, écoute-le avec ton habituelle bienveillance. Adieu.

« De mon lit de goutteux, 28 février. »

* * *

Mais les relations épistolaires qui durent, semble-t-il, flatter le plus Jean de Pins ce furent celles qui s'établirent entre lui et Erasme. Elles

prirent naissance en 1631, comme nous l'apprend une lettre d'Erasme à l'évêque de Rieux, la seule, à ma connaissance qui ait été publiée. Le texte de l'historien Josèphe en fournit l'occasion. Le fameux imprimeur de Bâle voulut l'imprimer sous la direction d'Erasme; ils vinrent à apprendre les deux qu'un manuscrit se trouvait aux mains de l'évêque de Rieux, Erasme lui écrivit, le 13 des calendes de décembre 1531, pour le prier de le leur prêter. Soit qu'elle se fût perdue, soit pour tout autre motif, cette lettre resta sans réponse. Erasme en écrivit une seconde à de Pins le 20 mars 1532. Elle a été recueillie dans notre manuscrit. Erasme y renouvelle la demande de Josèphe et y demande à Jean de Pins des nouvelles de leur ami commun P. Bombasius.

Je me borne à rappeler la réponse de Jean de Pins. On y verra non seulement la nature des rapports qui unissaient les deux savants amis, mais aussi les inquiétudes qu'inspiraient cette correspondance dans les milieux où vivait Jean de Pins, c'est-à-dire à Toulouse.

Jean de Pins à Erasme de Rotterdam.

« On m'a rendu tes aimables lettres, tes lettres toutes désidérées, oui, mon très doux Erasme, et tu t'imaginerais difficilement à quelle grande tragédie leur arrivée a donné lieu. Elles étaient tombées aux mains de gens qui te sont peu favorables et auprès desquels tu jouis toi aussi d'une fort mauvaise réputation : on a voulu pénétrer mystérieusement quels coups nous pouvions rappeler ou tramer ensemble. Tout ce qu'il y a dans l'affaire, c'est, je crois, que ces hommes, honnêtes de par ailleurs, ont pris vivement le parti de certaines gens que tu as attaqués, déchirés et même cruellement agacés çà et là dans tes livres, comme ils s'en sont souvent plaints eux-mêmes à moi et à d'autres. Ils s'étaient figuré qu'ils allaient découvrir quelque chose d'important dans ces lettres ; ils menèrent donc grand bruit comme si entre Erasme et de Pins il ne devait être question dans les lettres d'autre chose que d'affaires d'Etat ou de conjuration contre la sûreté de l'Etat. Et à mon insu et même en mon absence — car je me trouvais alors en villégiature à la campagne — ils arrêtèrent quelques courriers qui avaient apporté ces lettres de Paris, sous prétexte qu'ils avaient montré quelque hésitation et qu'ils ne paraissaient s'être pressés assez de livrer leurs lettres. Néanmoins, ceux qui semblaient pris tout d'abord d'une sorte de fureur revinrent à de meilleurs sentiments et à plus de réserve ; ils consentirent à n'ouvrir mes lettres qu'en ma présence ou avec mon assentiment. Je m'y prêtais volontiers, et voilà mes gens qui restent muets de surprise et ouvrent des yeux de corneille hébétée quand ils voient qu'il n'est là question que d'un Josèphe. Pour moi, je riais bien en moi-

même, et je me promis de vous le faire savoir pour que voyiez — s'il vous était possible et s'il en valait la peine — de désarmer l'hostilité de ce monde-là ; tu sais qui je veux dire et je ne t'en dis pas plus long.

« Je reviens donc à tes lettres. Puisque tu y plaides la cause de Froben (dans le manuscrit Forbonii), je suis obligé de reprendre de plus haut l'histoire de notre Josèphe pour que tu la connaisses dans son entier. Il y a quelques années, j'avais prêté mon Josèphe à Pierre Gryllius. Il était alors attaché à la maison et à la suite de l'évêque de Rodez[1], mon très grand ami. Enfin, ce Josèphe étant revenu fidèlement à son maître (*post liminio*), dès lors je me vis assailli de lettres et de prières pour que j'envoyasse ce livre à Lyon, afin de l'y faire imprimer. Ces demandes me gênaient beaucoup, car il m'en coûtait trop de me séparer de mon manuscrit. Je l'avais autrefois acheté un très bon prix à Venise ; il avait appartenu à deux très grands savants de notre époque, Philelphe, puis Léonard Justiniani de Venise ; il était très bien corrigé et j'en étais convaincu. Les instances pressantes et répétées de mes amis l'emportèrent cependant et m'engagèrent malgré moi à livrer mon butin. Déjà, ils me l'avaient enlevé quand voici que m'arrive une lettre de l'évêque de Rodez dans laquelle se trouvait enfermée une de toi ; j'y étais supplié, aussi vivement qu'il était possible de l'être, de mettre mon manuscrit à ta disposition pour quelques mois. Pour moi, quand j'entendis parler d'Erasme, le plus vieux de mes amis, le prince incontesté des lettres, je fus sans doute d'abord transporté de joie ; mais cette joie fit bientôt après place à un subit chagrin. Que faire, puisque je ne pouvais faire plaisir ni à toi ni à notre évêque de Rodez ? Le manuscrit n'était pas en ma possession, et il semblait bien qu'il n'y avait plus d'espoir de le rattrapper. Dieu vint cependant à mon aide ; les affaires tournèrent au mieux, car contre tout espoir le livre revint dans mes mains. Comment cela se fit-il ? ne me le demande pas ; si je commençais à te l'expliquer, je n'en finirais pas de parler ni toi d'écouter. J'envoyai donc aussitôt le livre à notre cher évêque de Rodez, car juste en ce moment il était arrivé dans notre ville se rendant en Armagnac, au pays de Guyenne, où il exerce la lieutenance générale pour le roi de Navarre. Il promit fidèlement de mettre tous ses soins à te faire parvenir ce manuscrit en bon état. A toi donc, si tu le juges à propos, de rafraîchir par une lettre la mémoire de notre évêque, quoique j'estime que rien ne soit moins nécessaire. Je sais bien, en effet, qu'avec sa générosité naturelle il tiendra parole.

« J'en viens aux dernières lignes de ta lettre où tu me demandes de te

1. Le célèbre cardinal Georges d'Armagnac.

donner les nouvelles que je pourrais avoir sur le compte de Bombasius, notre ami commun. Voilà plusieurs années que je n'ai rien appris sur son compte, si ce n'est que le bruit s'est répandu (plût à Dieu qu'il soit faux) qu'il avait trouvé la mort dans le malheureux sac de Rome. Là aussi, disait-on, avait été tué Pierre Alcyon le Vénitien, et depuis lors je n'ai rien appris de plus sûr. Aussi ce ne m'a pas été une médiocre consolation d'apprendre de toi que tu avais reçu une lettre de Bombasius qui t'annonçait son départ pour Bologne. Fixe-moi sur l'époque de ce renseignement afin que je sache si c'était avant ou après le pillage de Rome; si tu l'as reçu après, j'en concluerai que j'ai été dupe d'un faux bruit,que notre ami vit encore. C'est tout ce qui pourrait m'arriver de plus agréable.

« Adieu, très cher Erasme, aime-moi comme tu fais.

* * *

Le livre demandé fut bien prêté, mais il n'est pas sûr qu'il soit jamais revenu à son maître. « Il y a quelques années, lisons-nous dans une autre lettre de notre de Pins à Érasme, j'ai à ta demande envoyé mon Josèphe à Froben; je voudrais bien que tu me le rendes, si tu peux le faire sans trop de danger. Si tu ne le peux, j'attendrai un peu en ta faveur et quoi que je doive en souffrir, pourvu qu'il en fasse son profit. Adieu, tout dévoué et attaché à ton nom et à ton honneur.

« De Pins, *év. de Rieux.* »

J'en aurais fini avec ces trop longs extraits si je pouvais me dispenser de rappeler ici que Jean de Pins ne fut pas seulement un humaniste amoureux des vieux textes, mais un véritable archéologue, chez qui l'amour du passé s'adressait à tous les vieux débris du passé : voici comment il parle d'Avignon dans une lettre :

B. Castellano.

« Ta chère Avignon me paraît avoir tout ce qu'il faut, non seulement pour charmer et séduire l'homme le plus délicat, mais même pour retenir et arrêter quiconque se rend ailleurs. Mais après le caractère aimable de ses habitants et leurs mœurs si douces, ce qui m'y charme le plus, ce sont les remparts de la ville. Ç'a été pour moi un très grand plaisir de voir la pureté, le soin et la magnificence apportés à la construction des toits et des édifices. Et je n'ai pas eu moins de plaisir ou plutôt de déplaisir de voir les vieux restes des anciens, des grands monuments qui branlent çà et là et qui même s'écroulent et s'en vont en ruine; on peut voir là quelle perte a faite cette vieille et noble ville. »

J'arrête ici mes citations. Je n'ai pu qu'effleurer un sujet qui deman-

derait de faire de plus vastes développements; peut-être les recevra-t-il quelque jour, peut-être aussi ces quelques pages vous auront-elles fait entrevoir un des aspects jusqu'ici les moins connus de Pins et un de ses mérites fort oubliés. Il n'a pas été seulement à Toulouse le constructeur d'un des plus beaux hôtels de la Renaissance, il paraît bien y avoir été un des agents les plus actifs, et en tout cas le plus célèbre alors de ce mouvement qu'on peut apprécier diversement ici, mais qui n'en fut pas moins, au point de vue littéraire, un retour de ce qu'il y avait de meilleur dans les traditions artistiques de l'antiquité et une des plus vives impulsions que l'esprit français eût encore reçues depuis le christianisme.

Séance du 19 février 1907.

Présidence de M. J. de Lahondès.

Le Secrétaire général signale dans la correspondance les circulaires de l'Institut de Carthage et l'importance de l'œuvre à laquelle cette savante Compagnie se consacre sous l'impulsion généreuse de son Président, M. le Dr Carton. Carthage n'a pas été détruite, ou du moins elle sortit de ses ruines et fut, sous la domination romaine, une cité renaissante et fort riche. Elle disparut ensuite, mais les murs encore hauts de ses monuments, les mosaïques, les inscriptions existent et sont mis sans cesse à découvert. Ce sol sacré est devenu carrière de pierre à bâtir et on se propose d'en faire ensuite un quartier élégant de Tunis. C'est contre ce vandalisme que nos confrères s'agitent. Ils espèrent que la France ne permettra pas cette sauvage destruction. Jusqu'ici l'administration locale a été du côté des Vandales. La Métropole avertie imposera peut-être une conduite plus scientifique et plus artistique. De tout cœur, la Société archéologique du Midi félicite l'Institut de Carthage et souhaite le succès de ses efforts.

M. Couzi a offert une grande photographie d'une fresque de Saint-Lizier et l'accompagne de la note suivante.

Une Fresque de la cathédrale de Saint-Lizier (Ariège).

Cette peinture, qui se développe sur la surface d'un quart de sphère de 2 mètres 50 c. de diamètre, est délimitée par un trait brun-rouge de 8 millimètres de largeur.

Elle n'est visible qu'à la faveur d'une lumière artificielle, la chapelle ne prenant jour que par des fenêtres ayant plutôt la forme allongée d'étroites meurtrières pratiquées dans un mur très épais. Cette peinture, de caractère gothique, serait due à l'évêque Auger de Montfaucon, mort en 1304.

Il est intéressant de faire connaître l'impression agréable que produit sur les spectateurs l'apparition de cette belle composition décorative, lorsqu'on l'éclaire subitement avec un ruban de magnésium.

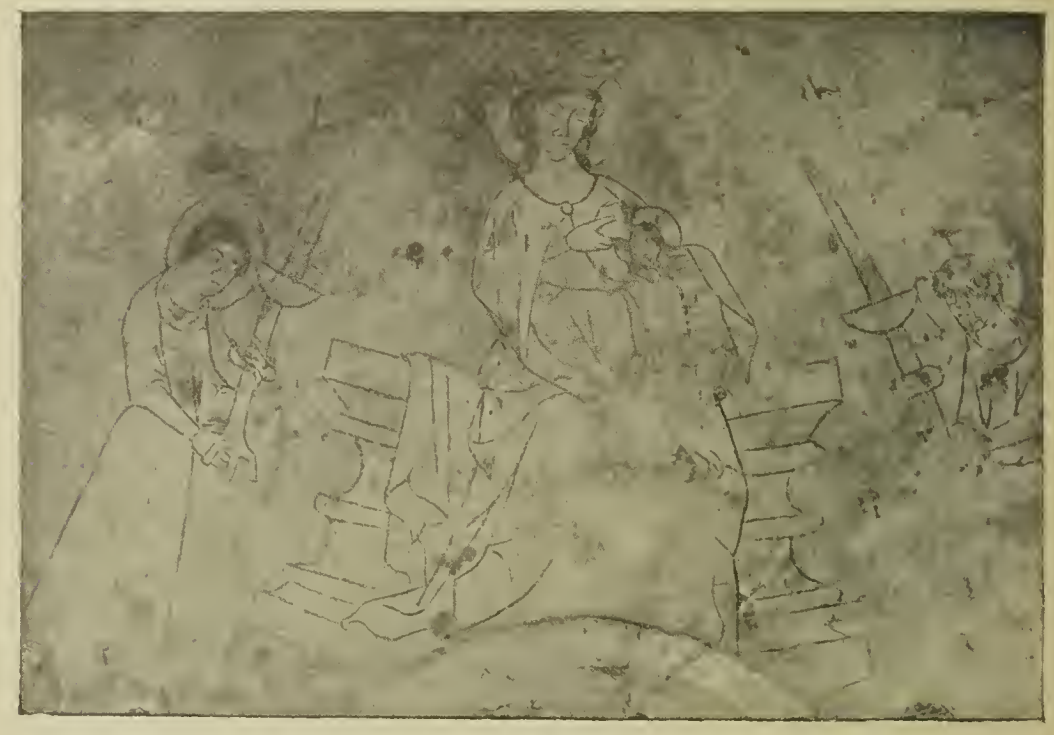


Fig. 1. — Fresque de la cathédrale de Saint-Lizier (Ariège).
Absidiole nord du transept gauche.

(Photographie de M. Couzi.)

La Vierge nimbée, à la chevelure ondulée, couronnée d'un diadème, assise sur son trône, la tête et le corps infléchis, malgré une apparente raideur, entoure de sa main gauche la taille de l'Enfant-Jésus. Son voile a été jeté sur la droite du trône où il tombe en plis souples. Elle offre, avec la sollicitude d'une mère, le sein à l'enfant également nimbé ; celui-ci cherche à le prendre avec avidité. Les plis de la robe sont tendus, sans raideur et plats. Deux anges, dont les visages rappellent les cartons des romans ou des byzantins, ont le corps svelte et élancé; ils tiennent des flambeaux et assistent la Vierge, des deux côtés du trône, avec un respect mêlé de crainte.

C'est un sentiment très expressif de l'art chrétien à cette époque qui s'exhale de cette naïve composition.

Et cependant, combien nombreuses sont les imperfections d'exécution! Les fautes de dessin sont apparentes, même grossières.

Ainsi le diadème n'est pas posé dans l'axe du front de la Vierge, les yeux, le nez, la bouche sont tracés de façon à vieillir son visage. Son bras droit n'est pas en place et le dessin des mains est rudimentaire. Les chandeliers, objets de formes géométriques, ne sont pas mieux indiqués, ainsi que les cierges qui les surmontent. Les moulures et les profils du trône manquent de perspective.

Et pourtant, malgré ces nombreux défauts, l'impression que donne l'ensemble, l'aspect général sont des plus attachants.

L'auteur inconnu, quoique inhabile, nous a transmis sa pensée d'artiste chrétien avec une sincérité qui nous touche profondément.

Comment cet artiste a-t-il procédé? Est-ce par le décalque d'un dessin préalablement exécuté, ne donnant qu'une masse générale, une silhouette dont il aurait achevé les détails au pinceau, ou bien s'est-il livré sur le mur à une improvisation hardie? Dans ce cas, nous ne pourrions que louer celui qui aurait d'inspiration créé une scène aussi importante, dans laquelle la Vierge seule mesure 1 mètre 30 c. de hauteur.

Séance du 5 mars.

Présidence de M. J. de Lahondes.

M. le President souhaite la bienvenue à M. le comte du Faur de Pibrac, élu membre correspondant, qui assiste pour la première fois à la séance.

La Société déclare la vacance d'une place de membre résidant.

M. de Puybusque, membre correspondant, lit le mémoire suivant :

Encore un « Livre de raison », 1690-1771.

L'étude que nous vous présentons — nous ne saurions nous le dissimuler — perd une bonne partie de son intérêt après les travaux de Ch. de Ribbe, de Tamisey de Larroque et tant d'autres. Vous voudrez bien la considérer comme une preuve de bonne volonté de notre part et un simple intermède aux érudites communications de nos collègues.

La famille de Coffinières, que l'on croit originaire de Bretagne, était

représentée à Avignonet, dans le courant du seizième siècle, par Jean de Coffinières, mari de Jeanne de Benazet.

Le fils de ceux ci, Jean-Antoine de Coffinières, — par abréviation, de Coffins ou de Coufin, — ayant acheté la terre du Valès, ajouta à son nom celui de ce domaine, et ses descendants, après lui, s'appelèrent Coufin du Valès, ou seulement *du Valès*, pour se distinguer du fils aîné de Jean-Antoine qui fit souche à Avignonet ou aux environs et qui ne porte, avec ses héritiers, que le nom de Couffins.

* * *

Nous parlerons brièvement du château, parce que, malgré sa situation privilégiée qui en fait une position militaire de premier ordre, il ne parait avoir joué aucun rôle saillant dans l'histoire.

La seule particularité à signaler serait l'assassinat, en 1599, du seigneur du Valès par Pierre de Rigaud, de la maison de Vaudreuil. Les renseignements nous manquent sur les causes et les circonstances de cet événement tragique.

Le château et la terre du Valès furent achetés en 1583 par Jean-Antoine de Coffinières, bourgeois d'Avignonet, au Chapitre de l'église métropolitaine Saint-Etienne de Toulouse.

Il occupe, au sommet d'un mamelon, le milieu d'un quadrilatère limité par un fossé, repaire habituel de lézards bien plus que de grenouilles ; on y accède par un pont qu'on ne relève pas depuis longtemps.

C'est une construction élégante du seizième siècle, composée d'un corps principal, avec grosse tour ronde, donjon hexagonal, flanqué d'une tourelle élancée, comme l'indique le croquis fait d'après nature que nous vous présentons. Il y a une porte d'entrée gothique et de belles fenêtres à meneaux. Au-dessus de la porte figure un écusson écartelé de Foix-Béarn.

L'ensemble des bâtiments se trouvait fort délabré et quelqu'une des parties menaçait ruine à l'époque où la famille les vendit, avec la terre, à un sieur Corbière en 1808.

Corbière dépensa beaucoup d'argent pour réparer sa conquête et pour aménager l'intérieur dans le style approprié.

Nous n'oserions affirmer — tant s'en faut — que sa restauration ait été irréprochable au point de vue archéologique et artistique.

Après Corbière, le Valès devint la propriété d'une de ses belles-filles, remariée, en secondes noces, avec M. de Pène, journaliste connu par son talent et aussi par un duel qui fit quelque bruit dans les premières années du second Empire.

Mme de Pène vendit à son tour, en 1860, à M. Théodore Dumas, sous préfet de Villefranche. Le propriétaire actuel est M. Raymond Dumas, fils de ce dernier.

*
* *

La famille du Valès n'ayant été mêlée à aucun événement politique important, nous nous abstiendrons également de vous donner sa généalogie qui ne saurait présenter d'intérêt général.

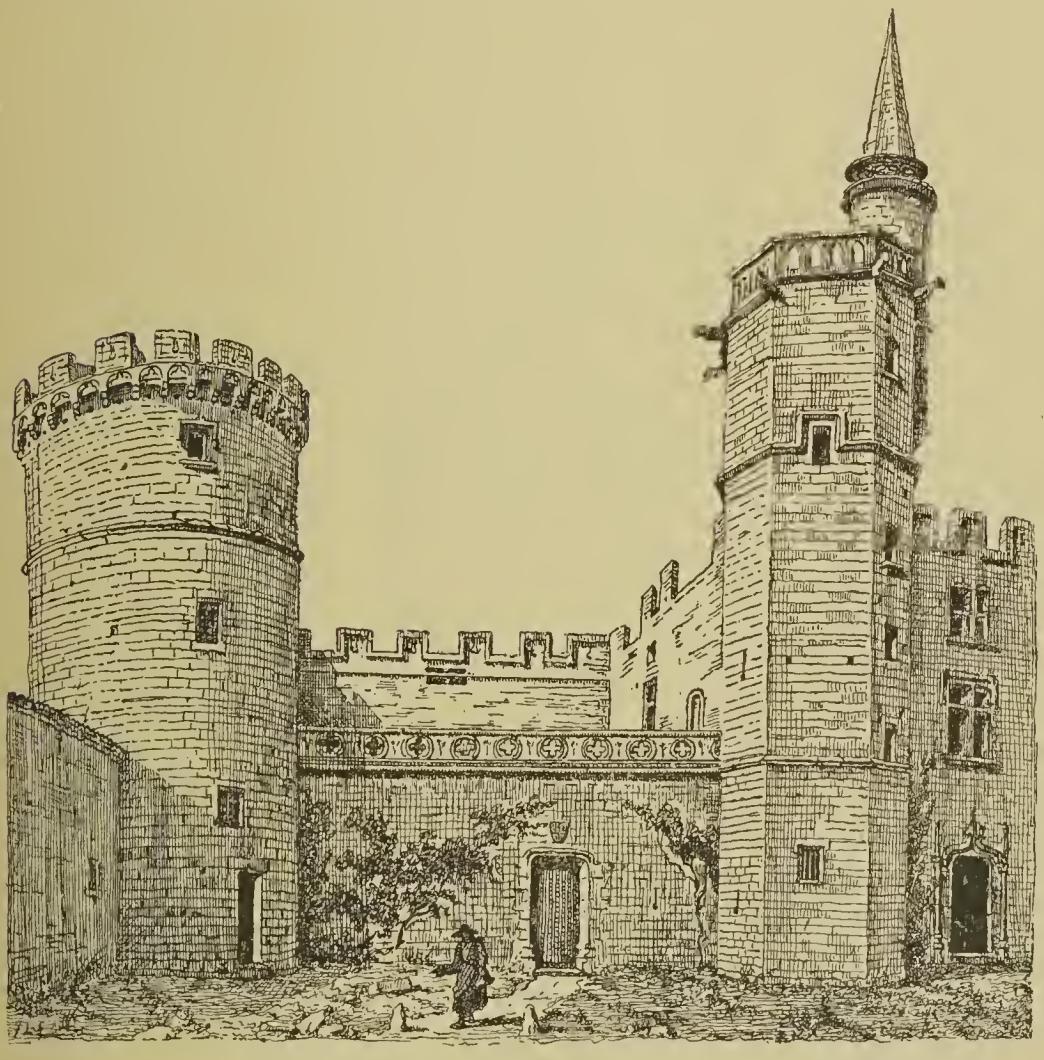


Fig. 1. — Château du Valès, d'après une photographie de Mlle A. de Gélis.

Il nous suffira de mentionner Grégoire de Couffin du Valès, arrière-petit-fils de l'acquéreur du château, et son fils Louis-Alexandre, auteurs du livre de raison qui fait l'objet de cette étude.

Une sœur d'Alexandre épousa Alexandre de Laurens-Castelet et une de ses filles devint la femme d'Antoine Rouger; elle fut mère de Gré-

goire-Barthélémy Rouger de Laplane, lieutenant-général, baron de l'Empire, notre grand-père maternel.

Après Alexandre vint son fils, Jean-Grégoire, qui épousa une Villeneuve du Cronzillac.

Puis Louis, parvenu au grade de colonel, marié à une Caussade.

Et enfin, Léopold, capitaine de spahis, décédé il y a une trentaine d'années, qui fut le dernier représentant du nom et de la famille.

Les du Valès possédaient à Saint-Félix-de-Caraman un immeuble qui était, à la fin de l'avant-dernier siècle et pendant une bonne partie du dernier, l'asile d'un cadet, Pierre-Paul du Valès, brigadier des armées du roi, chevalier de Saint-Louis, vivant avec une véritable légion de sœurs et de nièces.

A l'époque de la Révolution et sous le premier Empire, il abritait ainsi les épaves de deux générations, dont la première avait totalement disparu lorsque nous sommes venu dans ce monde.

Un souvenir de notre petite enfance nous représente deux vestiges de la seconde, et nous ne saurions oublier combien nous redoutions les visites que nos parents nous imposaient aux *vieilles tantes* du Valès, qui prenaient du tabac à outrance et qui nous embrassaient avec tendresse, non sans laisser sur nos visages des empreintes dont nous nous serions bien passés.

Paix à leurs cendres!

Mais arrivons au livre de raison :

Il se compose de notes écrites sans aucun ordre chronologique ou autre, par Grégoire du Valès, depuis son mariage, en 1690, avec Françoise de Martin de Vivies, jusqu'à vers 1722, quelques années avant sa mort, et par son fils Alexandre, époux de Suzanne de Montesquiou, entre 1722 et 1771.

Françoise de Vivies et Suzanne de Montesquiou écrivaient conjointement avec leur mari, la première, d'une grande écriture belle et bien formée, la seconde, d'une plume très défectueuse et presque illisible.

Quant à l'orthographe, surtout celle du second couple, elle ferait envie aux partisans de la réforme tendant à noter les mots ainsi qu'on les prononce; bien souvent même, MM. Gréard et consorts sont largement dépassés.

Nous relèverons, si vous le voulez bien, seulement quelques échantillons de ces mémoires; leur ensemble ne pouvant intéresser que des spécialistes, ils ne sauraient figurer dans vos Recueils *in extenso*.

* * *

« 1691. — Vendu souesante-quatre brevix (brebis) a 50 sols piece; 4 moutons au boucher de St Paulet, cinq livres; 10 paus (peaux) de moutons ou agniaus, 7 livres.

« 1692. — La laine de la Garrigue a pesé 228 livres a 29 livres le quintal, 60 l. 6 s. Mes quil en faut distrere chacun, la diminution de l'argeant qui arriva le landemain avant san defaire.

« Baillé au fils de la chapelle de Montmaur 40 livres pour le foin de deus arpans de pré.

« 20 novembre. — Est venu isy une madonne (femme de basse-cour) pour fere de volaillie : je lui done 12 livres, une chemise et un tablié de gages. — Jé balié a la madonne 1 set. de miliet a 7 l. 5 s. plus un sou pour de sabos.

« A la mi octobre, nous avons loué un valet pour chaseur et lui donnouns 36 livres par an. — Est resté 3 mois 15 jours.

« 1692. — Jay baillé a Lacoste, tapissier de Toulouse, la some de 37 l. 10 s. pour baillé a Landorte, tapissier a Tunis, que ledit Lacoste avoit pris de luy par mon ordre 18 cannes moins un pam de tapisserie a la Turque a 3 l. 5 s. la canne qui revient en tout a la some de 58 l. 21 s., et le dit sieur Lacoste avoit reçeu avant les 37 l. 10 s. si dessus, 2 louys dor faisant 23 l. 4 s. qui fait le peiement entier du sieur Landorte et 2 l. 11 s. 6 d. de surplus qui seront comptes sur ce que le dit sieur Lacoste a fait pour la facon de 12 cheses a la reyne, de velours ou détoffe de soye rayee ou de la tapisserie a la Turque pour la facon ou autres fournitures avec 4 louys dor faisant 46 l. 8 s. — Par ce moyen somes fort prés que de quites quoy que par son compte il demande encore 3 livres quelque sols.

« 1693. — Est venue une fillie pour servante a 11 livres de gages.

« Et venue une fame de chambre a 18 livres de gages.

« A la fein du moies d'octobre nous avouns loué un lacqué (laquais) apele Entoigne, lui donnouns 6 livres de gages et abillié de cap en pié.

« 1695. — Ié ballié a metre Murat, des casses et a son neveu 200 fagots pour avoir arèté la chiene.

« Un charpantié de Balegue a traballié 5 jours a accomodé le couvert de la tuillierie a 8 sous par jour.

« Ié balié au iardinié 1 q. blé et 1 q. millet pour m'avoir razé.

« Gages de Durant Antoine, m. valet du Vales : 7 set. 13 cartres blé; 6 set. 43 cartieres millet; 5 s. 6 d. argent et 1 q. farine, precompté un pourcean que nous avons pris.

« A la mi moies de mars et venu une fame de chambre a 24 livres. Je lui ey balié nuf canes de burat qui monte neuf livres 18 sous.

« 1697. — 14 dout (d'août) ié balié mon fis a une nourisse de Vivies à 4 livres par moies.

« 1698. — Le 6 de guin ié loué une servante appelee Janne a 12 livres ; ié balié au cordonier des Casses troies cartieres de blé a resoun de 8 l. 10 s. le setier. Il a fait de là une pere de soulies a la servante, 40 sols ; deus pères pour mes fillies a 23 sous la p., et une autre père a 18 s.

« Le 15eme davril nous avonns convenu avec le sr Launié, des Cassés, qu'il nous doict razé pour 250 fagots par an.

« Le 22 novambre ié pris la fillie du tuillier pour servante a 12 livres.

« 1701. — Ballié 2 s. au m. valet de Loragel pour sa depanse a la foire de Villefranche.

« Le 31eme de may ié conté et cané la muralhe de la meterie qui a monté 31 canes 1/2. A 23 sous la cane a monté 36 l. 5 s. que je lui et peies e a reçeu de plus 51 l. 4 s. seur le travail qu'il doict fere.

« Le 29eme de desambre ié balié Charlou a une nourisse des Henz a 3 l. 15 s. par moies.

« 1702. — Le 24 geuin nous avouns pris pour quisinier et pour chaseur un garson nommé Gillet a 42 livres par an et a receu 6 cartieres de blé mesure de Castelnaudary.

« 1704. — Doné a Guitars, m. valet du Vales, une barrique de vin valant 3 livres. On lui a acheté 4 vedeles a 59 livres.

« Metre Jaques Calvet, de St Félix, ma fondu letain qui a pesé, scavoir : six douzenes dassietes et douze assietes crnses cent-trante-huict livres et le bassin avec cinq plats d'autre part ont pezé trante une livre et demi.

« Je dois a metre Calvet pour fin de peié 8 l. 11 s. de la façon a raison dun sol six deniers par livre et la depance.

« Il y a encore une eguiere, une escuele et un cart pour le vin qui nont pas ete pezes.

« Le dict metre a receu 4 cens tuiles canals a 2 livres le cent.

(Nous sommes à nous demander s'ils avaient des cuillers et surtout des fourchettes ; ou bien, ces objets, si faciles à déformer et particulièrement fragiles, étaient-ils refondus à part, chaque année, à l'époque de la fête locale, par exemple, comme cela se pratique encore chez certains paysans de nos métairies ?)

« 1705. — Le 7 de janvier ié pris une fillie de Soupets apellee Francoisse ie luy donne douze livres par an. — Ballie huit livres quatorsse sols six deniers, plus quatre sols et demy dune cruche qu'elle coupa ; ie nan conte qu'unne quoy quelle en est cassé plusieurs — plus une pere

de bas, six sols ; plus vingt sols balliés à son frere ; plus quatre sols et demy d'une cruche, plus ballie 4 livres deus deniers, plus quatre sols et six deniers, pius ballié sept livres deux sols ; plus 40 sols pour des soulies.

« Le 23 de julhet nous avonns doné le petit Alexandre a une nourisce des Casses et lui donnonns 3 livres par mois ; ié donné a la nourisce 9 livres dans deux foies, plus 3 l. saisse sols, plus un setier de blay a reson de 6 l. 9 s ; plus donné un setier de milhet a 4 livres, plus le 2 de may un autre setier de milliet a 3 livres, plus un setier de blay de six livres moins sinc sols.

« 1716. — Ié peié par acte reçeu par Rieux, notaire de Toulouse, l'entree en religion de mes filles : Marquise, Marguerite et Francoise au couvent des Dames des Salenques dans Toulouse, ordre de saint Bernat.

. . . . . .

« 1737. — Qunte (compte) de Pale ? que ié pris de Me Galade, qurć (curé) a reson de vent livres le mile :

« Ié doné an peieman tres buchés de pagéle qui veulet dire six charetes, valan set livres le buché, san quonté le por dont je nan veux rien a sa qunsideration.

« Redevanse en volallie de Gan (Jean) Roux, 36 poles et 36 chapon porte par sa fame Bertrande dite la Rousse.

« Le 4 nouvambre et venu un menusier de St Poulet travalé isi a neuf sous par gour ; il det reparé le plaqar du chato. portes e fenetres e fere un bufet, à la mode, quome celui de sen Polet.

« 1740. — La marque de pain pese 10 livres. Doné a Loragel 29 mouton a 5 l. 5 s., plus 9 a 4 livres, plus 14 anelax a 4 livres. Revendus 6 livres et 5 l. 5 s.

« Doné a Ramonde sesante et qatre double uché bon ven fesan seses gustes (justes), grose mesure a six sous la guste ; monte 4 l. 16 s.

« Saine, tulié de la Garrigue, a porté a Pinel de Monmor 150 canal a 50 s. le san e 10 gruès à 4 s. piesce. Il en a raporte 8 pasteles a 3 s. la pastele.

« Pierre Saqase fis du muletié de Mourvile et pris pour valet a 27 l. quite de capitation. On lui done de peluche pour fere un abit qui qute avec la doublure 12 l. 4 s. plus qatre pan de peluche achete a Qastelno-(dary) pour achever son abit, 1 l. 14 s. ; plus une pere de getre 18 s. ; plus fournitures pour labit 18 s., san qunte la fason.

« A Paque il y a dans la basoqur du chato 34 poles et 16 chapon.

« Ié vandu a Plagal de Monmor, charpantié, un vieu abit de moun pere a vit livres, avec la veste ;

« Il fet de gournée a 10 s. ; qan soun fis traballe avec luy il gagnet 15 s.

« Le bolangé des Casses pren le blé par 4 setiers, marqué à la tale (taille).

« Reno (Raynaud), bouché, a fourni qatro qarnasiers de buf e nue qarnasiere de mouton.

« Ié aves au paravan fet boqup de reparations au chato du Vales, et lané après ie fis pour senquante pistoles de nipes a ma pretandue faue.

« Ié achete pour autres senqante pistoles de quer (cuillers) dargan, saver : douse quer et dus grande qulière apotage et nne épé dargan, avec une autre infinite de autres choses pour ma meson.

(Il n'est toujours pas question de fourchettes.)

« 1732. — Le dus de guliet, lan mile set sans trante et dus ié epousé Mariane, qatrieme file de fu Mr de Qastelno, frere de Mr le baron du Faget — lur nom et Montesqieu — nous epousames à Gaïx près de Qastre (Castres) dans la chapele du chato de ma bele sur de Gaïx (Gaïs) qui me fit lonur de me fere proposé sa ble (belle) alianse ... se qui fut treté et areté a ma premiere visite. Notre quntrat de mariage a ete retenu par Lavabre, notere de Qastre, a qui ié donné un louis de 24 livres.

« — Je eus le malur de perdre fu ma mer Franson de Martin, éné de la meson de Vivies, fame dun rare merite qen a boqup de vertu. Ele mour le 23 de setanbro de la petite verole que porta moun fre le chevalié qui lut fort huruseman et la povre bone mere qui avet toujours fui et qrent se mal, etant golie et bien fete eu le malur dan être ataqué et dan mouri dans nuf gour de maladie.

« 1734. — Geus (J'eus) le malur de perdre le povre mon frere de Loragel qui mourut à Goustala an Italie dun qup de soleil et de la fievre maline se qui a ete un tres gran malur pour me.

« Il navet que tres mes que il avet achete une qumpanie a Mr de la Qarterie, qapitene au regiman de Soure où il avet servi 14 ans de lutenan.

« Je lui aves achete la lutenanse a 2000 livres quntan. — Le senieur a voulu que je me ses oblige ausi pour le peieman de sa qumpanie que je peie a parseles avec la grase de Dieu.

« Ié lie fet dire un annel qui qute sant frans. Gamé (jamais) un si bon frere quetet le povre Loragel un dé bos omes de gere (guerre) de son tans, dous quome un anio, eun tres bo bloundin. Setet lui qui fit doné de lample (emploi) a notre frere le chevalie dans leme(me) regiman de Soure vint tieme regiman de Franse ; il ser depuis an 1734.

« 1738. — Le dix et set du mes de guliet ie fis la perte de mon povre pere qui et mor age de pres de san ans avec une antiere quonesanse ; il mor dun espece didropisie et mourut an predestiné.

« Ie viens de trove sur un livre de reson de mon gran père que fu mon père été né an 1644 et mor an 1738 age de qatre-vens-qatorse ans ;

il fut batise a la chapele tou quome mon ongle labé, son éné, etan né an 1637 et mor an 1719, agé de qatre-vens-dus ans. Il etet ome dun gran geni et tres savan ; il seret sureman parvenu a la mitre sil ut voulu etre qurtisan se qui navet games voulu etre.

« 1734. — Il eut alor une sanglante gère an Italie où mes freres etet, le chevalié fut blesé dus fes, sans dangé, a Goustala ; il eut labit et la veste et la chemise auporte san que la bale lui touchat la po. Le re de Sardane lui fit doné 200 livres de gratificasion.

« 1739. — Et mor mon qusin de Qufen san pover pronose auqune parole aian eu dus ans avant sa mor un ataque d'apolexie qui lui ota lusage de la parole se qui lui a qosé un désordre et tonan a sa mor. Il na pu fer son testaman. — Il voulet me fere son éritié sil avait pu testé ; il a lesé une sur imbesile qui et gonisante et apres sa mort le bin vien. dra as ses plus proches qui son les nommes Serinols de Qastelnodari, de bandis qui on mangé tout le bien de lur pere. Set une perte enreparable pour la meson. Gé été dus fes a Tolouse qunsulté des abiles avoqas qui mon doné tout perdu et la substitution de Gan Antene (Jean-Antoine) de Qufen de 1585 etente depuis la mor de mon gran pere ; il ne fot plus ipansé, il men a quté pour dus qunsultes fetes an 1739 que je et dus fes à Tolouse voulan antré an proches (procès) pour aver le bien de mon qusen de Qufen si les avoqas ne mavet éte quntre.

« Le 24 avril Mr lentandan a ordoné que ma gune (jeune) vine fut araché et que ie peiasse ma porsion damande de mile etqux avec les gans de Monnmor qui anavet plante an même tans que me. Ie fis tout dabor un ate aux qunsuls de ne peut araché ma vine et présenté une requete a Mr lentandan quome le dit teren avet été de tout tan an vine et M. lentandan ordona que ie provasse le fet en question, ce que je fis tout dabor par tres temens (témoins) qui furet ouis par Mr Lodun, guge (juge) de Monmor, qui deqlareret que le dit teren avet ete de tout tans an avine se qui a ete prové. Mr lentandant m'envoix ma decharge en me metant or de qur (cour) et de prosès.

« Set un miragle que je pu la qunserver puisque toutes seles du dioses on ete araches sans que pas une de plante sans permision et suxisté.

« La perte de ses vines araches du diocèse a ete estimé sant mile etqux de perte pour les partiqulies san qunte lamande...

« Je charge mon eritie ou eritiere de fere par du ven de sete vine, quome de toutes les autres, aux manbres de Gesus-Qrist qui sont les vieux povres que jeme (j'aime) et que on fase bere tous les vieux povres qui vienet mandié et que même on an asiste les povres familes an requonnesanse de se que Dieu ma fourni de que garanti sete povre

vine du deluge universel. Set insi que ie an prie et charge mon eritie.

« 1740. — Ie fondé a perpetuite vint meses bases a la chapele de N. D. du Rosere pour tous mes predecesurs et desandans. — A 10 sous la mese au profit de Mr le qurè de Monmor on a ses desandans, aian sine à late (ayant signé à l'acte) retenu par Roques, notere de St Felix don ie peié tous les frès de quonte, note ou amortiseman qui ont qute 403 livres.

(Suit le détail et l'attribution des messes.)

« Le tout va à vin meses que mes erities seron tenu de fere dire a prpétuité apene de danasion eternele.

« 1741. — Ié conté toute le lesseules (draps de lit) de la Mésonné : 46 de tele fainnes et 15 de gros ou grossies. — Ié conté osie le napas, il ena 35 au tout. Osie le servintes, il ena 21 douzene et demi.

« 1743. — Ie fete cete anné 3 leseules, 3 douz de cervite, 3 napes.

« 1478. — Ie fa faite cet anné 8 leseules fines et ané coupé 3. — Ie conte toutes les leceul de la meson ; il liané 68.

« On a enlevé 4 cannes de pieralles ou de tere du puis recuré a fon ; il a 24 canes et 2 pans de profondeur, ce qui fet la distanse de toute la qur jusqa la murale du jardin, a comansé an tuile mouillé du four.

. . . . . .

« 1750. — Ié eu le malur de perdre ma chere epouse Mariane, Susane de Montes (quiou) morte des suites de quche, fame dun rare merite, ie laves epousé le 2 du mes dout 1732. »

* * *

En arrêtant ici les extraits de ce livre de raison, capable de nous révéler la mentalité des gentilshommes campagnards de cette époque et de nous initier aux menus détails de leur existence journalière, à la composition de leur mobilier et aux conditions de leur exploitation rurale, nous pouvons nous rendre compte de la valeur de l'argent par le prix des denrées et par le taux invraisemblable des salaires, et nous voyons combien le numéraire était rare puisque les divers créanciers étaient en grande partie payés en nature.

Nous remarquerons encore la mesure prohibitive relativement aux plantations de vignes. La vigilance des pouvoirs publics étant sollicitée et leur rigueur justifiée par l'obligation de ne point diminuer la production des céréales, dans un temps où les importations ne devaient pas, et pour cause, suppléer un déficit, éventuel, dans la production autochtone.

RÉUNION EN L'HONNEUR

DE

MM. Jules de LAHONDÈS et Ernest ROSCHACH.

(10 mars 1907.)

La Société archéologique du Midi, résidants et correspondants, tous ceux qui à Toulouse et dans le voisinage prennent intérêt aux études historiques ou archéologiques, étaient réunis le 10 mars 1907 dans les salons du Grand-Hôtel et Tivollier pour fêter le président M. Jules de Lahondès, et l'un des membres honoraires, M. Ernest Roschach.

Les portraits de l'un et de l'autre, à divers âges de leur vie, étaient étalés au milieu des verts rameaux et des fleurs. Au-dessous, la librairie Édouard Privat avait présenté les principales œuvres qui ont mérité à ces savants les couronnes de l'Institut et la haute estime de tous leurs confrères.

Le déjeuner était présidé par le directeur de la Société archéologique, M. Mérimée, doyen honoraire et professeur à la Faculté des lettres. Il prit la parole en ces termes :

Messieurs et chers Confrères.

S'il s'agissait ici d'apprécier ou de louer, comme ils le méritent, les titres scientifiques et artistiques des deux confrères en l'honneur desquels nous sommes réunis aujourd'hui, je m'empresserais de garder un silence qui, plus encore que de la modestie, serait de la prudence. Mais puisque nous avons voulu saisir cette occasion pour leur témoigner surtout nos sentiments de profonde affection, de respectueuse amitié et de gratitude pour leur dévouement à notre œuvre, permettez-moi de réclamer le privilège que me confère le titre dont vous avez voulu si indulgemment m'honorer. D'autres diront ailleurs, autour de la table au traditionnel tapis vert ou dans les colonnes de nos revues, ce que la Société Archéologique doit à la ferme et aimable direction de notre cher président, M. de Lahondès, dont l'activité, qui défie les années ou plutôt qui ne les connaît pas, est toujours présente, toujours alerte, toujours prête pour louer le zèle qui s'offre, le réveiller quand il s'assoupit, y suppléer si jamais il s'endort tout à fait. Que de ressources dans cette érudition qui se dissimule avec obstination, mais qui se trahit quand même, comme nos violettes toulousaines! Que de bonne grâce dans cette parole

dont le charme est fait de simplicité, de sagessse et d'expérience, comme celle de ces vieillards, experts des choses de ce monde, qui ont beaucoup vu, beaucoup appris et beaucoup retenu ! Qui donc, avec un esprit plus libre et une intelligence plus avisée de la science actuelle, a mieux senti et mieux interprété l'âme de nos vieilles choses qui semble, invisible mais présente, présider à vos doctes entretiens et dont le parfum léger se dégage de tous ces humbles monuments que vos mains pieuses réunissent autour de nous? Et c'est encore cette pénétrante intuition des choses d'antan qui anime l'œuvre admirable de notre cher et vénérable doyen, M. Roschach, dont nous avons voulu associer le nom à celui de M. de Lahondès. Cette œuvre, Messieurs, je laisse à de plus dignes que moi, je le répète, le souci de l'apprécier et de la louer. Mais puisque quelque chose de l'honneur qui lui est dû rejaillit sur notre Société, il faut l'en remercier et nous réjouir de l'estime en laquelle la tiennent tous ceux qui savent. Nous devons surtout en faire notre profit, en tirer l'enseignement qu'elle contient. Que nous apprend-elle donc? Elle nous apprend que la rigueur de la méthode, l'absolue sincérité, le labeur persévérant, patient, la solitude, féconde en ces tours d'ivoire aux pieds desquelles expirent les bruits, les petitesses, les ingratitudes, tout ce qui est bas et vil, l'ingéniosité d'un savoir qui a pénétré dans tous les buissons et les taillis de l'érudition à la recherche de son gibier, mais qui domine tout et ne perd jamais sa voie, qu'enfin l'amour de la science qui, lui, n'a rien à craindre des ans, sont les conditions indispensables à tout travailleur de bonne volonté.

Toutes ces qualités, Monsieur et cher Doyen, je dirais ici que nul ne les posséda mieux que vous, si je ne craignais d'effaroucher votre modestie. Et j'ajouterais aussi (que n'ose-t-on pas à la fin d'un banquet, où nos vins méridionaux et une gaieté qui n'a plus rien d'archéologique ont délié les langues?), je dirais que du sein de cette science si bien informée, de cette documentation si touffue, qui plonge ses racines dans notre sol toulousain, a jailli, en un jour de joie printanière, cette fleur délicate et superbe de *la Conquête d'Albigeois*, qui a jeté son éclat sur cette poussière que l'on croyait morte, qui l'a fécondée et l'a faite revivre un moment avec ses couleurs et ses parfums d'autrefois, avec ses douleurs aussi et ses larmes, qui ne manquent pas plus aux choses de jadis que la rosée aux fleurs.

Puisse notre Société, Messieurs, s'honorer longtemps encore de deux noms qui lui sont justement chers! C'est le vœu que vous formez tous en vos cœurs et que je me permets d'exprimer tout haut en vous invitant à lever avec moi vos verres en l'honneur de notre président, M. de Lahondès, et de M. Roschach.

M. J. de Lahondès répondit ainsi :

Mes chers Collègues,

La langue humaine n'a vraiment pas de paroles pour vous exprimer combien je suis profondément touché par votre aimable bienveillance si inattendue, malgré toutes les marques que vous m'en avez déjà données ; celle du cœur peut seule lui répondre en vous disant que cette matinée demeurera le plus grand honneur que j'aie reçu et surtout le plus cher souvenir de ma vie.

Mais si mon émotion est profonde, plus grande est encore ma confusion. Par les circonstances, je dirais presque les accidents de l'âge et de la durée, vous m'avez fait votre président, tandis que lorsque je regarde autour de moi je vois de tous côtés des hommes d'une valeur si supérieure à la mienne et autrement dignes d'être à votre tête, les uns avec une compétence qui les place au premier rang dans leurs études spéciales, les autres avec l'autorité d'un savoir étendu et le charme de l'art de dire que l'Université a reconnu en les élevant sur ses sommets ; historiens, numismates, scrutateurs d'archives avec la sagacité sûre qui ne se repose que dans la certitude, découvreurs de vérités inédites, révélateurs du passé, et, parmi ceux-là, celui avec lequel vous me faites l'honneur de me joindre ce matin, qui a si bien tout dit sur notre ville et sur notre province qu'on ne peut, en vérité, parler de l'une ou de l'autre sans le suivre et, quoi qu'on en aie, sans le piller. Pour ma part, je me plais à lui exprimer ici mes remerciements et mes excuses.

Laissez-moi donc vous dire, mes chers collègues, que cette fête n'est pas la mienne, mais celle de vous tous, celle de notre famille archéologique dans laquelle nous sommes cordialement unis par des liens non pas seulement d'amitié mais vraiment de camaraderie, la fête de notre Société bientôt octogénaire mais toujours, grâce à vous, jeune et vaillante. Son triomphe sur le temps dans des jours où tout passe et passe si vite montre qu'elle répond à un sentiment qui se généralise et se développe de plus en plus, celui de pénétrer chaque jour davantage dans notre passé, dans nos origines fécondes, dans notre art national, dont l'amour et le culte fortifient, rassurent et font espérer.

Notre réunion nous donne une joie plus vive, celle d'être entrés en relations devenues si douces et si chères, tandis que les divers chemins de la vie auraient pu nous tenir toujours éloignés les uns des autres. Et quel charme plus vif si cette union s'établit et se fixe dans l'amour de l'art ; l'art n'est-il pas le sommet de la vie puisqu'il élève vers l'idéal, vers la beauté absolue ? Sans doute, il n'y atteint pas, mais sa gloire est d'y monter et de le faire entrevoir.

Toulouse a eu des jurisconsultes célèbres, des hommes d'Etat, des poètes, mais elle a eu, elle a toujours des artistes. C'est par eux qu'elle vit, qu'elle est caractérisée dans le chœur glorieux des villes de France. Leurs œuvres demeurent; elles se dressent vers le ciel pour séduire les âmes populaires comme celle des savants. Et les murs austères du Moyen-âge, ses fiers clochers, les ciselures et les vivantes figures de la Renaissance, les graves hôtels parlementaires, les balcons et les rampes ouvragées du dix-huitième siècle nous deviennent plus chers encore lorsque le temps les ennoblit et les transfigure par des atteintes qui sont encore des caresses. Continuons à les défendre ardemment; elles sont notre parure et notre honneur, et lorsqu'on nous les enlève pour de prétendus embellissements, notre chère ville non seulement perd son caractère mais en devient de plus en plus enlaidie.

Une longue ovation accueillit les paroles de M. de Lahondès et redoubla lorsque M. Roschach, s'étant levé, voulut aussi exprimer ses sentiments. Elle prit un tel caractère que notre confrère fut profondément ému. Avec quelques mots très fins et très simples il se plut à faire remonter tout son mérite et toutes ses joies d'érudit à ce bibliophile éminent Desbarreaux-Bernard, à ce professeur d'histoire si distingué Edouard Barry, et à quelques autres qui l'avaient pris en affection et lui avaient enseigné le meilleur d'eux-mêmes. Il est heureux d'avoir pu suivre leurs traces et d'avoir gardé leurs traditions. C'est à elles qu'il doit la sympathie des aimables convives qui l'entourent et qu'il remercie de tout son cœur.

Le secrétaire général, M. Emile Cartailhac, donna connaissance à l'assemblée des lettres et télégrammes envoyés de divers côtés :

Montauban a écrit et télégraphié. Au nom de la Société archéologique du Tarn-et-Garonne, la plus active, la plus vivante des Sociétés du sud ouest de la France et peut-être du Midi tout entier, le plus habile des Présidents, M. le chanoine Pottier, récemment promu archiprêtre de la Cathédrale, « regrette vivement une absence forcée et s'unit cordialement dans expression sympathique ».

Du Gers, c'est le brillant historien des châteaux gascons et de Marguerite de Valois, M. Philippe Lauzun, le président de la jeune Société archéologique d'Auch et le secrétaire perpétuel de l'ancienne Société scientifique et littéraire d'Agen, qui témoigne des mêmes sentiments.

Le bureau de la Société Ramond, à Bagnères-de-Bigorre, n'a pas oublié que M. Roschach, par son volume d'antan sur Foix et Comminges, fournissait un modèle aux écrivains du tourisme, et que M. de Lahondès, sans le tapage des explorateurs modernes, connut le charme des cimes et aima la montagne bien avant l'arrivée de la foule. Aussi son président, M. le professeur Marchant, télégraphie-t-il « que la Société est heureuse de s'associer à l'hommage rendu ».

De Perpignan, dont croulent les vénérables et pittoresques remparts, parure de la vieille ville, est venu un précieux souvenir. C'est l'évêque du Roussillon, le restaurateur de Saint-Martin-du-Canigou, Mgr de Carsalade, qui, « uni à ses collègues de la Société archéologique, adresse à MM. de Lahondès et Roschach l'hommage de son admiration reconnaissante et de confraternel dévouement, *ad multos annos* ».

C'est un autre prélat, dont la dépêche est accueillie par des applaudissements encore plus nourris. Mgr Douais fut le secrétaire général de la Société. A chaque séance, il arrivait avec des documents inédits et du plus haut intérêt. Les fonds des notaires toulousains dévoilaient pour la première fois leurs trésors accumulés, et M. l'abbé Douais avait aussi l'avantage de pouvoir puiser dans une foule d'archives monastiques ou seigneuriales. « Uni de cœur aux amis des lettres et de l'archéologie, [l'évêque de Beauvais] envoie ses vœux de longue vie aux deux écrivains distingués dont Toulouse s'honore. »

M. Cazalis de Fondouce est l'un des doyens de l'archéologie préhistorique, mais il n'a jamais négligé l'histoire et l'archéologie. C'est au nom de la Société archéologique de Montpellier qu'il prend part à cette manifestation et à l'hommage rendu à M. de Lahondès et à l'historien de Languedoc.

M. E. Rossignol, de Montans, le doyen des historiens du Tarn, et qui peut jouir encore en pleine santé physique et morale du succès persistant de ses *Institutions communales*, « ne pouvant fêter avec nous Roschach et de Lahondès, présente à eux et à tous, ses souvenirs et sa sympathie ».

Son voisin de Roquesérières, dont le labeur fécond ferait envie aux bénédictins d'autrefois, Edmond Cabié, nous écrit : « Il me sera impossible d'assister à votre fête ; mais mon esprit et mon cœur seront avec vous, et c'est avec joie que je m'associe d'avance aux félicitations que vous aurez le plaisir d'adresser à nos deux savants,

personne n'appréciant plus que moi les immenses services qu'ils ont rendus à l'archéologie et à l'histoire locales. »

M. Ch. Portal, l'archiviste du département, l'historien de Cordes : « Je m'associe, écrit-il, de tout cœur au témoignage de profonde estime et de sympathie que rend la Société archéologique à MM. de Lahondès et Roschach. Nous tous qu'intéresse l'histoire du Midi sommes les obligés de ces deux savants dont les travaux nous ont tant appris. Avec les confrères présents au banquet je me plais à leur dire merci. »

M. Auguste Vidal, un autre Tarnais non moins modeste qui sut aussi conquérir l'estime, vétéran heureux de nos concours académiques, « s'associe de tout cœur à cette manifestation de respectueuse sympathie ».

Après le Tarn, l'Ariège. La Société ariégeoise des lettres, sciences et arts, reconnaissante en particulier du bel ouvrage de M. de Lahondès, l'*Histoire de Pamiers*, et de ses études sur les églises et les châteaux du département, avait prié M. Pasquier de la représenter au milieu de nous.

De Pamiers, télégraphie le chanoine Cau-Durban qui a montré de quel brillant succès peut être récompensé un curé archéologue perdu longtemps dans la montagne.

Elle a tenu aussi à être mentionnée à l'heure des toasts la Société des études du Comminges, notre sœur affectionnée de la Haute-Garonne, qui moissonne si bien de son côté au profit de tous et prouve la fécondité d'une compagnie de lettrés dans un tout petit chef-lieu.

De Paris, les adhésions ne pouvaient manquer. Dans le flot des lettres et dépêches, on distingue la missive d'Emile Male, l'historien de *l'art religieux au treizième siècle*, que la Société archéologique est fière d'avoir reçu et applaudi quand il débutait à Toulouse.

On a gardé pour terminer cette énumération le mot du confrère si affectionné, l'un des princes de l'archéologie française, M. le comte J. de Lasteyrie, qui loin de la Seine, retenu par sa santé sur les bords radieux de la Méditerranée, « est tout heureux de s'associer à l'hommage que la Société rend à deux des membres qui lui font le plus d'honneur ».

Le Secrétaire général, cette correspondance dépouillée, a tenu à parler en son propre nom.

S'adressant d'abord à M. de Lahondès, il lui a rappelé l'amitié qui unissait leurs pères, et que l'archéologie fit renaître et cimenta entre eux deux. Depuis plus d'un quart de siècle, ils sont liés en particulier par le désir et la volonté de faire prospérer la Société archéologique du Midi. M. Cartailhac, plus que personne, fut le témoin des efforts de M. de Lahondès. « La sollicitude éclairée de ce président doux et ferme, sa science de l'archéologie monumentale, la valeur artistique de son crayon ont contribué à donner à la Société le rang qu'elle a su atteindre et dont elle est fière. La science et Toulouse bénéficient des services rendus, et chacun de nous, au souvenir des bonnes heures passées dans ce milieu supérieur, sent vibrer sa reconnaissance et son affection.

« Quant à vous, Monsieur Roschach, je vous connais aussi depuis bien longtemps et vous avez de même influencé ma jeunesse et ma vie. Vous souvenez-vous du temps où, couvert de couronnes, vous sortiez du lycée pour devenir, grâce à la bonne inspiration de vos maîtres, déjà vos amis, et dont vous avez redit les noms, rappelé la valeur, l'archiviste du Donjon et l'inspecteur de nos antiquités ?

« J'ai gravi assez souvent les marches de ce vieil et noble escalier qui avait livré passage à l'artillerie du seizième siècle et que les bourgeois ignorants, mes collègues au Conseil municipal de 1884, ont fait détruire. Je suis un survivant de ceux qui ont vu le taudis où l'on avait entassé nos précieuses archives, où vous disputiez la place aux animaux de basse-cour des agents de Ville et pompiers, où vous opériez un merveilleux sauvetage, où vous rédigiez ces inventaires et ces travaux qui devaient vous mériter le second grand prix Gobert, l'une des deux plus belles couronnes que décerne l'Institut. Vous auriez eu le premier si vous n'aviez pas été ce provincial un peu farouche qu'on ne voyait jamais à Paris et qui n'a rien demandé à personne sinon la paix pour rester tranquillement à l'ouvrage.

« L'histoire du passé, Monsieur, vous avait appris à juger notre temps, vous aviez le droit de vous tenir à l'écart dans votre tour où vous faisiez besogne belle et bonne dont beaucoup, naturellement, ne se sont jamais douté.

« Permettez-moi, en terminant, un souvenir de mes débuts.

« En 1867, vous aviez à l'Académie des sciences de Toulouse à examiner et à juger mon premier travail, et vous disiez au jeune étudiant : « Quand on s'engage à votre âge sur l'Océan préhistori-

« que il faut prendre garde au chant des sirènes ». Eh bien, mon cher ami, c'est le seul jour où vous vous êtes trompé. Les sirènes préhistoriques étaient de bonnes fées; elles m'ont pris en affection et m'ont fait entrer, après vous, parmi les correspondants de l'Institut. Je ne pouvais désirer rien de mieux, ni vous non plus.

« Et maintenant citez à votre gré les noms de vos professeurs, ils seraient enchantés de tout ce qui est arrivé. — Heureux les savants qui ont un disciple tel que vous! Heureux les amis des lettres qui peuvent saluer et fêter un tel camarade ! »

La fête s'est terminée dans les salons de l'hôtel d'Assézat, palais des Académies, où les conversations amicales se sont prolongées longtemps.

Séance du 12 mars.

Présidence de M. J. DE LAHONDÈS.

Dans la correspondance sont signalés quelques nouveaux ouvrages de M. Ph. LAUZUN, lauréat et correspondant de la Société :

Florian et ses bandes de partisans en 1811 et 1815, br. in-8°. Agen, 1907.

La pierre à trous du Musée d'Agen (*Mensa ponderaria*). Agen, 1906.

Manoirs agenais, le château de Prades. Agen, 1906.

L'hôtel de la préfecture d'Agen. Agen, 1905, et autres.

M. le PRÉSIDENT lit une lettre du Président de l'Académie Nationale de Reims, demandant à la Société archéologique du Midi de s'associer à un vœu tendant à la préservation des œuvres d'art de nos édifices religieux.

Notre Société a déja fait des démarches dans le même but sans avoir d'ailleurs beaucoup d'illusions. Elle donnera bien volontiers son adhésion au vœu de l'Académie de Reims.

M. le PRÉSIDENT présente quelques photographies envoyées par M. Roger, architecte et notre correspondant à Pamiers, qui représentent des reliures argent et vermeil, très remarquables, ayant appartenu à Mgr de Verthamon, évêque de Pamiers de 1693 à 1735. Elles sont conservées dans la salle du chapitre de cette ville et méritent d'être classées. La demande en est faite.

M. Félix Régnault, membre résidant, offre une excellente photographie des membres de la Compagnie qu'il a pu faire dans la cour de notre hôtel d'Assézat à l'issue de la fête d'hier.

MM. de Bourdés, Saint-Raymond et Privat sont priés de faire un rapport sur une candidature au titre de membre résidant.

M. de Lahondès donne lecture d'une note

Sur une des portes de l'église Saint-Sernin.

Si l'on ne peut fixer avec certitude la date de la porte des Innocents, on sait que Raymond Gayrard poussa la construction de la nef et des collatéraux d'une seule venue, de 1096 à 1118, jusqu'à la façade et jusqu'au sommet des fenêtres basses. La porte appartient-elle à cette construction des premières années du douzième siècle ? Le développement rapide de l'art dans la province, prospère à ce moment, pourrait, à la rigueur, autoriser l'adoption de cette date. Toutefois, notre érudit collègue, M. Anthyme Saint-Paul, remarquant la supériorité de facture de cette porte sur les autres portes de la basilique, son tympan non seulement unique au milieu d'elles, mais assez rare dans les portes romanes de la province, était conduit à penser qu'elle avait remplacé, lorsque le monument avait atteint sa splendeur définitive, une porte plus simple jugée peu digne de lui, celle peut-être dont on voit les sculptures plaquées sur le mur circulaire entourant la crypte surélevée.

Cette surélévation ne datant que des dernières années du treizième siècle, les bas-reliefs n'ont pu être placés qu'à ce moment, et nous ne pouvons hasarder que des conjectures sur leur première origine. Il est certain toutefois que le Christ avec le chérubin et le séraphin surmontaient une porte, mais d'où venait-elle, de l'église, du cloître, ou même d'un sanctuaire autre que Saint-Sernin ?

Mais la richesse et la beauté d'exécution de la porte des Innocents, qu'on appelait aussi porte Miégeville ou porte du Taur, pourrait s'expliquer par sa situation en face de la rue par laquelle les habitants de la ville arrivaient à l'église vénérée. Jusqu'au milieu du siècle dernier, ils ne pouvaient arriver à la façade occidentale que par une étroite arcade voûtée, percée entre l'église et les dépendances du collège Saint-Raymond, obstruée même par une énorme pierre qui ne permettait de passer qu'un à un. La porte était donc l'entrée la plus fréquentée.

Le portail roman de Saint-Pierre-des-Cuisines ne peut être daté davantage avec certitude et nous ne pouvons ainsi nous aider par des comparaisons. Mais nous voyons encore les chapiteaux de la cathédrale

Saint-Etienne provenant de l'église commencée par l'évêque Izarn en 1060, et accomplés aujourd'hui sous les doubleaux de la grande nef de Raymond VI. Ils imitent le chapiteau corinthien avec une riche élégance, et leurs tailloirs présentent de fort belles ciselures qui attestent encore la précocité de l'art toulousain dès le dernier tiers du onzième siècle, puisque Viollet-le-Duc avait dit, d'après ses observations dans les églises romanes des provinces du Nord, que les tailloirs n'avaient été ornés de fleurons, d'entrelacs ou de palmettes qu'au douzième siècle.

Malgré ces analogies, l'ensemble du portail et surtout quelques sculptures qui la complètent ne permettent guère d'attribuer à la porte des Innocents une date antérieure à la seconde moitié du douzième siècle.

Le cintre est surhaussé et cette forme fut adoptée précisément pour qu'il pût envelopper un tympan. C'est l'Ascension qui y est représentée. Le Christ monte au ciel entouré de deux anges qui l'escortent et semblent l'aider à s'élever, comme au portail de Saint-Isidore à la cathédrale de Léon, datant du commencement du douzième siècle, et de quatre autres qui l'adorent. Sur le linteau, les douze Apôtres redressent vivement la tête vers lui. Il est impossible de mieux traduire le *quid statis adspicientes in cœlum* des Actes des Apôtres. A côté d'eux, aux deux extrémités, deux anges ou deux hommes, les *duo viri* du texte, leur adressent les paroles du verset apostolique et l'un d'eux tient un phylactère où sans doute il était écrit. Des ondulations entre les deux scènes figurent les nuages au-dessus desquels s'élève le Christ.

Comment ne pas reconnaître dans toutes les précisions du texte des Actes la scène de l'Ascension, malgré l'assertion récente qu'elle n'aurait été représentée qu'au treizième siècle, et que des scènes analogues sur des portes romanes ou même gothiques, comme sur celle d'Etampes, représentent plutôt le triomphe dans le ciel de l'Agneau de Dieu décrit dans l'Apocalypse[1] ?

Un chapiteau du cloître de la Daurade du douzième siècle, conservé au Musée, montre le Christ montant au ciel dans une envolée superbe, entouré de deux anges qui s'adressent, avec un mouvement plein d'allure, à la Vierge et à trois apôtres.

Le Christ, les anges et les apôtres sont vêtus de la robe et du manteau romains creusés de plis réguliers, peu profonds, sans souplesse, paraissant imités d'un travail au repoussé ; vêtement semblable à celui des bas-reliefs du rond-point de l'abside, accusant de même l'imitation des sta-

1. Voir, pour les sculptures de la porte des Innocents, la photographie publiée dans les *Monuments du Sud-Ouest*, 2e fascicule, avec l'étude sur Saint-Sernin, par M. Anthyme Saint-Paul, et *les Chapiteaux de Saint-Sernin* (*Mémoires de la Société archéologique*, t. XVI, p. 258).

tues romaines, sans aucune des broderies ou ornementations perlées qui apparaîtront bientôt sur les chapiteaux des cloîtres toulousains avec l'arrivée des influences orientales. Les anges et les apôtres encadrés à l'abside dans une arcature aux deux côtés du bas-relief du Christ, qui figuraient peut-être sur un pilier carré du cloître, comme celui de Saint-Just de Narbonne que l'on voit au Musée, font songer à des stèles gallo-romaines, bien que déjà les anges tenant une croix rappellent, selon l'observation de notre collègue M. Male, les plaques d'ivoire où sont représentés les silentiaires du palais de Byzance.

La porte doit son nom au premier chapiteau qui se présente à l'entrée montrant le Massacre des Innocents. Le meurtrier est plutôt vêtu comme un paysan des Gaules que comme un soldat romain. Deux mères portent leurs enfants sur leurs bras dans une attitude fort calme, mais il convient de signaler toutefois l'abandon saisi sur nature de l'enfant agenouillé dont le bourreau courbe la tête.

Ce chapiteau, ainsi que les deux autres historiés, ne proviennent pas de la même main que ceux des cloîtres de Saint-Etienne et de la Daurade recueillis par le Musée, traités, les premiers avec plus de finesse, les seconds avec plus de mouvement et de sentiment dramatiques, montrant d'ailleurs des vêtements richement ornés, ceux des contemporains embellis et légèrement transformés même par des imitations byzantines. Les scènes de Saint-Sernin ne sont pas encadrées par des arcatures que soutiennent des colonnes comme celles de la Daurade et de Saint-Pierre-des-Cuisines.

Le chapiteau suivant figure l'Annonciation et la Visitation. Il présente une particularité rare. L'ange annonçant à la Vierge sa maternité glorieuse indique d'une main la croix, qui surmonte le bâton de commandement qu'il tient de l'autre, et avec elle le grand mystère de la vie révélé par le christianisme, la leçon selon laquelle rien de grand et de fécond ne se réalise que par le sacrifice et la douleur. Mais ce symbole au sens si profond ne fut plus guère représenté par les artistes. Antérieurement même, on voit sur les côtés du trône épiscopal de Ravenne l'ange annonciateur tenant un bâton de commandement terminé par une boule, et dès le douzième siècle, très généralement, d'une main il montre le ciel et de l'autre il tient un lys, emblème de l'immaculente pureté de la Vierge.

Toutefois la tradition ne se perd pas, elle reparaît avec les primitifs, et dans une *Annonciation* peinte par Giovanni Sanzio, le père de Raphaël, plane, peint en demi-teinte sur le haut du tableau, un petit ange portant une croix.

Le troisième chapiteau historié représente Adam et Ève chassés du

Paradis. Ils sont nus. Le Moyen-âge n'a représenté nus que les âmes des morts, surtout celles des grands coupables et particulièrement Adam et Ève. On les voit ainsi sur un des beaux vitraux de Saint-Nazaire de Carcassonne, se présentant debout devant l'arbre fatal, comme ces figures que l'on appelait dans les classes de dessin une académie. Sur le devant du chapiteau, l'ange vengeur est assis à la porte du Paradis tenant une épée dont la lame est une flamme.



Fig. 1. — Chapiteau de la porte des Innocents représentant l'Annonciation.

La figure d'Adam est placée contre le montant de la porte, preuve que déjà à l'époque romane les chapiteaux étaient souvent sculptés avant la pose, ainsi qu'on le voit aussi pour un des chapiteaux du portail de Saint-Pierre-des-Cuisines.

Sur le chapiteau en regard de celui du Massacre des Innocents apparaissent des lions entre des entrelacements de rainures, motif souvent traité avec un art ingénieux et robuste par les maîtres toulousains de la pierre et qu'ils avaient emprunté à l'Orient.

D'autres imitations orientales se montrent sur la porte, contemporaines évidemment des bas-reliefs inspirés par l'art romain, l'une du moins, puisqu'elle constitue le support du linteau. Elles sont dues à une autre main et proviennent d'un autre atelier; preuve des multiples influences qui se manifestaient à ce moment à Toulouse, centre d'un mouvement artistique si fécond, et des voies diverses que suivaient des artistes vivant à côté les uns des autres. Sur l'un des supports du lin-

teau, deux femmes se regardent, assises sur des lions dont elles dirigent de la main les têtes l'une vers l'autre. L'une d'elles est coiffée du bonnet phrygien, comme un Atys, et Cybèle était souvent représentée traînée par des lions. Le motif est tout oriental; oriental encore le faisceau de feuillages aigus comme ceux du lotus qui se contourne à l'angle du support. Mais on est surpris encore davantage que par cette influence nouvelle par le caractère de cette sculpture. C'est un art nouveau qui se révèle par l'imitation de la vie; le mouvement, la souplesse des membres potelés, la vivacité des attitudes, la réalité du rendu des articulations, le dessin juste des mains. Ce n'est plus la raideur, la tradition conventionnelle, la monotonie figée; c'est la vie qui apparaît avec le sens des allures mouvementées, agitées, violentes même parfois, qui caractérise la sculpture toulousaine dès les premiers temps. C'est le point de départ, dès 1150 peut-être, d'une interprétation nouvelle qui tracera une voie originale, féconde et glorieuse dans l'art français.

Ce même caractère se signale dans les corbeaux qui soutiennent la corniche, entre autres dans la figure de femme au regard pénétrant, au mouvement de tête si vif, aux cheveux épars, qui semble s'élancer du monument en appuyant sa main sur un croissant de lune.

Ainsi encore, sur la statue en bas-relief de saint Jacques, qui par son mouvement de tête, par le geste plus libre du bras gauche relevant le manteau, annonce les inspirations de la nature du treizième siècle, en conservant la noblesse et la sérénité des attitudes. Au-dessus se voient deux femmes à califourchon sur des lions traitées dans le même sentiment réaliste de la console du linteau.

Sur le côté opposé, la statue de saint Pierre avec la chute de Simon le Magicien au-dessous est de même allure, bien que moins accentuée.

Pourquoi Viollet-le Duc a-t-il alourdi ce morceau superbe et si caractéristique par l'acrotère aux formes rigides et aux oculus aveuglés? Est-ce pour cacher la toiture, quand il devait si bien dire que l'art logique du Moyen-âge avait soin d'accuser, loin de vouloir les dissimuler, tous les éléments de la construction ?

Ainsi, sur une même page de sculpture, apparaissent des caractères différents et des influences diverses : l'antiquité classique et l'Orient, la tradition se perpétuant dans des formules et une façon nouvelle de voir, un rajeunissement puisé, comme toujours, dans l'observation plus serrée de la nature et de la vie.

L'église de Saint-Sernin est un monde, une somme, comme on aurait dit au temps de saint Thomas d'Aquin, qui résume les efforts des générations antérieures, toutes romaines, si bien qu'on ressaisit dans les collatéraux l'impression ressentie dans les galeries du Colisée supportant

les gradins; les caroles ou déambulatoires qui, dès le cinquième siècle, permettaient de circuler dans les absides autour du tombeau du saint attirant les foules, arrivés à leur perfection suprême. Elle montre encore la manifestation des premières influences orientales et elle est aussi le foyer impulsif d'un art sculptural qui fut non seulement une gloire provinciale au douzième siècle, mais une des gloires, aux siècles suivants, de l'art français.

Séance du 19 mars.

Présidence de M. J. de Lahondès.

M. le colonel Delort, membre résidant, fait passer sous les yeux de ses confrères quelques œuvres d'un sculpteur toulousain, Mouline, qui vécut dans la première moitié du dix-neuvième siècle.

M. Couzi, membre résidant, a envoyé la note suivante :

Une Pieta limousine à Toulouse.

Les Italiens désignent sous le nom de Pieta, dont la traduction est « pitié, compassion », les compositions représentant la Vierge éplorée, tantôt seule, tantôt accompagnée de saint Jean et des trois Marie, portant elle-même dans ses bras ou sur ses genoux le corps de son fils crucifié.

Autrefois, on a dit, en France, dans le même sens, une Piété ; souvent aussi on intitule la scène : Déposition de croix ou Christ au tombeau.

Vers la fin du quinzième siècle, une dévotion des plus vives se manifesta envers Notre-Dame-de-Pitié. Les statuaires et les peintres devinrent les interprètes naturels de ce sentiment de sympathie et de compassion publiques pour la douleur de la Mère du Christ. La pieta simple à deux personnages, dont j'ai à vous entretenir, paraît avoir été exécutée à cette époque.

Je n'essaierai pas d'attribuer à l'œuvre que j'ai l'honneur de vous présenter, sous la forme d'une modeste épreuve photographique, une date déterminée, car je n'ai pas les éléments nécessaires pour la fixer.

Du reste, M. de Lahondès nous dit dans son étude des Vierges du musée des Augustins:

« Les statues de la Vierge traduisent clairement les transformations de la statuaire au Moyen-âge avec les expressions diverses du sentiment chrétien. On comprend aisément qu'il est plus facile de suivre ces nuances successives sur une même figure, et, d'ailleurs, les statues de

la Vierge sont si nombreuses que les éléments de comparaison se présentent pour ainsi dire d'une année à l'autre. »

C'est donc dans un ensemble de Vierges, variant d'une année à l'autre, qu'il serait intéressant de classer le groupe qui nous occupe en ce



Fig. 1. — Une pieta limousine, collection J. Roques, à Toulouse.

Photographie de M. Couzi.

moment. Mon simple désir est de vous faire connaître une œuvre charmante qui se trouve à Toulouse chez M. Jean Roques, rue Chevreul, 10.

C'est sa qualité de propriété privée qui l'a longtemps cachée aux yeux des amateurs. M. Jean Roques a bien voulu m'autoriser à vous la faire connaître. Il m'a permis, en outre, d'en prendre une photographie que je suis heureux de vous offrir.

M. Jean Roques, amateur de choses d'art, d'un goût très avisé, a dé-

couvert cette Pièta, il y a environ quatre ans et demi, chez un antiquaire de Limoges, qui a déclaré la tenir de l'église romane de Saint-Léonard, chef-lieu de canton de la Haute-Vienne, arrondissement de Limoges, à 23 kilomètres à l'est de cette ville. (Saint-Léonard possède une intéressante église romane des douzième et treizième siècles, avec clocher et flèche.)

La base du groupe mesure 50 centimètres et sa hauteur est de 55 centimètres. Elle est en pierre polychrome et son poids est de 45 kilogrammes.

Le sentiment de la douleur est exprimé par la Vierge d'une façon touchante. La Mère tient sur ses genoux le corps inanimé de son Fils, dont elle considère le visage avec une expression de douleur profonde mais contenue. Son attitude affaissée, son regard baissé dans une contemplation muette, tout exprime sa tristesse infinie. La scène de la Mère et du Fils s'éloigne un peu du caractère divin et la Vierge n'apparaît plus comme la reine du ciel idéalisé des siècles précédents. Elle ne porte sur sa tête ni nimbe, ni couronne, et ses genoux, disposés en plan incliné, par le rejet des jambes vers la droite, dans cette pose familière qu'affectionnent les mères soutenant leur enfant, n'est plus le trône où repose l'Homme-Dieu. C'est une scène poignante de la famille humaine ; c'est la mort dans sa terrible réalité. Le visage de la Vierge ne fait plus face aux fidèles, il est tourné et penché vers la droite. Le statuaire ne s'est pas contenté de reproduire un type consacré, l'observation fidèle de la nature l'a seule guidé. Il a cherché, sans doute, à imiter une des figures populaires qu'il avait sous les yeux, comme le fera plus tard Michel-Ange qui donnera à la Vierge de sa Pieta le visage d'une jeune madone florentine.

Cependant, quoique l'ayant empreint d'un réalisme assez accentué, le sculpteur n'a pas perdu de vue la divinité de son sujet. C'est ainsi que la Vierge a conservé, dans sa douleur, la dignité et la réserve qui conviennent à la Reine du Ciel, pour qui la mort d'ailleurs n'est que le commencement de la vie meilleure et éternelle. Elle soutient de la main droite ouverte, d'un geste respectueux et simple, la tête du Christ. De la gauche, elle lui presse la main, comme le ferait une mère attendrie, mais elle ne fait qu'effleurer les doigts de son divin Fils.

De plus, le visage de la Mère du Christ, fin et jeune, n'a pas été, volontairement, vieilli par l'âge. L'artiste a voulu qu'il exprimât la virginité de la Mère de Dieu en lui conservant l'attrait de la jeunesse.

En résumé, la figure de la Vierge paraît animée de respect autant que de tendresse pour son divin Fils.

Un manteau bleu, gracieusement disposé sur la tête, l'enveloppe tout entière, en recouvrant les pieds. La robe rouge, d'étoffe épaisse et souple,

produit un bel effet décoratif par ses plis cassés, à larges saillies et à creux profonds. Une guimpe bleue recouvre son cou. La statue est peinte avec soin ; on distingue sur son voile et sur sa robe une étroite bordure d'or et des motifs dorés.

Le corps du Christ, un peu court, lourd et raidi, a la tête un peu forte. Son front est ceint de la couronne symbolique du Christ vainqueur de la mort. Son bras droit, cylindrique, n'est pas aussi modelé que le gauche ; il tombe sans grande élégance sur le sol. Nous sommes encore loin du Christ souple et beau que l'élégante Renaissance nous réserve dans la pieta de Michel-Ange.

Et pourtant, malgré ces imperfections visibles, la pieta de M. Roques nous apparaît, avec son Christ gothique et sa figure de Vierge portant les signes précurseurs de la gracieuse Renaissance, comme une très belle œuvre d'art.

Il semble que le sculpteur obscur qui l'a créée ait déposé dans son œuvre une étincelle de vie faite d'idéal chrétien et de douleur humaine qu'il nous transmet à travers les siècles, en nous communiquant une sincère et douce émotion. A cet artiste inconnu nous disons un merci reconnaissant.

Après la lecture de M. Couzi, M. J. de Lahondès montre le dessin de la **Pieta de Saint-Nazaire de Carcassonne.** La composition du groupe est la même : la Vierge soutient d'une main la tête de son fils et de l'autre l'extrémité de ses doigts ; mais sa tête, empreinte d'une émotion plus pathétique et plus vraiment maternelle, est celle aussi d'une mère dont le fils a trente-trois ans. Le corps du Christ montre plus de souplesse. Les deux figures se rapprochent davantage de la réalité et rappellent, par le caractère des têtes et la façon de traiter les vêtements, les statues contemporaines de Sainte-Cécile d'Albi, indiquant ainsi les dernières années du quinzième siècle.

M. le Président montre ensuite des vues et des plans de **petites constructions rurales en pierres sèches, carrées, avec coupoles en encorbellement** sur pendentifs de même, servant d'abris aux vignerons sur les premières pentes de la montagne Noire dans le Cabardès. Elles sont très solides, n'ont pas bougé bien qu'elles soient abandonnées depuis le temps déjà long que les vignes ont disparu de ces pentes stériles. La roche calcaire du sol a fourni les plaques schisteuses qui furent montées sans mortier ; une chape de terre couvre la coupole.

Ces modestes monuments doivent être rapprochés de plusieurs

analogues qu'on voit en Quercy, par exemple [1], qu'on retrouve dans d'autres contrées plus lointaines, en Irlande, dans la Pouille, en Syrie, partout où les matériaux de la région en favorisent la construction, et où le bois manquait.

Ils étaient indiqués, ceux de Syrie surtout, au Congrès des Sociétés savantes en 1905, comme les inspirateurs des coupoles monumentales de l'Orient. M. Brutails, qui fut le rapporteur du mémoire proposant cette opinion, voyait plutôt dans les voûtes d'arête l'origine des coupoles. Mais la coupole, appuyant directement sur un tambour ou sur des pendentifs entre des murs carrés tous les points de sa base, diffère de la voûte d'arête, qui porte surtout sur les quatre points de ses diagonales. Elle est d'ailleurs plus ancienne peut-être que la voute d'arête et le tombeau mycénien appelé longtemps le trésor d'Atrée montré déjà une coupole.

La coupole par encorbellement s'offre comme le mode de couverture le plus simple et le plus économique, surtout dans les pays dépourvus de bois. Elle a dû se présenter naturellement à l'esprit des peuples primitifs et elle est née spontanément en divers lieux comme une nécessité, grâce à son emploi facile, ainsi que semblent le démontrer, après bien d'autres, les modestes cabanes des vignerons de la montagne Noire qui certainement n'avaient jamais entendu parler des coupoles orientales.

Enfin, M. le Président présente le calque d'un dessin de M. Vitry réprésentant l'élégante **fontaine de la Trinité à Toulouse** et le puissant massif de maçonnerie qui la supporte, ouvert au milieu de la voûte pour le passage des conduites d'eau.

Dès que l'eau filtrée de la Garonne arriva dans la ville, on se préoccupa de l'utiliser pour l'embellissement des jardins et des places. La construction de la fontaine de la Trinité fut décidée en 1824; l'architecte Vitry en donna le plan fort élégamment conçu, et comme on se défia de la résistance du terrain alluvial, on établit au-dessous un massif puissant de maçonnerie. Les trois sirènes devaient d'abord être sculptées en marbre; on craignit leur altération par l'eau et les gelées, et elles furent coulées en bronze par Romagnesi. Les socles et la coupe en marbre blanc furent taillés par Layerle

1. Voir quelques figures *Congrès arch. de France*, en 1874. Agen-Toulouse, p. 533.

Capel. En 1903, la vasque inférieure en pierre fut remplacée par une vasque en marbre gris et une dorure couvrit les sirènes d'abord protégées par une couleur vert antique qui s'harmonisait mieux avec la blancheur des marbres.

Séance du 26 mars.

Présidence de M. Jules de Lahondès.

M. le Président offre un bel ouvrage pour la bibliothèque de la Société : *Palais de Versailles, histoire généalogique du Musée des croisades*, d'Amédée Boudin, 2 vol. in-4°, 1867.

Au nom de la Commission spéciale, M. de Bourdès fait le rapport sur la candidature de M. Dumas, professeur d'histoire moderne, doyen de la Faculté des lettres de Toulouse, lauréat de l'Institut.

La Société procède au vote suivant les usages et M. Dumas est élu membre résidant.

M. l'abbé Galabert, curé à Aucamville et correspondant de la Société, a envoyé une note sur *le pillage et l'incendie des églises du diocèse de Toulouse, par les huguenots*, en 1570. Les renseignements sont empruntés à l'Inquisition faite par Jehan Marain, huyssier-commissaire député par le Parlement, sur les requêtes présentées par le syndic du clergé du diocèse. Près de cent cinquante églises pillées et brûlées sont énumérées.

M. Emile Cartailhac, membre résidant, fait une communication sur *les silex taillés des environs de Bergerac* (*Dordogne*). Il reviendra sur ce très intéressant sujet.

Séance du 9 avril.

Présidence de M. J. de Lahondès.

Dans la correspondance sont signalées des cartes postales envoyées par M. le marquis de Champreux, membre correspondant, pour l'album de la Société.

M. Couzi, membre résidant, fait passer sous les yeux de ses confrères de très bonnes photographies, exécutées par M. Jordy, photo-

graphe à Carcassonne, des statues de Saint-Nazaire, naguère décrites et figurées par notre président (*Bull.* 1901, p. 258).

M. Delorme, membre résidant, dit que plusieurs de nos confrères ont reçu à Montpellier, à la clôture de la réunion des Sociétés savantes, des distinctions très justifiées. MM. Barrière-Flavy, G. Sicard et Vidal ont été faits officiers de l'Instruction publique. Un autre savant des plus estimés, avec lequel nous sommes souvent en rapport, qui nous adresse ses publications et qu'il est surprenant de ne pas trouver sur la liste des correspondants de la Société archéologique du Midi, M. Emile Bonnet, le numismate de Montpellier, a reçu aussi les palmes de l'Instruction publique.

M. le baron Desazars de Montgailhard, membre résidant, donne lecture du mémoire suivant :

Les miniaturistes d'origine toulousaine établis à Avignon, au temps de la papauté.

Dans ses *Annales de la Peinture* publiées en 1862[1], M. Etienne Parrocel avait mentionné comme fixés à Avignon en 1367 maître Bernard de Toulouse, enlumineur, et Marie, enlumineuse. Des renseignements plus complets nous sont fournis aujourd'hui sur ces mêmes artistes, et d'autres nous sont révélés par M. L.-H. Labande, archiviste de la principauté de Monaco, dans une étude qu'il vient de publier sur *les Miniaturistes avignonnais et leurs œuvres*, au temps de la papauté[2]. Ces renseignements sont puisés dans des livres de comptes, et ils sont d'autant plus précieux qu'au quatorzième siècle aucune œuvre n'était signée. Nous ne connaissons quelques artistes de ce temps qu'à cause de leur mérite exceptionnel, comme Giotto et comme Simone Memmi, dit Simon de Sienne, qui a peint l'intérieur du porche de Notre-Dame-des-Doms de 1327 à 1332. Les autres nous sont peu à peu révélés par les comptes retrouvés soit dans les chancelleries royales ou papales, soit dans les archives communales, ecclésiastiques ou seigneuriales. Tel est le cas des miniaturistes d'origine toulousaine qui nous occupent aujourd'hui.

***

On sait ce qu'est devenu Avignon lorsque le Saint-Siège y fut transféré au commencement du quatorzième siècle.

Le premier pape de ce temps, Bertrand de Got, originaire de Villan-

1. Paris et Marseille, p. 111.
2. *Gazette des Beaux-Arts*, livraisons de mars et d'avril 1907.

draut, près Bordeaux, fut élu à Pérouse le 5 juin 1305 et couronné à Lyon le 14 novembre suivant. Il prit le titre de Clément V et fut un pape essentiellement nomade.

Ce fut son successeur, Jacques Duèse, né à Cahors, devenu pape en 1316 sous le nom de Jean XXII (mais en réalité XXI), précédemment évêque d'Avignon, qui fit de son ancienne résidence épiscopale le siège définitif de la papauté et la capitale de la chrétienté. Cette translation devait durer soixante-dix ans, — comme la captivité de Babylone, ont dit les Italiens.

Dès lors, Avignon devint une grande ville cosmopolite où affluèrent les étrangers de tous les pays, et, en particulier, les artistes du nord de la France et du nord de l'Italie. Quelques-uns étaient originaires de la France méridionale, et, en particulier, de Toulouse. Ceux-ci paraissent même y avoir joué un rôle prépondérant

Les miniaturistes qui se fixèrent à cette époque à Avignon y arrivèrent avec une éducation toute faite et ne modifièrent pas leurs procédés. Etrangers les uns aux autres, appartenant à des corporations distinctes, ils ne se mêlèrent que très difficilement, et, dans tous les cas, gardèrent jalousement leurs idées premières et leurs façons de faire habituelles. C'est pourquoi on constate souvent, dans le même manuscrit, et parfois sur la même page, la juxtaposition de styles différents, celui du nord de la France et celui du nord de l'Italie. Mais, à part le style spécial à chacune de ces deux nationalités, il est très difficile, sinon impossible, de discerner pour la même école l'œuvre de tel ou tel enlumineur et, par suite, de la distinguer de celle de leurs émules de la même époque. Leur art est essentiellement impersonnel. Ils se conforment exactement à l'enseignement qu'ils ont reçu et ils suivent ponctuellement la tradition qui leur a été imposée par l'interprétation de tel personnage ou l'exécution de telle scène à représenter. Il leur était même interdit d'innover pour l'application des couleurs et le mode de figurations. La seule chose qui peut les distinguer, c'est leur plus ou moins grande habileté dans l'exercice de l'art qui leur a été enseigné. Et l'on ne peut les connaître sûrement que par les livres de comptes relatant leur payement.

Dès son avènement au Saint-Siège, Jean XXII s'était empressé d'agrandir son palais pour y loger les services pontificaux. La bibliothèque, formée par ses prédécesseurs, étant restée en Italie, il entreprit d'en constituer une autre, d'abord en faisant acheter de grandes collections de livres, puis en établissant dans son voisinage des ateliers de copistes et d'enlumineurs, dont le dominicain Guillaume de Labroue, puis, à partir de 1319, le prieur de Gigognan, Philippe de Revest, furent les principaux directeurs.

Les comptes de la Chambre apostolique relatent toutes les dépenses faites pour la décoration des palais d'Avignon et de Sorgues, ainsi que des églises et des chapelles d'Avignon ; mais ils ne citent aucun nom de peintres. Il en est de même pour les miniaturistes.

Ce n'est qu'à partir de Jacques Fournier, originaire de Saverdun, devenu pape en 1334 sous le titre de Benoît XII, que le trésorier pontifical révèle certains noms d'artistes employés aux travaux d'écriture et d'enluminure exécutés pour le compte des papes. Et parmi ces noms, on retrouve ceux de Bernard et de Jean de Toulouse.

I. — Bernard de Toulouse.

Bernard de Toulouse faisait partie des nombreux scribes soldés par le « clavaire » ou trésorier de l'évêque d'Avignon, Anglic de Grimoard, nommé à ce siège le 12 décembre 1362, peu après l'élévation à la papauté de son frère Guillaume de Grimoard, sous le nom d'Urbain V, élu le 28 octobre 1362 et sacré à Avignon le 6 novembre de cette même année.

Bernard de Toulouse n'était pas seulement un enlumineur. C'était aussi un artiste. On le voit, de concert avec une femme nommée Marie, peindre en 1367-1368 les initiales et les armoiries de cinq ou six volumes que faisait exécuter le clavaire Sicard de Fresne pour l'édification de ses successeurs et la conservation des droits de l'église d'Avignon[1].

Il illustra également le *Terrier* ou recueil des cens annuels de l'évêque d'Avignon[2]. L'évêque Anglic de Grimoard était devenu cardinal-prêtre au titre de Saint-Pierre ès liens depuis le 18 septembre 1366 ; mais il ne devait être promu évêque d'Albano que le 17 septembre 1367. On le voit représenté en chape bleue brochée d'or, offrant à la Vierge-Mère le *Terrier* de son évêché. Il est accompagné d'un clerc en surplis blanc, agenouillé comme lui, et dont les jambes sortent du cadre du tableau. Cette miniature a été reproduite par Mgr Fuzet, alors curé de Villeneuve-lès-Avignon, dans son article *Inventaire du Terrier de l'évêché d'Avignon*, paru dans l'*Art chrétien*[3]. Mais la chromolithographie est loin de rendre exactement le dessin et le ton de l'original. Elle déforme l'œuvre de Bernard de Toulouse, qui elle-même laisse à désirer. Si le cardinal est bien campé et bien dessiné, en revanche la Vierge et l'Enfant-Jésus ont des poses raides et peu naturelles. Bernard de Toulouse a donné à la Vierge un front démesuré, et il n'a pas su placer les prunelles au milieu

1. Archives départementales de Vaucluse, G 9, f°s 187 et 383 v°. — Cf. abbé Requin, *Documents sur les peintres-verriers et enlumineurs d'Avignon au quinzième siècle*, p. 5.

2. Archives départementales de Vaucluse, G 10, f° 12 v°.

3. T. III, 2e livraison, avril 1885.

des yeux de ses personnages vus de face. On lui a aussi reproché la défectuosité des mains et l'inhabileté dans l'arrangement des vêtements.

M. Labande, se basant sur certaines ressemblances de facture, serait disposé à attribuer également à Bernard de Toulouse le *Christ en croix* du manuscrit 133 de la Bibliothèque d'Avignon, dont il donne une reproduction dans son article de la *Gazette des Beaux-Arts*[1]. Il fait remarquer que le fond sur lequel il est peint est de couleur rouge-brun avec des rinceaux d'or semblables à ceux des livres illustrés pour le roi Charles V[2]. Le Christ en croix tient le milieu de la scène. Il est de taille plus grande que celle des personnages qui entourent la croix. Le corps est svelte et émacié. Le sang jaillit du flanc percé par la lance. A la droite du Christ, le cardinal est agenouillé, portant la *cappa* ou manteau bleu. Derrière le cardinal, les Saintes-Femmes soutiennent la Vierge défaillante. A la gauche du Christ se tient debout saint Jean ayant derrière lui deux soldats, l'un à barbe brune avec justaucorps et casque d'or, l'autre à barbe bleuâtre, avec cimeterre, turban et longue veste d'un blanc jaunâtre.

Les initiales non miniaturées des volumes que nous venons de citer sont alternativement bleu et rouge vif, souvent même des deux couleurs simultanées, séparées par un trait blanc, et sont ornées d'une infinité de filets ou vrilles s'enroulant de diverses façons et s'allongeant dans les marges. L'intérieur de quelques-unes est parfois aussi occupé par un quadrillé violet, sur lequel se détachent en blanc, et dessinés au trait, des animaux fantastiques, des mufles de lions, des rameaux chargés de feuilles triangulaires[3]. Cette façon de faire est assez habituelle à Bernard de Toulouse et à sa collaboratrice Marie, qui intercalent encore, dans les premières initiales, les armoiries d'Anglic de Grimoard[4].

La fantaisie du décorateur s'est donné libre carrière pour la disposition des filets et des vrilles, qu'il termine parfois par des profils humains ou des silhouettes d'animaux et qu'il accompagne même de véritables scènes : c'est ainsi qu'on peut voir une chasse au cerf dessinée au dos du premier feuillet du manuscrit 133 de la Bibliothèque d'Avignon. Bernard de Toulouse dessine au trait bleu des cigognes et autres oiseaux soutenant des blasons. Bien souvent, les réclames à la fin des cahiers

1. Livraison de mars 1907, p. 239.

2. Voir Léopold Delisle, fac-similé planches VI (scène du haut à droite) et XI (scène de bas à gauche).

3. Voir, en particulier, les manuscrits nos 28 et 133 de la Bibliothèque d'Avignon.

4. Voir Archives départementales de Vaucluse, G 9, f° 1 ; G 10, f° 13, et G 133, f° 1.

sont encadrées, elles aussi, de petits ornements analogues. M. Labande en reproduit une qui se trouve intercalée dans le dessin de la barque ramenant à Rome Urbain V et deux de ses cardinaux[1].

II. — Jean de Toulouse.

Le fastueux Clément VII, Robert de Genève, élu pape le 21 septembre 1378, continua les traditions de ses prédécesseurs à Avignon et employa de nombreux enlumineurs. Il confia notamment à Jean de Toulouse des travaux importants. Pendant que sa femme était appelée à exécuter des reliures de livres[2], ce dernier enluminait pour le Pape un Missel écrit par Michel Bouteiller, et ce travail lui était payé 50 florins le 10 novembre 1390[3]. Un peu plus tard, en 1392, il exécutait d'autres livres pour la chapelle du Pape[4]. Enfin, il dirigeait un atelier de copistes, *notatores*, et de miniaturistes, auxquels le Souverain Pontife avait confié le soin de préparer des livres destinés au futur couvent des Célestins à Annecy. Jean de Toulouse perçut de ce chef plus de 300 florins[5]. Clément VII étant mort en 1394 avant d'avoir pu réaliser la fondation de ce couvent, ses exécuteurs testamentaires crurent servir ses intentions en remettant les ouvrages qu'il avait fait écrire et enluminer aux Célestins récemment installés en Avignon. C'est ainsi que sont parvenus jusqu'à nous le *Missel de Clément VII* (ms. 136 de la Bibliothèque d'Avignon, et une grande *Bible* en deux volumes (mss. 1 et 2 du même fonds). Malheureusement, cette Bible a subi de nombreuses mutilations. Elle a perdu toute son ornementation peinte et on ne peut y juger les œuvres de Jean de Toulouse[6].

Pour M. Labande, il n'y a aucun doute qu'il faille attribuer à Jean de Toulouse ou à son atelier le *Missel de Clément VII*, exécuté à Avignon en 1390. Cependant, Silvestre, dans la *Paléographie universelle*, l'a attribué à une école italienne. D'autres en ont fait une œuvre de Nicolas de Bologne. Et M. Dvorak, tout en reconnaissant qu'il a été peint à Avignon, le donne à un Italien (p. 45.) En effet, ce Missel se rattache non à l'école française, mais à l'école italienne, et spécialement à l'école bolonaise. Ses couleurs sont plus ternes, plus pâles, plus sombres que celles

1. *Gazette des Beaux-Arts*, livraison de mars 1907, p. 240.
2. Ehrle, *Historia Bibliothecæ Pontificum romanorum*, t. I, p. 171, note 129, à la date du 6 juillet 1393.
3. Ehrle, *lib. cit.*, t. I, pp. 170 et 171.
4. Archives du Vatican, *Introitus* et *Exitus*, reg. 370, fol. 60 v°, 7 décembre 1392.
5. Archives du Vatican.
6. *Gazette des Beaux-Arts*, livraison de mars 1907, p. 226.

des manuscrits peints par les miniaturistes français. Les tiges feuillues sont plus compliquées et moins élégantes. Leurs enroulements s'étalent avec plus de lourdeur. En revanche, les figures peintes sont exécutées avec plus d'art et de vérité.

Ces divers caractères prouvent que Jean de Toulouse avait fait son éducation professionnelle en Italie plutôt que dans le nord de la France, ou bien qu'à Avignon ou à Toulouse il avait reçu des leçons d'un artiste lombard ou bolonais, et qu'il y était resté fidèle.

Les figures peintes dans le *Missel de Clément VII* présentent le plus vif intérêt. Elles sont enfermées dans des lettres initiales dont les plus grandes ont une hauteur de 7 centimètres; mais la plupart ne dépassent pas 3 1/2 à 4 centimètres.

La couleur de ces lettres initiales est presque toujours d'un rose terne. Elles se détachent sur un fond d'or à l'extérieur et bleu d'outremer à l'intérieur. Si la lettre n'est pas fermée, comme un I ou un L, le fond d'or est à gauche et le bleu d'outre-mer à droite.

La première initiale du *Missel de Clément VII* est un O, dans lequel est inscrit le portrait du Pape. On peut en voir la reproduction dans l'article de M. Labande[1]. Clément VII est coiffé de la tiare pontificale. Il bénit de la main droite et tient un livre de la main gauche. Ses épaules sont couvertes de la *cappa* bleue, sous laquelle on aperçoit un vêtement clair. Il ne paraît pas douteux que l'artiste se soit appliqué à faire un véritable portrait et qu'il y ait réussi.

La première partie du manuscrit contient le « Propre du temps ». L'office des principales fêtes y est seul illustré, au début, par une miniature avec personnages. Toutes les autres initiales ne sont ornées que de feuilles, de rinceaux et de traits de couleurs.

La partie suivante — Propre et Commun des saints, ainsi que messes à intention diverses et particulièrement nombreuses — débute par des initiales toutes ornées de figures se rapportant soit aux saints dont on célèbre la fête, soit aux personnes pour lesquelles on prie. D'autres contiennent une petite scène ou un symbole rappelant l'objet de l'office. Il s'ensuit une prodigieuse variété de figures exécutées avec une grande précision dans la forme générale et une grande minutie dans le détail. Les personnages ont tous les yeux bridés ou taillés en amande; mais leur figure et leurs mouvements sont très expressifs. Par exemple, dans la scène de la Circoncision, on voit l'Enfant-Jésus tout nu passer son bras autour du cou de saint Joseph et s'y cramponner avec un mouvement plein de grâce. A la fête du Saint-Sacrement, un prélat est repré-

1. *Gazette des Beaux-Arts*, livraison d'avril 1907, p. 296.

senté recevant la communion; son attitude témoigne d'une adoration profonde devant l'hostie. Plus loin, un malade prie dans son lit, et son visage reflète l'ardeur d'une grande dévotion. Sainte Elisabeth, image de la terre stérile, est représentée avec un visage respirant la désolation. Un jeune marié embrasse avec empressement sa nouvelle épouse : celle-ci lui résiste faiblement, mais avec un mouvement de pudeur très caractérisé.

Évidemment, Jean de Toulouse est très supérieur comme artiste à Bernard de Toulouse. Il sait mieux dessiner et mieux composer. Ses figures sont moins archaïques et il cherche davantage à rendre la nature.

* * *

A la mort de Clément VII, ses cardinaux proclamèrent pape Pierre Martinez de Luna, originaire de Caspe ou Huesca, en Aragon. Il fut élu le 28 septembre 1394, prit le nom de Benoît XIII et fut sacré et couronné à Avignon le 11 octobre suivant. A son pontificat se rattachent plusieurs manuscrits appartenant à l'école de Jean de Toulouse. Mais ils s'en distinguent par plusieurs points.

Ainsi, le *Pontifical* porté sous le n° 968 de la Bibliothèque nationale porte la trace de deux enlumineurs différents, l'un de faible mérite, dessinant ses personnages gauchement et resté inconnu, l'autre plus habile et se nommant frère Sanche Gontier. M. Labande considère ce dernier comme un élève de Jean de Toulouse. Ainsi que lui, en effet, il a peint presque toutes ses lettres en rose sur un fond d'or à l'extérieur et un fond bleu d'outre-mer à l'intérieur. De même que lui encore, il sait bien placer et bien modeler ses figures. Mais il est moins habile à varier ses physionomies et à leur donner de l'expression. En revanche, ses couleurs ont plus de fraîcheur et d'éclat.

* * *

Nous devons arrêter là nos renseignements sur Bernard comme sur Jean de Toulouse, car les registres d'Avignon n'en disent pas davantage. Il serait téméraire d'essayer d'augmenter leur bagage artistique par de simples rapprochements. L'art de leur temps est si impersonnel qu'il est très difficile de discerner l'œuvre de tel ou tel enlumineur et de la distinguer de celle de ses contemporains. Il faut s'en tenir aux documents qui désignent leurs œuvres d'une façon explicite.

Nous n'essaierons pas davantage d'établir que Bernard et Jean de Toulouse avaient quelques liens de parenté. On peut le supposer par ce fait qu'ils sont tous deux désignés de la même manière. Mais cette désigna-

tion locale ne constitue pas un nom patronymique et ne saurait par suite établir une preuve certaine de filiation ou même de parenté. Il y a une autre présomption qui pourrait être alléguée, dans ce fait que Bernard et Jean de Toulouse ont vécu au même lieu et y ont exercé la même profession à des époques qui se suivent. En effet, Bernard travaillait sous le pontificat d'Urbain V (1362-1370) et Jean sous le pontificat de Clément VII (1378-1394). Jusqu'à nouvelles découvertes plus probantes, nous devons nous contenter de relever leurs noms pour les inscrire dans les annales de l'art toulousain, et d'indiquer les œuvres qu'on peut leur attribuer avec certitude pour se rendre compte tout à la fois de leur capacité professionnelle et de l'art de leur temps. Nous n'ajouterons qu'une observation : c'est que les œuvres de Bernard, et surtout de Jean de Toulouse, sont de nature à leur faire honneur, car elles se distinguent par un réel mérite, et même par une véritable supériorité sur celles de leurs émules du nord de la France et de l'Italie, pourtant venus en grand nombre à la Cour papale d'Avignon pour y exercer leur profession. Mais leurs œuvres n'ont rien d'original, car elles se rattachent aux écoles du nord de l'Italie. Cette tendance s'est continuée dans les siècles qui ont suivi et a été toujours celle des artistes toulousains, même à l'époque où l'école française était la plus glorieuse et la plus séduisante, comme au dix-huitième siècle.

Séance du 30 avril.

Présidence de M. J. DE LAHONDÈS.

M. le marquis de Champreux a envoyé une nouvelle série de cartes postales.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. DUMAS, récemment élu membre résidant, et qui assiste à la séance.

M. PASQUIER, archiviste départemental, membre résidant, rend compte des travaux de la **Commission départementale pour la conservation des œuvres d'art des établissements religieux**. — Elle a émis plusieurs vœux que M. le Préfet a transmis aussitôt à Paris, à l'administration des beaux-arts, avec avis favorable :

I. Vœu pour comprendre dans le classement, tant pour Toulouse que pour le département de la Haute-Garonne : 1° les objets signalés par la Société archéologique dans un bulletin de 1886-1887 (n° 2, pp. 70 à 79, et n^{os} suivants); 2° les objets signalés par d'autres publications.

II. Vœu pour le classement : 1° de la chapelle du grand séminaire, qui est d'autant plus facile à conserver qu'elle se trouve isolée de toute autre construction ; 2° de la porte du petit séminaire de l'Esquile, donnant sur la rue du Taur, œuvre de la Renaissance toulousaine, et due à Bachelier.

III. Vœu pour la conservation dans un dépôt scientifique de Toulouse des manuscrits de la bibliothèque du grand séminaire de Toulouse.

IV. Vœu pour que le tombeau roman déjà classé comme monument historique et qui se trouve à l'extérieur de l'ancienne église Saint-Pierre-des-Cuisines, aujourd'hui affectée au service de l'artillerie, soit accessible aux visiteurs.

V. Vœu pour qu'à l'occasion de la vente d'édifices religieux ou de congrégations il soit pris des mesures efficaces pour en conserver le caractère archéologique ou artistique, et que les objets d'art en provenant ne soient pas aliénés, mais réservés aux musées locaux.

La Société apprend, par les journaux, la mort de l'un de ses correspondants, M. **Marcel Rouillard**, dessinateur de la Commission des monuments historiques. M. le Président exprime en ces termes les regrets de la Société :

Nous ne pouvons oublier le séjour qu'il fit à Toulouse, dans l'été de 1888, pour y relever les fresques de la chapelle de Saint-Antonin. Il nous convia à les visiter avec lui et éclaira notre vieille admiration par les précisions techniques que la spécialité de ses études et de son talent lui permirent de reconnaître. Il en publia la description dans les dernières pages du quatorzième volume de nos *Mémoires*, accompagnée d'un dessin délicat et suave du Christ peint au centre de la voûte. Ses relevés et ses aquarelles sont déposés au Ministère des Beaux-Arts, et il est regrettable que ces reproductions, comme tant d'autres, jalousement enfermées dans les cartons du Ministère, ne soient pas présentées plus souvent dans les villes où elles ont été prises, à l'occasion, par exemple, d'une exposition.

La Société s'empressa d'accueillir M. Marcel Rouillard parmi ses membres correspondants, et elle exprime de bien profonds regrets sur la mort prématurée qui l'a saisi dans la pleine possession de son talent.

M. Cartailhac, membre résidant, ayant lu dans le *Bulletin de l'Enseignement secondaire* que les élèves du Collège de Bagnères-de-Bigorre avaient eu, un jour, pour but de promenade la visite du

Camp de César à Pouzac, a félicité de son initiative le maître, directeur du jeune groupe, et lui a demandé quelques renseignements sur cette enceinte, indiquée sur la carte d'état-major.

M. Jean Sentille, avec la collaboration de M. Lacoste, autre professeur du Collège, a bien voulu répondre et rédiger la note suivante, accompagnée d'une petite carte :

Camp de César de Pouzac, près Bagnères-de-Bigorre.

De tous ceux de la région, le camp de César de Pouzac est le plus rapproché de Bagnères.

Les grands élèves ont, dans les promenades antérieures, visité celui d'Orignac et de Bernac-Debat.

L'importance stratégique de ces deux derniers a été expliquée et définitivement établie par M. le Dr Dejeanne, dans son ouvrage sur les voies romaines d'Aquitaine. Le rôle du Camp de César de Pouzac ne peut pas être aussi nettement reconnu, et cependant deux faits prouvent que des soldats romains ont occupé cet emplacement.

1° Découverte d'une épée romaine qui se trouve, croyons-nous, dans la maison Jalou, qui possède en outre un *ex voto* romain.

2° Un *ex voto* « MARTI INVICTO » qui fut trouvé au pied du prétorium. Cet *ex voto* se trouvait dans la propriété de M. d'Uzer, juge honoraire à la Cour d'appel de Toulouse, qui en a fait don, l'an dernier, à la ville de Bagnères. Il est aujourd'hui au Musée de la ville.

Outre ces deux documents, dont l'authenticité ne saurait être mise en doute, et un certain nombre de pièces de monnaie qui se trouvent au Musée de Bagnères et dans la collection Jubinal-George-Duruy, la topographie actuelle, malgré les empiétements des propriétés voisines, garde les lignes générales d'un camp romain.

Quoique moins accusée qu'à Bernac-Debat et surtout qu'à Orignac, la forme rectangulaire est très nettement visible. Le prétorium est parfaitement conservé. Ce camp domine trois vallées : celle de la Gailleste n'a aucune importance ; mais celle de P'Oussouet pouvait communiquer avec les Angles et le Castelloubou, qui, avant d'être des baronnies, avait pu avoir des relations fréquentes avec la vallée de l'Adour.

Le village de Pouzac semble être d'origine romaine. En tout cas, c'est de Pouzac que les Wisigoths ont fait dériver sur la rive droite de l'Adour le canal Alaric. Un autre canal dérivé à Bagnères, sur la rive gauche, et venant se jeter dans la Gailleste, prouve également une grande activité très ancienne dans toute la région que domine le Camp de César.

La chaîne à l'extrémité de laquelle se trouve placé le camp de César a

très sensiblement la direction ouest-est. Elle se détache d'un contrefort des plaines d'Esquiou. Le village de Labassère est situé à un de ces cols. De tous les côtés, sauf de celui du couchant, les pentes sont très raides. A l'ouest, un vallonnement très visible avait été creusé.

Séance du 7 mai.

Présidence de M. J. de Lahondès.

Le Président appelle l'attention de la Société sur l'ouvrage que vient d'envoyer notre correspondant, M. Ed. Cabie : *Guerres de religion dans le sud-ouest de la France et principalement dans le Quercy, d'après les papiers des seigneurs de Saint-Sulpice de 1515 à 1590*, XLIV-939 pages, in-4° à 2 col. Toulouse, 1906.

Le Secrétaire général en fait l'analyse en ces termes : M. Cabié est l'un de nos plus laborieux confrères et l'un des meilleurs érudits. Sa curiosité, très éclairée, se porta quelquefois sur l'histoire du sol de sa région, et les géographes lisent avec profit sa note sur *les temps géologiques dans la région comprise entre Albi et Toulouse* (1893). Les études préhistoriques l'ont intéressé. Il a enrichi de ses récoltes les Musées d'Albi et de Toulouse. En collaboration avec notre confrère M. R. Pontnau, il a fouillé soigneusement et publié le *Cimetière gaulois de Saint-Sulpice*. Il dessine fort bien, et on lui doit une copie consciencieuse et habile des *dessins de Lafage* et une *biographie* détaillée de cet artiste. Il a publié dans nos Mémoires des *recherches sur les plans de Toulouse au dix-septième siècle*. Mais il est surtout l'ami des vieilles archives et a consacré sa vie à les dépouiller. De nombreux ouvrages ont été le fruit de ces travaux concernant presque tous l'Albigeois, où il vit et qu'il aime.

En 1903, il nous donnait un volume : *Ambassade en Espagne de Jean Ebrard, seigneur de Saint-Sulpice (Lot), de 1562 à 1565*, et grâce à cette publication des documents de premier ordre étaient révélés. On remarqua surtout les lettres et les instructions que Jean de Saint-Sulpice reçut en sa qualité d'ambassadeur par le roi, par la reine mère, ou par leurs ministres, textes inédits au nombre de cent vingt. Cette série était suivie d'une autre, les missives privées de l'ambassadeur apportant une ample moisson de cu-

rieux renseignements, soit sur les grands événements historiques, soit sur les actes de divers personnages, soit enfin sur les usages et les mœurs de la société pendant le seizième siècle.

Aujourd'hui, M. Cabié nous apporte, sous une forme plus volumineuse, la suite des documents découverts dans ces précieuses archives, dont une famille non désignée a eu l'heureuse pensée de lui confier l'étude.

Jean Ebrard ou Jean de Saint-Sulpice, étudiant de Cahors et de Toulouse, compléta son instruction en Italie, suivant la mode du temps, et se fit recevoir docteur en droit civil et en droit canonique dans l'Université de Ferrare. Rentré en France, il suivit d'abord la carrière militaire; mais, dès 1561, remarqué par Catherine de Médicis, il devient l'un de ses négociateurs politiques, et bientôt il était l'un des meilleurs hommes d'Etat de la France, habile défenseur de la couronne, soit pendant la guerre, soit pendant la paix. Nommé, en 1569, gouverneur et surintendant de la personne et des biens de son quatrième fils le duc d'Alençon, il était à l'apogée de sa fortune et de son crédit. Il est dès lors associé aux gros événements du royaume, montrant toujours son naturel généreux et tolérant, son esprit clairvoyant, son jugement sûr, sa prudence et sa dextérité dans les négociations, recommandable hautement dans sa vie publique et privée. Il eut la sympathie des religionnaires aussi bien que des catholiques.

Laissant de côté les papiers relatifs à l'ambassade en Espagne qui font l'objet d'un volume spécial, M. Cabié a pris dans la correspondance de Jean de Saint-Sulpice une foule d'informations de la plus haute importance. Par malheur, les archives où il puise sont loin d'être intactes, une multitude de dossiers sont perdus. Néanmoins, cinq cent vingt lettres échangées entre le personnage ou ses fils et les rois ou les hauts dignitaires de l'Etat, et parmi elles cent soixante-dix de Catherine, de Charles IX, de Henri III et du roi de Navarre, constituent un trésor de premier ordre. En fait, M. Cabié, dans son ouvrage, offre l'analyse ou la reproduction de mille six cents documents inédits sur une des plus agitées et des plus intéressantes périodes de notre pays. L'histoire de France est éclairée, précisée sur bien des points, et, en ce qui concerne le Quercy, ses affaires ecclésiastiques, son administration politique, ses familles seigneuriales, ses institutions féodales et communales, les mœurs et les coutumes de ses habi-

tants, c'est une admirable moisson de faits. Ces mille six cents colonnes de petit texte, M. Cabié les a accompagnées de deux tables longues et précieuses, l'une chronologique des événements, l'autre alphabétique pour les lieux et les personnes.

Sur le rapport de M. le baron Desazars de Montgailhard, M. l'abbé Corraze, curé à Caignac, près Nailloux (Haute-Garonne), est élu au scrutin membre correspondant.

M. Félix Regnault, membre résidant, offre à la Société un exemplaire de la note qu'il a publiée dans le *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris* : Empreintes de mains humaines dans la grotte de Gargas (Hautes-Pyrénées), 2 pages in-8°, 1 figure.

M. Emile Cartailhac entretient la Société de ses nouvelles découvertes en collaboration avec M. l'abbé Breuil, correspondant de la Société et professeur d'anthropologie à l'Université de Fribourg.

Les mains rouges et noires et les dessins paléolithiques de la grotte de Gargas, commune d'Aventignan (Hautes-Pyrénées)[1].

La grotte dite de Gargas, commune d'Aventignan (Hautes-Pyrénées), confine à la Haute-Garonne; très voisine de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Montréjeau, elle est bien connue, étant accessible à tous les touristes qui la visitent volontiers, bien qu'elle ne puisse rivaliser avec d'autres cavernes des Pyrénées ou des causses du Lot et de l'Aveyron. Elle est surtout renommée par suite des travaux scientifiques qu'elle a provoqués. Il y a près de quarante ans, MM. F. Garrigou et A. de Chasteigner y pratiquaient des fouilles et communiquaient les résultats à l'Académie des sciences (C. R. 1870 : *L'âge de l'Ours et l'âge du Renne dans la grotte de Gargas*). Le Dr Garrigou, dans sa *Monographie de Bagnères-de-Luchon*, Paris, 1872, p. 205, décrivit la grotte et sa région glaciaire. Il en donnait dans la planche IV la coupe et y signalait, p. 228, un foyer de l'âge du renne, avec silex taillés, reposant sur la stalagmite et sur la couche d'argile contenant la faune quaternaire contemporaine du grand ours.

En 1883, M. Félix Régnault publiait une notice spéciale dans le *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Toulouse*, pp. 237-258, avec

1. On trouvera de plus amples renseignements dans la notice publiée dans les Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles lettres, 1907, p. 213, par Cartailhac et Breuil : *Une seconde campagne aux cavernes ornées de Niaux (Ariège) et de Gargas (Hautes-Pyrénées)*, avec figures.

deux planches, dont l'une reproduisait un plan, un peu sommaire, levé par le commandant Blanchot.

Les fouilles de M. Régnault, effectuées surtout dans un puits très profond d'un accès difficile, avaient livré quantité d'ossements admirablement conservés qui allèrent enrichir en grande partie la galerie paléontologique du Muséum de Paris. M. A. Gaudry et M. Boule ont décrit dans le quatrième fascicule des *Matériaux pour l'Histoire des temps quaternaires*, Paris, 1892, les squelettes d'*Ursus spelæus*, var. *minor*, *Hyæna crocuta*, race *spelæa*, *Canis lupus*, etc., exhumés des « *oubliettes de Gargas* ». M. Boule avait, au préalable, fait une étude géologique détaillée du souterrain et de ses environs : *Note sur le remplissage des cavernes*, dans l'*Anthropologie*, t. III, p. 19, avec plans et coupes.

M. F. Régnault avait, dès 1873, repris les fouilles dans le foyer. Il les a poursuivies en 1895 (Afas, Bordeaux), en 1900 (Afas, Paris), etc., et M. l'abbé Breuil et moi avions fort apprécié ses nouvelles trouvailles. La station humaine est l'une des plus anciennes de notre âge du renne ; ses silex et ses quartzites ouvrés, ses amulettes, ses os aiguisés en pointe ou en spatule, indiquent, aussi bien que la faune, une phase post-moustièrienne que nous avons baptisée, du nom de la célèbre station d'Aurignac (Haute-Garonne), période aurignacienne[1].

M. F. Régnault, revenant le 11 juin 1906 dans la grotte, s'aperçut que des taches rouges, que l'on avait d'ailleurs vaguement remarquées déjà, circonscrivaient des mains, et comme M. Breuil et moi nous avions signalé des mains parmi les fresques de la caverne d'Altamira, il fut frappé de l'analogie et, heureusement inspiré, il fit part de ce fait à la Société d'anthropologie de Paris en précisant le point où, sur des draperies stalagmitiques et dans un réduit formant une petite chambre, on pouvait voir de telles empreintes de mains sur fond rouge.

Sur cette indication, M. Breuil et moi nous avons étudié avec soin ladite grotte de Gargas et nous avons pu y faire une série de très curieuses découvertes.

D'abord, les empreintes de mains se retrouvent sur toutes les parois de la vaste galerie, à droite et à gauche de l'entrée actuelle[2]. Mais elles

1. C'est dans la galerie préhistorique du Musée d'histoire naturelle de Toulouse que cette phase s'est révélée d'abord, puis à Monaco, dans le musée anthropologique dont les collections archéologiques ont été classées par M. Cartailhac. M. l'abbé Breuil a publié un remarquable et décisif mémoire sur *La question aurignacienne*, dans la *Revue préhistorique*, Paris, 1907. Cette période soupçonnée d'abord par L. Lartet, Hamy, de Mortillet et autres, puis méconnue par ce dernier et omise dans les classifications, est finalement l'une des plus importantes de l'ancien Age de la pierre, du Paléothique.

2. L'entrée primitive était aux environs, mais plus bas ; elle a dû être fermée

ne sont pas uniquement circonscrites de rouge. Il y en a au moins autant sur fond noir. Çà et là, un peu partout, il y a rapprochement de mains rouges et noires, Aucun ordre ne préside soit à la distribution de ces mains soit aux divers groupements. Tantôt isolées, tantôt accumulées, on les trouve sur les emplacements les plus disparates, sur des parois planes bien évidentes, ou dans des recoins, ou dans les replis capricieux des stalactites, et toujours à la portée de l'homme. Les auteurs de ces empreintes marchaient sur le même sol que nous.



Fig. 1. — Choix de mains de la caverne de Gargas (cernées de *rouge* hachures vers la droite, de *noir* vers la gauche).

La figure obtenue se détache en clair sur fond de couleur. Des gens ont posé la main à plat sur le rocher humide et on a dû la couvrir d'une projection de poudre qui a marqué ses contours et laissé autour d'elle comme un nuage de rouge ou de noir.

C'est le procédé dit « au patron ». La main enlevée, son image reste visible en épargne sur la couleur.

En général, l'image comprend le poignet. Les doigts sont très écartés. Mais quelquefois le pouce et l'index ou bien l'auriculaire et le pouce sont seuls étendus. Les autres doigts ont-ils été simplement repliés? Cela n'est pas toujours aisé à comprendre. On dirait que la main était mutilée, que des phalanges manquaient.

Si on se laisse influencer par l'étendue de la couleur, on est tenté de dire que ce sont de grandes mains. Si on vérifie, elles sont petites ou

par des éboulis. On en retrouverait les vestiges si on pouvait enlever le talus sur lequel on marche aujourd'hui. Ce travail s'imposera, car on ne peut délaisser le précieux foyer qui s'étend sous l'escalier et qu'il faudra bien explorer.

moyennes. L'application de la couleur a-t-elle réduit les dimensions? c'est possible. Nous étudierons expérimentalement le fait.

Nous avons noté la très forte prédominance des mains gauches; disons mieux, une seule main droite sur plus de cent gauches. Une explication vient à l'esprit : la main gauche étant appliquée sur les parois, c'est la droite qui projetait la poudre, les artistes auraient été franchement droitiers, comme nous.

Presque partout, la couleur est fixée à la roche par la concrétion calcaire qui a joué le rôle d'un vernis. De plus, sur quelques points, de légers coulages de stalagmites la traversent et la recouvrent.

Tout le monde sait que les stalagmites peuvent se former très rapidement. M. Régnault a trouvé à Gargas même le sol remué par lui stalagmité à nouveau. Mais quand on examine méthodiquement les stalagmites des parois de Gargas on n'a pas de peine à comprendre que celles qui traversent quelques mains ont dû se former assez lentement. En tous cas, pour aller plus loin et préciser l'ancienneté, nous n'avons qu'à considérer que ces empreintes de mains de Gargas ne sont pas isolées.

Elles sont identiques à d'autres que présente la grotte de Castillo, découverte en 1903 à Puenta-Viesgo, aux environs de Santander, et de la caverne d'Altamira, par M. Alcalde del Rio. M. l'abbé Breuil, qui a pu étudier l'an dernier cette grotte et compléter les observations de notre confrère espagnol, certifie avec lui que les nombreuses mains humaines y sont plus anciennes que la plus grande partie des autres figures, car on peut noter la superposition des figures dans un certain nombre de cas et l'évolution de l'art paléolithique est à présent révélé sur ces bases. Là et ailleurs, la superposition, la destruction mutuelle des figures, l'une recoupant ou recouvrant l'autre, sont des preuves décisives et irréfutables. Les mains « inscrites » de Castillo sont paléolithiques, comme les foyers sous-jacents, et elles fixent l'âge de celles de Gargas. Il est tout naturel, dès lors, d'attribuer celles-ci aux troglodytes dont MM. le Dr Garrigou et F. Régnault ont exploré partiellement le foyer.

Nous connaissons, dans l'ethnographie, quantité de dessins figurant la main; dans des civilisations diverses et de tous les âges, à l'ouest de l'Asie, au nord de l'Afrique, chez les Phéniciens, chez les Musulmans, il y a de nombreux exemples en rapport avec les croyances religieuses ou superstitieuses des races. Mais nos mains préhistoriques sont différentes et si nous voulons trouver des spécimens analogues nous devrons aller jusqu'en Australie. Là, à tous égards, soit au point de vue technique, soit dans la disposition, il y a identité. Les planches publiées par les voyageurs pourraient servir pour figurer les mains de la grotte de

Gargas. De semblables groupes de semblables mains ont été relevés dans l'ouest de l'Amérique. Nous recueillons tous les faits du même genre, et les arriérés, les retardataires de ces lointains pays nous éclaireront sur la mentalité des habitants de nos cavernes.

Dès à présent nous pouvons admettre que les dessins de ce genre sont les plus primitifs de l'humanité.

Il y a encore dans cette grotte de Gargas des points rouges, irrégulièrement distribués. En face de l'entrée, sous une sorte d'auvent, sont des groupes de petites ponctuations noires alignées et qui rappellent absolument des signes relevés à Altamira, à Marsoulas, etc.; ailleurs, un diverticule peu profond, irrégulier, où l'on peut se hisser et se remuer malaisément, est badigeonné de rouge.

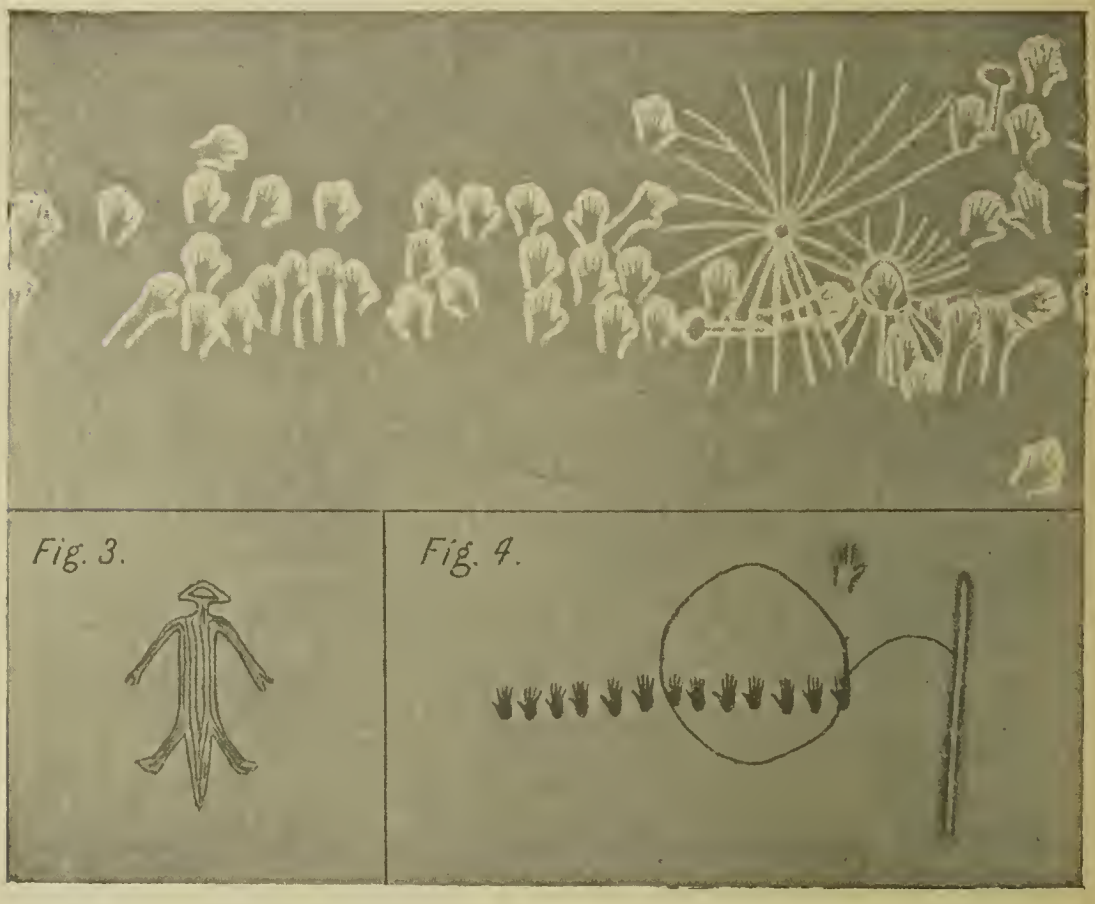


Fig. 2. — Extrait d'une planche du mém. du Dr Matthews sur les roches peintes des Australiens : en haut, mains en épargne sur couleur blanche; signes radiés, deux armes de jet parmi les mains; — en bas, 3) une peau d'animal, 4) des mains rouges, une main en épargne sur fond rouge, un boomerang sur fond rouge mis par un trait et un cercle en rapport avec sept mains.

En deux points de la muraille de droite, il existe des graffites incisés

sur la roche tendre, le plus souvent véritables gribouillis difficiles à interpréter; cependant, on saisit ici une tête de cheval, une crinière, là une paire de cornes; ce sont des essais encore inexpérimentés de gravures au trait. Notre technique paléolithique reparaît là.

Une vaste surface du plafond de la salle des crevasses présente un enduit argileux produit sur place, en général, de calcaire décomposé; cet enduit a été, sur plus de 300 mètres carrés, complètement sillonné en tous sens par des mains humaines, ou plus exactement par l'extrémité des doigts. Les lignes (ou faisceaux de lignes) tracées avec ce procédé décrivent des arabesques, des entrelacs irréguliers qui ne se prêtent pas à une description, mais qui continuent souvent sur une surface trop étendue pour qu'un homme ait pu, sans changer de place, les tracer; parmi elles, on voit quelques figures d'animaux (bisons). Les graffites de touristes faits sur la même surface se différencient, au premier coup d'œil, de ces très étranges décorations. La caverne espagnole de Hornos de la Peña en présente de toutes semblables, mais plus localisées comme superficie. On saisira la grande importance de ces rapprochements.

Enfin, nous avons retrouvé, sur les parois de la grotte de Gargas, les traces habituelles des ongles de l'Ours des cavernes, déjà signalées par nous à Altamira, et par M. Breuil à Font-de-Gaume, Castillo, etc.[1].

Séance du 14 mai.

Présidence de M. J. de Lahondès.

M. L. Joulin, membre libre, présent à la séance, offre à la Société le Mémoire sur les *Etablissements antiques du bassin supérieur de la Garonne*, qu'il a lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris, dans les séances des 16 octobre et 30 novembre 1906.

Ce Mémoire résume les travaux archéologiques que l'auteur poursuit dans la région formée par le bassin supérieur de la Garonne. Trois grandes fouilles, à Toulouse, à Vieille-Toulouse et dans la plaine de

1. Postérieurement à la lecture de cette note, c'est-à-dire en juillet, MM. Breuil et Cartailhac ont reçu à Gargas la visite de M. Martel, l'éminent spéléologue, qui avait d'abord douté de ces coups de griffes. Ils ont eu la satisfaction de faire disparaître son scepticisme.

Dans leur exploration estivale, ils ont multiplié leurs découvertes à Gargas. Ainsi, la caverne supérieure offre des dessins noirs, grandes silhouettes de bisons, analogues aux plus anciens dessins de Marsoulas.

Martres-Tolosanes, ont permis de classer chronologiquement les vestiges antiques signalés jusqu'ici, notamment depuis cinquante ans, dans les différentes parties de la contrée. On a pu ainsi restituer les établissements qui se sont succédé pendant un millier d'années, des temps préceltiques à la fin de la domination romaine.

Les nouvelles recherches éclairent la protohistoire de la région et des contrées voisines, comme celle de l'Europe Occidentale. En ce qui concerne Toulouse, la question du premier emplacement, discutée depuis le seizième siècle, se trouve définitivement résolue. Il y avait, dès l'époque préceltique, sur les coteaux de Vieille-Toulouse, une agglomération qui a subsisté jusqu'à l'avènement de l'Empire. La ville des bords du fleuve a été fondée, comme le port de Narbonne, par les Celtes des premières invasions; elle est devenue, au troisième siècle avant notre ère, la capitale des Volkes Tectosages. Les vestiges manifestent la prospérité de Toulouse aux troisième et deuxième siècles, mentionnée par Posidonius, ses relations avec le monde grec, et la prépondérance commerciale que les Tectosages exerçaient sur tout le bassin de la Garonne. Ils montrent également que le fleuve a été, depuis le quatrième siècle, l'une des voies de diffusion de la civilisation hellénique en Gaule. C'est enfin dans la ville de la vallée qu'il faut placer le principal théâtre des événements des années 107 et 106.

Les ruines et les vestiges de l'époque romaine fournissent d'importantes contributions à l'étude des éléments de la vie gallo-romaine, aux diverses périodes de l'Empire, à savoir : les agglomérations urbaines et rurales, l'agriculture, l'industrie, la religion, l'art et les sépultures. Ils rapportent à l'ère Antonine les fastueuses résidences du midi de la Gaule, dont la grande villa de Chiragan, à Martres-Tolosanes, reste incontestablement le type. Les nombreux et très intéressants débris de la décoration sculpturale recueillis dans cette villa, sont de nouveaux témoins des dévastations produites par les invasions des premières années du cinquième siècle.

M. L. Joulin donne ensuite lecture de la note suivante :

Les quatre fouilles de Martres-Tolosanes (1826-28, 1840, 1890-91, et 1897-1900).

Sous le titre de *Martres-Tolosanes, l'œuvre de la Société archéologique (1831-1901)*, MM. le Secrétaire général et le Trésorier ont publié,

dans le *Bulletin n° 31*[1], des Notes qui donnent des renseignements intéressants sur diverses fouilles faites depuis quatre-vingts ans dans cette localité. Toutefois, ce document présente, sur les recherches que nous avons conduites de 1897 à 1900, des inexactitudes qu'il est de notre devoir de faire disparaître. Nous apprendrons peu de choses aux personnes qui ont lu avec soin le Mémoire sur *les Etablissements gallo-romains de la plaine de Martres-Tolosanes*, et qui ont sous les yeux les collections exposées au Musée des Augustins ; mais il importe que tous les lecteurs du *Bulletin* soient parfaitement édifiés sur la part de chacun dans des découvertes qui ont fait quelque bruit.

1. *Demandes de subventions pour les fouilles de 1897-1900.* — Les hypothèses émises sur la nature des établissements au milieu desquels on avait trouvé depuis le dix-septième siècle, des sculptures antiques de tout genre, soulevaient de nombreuses objections. Cela nous a engagé à présenter, dès la fin de 1875, à l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, un projet de nouvelles fouilles à entreprendre, pour savoir quelle était l'agglomération où les découvertes avaient eu lieu[2]. C'est sur ce document que l'Etat, le Département et la Ville de Toulouse ont décidé en principe d'accorder des subventions pour l'exécution du programme que nous avions tracé.

Les fouilles ont commencé en avril 1897, avant qu'aucune allocation ait été donnée. Nous avions eu l'honneur, en 1896, d'être nommé membre résidant de la Société archéolgique du Midi de la France, et, comme il nous répugnait à avoir en dépôt des sommes qui pouvaient atteindre un chiffre assez élévé, nous avons demandé au vénérable Président de signer nos demandes de subvention ; le Trésorier devait encaisser les fonds et nous les remettre au fur et à mesure des besoins. Il en a été fait ainsi tout d'abord ; à un certain moment, nous avons signé les demandes, sur l'avis de M. de Lahondès: Il n'est donc pas exact de dire que les subventions sont dues à « la bienveillante intervention de la Société » ; c'est une simple transmission des fonds alloués que cette dernière a faite à l'auteur des fouilles, et nous ne lui en sommes pas moins reconnaissant.

2. *Découverte de la nature des établissements.* — La note est assez laconique sur cette question qui était le but principal de nos recherches. Elle dit vaguement que Lebègue avait pensé à « des fouilles à faire

1. *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France*, n° 31, p. 401-410 (1903).

2. *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, année 1896.

au Nord et à l'Ouest, pour retrouver des édifices ». Dans un mémoire publié six mois après notre projet, M. Lécrivain, qui avait compulsé le dossier des anciens travaux, concluait à « l'existence de deux villas gallo-romaines. Au reste, le document ne mentionne pas cette ville de *Calagurris*, où Dumège plaçait les importants vestiges de la décoration d'édifices et de villas; dont une Commission de la Société avait relevé, en 1840, les grands Thermes, et dans laquelle Lebègue croyait avoir retrouvé l'atelier de l'artiste qui avait éxécuté le monuments figurés recueillis depuis deux cent cinquante ans.

Nous avons dit dans notre Mémoire (page 20) que quelques sondages avaient suffi pour reconnaître que les ruines disséminées sur seize hectares, autour du trou de débris de Dumège et de Lebègue, au lieu dit Chiragan, représentaient toutes les parties d'une vaste villa, dont le *prætorium* couvrait deux hectares, et les bâtiments d'exploitation, un hectare. Les recherches ne devaient pas s'arrêter à Chiragan. On avait signalé depuis longtemps de nombreux vestiges sur une superficie de 40 kilomètres carrés autour de la petite ville de Martres-Tolosanes; nous y avous fouillé ou exploré six villas et neuf vici.

Notre Mémoire, et notamment le plan de la page 10, montrent que les fouilles antérieures et les hypothèses qu'elles ont suggérées, n'ont aidé en rien nos recherches; elles les eussent égarées si nous avions tenu pour bonnes les indications des plans relevés en 1826-28, 1840 et 1890-91, et publiés par la Société en 1897[1].

3. *Décorations sculpturales recueillies à Chiragan.* — La découverte de sculptures avait été l'objet presque unique des fouilles de 1826-28 et de 1890-91; nos travaux, entrepris surtout pour déterminer la nature des Établissements, ont également donné un nombre considérable de monuments figurés. L'ensemble de ces décorations soulevait pour les Rédacteurs des Notes trois ordres de questions : 1° la répartition suivant les diverses fouilles, si l'on tenait à donner une idée du succès de chacune; 2° l'appréciation des études d'ensemble ou de détail des collections par les auteurs des diverses fouilles; 3° l'exposition définitive des objets au Musée. Les trouvailles antérieures aux nôtres sont rapportées avec quelque soin; celles de 1897-1900 étant passées sous silence, nous devons compléter tout d'abord les indications des Notes sur ce point.

Sculptures trouvées dans les différentes fouilles. — Après avoir rapproché les parties des mêmes sujets, nous avons reconnu que Chiragan avait donné, outre de nombreux débris non déterminables, trois

1. *Mém. de la Soc. arch. du midi de la France*, II, 1897.

cent cinquante-cinq monuments figurés, qui se répartissent de la manière suivante :

	Décorations architectoniques.	Ensembles décoratifs décomposés par figures.	Statues, statuettes, bustes, reliefs.	Bustes-portraits.	Total
XVII[e] et XVIII[e] siècles.	»	6	1	1	8
1826-28.....	20	50	34	43	147
1840.....	1	»	3	»	4
1890-91.....	8	5	18	12	43
1897-1900.....	22	17	85	9	153
Totaux.....	51	78	141	65	355

Les trouvailles de 1826-28 sont incontestablement les plus fructueuses, comme importance et dimensions des pièces. On reconnaîtra toutefois que, sous le rapport du nombre des figures, les dernières fouilles ne le cèdent pas à leurs devancières; ce sont elles qui ont permis de former le grand groupe des statues, statuettes, bustes, reliefs, etc., et ses divisions.

Etude des collections. — Dumège a fait, de 1828 à 1835, une description fort intéressante des sculptures qu'il a recueillies. Quant à l'étude d'ensemble, elle se ressentait de ce que les fouilles n'avaient pas donné de renseignements précis sur les substructions de Chiragan. Dumège pensait avoir retrouvé la ville de *Calagurris,* 3[e] station de l'Itinéraire d'Antonin sur la voie de Toulouse à Dax, et les débris de la décoration de son Capitole, d'un temple d'Hercule Andossus et de ses villas. Il admettait que toutes les sculptures étaient l'œuvre d'artistes de la ville, qui employaient surtout les marbres des Pyrénées. M. Roschach, dans son excellent catalogue de 1865, a complété les descriptions de Dumège. Lebègue, adoptant les hypothèses de Dumège, a accentué l'une d'elles, car il croyait être dans l'atelier où s'étaient faites toutes les sculptures.

La découverte de la grande villa de Chiragan pouvait seule permettre l'étude de cet imposant ensemble. En mettant au jour les grandes galeries, les thermes, la palestre, le sacellum, nous connaissions les édifices que décoraient les pilastres et les grandes compositions, et où se rangeaient les bustes-portraits; en même temps que les nombreuses divisions du prætorium montraient les intérieurs, qu'ornaient les cent

cinquante statues, statuettes, bustes, reliefs à sujets mythologiques, religieux, politiques, de genre et d'animaux, dont de nombreux débris permettaient de doubler le chiffre. Enfin, les sujets et le style rapportaient à l'ère Antonine la plupart de ces œuvres, que la nature des marbres faisait venir des grands centres artistiques de l'Empire, comme presque toutes celles recueillies dans les autres provinces.

Cette étude nous a permis de rectifier certaines déterminations de nos prédécesseurs et de les compléter. La Note annonce des « révélations », dues à un travail en préparation sur les bustes-portraits. Il est possible que l'on ait identifié quelques inconnus, comme cela nous est arrivé du reste depuis la publication de notre Mémoire; mais l'expression peut paraître outrée pour qui connaît l'étude d'ensemble et les déterminations de nombre de figures, que nous avons présentées dès 1901, et qui ont contribué à dissiper les erreurs accumulées depuis deux cent cinquante ans.

Exposition des objets. — Les collections de Martres avaient été l'objet de deux installations successives, en 1830 et en 1894. Dans la première, Dumège avait déjà groupé sur le mur du cloître des Augustins, les médaillons des dieux et rangé chronologiquement les bustes-portraits. Dans la deuxième, M. Roschach a pu, en partie grâce à des fragments trouvés par Lebègue, former une série de sept des travaux d'Hercule. Dans les deux installations, les autres sculptures étaient disposées d'une manière plus ou moins pittoresque, autour des beaux bustes de la Vénus et de l'Ariadne. Il était impossible, en effet, de classer méthodiquement des œuvres si diverses, que l'on avait fini par considérer comme réunies par le hasard des commandes dans l'atelier d'un sculpteur de *Calagurris*.

La découverte des bâtiments que décoraient toutes les sculptures changeait les conditions à remplir dans l'exposition des différents groupes. Il fallait que les marbres fussent présentés de manière à faire ressortir leurs destinations différentes sur les façades, dans les grandes salles et dans les intérieurs. C'est cet enseignement documentaire, unique jusqu'ici dans les provinces de l'Empire, que nous avons voulu réaliser dans l'installation qui nous a été confiée de 1900 à 1902.

Nous ne répéterons pas ce que nous avons dit ailleurs des travaux que la nouvelle installation a nécessités[1]. Au sujet de l'effet produit, la Note s'exprime ainsi : « La vaste galerie qui, dans notre Musée, groupe les antiquités de Martres-Tolosanes, reçoit la visite des savants et des

1. *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, 2e série, t. VI, 1907.

artistes de toute l'Europe, émerveillés des trésors que Toulouse possède. » On peut s'étonner que les Rédacteurs, qui mentionnent avec complaisance l'installation de 1894, aient omis le nom du confrère auquel Toulouse doit l'exposition actuelle.

4. *Dépenses des différentes fouilles.* — Si nous avions tenu à faire ressortir dans notre Mémoire la part des découvertes de chacune des fouilles, nous nous étions bien gardé de donner les sommes dépensées. Mieux que personne, nous avions pu apprécier les efforts de nos prédécesseurs, et nous voulions éviter une comparaison qui ne leur était pas favorable. Aujourd'hui, grâce aux Notes, le public scientifique peut faire le rapprochement.

Il nous reste à expliquer l'intervention de la Société pour l'achat des sculptures provenant de nos fouilles. Malgré de nombreuses sollicitations, nous avons retardé la publication des monuments figurés jusqu'à la fin des travaux, de manière à éviter toute concurrence d'amateurs étrangers, lorsque la question d'achat de la part des propriétaires se poserait. Cette discrétion devait faciliter la tâche de M. Deloume, le jour où nous avons jugé que la transaction pouvait être engagée. Il eût été plus sage de ne pas mentionner, dans un document qui devait passer sous les yeux des vendeurs, une affaire que l'on dit avoir été avantageuse pour la ville de Toulouse. Cela n'eût pas empêché de reconnaitre la nouvelle preuve d'habileté que M. le Trésorier a donnée.

M. le Président se félicite du retour de M. Joulin et le remercie pour l'intérêt de ce nouveau mémoire qui, à côté de son œuvre personnelle, groupe avec méthode les découvertes de nos confrères Julien Sacaze, Cau-Durban, Cabié, Pontnau, Cartailhac et autres.

A la suite de cette communication, le Secrétaire général exprime le regret que M. Joulin, dans ses ouvrages, omette de mentionner qu'il fit les fouilles comme mandataire de la Société et avec des subventions reçues par elle. C'est notre trésorier qui, sur le vu des factures réunies par M. Joulin, a soldé toutes les dépenses.

Il est également à regretter que dans ces fouilles M. Joulin se soit entouré d'un tel mystère qu'aucun membre résidant ne fut admis à voir les tranchées ou les objets recueillis. Une seule fois, les travaux à Vieille-Toulouse étant en cours d'exécution, la Société fut invitée à visiter le terrain.

La Société, qui a reçu les subventions du Ministère, du Département et de la Ville, est dans l'ignorance absolue du sort des objets recueillis. M. Joulin est, semble-t-il, moralement obligé à les remet-

tre à la Société qui seule a qualité pour les déposer dans les musées de la Ville.

M. Joulin dit que les objets recueillis à Vieille-Toulouse furent déposés à l'Ecole des beaux-arts avant qu'il ait pu les présenter à la Société, selon son désir. Il assure que la Société aura toute satisfaction dans le mémoire d'ensemble qu'il prépare. Il demande à toucher les derniers 600 francs reçus par M. le Trésorier pour les fouilles aux environs de Toulouse.

M. le Président ayant constaté que personne ne fait d'opposition à cet égard, M. le Trésorier est autorisé à remettre ladite somme.

M. Pasquier, membre résidant, offre de la part de M. le duc Lévis-Mirepoix deux forts volumes tirés à petit nombre, intitulés : *Archives du château de Léran, inventaire historique et généalogique des documents de la branche Lévis-Léran devenue Lévis-Mirepoix, précédée d'une notice sur les cinq premiers Lévis*. Tome I, 484 p. in-4°; tome II, 556 p. avec carte.

M. le Président fait observer que M. Pasquier avait la direction du travail et que l'on doit être fort reconnaissant, dans le monde des érudits, du service rendu par M. le duc de Lévis-Mirepoix. La Société lui exprimera ses remerciements d'une manière particulière. A ce sujet, une proposition est faite par M. Lapierre qui est renvoyée, avec avis favorable, à l'examen du bureau.

Séance du 28 mai.

M. de Bourdès, membre résidant, lit le mémoire suivant :

Vicomtes de Montclar de Quercy. Documents (1457-1554).

On sait, d'après dom Vaissete (t. II, p. 230), qu'il y eut une première famille de vicomtes de Montclar remontant à Adhémar III, qui s'intitulait en 1098 vicomte de Toulouse, de Bruniquel et de Montclar, et que Raymond V, comte de Toulouse, confisqua en 1176 les vicomtés de Bruniquel et de Montclar sur Pons, l'un de ses descendants. Dom Vaissete dit ensuite que Raymond VII, en décembre 1224 (t. III, p. 344), pour se conformer au testament que son père Raymond VI avait fait en 1209 (t. IV, p. 266), donna à Bertrand, son frère naturel, les seigneuries de

Bruniquel, de Montclar et de Salvagnac en le mariant avec Comtoresse de Rabastens. C'est de ce Bertrand que descend la deuxième famille des vicomtes de Montclar, seigneurs de Salvagnac en Albigeois, à laquelle se rapportent les documents que nous avons découverts en compulsant divers registres des anciens notaires de Salvagnac; nous pensons que ces documents méritent de vous être communiqués.

L'un des plus importants est le testament de Béatrix de Casilhac, vicomtesse de Montclar ; il est du 28 avril 1459 (Pierre de Croso, notaire à Salvagnac, f° 76). Elle veut être enterrée devant l'autel de N.-D. de Salvagnac, avec cinquante prêtres à la cérémonie; elle fait des legs à Sainte-Cécile d'Albi, aux frères augustins de Lisle et à toutes les églises de la seigneurie. Elle en fait ensuite à Blasie et à Gabrielle de Montclar, religieuses; à Jean de Monclar, prieur de Monclar, et à divers filleuls et filleules, dont X..., de Peytavin, de Raust, près Rabastens, fille de noble Isarn Pictamin ; elle demande que Monseigneur d'Albi, Bernard de Casilhac, son frère, la tienne quitte de certaines sommes dues aux paroisses de Villeta et de Saint-Angel, voisines de Salvagnac; enfin, elle fait héritier universel son fils Jean de Montclar. L'acte est passé dans le château de Salvanhac, demeure de la testatrice, en présence d'Anthoine Delherm, prieur de Salvagnac, de Me Olivier Gayrard, notaire, de noble Jean de Clayrac, etc. Il ressort de ce testament qu'à la mort de Béatrix de Casilhac il ne lui restait qu'un fils ; car nous allons voir que le prieur Jean, ainsi que Blasie et Gabrielle qui reçoivent des legs, étaient des enfants de Jean, qui est héritier ; c'est-à-dire des petits-enfants de la testatrice.

Du reste, Blasie et Gabrielle, religieuses, donnent reçu de leur dot à leur père Jean, vicomte de Montclar le 16 septembre 1458 (même notaire, f° 28).

Vient ensuite le document relatif aux pactes de mariage de Marguerité, autre fille de Jean, avec noble Aymeric Raffin, damoiseau, fils de feu Armand Raffin, seigneur de la Raffinie, de Beaurastel, de Capadelle, etc., du diocèse de Rodez. Ces pactes sont du 12 janvier 1467, même notaire. Jean, père de l'épouse, est dit vicomte de Montclar et seigneur de Salvanhac ; il donne mille écus de dot, et les vêtements nuptiaux, dont deux vestes fourrées de menu vair, l'une d'elles de couleur écarlate. L'acte est passé à Salvanhac, dans la maison du vicomte Jean, par Pierre de Croso, notaire, assisté de Me Jean Blaquière, aussi notaire à Salvanhac, en présence de Yzarn Peytavin, du lieu de Raust; de Hugues de Clayrac, de Villemur ; de Pierre Olivier, prêtre ; de Me Aymerie, licencié et lois, etc.; une clause de ces pactes fait révoquer par Aymeric Raffin certaines clauses de son premier mariage avec Hélips

Fils naturel de Raymond VI, comte de Toulouse; vicomte de Bruniquel et de Mainfroid (D. Vaisset

Vicomte des mêmes lieux: prête serment en 1224, pour Bruniquel, Mont (D. Vaissete, IV, 4); est encore cité le 5 juillet

GUI

Vicomte des mêmes lieux; marié à Braïde de Goth; prête serment en 12 cité encore vicomte en 1304 (D. Vaissete, IV 124); décédé vers 1310 (et celle de Bruniquel passe ensuite dans la maison de Comminges (D.

Seigneur de Montelar; cité en 1309 et 1317 (D. Vaissete, IV, 173; E.

Cité vicomte de Montelar, chevalier, en 13

Cité vicomte de Montelar, en 1363 (D. Vaissete, IV, 323); vend en 1374, av le château de

BERTRAND

Doit être le prieur de Villade, au diocèse de Saint-Flour, cité en 1374. (D. Vaissete, X, 1500.)

Cité vicomte de Montelar, e son père Bert

Vicomte de Montelar, en 1396 (E. Rossignol, IV, 11); fait une donation

PIERRE

Prieur de Montelar, en 1436 (D. Vaissette, IV, 486).

Vicomte de Montclar; héritier de sa mère B déjà mort en 1465 (Notice); fut ma

BLASIE

Religieuses; testament de leur grand'mère en 1459; quittancent leur dot à leur père en 1458 (Notice.)

GABRIELLE

JEAN-ODET

Cité au testament de son frère Anthoine, en 1477; dut épouser Béatrix de Lyas (Lachesnay-D., IX).

ANTHOINE

Vicomte de Montclar des actes en 1465, à Séguine de Carr teste en 1477 (N

ROSE

ANDINE

MARGUERITE

Citées toutes les trois, encore pupilles, ainsi que leurs quatre frères ci-contre, au testament de leur père Anthoine, en 1477 (Notice).

HUGUES

Cité vicomte de M en 1479; épouse le 1504 Gabrielle d (Notice), fille de no beyran III de Foi et de Jeanne de la

Cité encore pupille en 1514, et fils de Gabrielle Georges, seigneur de Terride, et de Claude baptême de leur petit-fils Jean-Antoine, en 1

Marié le 22 janvier 1559 à Anne de Saint-Lary de Françoise de Comminges (P. Anselme, IV

Baptisé le 23 septembre 1554 (Notice); marié, IV, 11), ne laissant qu'une fille, Anne, mari

D
', en 1224; était déjà mort en 1249; marié à Comtoresse de Rabastents, fille
père de Bertrand qui suit.

D
agnac; est cité vicomte de Bruniquel au *saisimentum* du 20 décembre 1271
père de Guillaume dit Barasc (D. Vaissete, IV, 47).

Barasc
sete, IV, 3); donne des coutumes à Montclar en 1267 (E. Rossignol, IV, 87);
III, 566). Après lui, les vicomtés de Bruniquel et de Montclar sont séparées,
I, 566).

V, 10); cité encore en 1335 avec Arnaud, qui suit (E. Rossignol, IV, 14).

gnol, IV, 14), et en 1347 (D. Vaissete, IV, 263).

D
tement de son fils aîné, Olivier, et celui de ses autres fils, Bertrand et Joseph,
Moulenq, II, 201).

JOSEPH

aissete, IV, 396). Cité déjà avec
4 (*V. ci-dessus*).

Cité avec Bertrand, son père, et ses frères Bertrand et Olivier, en 1374 (*V. ci-dessus*).

)
1403 (Moulenq, I, 98); et Béatrix de Casilhac, qui teste en 1459 (Notice).

silhac, en 1459; marie ses filles en 1457 et 1458;
e de Voisins (Lachesnaye-Desbois, IX).

AMALRIC	MARGUERITE	GABRIELLE	JEAN
au testament de 1477; cteur de Saint-Jean- -Senespe et protono- ire, 1508 (Notice).	Mariée le 12 janvier 1457 à Aymeric Raffin, seigneur de la Raffinie, du diocèse de Rodez (Not.).	Mariée le 8 juin 1458, à Jean Astorg, seigneur de Montbartier (Notice).	Prieur de Montclar; legs de sa grand'mère, 1459; testament de son frère, 1477 (Notice).

PIERRE	BERTRAND	JEAN	JEANNE
Cités tous les trois au testament de leur père Anthoine, 1477 (Notice).			Mariée par le vicomte Anthoine à Guile Vaquié, de Villemur; non citée au testament de 1477 (Notice).

tice); fut marié à Marguerite de Lomagne, fille de
c (P. Anselme). Vivaient encore tous les deux au

nçois, seigneur de Saint-Lary et de Montblanc, et
t en 1570; Anne, sa veuve, teste en 1590 (Notice).

NE
Anne de Castelpers; mort en 1577 (E. Rossignol,
de Voisins, fils de Louis, baron d'Ambres (Notice).

Robert, fille de noble Pierre Robert. M. de Barrau, dans ses documents historiques sur le Rouergue, tome II, page 611, dit que cet Aymeric Raffin, seigneur de la Raffinie, époux de Marguerite de Montclar, était présumé fils d'Arnaud; il ne saurait plus y avoir aucun doute à ce sujet.

L'année suivante, le même vicomte Jean marie sa fille Gabrielle avec Jean Astorg, seigneur de Montbartier; les pactes sont du 8 juin 1458, et analogues pour la dot et autres dispositions à ceux du mariage précédent. Les époux sont assistés, pour le vicomte de Montclar, de noble Jean de Casilhac, seigneur de Casilhac; noble Amalric de Voisins (*de Vesis*); noble X... Hisalguier, seigneur de Castelnau de Montmirail; de noble N..., seigneur de Goyrans; de noble Aymeric Raffin; et, pour Jean Astorg, de Galambias de Panassac, seigneur de Panassac, et sénéchal de Toulouse; Jean de Rabastens; Jean de Foix, etc. L'acte est passé à Rabastens, dans la maison du seigneur de Brassac, par Me Pierre de Croso, notaire de Salvanhac, assisté de Pierre Albine, notaire de Rabastens; sont présents : noble Ramond de la Palu, Yzarn Peytavin, Pons d'Agos et Hugues Vernhes, prêtre, tous de Rabastens. M. Louis de la Roque, dans son armorial de la généralité de Toulouse, dit que ce Jean Astorg était fils de Pierre, seigneur de Montbartier, et de Fernande de Rabastens, qu'il fut capitoul en 1454 et 1461, et qu'il eut l'honneur de présenter les clés de la ville au roi Louis XI, lors de son entrée à Toulouse le 10 décembre 1462; mais il le dit marié à Anne de Montclar, alors que c'est à Gabrielle, comme on vient de le voir. On sait que la famille Astorg a occupé à Toulouse pendant longtemps une situation distinguée, et que l'une de nos rues porte encore son nom. Les deux documents qui précèdent sont écrits en roman, ou patois de l'époque; ils sont dans un fascicule à part, sans indication de folio, en tête du registre de Pierre de Croso, 1458 à 1461; mais les feuillets sont en partie rongés et l'écriture est d'ailleurs peu soignée.

Le vicomte Jean, qui marie ses filles en 1457 et 1458, était marié à Pétrone de Voysins, d'après La Chesnaye-Desbois, tome IX); il était déjà mort en 1465, car le 4 mars (même notaire, f° 43), on trouve une dette par Guillaume Buscaylet, prêtre, à son fils Anthoine, vicomte de Montclar.

Vient ensuite le testament de cet Anthoine; il est du 14 septembre 1477, et nous semble offrir beaucoup d'intérêt; d'abord, il est entièrement, sauf le préambule, dans la langue romane, qui se parlait alors à Salvanhac, terre d'Albigeois; ensuite, il donne en détail la famille du vicomte Anthoine, y compris ses frères, à cette date de 1477; d'ailleurs, il est remarquablement bien écrit pour l'époque, mais il est un peu long; aussi nous allons nous borner à en citer les passages les plus importants, en les reproduisant littéralement :

« *Testamentum nobilis et potentis Viri Anthoni de Monte-Claro miles vicecomites Monte-Clari.*

« In domini nostri Jeshu Chri. Amen. Noverint universi et singuli partes pariter et futuri que Anno ab incarnacione eusdem domini millesimo quadragentesimo septuagesimo septimo regnante illustrissimo principe Domino nostro Ludovico dei gracia francor rege, et die decima quarta mensis septembris, etc..... lo noble et poderos Anthony de Monclar, vescompte del vescomptat de Monclar, et Senhor del loc de Salvanhac, stan en son bon cens et entendemen feset et ordonet son darnie testamen et sa darriera volontat,.... prumieyramen dona layssa lodiq noble Anthony de Monclar testador la sia arma, lo sen cors, et lo sue esprit a Dieoù lo payre, etc..... Item; vole lodiq senhor testayre, quant la sia arma despartira de son cors esse sebelhu en la gleysa del couven dels frayres menors de la cieutat de Montalba, et en la tomba de sos parens et predecessors. *Item*,... etc ». Le testateur veut cent prêtres à la cérémonie; ordonne que son héritier entretiendra un prêtre pour dire une messe chaque jour jusqu'au bout de l'an; lègue un calice pesant un marc d'argent à Notre-Dame de Salvanhac; *idem*, à Notre-Dame de Montclar; cinq écus à chacune des églises de seigneurie; dix livres aux frères mineurs de Montauban; six livres à ceux de Rabastens; six livres aux frères augustins de Lisle-d'Albigeois; etc....

« *Item :* Vole et ordonec lo dig testador que la noble Seguina de Caramanh sa molher sia done et senhorena de totz los bes del dig testador et de sos enfans et gouvernation delles tant que vieura tenen vida viduela et honesta; etc.... *Item :* donnec et layssec lo dig testador à sa filha Rosa de Monclar dos mila lieuras de moneda corrente per con mariatge pagadores à connenseyssa de sos amis et parens am las raubas nubciales et en cas que la dita Rosa sa filha volguet esse de religieu et no veulha esse del monde ni veni a mariatge li donnec et li layssec detz lieuras de moneda corren, dos raubas apreciados a dos scutz de corren la cana pagadores cast man ay cant quand la dita Rosa vieura tant solament per son heretier sousdigt. »

Suivent des legs identiques à chacune des deux autres filles : Andine et Marguerite. Puis :

« Item lodig testador donec et layssec a Peyre de Monclar sou filh cinq cens lieuras de moneda corren per son mariatge pagadoyras a la conneyssensa de sos amix et parens et si es cas que lo dig Peyre de Monclar sou filh vuelha esse de Gleysa vole et ordonec lo dig testador que son heretie sous dig sia tengut de lo tene a las scolas et als studis et li asseur libres et habilhamen et li tene autres alimens a ly aptenens am hung vaylet tant que demorara en la dit stude et aysso meteys li

donec et li layssec la vida en son hostal am son vaylet et am dos rossis et los abilhamens et alimens a ly necessars et aptenens per tant que lodit Peyre son filh aio et Diou li done beneffice et sera beneffeciat de que se puest entretene am son estat. »

Suivent des legs identiques à ses deux autres fils : Bertrand et Jean. Vient ensuite la désignation de l'héritier universel :

« Et coma institucieu de heretie stia cap et fondamen de tot testamen en totz sos autres bes mobles et imobles presens et adveniens hon que stien et quals que sien in p. qualque persona sian detenguts fesec instituec et ordonec et de sa propa boca nommec son heretie universel so es lo seu ben amat lo noble hug de Monclar son prumie filh loquel vole que stia son heretie universel come dess dit de totz sos bes mobles et imobles presens et adveniens tant senhorias quant rendas et autras causas a ly aptenens loqual volc que stia tengut de paga los legatz dessg digts. — *Item*, lo diq testador fesec instituec et ordonec sos tutors testamentaris p. regi et governa la psona et los bes dels digts sos enfans a sabe la dita nobla Seguina de Caramanh sa molher et mayre dels dits enfans lo noble et religieu home mossen Iohan de Monclar monge et prior del priorat de Monclar lo noble mestre Amalric de Monclar bachlier in decretz frayres del digt testador lo noble Jauffre de Anpol cavalier et senhor de Aussilho et lo noble Johan Storc, senhor de Montbartie as quels donec plein pode de regi et governa los ditz sos enfans et sos bes entre p. tant q. los ditz enfans stian en estat de governa los ditz bes am tal pacte et condicieu que los digts tutors ne puent vendre ni aliena de quia causa dels ditz bes sen que totz les tutors sobre nommats ne stieu cossentintz et hy consentz totz et lo diqt heretie. — Se es cas que la dita Seguina de Caramanh sa molher stia grossa donnec et laissec lo dit testador so que porta se es filh lo dotet en la soma et maniera que a dotat dessq son filh Peyre de Monclar en seinban soma de argen et de las autras causas que a layssadas al dit Peyre et se es filha donec li et li layssec sa dot et la dotet en semban soma de argen et de autras causas a dotada dessg sa filha Rosa de Monclar. et am aquela soma los fesec son heretie ho sa heretiera particular et que ne puesta re pns demanda en los bes del dit testador ni de son heretie son digt. — et se lo cas se endevenia que lo diq huc de Monclar son heretié dessq nommat veulia esse home de Gleysa ho moria sen enfans ho enfans mascles de son legitime matremonia procreatz volc et ordonec lo dit testador en aquel cas que lo dig Peyre de Monclar son filh stia son heretie universel etc... et se es cas que lo digt Peyre stia home de Gleysa ho morisca, etc... vole que lo dig Bertran de Monclar son filh sia son heretier universel, etc... »

A défaut de Bertrand, le testateur désigne son dernier fils Jean, et, à

défaut de celui-ci, son frère Jean-Odet de Monclar. L'acte est passé à Salvanhac, dans le château du testateur, en présence de Bernard Barrau, Jean Barrau, Bertrand Escudier, Ramond Buscaylet et Guilhem de Rosset, tous prêtres ; de Jean Delherm, marchand, et de Aymeric Bodini, tant de Salvanhac que de Rabastens, par Jean Blaquière, notaire à Salvanhac (fos 278 et suivants).

On voit que le patois de Salvanhac en 1477 se rapproche beaucoup de celui qui se parle encore aujourd'hui dans le Bas-Albigeois ; il faut remarquer aussi les précautions minutieuses prises par le testateur pour assurer la transmission de sa vicomté de Montclar. Hélas ! la destinée l'emporte fatalement un jour ou l'autre sur la volonté des hommes ; nous verrons, en effet, dans une centaine d'années, cette vicomté passer dans une troisième famille, faute de descendance mâle. Mais, avant d'aller plus loin, il importe de signaler les erreurs graves qui se trouvent dans le *Dictionnaire* de La Chesnaye-Desbois, tome IX, au sujet de cette famille de Montclar. La Chesnaye-Desbois dit que Jean, époux de Pétronne de Voisins, laissa deux fils : Aimeric et Jean, et qu'Aimeric épousa Séguine de Carmaing ; on voit, par les documents qui précèdent, que Jean laissa : Marguerite et Gabrielle, qu'il marie en 1457 et 1458 ; Blasie et autre Gabrielle, auxquelles leur grand-mère Béatrix de Casilhac fait des legs en 1459 ; Anthoine, époux de Séguine de Carmaing ; Jean, prieur de Montclar ; Jean-Odet et Amalric ; ces trois derniers cités par Antoine, qui les appelle ses frères dans son testament de 1477. D'ailleurs, nous avons trouvé dans Guillaume Sendralh, notaire à Salvagnac, dans un acte du 27 avril 1508, fo 200, noble Amalric de Montclar qualifié protonotaire du Saint-Siège apostolique, et recteur des paroisses de Saint-Jean-de-Senespe et de la Sauzière, situées entre Montclar et Salvagnac ; ce n'est donc pas Aimeric (ou Amalric) de Montclar qui fut le mari de Séguine de Carmaing, mais bien son frère aîné Antoine, vicomte de Montclar. Qu'il nous soit permis, à ce sujet, de dire combien il est prudent de n'accepter que sous réserve les dires de certains auteurs d'armoriaux ou de généalogies, toutes les fois qu'ils ne citent pas à l'appui les documents authentiques qui sont de nature à justifier leurs assertions.

Nous mentionnerons encore une damoiselle Jeanne de Montclar, qu'Antoine marie le 3 juin 1466 à Guillaume Vaquier, de Villemur, en lui constituant une dot de 120 moutons d'or (Pierre de Croso, notaire, fo 58) ; les pactes de ce mariage n'indiquent ni le père, ni la mère de cette Jeanne. Sont présents à ces pactes : noble Jean Peytavin, de Raust, près Rabastens ; nobles Jean et Charles de Clayrac ; maître Pierre Olivier, prêtre, de Salvanhac, etc...

Le vicomte Antoine n'a pas dû vivre longtemps après son testament,

car, le 26 août 1479, Séguine de Carmaing, comme tutrice de son fils Hugues, qui est dit vicomte de Montclar, donne quittance à Ramond Buscaylet, prêtre, de Salvanhac, son procurateur (Jean Blaquière, notaire, f° 3).

Nous trouvons ensuite dans le notaire Anthoine Gayrard, de Salvanhac, f° 10, à la date du 15 mai 1504, les pactes de mariage de noble Hugues de Montclar, vicomte, avec noble Gabrielle de Foix, damoiselle, fille de noble Corbeyran de Foix (*de Fuxo*). Ce ne fut peut-être pas le premier mariage de ce vicomte Hugues, car il devait avoir en 1504, et après le testament de 1477, non loin de quarante ans, et il ne dut pas vivre de longues années après ce mariage. On voit, en effet, dans le notaire Jean Périer, f° 322, le 6 mars 1514, noble et puissante dame Gabrielle de Foix, agissant comme tutrice de son fils Jean, vicomte de Montclar, louer des terres à « las Garrossados », près de Salvanhac; mais, détail singulier, elle est dite, dans cet acte, veuve de noble Anthoine de Montclar, au lieu du vicomte Hugues. Le notaire a dû se tromper, ou bien Hugues avait aussi le prénom d'Antoine, et le notaire n'a employé que ce dernier.

D'après les meilleurs auteurs, Gabrielle de Foix était l'un des douze enfants de Corbeyran III de Foix-Rabat et de Jeanne de La Roque, qui testa en 1496. L'aîné de ses frères, Jean III, épousa, en 1509, Catherine de Villemur, dont la vicomté touche à celle de Montclar; et dans un dénombrement qui est aux archives de la Haute-Garonne, série E. 547, il parle de la dame de Montclar, sa sœur. Jean, fils de Gabrielle de Foix et du vicomte Hugues, fut marié à Marguerite de Lomagne, fille de Georges, seigneur de Terride, et de Claude de Cardaillac; ceux-ci mariés par pactes du 5 mai 1499 (P. Anselme, II, 674).

Ce Jean est cité plusieurs fois, comme vicomte de Montclar, dans D. Vaissete, V, 486, et autres); on va voir que, ainsi que sa femme, il vivait encore le 23 septembre 1554.

Nous arrivons à un document curieux. Le vicomte Jean, dont nous venons de parler, demande au Pape, en 1553, pour lui, pour son fils Pierre, pour leurs femmes, leurs enfants, et quelques proches parents, la grâce spéciale de pouvoir élire un aumônier confesseur, séculier ou régulier, de quelque ordre que ce soit, qui, de par Sa Sainteté, ait pouvoir de les absoudre de tous péchés et de toutes sentences, de donner toutes dispenses, etc. La copie de la bulle accordant cette permission est signée de I. Henriot (*de Mandato*) « Fiat ut petitur ». Elle donne toute satisfaction, en spécifiant que ledit aumônier pourra donner toutes dispenses et absoudre de tous péchés, sauf, dans les cas graves, à imposer le voyage à Rome ou à Saint-Jacques-de-Compostelle. Cette copie est suivie de la mention suivante, par un notaire de Lisle-d'Alby : « or est-il

que cejourd'hui 9e jour de février 1553, à Lisle d'Albigeois, par devant Me Jean Clédier, lieutenant principal de Mger le Juge d'Albigeois, siège de Lisle, et moi notaire soubsigné personnellement établi, ledit sire vicomte de Montclar, lequel de son bon gré, franche et libérale volonté, et suivant la susdite permission, a élu et nommé Mre Gabriel de Lomagne, baron de Terride, son beau-frère, Marie d'Hebrard, et Françoise d'Humieres, damoiselles, belle-mère et femme dudit seigneur de Lomagne, etc. »; suit la délégation de ladite permission.

Enfin, nous trouvons dans Ramond Périer, notaire à Lisle, à la date du 23 septembre 1554, fo 286, le procès-verbal du baptême à Salvagnac de Jean-Antoine de Montclar, fils de Pierre, celui-ci fils de Jean, qui précède. Ce document mérite d'être rapporté textuellement : « L'an mil cinq cens cinquante quatre et le dimanche xxiiie jour de septembre regnant Henri de Valoys, p. la grâce de dieu Roy de France en lesglise proissele de Salvagnac p. mestre Michel Aldibert ptre et vicaire en ladite esglise fust done le sainct baptesme a noble Jehan-Anthoine de Mõtclar, fils à messre Pierre de Mõtclar chev et baron de Salvagnac Lieuten au pays de piepmont de messre Antoine de lomagne Sgr baron de Terride son honcle capitaine de cinqte homes darmes et de noble Anne Dylary de mõt blanc et duquel furent parrins messre Jehan de letes de la mayson de mõtpezat evesque de mõtalba habbe de moyssac et ledit seigneur de Terride/auxqueles baptisales estait pñt messre Jehan de mõtclar vescote de motclar pere du dit messre pierre et ayeul paternel dudt noble Jehan-anthoine/et noble marguerite de lomagne femme dudit messre jehan vescote estant pour lors led seigneur baron pierre père dud enfant au pays de piedmõt avec la qpaignie pour ce/quand/an y avait grand guerre en plusrs endroits tant aud pays picardye q'autres lieulx qtre lempereur Charles de lautriche/et y avait une bele assemblée de gens auxd baptisalhes/fault noter q le bled aud temps se vendait iiii l. x s. le cestier mesure de lysle et vi l. la pipe de vin e plus. En foy de quoy me suis soubsigné. »

Pierre de Montclar, père du nouveau-né, avait été marié le 22 janvier 1549 à Anne de Saint-Lary, ou de Saint-Hilary, fille de Françoise, seigneur de Saint-Lary et de Montblanc, et de Françoise de Comminges, mariés en septembre 1524 ; Anne de Saint-Lary testa le 19 avril 1590, (P. Anselme, IV. 305). Ce Pierre, devenu vicomte, prit une grande part aux guerres de religion aux environs de Castres, du côté des protestants ; en février 1750, après la prise de Saïx, il voulut tirer, en se rendant à Labruguière, sur un vol de corneilles, et eut la main fracassée par l'éclatement de son fusil ; il mourut peu après de cette blessure (D. Vaissete, V, 301) Son fils Jean-Antoine, revenu à la religion catholique après avoir été

sauvé de la Saint-Barthélemy (D. Vaissete, V, 314), épousa Anne de Castelpers, et mourut en 1577, ne laissant qu'une fille. Anne de Montclar, qui épousa Jacques de Voisins, fils puîné de Louis de Voisins, baron d'Ambres, et de Anne d'Amboise, dame de Puybegon. Jacques de Voisins n'eut qu'un fils, Louis, qui fut tué peu avant son oncle Louis, au siège de Tonneins en 1622. Sa veuve, Anne de Montclar, se remaria le 24 août 1609, avec Jean-Jacques de Lomagne, fils de Antoine de Lomagne, seigneur du Claux ; après la mort de son fils, Louis de Voisins, elle institua son second mari son héritier, avec substitution en faveur du vicomte d'Arpajon (P. Anselme, II, 674).

C'est ainsi que la vicomté de Montclar avec la baronnie de Salvagnac passèrent à la maison d'Arpajon, dont un descendant les vendit en 1713 à Gaspard-François Legendre, maître des requêtes. Elles passèrent ensuite : les terres de Montclar, en 1752, aux frères de Boyer de Lacoste Malhac, et celles de Salvagnac, en 1788, à la famille de Chastenet de Puységur, d'où elles ont passé à la famille de Scorbiac, qui possède encore le château (E. Rossignol, IV, 11 et 12).

Nous n'avons trouvé dans les meilleurs auteurs que des citations éparses sur cette deuxième famille des vicomtes de Montclar de Quercy, et généralement sans que la filiation soit indiquée. Aussi nous croyons utile, pour l'intelligence de ce qui précède, de faire suivre cette notice d'un tableau synoptique donnant la généalogie sommaire qui semble résulter de ces citations, ainsi que des documents que nous avons rapportés; nous espérons pouvoir un jour en combler les lacunes.

M. Barrière-Flavy, membre résidant, offre à la Société son Mémoire sur *Le capitaine Jean Le Comte, gouverneur du château et de la ville de Foix*, de 1584 à 1600[1]. Il fait observer à ce sujet que presque tous les éléments de ce travail lui ont été fournis par les archives de M. le comte de Brettes-Thurin, au château de Jottes (commune du Lherm, canton de Muret), qui ont encore permis d'établir d'une manière assez complète la généalogie de cette famille, depuis le premier quart du treizième siècle[2].

De grands coffres contiennent les papiers de plusieurs anciennes

1. *Bulletin de la Société ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts*, 1906.

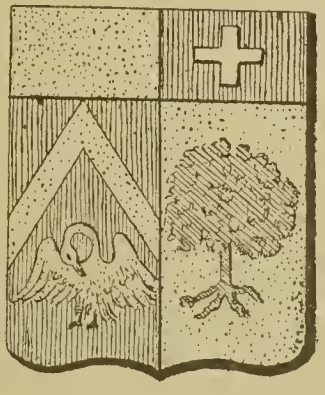
2. Les armes des de Brettes-Thurin, sont : écartelé, aux 1er et 4me d'azur au lion rampant d'or couronné et lampassé de gueules, à trois étoiles d'or, qui est de Brettes; au 2me et 3me d'or, à trois aiglettes aux ailes éployées de sable, posées 2 et 1, qui est de Thurin.

familles qui s'allièrent à diverses époques à celle des de Brettes et se fondirent avec elle.



Armes des de Brettes-Thurin.

L'une de ces caisses renferme les titres de la famille de Nogaret, éteinte en 1750, et dont les biens passèrent alors dans celle de Babut, seigneur de Roquesérières, qui prit les nom et armes des Nogaret[1].



Armes des de Babut-Nogaret.

François Hector-Charles-Auguste de Babut-Nogaret épousa, le 7 août 1790, Marthe-Louise de Cassand, fille d'Antoinette de Rabaudy et de Jean-Joseph-Henri de Cassand-Glatens, seigneur du Lherm et de Jottes, conseiller au Parlement.

A la Révolution, J. de Cassand fut incarcéré avec d'autres magistrats le 22 août 1793. Sa femme ne tarda pas à être arrêtée aussi, puis

1. Les armes des Babut-Nogaret sont : partie, au 1er, de gueules au chevron d'or, accompagné d'un pélican de même en pointe ; au chef d'or plein, qui est de Babut ; au 2me d'or à l'arbre de sinople raciné de même, au chef de gueules, à la croix alaisée d'argent, qui est de Nogaret.

condamnée sous l'inculpation d'avoir écrit à l'un de ses fils, alors émigré. Elle fut guillotinée le 2 mars 1794 sur la place de la Liberté, aujourd'hui du Capitole, à Toulouse. Trois mois plus tard, le conseiller, envoyé à Paris, y périssait sur l'échafaud, le 14 juin 1794.

Mlle de Cassand, mariée à Auguste de Babut-Nogaret, fut quelque temps détenue à l'abbaye de Saint-Sernin et ne recouvra sa liberté qu'en brumaire an III. Elle avait une fillette, Adeline, alors en bas âge, qui fut confiée durant la tourmente révolutionnaire à une personne amie.

Mme de Cassand écrivit de sa prison plusieurs lettres de recommandation et d'adieux à sa petite-fille et à la personne chargée de sa garde.

Adeline de Babut-Nogaret épousa, en 1820, Charles de Brettes-Thurin et fut la mère de M. Auguste de Brettes, actuellement au château de Jottes, qui conserve religieusement les lettres de son aïeule, datées de la veille et du matin même de son exécution.

Après l'emprisonnement du conseiller de Cassand, le château de Roqueserières fut pillé et incendié. Le recteur du lieu parvint, paraît-il, à sauver divers objets, notamment des tapisseries des Gobelins qui plus tard furent remises aux descendants des Cassand, à M. de Brettes. Ces tentures ornent actuellement la grande salle à manger du château de Jottes.

Dans ces mêmes archives se trouvent encore des pièces nombreuses intéressant diverses familles de la Gascogne, telles que celle des Saman



Armes des Le Comte de Saman.

dont la généalogie a pu être dressée d'une manière assez complète depuis le commencement du quatorzième siècle.

Un membre de cette famille, Philippe de Saman, connu sous le nom de capitaine de Maure, guerroya dans le comté de Foix durant les

guerres religieuses du seizième siècle et fut tué devant Pamiers en 1582. Son fils Hector fut aussi mêlé aux luttes de cette époque sous le nom de sieur de Maure.

Les Saman se fondirent dans la famille Le Comte, seigneur du Vernet au commencement du dix-septième siècle[1]. Enfin, les Le Comte de Saman s'éteignirent dans la maison de Brettes en 1775.

On relève encore des titres concernant les de Serres, seigneurs de Maure (au diocèse de Tarbes) puis coseigneurs de Caujac; les Durfort-Deyme, coseigneurs de Caujac, et dont le dernier mourut chef d'escadre en 1790; les de Givès, seigneurs d'Eoux, en Gascogne; les d'Espaigne, les Montaut, seigneurs d'Auterive, de Puydaniel, de Lagardelle, etc., les d'Ornezan, les Narbonne, vicomtes de Saint-Girons; les Mauléon de Foix, vicomtes de Couzeran[2]... etc...

Il convient encore de signaler des documents se rapportant aux localités dont ces diverses familles furent seigneurs, tels que inventaires de châteaux, procès, paréages, fragments de livres de raison, reconnaissances féodales, etc..., quelques chartes originales de la fin du douzième et du commencement du treizième siècle, ayant trait au château et à la seigneurie d'Assignan, qui appartinrent, aux seizième et dix-septième siècles, à la branche cadette de Brettes.

Au treizième siècle, ce fief fut donné à l'abbaye de Fontfroide en partie par le vicomte de Narbonne, en partie par Alamanda, son frère Ramond de Senegra et leur mère Gisselme, fille de Guilhem Seguier de Puysergue. [Chartes de 1188-1198-1215-1243-1251, etc.]

On trouve encore dans ces archives un certain nombre de lettres autographes de personnages des seizième et dix-septième siècles, adressées à des membres des familles de Brettes, de Saman ou Le Comte, tels que Henri IV, Duplessis-Mornay, l'amiral marquis de Villars, le président au Parlement Bertrand, Montmorency-Damville, le duc d'Epernon, le maréchal de Schomberg, etc...

Pour terminer cette nomenclature rapide des documents que renferment les archives de M. de Brettes, il convient de transcrire *in extenso* une lettre du duc d'Epernon au sieur de Maure (Hector de

1. Les armes de Le Comte de Saman étaient: écartelé aux 1er et 4me de gueules au lion rampant d'or, qui est Le Comte; aux 2me et 3me de gueules, à une main droite paumetée, l'index levé et surmonté d'une fleur de lys de même.

2. Entre autres titres concernant la maison de Foix, il faut citer les pièces d'un procès entre Françoise de Foix, vicomtesse de Couseran, et Gabrielle de Foix, comtesse d'Apcher, au sujet de la succession de Germaine de Foix, sœur de Gaston et seconde femme de Ferdinand le Catholique, et relatif à la seigneurie de Mardoigne.

Saman) en 1594, et relative à un combat livré près de Lambesc en Provence.

On sait que Louis de Nogaret de Lavalette, duc d'Epernon [né en 1554, mort à Loches en 1642], d'abord ennemi d'Henri IV, s'étant ensuite rallié, avait obtenu le gouvernement de la Provence où il commit toutes sortes d'excès. Il songeait, paraît-il, à se créer une sorte de principauté et avait, à cet effet, passé un traité avec Philippe II. Lasse de son administration tyrannique, la Provence se souleva. Deux des partis ligueurs dirigés l'un par la comtesse de Sault, l'autre par le comte de Carces (Jean de Ponteves)[1], s'unirent contre lui. Il dut s'enfuir en 1596. Il se fit ensuite acheter par Henri IV moyennant 50,000 écus et le gouvernement du Limousin. On connaît aussi ses démêlés avec l'archevêque de Bordeaux, de Sourdis, alors qu'il était gouverneur de Guyenne, querelle qui entraîna sa retraite définitive à Loches.

« *Monsieur de Maure, commandant pour le service du Roy en l'absence du Sr de G... à Anthibe* [2].

« Monsieur de Maure, en fin comme noz ennemis ont veu qu'il n'y avoit nul moyen de passer ny à Pertuis [3], ny à Saint Pol sans hazarder un grand combat auquel nous avons tousjours este fort resolus comme nous sommes encores, ilz se sont disposez de fere leur passage à Orgon [4] et se servir de la faveur du lieu pour ne recepvoir aucun empeschemant, mais soudain que la nouvelle nous fut donnée, je macheminay avec le gros de mon armée droict à leur teste, ayant logé une partye de mon advant garde au lieu de Senas, qui nest qu'une petite lieu dudit Orgon, et mon gros en ce lieu de Lambesc [5] et autres des environs, en estant hier party sur les dix heures avec une fort petite trouppe en deliberation de les aller voir, et mestant acheminé jusques audit lieu de Senas, j'y trouvay un advis que toute leur cavalerie estoit passee et la plus grande partie de leur infanterie, qui augmenta dautant le désir que j'avois de les aller recongnoistre comme je fis fort proche dudit lieu d'Orgon, où nous aurions veu paroistre le gros de leur armée et une trouppe de soixante maistres deslite choisis qui sadvanca pour venir à noz *cournes* qui nestoient qu'en nombre de vingt-cinq ou trante, lesquels firent la

1. Mme de Brettes, née de Ponteves-Maubousquet, est une descendante des Ponteves, comtes de Carces, qui jouèrent un rôle considérable en Provence aux seizième et dix-septième siècles.
2. Antibes, canton de l'arrondissement de Grasse (Alpes-Maritimes).
3. Pertuis, canton de l'arrondisement d'Apt (Vaucluse).
4. Orgon, canton de l'arrondissement d'Arles (Bouches-du-Rhône).
5. Lambesc, canton de l'arrondissement d'Aix (Bouches-du-Rhône).

moytié du chemin et ainsi estans venus à la charge, la meslée fut telle quilz se trouvarent rompus et en desordre si favorable pour nous, que du premier heurt le Sr de Besaudun, le lieutenant du Sr de Morges et plusieurs autres furent portez par terre et trouvez mortz à la place, le lieutenant du Sr de Sainct-Vincens et quelques autres prisonniers, lesquelz mont confesse que le bruict est dans leur armée que je m'en estois allé à Sisteron et que je ne les oserois jamais combattre; artiffice qui a encouragé la pluspart de passer, mais ilz ont veu le contraire, et s'ils se resolvent d'aller plus advant, ilz me trouveront le premier au champ de la bataille, ou jestime que ce différant se vuidera puis qu'ilz ont mesprisé les commandemants qui leur ont este faicts par Monsieur le Connestable, je demeureray deschargé devant Dieu et les hommes de ce qui en pourra arriver, vous ayant bien voulu randre participant de ce bon commancemant, avec esperance que la fin nous succedera, s'il plait à Dieu, autant que la justice de notre cause le nous faict promettre.

« Priant sur ce le Créateur, Monsieur de Maure, vous avoir en sa saincte garde.

« A Lambesc, le xxviie apvril 1594.

« Vostre plus affectionné et meileur amy,

« J.-Louis de Lavalette. »

M. Emile Cartailhac, membre résidant, appelle l'attention de la Société sur un mouvement qui se produit dans les Sociétés savantes de la province. Elles subissent peu à peu une influence heureuse, elles se groupent, disons le mot, elles se syndiquent et ont des congrès régionaux. Il y a très longtemps que la Normandie, la Bretagne ont donné l'exemple des fédérations fécondes. C'est un demi-siècle plus tard que cet exemple est suivi çà et là. Nous avons eu récemment le Congrès des Sociétés historiques et archéologiques provençales à Marseille, à Aix-les-Bains celui des Sociétés de la Savoie, à Vesoul la réunion de l'Association franc-comtoise qui comptait huit compagnies et cent cinquante adhésions; voici maintenant que l'évolution intéresse une région voisine. Bordeaux annonce le Congrès d'histoire et d'archéologie du Sud-ouest du 17 au 20 octobre, avec un programme très séduisant.

En Belgique la fédération des Sociétés savantes a donné de remarquables résultats.

C'est le principe de la fédération qui chez nous est mis en pratique par les Universités elles-mêmes pour leurs revues périodiques.

Quels résultats excellents n'obtiendrait-on pas en réalisant partout ce système dans notre monde académique : *l'Union fait la force.*

Sur la proposition du Président, la Société délègue M. Cartailhac au Congrès d'histoire ét d'archéologie du Sud-Ouest.

M. Barrière-Flavy donne les renseignements qui suivent :

Les sarcophages de Lagrâce-Dieu et de Miremont.

Il a été parlé, à diverses reprises, des deux sarcophages de Sicard de Miremont et de sa femme Honor de Durfort, seuls monuments du treizième siècle conservés dans le canton d'Auterive. La tradition veut que ces deux tombeaux aient été placés, avant la Révolution, dans le cloître ou plutôt dans l'église du monastère des religieuses de Lagrâce-Dieu. Mais il est impossible de dire dans quelles circonstances et pour quelle cause l'un d'eux s'est rencontré plus tard à Miremont dans une ferme ayant appartenu aux PP. Doctrinaires, tandis que l'autre demeura dans l'église de Lagrâce[1].

L'abbé Carrière, de la Société archéologique du Midi, vit ces sarcophages en 1865 ou 1866, et publia une note à ce sujet dans la *Revue archéologique du Midi*, de B. Dusan (tome I, p. 32). L'article est accompagné d'un dessin assez exact de ces deux monuments. Cependant, les inscriptions relevées sur le couvercle de ces tombeaux ont donné lieu à des interprétations diverses ; celle surtout de la tombe d'Honor a attiré notre attention à l'occasion du transfert de ce monument funéraire de la métairie dite des Pères, où les deux parties servaient d'abreuvoir aux bestiaux, sur la place Dombes, à Miremont, où la municipalité actuelle de M. Sévérat lui a assigné désormais une place éminente auprès de la croix et sur un terrain clos d'une grille de fer.

Les deux inscriptions, fort lisibles, gravées en caractères gothiques sont les suivantes :

A Lagrâce-Dieu, sur trois tranches du couvercle :

ANNO : DÑI : M : CC : LXXX : VII : NONAS : SEPTEB
OBIIT : NOBILIS : VIR : DÑS : CICARDVS : DE :
MIRAMONTE : MILES : CVIVS : AĨA : REQESCAT
IN : PACE — AMEN : PATER : NOSTER

1. Des renseignements nouveaux nous apprennent que le sarcophage d'Honor placé hors l'église se trouvait dans l'enclos du monastère de Lagrâce, qui fut vendu en 1792 comme bien national. Le sarcophage fut alors transporté à Miremont chez l'acquéreur. Le tombeau de Sicard demeura dans l'église conventuelle devenue paroissiale.

Le chevalier est étendu sur la pierre, en bas-relief, les mains appliquées en croix sur la poitrine, les pieds reposant sur une sorte de lion.

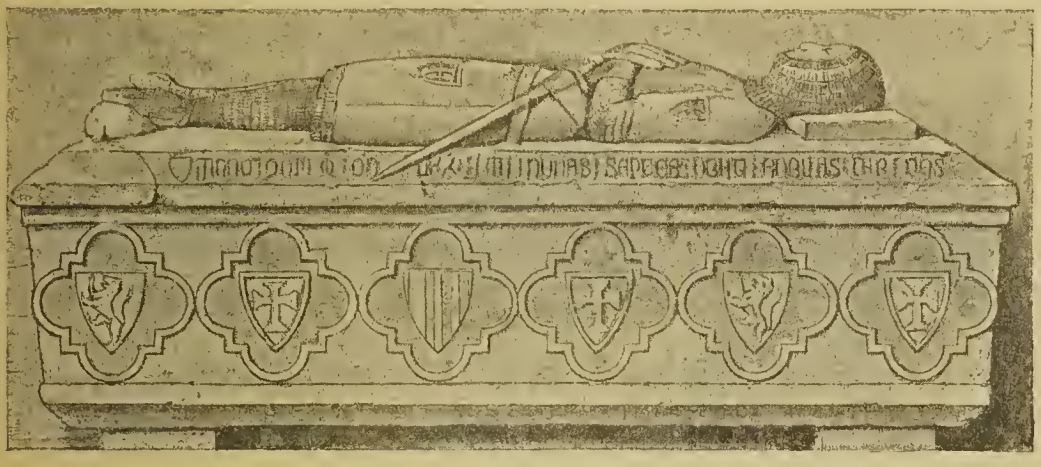


Fig. 1. — Tombeau de Sicard de Miramont[1].

L'ornementation se compose de rinceaux et d'écussons posés et alternant sur les faces de l'auge. L'un est de... à la croix perronée de... qui est Miremont; l'autre est de... au lion rampant de... qui est Durfort. L'écu central est de... à cinq pals de...

Il n'y a ici aucune difficulté : Sicard de Miremont mourut le 5 septembre 1287.

A Miremont, on lit l'inscription suivante disposée sur trois lignes et sur un seul côté du couvercle :

ANNO : X : M : CC : LXXX : VI : XIII : KLS : APL
OBIIT : DÑA : HONORIS : DE : DVROFORTI : MONACA
VXORIS : DÑI : CICARDI : DE : MIRAMONTE
MILITIS : CVE : AĨA : REQESCAT : IN : PACE : AMEN.

Honor de Durfort est représentée en costume de religieuse, et l'image est simplement gravée au trait. Les pieds sont posés sur un chien accroupi.

La décoration du sarcophage est faite d'un rinceau de pampres et de deux écus; l'un à la croix perronée, l'autre au lion rampant.

La femme du chevalier mourut le XIII des Kalendes d'avril 1286, c'est-à-dire le 20 mars 1287[2].

1. Il convient de signaler ici une erreur qui s'est glissée dans la reproduction de l'écusson central. L'original porte réellement 5 pals, au lieu de 4 figurés sur le dessin.

2. En 1286, Pâques était le 14 avril; et en 1287, le 6 avril. L'année commen-

Mais l'abbé Carrière lut mal cette dernière inscription, et donna pour date du décès :

ANNO : X : M : CC : LXXX : VII : XIII : KLS : APL

Il en résultait qu'Honor était décédée le XIII des Kalendes d'avril, ou le



Fig. 2. — Tombeau d'Honor de Durfort, à Miremont (Haute-Garonne).

20 mars 1288, soit six mois et demi environ après son mari. Il n'y avait dès lors rien de surprenant à lire dans l'inscription la qualification de religieuse qui lui était donnée, quoique elle eût pu être suivie du mot *vidua* de préférence à *uxor* (uxoris). La chose prenait désormais un aspect tout poétique : la légende nous montrait la veuve inconsolable du chevalier, entrant dans un monastère, peut-être celui de Lagrâce, et ne survivant que de quelques mois à son époux. Mais voici que ce beau roman s'écroule devant la réalité des faits. C'est elle, au contraire, qui précède son mari dans la tombe ; bien plus, elle avait déjà pris le voile des nonnes. Appartenait-elle à un tiers-ordre, ou bien fut-elle inhumée avec le costume des religieuses, en reconnaissance des bienfaits dont elle avait doté le couvent ?

çant alors à Pâques, il s'ensuit que le 20 mars se trouvait à la fin de l'année précédente; mais, en style nouveau, au commencement de l'année suivante. En réalité, Honor mourut le 20 mars et Sicard le 5 septembre de la même année 1287.

Quoi qu'il en soit, on remarquera que l'ornementation du tombeau de Sicard de Miremont est empreinte de l'idée féodale et par conséquent guerrière. Le chevalier est armé de pied en cap ; et comme signe religieux, on ne relève qu'un Christ en croix sur un des petits côtés du couvercle, au-dessous de la tête. La décoration du sarcophage d'Honor est plutôt allégorique; la vigne y étale, en effet, ses rinceaux symboliques et rappelle l'ornementation des tombeaux chrétiens des premiers siècles de notre ère. Le couvercle tend manifestement à devenir la dalle gravée simplement au trait où se trouve reproduite l'image du défunt.

Dusan considérait, à juste titre, ces deux tombeaux comme des œuvres rares où apparaissait l'originalité particulière de l'art méridional au treizième siècle.

Séance du 13 juin.

Présidence de M. J. de Lahondès.

Le Président fait au nom du Bureau la proposition d'élire M. le Duc de Lévis-Mirepoix à une des places vacantes de membre honoraire. Il expose sommairement les raisons qui motivent ce choix.

Conformément aux statuts, la Société procède au vote secret et M. le duc de Lévis-Mirepoix est nommé membre honoraire.

Divers membres chargés des rapports sur les ouvrages envoyés au concours de l'année s'acquittent de leur mission.

M. Barrière-Flavy lit un compte rendu de l'ouvrage de M. Pagé, intitulé ***Histoire de la Coutellerie depuis l'origine jusqu'à nos jours***, dont voici l'analyse, l'abondance des communications ne permettant pas de l'insérer *in extenso*.

Un industriel érudit de la Vienne, M. Camille Pagé, maire de Naintré, près Châtellerault, vient de terminer la publication d'un très important ouvrage sur la coutellerie, depuis l'origine jusqu'à nos jours, qui comprend six volumes in-4°, ornés de 375 planches.

Nous ne pouvons suivre l'auteur dans les nombreuses dissertations auxquelles il se livre relativement à l'histoire de la coutellerie, à ses procédés de fabrication dans toutes les parties du monde, et au commerce de ces produits. Cette tâche dépasserait considérablement le cadre de cette analyse. Nous devons nous borner à signaler dans ce long travail les parties les plus importantes au point de vue de l'histoire, de l'industrie et du commerce de la coutellerie.

Les éléments de la partie de cette étude qui concerne les armes aux

âges préhistoriques en France, en Europe, en Afrique, en Asie, en Amérique, sont empruntés aux publications des archéologues connus, MM. Chauvet, Cartailhac, Chantre, marquis de Nadaillac, etc.

M. Pagé parle de l'armement en Grèce, à Rome, chez les Gaulois, chez les peuples barbares des invasions.

Nous arrivons au Moyen-Age, où les couteliers furent jusqu'au quinzième siècle, ainsi que le pense l'auteur, plutôt des taillandiers, car l'usage des couteaux était peu répandu.

A Toulouse, par exemple, les couteliers et les taillandiers faisaient, au quinzième siècle, partie de la même corporation.

Il y avait à Paris, en 1261, selon le *Livre des métiers*, d'Etienne Boileau, les *fèvres cousteliers* qui fabriquaient les *allemelles* ou lames de couteaux *et les cousteliers faiseurs de manches*.

Les plus anciens statuts de couteliers de Province sont ceux de Toulouse, remontant à 1292.

Les armes des couteliers de Toulouse étaient d'argent à trois bandes de sinople.

L'auteur s'occupe ensuite de la fabrication des couteaux dans les diverses villes de France : Thiers, Langres, Nogent, Nevers, Châtellerault surtout où cette industrie, constatée authentiquement seulement au milieu du seizième siècle, a subi des phases diverses auxquelles M. Pagé nous fait assister.

Aux dix-septième et dix-huitième siècles nous voyons progresser la coutellerie, et nous assistons à la création de types intéressants de couteaux et d'instruments à usages divers; puis, au dix-neuvième siècle, le développement de la coutellerie est porté à un niveau élevé. Les couteaux de table, les ciseaux, les rasoirs, surtout les instruments de chirurgie atteignent à un haut degré de perfectionnement.

Plusieurs chapitres sont consacrés aux procédés techniques de la fabrication.

Il est impossible de donner un aperçu rapide et exact de cette partie de l'ouvrage qui est traitée avec précison et compétence. Rien ne semble avoir été omis dans cette étude, depuis le travail de la forge, la trempe, l'émoulage, jusqu'à la désignation des matières de toute sorte employées à la fabrication et à l'ornementation.

La coutellerie d'art a aussi sa monographie.

L'auteur n'a garde de passer sous silence la modeste industrie voisine et issue de la grande, c'est-à-dire celle des repasseurs, des gagne-petit.

Par des rapprochements successifs de leurs prix, M. Pagé nous intéresse en nous fournissant la valeur des couteaux, des ciseaux, des rasoirs depuis le quatorzième jusqu'au dix-neuvième siècle.

Les tomes V et VI de l'ouvrage sont consacrés à l'étude de la coutellerie en Europe, puis en Afrique, en Amérique, en Asie et en Océanie. En Allemagne, la coutellerie est à peu près concentrée aujourd'hui et depuis longtemps à Solingen dont les épées étaient célèbres au Moyen-âge.

La ville de Steyer a toujours été considérée comme le centre de la coutellerie autrichienne, et cette réputation s'est maintenue de nos jours.

On ne relève pas de traces de cette industrie en Suisse avant le dix-septième siècle. Elle y est du reste aujourd'hui peu développée.

La coutellerie est fort ancienne et a joui d'une grande renommée en Angleterre dès le Moyen-Age. Sheffiel a été et est demeuré le plus grand centre de coutellerie du monde.

On sait que cette industrie fut célèbre en Italie, surtout au seizième siècle.

L'Espagne, dit M. Pagé, a été un des premiers pays où se pratiquèrent avec succès la métallurgie du fer et la fabrication des armes. Il donne les statuts de couteliers de certaines villes et s'étend sur les produits célèbres de Albacete, Jaen, Guadix, Séville et surtout Tolède.

Pour le Portugal, on ne peut citer que Guimaraès où cette industrie soit quelque peu pratiquée.

La coutellerie est en quelque sorte localisée en Russie dans les gouvernements de Nijni Novgorod et de Wladimir, où les ouvriers sont répartis dans une centaine de villages.

Uskub, Janina, Andrinople peuvent être regardés comme les principaux centres de fabrication actuelle en Turquie.

En Suède, on trouve un établissement de premier ordre à Eskiltuna, datant de 1654.

La Norwège et la Hollande produisent peu de coutellerie et sont tributaires de l'Allemagne et de l'Angleterre.

La production belge, assez importante, est exercée à Namur, Gembloux, Lierre, Aerschot.

Si nous suivons ensuite M. Pagé en Amérique, nous voyons que les Etats-Unis seuls sont affranchis de toute dépendance commerciale à ce point de vue, et que ses produits de coutellerie ne sont presque exclusivement vendus qu'en Amérique.

L'industrie coutelière est peu intéressante en Afrique, si ce n'est chez les Arabes.

Pour l'Asie : le Japon, la Perse, l'Inde fournissent à l'auteur d'intéressants renseignements sur la fabrication des armes.

Des statistiques présentées par M. Pagé, pour l'importation et l'expor-

tation de la coutellerie soit en Europe, soit dans les autres parties du monde, il ressort que l'Angleterre tient la tête de l'exportation avec un chiffre de 17,752,567 francs, l'Allemagne vient ensuite avec 11,500,000 fr, en chiffre rond ; enfin, la France avec 3,976,909 francs (1896).

M. Pagé traite en divers endroits la question de la situation économique de l'ouvrier coutelier, qu'il prend sous l'ancien régime et suit jusqu'à nos jours. Il résulte de ces rapprochements, que l'ouvrier le plus heureux est celui qui est employé dans l'usine de M. Pagé, à Domine.

Ce grand ouvrage est bourré de documents, de notes, de renseignements fort suggestifs, d'une infinité de détails, dont il est matériellement impossible de parler dans cette brève analyse; mais il peut être consulté avec fruit et intérêt aussi bien par l'historien que par l'industriel et l'économiste.

Séance du 25 juin.

Présidence de M. J. de Lahondès.

M. Couzi, membre résidant, dépose sur le bureau des photographies de l'église de Cintegabelle et annonce une note sur cet édifice.

Lecture est donnée de la suite des rapports sur les travaux envoyés au concours.

M. Delorme, membre résidant, présente quelques monnaies découvertes en creusant une cave au n° 19 de la rue Saint-Etienne.

Ce sont :

Une *Obole* de Raymond VII, comte de Toulouse;

Un *Bourgeois fort* de Philippe IV, roi de France (1285-1314);

Une monnaie de cuivre du treizième siècle trop fruste pour être déterminée ;

Un *Petit Blanc* de Charles VI (1380 à 1422) ;

Un jeton à compter à l'effigie de Henri IV, gravé à Nuremberg, par *Hans Laufer* ;

Deux liards de France à l'effigie de Louis XIV, l'un frappé à Pau en 1691, l'autre à Toulouse en 1695,

Et enfin un disque de cuivre, sans aucune inscription, percé au centre d'un trou. De nombreux disques semblables, en plusieurs modules, furent découverts en 1869 dans l'ancien cimetière des pestiférés, au Ramier du Bazacle, autrefois Pré des Sept-Deniers; M. Delorme n'a pu, jusqu'à présent, déterminer l'usage auxquels ils étaient destinés.

Séance du 9 juillet.

Présidence de M. J. de Lahondès.

La Société, ayant entendu les derniers rapports présentés par la Commission du **concours de l'année**, et entendu les conclusions, les adopte après discussion ainsi qu'il suit :

Prix Ourgaud.

M. l'abbé Galabert, curé d'Aucamville (Tarn-et-Garonne), et M. Barascud, de Caussade : *La ville de Caussade (Tarn-et-Garonne), ses vicomtes, ses barons* (Rapporteur particulier, M. Saint-Raymond).

Médailles de vermeil.

M Hulot, élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, pour un manuscrit enluminé : *Recueil d'armoiries ecclésiastiques toulousaines* (Rapporteur, M. de Lahondès).

Médailles d'argent.

M. l'abbé R. Corraze, curé de Caignac (Haute-Garonne) : *L'église et la croix de Saint-Amans en Comminges*. Notice historique et archéologique, manuscrit (Rapporteur, M. le baron Desazars de Montgailhard).

M. l'abbé Marius Milhau, curé de Pin-Balma : *La paroisse de Pin-Balma (Haute-Garonne)*, manuscrit (Rapporteur, M. Lapierre).

M. Ch. Fouque, de Toulouse : *Catalogue des noms des quartiers et des rues dont l'origine indique une corporation ou un métier* (Rapporteur, M. E. Cartailhac).

Médaille de bronze.

M. l'abbé Auguste Maurette : *Series S. S. Pontificum cardinalium et episcoporum ex ordine cisterciensi assumptorum* (Rapporteur, Mgr Batiffol).

M. Barrière-Flavy est nommé rapporteur général du concours.

Le Secrétaire signale, dans les imprimés déposés sur le bureau, le splendide ouvrage publié par notre savant correspondant, M. Espérandieu. C'est le tome premier du *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*, comprenant les monuments de Alpes-Maritimes, des Alpes cottiennes, de la Corse et de la Narbonnaise. C'est dans la grande série des documents inédits sur l'histoire de France que paraît ce volume de 490 pages in-4°, à 2 colonnes, ne renfermant pas moins de 835 figures placées dans le texte.

C'est un véritable monument qu'élève M. Espérandieu. Par malheur, à cause des figures en simili, on a dû tirer sur du papier couché condamné à disparaître après un siècle de durée environ. L'ouvrage aurait mérité un beau papier durable. Les gravures seraient venues presque aussi bien.

M. Robert Roger, correspondant à Pamiers, assiste à la séance et fait la communication suivante :

Haches de bronze trouvées dans l'Ariège.

Au mois de juin dernier, des ouvriers occupés à retirer de la pierre pour bâtir, parmi les éboulis de la base du Soudour, au-dessus du chemin d'Arignac à Tarascon, mirent à découvert deux haches de bronze à talon de l'époque morgienne et exactement semblables (Fig. 1).

Ces haches sont surtout caractérisées par les anneaux placés sur les faces latérales, de chaque côté du talon. De plus, les lèvres des bords de la lame se réunissent, sous le talon, pour former deux sillons profonds et une lèvre médiane qui bifurque en un V à branches gracieusement incurvées et se mourant dans le plat de la lame.

Un des anneaux a été brisé et la cassure ancienne paraît intentionnelle car elle se retrouve au côté opposé dans le second exemplaire. On remarquera, sur celui que nous avons dessiné, trois petites encoches à la partie supérieure.

Dimensions : longueur, 196 millimètres ; largeur de la lame, 53 millimètres.

Une hache de même forme mais sans ornementation, trouvée à Beïra Alta (Portugal) et conservée au Musée d'archéologie Do Carmo, à Lisbonne, a été représentée par Mortillet (*Musée préhistorique*, 2e éd., pl. LXXII, n° 819).

Deux autres haches de l'époque larnaudienne, aussi semblables entre elles (fig. 2), ont été trouvées il y a quelques années, par un entrepreneur

occupé à la coustruction d'un chemin, au lieu dit La Unarde, à 2253 mètres d'altitude, sur la montagne qui sépare les communes de Siguer et d'Aston, près de la frontière d'Andorre.

Dans ces haches, les ailerons, placés tout à fait à la partie supérieure,

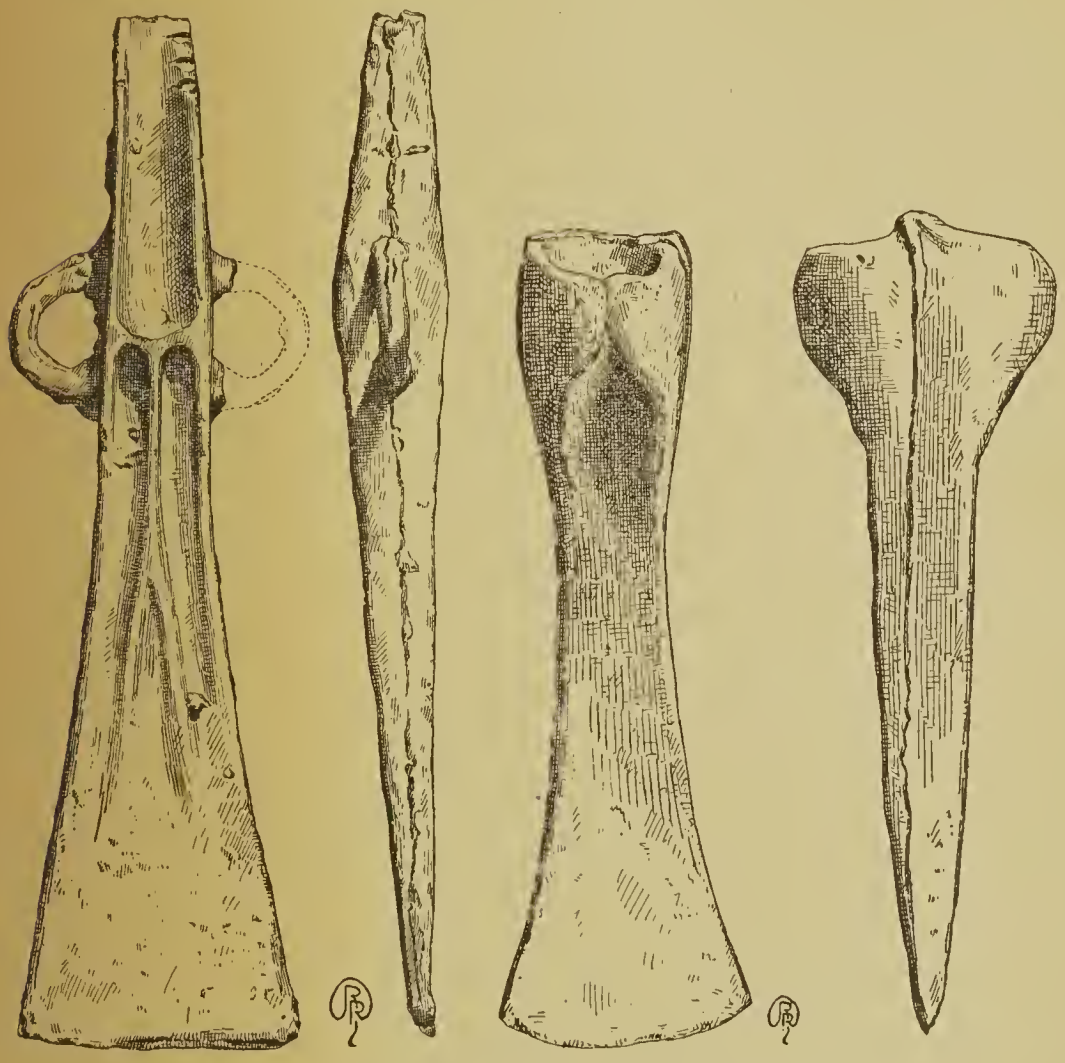


Fig. 1 et 2. — Haches de bronze ariégeoises.

ont leur lèvres amincies au marteau et repliées jusqu'à se recouvrir. La longueur inusitée de la lame donne une certaine élégance à l'objet.

Dimensions : longueur, 160 millimètres; largeur du tranchant, 48 millimètres; largeur transversale aux ailerons, 70 millimètres.

La présence, dans les deux cas, de deux haches provenant d'un même moule, semble indiquer qu'il s'agissait de cachettes de fondeurs. M. Cartailhac a signalé jadis la rareté de ces dépôts dans le midi pyrénéen. (*L'Anthropologie*, t. IX, 1898, nº 6, pp. 666 et s.)

D'autres objets auraient été trouvés à La Unarde mais, nous n'avons

pu recueillir que des renseignements trop vagues pour essayer de les identifier.

M. Barrière-Flavy fait observer que durant l'été de 1893 il pratiqua quelques fouilles en ce lieu de La Unarde, signalé par Adolphe Garrigou comme ayant été le théâtre d'un combat entre les Franks et les Sarrasins en déroute, et ne recueillit que deux lames de fer oxydé de dimension différente, qu'il a publiées dans sa monographie de la Baronnie de Miglos en 1894.

M. Cartailhac dit que la hache à talon à deux anneaux est remarquable. C'est un type répandu en Portugal et au nord-ouest de l'Espagne, rare dans notre Sud-Ouest, où on le signale à Tarbes (Hautes-Pyrénées), à Langoiran et à Saint-Emilion (Gironde). Six ou sept spécimens sont connus dans le sud de l'Angleterre. Cette distribution permet de considérer ces divers pays comme ayant été soumis aux mêmes influences, aux mêmes relations commerciales à une période assez avancée de l'âge du bronze. L'autre hache est d'un type également tardif et plus répandu.

Le Secrétaire général,

Emile Cartailhac.

CONCOURS POUR LES PRIX ET LES MÉDAILLES

La Société dispose de deux prix décernés alternativement :

1° *Un prix de la valeur de 300 francs*, fondé par M. de Clausade et portant son nom.

Ce prix sera décerné en 1908.

2° *Un prix de la valeur de 200 francs*, fondé par le docteur Ourgaud et portant son nom. La Société ne désigne aucun sujet de concours ; il suffit que les ouvrages soient inédits et du domaine de l'archéologie ou de l'histoire.

Un prix de 200 francs et des médailles pourront être accordés, chaque année, aux auteurs qui adresseront des travaux inédits sur des matières qui font l'objet des études de la Société.

Les ouvrages, imprimés dans l'année, relatifs à l'Histoire, à l'Archéologie ou au Folklore de la France méridionale peuvent obtenir les prix réservés ou des encouragements.

La Société décerne aussi des prix et des médailles aux personnes qui lui signalent et lui adressent des objets anciens : *chartes, manuscrits, inscriptions, monnaies, médailles, poids, peintures, sculptures, dessins, plans, meubles, vases, armes de pierre, de bronze ou de fer, bijoux*, etc., ou qui lui en transmettent les descriptions détaillées, accompagnées de figures.

Adresser tous les manuscrits, imprimés et objets, **avant le 1er avril**, au Secrétaire général de la Société, hôtel d'Assézat.

PRIX DES VOLUMES DE *MÉMOIRES*, FORMAT IN-4° :

Tome Ier. (Ne se vend pas séparément.)		Tome VII. (Ne se vend pas séparément.)	
— II	20f »	— VIII	6f »
— III	20 »	— IX	20 »
— IV	20 »	— X	8 »
— V	20 »	— XI, XII, XIII, XIV, XV. Chacun	6 »
— VI. (Ne se vend pas séparément.)			

Prix de la collection des *Mémoires*, 180 fr. — Prix du volume des tables, 5 fr.

PRIX DU *BULLETIN* :

Un fascicule séparé (1869 est épuisé)	1 fr.
La collection des bulletins trimestriels in-4° (1870-1887)	20 fr.
La collection des bulletins semestriels in-8° (1887-1907)	30 fr.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Fondée à Toulouse en 1831, la **Société archéologique du midi de la France** a été reconnue établissement d'utilité publique, par décret du 10 novembre 1850. Elle se compose de membres honoraires, de membres résidants, de membres libres et de membres correspondants, qui ont le droit d'assister aux séances et d'y faire des communications.

Les séances ont lieu, de droit, tous les mardis, à 8 heures 1/2, du dernier mardi de novembre au troisième mardi de juillet.

Le siège de la Société est fixé à l'hôtel d'Assézat-Clémence Isaure (palais des Académies). La bibliothèque est ouverte, le mardi et le mercredi, de 2 à 4 heures de l'après-midi.

La Société publie un *Bulletin* périodique in-8° et des *Mémoires* in-4°. (Voir à la troisième page de cette couverture.)

Elle décerne, chaque année, des prix et des médailles d'encouragement. (Voir le programme à la troisième page de cette couverture.)

Le terme pour l'envoi des ouvrages destinés au concours est le **1er avril**.

Les ouvrages et envois doivent être adressés à M. le Secrétaire général de la Société, hôtel d'Assézat.

BIENFAITEURS DE LA SOCIÉTÉ

M. le Dr OURGAUD a fondé un prix qui porte son nom, d'une valeur actuelle de 200 francs.

M. DE CLAUSADE a fondé un prix qui porte son nom, d'une valeur actuelle de 300 francs.

M. BONNEL, de Narbonne, a fait un legs de 1,000 francs.

M. OZENNE a compris la Société archéologique du Midi au nombre des Compagnies qui doivent être logées dans l'hôtel d'Assézat et de Clémence Isaure qu'il a offert à la Ville pour servir, sous ce nom, de palais des Académies.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

MM. DE LAHONDÈS, président.
MÉRIMÉE, directeur.
E. CARTAILHAC, secrétaire général.

MM. Baron DE RIVIÈRES, archiviste.
L. DELOUME, trésorier.

COMMISSION D'IMPRESSION ET DE LIBRAIRIE

MM. AURIOL
LÉCRIVAIN.
ED. PRIVAT.

COMMISSION ÉCONOMIQUE

MM. PASQUIER.
DELORME.
SAINT-RAYMOND.

Toulouse, Imp. DOULADOURE-PRIVAT, rue St-Rome, 39. — 5563

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU

MIDI DE LA FRANCE

FONDÉE EN 1831, ET RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE
PAR DÉCRET DU 10 NOVEMBRE 1850

Gloriae Majorum.

NOUVELLE SÉRIE N° 38

Séances du 2 novembre 1907 au 15 juillet 1908.

Adresser la correspondance au siège de la Société, Hôtel d'Assézat

---

TOULOUSE
ÉDOUARD PRIVAT LIBRAIRE-ÉDITEUR
Librairie de l'Université
14, RUE DES ARTS (SQUARE DU MUSÉE)

1908

Note pour la reliure : trois années forment un volume (1907, 1908, 1909).

TABLE DES PRINCIPAUX ARTICLES DU BULLETIN

Pages.

Nécrologie. — Louis Deloume, bienfaiteur de la Société..... 177

J. de Lahondès. — Ronsard couronné à Toulouse par l'Académie des Jeux Floraux..... 183

Comte Bégouen. — Une espionne inconnue du cardinal de Richelieu, Mme d'Amalby, née Sybille des Aïgues..... 187

R. Corraze. — Les meubles du château de Balma, près Toulouse, au onzième siècle..... 199

J. de Lahondès. — Trois beaux portails de Toulouse détruits (*avec figures*)..... 202

Colonel Delort. — Note sur l'*Alchymista Christianus*, imprimée à Toulouse, et sur son auteur, P.-J. Fabre, de Castelnaudary.. 210

E. Harot. — Un écusson sculpté à Brux (Haute-Garonne) (*avec figures*)..... 216

Barrière-Flavy. — Cuve baptismale de Grépiac (Haute-Garonne) (*avec figures*)..... 218

Marquis de Champreux d'Altenbourg. — Le tombeau de Montmorency à Moulins, sa description, son historique (*avec figure et planche*)..... 225

Dr Tachard. — Oratoire de Saint-Martin de Fenouillar (Pyr.-Or.). 229

Auriol. — Un mortier roman servant de bénitier dans l'église de Villardonnel (*avec figures*)..... 234

Comte Bégouen et Cartailhac. — A propos des Sirènes (*avec figures*). 237

Delorme. — Cachette de monnaie à Larroque (Tarn)..... 239

Séance publique, allocution de M. de Lahondès : Les Sibylles de Saint-Sernin passées au Musée, p. 240 (*avec 5 planches*). — Rapport sur le concours de l'année, par M. Barrière-Flavy... 246

J. de Lahondès. — L'Horace et le Térence de l'ancienne Académie des Jeux Floraux (*avec figures*)..... 258

Eug. Harot — Quelques vieux écussons des églises de Marignac et d'Eaunes (*avec figures*)..... 201

J. de Lahondès. — Galeries dans les cours des vieilles maisons de Toulouse (*avec figures*)..... 264

J. de Lahondès. — Compte rendu du *Précis d'archéologie du Moyen-âge*, par Brutails..... 280

Cl. Perroud. — La Pieta de Peyrusse (Aveyron) (*avec figure*)..... 283

de Puybusque. — Incarcération et remplacement d'un trésorier royal à Toulouse, en 1457..... 286

Vidal. — Un souvenir de la Basoche à Toulouse..... 292

Pasquier. — Construction d'un rétable dans l'église des Minimes, à Toulouse, en 1622..... 296

de Rey-Pailhade. — Une horloge décimale au Capitole de Toulouse en 1794..... 301

Abbé Auriol. — Nouvelles archéologiques de Rome, restaurations heureuses et projets menaçants..... 309

Emile Cartailhac. — Notice sur Félix Regnault, ses travaux (*avec un portrait*)..... 312

J. de Lahondès. — La division de Toulouse en capitoulats..... 320

E. Rossignol. — Atelier d'un céramiste gallo-romain à Lombers (Tarn)..... 324

A. Couzi. — Un expositoire du dix-huitième siècle dans l'église de Cintegabelle (*avec figure*)..... 326

De Bourdès. — La famille de Clausade Saint-Amaranth..... 327



Jules de LAHONDÈS

PRÉSIDENT ACTUEL DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI.

ANNÉE ACADÉMIQUE 1907-1908

Séance du 26 novembre 1907.

Présidence de M. Jules de Lahondès.

Le Président. après avoir annoncé la reprise des travaux, déplore en ces termes la perte cruelle que la Société vient d'éprouver :

Décès de M. L. Deloume, *trésorier de la Société.*

« M. Louis Deloume est mort au début des vacances, emporté par une rapide maladie. Membre titulaire depuis 1887, trésorier depuis 1895, il méritait à bien des titres notre reconnaissance.

« M. Ozenne avait acquis et donné l'hôtel d'Assézat pour y loger les Académies principales de Toulouse. Il avait inscrit la Société archéologique dans ce groupe vraiment privilégié, et c'était à l'instigation de son ami M. Antonin Deloume. Celui-ci, légataire universel et exécuteur testamentaire, écouta volontiers son frère Louis qui sollicitait pour nous une place excellente dans l'antique et beau palais et avait dressé le plan de notre installation. Le légataire universel solda tous les frais, donnant ainsi un rare exemple de générosité.

« Louis Deloume, notre trésorier, connaissait mieux que personne le facheux état de notre caisse. Il eut l'idée de nous engager à céder à la Ville les précieuses collections recueillies et conservées par la Société depuis que, sous l'Empire, on l'avait éloignée du Musée qu'elle avait contribué si largement à organiser et à enrichir.

« La Municipalité accepta avec empressement notre cession en échange d'une rente de 2,000 francs à payer jusqu'en 1931. Elle obtenait d'autre part notre concours dévoué pour l'installation du nouveau Musée au Collège Saint-Raymond.

« Le rôle de notre ami dans cette fondation fut considérable. C'est lui qui découvrit le local convenable et le fit adopter par le maire, M. Camille Ournac. M. Roschach, pour lequel chacun avait la plus justifiée déférence, et M. Louis Deloume furent les conseillers écoutés d'une municipalité intelligente qui bientôt put être fière de l'œuvre accomplie sans bruit, sans ostentation, presque sans frais. Une charte libérale favorisa les débuts et la marche du Musée que l'on admire aujourd'hui. La Société archéologique s'honore d'avoir contribué au succès.

« Pourquoi ne pas rappeler que notre regretté confrère était fort habile de ses mains? Il « tournait » à la perfection. Il exécutait des travaux de marqueterie avec le talent des maîtres d'autrefois dont il avait beaucoup étudié les ouvrages. Il aimait à fréquenter les ateliers d'ébénisterie où l'on appréciait fort ses conseils. Il favorisa leur développement, et l'extension, aujourd'hui considérable, de cette industrie toulousaine renaissante lui est due en partie.

« Son accueil cordial augmentait l'autorité de ses avis. C'était un ami sûr, un brave cœur ouvert à tous les sentiments généreux. c'était aussi un esprit aimable et verveux; sa causerie s'animait de franchise, de sens de décision, de traits vifs qui portaient, d'idées qui s'imposaient.

« Toulouse, d'ailleurs, a des raisons supérieures de regretter M. L. Deloume. En 1875, année de la grande inondation, il était adjoint au maire. Il eut l'occasion de rendre de tels services que le maréchal de Mac-Mahon, visitant Toulouse, lui remit la croix de la Légion d'honneur aux applaudissements de la population. »

M. le Président ajoute que M. Bruno Deloume, conformément au vœu de son père, a ajouté à l'avoir de la Société un don important et offre son portrait peint cette année même par Mlle Cartailhac. Cette image a pris dans la salle des séances la meilleure place et rappellera d'âge en âge les traits de notre bienfaiteur.

M. le Président entretient ensuite la Société du legs de Mme de Clausade, à propos duquel elle a délibéré le 5 novembre dans une séance extraordinaire. Lecture est donnée par le Secretaire général du procès-verbal qui est adopté.

Ce texte, voté à l'unanimité par les membres de la Société, étant

d'ordre purement administratif, ne figurera pas au *Bulletin*. M. le Président tient cependant à publier la générosité de Mme de Clausade Saint-Amarant, née de Fleury, veuve de notre dernier Président, décédée à Rabastens le 29 juin 1907.

Déjà Mme de Clausade nous avait donné un capital destiné à notre caisse des prix. Conformément au vœu de son époux, elle nous lègue par testament olographe en date de mai 1896, *le médaillier* que celui-ci avait formé avec compétence et à grands frais et *les œuvres d'art* qui seront à choisir dans le mobilier et dignes d'être exposées aussi dans notre Musée.

La Société archéologique du Midi de la France, informée de ces généreuses intentions, espère que les héritiers voudront bien les accomplir. En tout cas son devoir est nettement indiqué : elle accepte le legs et en poursuivra la réalisation avec confiance, par respect pour ses bienfaiteurs défunts, et dans l'intérêt même de Toulouse et des études archéologiques et artistiques.

Communication est donnée de la correspondance arrivée pendant les vacances et qui comprend près de deux cents volumes ou livraisons, envois des Sociétés avec lesquelles nous échangeons nos publications.

Le Secrétaire signale les nouveautés :

1° *Praveck, l'âge préhistorique*, revue d'archéologie et d'anthropologie préhistoriques des pays tchèques, Bohême, Moravie, Silésie. Le directeur, M. I.-L. Cervinka, conservateur et président de la Société d'archéologie de Moravie, doit être félicité et remercié. Il contribue avec de zélés et savants collaborateurs au progrès de la science, et même les personnes qui ne peuvent pas lire le tchèque pourront, grâce aux titres traduits en français et aux nombreuses et excellentes illustrations, profiter de leurs découvertes.

L'échange est accepté avec empressement et nous tâcherons d'avoir les deux premiers tomes 1905 et 1906.

M. Cartailhac rappelle que nous avons déjà la bonne fortune d'être en relation avec un autre tchèque éminent, M. le professeur Dr J.-L. Pic, du musée de Prague, qui a visité notre ville il y a quelques années et nous gratifie de ses belles publications (traduites quelquefois par M. Déchelette).

Deux périodiques portugais nous ont demandé l'échange, et nous sommes très honorés de ce désir :

2° *Portugalia, materiaes para o estudo do Povo portugues* (matériaux pour l'étude du Peuple portugais), est une revue publiée à Porto par MM. Ricardo Severo, directeur; Rocha Peixoto, rédacteur en chef; Fonseca Cardoso et Jose Fortes, secrétaires. C'est une des plus magnifiques de l'Europe. Les articles y sont illustrés avec art et à grands frais. Ils sont très sérieux et constituent des documents importants pour l'archéologie des divers âges et le folklore du Portugal.

3° Avec moins de luxe et une apparence plus modeste, M. J. Leite de Vasconcellos, Directeur du Musée ethnologique, édite à Lisbonne *O archeologo portugues*, qui, depuis douze années, a conquis l'attention et l'estime des érudits. M. Leite de Vasconcellos a visité notre ville il y a huit ans. Il était au nombre des disciples qui se groupèrent avec tant de joie et de fierté autour de Gaston Paris et de Chabaneau, que Toulouse eut l'honneur de posséder quelques jours, pendant la réunion des Sociétés savantes.

4° Grâce à l'intervention bienveillante de Mgr Batiffol, la *Revue Mabillon*, archives de la France monastique, nous sera désormais adressée. Nous remercions le R. P. dom J.-M. Besse, directeur.

5° D'Italie, du musée civique de Vérone. nous arrivent les premiers fascicules de *Madonna Verona*. C'est un périodique ouvert à l'art ancien, à l'archéologie et aux sciences naturelles; illustré d'ailleurs avec goût, et digne d'attention.

Parmi les ouvrages envoyés par nos correspondants, il faut remarquer :

Sulpice Sévère à Primuliac, par M. Félix Mouret, 236 pages in-8° avec quinze planches photogravées, dessins et cartes. Paris, Picard, 1907.

Le Secrétaire général rappelle qu'il a plusieurs fois entretenu la Société des travaux de M. F. Mouret, qui donne un bien rare exemple. Malgré les occupations souvent pénibles, toujours très absorbantes, qui s'imposent au propriétaire de grands vignobles, notre confrère trouve le moyen de poursuivre des recherches difficiles, longues et onéreuses, aux environs de son domaine de Nègre, commune de Vendres, près l'étang de ce nom. N'ayant pas trouvé dans les ruines du temple de Vénus les anti-

quités qu'il espérait et le succès qu'il méritait, il s'est attaqué à un autre terrain archéologique, à un grand problème historique. Il a fait d'importantes découvertes; a-t-il résolu la question? Disons d'abord qu'il s'est formé lui-même, qu'il a lu énormément et que le livre annoncé et qui n'avait aucun patronage parisien a mérité, aussitôt paru, l'estime des critiques sévères. Salomon Reinach, dans la *Revue archéologique* (p. 311), Ch. Lecrivain, dans les *Annales du Midi* (p. 586), se trouvent d'accord pour trouver les preuves insuffisantes, mais pour reconnaître que c'est un « livre sérieux, très intéressant ».

Voici la thèse : Vers 390, Sulpice-Sévère se convertit et se retira dans son domaine de Primuliac, où il fit construire un oratoire, le premier monastère de la Narbonnaise, le second de la Gaule, saint Martin l'ayant devancé de peu à Marmoutiers, près de Tours. Sulpice-Sévère vécut là jusqu'à l'arrivée des Vandales (406), qui détruisirent tout; c'est là qu'il écrivit ses ouvrages qui firent sa réputation.

Où était Primuliac? Entre Bordeaux et Toulouse, disent les uns, sans raisons claires et nettes. Les auteurs de l'*Histoire de Languedoc* admettent qu'il faut chercher Primuliac dans les environs de Narbonne, s'il est possible de se baser sur quelques passages des écrits du personnage. Plusieurs auteurs précisent nettement et disent « au voisinage de Béziers ».

M. Mouret ajoute : Vendres était alors l'annexe et l'avant-port de la capitale de la Narbonnaise. Or, il y a près de Vendres, au sud de Béziers, un territoire riche en débris antiques, Saint-Bauzille-d'Esclatian, au sommet du parc de La Savoye, propriété de M. Henri Mouret, son frère. Primuliac était là.

M. F. Mouret étudie ce terrain depuis plusieurs années et il a recueilli autant d'informations historiques que de monuments archéologiques.

Les archives et le sol ont répondu inégalement. Les textes anciens, sans la moindre allusion à Primuliac et à Septime-Sévère, mettent en évidence l'importance de cette localité de Sclatiano ou d'Esclatiano. Un tumulus la domine, c'est proprement Saint-Bauzille, le *Puech*, le *cementeri de Saint-Baulèri*, au sommet duquel s'élevait une grande croix. Là venaient les processions de Vendres, le jour de Pâques. C'était un lieu béni.

En fait, le monticule était couvert de tombes, de silos, de murs, de décombres. M. F. Mouret y a recueilli un denier d'argent du onzième siècle, des briques à rebord, des débris variés de céramique barbare, mérovingienne, des meules à bras gallo-romaines. Les tombes, au nombre de plus de cent cinquante, la plupart orientées E.-O., creusées dans la roche, avec emplacement pour la tête. Elles étaient vides d'objets. Une

seule a livré une plaque de ceinturon mérovingienne. Quelques-unes étaient creusées dans des blocs détachés de la roche.

Une terre très voisine a livré quantité de débris romains, vases sigillés de l'atelier de la Graufesenque, fragments de céramiques à pâte orange, estampée avec des motifs symboliques chrétiens, les premiers, d'après M. Déchelette, signalés dans le Midi ; d'autres à pâte grise, ornementés avec des palmes et divers dessins qui sont, d'après ce savant spécialiste, du cinquième siècle, ce qui donnerait la date de la vigne du Roc, emplacement de la villa de Primuliac; le monastère aurait été sur le tumulus.

Dans une série de chapitres, M. Mouret passe en revue les preuves tirées des textes, il groupe tous les renseignements qu'ils donnent sur le monastère. Il rappelle avec complaisance la vie de Sulpice-Sévère. Il cherche à comprendre et à établir la survivance de son œuvre, l'histoire de la chapelle de Saint-Bauzille détruit en 1551. Une foule de documents qui constituent le fonds des preuves de ses conclusions.

M. Mouret eut l'amabilité de me faire visiter sa commune et ses antiquités. Je l'ai vu à l'œuvre, patient, érudit et fort avisé. Je garde de cette excursion un de mes meilleurs souvenirs et j'admire tout le parti que notre confrère a su tirer de la terre, des monuments et des bibliothèques.

M. Pontnau, membre correspondant, expose qu'une des *vieilles maisons de Cordes* est en vente et pourrait être acquise par la Société. Il est autorisé à suivre de près cette affaire.

M. E. Cartailhac rend compte du premier Congrès d'histoire et d'archéologie du Sud-Ouest tenu à Bordeaux du 17 au 20 octobre dernier. Son succès a dépassé les espérances et il convient d'adresser de cordiales félicitations à la Société des Archives de la Gironde et à la Société archéologique de Bordeaux qui en avaient pris l'initiative. Il y eut 117 adhésions et plus de 40 communications.

Séance du 10 décembre.

Présidence de M. J. de Lahondès, *président.*

La correspondance imprimée comprend des brochures : 1° de M. J. Poux, *La Cité de Carcassone à la fin du seizième siècle*,

48 pages in-8°, Paris, 1907. C'est une étude archéologique d'après des comptes royaux inédits, treize exercices de 1563-1609. L'auteur n'a pas séparé l'histoire de la forteresse du récit de la vie même des ouvriers qui furent les artisans de sa fortune.

2° De M. E. Harot, *Armorial des évêques et archevêques de Toulouse*, 10 pages in-8°, V planches. Cette jolie plaquette est un extrait du *Recueil d'Armoiries ecclésiastiques toulousaines*, honoré d'une médaille de vermeil par la Société au dernier concours.

3° La suite et fin du *Cartulaire des abbayes d'Aniane et de Gellone*, in-4°, 1905, qu'édite la Société Archéologique de Montpellier grâce à la collaboration de : MM. Paul Alans, archiviste du département; abbé Cassan, archiviste du diocèse; E. Meynial, professeur à la Faculté de Droit.

M. Pontnau, correspondant, rend compte des opérations qui se poursuivent au sujet de la vente d'une vieille maison à Cordes.

Le Secrétaire général annonce deux candidatures au titre de membre correspondant; renvoyées à l'examen de MM. Saint-Raymond, Delorme, abbé Auriol.

M. de Lahondès lit la note suivante :

Ronsard couronné à Toulouse par l'Académie des Jeux-Floraux.

L'Académie des Jeux-Floraux avait mis au concours, en 1908, une étude sur les progrès introduits par Ronsard dans la langue et la poésie françaises et les honneurs qu'il a reçus à Toulouse.

Ronsard n'est jamais venu à Toulouse, mais la Compagnie qui s'appelait encore le Collège de rhétorique lui accorda, en 1555, une Minerve d'argent.

Comme la remise de cette orfèvrerie mythologique paraissait douteuse d'après les délibérations de l'hôtel de ville, seul dispensateur des dépenses de la poétique Compagnie, il a paru utile de revoir les textes, de tâcher d'en découvrir de nouveaux, ceux-ci établissant heureusement que la Minerve n'est pas demeurée à l'état de rêve garonnais et qu'elle a été réellement envoyée au grand poète dont la renommée a reconquis de nos jours l'éclat qu'elle eut au temps de la Pléiade.

La délibération du Collège de rhétorique du 3 mai 1554 porte, après l'adjudication des fleurs « de la violette et de la soulcie » :

« Et quant à la fleur de l'églantine, fut aussy par commun advis et délibération arresté qu'elle serait adjugée à Monsr Pierre de Ronsard, poëte ordinaire du roi nostre sire, pour excellense et vertu de sa personne et que la dicte fleur soit augmentée de prix selon ce qui serait advisé, laquelle luy serait envoyée de portée en la court et en son lieu serait reçue et acceptée par M. Pierre Pascal, docteur et maistre en la dicte science. »

La fleur ne fut pas envoyée et la délibération du 5 mai de l'année suivante dit :

« Et après fust aussy délibéré entre les dits sieurs mainteneurs et capitols et maistres en la dicte science sur la facture de la fleur de l'églantine adjugée l'année passée à Monsieur Ronsard, poëte ordinaire du roy, et fust arrestée par commun advis qu'elle serait augmentée de tel prix qu'il serait advisé par les dicts sieurs cappitols et fust commise la charge de ce faire et envoyer la dicte fleur au dict Ronsard au dict noble Pierre Delpech, bourgeois et cappitol, qui accepta et offrit faire son devoir. »

Puis le registre rouge contenant les délibérations de la compagnie de 1513 à 1584 ne parle plus de l'églantine ni de la Minerve envoyée au poète.

Il mentionne au contraire, de même que les délibérations contemporaines du conseil de ville, « les grandes nécessités et surcharges que les habitants de la ville ont souffert journellement et la désolation en laquelle le pays est maintenant par suite des guerres, des pillards et de la contagion ».

En effet, le 1er mai 1555, jour où on lit pour la première fois : « ont été assemblés pour traicter des *Jeux-Floraux*... », la délibération porte après la distribution des fleurs :

« Après avoir longuement traicté et débattu, soubs protestation expresse de point n'enfreindre, faire préjudice et conséquence à la louable institution de dame Clémence observance et coutume immortelle et immémoriale, a esté conclu et arresté, qu'attendu la grande nécessité du temps qu'il se présente affluence et nombre incrédible de pauvres tant de la ville et faubourgs que forains et pour donner exemple au peuple habitans de la ville et circomvoysins et pour restreindre les despences pour subvenir aux pauvres de Dieu, la somme de cent livres tournois accoustumée estée employée au bauquet, célébration ou souvenance de la dicte dame le dict jour de la distribution des fleurs sera, pour ceste fois tant seullement, donnée, distribuée et desportée en pain le poids qui sera advisé à la subvention et nourriture des pauvres de Dieu et pour réunion a l'aumosne que la ville et habitans font pour cause de la dicte nécessité tel jour qu'il sera advisé.

« Et pour ce faire, le jour de la distribution s'assembleront le corps et collège des Jeux-Floraux en la maison commune où les tous ensemble, les officiers et ministres de messieurs les cappitols partant de la dicte maison commune se rendront à l'église du Taur et d'illecq iront en procession, passant par l'église de la Daurade en laquelle les grâces des prix floraux ont accoustumé estre rendues et se rendront à l'église Saint-Sernin où sera dicte et célébrée solempnellement une messe à diacre et sous-diacre et fait prières et oraisons à Dieu le créateur qu'il luy plaise retirer sa main de justice et, de sa miséricorde et clémence, avoir pitie de son peuple crestien.

« Et ce faict, seront députtés tels membres de la dicte assemblée qu'il sera advisé pour aller faire et distribuer la dicte aulmone aux lieux où les pauvres seront assemblés, le tout soubs les protestations susdites et sans estre tiré à conséquence. »

Les délibérations du conseil de ville des temps correspondants ne contiennent aucune mention de la fleur donnée à Ronsard ni surtout d'une augmentation de prix ni de la Minerve. Les registres continuent simplement à porter l'allocation annuelle et invariable des trente-six livres dix sols pour les trois fleurs d'argent, d'autres trente-six livres au prêtre qui célèbre la messe chaque jour à la chapelle de la maison de ville, de cinq livres de gages pour le greffier des Jeux Floraux et de cent livres pour le dîner du 3 mai, que les mainteneurs de l'année 1555 convertirent en une aumône pour les pauvres.

Mais les comptes disent souvent plus que les délibérations elles-mêmes.

Laganne, dans sa vigoureuse attaque aux Jeux Floraux, où il n'a pas de peine à démontrer que toutes les sommes d'argent dont ils ont joui leur ont été données par le conseil de ville depuis leur origine, avait déjà publié le mandat de décembre 1555 :

« Payé à Blaise Colom, orphèvre, la somme de 80 livres 10 sous 2 deniers pour la fourniture et façon de la Minerve d'argent pour faire un présent à M. Pierre Ronsard, et à Pierre Noblat, gainier, pour en avoir fait l'étui, 15 sols. »

Ce mandat ne se retrouve pas dans les comptes ni dans les pièces à l'appui des comptes de l'année. Sa rédaction indique d'ailleurs peut-être que Laganne a résumé deux mandats distincts.

Mais le registre des comptes de 1555 porte :

« Plus ay païé à Blaise Colom, maître orphèvre, la somme de quarante livres tournoises pour commencement de paie de la Minerve d'argent qu'il a prins à faire pour faire présent à Monsieur Ronsard, poëte du roy nostre sire par mandement du 11 juillet. »

(Registre CC. 749. Comptes 1555-56, f° 45 recto et verso.)

Et le registre suivant :

« Plus ay païé à Blaise Colom, maitre orphèvre de Thl., la somme de quarante livres seitze sols huict deniers tournois pour fin de paie de huictante livres seitze souls et huit deniers, tant pour la fourniture qu'il a faicte de la Minerve que pour la fasson d'icelle. Icelle a esté faicte pour faire un présent à M. Ronsard. »

(Registre CC. 750. Comptes 1555-56, f° 49 recto.)

Dans ce même registre se lit un autre compte indiquant que Blaise Colomb était l'orfèvre attitré de la ville :

« Plus ay païé à M. B. Colomb, orphèvre de Thl., la somme de vingt-cinq livres à luy ordonnée pour commencement de paie en déduction de ce qui luy sera du des trompettes d'argent qu'il fait pour la ville, le xxe febvrier. »

Le 3 mai 1586, les mainteneurs rappelèrent que Ronsard s'était montré très honoré de la Minerve d'argent qui lui avait été envoyée par les Jeux Floraux, ainsi qu'il l'avait fait connaître par les actions de grâces qu'il en rendit et par beaucoup d'autres témoignages qui se trouvent parmi ses écrits et parmi ceux d'autres poètes de ce temps. Ils décidèrent de donner de même un Apollon d'argent à Antoine de Baïf, « tenant aujourd'huy M. Anthoine de Bayf, au jugement des plus savants de la France, par les dires du dict Ronsard, le premier rang entre les poètes tant pour estre le plus ancien de tous que pour estre celuy qui, par la cognaissance des lettres grecques, avait beaucoup aydé le dict Ronsard à l'enrichissement de la langue et poësie françaises. »

Il est donc certain que Ronsard a reçu des Mainteneurs et des Capitouls la Minerve d'argent.

Séance du 17 décembre.

M. Edouard Privat est élu trésorier de la Société en remplacement de M. Louis Deloume, décédé.

Dans la correspondance imprimée, on signale une brochure d'un membre correspondant, M. Roger Rodière, et un ouvrage important d'un autre, M. l'abbé Jean Lestrade, *Histoire de l'art à Toulouse, nouvelle série de baux à besogne*, 1461-1677, 56 pages in-8°. Une partie de cet opuscule a paru dans le *Bulletin de la Société archéologique du Midi* (voir ci-dessus, p. 19).

Sur le rapport de la Commission spéciale fait par M. Ed. Saint-Raymond, la Société procède au vote. Sont élus membres correspondants : MM. Eugène Harot, élève architecte à l'Ecole nationale des beaux-arts, et l'abbé Corraze, curé de Balma.

M. Pasquier, membre résidant, archiviste du département, rend compte des opérations de l'Administration des Beaux-Arts pour le classement et la conservation des objets précieux des édifices religieux.

Après discussion, la Société décide de signaler au Ministère une nouvelle série d'objets omis dans ses premières listes.

La Société décide de déclarer vacante une place de membre résidant.

La Société a reçu en don un fragment de colonne visigothe de l'église de la Daurade.

M. le comte Begouen, membre résidant, donne lecture de l'étude suivante :

Une espionne inconnue du cardinal de Richelieu. — Madame d'Amalby, née Sybille des Aigues.

« Ce ministre, dit le P. Griffet, dans son histoire de Louis XIII, en parlant de Richelieu, employait toutes sortes de moyens pour découvrir les secrets des cours étrangères et les intrigues de celle de France par le moyen des lettres interceptées. « Je vous dirai bien que M. le Cardinal « est un étrange esprit, disait un jour Louis XIII au père Caussin, car « il découvre toutes choses. Il a des espions proche des princes étran- « gers... [1] »

Le mélancolique roi de France aurait pu ajouter « proche même de son souverain », car le cardinal de Richelieu, au milieu de cette cour où les intrigues se jouaient plus nombreuses qu'on ne le vit jamais autour d'aucun monarque, avait trouvé le moyen d'établir tout un système d'espionnage si merveilleusement organisé que jamais ses délateurs ne se firent prendre sur le fait, que même, lorsqu'ils étaient soupçonnés, ils avaient assez d'audace et d'astuce pour se disculper et qu'il fallut la mort même du cardinal pour faire éclater au grand jour l'existence de

1. *Histoire du règne de Louis XIII*, par le P. Griffet, S. J., Paris, 1758, t. III, p. 39.

tout ce système d'espionnage. Bien plus, certains espions de Richelieu sont restés jusqu'à ce jour absolument ignorés, et, en venant ajouter aujourd'hui à la liste des espions féminins du puissant ministre le nom de la femme d'un conseiller au Parlement de Bordeaux, Mme d'Amalby, née Sybille des Aigues, je viens confirmer un soupçon vite rejeté jadis comme manquant de base par les intéressés eux-mêmes, mais que les documents historiques confirment de la façon la plus absolue, à mon avis.

Je crois intéressant d'exposer en détail la procédure que j'ai employée pour convaincre, après plus de deux siècles, cette femme de parlementaire de duplicité.

***

A la mort du cardinal de Richelieu, en faisant l'inventaire de ses papiers, on trouva dans sa cassette particulière, entre autres documents, une liasse de dix-huit lettres originales portant sur le revers la mention « bon » ou « bonne », tracée d'une écriture banale. Une d'elles seule portait, de la main même du cardinal, l'annotation suivante : « Lettre de Mlle de Chémerault à garder du ... may 1640. »

On déclara aussitôt que toute cette liasse avait été écrite par une ancienne demoiselle d'honneur de la reine, Françoise de Barbezières, demoiselle de Chémerault, qui se disait fort dévouée à la reine Anne d'Autriche. Elle était la confidente de Mlle d'Hautefort, qui lui donna des preuves de son attachement. Nous aurons lieu d'examiner les relations de ces deux filles d'honneur de la reine. Suivons, pour le moment, les originaux mêmes des lettres dans leurs pérégrinations.

A la mort du cardinal, des copies en furent prises tout aussitôt. C'est ainsi que l'on en trouve deux à la bibliothèque de l'Arsenal, dans les manuscrits de Conrart, dont l'une est de la main même du silencieux académicien. Elles furent en outre publiées, en 1649, dans le « Journal de Monsieur le Cardinal, duc de Richelieu, qu'il a fait durant le grand orage de la cour es années 1630 et 1631 — MDCXLIX », sans nom d'imprimeur. — Elles reparurent, avec quelques variantes, dans les diverses éditions qui se sont succédé de ce volume. Plus récemment, Leclerc les donna en appendice dans son histoire du cardinal de Richelieu et V. Cousin les publia de nouveau avec des commentaires intéressants, quoique parfois inexacts, à la suite de son livre sur Mme de Hautefort[1].

Quant aux originaux, ils furent remis à la reine, « laquelle, dit La Porte en ses mémoires, envoya ces lettres à Mme d'Hautefort, au Mans,

1. V. Cousin, *Mme d'Hautefort;* un vol. in-8°, Paris, Didier et Cie, 1856, pp. 123 et suivantes.

et qui depuis ont été vues de toute la France et imprimées pendant les désordres de Paris [1] ».

Si, au lieu de nous contenter du texte imprimé des mémoires de La Porte, nous nons reportons au manuscrit original, nous voyons (page 177) qu'il a laissé là en blanc une demi-page, comme s'il eût voulu ajouter à la suite un passage que des raisons inconnues ne lui ont pas permis d'y écrire. Il nous sera permis sans doute de combler cette lacune, car, en feuilletant ce manuscrit original, nous y trouvons annexé l'original même de ces lettres. Sans doute, le fidèle domestique d'Anne d'Autriche, l'ami dévoué de Mlle d'Hautefort, pour qui, selon l'expression de Mazarin, il aurait donné tout son sang [2], avait laissé là l'espace nécessaire pour nous raconter en quelles circonstances sa grande amie lui avait remis ces documents. C'était sans doute afin de reconnaître vis-à-vis de lui combien il avait été perspicace lorsqu'il disait à Mme d'Hautefort de se méfier de Mlle de Chémerault et que celle-là, d'une nature trop droite pour croire à la trahison, repoussait comme injurieuse toute allusion à la duplicité de celle qu'elle considérait comme sa meilleure amie [3]. D'ailleurs, Mlle de Chémerault n'avait-elle pas été exilée de la cour par le cardinal en même temps qu'elle? Comment aurait-on pu supposer que cette disgrâce n'était que feinte et que, même en exil, la *belle gueuse*, comme on se plaisait à l'appeler, jouissait des libéralités du cardinal?

Quoi qu'il en soit, La Porte devint détenteur de l'original de ces let-

1. La Porte, *Mémoires;* Genève, 1745, p. 215.

2. *Si tagliarebbe le vene per Otfort*, IVe Carnet de Mazarin, p. 67, cité par V. Cousin.

3. « J'appris à Poitiers que Mlle de (Chemerault) avait intelligence à la cour et que même elle en recevait des bienfaits, qui paraissaient par la dépense qu'elle faisait, à quoi elle n'eût pu fournir par son revenu particulier. Je l'observai dans leurs entretiens (avec Mme d'Hautefort) et, comme je me défiais d'elle, il ne me fut pas difficile de connaître que les soupçons que j'avais eus n'étaient pas mal fondés. J'avertis Mme d'Hautefort de tout ce que j'avais vu et entendu. Mais comme elle est bonne et a la conscience tendre, elle ne put croire qu'elle fût capable de faire une si lâche action, et comme de temps en temps je m'affermissais dans la croyance que j'avais qu'elle trompait son amie, je ne pouvais m'empêcher d'exhorter Mme d'Hautefort de prendre garde à elle, et sa générosité naturelle l'empêchait toujours d'ajouter foi à tout ce que je lui disais, ne pouvant s'imaginer qu'une personne qu'elle aimait pût commettre un crime dont elle n'eût pu souffrir seulement la pensée. Aussi pour avoir jugé d'autrui par elle-même, elle se trouva déçue et ne put jamais être détrompée qu'après la mort de S. E., dans le cabinet duquel se trouvèrent dix-sept lettres où, par le moyen de Mme de la Malvi, elle rendait compte fort exact à S. E. de tout ce que Mme d'Hautefort lui avait confié tant en ce qui la concernait en particulier que de ce qui regardait la Reine. » (*Mémoires de La Porte.* manuscrit, pp. 175-176.)

tres, et elles ont été reliées à la suite du manuscrit original de ses mémoires qui est en ma possession.

Que ce volume in-4°, avec la reliure du temps, soit bien l'original recopié avec soin de la main même de l'auteur, cela ne fait pour moi aucun doute. Nous avons des pièces autographes signées de Pierre de La Porte; elles ne semblent différer de l'écriture même du manuscrit que d'une manière insignifiante, résultant du plus ou moins d'application apportée à la calligraphie.

Le P. Lelong, si bien renseigné sur toutes les sources de l'histoire de France à son époque, a eu connaissance de ce manuscrit. Il le décrit de la façon suivante, dans sa *Bibliothèque historique*, tome II, sous le n° 23907 :

« Le manuscrit original de la main de l'auteur, in-4°, est entre les mains d'une dame qui avait épousé en premières noces un descendant par femmes de M. de La Porte. Il est entièrement conforme à l'imprimé, mais on trouve à la suite plusieurs morceaux intitulés : *Pièces détachées*. Le premier, entre autres, contient quelques anecdotes curieuses, au nombre de trente-quatre, écrites aussi de la main de l'auteur. Il y a ensuite vingt-six lettres originales, dont quelques-unes du sieur de La Porte lui-même et celle de la reine Anne d'Autriche écrite de sa main au sieur de La Porte le 25 août 1637; c'est celle dont il est question à la page 158 des *Mémoires* imprimés. Ces lettres sont fort intéressantes et relatives aux faits rapportés de ces mémoires. Le testament du sieur de La Porte, du 20 novembre 1653, aussi en original, lequel ne contient rien autre chose qu'une protestation de son innocence. Enfin, la clé des noms dont il est parlé dans les lettres. Rien de tout cela n'a été imprimé. A l'égard des *Mémoires*, la dame qui en possède l'original assure ne l'avoir jamais confié à personne et qu'il faut qu'on lui en ait subtilement volé une copie, sur laquelle ils ont été imprimés. »

Il est à noter qu'à part la clé du chiffre, il n'est pas question, dans cette description, des lettres qui nous occupent aujourd'hui. L'attention du bibliographe ne fut sans doute pas attirée sur ce point; aussi n'a-t-il pas reconnu, parmi les vingt-cinq lettres dont il parle, celles ayant trait à l'affaire Chêmerault et qui avaient déjà été imprimées plusieurs fois.

Le P. Lelong était fort bien renseigné. Au moment où il publiait son ouvrage (1769), ce manuscrit était entre les mains de la marquise de Balleroy, née de Lépinay, veuve en premières noces du marquis de Pleurre, arrière-petit-fils de Pierre de La Porte. Cette Mme de Balleroy étant ma quatrisaïeule, le *curiculum vitæ* de ce manuscrit s'établit donc sans lacunes[1].

1. Pierre de La Porte, mort le 13 septembre 1680, avait eu de sa femme, Fran-

***

Etudions maintenant ces lettres en elles-mêmes, examinons ces feuillets jaunis par le temps, ayant conservé — heureusement pour notre curiosité — leurs lacets de soie rose tendre et leurs cachets de cire. On retrouve leurs plis et des traces de crasse, qui témoignent éloquemment de leur passage dans des poches peu propres de pourpoint.

Tout aussitôt, une chose vous frappe : il y en a de trois écritures très différentes; l'une d'elles, qui semble un brouillon, est d'une grande écriture dégingandée, d'un caractère tout particulier, mais nous l'écarterons de prime abord, parce que son premier mot (Citron l'aîné) appartient à un autre chiffre que celui qui nous est donné pour lire ces lettres, qui, pour défier toute indiscrétion, sont écrites dans un jargon spécial, dont fort heureusement nous avons la clé. Elle appartient à une autre série de *fiches*, et on sait que celles-ci ne manquaient pas dans le cabinet de Richelieu.

Cette lettre mise à part, il nous reste deux catégories de documents qui diffèrent par l'écriture, le format du papier et même, autant qu'on en peut juger par les fragments de cire qui y sont restés attachés, par l'empreinte des cachets. A la lecture, la différence vous frappe encore davantage. Ces lettres, en effet, n'ont de commun que le mépris remarquable que leurs auteurs professaient pour l'orthographe, mais on sait qu'à cette époque on y faisait peu d'attention, pour les femmes surtout, et ce sont deux femmes qui écrivaient ces lettres.

A vrai dire, sur les dix-sept qui nous restent à examiner, il y en a quinze d'une écriture et deux seulement d'une autre.

çoise Cottignon de Chauvri, deux enfants, Gabriel et Madeleine, qui avait épousé Louis, marquis de Cleres, seigneur de Goupillières, etc.

Gabriel de La Porte, mort doyen du Parlement de Paris, le 11 février 1730, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, ne laissant qu'une fille, qui suit :

Marguerite-Françoise de La Porte avait épousé Jean-Nicolas de Pleurre, seigneur de Romilly, conseiller honoraire en la grand'chambre du Parlement de Paris; morte, en 1713, à l'âge de trente-deux ans. Son fils. N... de Pleurre, intendant à La Rochelle, avait épousé Adelaïde de Lépinau, fille de .....

Devenue veuve, cette dernière épousa, le 22 janvier 1752, Charles-Auguste de La Cour, marquis de Balleroy.

Dont une fille, Augustine-Marie-Louise de Balleroy, épousa le marquis d'Hervilly, d'où :

Julienne d'Hervilly, qui épousa le général comte Auguste Caffarelli, né au Falga (Haute-Garonne), le 6 octobre 1766, mort en 1849, général de division, aide de camp de Napoléon Ier, ministre de la guerre du royaume d'Italie, pair de France.

Leur fille, Napoline Caffarelli (1804, † 1871), avait épousé le comte Paul Bégouen (1799-1868), mon grand-père.

Ces deux lettres sont d'un ton tout à fait différent des autres, en ce que la personne qui écrit y parle à la première personne pour raconter les petits potins de la cour qui formaient toutes les intrigues d'influence autour de Louis XIII. On sent que ce sont là nouvelles de première main et il n'y est jamais question du *Bon ange*, comme dans les autres, où, à chaque instant, la correspondante du cardinal se met à l'abri derrière une autre personne : « Le *bon ange* m'a dit... », « J'ai reçu des nouvelles du *bon ange*... », « J'ai vu le *bon ange*. . », etc. Or, si nous nous en rapportons à la clé du jargon de ces lettres, le bon ange n'était autre que Mlle de Chémerault elle-même.

Et tout aussitôt cette conclusion s'impose, logique. De toutes ces lettres, que, depuis la mort du cardinal de Richelieu, tous les auteurs qui s'en sont occupés considèrent comme l'œuvre de Mlle de Chémerault, deux seulement sont de sa main; les autres sont d'une autre personne, qui ne faisait que transmettre au cardinal les renseignements que lui donnait l'infidèle demoiselle d'honneur.

Il ne faut donc pas prendre à la lettre l'annotation mise par Richelieu lui-même au dos d'une ces fiches. Mais ne chicanons pas trop. Si Mlle de Chémerault n'était pas la correspondante matérielle du cardinal, c'était elle, en tout cas, qui était la source où il puisait ses renseignements sur tout ce qui se passait dans le petit cénacle de la reine et de ses demoiselles d'honneur. C'est à elle que doit rester la responsabilité de la trahison qui était commise vis-à-vis de la reine, sa maîtresse, et de ses amies. L'autre n'était que l'intermédiaire, que la voie ordinaire suivie pour faire parvenir en toute sécurité les rapports de l'espionne au cardinal.

Rendons justice à Victor Cousin : il a entrevu cette dualité. Il a même su voir avec discernement certaines particularités intéressantes dans divers autres documents, mais quoiqu'il ait eu entre les mains le manuscrit que lui prêta ma grand'mère, ainsi qu'il résulte d'une annotation de sa main sur la première page du volume, il ne sut pas déchiffrer jusqu'au bout l'énigme. Après avoir indiqué approximativement plusieurs noms comme pouvant être celui de la femme qui servait d'intermédiaire entre Mlle de Chémerault et le cardinal, se fiant trop à une mauvaise lecture d'un mot écrit par Richelieu lui-même en marge du journal du P. Caussin, il se décide à lui donner le nom de Mme de Maline. Mais il ne peut donner — et pour cause — aucun renseignement précis sur cette dame, qui devient tour à tour, chez divers historiens[1], Mme Malin, de Maluie, La Malaye, Maluy ou même Amaluy.

1. Entre autres, d'Avenel, dans sa publication des papiers et documents du cardinal de Richelieu.

Une étude un peu réfléchie de notre manuscrit lut eût donné la clé de ce petit mystère historique, comme elle me l'a fournie à moi-même.

Si, en effet, l'éditeur des mémoires de La Porte avait imprimé le nom de Mme de la Malaye, l'auteur lui-même a nettement écrit Mme de la Malvi, ce qui est presque le nom que nous devons trouver. Or, étant donnée la façon défectueuse dont les *v* se faisaient à cette époque, on s'explique facilement toutes les mauvaises lectures faites de ce nom.

Une autre cause d'erreur provient aussi, sans doute, de la mauvaise prononciation que l'on rencontre encore en plusieurs parties de la France et qui était fort répandue à cette époque, et consistant à confondre les *v* et les *b*, car l'espionne de Richelieu s'appelait Mme d'Amalby.

Elle nous donne elle-même son nom, mal orthographié encore cependant, car elle écrit *da Malby* dans une des lettres que nous possédons. C'est un billet plutôt qu'une lettre, écrit à la troisième personne. Il ne paraît guère se rapporter aux intrigues de cour et n'est qu'un mot de recommandation; aussi tout jargon en est-il banni et c'est ouvertement, sans langage secret, que « Mme da Malby supplie très humblement Son Eminence de lui faire cette grâce..., etc. ».

Nous avons donc là un témoignage émanant directement de son auteur, qui établit que son nom était réellement Mme d'Amalby. Mais nous allons en demander la confirmation à l'art héraldique.

J'ai dit que la plupart de ces lettres avaient gardé des traces plus ou moins bien conservées de leurs cachets. Les deux de Mlle de Chémerault n'ont que de petits fragments de cire où l'on devine avec peine un cœur avec peut-être une couronne de feuillage. Mais les cachets ayant scellé les lettres de Mme d'Amalby conservent encore des empreintes bien visibles. La petitesse des armoiries n'a pas permis de marquer les émaux, mais on distingue très nettement trois croissants posés en pal sous un chef assez confus. Ces armoiries semblent se rapporter fort exactement à celles que Cherin, dans le tome III de sa Généalogie, attribue à la famille des Aigues de Bordeaux : « d'azur à trois croissants d'argent et au chef aussi d'argent chargé de trois trèfles de sable ».

Or, à l'époque qui nous occupe, une fille de cette famille, Sybille des Aygues, était la femme d'André d'Amalby, conseiller laïque au Parlement de Bordeaux, titre qui lui est donné dans deux quittances de 1619, conservées au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Les d'Amalby et les des Aigues étaient, d'ailleurs, deux familles de parlementaires, dont les membres prirent une part assez active aux démêlés bruyants du Parlement de Bordeaux avec le cardinal de Sourdis[1].

1. Voir Boucheron des Portes, *Histoire du Parlement de Bordeaux*. Bordeaux, 1878, *passim*.

*

Il n'entre pas dans le cadre de cette étude de faire une histoire des intrigues de la cour de Louis XIII à cette époque. Elle serait, sans doute, fort intéressante, mais les traits principaux en ont été déjà donnés par V. Cousin. Mlle de Chémerault y joue un des premiers rôles, et c'est, sans nul doute, une figure curieuse à étudier, que celle de cette belle fille, jolie[1] et spirituelle, venue à la cour dans le seul but de faire sa fortune, ne s'embarrassant d'aucun scrupule et pourtant ne parvenant pas à atteindre son but. A un moment, elle vise haut, car elle ne cherche rien moins que de se faire remarquer par le roi. Puisque Louis XIII a besoin d'avoir des flirts parmi les demoiselles d'honneur de la reine, après Lafayette et Hautefort, pourquoi Chémerault ne serait-elle pas favorite? Elle ose entrer en lutte avec Mme d'Hautefort[2] au moment même où cette charmante femme était en pleine faveur; mais elle ne parvient pas à remporter la palme, et elle connut la disgrâce sans avoir connu la faveur.

Ou plutôt, elle n'eut jamais ni disgrâce complète, ni faveur; au moment où elle semblait le mieux en cour, elle travaillait à se ruiner elle-même par son espionnage, et lorsqu'elle fut éloignée de Paris et que tout le monde la croyait en disgrâce, elle recevait des subsides du Cardinal en échange de ses trahisons. C'est qu'elle était une de ces natures basses incapables de connaître les sentiments élevés de dévouement et de sacrifice. Elle avait l'esprit envieux et fourbe, elle savait admirablement tromper les gens, et lorsque, à plusieurs reprises, des soupçons s'éveillèrent dans l'esprit de ceux qu'elle trahissait, elle avait l'art de se

1. Nous avons sur ce point le témoignage de Nicolas Goulas (*Mémoires*, t. I, p. 261) :

« Je commençai là ma connaissance avec M. de Coislin, car étant fort amoureux de Mlle de Chemerault et le voyant à ruelle du lit dans le balustre avec une de ses compagnes, il ne suivit pas demeurant là en *traze de galan* comme ils disent en Espagne: et parce qu'il aperçut que je souriais de ce qu'il découvrait trop sa passion, il en usa en fort honnête homme, car il me dit : « Vous m'avoue-« rez qu'elle est trop belle pour ne la pas beaucoup aimer. » — Voir également Larochefoucault, Mémoires, collection Petitot, t. LI, p. 358.

2. Henri Arnault, correspondant du président de Barillon, écrivait le 20 mars 1639 : « Mme d'Autefort est encore brouillée avec le Roy. Elle a une furieuse jalousie de Chemerault et appréhension qu'elle ne prenne sa place. » (Manuscrit Mortemar, n° 70, cité par Mommerqué, *Historiettes* de Tallemand des Reaux, t. II, p. 209.) — Voir également les lettres de La Chesnay à M. de Bullion. (Archives des Affaires étrangères, citées par V. Cousin, *Mme de Hautefort*, pp. 439 et suiv. de l'édition de 1856, in-8°.)

disculper. C'est ainsi que, malgré des doutes très sérieux qui s'élevèrent parfois dans le cercle de la reine sur la fidélité de la belle Chémerault, il fallut la découverte de ses lettres dans la cassette du Cardinal pour que l'opinion fût définitivement fixée sur son compte.

Depuis combien de temps trahissait-elle la confiance de sa souveraine et de ses amies? Lorsqu'on sut la façon dont elle avait agi, on fut naturellement porté à dire qu'elle avait dû de tout temps être espionne et que, dès son entrée à la cour, elle servait d'agent au Cardinal. Cette opinion est non seulement exagérée, mais même inexacte.

En 1637, lors de l'affaire du Val-de-Grâce et l'arrestation de La Porte, Mlle de Chémerault fut mêlée, d'une façon très intime, à ces événements; elle fut au courant d'un certain nombre d'incidents que le Cardinal ignora toujours et dont la divulgation aurait eu les conséquences les plus graves pour Anne d'Autriche, Mme d'Hautefort, Mme de Chevreuse, La Porte et beaucoup d'autres. Bien plus, nous voyons, par les Mémoires de La Porte (p. 134 du manuscrit), qu'elle prit une part personnelle et active aux manœuvres qui eurent lieu pendant que La Porte était enfermé à la Bastille, pour lui faire parvenir secrètement les instructions de la reine Anne d'Autriche. Il est donc certain qu'elle ne faisait pas partie, à ce moment, du service d'espionnage du Cardinal, quoi qu'en aient dit la plupart des historiens et en particulier le père Griffet. Mais le moment n'était pas très éloigné, sans doute, où elle allait se laisser entraîner, car ses lettres ayant trait à la seconde phase du flirt de Louis XIII avec Mme d'Hautefort doivent s'espacer de 1638 à 1640. D'ailleurs, en mars 1639, La Chesnaye, qui, selon le langage de l'époque, appartenait au Cardinal, écrivant à M. de Bullion, parle d'elle en termes peu flatteurs. « Il n'aime pas, dit-il, à agir avec des fourbes comme elle[1]. »

Sous d'autres rapports aussi, la réputation de Mlle de Chémerault n'était pas irréprochable[2]. Après la mort de Louis XIII, elle obtint de la régente la permission de revenir à Paris, mais sans se représenter à la cour. Elle voulait, disait-elle, trouver un épouseur. Elle le trouva en la personne du fils cadet de Massé (Bertrand), sieur de la Bazinière, de basse extraction, mais ayant fait fortune comme trésorier de l'Epargne. Il eût été surprenant que cette femme, qui avait trahi tant de monde, fût fidèle à son mari; les chansonniers du temps ne manquèrent pas avec elle de sujets de quatrains.

1. Archives des Affaires étrangères, t. LXXXXI, fol. 68, cité par V. Cousin, *Mme de Hautefort*, p. 445. Paris, in-8°, Didier, 1856.

2. Voir les Mémoires de La Porte, de Mme de Motteville, de La Rochefoucault, et les *Historiettes* de Tallemand des Reaux.

Il est possible que Mlle de Chémerault ait été entraînée dans la voie de l'espionnage par Mme d'Amalby qui était, elle, une véritable professionnelle, et qui faisait certainement partie de ces moyens dont parla le Cardinal au P. Caussin : de faire passer jusqu'à lui tous les secrets qu'il pourrait découvrir; car si nous venons d'indiquer le rôle qu'elle joua vis-à-vis de Mlle de Hautefort, il nous reste à raconter celui qu'elle tint précédemment dans une aventure analogue, alors que Richelieu voulait écarter Mlle de Lafayette de la cour.

On conserve en effet, dans les papiers du cardinal de Richelieu, au Ministère des affaires étrangères, le journal du P. Caussin, confesseur du roi, c'est-à-dire les notes sur le P. Caussin prises par ordre du Cardinal. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, on trouve par deux fois dans ce manuscrit mention de Mme de Mal, et une fois de la main même du Cardinal il y a écrit un nom que les précédents auteurs ont lu Malin, mais que nous lisons pour notre part Malvy, corruption du nom d'Amalvy[1].

Richelieu avait également conservé toutes les lettres que le P. Carré, dominicain, qui s'était lié à lui par un vœu solennel d'obéissance, lui écrivait pour lui rendre compte de tout ce qu'il savait, en particulier touchant la vocation de Mlle de Lafayette. A partir de 1636, nous voyons très fréquemment dans ces lettres qu'il est question d'une « Bordelaise » qui fournissait de précieux renseignements au P. Carré.

Voici quelques extraits qui montrent quelle intimité unissait Mlle de Lafayette et cette « Bordelaise », qui s'empressait de venir répéter les confidences qu'elle venait de recevoir de sa trop confiante amie :

« La nièce (Mlle de Lafayette) avait écrit à sa confidente Bordelaise que le gentilhomme (le roi) était extrêmement mélancolique et qu'elle avait beaucoup de choses à lui communiquer... La Bordelaise a dit encore... » (lettre du 8 décembre 1636). — « La nièce a redit à ladite Bordelaise tout ce que... » (lettre du 5 janvier 1637), etc., etc.

Dans toutes ces lettres du P. Carré, en même temps que de cette *Bordelaise* il est question d'un *valet de chambre* qui fournissait des renseignements soit à la Bordelaise, soit directement au père dominicain, et qui paraît être tout à fait dans l'intimité de la cour. Il résulte du contexte même de ces lettres où le féminin est continuellement employé par l'auteur en parlant de ce mystérieux personnage que ces mots « le valet de chambre » dissimulaient incontestablement une femme. Tout aussitôt le soupçon vient à l'esprit que ce pourrait bien être Mlle de Chémerault. Nous ne le croyons pas. Outre l'argument que nous avons déjà donné

1. V. Cousin, *Mme d'Hautefort*, pp. 359 et 362.

plus haut sur la fidélité gardée par la demoiselle d'honneur lors des événements du Val-de-Grâce qui sont postérieurs à ces lettres, leur lecture attentive prouve qu'il s'agit d'une personne pouvant circuler librement en tout temps, même très tard dans la soirée (lettre du 7 juillet 1637), et venir au noviciat des dominicains sans être remarquée, ce qui n'eut pas été le cas d'une demoiselle d'honneur de la reine. De plus, il est à plusieurs reprises question du fils de ce valet de chambre, et en particulier dans la lettre du 15 août 1637, d'une façon qui laisse supposer qu'il n'y avait pas là un artifice de langage et que ce fils existait réellement. Il ne peut donc être question de Mlle de Chémerault.

V. Cousin émet l'hypothèse qu'il doit s'agir d'une des femmes de la reine, « Mlle Thomassin ou quelque autre ».

Peut-être s'agit-il de Michelette, femme de service de la reine qui avait la garde de ses petits chiens. Nous voyons en effet d'après une lettre de Mlle de Chémerault à Mme d'Amalby qu'elle servait d'intermédiaire entre elles et portait la correspondance.

Mlle d'Hautefort parle d'elle également dans la lettre si pleine de cœur qu'elle écrivait à la reine au moment où elle fut renvoyée de la cour. Sachant que la reine n'avait fait donner que 4,000 écus à Mlle de Chémerault sans aucune autre marque d'estime ou de regret, elle insista auprès de sa maîtresse pour qu'elle fît preuve de plus de générosité. Dans cette lettre, fort belle par l'élévation des pensées et de style, nous relevons la phrase suivante : « On parle de la renvoyer (Mlle de Chémerault) de la même sorte qu'on renverrait Michelette, si l'on s'était avisé des grandes cabales qu'elle fait dans la cour aussi bien que nous. »

Certainement, il y a de l'ironie dans ce dernier membre de phrase, mais on peut y voir la preuve que cette fille de service était plus ou moins mêlée aux cabales de la cour; en tous cas son rôle fut toujours subalterne. Les poètes cependant parlèrent d'elle après sa mort (26 juin 1651). Loret écrit dans sa *Muse historique,* livre II, lettre XXVI :

> Michelette, cette semaine,
> Humble servante chez la reine,
> Est morte, à ce que dit la cour,
> De dépit, de honte et d'amour.

Puis il raconte longuement la passion malheureuse de a pauvre femme pour un beau soldat.

Jules de la Mesnardière, de l'Académie française, écrivit son épitaphe. (*Les Sorties de Jules de la Mesnardière,* 1856, in-folio. pp. 71-86.)

Mais en voilà assez sur cette intermédiaire subalterne; revenons à *la Bordelaise* qui renseignait si bien le P. Carré sur les sentiments de

Mlle de Lafayette. Étant donné que Mme d'Amalby était de Bordeaux, n'y a-t-il pas lieu de croire que c'est elle qui est désignée par cette épithète ?

Nous avons d'ailleurs une preuve certaine que Mme d'Amalby était liée avec la famille de Mlle de Lafayette, et qu'elle fut même accusée par elle de duplicité : c'est une lettre écrite par le chevalier de Lafayette, oncle de la nouvelle religieuse, à son frère, l'évêque de Limoges, le 31 décembre 1638 : « J'ai vu aussi Mlle d'Almavy un moment, et après avoir bien examiné avec Monsieur de la Brosse et notre nièce, on tombe d'accord qu'elle ne peut être légitimement soupçonnée d'infidélité ; mais j'en saurai davantage avant que partir[1]... », etc. On voit que, comme Mlle de Chémerault, Mme d'Amalby était très forte pour cacher son jeu et tromper ses amis.

On ne sait rien de plus sur Mme d'Amalby ; elle fut espionne, ce n'est pas un grand titre de gloire. Mais les annalistes ont eu, après elle, à parler de sa fille. Elle s'appelait Sybille comme elle, et elle était fort jolie. Elle fut une précieuse célèbre, et épousa le comte de Comminges, ambassadeur à Lisbonne et à Londres, dans une ambassade fameuse[2]. Mme de Comminges eut beaucoup de succès ; dans sa *Muse historique*, Loret ne cesse de célébrer ses charmes ; elle défraya aussi la chronique scandaleuse du temps, et cette mauvaise langue de Tallemant des Réaux ne l'a pas épargnée.

Séance du 7 janvier 1908.

Présidence de M. J. de Lahondès.

M. le Président fait le rapport d'usage sur une candidature au titre de membre résidant ; M. de Puybusque, déjà correspondant, est élu.

M. Mérimée, directeur, professeur à la Faculté des lettres, dépose sur le bureau les derniers fascicules (août-décembre) du *Boletin de*

1. En publiant cette lettre dont l'original est conservé aux *Archives du Ministère des affaires étrangères*, t. XIX, p. 550, V. Cousin, qui a lu Amalin, se demande si cette dame ne serait pas Mme de Maline. On voit qu'il toucha presque le mot de l'énigme.

2. Voir *A french ambassador at the court of Charles the second :* Le comte de Comminges, *by* J.-J. Jusserand ; London, Fischer Unwin, 1892. Ce livre a été écrit directement en anglais par M. Jusserand, actuellement ambassadeur de France aux États-Unis.

la Sociedad española de Excursiones de Madrid. Il appelle l'attention sur la valeur et l'intérêt de cette publication très bien illustrée, dans laquelle l'archéologie et l'histoire de l'art jouent un rôle prépondérant. La Société reçoit ce bulletin depuis quelques années, mais notre collection a des lacunes qu'il faudra essayer de combler.

M. l'abbé Raymond Corraze, membre correspondant, a envoyé les pages suivantes extraites d'une étude en préparation sur *la baronnie et le château de Balma.*

Les meubles du château de Balma, près Toulouse, au seizième siècle.

Nota. — Les documents que nous citons appartiennent à la série G des archives départementales de la Haute-Garonne, fonds de l'archevêché.

Les comptes du cardinal de Chatillon nous ont procuré quelques rares renseignements sur le mobilier du château de Balma dans la première moitié du seizième siècle. Les voici dans leur simplicité.

En 1535, le roi de Navarre, Henri d'Albret et sa femme, la reine Marguerite, sœur de François Ier, vinrent à Toulouse et furent royalement hébergés, pendant trois jours, au château de Balma. A cette occasion, le cardinal, pour faire fête à ses hôtes royaux, décore splendidement son château.

« A Monsieur Simon Lancefoc, bourgeois de Tholose et seigneur de Venerque, la somme de 900 livres tournois pour huict pièces de tapisserie de Flandre, tirant 360 aulnes du dit Flandres, par mon dit seigneur le vicaire général à lui achaptées pour le service de Mgr le Révérendissime en son dit archevesché de Tholose par mandement et quictance du 18 juin 1535[1]. »

Et ces précieuses tapisseries étaient destinées à la décoration intérieure du château de Balma : « A maistre Pierre, merchant tapissier de Tholose, la somme de 24 livres 12 sols 6 deniers tournois pour avoir ressuivi et garni de treilhecordes (galon tressé) les dictes huict pièces tapisserie dessus declairées, et pour ses despens, paynes et travaulx d'avoir esté devers Monsieur Duclaux chercher une chartée tapisserye pour tendre ladite maison archiépiscopale et château de Balma, plus les aultres tapisseryes, à la venue du susdit Roy et Royne de Navarre; et après icelle

1. G. 707, folio 51.

tapisserye, avoir détendue, nétoyée, ployée et rendue par mandement et quictance du 1er août 1535[1]. »

Ces tapisseries ne demeurèrent pas longtemps à Toulouse; elles prirent, avec le cardinal et par ses ordres, le chemin d'Orléans et probablement de Châtillon.

« A Jehan le Crozelac, la somme de de 16 livres tournois pour la voicture et port de huict pièces tapisseries que mondit seigneur archevesque ordonna, l'année passée, achapter, et par ledit seigneur lui estre envoyées à Orléans.

« Pour la toille, corde et autres choses nécessaires qu'il a convenu achapter pour mectre en quatre balles ladite tapisserie, a esté payé 3 livres 18 sols 6 deniers[2]. »

En 1537, « Guillaume Billières, maitre fustier de Tholose », reçoit du comptable de l'archevêché « 42 livres 15 sols tournois pour les ouvraiges par lui faicts de son mestié à Balma et en particulier pour avoir garni le cabinet de sièges[3]. »

Le capitaine de Balma, Clinet Tasta, débourse 7 livres 10 sols tournois « pour une table carrée de noyer et demy douzaine d'escabelles de menuiserie par lui achaptées pour le service du château de Balma, le 22 juin 1538[4] ».

Jacques Perelli, menuisier de Toulouse, reçoit la somme de 12 livres tournois « pour quatre chassis de menuiserie, dix traicteaulx et une grande table, le tout de boys noir, qui ont été achaptés de luy et portés à Balma pour le service de la dite maison par mandement du dernier juillet 1544[5] ».

François Godoffre, « paintre et verrier de Tholose », toucha la somme de 4 livres tournois pour avoir réparé les vitres des grandes fenêtres de Balma et « y avoir fourni et boutté trois pièces aux escussons des armoiries de mondit seigneur Révérendissime et avoir boutté une autre magesté d'evesque à une autre vitre. 18 octobre 1544[6]. »

Enfin, les comptes de 1552 portent une légère somme dépensée pour la réparation « des archelicts, chaires et escabelles[7] ».

Nous possédons, sur le mobilier de Balma, à l'époque du cardinal de Joyeuse, à la fin du seizième siècle, une pièce autrement importante au

1. G. 707, f° 52.
2. G. 707, f° 87.
3. G. 708, f° 27.
4. G. 708, f° 27.
5. G. 712, f° 36.
6. G. 712, f° 36. Cf. G. 709, f° 44; G. 710, f° 60, Arondelle, serrurier.
7. G. 716, f° 47.

point de vue archéologique; elle a pour titre : « *Vérification des meubles de Balma du 8 octobre 1593*[1]. » Nous la donnons *in extenso*.

« Premièrement, les valets de chambres du dit sieur de Joyeuse s'en allant avec ledict seigneur à Alby, ont prins, retenu et emporté audit Alby l'escuelle et le crachoir d'argent qui avoient été bailhés par M. Paudreau (Henri Paudreau, recteur de Castelmaurou, au service du cardinal) pour le service du dict seigneur.

« Plus ont retenu et emporté un lict d'escarlate rouge avec le parement d'argent, la couverte de satin, ensemble son boys et ung tappis *verlot* (?), avec une couverture de layne, et au lieu du dict lict, ont laissé le boys du lict du dict sieur de Joyeuse, avec son garniment de taffetas rayé d'incarnat et blanc avec quatre pommettes et quatre bouquets de panache.

« Et parce que par le rolle dudict Paudreau, ils estoient chargés de onze linceulz comprenant les deux quy avoyent esté envoyés par Monsieur Mercier, et ils n'en ont randu que neuf, ils sont et demeurent chargés de deux linceulz, desquels Simon et Petit-Jean, valets de chambre du dict sieur, ont dit qu'il falloit que le cappitaine Bertrand en donne...

« *Meubles restant à Balma.* — Et partant, pour demeurer au château de Balma, sçavoyr : vingt licts à banq desquels il y en a onze au grand grenier, deux à la crédence de Monseigneur, deux dans le garde-robe de la chambre du milieu, deux en la dicte chambre, et les officiers de madame en ont troys. (Il s'agit de la douairière de Joyeuse, née de Batarnay.)

« Plus il y a onze palhaces vielhes ou neuves, sçavoyr : au grand grenier, troys; à la crédence, deux; dans la garde-robe de la chambre du milieu, une; dans la dite chambre, troys, et le cappitaine en a deux qui luy ont été bailhées à garder par le sieur de Gorm...

« Plus il y a huict mathelas dont l'ung est de fustaine, et sept traversiers l'ung desquels est aussy de fustaine.

« Plus il y a sept couvertes de layne.

« Plus deux couvertes de mulet, l'une de jaulne et l'autre de violet.

« Plus troys couvertes de *toyle* (?) pour les soldats.

« Plus neuf linceulz, les six qu'on avoit envoyés pour le comte de Taurigny ayant été rapportés en Tholose avec les ardes de Monseigneur.

« Plus y est le pavilhon de damas rouge avec sa couverte, ensemble le boys du lict pour le dit pavilhon avec ung tappis *verlot* (?) et trois pommettes dorées pour mectre sur les branches du dict lict.

« Davantaige y a une table à plyer avec son pied tenant à une chaine de fer avec son tappis de vellours vert.

1. G. 937.

« En oultre y a une petite table de..... à plier.

« Davantaige y a une grande chaire de vellours vert et deux chaires de drap violet.

« Parelhement y est la *chère des greniers* de velours noyr avec ses sangles pour la porter et ung payr..... le tout estant à présent dans la chambre du milieu.

« Outre tous lesquels meubles est à noter que dans le grand grenier sont demeurés et y sont encore les licts de messieurs de *Juivy* (?), de Gras et de Gorm..... accompaignés de mathelas, traverciers et couverte de layne.

« Plus il y a ung mathelas, ung linceul et une couverte de toyle servant pour les laquais.

« Et dans la crédence y est aussi le lict de *ganachon* (?) composé de mathelas, travercié, et couverte de toyle ; ensemble il y a cing mathelas servant pour les marmitons, dans laquelle crédence il y a aussi deux postes neuves et une bieilhe servant à faire table avec cinq traicteaux.

« Pour la chaire percée de velours jaulne, elle a esté rapportée en Tholose, comme aussi le biberon d'argent a esté rendu.

« Sera pour memoyre que le cappitaine Bertrand a bailhé ung mathelas de layne au cappitaine de Balma pour le luy garder.

« Finalement, la chambre du milieu est tappicée de huict pièces tappicerie contenant l'Istoire de Salomon, oultre huict pièces d'aultre tappicerie quy ont été portées à Alby pour le service de Monsieur de Joyeuse.

« *Nota.* — Plus y a une table longue de fay avec ung traicteau à plyer tout en dessus, sans conter les meubles de Madame. »

Cette longue énumération est accompagnée de deux pièces justificatives où l'officier chargé de la vérification a marqué, d'un léger trait de plume, les objets dont il fait l'inventaire.

Le 9 décembre 1593, la plupart de ces meubles, même les plus intimes, comme la chaise des greniers de velours noir avec son pot à pisser (*sic*) couvert de drap vert, furent rapportés à Toulouse. On ne garda que les lits et les fournitures de literie nécessaires aux officiers et aux serviteurs qui faisaient leur service au château de Balma.

M. J. de Lahondès, président, fait la communication suivante :

Trois beaux portails de Toulouse détruits.

La nouvelle rue Ozenne bouleverse un quartier archaïque qui avait conservé un caractère saisissant.

Dès son ouverture, elle brise la ligne des hautes murailles hérissées

de mâchicoulis et de gargouilles de l'hôtel Roquettes qui faisaient songer à Sienne et à Florence. Elle enlève son impressionnante solitude dans

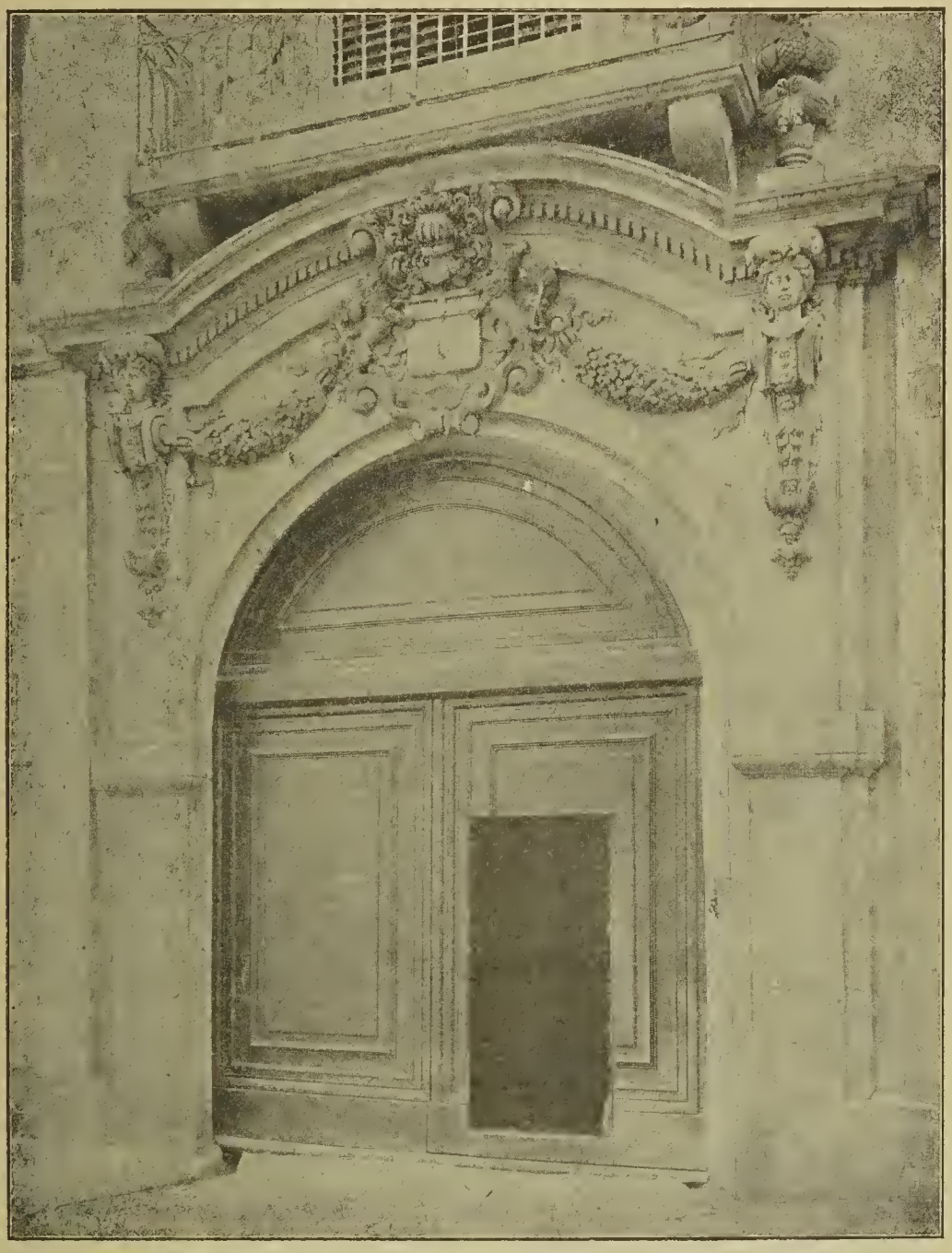


Fig. 1. — Hôtel de Paulo, rue de Nazareth, Toulouse, sur le passage de la rue Ozenne et détruit (Photographie de M. Couzi).

la cour ombragée d'arbres silencieux à la belle tour aux lions des Tornoër. Jetée brutalement sur une rue où des façades vulgaires ne tarderont pas à l'entourer, elle perdra son caractère et son charme.



Fig. 2. — Hôtel de Guillermy, en dernier lieu hôtel de Flottes, rue de Nazareth, sur le passage de la rué Ozenne et détruit (Photographie de M. Decomble).

Après avoir coupé la rue qui a conservé le nom du procureur au sénéchal, Jean Lapleau, elle détruit l'ancien hôtel de Paulo, qui était occupé, depuis 1845, par les Dames de l'Espérance. La porte de la rue de Nazareth, qui va disparaître, présente l'ornementation touffue du temps de Louis XIII. Deux lions en perruque soutiennent un blason à demi effacé où l'on voit encore en chef la croix de Jérusalem. Antoine de Paulo, vicomte de Calmont, avait été grand-maître de Malte de 1623 à 1636, année où il mourut, le 10 juin, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

L'hôtel avait une façade sur les deux rues. Il fut vendu par les Paulo, le 29 mai 1742, au trésorier de France, Jean Vassal, qui le revendit, le 27 juillet 1780, au maire de Toulouse, Bernard James.

Une autre belle porte, à côté, est enlevée encore. C'était celle de l'hôtel du conseiller au Parlement, de Guillermy, qui de même avait une issue sur les rues de la Pleau et Nazareth. Les deux rampants coupés se profilent en perspective, de même que les consoles feuillagées supportant la maigre corniche. Cette disposition singulière, d'un effet fâcheux, surtout pour les consoles, est motivée par la direction oblique sur la rue du couloir d'entrée. On voit d'autres portes toulousaines avec des frontons analogues et d'autres aussi se présentant de biais. La longueur des carrosses obligeait à les disposer ainsi sur les rues étroites et ils ne pouvaient entrer que d'un côté.

Vis-à-vis sera abattu l'hôtel de Pont, construit vers 1670 par François de Ricaud, sieur de Villeneuvette. La porte en pierres à bossages, couronnée par un fronton à rampants recourbés s'enroulant dans un fleuron, au lieu de se rejoindre, montre, en effet, le caractère Louis XIV. Deux élégantes consoles, terminées par un mascaron, soutiennent la corniche, et sur le cintre de la porte des enroulements entourent un blason à la croix de Lorraine, surmonté d'un casque de face.

C'est dans cette maison que s'éteignit, le 5 novembre 1788, à l'âge de soixante-douze ans, Anne du Faur de Pibrac, dernière descendante de la branche aînée des du Faur. Suivant les indications de son unique frère, conseiller à la Grand'Chambre du Parlement, mort sans enfants quatre ans avant elle, elle avait institué héritier Germain du Faur, représentant des du Faur de Cormont, rameau de la branche cadette des du Faur, avec la condition de porter le nom des du Faur de Pibrac.

Germain du Faur est l'aïeul des du Faur de Pibrac actuels, et M. Raoul du Faur de Pibrac, notre collègue, est, avec ses deux fils, le seul représentant actuel de la grande famille des du Faur aux branches jadis si nombreuses.

Avant de couper la rue Montgaillard, la nouvelle rue éventre une cour où sera conservé toutefois un portique à quatre arcades avec assises de

pierres et de briques, et la galerie analogue au-dessus, à colonnes doriques et ioniques entourant les arcades et des frises fleuries paraissant dater du



Fig. 3. — Hôtel de Ricaud, en dernier lieu hôtel de Pont, rue de Nazareth, sur le passage de la rue Ozenne et détruit (Photographie de M. Couzi).

temps d'Henri IV. On voit maintenant sur les arcades bouchées du portique diverses sculptures sauvées de la partie détruite de l'hôtel. Il appartenait au dix-septième siècle à Jean de Grasalenc, trésorier de France

à Montauban, et fut acheté le 1er mai 1708 par Jean Daspe, baron de Maillan, seigneur de Lasserre, Néboulin et autres places, président à mortier au Parlement ; puis, en octobre 1789, par messire Benjamin de Gennes de la Chancelière.

La voie nouvelle arrive au Jardin-des-Plantes après avoir élargi la rue Montgaillard, et le cœur se serre à la pensée qu'un tramway brutal et bruyant enlèvera bientôt peut-être au parc agreste son caractère intime et familial.

Mais le monde évolue et les villes se transforment. Elles ouvrent de larges voies au mouvement accru du commerce et aussi des plaisirs, sans nul souci de perdre, avec les souvenirs antiques, leur physionomie originale et personnelle. Elles n'aspirent plus qu'à aligner les mêmes rues monotones et sans accent que l'on voit de Paris et de Saint-Pétersbourg à Melbourne et à Chicago.

C'est peut-être une première faute qui a entraîné la seconde, celle d'avoir brisé l'ensemble des plus belles promenades de France par la lourde masse des Facultés des sciences et de médecine, ainsi jetées loin du quartier latin de Toulouse. Mais les étudiants y accédaient aisément de tous côtés par la ceinture des boulevards, et si on a tenu absolument à leur ouvrir une avenue plus courte, mieux eût valu la percer dans le prolongement de l'amorce entre le Jardin-Royal et le Palais du Maréchal. Elle aurait ainsi transformé en une large voie l'étroite et vilaine rue Neuve, sentier d'immondices, propice aux louches aventures et aux mauvais coups ; percé, sans détruire la moindre maison de valeur, le petit moulon entre les rues Mage et Perchepinte, élargi sans dommage la rue du Canard et atteint de même la place des Carmes. Ce tracé eût été plus économique, il aurait complété le beau plan de la promenade du Grand-Rond en terminant le sixième rayon encore inachevé de l'étoile tracée par les plans de Moudran et de Garipuy. Depuis son départ de l'angle de la place des Carmes, on aurait eu en perspective les ombrages et le jet d'eau de l'ovale cher aux Toulousains, tandis que l'entrée du Jardin-des-Plantes est assombrie par les épaisses contructions qui l'enserrent.

Les belles photographies, que nous devons au talent d'artiste, au goût sûr d'archéologue et à l'inlassable amabilité de notre confrère, M. Adolphe Couzi, parlent plus et mieux que toutes les lignes qui précèdent.

Séance du 14 janvier.

Présidence de M. Jules de Lahondès, *président.*

M. le Secrétaire général donne un aperçu de la correspondance déposée sur le bureau.

1° On y remarque le tome IV de l'*Inventaire général des richesses de la France, Province, monuments religieux*, Paris, 1907. Ce volume de 492 p. est consacré aux monuments d'Angers, du Mans et autres de la Sarthe.

2° La *Revue internationale des études basques*, livraisons envoyées à titre de spécimen. La Société souhaite que cette louable publication nous soit envoyée régulièrement en échange de notre *Bulletin*.

3° Le *Catalogue des Musées et Collections archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie*, 1er fasc. du supplément, 1907, 72 p., XLIX planches.

La Société procède à l'élection réglementaire du Directeur, du Secrétaire adjoint, du Trésorier.

Sont élus : Directeur, M. Mérimée ; Secrétaire adjoint, M. Ad. Couzi ; Trésorier, M. Ed. Privat.

M. le Trésorier rend compte de l'état des finances et propose un budget de prévision pour l'année qui commence. — Renvoyé au Comité économique.

M. E. Cartailhac dit qu'il est certainement l'interprète de notre Compagnie tout entière en proposant qu'il soit écrit par M. le Président à Mgr Batiffol, qui a quitté Toulouse et vivra désormais loin de nous.

M. le Président s'associe aux paroles que vient de prononcer M. le Secrétaire général et il ajoute que le vide fait par le départ de notre distingue confrère sera vivement ressenti au sein de la Société archéologique du Midi que Mgr Batiffol honorait. Une lettre témoignera de nos sentiments de haute estime, d'affection et de sincère regret.

Il est décidé que la séance publique annuelle que Mgr Batiffol devait présider aura lieu sous la présidence de M. de Lahondès. M, Barrière-Flavy lira le rapport sur le concours de 1907 et M. le Dr P. Tachard voudra bien faire une petite conférence avec projections photographiques.

Le Secrétaire général rappelle le don que nous a fait il y a quelques mois un Toulousain, M. Latapie, gendarme à Tebessa, département de Constantine. Il s'agit d'une cinquantaine d'objets de céramique romaine : plats, coupes, bois, écuelles, lampes, qui viennent s'ajouter au lot si bien choisi que nous devions, par la gracieuse intervention de M. le Dr Tachard, à M. Gauckler, inspecteur général des antiquités.

Notre confrère, M. Rachou, directeur du Musée Saint-Raymond, est assez embarrassé faute de place pour loger convenablement les dons de ce genre et autres dont bénéficie le Musée. En attendant, il fait établir une grande vitrine où seront centralisées toutes les entrées qui, plus tard, seront disséminées méthodiquement dans leurs sections spéciales. Cette vitrine d'exposition sera présentée au public dans quelques jours.

Il est bon de faire observer que la Société ne cesse pas de contribuer à l'enrichissement du Musée municipal du Collège Saint-Raymond tout en reconstituant son musée personnel à l'hôtel d'Assézat.

M. E. Cartailhac ajoute qu'une lettre récente de M. Latapie parle des dolmens et autres monuments mégalithiques que rencontre notre concitoyen et sur lesquels, bien que n'ayant aucune compétence archéologique, il fait de très bonnes observations. « Il a été frappé à Duvivier de leur voisinage d'importantes ruines romaines. Ayant été transféré à Tebessa, il y retrouve des dolmens, mais non plus aux environs des ruines romaines. Il sont au sommet des montagnes abruptes où les chèvres ont de la peine à monter. Sur ces plateaux dénudés de toute végétation, ils sont alignés par centaines et ils sont édifiés avec des dalles énormes, tandis que les premiers étaient fort petits Les voisins de Tebessa sont à 1 kilomètre et les entrepreneurs de bâtisses, les carriers. les détruisent peu à peu. »

Ce n'est pas la première fois, fait remarquer M. Cartailhac, que l'on signale l'abandon et la ruine des monuments mégalithiques de

l'Afrique française. Les défaillances à leur égard de la métropole et des pouvoirs publics sont déplorables. Il n'y a rien à espérer d'un gouvernement général peu instruit de l'importance de ces dégâts et très désarmé d'ailleurs.

M. le colonel DELORT, membre résidant, fait la lecture suivante :

Notice sur l'« Alchymista Christianus[1] », ouvrage imprimé à Toulouse en 1632 et sur son auteur, Pierre-Jean Fabre, de Castelnaudary.

Au moment où la question de la fabrication artificielle du diamant et celle de la transmutation possible des métaux imparfaits en métaux précieux sont de nouveau controversées, permettez-moi de placer sous vos yeux un livre intitulé : *Alchymista Christianus*. Dans ce livre, écrit, il y aura bientôt trois cents ans, par un adepte des théories hermétiques, le médecin Pierre Fabre, il est fait de ces théories et des procédés usités par les alchimistes, en vue de faire passer les corps à l'état parfait, une application tout à fait inattendue.

Ce qui, en matière d'alchimie, pouvait, il y a deux siècles, servir de base aux discussions entre savants, ne saurait, de nos jours, à raison des progrès réalisés dans l'étude des sciences physiques et naturelles, remplir le même office. On sait que le diamant est une modalité du carbone, et si le problème de la transmutation des métaux se pose encore, c'est comme cas particulier de celui de la transformation de la matière. Tout porte à croire, en effet, que celle-ci est constituée par des atomes de même essence, quelle que soit la variété apparente des corps obtenus par la réunion de ces atomes. Le jour où cette hypothèse aura été nettement vérifiée et où les lois de l'affinité seront mieux connues, le problème de la transmutation des métaux sera bien près d'être résolu d'une manière tout au moins théorique.

Si donc l'*Alchymista Christianus* ne contenait qu'un exposé de faits relatifs à la recherche de la pierre philosophale et au traitement des métaux, sa lecture n'offrirait actuellement qu'un intérêt assez restreint. Mais cet ouvrage me paraît, pour d'autres causes, mériter de fixer votre attention. D'abord, au point de vue bibliographique, il convient de signaler que l'*Alchymista* a été imprimé à Toulouse en 1632, chez Pierre

1. *Alchymista Christianus*, petit in-8° de 240 pages. Tolosæ Tectosagum, apud Petrum Bosc, 1632.

Bosc; il n'est cependant pas mentionné dans le Catalogue qu'un ancien président de la Société archéologique du Midi, M. de Castellane, a rédigé, de tous les livres publiés à Toulouse au cours du dix-septième siècle.

On ne peut dire cependant que l'*Alchymista* soit complètement inconnu ou très rare. Il est, en effet, cité dans les notices que la *Biographie médicale* et le *Dictionnaire* de Larousse consacrent à son auteur, Pierre-Jean Fabre.

Pierre-Jean Fabre a vécu dans la première moitié du dix-septième siècle; la date de sa naissance et celle de sa mort sont ignorées. On ne sait de sa vie que ce qu'il en a dit lui-même dans ses ouvrages. Né à Castelnaudary, il étudia la médecine à Montpellier, et la théologie à Toulouse. Il épousa dans cette dernière ville une personne jeune, belle, noble et riche qui, atteinte d'une maladie grave, avait été guérie par ses soins et lui avait témoigné sa reconnaissance en lui offrant sa main.

Fabre jouissait comme médecin d'une grande réputation. Il a écrit de nombreux ouvrages dans lesquels il s'est fait l'apôtre de la Spagirie (nom qu'on donnait alors à la chimie et qui vient de σπάω j'extrais, αγείρω je rassemble). Il prétendait expliquer tous les phénomènes de la vie à l'aide des théories chimiques.

Sa prétention, étant donné surtout l'état de la science à cette époque, était exagérée. On doit reconnaître cependant que Fabre et ceux qui opinaient comme lui pressentaient, en quelque sorte, le rôle important des actions chimiques dans les organismes vivants et que leur méthode n'était pas absolument irrationnelle.

En jugeant aujourd'hui, les théories des spagiristes du haut des connaissances acquises en médecine depuis deux cent cinquante ans, on est facilement amené à trouver que certaines de ces théories étaient mal fondées, insuffisantes ou même ridicules. Mais, sommes-nous bien sûrs que les hypothèses scientifiques admises aujourd'hui ne cesseront pas d'être vérifiées et acceptées? ne donneront pas lieu plus tard à de justes critiques? Sommes-nous bien bien sûrs que ceux qui les soutiennent avec une ardeur peut-être excessive ne s'exposent pas aux railleries faciles des savants de l'avenir? Témoigner une pareille assurance serait méconnaître la manière dont progressent habituellement les sciences expérimentales. Il ne faut donc pas reprocher à Fabre et aux spagiristes d'avoir voulu se servir des connaissances chimiques qu'ils possédaient pour résoudre les questions relatives aux phénomènes vitaux et à la guérison des maladies. On peut regretter pour eux, toutefois, qu'ils aient crû devoir présenter leurs assertions sous des formes parfois emphatiques et souvent peu claires.

Mais si Fabre peut, dans une certaine mesure, être défendu quand il prétend faire de la médecine par le moyen de la chimie, on ne saurait, semble-t-il, l'approuver, quand il veut expliquer, à l'aide du même moyen, les vérités de la religion chrétienne. Or, c'est le but qu'il se propose dans son *Atchymista Christianus*, ainsi que l'indique le sous-titre un peu long de cet ouvrage :

« ..... *in quo Deus rerum author omnium et quamplurima Fidei*
« *christianæ mysteria per analogias chymicas et figuras explicantur,*
« *christianorumque orthodoxa doctrina vita et probitas non oscitan-*
« *ter ex chymica arte demonstrantur.* »

J'avoue que malgré les promesses du sous-titre, les explications et les démonstrations de Fabre n'ont pas éclairé mon entendement d'une lumière bien vive. Je suis, il est vrai, assez faible en chimie, bien plus faible encore en théologie, et vous voudrez bien, je l'espère, me pardonner, si je n'ai pas très bien compris que la *chaleur innée* et le *radical humide* qui existent en toute chose sont de même nature, procèdent l'un de l'autre et sont la représentation exacte de Dieu le père et de Dieu le fils. Quant au Saint-Esprit, il ne saurait, pour l'auteur du livre, y avoir doute à son égard. Il est figuré par le *radical sec* qui entre également dans la composition de la matière.

A l'appui de ses assertions, Fabre fait une longue analyse des propriétés des trois éléments naturels précités. Il examine aussi celles du mercure des alchimistes, du sel du monde, de l'esprit du monde, des soufres métalliques rouge et blanc, de la pierre physique ou philosophale..... et par des rapprochements qui font honneur à son imagination, il découvre des relations entre ces substances et les choses religieuses.

Grâce à ses interprétations, la Sainte-Trinité, l'Incarnation, la Résurrection, les anges, les démons, le paradis, le purgatoire, l'Eglise catholique se retrouvent symboliquement dans les actions mutuelles des corps chimiques et les opérations par lequelles ces actions sont mises en jeu et qui sont au nombre de sept : *la calcination*, *la distillation*, *la dissolution*, *la putréfaction*, *la sublimation*, *la coagulation* et *la fixation*, correspondent d'après lui, soit séparément, soit combinées entre elles, aux sept sacrements de l'Eglise.

Incidemment et pour donner plus de force à son argumentation, Fabre cite des faits qui lui sont personnels. C'est ainsi qu'il dit avoir, à la date du 22 juillet 1627, jour de la fête de Sainte-Madeleine, à Castelnaudary, en présence des personnages dignes de foi et dont il donne les noms et énumère les qualités, expérimenté lui-même les vertus de la pierre philosophale. Il a eu moins d'un quart d'heure, à l'aide d'un demi-grain de cette pierre, dont il néglige d'ailleurs de donner clairement la composi-

tion, transformé en argent pur plus brillant que l'argent naturel une once de vif argent, c'est-à-dire de mercure, résultat merveilleux auquel peuvent être comparées la transformation et la purification des âmes par les sacrements.

Quelle que soit la valeur de cette comparaison, si nous ne retenons que le fait sur lequel elle est établie, nous pouvons, à défaut d'explications de détail sur la manière dont l'opération a été conduite, penser que parmi les ingrédients mis en œuvre et dont Fabre ignorait sans doute la constitution intime, se trouvait un sel d'argent, qui a été décomposé et dont le métal a été finalement recueilli.

Plusieurs fois dans son ouvrage, Fabre revient sur cette question de la Pierre philosophale, qui, transmutant les métaux et changeant le verre en diamant, est un symbole du Christ Rédempteur qui purifie les âmes et les conduit à la perfection et au bonheur éternel.

Dans le dernier chapitre sont données les raisons qui ont poussé Fabre à écrire l'*Alchymista Christianus*. L'auteur, qui se dit profondément chrétien, ne croit pas avoir manqué de respect envers la religion en publiant les analogies étonnantes qui existent d'après lui entre les saints mystères et les phénomènes chimiques. Jésus-Christ ne s'est-il pas lui-même comparé à la vigne, au lion, à l'agneau ? et n'a-t-on point de tout temps exposé dans les églises, aux regards des fidèles, des images ou des sculptures symboliques ?..... et là-dessus Fabre fait une description très intéressante du bas-relief qu'il a vu *in Augustissimo illo apud Tolosates divi Saturnini templo*, c'est-à-dire à Saint-Sernin de Toulouse, et qui représente un Centaure, *arcitenens sagittamque vibrans adversus monstrum fœmineo vultu, aquilino corpore pedibus et cauda draconis.* — C'est le bas-relief du Sagittaire, signalé plus tard par Daydé dans son *Histoire de Saint-Sernin*, et dont il est aussi parlé dans la monographie de cette église, publiée, en 1854, sous les auspices de la Société archéologique.

D'après l'opinion la plus répandue, ce bas-relief placé sur la façade principale de l'église, non loin de la statue de saint Saturnin, représenterait simplement le signe du zodiaque correspondant au mois de novembre, dans le courant duquel était célébrée la fête de ce saint. — Il est à noter que d'autres signes du zodiaque ont été figurés sur les murs de l'église et que d'ailleurs on retrouve les mêmes motifs de décoration dans plusieurs édifices religieux du Moyen-âge... Mais Fabre n'envisage pas cette explication; il en donne deux autres : la première fondée sur le symbolisme chrétien, la seconde tirée de considérations hermétiques. — Dans l'un et dans l'autre, il est question non seulement du Sagittaire, mais encore du monstre au visage de femme, au corps d'un aigle, aux

extrémités de dragon, monstre sculpté dans un marbre voisin et contre lequel paraissait dirigée la flèche du Sagittaire.

Dans la première de ces interprétations, le Sagittaire, à la fois homme et cheval, représente l'Eglise, qui possède à la fois deux natures, l'une d'essence divine, l'autre d'essence matérielle. L'arc tendu, c'est la volonté des âmes chrétiennes portées vers l'amour de Dieu et la haine du péché; la flèche, c'est la grâce divine, arme merveilleusement efficace pour combattre le péché, lequel nous apparaît tout d'abord agréable et séduisant comme le visage d'une femme, et est en définitive horrible et dangereux comme le monstre dont le bas-relief nous donne l'image.

Quant à la seconde interprétation, l'interprétation chimique, il conviendrait, pour la bien comprendre, de s'assimiler, en premier lieu, les connaissances exposées dans la *Somme* de Geber, le *Livre d'Artéphius* et autres ouvrages d'alchimie. — Mais, comme Fabre assure que cette interprétation résume en quelque sorte tout ce qu'il a dit dans son livre, nous ne pouvons nous dispenser de la faire connaître, tout au moins dans ses lignes essentielles.

Le Sagittaire, c'est l'eau mercurielle, partie volatile de la pierre philosophale. Cette eau renferme un élément igné dont la force et le mérite sont représentés par ce qu'il y a d'humain dans le Centaure, tandis que le second élément : le mercure des philosophes, dont l'action est toujours si rapide, est figuré par ce qui dans le Centaure tient du cheval, le plus rapide des êtres animés.

L'arc et la flèche donnent une image de l'action destructive de l'eau mercurielle, qui désagrège le chaos chimique, c'est-à-dire la matière dont les trois éléments, le soufre, le mercure et le sel, sont respectivement représentés par la tête humaine, le corps de l'aigle et la queue du dragon, constituant le monstre du bas-relief... et Fabre ne se contente pas d'affirmer ces choses, il accompagne chacune des indications qu'il donne d'arguments justificatifs prouvant tout au moins qu'il était plein de son sujet.

Dans la monographie de Saint-Sernin, publiée sous les auspices de la Société archéologique, le monstre en question est décrit comme étant un épervier à face humaine retenant sous ses serres puissantes un animal aux formes hideuses, près duquel est gravé le mot *cocodrillus*. C'est une allégorie de l'âme chrétienne foulant aux pieds le mal ou le péché. Il n'est nul besoin pour cette explication de faire jouer un rôle au Sagittaire, lequel conserve simplement sa signification zodiacale.

Il y a lieu cependant de s'étonner que Fabre n'ait vu qu'un seul animal, fantastique, il est vrai, là où il s'en trouvait deux, et qu'il ait pris le crocodile pour la queue de cet animal fantastique. Etant donnée l'im-

portance de sa dissertation sur le sens énigmatique de ce bas-relief, il paraît étrange qu'il ait pu commettre une pareille erreur matérielle. Ce bas-relief existe encore, il est au musée de Toulouse, mais il est tellement mutilé qu'il est très difficile aujourd'hui de faire la vérification désirable.

Il y aurait aussi une autre vérification à faire portant sur la lecture des mots gravés auprès du Sagittaire. D'après la monographie de Saint-Sernin et l'ouvrage de Daydé, ces mots formeraient le distique suivant :

Juncta simul faciunt unum dua Corpora Corpus
Pars prior est hominis, altera constat equo.

Mais Daydé prétend que les lettres du second vers sont tronquées. Dans l'ouvrage de Fabre, qui est antérieur de trente ans à celui de Daydé, l'hexamètre est bien celui qu'à rapporté Daydé, mais le pentamètre complétant le distique est ainsi conçu :

Sic est in toto fortius orbe nihil.

qui ne ressemble en aucune façon au vers cité plus haut.

Malheureusement, nous n'avons plus le bas-relief du Sagittaire. Il n'existe ni à Saint-Sernin, ni au musée, et nous ne savons comment expliquer la discordance qui existe entre les deux citations.

Fabre, qui avait cru devoir faire au pape Urbain VIII la dédicace de son livre, proteste en terminant de la pureté de sa foi et se soumet d'avance à toutes les corrections que les docteurs de l'Eglise jugeront à propos de faire subir à son ouvrage. On ne sait ce qu'il advint du livre et de son auteur.

La découverte d'un exemplaire de l'*Alchymista Christianus*, l'étrangeté du sujet traité par Fabre, et surtout cette double circonstance que le livre sort des presses toulousaines et qu'il renferme sur les sculptures de Saint-Sernin des renseignements pouvant être utilisés, m'ont amené à vous signaler l'existence de cet ouvrage, qui, sans valeur au point de vue scientifique, n'est point cependant sans présenter à d'autres égards quelque intérêt.

Séance du 21 janvier.

Présidence de M. J. de Lahondès.

M. le Colonel de Bourdès, membre résidant, délégué pour représenter la Société à l'inventaire des objets d'art et du médaillier de la succession de Clausade, rend compte des opérations qui ont duré

vingt-cinq jours. Il dépose son rapport et copie des testaments de Mme de Clausade (1888-1896).

M. le Président remercie M. de Bourdès au nom de tous ses confrères et ajoute quelques informations sur la marche de cette affaire.

Le Secrétaire signale dans la correspondance imprimée le *Bulletin des musées royaux* des arts décoratifs et industriels à Bruxelles. C'est le n° 1 de la deuxième série. Cette publication mensuelle paraît depuis 1901, in-4° à deux colonnes, avec de belles illustrations (6 fr. 50 c.). Elle sert d'organe à la Société des amis des musées royaux de l'Etat, à Bruxelles, qui vient de naître et à laquelle nous adressons de bon cœur nos compliments et nos vœux.

M Félix Mazauric, conservateur des musées archéologiques et des monuments romains, à Nîmes, nous a envoyé une brochure de 88 pages, *Recherches et acquisitions*, années 1906 et 1907. C'est une vieille tradition qui est ainsi reprise de tenir régulièrement au courant du mouvement de ces musées renommés l'Académie de Nîmes et le grand public. C'est une excellente mesure que toutes les municipalités, que l'Etat devraient exiger de tous les conservateurs. Quand on feuillette ce rapport de M. F. Mazauric, on y remarque l'absence absolue de ce bavardage, trop souvent à la mode dans nos Académies provinciales; pas de phrases inutiles; mais la sobre description de toutes les pièces qui ont enrichi les collections. Chaque mois apporte son large contingent, et cela aussi prouve l'activité des amis de l'antiquité dans cette région privilégiée et dont la population est très intelligente.

M. E. Harot, membre correspondant, communique la note suivante :

Un écusson sculpté à Brax (Haute-Garonne).

Sous le porche de l'église moderne de Brax, on a placé deux écussons très mutilés, paraissant dater de la fin du quinzième ou du commencement du seizième siècle, et provenant de l'ancienne église démolie. Ils sont encastrés au dessus l'un de l'autre dans la construction nouvelle.

L'écusson inférieur se blasonne : De.... à un monde cerclé sommé d'une croix haute pommetée de...., accostée de deux tours, sans porte, crénelées et maçonnées de.... L'écusson supérieur, encadré d'une grosse

moulure, tronquée à la base, est identique à l'autre écu ; cependant la croix paraît double.

Ce sont les armes des *de Montfort*, anciens seigneurs de Brax et de Lamothe ; famille qui a fourni deux capitouls à Toulouse.

Ce même écu, tenu par un ange, se retrouve au musée des Augustins, sous le portique du cloître ; il est un peu moins mutilé que ceux de Brax,

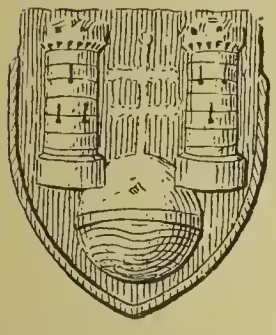


Fig. 2. — Écusson conservé au Musée des Augustins.

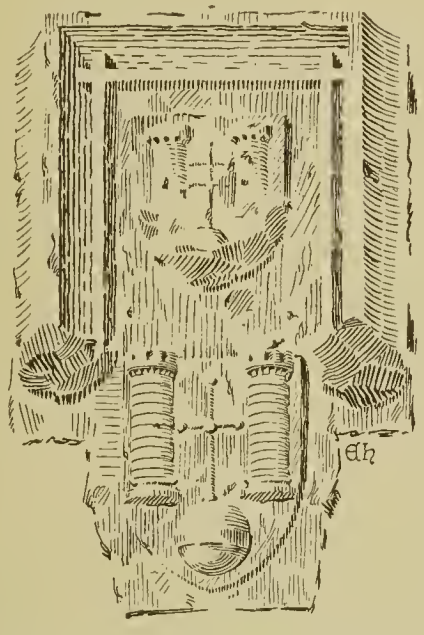


Fig. 1. — Deux écussons encastrés sous le porche de l'église de Brax. Armes des de Montfort.

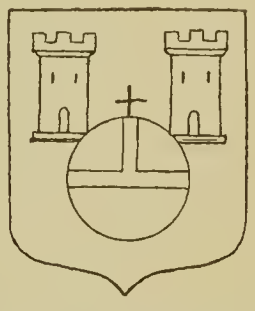


Fig. 3. — Les armes des de Montfort.

cependant la croix double surmontant le globe a été grattée. Les tours n'ont pas de portes, elles sont percées de trois archères ; le monde ou globe est divisé horizontalement par un cercle : la partie supérieure restant lisse représente la terre, la partie inférieure est striée de lignes ondées figurant l'eau.

Jean de Montfort, capitoul de Toulouse en 1468, 1483 et 1484, a ses armoiries reproduites sur la planche 39 de l'*Archéologie pyrénéenne* de Dumège, atlas des prolégomènes.

Ces armes sont parlantes, ou plutôt l'ont été, car le monde sommé d'une croix n'est autre chose que la mauvaise interprétation d'un mont surmonté d'un arbre ou d'une plante à trois branches ou à trois feuilles. Les deux tours représentent un château ou fort.

Ce mont sommé d'un arbre[1] est indiqué d'une façon tout a fait con-

1. On peut en voir un bel exemple dans le *Bulletin* de la Société, n°36, p. 459

ventionnelle sur un grand nombre de sceaux languedociens ; mais cette figure n'est pas souvent restée dans le blason sous sa forme primitive, elle s'est altérée et la plupart du temps le mont s'est transformé en monde et l'arbre en une croix simple ou double suivant le nombre des branches, quelquefois en roc d'échiquier et même en fleur de lis. Les familles nobles ou les villes qui ont le mot *mont* dans la composition de leur nom ont assez souvent un monde dans leurs armes, la raison n'en vient pas d'autre cause. Il y a eu des altérations plus extraordinaires encore : sans parler du blason municipal de Montauban, où l'arbre est devenu un tronc desséché et où la montagne a pris la proportion d'une terrasse, citons Montréal (Aude), où la figure qui nous occupe est devenue un oignon, ce qui est tout à fait ridicule ; Montesquieu-Volvestre, où l'arbre s'est transformé en une pique chargée de trois serpents. Il n'y a qu'à regarder les anciens sceaux pour s'en rendre compte.

M. Barrière-Flavy, membre résidant, fait la communication suivante :

Cuve baptismale de Grépiac (Haute-Garonne).

Le village de Grépiac, pittoresquement campé sur la rive droite de l'Ariège entre Venerque et Auterive, fut, sous l'ancien régime, le centre d'une seigneurie et d'une paroisse dont les terres étaient comprises, au seizième siècle, dans le *taillable* d'Auterive.

La seigneurie qui faisait vraisemblablement partie des possessions des Montaut, aux treizième et quatorzième siècles, appartenait, au commencement du seizième, à Jean Vidal, bourgeois et marchand de Toulouse, qui la laissa à sa fille unique Jeanne, avec les seigneuries de Miremont, Vénerque, Auragne, Lagardelle, Villeraze, etc... Celle-ci, d'abord veuve de Jean de Ruppe, épousa en secondes noces Jean de Mansencal, président au Parlement, mort vers 1561. Le second fils des sept enfants qu'elle en eut, Jean de Mansencal, conseiller au Parlement, surprit en 1574, à la tête d'un parti huguenot, la ville d'Auterive où il commit, ainsi qu'aux alentours, de nombreux excès. Le Parlement, prenant en considération les plaintes qui lui furent adressées à ce sujet, ordonna, par arrêt du 20 avril 1574, son arrestation et la saisie de ses papiers[1]. Mais il sut se soustraire à toute poursuite et les perquisitions faites dans son hôtel, à Toulouse, demeurèrent sans résultat. Ses biens furent toutefois mis sous séquestre.

La seigneurie de Grépiac fut plus tard divisée entre les deux filles de

1. Archives du Parlement de Toulouse. B. 69, f° 374.

son fils Guy, qui la transmirent aux familles de Sabartier de Roquerlan et de Lailhère. Au milieu du dix-septième siècle, enfin, les Polastron de Lailhère possèdèrent cette terre jusqu'à la Révolution.



Fig. 1.



Fig. 2. — Cuve baptismale de Grépiac (Haute-Garonne).

En 1790, le marquis Jean-Jacques-Joseph de Polastron émigra; ses biens mis sous séquestre furent acquis en majeure partie par le citoyen Duffaut. Sa veuve, de la famille de Lévis-Mirepoix, ne put revendiquer de sa dot, après un long procès, qu'une rente de 600 livres, constituée sur le moulin d'Auterive.

Au dix-huitième siècle, le château de Grépiac, aujourd'hui totalement disparu, était fortifié et flanqué de six tours.

L'église de Saint-Martin de Grépiac fut unie, au commencement du

quatorzième siècle, en 1318, par le pape Jean XXII, à l'archidiaconé d'Olmes (Laroque d'Olmes, Ariège).

Plus tard, le Chapitre Saint-Etienne de Toulouse, comme prieur de Grépiac, touchait sur cette cure, au dix-huitième siècle, la somme de 1860 livres et son recteur prélevait 900 livres de revenu net[1].

L'église fut complètement détruite durant les guerres religieuses de la fin du seizième siècle, et reconstruite en 1606, pour le prix de 760 livres[2]. En 1780, les réparations qui y furent faites s'élevèrent à 600 livres[3]. Abandonnée depuis longtemps, elle a été transformée en grange et remplacée par une belle église moderne, au centre même du village.

C'est vraisemblablement de l'église primitive que provient un bénitier de pierre que l'on voit dans l'atelier de M. Morellis, maréchal-ferrant à Grépiac et qui sert aux travaux de sa profession.

Cette auge rectangulaire mesure 0m54 de hauteur, 1m08 sur le plus grand côté et 0m66 sur le petit. Elle est usée en maint endroit et les sujets que le sculpteur représenta jadis sur les faces sont en partie défigurés.

Cette cuve est venue échouer, on ne sait comment, à une époque reculée, dans la boutique de la famille Morellis ou Morelli, qui se prétend d'origine italienne et figure d'ailleurs sur le compoix de 1545.

Ce petit monument est du reste jalousement conservé, et on lui témoigne tout le respect dont il est digne en lui permettant de s'effriter insensiblement de plus en plus chaque jour.

C'est un bénitier d'angle dont deux faces ont été ornées de bas-reliefs représentant des scènes de la vie de la Vierge.

Sur le petit côté se voit l'Annonciation. La silhouette de l'Ange se détache à peine du fond; on devine le personnage à sa robe flottante, surtout à ses deux grandes ailes qui tombent parallèlement au corps. La Vierge est à droite, debout, légèrement tournée et inclinée vers l'Ange; sa tête est nimbée. Entre eux se dresse un vase d'où émerge une tige à trois branches; à l'extrémité de chacune d'elles apparaît une fleur.

C'est bien là, comme le dit M. E. Mâle, la tradition du treizième siècle dans la représentation de la scène de l'Annonciation.

« L'art du treizième siècle, dans la scène de l'Annonciation, — écrit-il à la page 286 de son remarquable ouvrage, — revient à la grave simplicité de l'Evangile. La Vierge et l'Ange, debout l'un en face de l'autre,

1. Archives de la Haute-Garonne, G. Fonds de Saint-Etienne, reg. 92.
2. Regist. de Cantal, notaire d'Auterive, 1606, f° CII (Minutes de Me de Cazis, not. à Auterive).
3. Registre de J. F. Cappé, notaire d'Auterive, n° 22, f° 10 343.

sont seuls... Cependant, dans le courant du treizième siècle, commence à apparaître un détail symbolique dont il ne me semble pas qu'on ait compris le sens. Une fleur à haute tige s'élève dans un vase entre la Vierge et l'Ange. Cette fleur n'est pas encore un lis; elle ne symbolise pas, comme on pourrait le croire, la pureté de Marie. Elle rappelle un autre mystère. Les docteurs du Moyen-âge, en tête desquels il faut citer saint Bernard, admettaient que l'Annonciation avait eu lieu au printemps, « *au temps des fleurs* ». Ils croyaient en trouver une preuve dans le nom même de Nazareth qui signifie *fleur*. De sorte que saint Bernard avait pu dire : La fleur a voulu naître d'une fleur, dans une fleur, au temps des fleurs... »

« Telle est l'origine des merveilleuses fleurs que les primitifs italiens détachent sur l'or des fonds entre la Vierge et l'Ange de l'Annonciation[1]. »

La fleur ne prend bien réellement un caractère déterminé qu'au quatorzième siècle, où elle devient véritablement le lis.

Sur le grand côté de la cuve, l'artiste a représenté l'Adoration des Mages, à l'aide de quatre personnages, lesquels, ainsi que ceux de la première scène, se détachent encore, bien que frustes, dans chacune de leurs arcatures respectives.

Dans la première, la Vierge, assise dans une large chaise au soubassement décoré d'un rinceau, tient l'Enfant Jésus sur son bras gauche.

Viennent ensuite : le vieux Melchior, à genoux, les bras tendus vers la Vierge, offrant sa couronne. Au-dessus de sa tête, à gauche, se voyait jadis, paraît-il, une étoile que le temps a fait disparaître complètement.

Balthazar — le noir, *fuscus* — montre de la main, au troisième personnage qui le suit, l'étoile brillant au firmament. Ce dernier est Caspard — plus tard Gaspard — qui porte l'encens, tandis que son compagnon Balthazar, offre la myrrhe.

Ces personnages sont en tout point conformes à la tradition.

Les monuments religieux du Moyen-âge ne sont pas communs dans cette région de la basse Ariège, et l'on ne peut guère citer que les portails de Caujac et de Gaillac-Toulza, du treizième siècle, dont la décoration présente quelques scènes de la vie de la Vierge[2]. C'est pourquoi il est regrettable que cette cuve baptismale de Grépiac, précieuse par sa rareté, demeure reléguée dans un sombre coin de boutique où elle se

1. E. Mâle, *L'art religieux du treizième siècle en France.*

2. C. Barrière-Flavy, *Les portails des églises de Caujac et de Gaillac-Toulza.* Extrait du *Bulletin archéologique du Ministère de l'Instruction Publique*, 1904.

détériore peu à peu jusqu'au jour où elle disparaîtra complètement brisée

Séance du 28 janvier.

Présidence de M. J. de Lahondès, *président.*

Dans la correspondance, le Secrétaire général signale particulièrement un envoi de M. Antonin Deloume, notre confrère, tirage à part des *Mémoires de l'Académie de Législation* intitulé : « La Passion de l'argent dans les instincts, les lois et les mœurs des Romains, ploutocratie croissante jusqu'à l'empire », 48 pages in-8°. C'est une suite à l'ouvrage *Les Manieurs d'argent à Rome*, couronné doublement par l'Institut, c'est-à-dire par l'Académie Française et par l'Académie des Sciences morales et politiques. La Société est heureuse d'apprendre que cet ouvrage va être traduit en allemand avec des éléments nouveaux et déjà très remarqués. M. G. Ferrero en écrira la préface.

Lecture est donnée d'une lettre très affectueuse de Mgr Batiffol, remerciant la Société et son Président de leurs sentiments à son égard. Notre confrère, désormais, prendra place au rang des membres libres.

M. Pontnau annonce que la maison de Cordes dite du Grand-Fauconnier et dont il fut déjà plusieurs fois question est sauvée. Elle vient d'être acquise par M. Boyer, avocat à Toulouse, qui se propose d'affecter une des salles à un Musée local. M. Cartailhac exprime le vœu que, s'il y a restauration, elle soit extrêmement prudente sous peine d'être déplorable.

M. l'abbé Auriol ajoute que cette antique demeure, habitée un moment par un arrière-neveu du chancelier Seguier, indivise plus tard entre trois ou quatre héritiers, reste finalement entre les mains de celui qui avait la plus grosse part et qui avait transporté à Toulouse et soigneusement conservé le mobilier, coffres, tapisseries, tables, étains... Il lui sera aisé de rouvrir les croisées, les meneaux n'ayant pas été détruits. Naguère, des architectes avaient dessiné avec soin la façade et calculé le prix de son enlèvement et de son transfert en Amérique !

M. le marquis DE CHAMPREUX D'ALTENBOURG, membre correspondant, lit la notice suivante :

Le tombeau de Montmorency à Moulins, sa description, son historique.

(Avec une planche hors texte.)

Les archives départementales et la Bibliothèque de la ville de Moulins contiennent d'intéressants documents concernant la construction du tombeau élevé par la piété de la princesse des Ursins, duchesse de Montmorency, à la mémoire de son mari.

Nous avons pensé qu'une description de ce magnifique monument devait être pour notre ville, qui fut le théâtre de ce drame sanglant, l'objet d'une étude intéressante et instructive.

Dans ce but, il est nécessaire de revoir rapidement les sombres événements qui se succédèrent à Toulouse du 27 au 30 octobre 1632, ainsi que ceux qui survinrent plus tard.

Le vingt-septième jour d'octobre, le maréchal de Montmorency, selon les chroniques du temps, arriva sur le midi à Toulouse, conduit par le maréchal de Brézé, qui le livra dans la maison de ville à M. de Launay, lieutenant des gardes du corps.

Le vingt-huitième jour, tous les seigneurs qui étaient à la cour demandèrent sa grâce au Roi, et particulièrement le cardinal de la Valette, ami de la famille du duc, le nonce du Pape, le duc de Chevreuse, le duc d'Epernon et autres.

Mais la politique du cardinal de Richelieu triomphait; cette tête devait tomber.

Le vingt-neuvième jour, le noble duc fut conduit devant le Parlement de Toulouse. Le garde des sceaux Châteauneuf avait obtenu de cette assemblée un arrêt de mort contre Montmorency. Tous les membres de cette cour souveraine, le front caché dans leurs mains, prononcèrent la fatale sentence.

Le trentième jour, au matin, le comte de Charlus eut commandement de lui demander l'ordre du Saint-Esprit et le bâton de maréchal de France ; il rendit l'un et l'autre. Sur le midi de ce même jour, les deux commissaires et le greffier criminel se rendirent dans la chapelle de l'hôtel-de-ville où ils mandèrent le duc pour lui lire l'arrêt qui le frappait.

Il demanda : « A quelle heure faut-il mourir ? » On lui répondit que l'ordre portait que ce serait sur les cinq heures. Il ajouta : « Ne pourrai-je pas mourir plus tôt, et environ l'heure que Jésus-Christ mourut sur la croix ? » Et cela étant laissé à son choix, il dit : « Mourons donc ! »

Sur ce mot il traversa l'allée qui le conduisait dans la cour de l'hôtel de ville, où il rencontra les gardes qui le saluèrent.

Quelques instants après sa tête roulait sur l'échafaud, et les portes de la cour furent toutes grandes ouvertes au peuple.

Dès que l'exécution fut accomplie, le cardinal de la Valette fit réclamer et transporter le corps dans une chapelle de l'abbaye de Saint-Sernin, où la tête fut recousue, le corps embaumé, puis renfermé dans un cercueil de plomb.

Il fût déposé dans une chapelle dédiée à saint Exupère, et plus tard à sainte Thérèse.

Il demeura en ce lieu qui était tendu en grand deuil jusqu'à dix heures du soir, instant où il fut enterré dans cette vénérable église de Saint-Sernin, où, depuis que Charlemagne y apporta les corps des saints Apôtres, on n'avait jamais enseveli que ceux des martyrs ou des canonisés, en telle sorte que les comtes mêmes de Toulouse n'ont jamais pu avoir ce privilège, leurs sépultures étant dans un cimetière tenant à l'église.

Ainsi finit à Toulouse, le 30 octobre 1632, Henri II, duc de Montmorency, filleul d'Henri IV, qui était né à Chantilly en 1595.

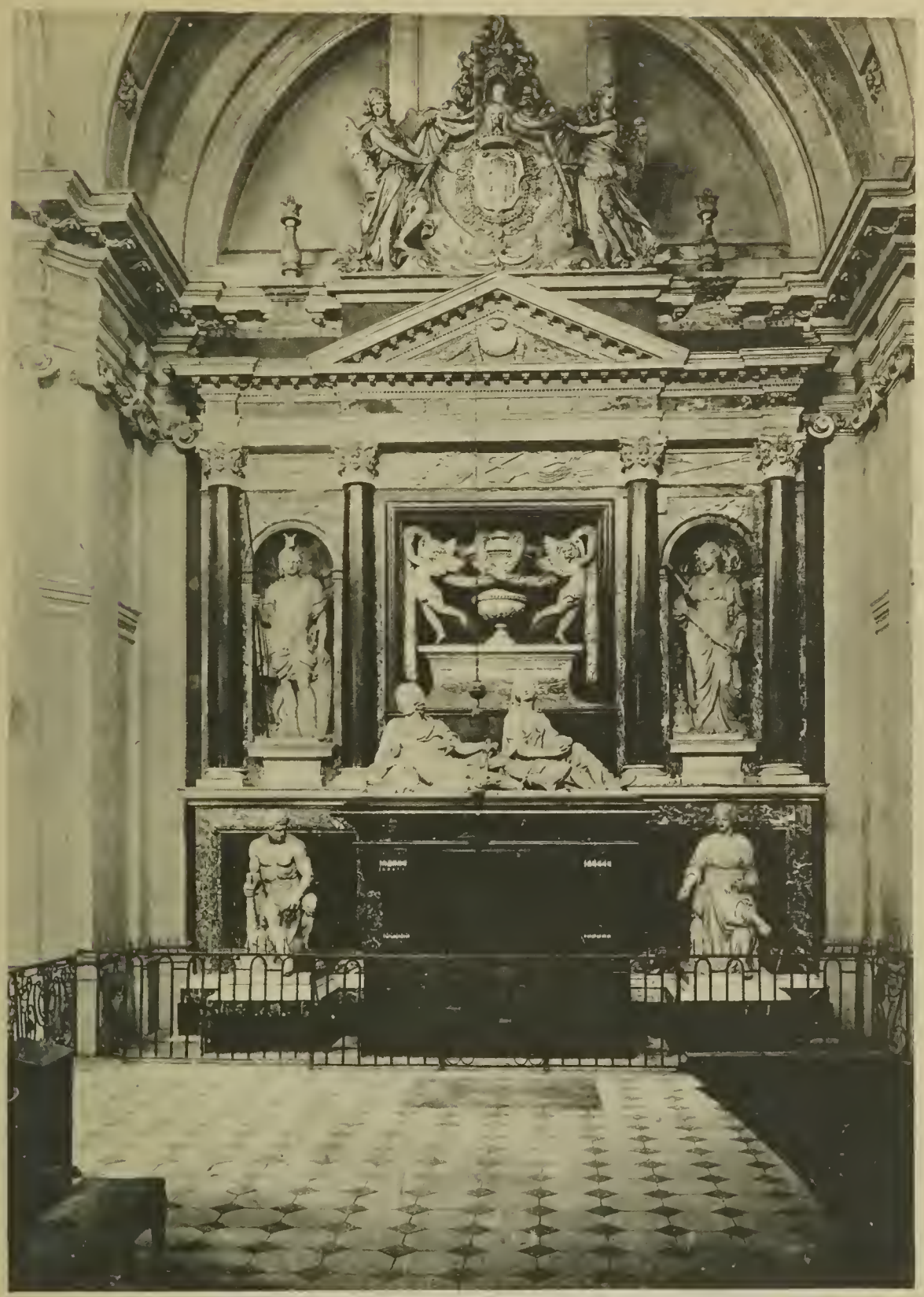
Avec lui se termine la branche cadette de la maison, et la première branche ducale des Montmorency.

Deux années après les événements que nous venons de retracer sommairement, la duchesse de Montmorency fit restaurer cette chapelle. La voûte fut recouverte par des cassetons en plâtre ornés de peintures et de dorures. Sur les faces latérales, furent pratiquées deux niches où l'on voyait des statues représentant la douleur conjugale, tenant le flambeau de l'hymen renversé. Le rétable était orné de deux colonnes supportant un fronton sur lequel étaient sculptées les armes des Montmorency : d'or à la croix de gueules, cantonnée de seize alérions d'azur, ayant deux anges pour supports.

Cette ornementation se retrouvait encore en 1858. Elle disparaît vers cette époque, comme tant d'autres choses encore en cette antique église, pour faire place à des décorations n'ayant aucun lien avec l'ensemble de l'édifice. Cette chapelle étant complètement transformée aujourd'hui, l'on peut dire qu'il ne subsiste plus qu'un vague souvenir du passé qui nous occupe ici.

Marie-Félicie Orsini, princesse des Ursins, duchesse de Montmorency, née à Rome en 1600, soupçonnée d'avoir pris part à la révolte de son mari, fut, huit jours après l'exécution de ce dernier, conduite comme prisonnière d'État au château de Moulins.

Ayant reçu au bout de quatre années la liberté d'en sortir, elle fit choix, auprès du couvent de la Visitation, d'une maison où elle se tenait conti-



LE TOMBEAU DE MONTMORENCY A MOULINS

Photographie de M. LEMOINE.

Photocollographie C. LASSALLE, Toulouse.

nuellement renfermée dans une salle drapée de noir éclairée seulement par des flambeaux.

Elle y fut visitée tour à tour par Henriette de France, reine d'Angleterre, par l'héroïne la grande-duchesse de Longueville, par la duchesse de Châteauroux, par Anne d'Autriche et la reine Christine de Suède. Le roi Louis XIII lui-même, de passage à Moulins, fit prendre de ses nouvelles par un seigneur de sa cour, et le cardinal de Richelieu s'étant présenté elle refusa de le recevoir.

Elle employait les moments que lui laissaient les prières et les larmes à copier « un abrégé des méditations du révérend père Julien Hayneufve, de la Compagnie de Jésus, pour les quatre saisons de l'année ».

Ce manuscrit, si intéressant par son origine et par les tristes souvenirs qu'il évoque, est conservé à la bibliothèque de Moulins; il contient près de 500 pages et porte, sur la première feuille après le titre, ces mots :

« Ecrites de la main de »
« Nôtre Mère du Montmorency. »

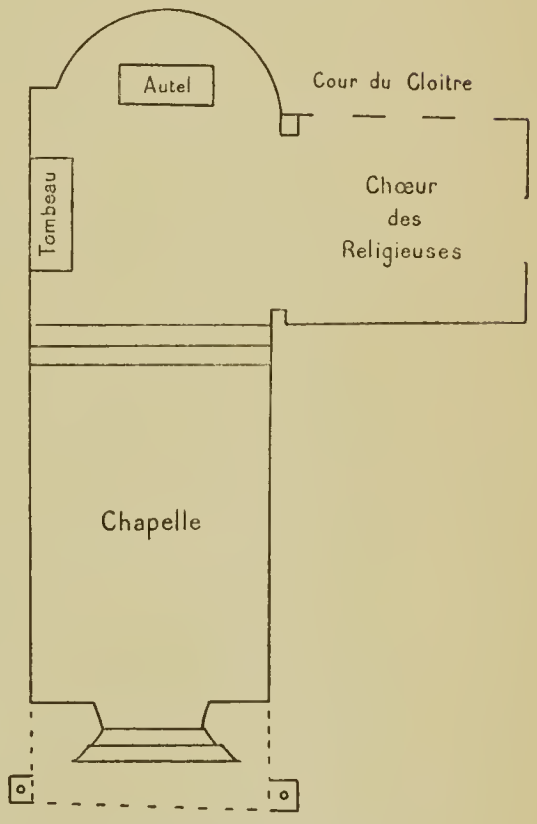


Fig. 1. — Église du couvent de la Visitation à Moulins.

Nous avons pu voir, encore entre les mains d'un grand collectionneur de Paris, une sorte de petit cahier recouvert d'une peau jaune usée par le temps et fermé par des cordons de toile. Il indique presque jour par jour les noms des divers personnages qui venaient visiter la duchesse dans sa retraite volontaire.

Ayant obtenu, en 1645, la permission de faire conduire le corps de son mari à Moulins, la duchesse de Montmorency lui éleva, en 1652, dans l'église qu'elle avait fait construire pour le couvent de la Visitation, un magnifique mausolée qui est encore le plus beau monument de la ville, et l'un des tombeaux les plus remarquables de France.

Ce couvent de la Visitation dont il ne reste aujourd'hui que la chapelle et une partie du cloître servant de cour au lycée, avait été fondé par Mme de Chantal, en 1616.

Cette même Mme de Chantal, qui fut l'aïeule de Mme de Sévigné, fut canonisée en 1767 par le pape Clément XI, et l'Église l'honore le 21 août sous le nom de sainte Jeanne de Chantal.

Ce couvent de la Visitation de Moulins était la troisième des cent trente fondations faites à l'instigation de saint François de Sales, le premier couvent ayant été fondé à Annecy en 1610.

Ce mausolée admirable dans sa forme fut élevé à la gauche de l'autel, en face la grille derrière laquelle les religieuses assistaient aux offices. De cette façon, l'épouse meurtrie avait toujours sous les yeux l'image de son mari.

DESCRIPTION DU MONUMENT.

Ce mausolée, œuvre commune des plus grands artistes du temps, est en marbre de différentes nuances et de diverses provenances.

En avant, le tombeau proprement dit. Ce tombeau renferme les restes du duc et de la duchesse. Au-dessus, leurs statues en marbre blanc de Carrare.

Le duc, à moitié couché, appuyé sur son coude, semble jeter un regard de dédain sur les vanités de la terre. Sa femme, les mains jointes, semble implorer la clémence divine.

Le monument est adossé contre une sorte de portique avec son fronton soutenu par deux colonnes et deux pilastres.

Entre les colonnes se voient deux statues ; à droite, la Libéralité qui personnifie le désintéressement de la duchesse.

Cette statue est l'œuvre des frères Anguier, nés à Eu, qui ont travaillé à Paris au palais des Tuileries.

A gauche, la Force, dédiée au duc, sous la forme d'un Hercule au repos, est l'œuvre admirable du sculpteur Gérardon.

Au-dessus, la Religion et la Vertu guerrière, dédiées l'une au duc, l'autre à la duchesse, œuvre du sculpteur moulinais Thomas Regnaudin.

Au milieu, deux petits Génies, d'un mouvement gracieux, ferment l'urne funéraire avec une guirlande de fleurs. C'est l'œuvre des frères Anguier.

Dans le haut du portique, les armes du connétable accolées de deux anges ailés.

Une ancre et des cordages rappellent que le duc fut aussi grand-amiral de France.

Ce mausolée peut avoir 7 ou 8 mètres d'élévation sur 5 de large.

Le corps du tombeau est en marbre noir; les statues, ainsi que les ornements, sont du plus pur marbre blanc de Carrare.

Ce monument, l'un des plus parfaits qui existent en ce genre et qui réunit les œuvres des grands noms que nous venons de citer, produit sur le visiteur, dans le cadre admirable où il est placé, la plus vive et la plus noble impression.

Sur le socle carré et massif qui supporte le tombeau fièrement appuyé sur des griffes de lion, se lit l'inscription suivante écrite en latin :

« A Henri II, le dernier et le plus grand des ducs de Montmorency, pair de France, grand-amiral, connétable, terreur des ennemis, amour des siens; Marie-Félicie, de la famille romaine des Ursins, son épouse unique, à qui des richesses immenses de son mari ne resteront que son amour durant sa vie, et après sa mort ses cendres. — Après dix-huit années passées dans le mariage le plus heureux, à ce mari incomparable dont elle n'eut jamais à regretter que la perte, à ce mari plein de mérite, elle a élevé ce tombeau, l'année de notre salut 1652, et de son deuil la vingtième. »

Au-dessus du maître-autel qui occupe à la gauche du tombeau le centre du chœur, se remarque un grand et magnifique tableau qui fut envoyé de Rome à la princesse par le cardinal des Ursins. Il a pour auteur Pietro de Cortone, et pour sujet la Présentation au temple. Le pape Sixte-Quint y est représenté sous les traits du grand-prêtre.

Au-dessous, sur le tabernacle même, un remarquable reliquaire en vermeil et cristal de roche, donné par saint François de Sales à Madame de Chantal. De chaque côté de ce tabernacle, trois flambeaux en argent massif d'un beau travail de composition et de ciselure.

CHŒUR DES RELIGIEUSES.

En face du tombeau du duc et de la duchesse, s'ouvre l'ancien chœur des religieuses de la Visitation, dont l'ancienne grille de séparation a été depuis longtemps enlevée.

C'est par cette partie de l'édifice que les visiteurs du monument pénètrent dans la chapelle.

Il est d'assez vastes proportions et largement éclairé d'un seul côté par de grandes baies vitrées et grillées, donnant sur l'ancienne cour du cloître.

Le plafond, peint par Lesueur, est magnifiquement décoré. Il se compose d'une série de médaillons et de tableaux, représentant la Vie de la Vierge.

Au centre, en un grand motif : l'Assomption.

Puis autour, les diverses phases de la Vie de la Vierge : la Nativité; Marie terrassant le démon; la fuite en Egypte; l'Annonciation; la Présentation de la Vierge; la Présentation de Jésus; Jésus portant sa croix.

Dans le fond : la Religion entourée des trois Vertus théologales.

Le parquet de ce chœur est composé de grands panneaux de bois de chêne et de bois de cèdre.

L'ensemble formé par ce tombeau, cet autel et cet ancien chœur, ainsi

décoré, produit un effet véritablement saisissant; il a quelque chose de majestueux et de royal que l'on ne se lasse d'admirer, que l'on ne peut ensuite oublier.

Selon M. de Salaberry dans sa *Biographie universelle*, et le baron Taylor dans son *Voyage en France*, le tombeau du duc allait être détruit en 1793 par les révolutionnaires qui avaient déjà envahi l'église, lorsqu'une voix sortie des rangs de cette foule en fureur s'écria : « Quoi ! vous allez briser le tombeau d'un bon républicain, puisqu'il est mort victime du despotisme ! »

Les marteaux déjà levés s'arrêtèrent et les restes du dernier et du plus noble des représentants de la féodalité sur les champs de batailles furent respectés au moyen de cet étrange certificat de civisme.

Après l'édification du tombeau que nous venons de décrire, ce témoignage mondain ne suffisant pas à sa douleur, la duchesse de Montmorency, princesse des Ursins, en donna un autre plus religieux et plus conforme aux idées du temps, en renonçant aux richesses et aux grandeurs de ce monde.

Ayant pris le voile en 1657, comme nous venons de le dire, dans ce couvent de la Visitation qu'elle avait comblé de ses libéralités et de ses bienfaits, et qui n'était fondé par Mme de Chantal que depuis 1616, elle y mourut pieusement le 5 juin 1666, après en avoir été la supérieure, et fut placée auprès de ce mari à qui elle avait donné des preuves si éclatantes d'amour conjugal.

Les pièces justificatives qui ont été consultées pour cette notice ce trouvent :

1° A la bibliothèque de Toulouse, dans une brochure de quelques pages imprimée en 1634, deux ans après l'exécution du duc de Montmorency (254 K.) ;

2° Aux archives départementales de Moulins, fonds du couvent de la Visitation ;

3° A la bibliothèque de la même ville.

M. de Puybusque, membre résidant, communique un manuscrit du dix-septième siècle, *Notes et mémoires relatifs à la province de Languedoc et principalement à l'ancien diocèse et à la Cité d'Albi*. La lecture en sera continuée.

Séance du 28 janvier 1908.

Présidence de M. J. de Lahondès, *président.*

La correspondance comprend :

Les médailles des Etats généraux de Languedoc, par E. Bonnet, 16 p. in-8°, 1 pl. ext. du *Bullet. archéolog.*, 1907, Paris.

M. le Dr Tachard, membre résidant, fait la lecture suivante.

Oratoire de Saint-Martin-de-Fenouillar.

On trouve au-dessous d'un bois de chênes-liéges, sur les bords du Rom, petit affluent du Tech, côtoyant la route de Paris en Espagne, entre le Boulou et le Perthus, un clocher-arcade surmontant la façade occidentale d'une vieille petite église, paraissant n'être que la dépendance d'une rustique ferme.

La vétusté de cet édifice attira mon attention, et ayant pénétré dans l'intérieur, j'eus la surprise d'y rencontrer un jeune peintre, envoyé de Barcelone pour décalquer les fresques de cet oratoire.

Il faut faire un examen très attentif de cette décoration délabrée, pour se reconnaître dans ces débris de peinture murale remontant au douzième siècle.

Il n'est pas sans intérêt de faire connaître cette œuvre assez ignorée, dont A. Michel a pu dire dans son *Histoire de l'Art* (t. I, p. 780) : « On a découvert, il y a peu de temps, à Saint-Martin-de-Fenouillar (Pyrénées-Orientales), un Christ en majesté entouré des vingt-quatre vieillards. Mais ces œuvres, ainsi que plusieurs autres, n'ont été ni reproduites, ni étudiées. »

Ce texte renferme trop d'inexactitudes pour ne pas être rectifié. D'abord Saint-Martin n'a pas été récemment découvert, car on trouve dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques* (1886, p. 443), une étude de ces fresques due à M. Brutails. Il ne resterait guère à ajouter à cette monographie que quelques photographies en couleur.

L'ensemble de cette église offre à l'archéologue un double intérêt se rattachant à son architecture et à sa décoration.

Brutails dit qu'il est fait mention dans une charte de 844 d'un sanctuaire sous le vocable de Saint-Martin, dans le lieu même ou nous le retrouvons.

Cette église a conservé sa nef et son chevet plat ; mais la porte latérale de la nef a été murée pour mettre à sa place une chapelle peu profonde ; quant au chevet, dont toutes les parois étaient couvertes de fresques, il fut éventré pour percer une porte au levant.

Au nord-ouest, dans la dernière travée de la nef, tout contre l'autel actuel, existe une grande cuve baptismale sans ornementation.

D'après Brutails, le chevet, d'origine carolingienne peut-être, était antérieur à la nef et formait un simple oratoire.

La nef n'est éclairée que par des oculi récents ; la voûte en berceau est renforcée d'arcs doubleaux, reposant sur des piliers massifs sans chapiteaux, délimitant trois travées ; le chevet était moins large et moins élevé que la nef.

C'est en réalité sur le chevet seul que se concentre l'attention, malheureusement le mur plat du fond a été massacré par l'ouverture grossière de la porte. Les parois latérales du chevet sont divisées en deux parties, par un ressaut de maçonnerie, dessinant deux étages de panneaux décoratifs, peints sur enduit très dur, à fond rougeâtre.

On trouve en allant de bas en haut, sur la paroi sud : des dessins géométriques surmontés de trois personnages à pied, en arrière desquels on devine plutôt qu'on ne voit la croupe d'un cheval ; au-dessus de la tête du dernier on lit EL...IOR, ce qui permet d'affirmer qu'il s'agit là des rois Mages. Le costume des rois est assez fantaisiste ; Melchior, le mieux conservé des trois, est à pied et tient des présents dans ses mains ; ses cheveux sont rouges, un trait noir autour de la bouche fait penser à des moustaches ; ils sont vêtus tous trois d'un justaucorps vert pomme, très court, festonné sur trois rangs et laissant les chausses à découvert ; le fond du tableau est peint à l'ocre rouge.

Dans l'angle de la muraille, en avant de Balthasar, se trouve une étoile à quatre branches, entourée d'inscriptions complétées par Brutails de la manière suivante : V*idimus st*EL LA*m ejus in* ORIEN*te* ET VE*nimus* CUM *muneri*BUs A*dora*RE DOM*inum*.

Sur la paroi nord : un personnage couché sur le côté gauche sous un baldaquin ; du côté de la tête, un homme assis appuyant sa tête dans la main droite ; aux pieds, un second personnage debout, regardant du côté droit un ange. Brutails voit dans le personnage couché la Vierge ; ce serait la scène de la Nativité, faisant suite à l'Annonciation. Il ne saurait y avoir de doute.

Au-dessus, dans le deuxième registre, se développe la longue théorie des vieillards de l'Apocalypse, sujet de prédilection de l'école espagnole ; les vieillards tiennent dans la main droite une lyre et dans la gauche une coupe d'or. Les vieillards sont vêtus d'un costume oriental et

coiffés d'un turban entouré de la corde de chameau; les bords de leurs burnous sont rehaussés d'un liseré de peinture blanche sur les bords. L'auteur de cette fresque, qui avait certainement vu et dessiné des Arabes, a traduit là le texte de l'Apocalypse (ch. v, vers. 8) : « les vingt-quatre vieillards se prosternèrent devant l'Agneau, ayant chacun des harpes et des coupes d'or pleines de parfums qui sont les prières des saints. »

Au centre de la voûte : un Christ en majesté entouré de quatre personnages symboliques, les quatre évangélistes, sans doute, à moins qu'il ne s'agisse des quatre vieillards symboliques qui retenaient les quatre vents (ch. VII, vers. 1): « afin qu'aucun vent ne soufflât ni sur la terre, ni sur la mer, ni sur aucun arbre. » La pose de ces quatre personnages bistournés a dû être difficile à garder; leur attitude est inexplicable, on reconnaît mal leurs attributs : d'un côté une tête de loup, de l'autre une tête cornue de bœuf.

Dans cet ensemble mal conservé, la facture du Christ est intéressante et donne bien l'idée de l'art à cette période reculée du douzième siècle. Malgré les nombreuses et profondes blessures du temps, on distingue le Christ, bien drapé dans ses vêtements sacerdotaux ; la pose de la main droite est juste, la gauche porte naturellement sur le grand livre ouvert ; les pieds sont d'un assez bon dessin; le corps est grêle et long, mais l'expression du visage est empreinte de solennité.

Le dessin de l'amande comporte de dedans en dehors une ligne de perles blanches bordée successivement de bandes étroites peintes à l'ocre jaune clair ou rouge, séparées par des bandes blanches encadrant une zone ondulée.

Dans le cadre entourant le Christ et les quatre personnages ailés règne une longue inscription qu'il sera bon de relever: sur les bandes blanches horizontales, servant de support aux pieds des vieillards, on trouve en caractères superposés, du côté du livre, les mots DEXTRA · CATET ; — du côté droit du Christ, PECTUS · STA · VINOS.

Il est difficile de décrire la disposition du coloris ; le fond général est d'ocre rouge foncé; la peinture est faite par couches plates, successives, sans dégradation de teinte; les visages sont de couleur chocolat; les yeux grands ouverts et les parties saillantes du nez sont rehaussés de grands traits noirs pour accuser les contours.

Quelques touches de vert et un peu de bleu dans l'auréole du Christ donnent seules une note claire, qui se retrouve peu ou point dans les peintures murales de la même époque en France.

Nous aurions à entrer dans de bien plus longs détails, mais sans un dessin, de plus longs développements seraient fastidieux.

Terminons en recommandant à qui de droit ce joli échantillon d'art hispano-arabe, que les Catalans ont le soin de faire décalquer par un artiste peintre pour leur institut de Barcelone: souhaitons que cet exemple soit imité, ou, à défaut de mieux, qu'on se hâte de reproduire ces fresques par la photographie en couleur.

Ces fresques oubliées, mais non découvertes récemment, doivent être conservées, telles qu'elles sont, pour servir à l'histoire de l'art.

Séance du 4 février 1908.

Présidence de M. J. de Lahondès, *président.*

M. H. Jaudon, membre résidant, s'excuse de ne pas apporter un travail archéologique. Il présente les bonnes feuilles d'un livre consacré à son compatriote et ami Denys Puech, le grand sculpteur français, membre de l'Institut. Il lit l'introduction : *l'art et la sculpture en France.* L'auteur se demande d'abord si la France est en décadence, question que les Français semblent prendre un malin plaisir à poser et à résoudre contre eux. M. Jaudon examine l'opinion des nationaux et celle des étrangers. Il cite les pages les plus suggestives qu'il sait, mais touchant à peine d'ailleurs au terrain économique et social il tient à se maintenir dans le domaine des arts. Il fait un superbe éloge du « goût français », et cela lui suffit pour affirmer la primauté artistique de notre patrie. Pour lui la musique est devenue un art vraiment national, « dans ce pays autrefois réduit au vaudeville ou à la chanson..... elle sait s'élever au plus haut sommet de l'éloquence et atteindre l'épopée. » Pour la peinture, le résultat de ce pacifique et élégant tournoi semble plus discuté, mais les peintres étrangers en train de conquérir nos salons, dit-on, furent auparavant disciples de notre Ecole nationale et conquis par la France. En tous cas, tout le monde est d'accord pour reconnaître que la sculpture française domine la sculpture étrangère. Et voilà M. Jaudon en plein dans son sujet. Il résume avec belle allure l'histoire du plus heureux de nos arts, qui n'a jamais cessé d'être pratiqué chez nous depuis la conquête par la civilisation romaine C'est la France qui a recueilli et gardé la meilleure part de l'héritage, et

de nos jours elle offre au monde une floraison magnifique. « Pour en retrouver une semblable, il faudrait remonter aux cent petits temples qui gardaient autour de Delphes tout un peuple de pierre, de marbre, d'or et d'argent. » M. Jaudon signale la longue liste de nos sculpteurs et détache une figure du groupe, celle de Denys Puech, dont il veut « fixer les traits principaux, la rappeler à ceux qui ne la connaissent pas encore et montrer à tous comment la vocation artistique, quand elle a germé dans une âme, en devient la maîtresse absolue et la conduit toujours, en dépit de tous les obstacles, jusqu'aux sommets de la gloire ».

M. Jaudon, cédant aux instances du Président et de l'assemblée, lit encore une partie du premier chapitre : *l'enfance pastorale*; la naissance de Denys Puech, en 1854, à Gavernac, près Bozouls, dans l'Aveyron; sa famille, son pays où il fut pâtre, ses premiers essais ont fourni matière à quantité de pages charmantes, écrites avec beaucoup d'art, de science et de philosophie. On a remarqué notamment la description du Causse, labouré de vives cassures, tout tailladé d'un relief puissant, d'une netteté très accusée dont le spectacle constitua la première éducation de l'âme neuve et primitive de Denys Puech. A quinze ans, mis en condition, ce berger vécut une année longue et douloureuse; du bois et son couteau l'aident à se distraire, et pour orner le chemin d'une noce annoncée bâtit tant bien que mal, naïve et grossière, une sorte de statue; et le voilà absorbé par ses rêveries, tellement que son maître s'en débarrasse et le rend aux siens. Le jour où il regagna son logis paternel, il vit une vraie statue, François d'Estaing, évêque de Rodez, et il reste là comme figé dans une muette contemplation; ce fut une vision ineffaçable, et Mahoux, le sculpteur ruthénois, l'auteur de la statue, sera son premier maître.

M. le Secrétaire général dit qu'il n'y a pas de règle sans exception, et que si la Société archéologique se fait une loi de ne pas sacrifier une page aux belles-lettres et de ne jamais publier les louanges mutuelles qu'on s'adresse courtoisement au cours des séances, il ne faut pas moins remercier M. Jaudon, comme l'a fait le Président avec autorité. Il convient d'ajouter que ce volume in-4° sort des presses de la maison Carrère, dont les éditions sont une surprise pour les bibliophiles et un honneur pour le Rouergue. Son ouvrage

sur Sainte-Foy de Conques est l'un des beaux livres d'archéologie parus en France au cours de ces dernières années, un des mieux illustrés.

Lecture est donnée de la note ci-dessous envoyée par M. l'abbé Auriol, membre résidant.

Un mortier roman servant de bénitier dans l'église de Villardonnel.

A l'entrée de l'église de Villardonnel (Aude) se trouve, supporté par un massif en maçonnerie et à demi engagé dans le mur, un mortier de

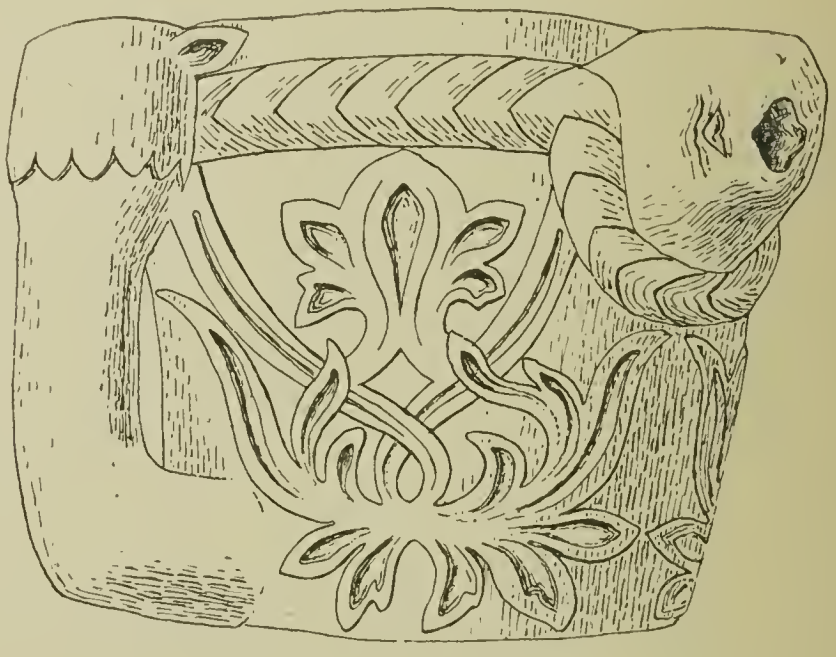


Fig. 1. — Mortier roman de Villardonnel (Aude).
(Croquis de M. l'abbé Auriol.)

l'époque romane, affecté aujourd'hui à contenir l'eau bénite. En voici le dessin.

C'est un vase de pierre, de forme cylindrique, qui va se rétrécissant de la partie supérieure à la base, et présente quelque peu l'apparence d'un chapiteau. Il est pourvu d'un goulot, de deux anses qui servaient à le soulever ; une troisième anse, aujourd'hui brisée, faisait saillie sur la face opposée au goulot : elle permettait d'incliner le mortier et d'en verser le contenu par l'ouverture du goulot.

Ce mortier mesure 0m48 de diamètre, sur une hauteur de 0m28 et une profondeur de 0m24. Un tore figurant un câble encadre le bord supérieur, reliant entre elles les trois anses et s'infléchissant sous le goulot.

Des rinceaux d'un faible relief, formés de feuillages sommairement traités, couvrent la surface; le même dessin est symétriquement deux fois reproduit sur la face visible du mortier.

Le goulot représente une tête de monstre fort rébarbatif; l'œil est posé dans le sens vertical : s'il était mobile, il s'ouvrirait de bas en haut, et



Fig. 2. — Mortier roman toulousain (disparu).

non de gauche à droite; l'oreille de cette tête se rattache au câble de la bordure. Les deux anses émanent de la gueule d'un autre monstre encore plus rudimentaire : une grosse tête ronde dépourvue d'yeux et de naseaux, munie d'oreilles pointues et terminée par une rangée de formidables dents. Evidemment, la troisième anse était pareille à celles-ci.

On reconnaîtra l'analogie des rinceaux qui décorent ce mortier avec le feuillage de tant de chapiteaux attribués à coup sûr au douzième siècle ; tels chapiteaux du Musée de Toulouse, par exemple; telle base de colonne dans le chœur de Saint-Salmy à Albi. Les figures grimaçantes

qui témoignent d'une influence septentrionale sont bien de cette époque aussi. L'examen du bénitier de Villardonnel suggère un intéressant rapprochement.

Il y a quelques années, un mortier de pierre, absolument analogue à celui-ci, fut présenté à la Société archéologique par M. l'abbé Galey, aujourd'hui chanoine de la cathédrale de Toulouse : nos archives en possèdent une excellente reproduction au lavis. Rapprochant de cette reproduction le dessin que j'avais exécuté dans l'église de Villardonnel, je trouvais, de prime abord, la ressemblance telle que je me demandais un instant s'il ne s'agissait point d'un seul et même objet, et si le mortier jadis présenté à la Société n'aurait pas pris le chemin de Villardonnel; au second coup d'œil, je constatais une différence entre les rinceaux, encore qu'ils soient de même style. Sans m'enquérir davantage j'avais la certitude qu'il s'agissait bien de deux pièces distinctes.

Le mortier de M. Galey fut trouvé dans les environs de Saint-Sernin. Le mortier de Villardonnel, presque de tous points semblable, est-il venu de Toulouse? Et n'aurait-il pas été trouvé et acquis par feu M. Mahul, dont le château, tout voisin, garde la riche collection ? C'est ce qu'on n'a su me dire ni à l'église ni au château de Villardonnel.

Quoi qu'il en soit, il m'a paru bon de faire connaître cette pièce profane du mobilier roman affectée de nos jours à une destination liturgique, alors que, dans la période romane, nombre de bénitiers furent eux-mêmes confectionnés avec des fragments antiques, un chapiteau évidé servant de vasque, et un tronçon de fût, de support.

Séance du 11 février 1908.

Présidence de M. J. de Lahondès, *président.*

Le Secrétaire général signale dans la correspondance un article du journal *le Télégramme*, signé Henri Avantes, pseudonyme de l'un de nos confrères; cette chronique est intitulée « les Sirènes » et elle paraît à propos d'un mot du Président du Conseil, Clémenceau, que M. de Freycinet avait appelé Sirène gouvernementale et qui répliqua disant : « Même quand on est sénateur, surtout peut-être quand on est sénateur, on aime à s'entendre donner des noms d'oiseaux. » Et à propos de ce dernier mot on a beaucoup ri, la plupart des gens étant persuadés que les Sirènes étaient des êtres marins, mi-partie

femme et poisson. Notre confrère a vérifié que les meilleurs dictionnaires partagent et propagent cette erreur. Il a trouvé intéressant de faire à ce sujet quelques recherches monographiques, et naturellement il a rencontré aussi des textes précis. Homère, dans l'*Odyssée*, parle d'elles sans s'expliquer sur le point litigieux, mais Ovide est fort clair : « Vous filles d'Acheloüs, pourquoi ces ailes et ces pieds



Fig. 1. — Sirène en bronze, trouvée dans l'île de Minorque.

d'oiseaux avec vos traits de vierges? O Sirènes..., vous avez désiré pouvoir traverser les flots, soutenues par des ailes comme par des rames. Les Dieux exaucèrent vos prières. Vous avez vu soudain votre corps se couvrir de plumes, et pour que vos chants mélodieux qui séduisent l'oreille et les trésors de votre voix ne fussent point perdus, vous avez conservé les traits et le langage des humains. » Donc M. Clémenceau a fait preuve d'érudition.

M. le Comte Bégouen (H. Avantes) cite encore un passage fort net de Pausanias et recherche le point de départ de l'erreur qui cir-

cule. Elle daterait du Moyen-âge et la faute en serait à Mélusine, moitié femme moitié poisson, qui séduisait aussi les hommes avec sa voix d'or.

M. E. Cartailhac fait observer que notre confrère aurait pu se documenter bien davantage s'il avait ouvert le livre aujourd'hui classique de M. S. Reinach, *Répertoire de la Statuaire grecque et romaine* (Paris, 1898).

Dans ce merveilleux manuel où le seul tome II, format de poche si l'on peut ainsi dire, réunit pour la première fois 7.000 statues antiques, on trouve dix représentations de sirènes, toutes avec des ailes et des pieds d'oiseau bien entendu, formant une famille bien distincte (pp. 701, 703). On peut aussi consulter le classique Winckelmann, *Mon. inéd.*, p. 46. Je m'étais intéressé aux sirènes à mon retour des Baléares, car je rapportais la photographie d'un spécimen fort bien conservé. L'occasion que me fournit notre confrère, M. le comte Begouen, de publier ce petit bronze est excellente et je la saisis d'autant plus volontiers que c'est une des plus élégantes sirènes arrivées jusqu'à nous. On remarque deux types de sirènes. Les unes ont la poitrine féminine, les autres n'ont qu'une tête de femme sur un corps d'oiseau. Celle que je signale est de ces dernières. J'ignore malheureusement son sort, elle était entre les mains d'un amateur dont je ne retrouve pas le nom dans mon souvenir ni même dans mes notes. Avis à nos distingués confrères de la société Lulliana.

Séance du 11 février 1908.

Présidence de M. J. de Lahondès, *président.*

La correspondance comprend entr'autres le complément du volume de 1867 de la *Revue d'archéologie et d'anthropologie préhistorique des pays Tchèques* (*Pravek*), dont nous avions reçu déjà une livraison.

Lecture est donnée du rapport sur le concours de l'année par M. Barrière-Flavy. Il est approuvé.

M. l'abbé Degert, membre résidant, rappelle que dans la séance où fut lu le Mémoire de M. Santi : *Un procès en 1302*, il fit remarquer que le lieu de naissance de Clément V était connu depuis longtemps.

Dans une lettre publiée dans Rymer, *Fœdera*, t. I³, partie IV, p. 67, et mentionnée dans la *Revue de Gascogne*, 1905, p. 371, Clément V appelle lui-même Villandraut le lieu de sa naissance (*locum nativitatis nostræ*). La question est vidée depuis longtemps. Les travaux du P. Ehrle, sur la succession de Clément II, ont de même élucidé plusieurs des questions agitées ici par M. de Santi autour de la parenté de Clément V.

Cette observation ayant été communiquée à M. DE SANTI qui n'assistait pas à la séance, notre confrère a fait la réponse suivante, que le secrétaire juge utile de publier et d'intercaler ici :

« J'ai écrit, dans une précédente communication, à propos d'*Un Procès en 1302*, qu'il ne semblait pas que la question du lieu de naissance du pape Clément V fût complètement élucidée. C'est là une erreur qui doit être rectifiée.

« Rymer, en effet, a publié (*Fœdera, Conventiones,* etc., édit. de La Haye, 1745, t. I, part. IV, p. 67) une lettre de Clément V, datée de Villandraut, 22 décembre 1306, où ce pontife désigne nettement Villandraut comme son berceau : *Ad primitivum nos transtulimus aerem et locum nativitatis nostræ* VIGNANDRALDUM, *ubi jam meliorationis sentimus juvamenta.*

« D'autre part, j'ai placé les événements qui font l'objet de ma notice à Sainte-Livrade et à Saint-Quentin en Agenais, ignorant qu'il existât deux localités du même nom auprès de Moissac. C'est dans la juridiction de Moissac qu'il faut les reporter. »

D'autre part, la Société a reçu une lettre de son correspondant à Cazillac (Tarn et-Garonne), M. l'abbé TAILLEFER, qui retrouve à Lauzerte, Saint-Jean-de-Salles, etc., à une date également reculée, des gens de même nom que les personnes citées par le document étudié par M. de Santi. « Les noms et qualités des témoins amèneraient facilement a conclure que vraiment Bernard Milo était marchand, et marchand à Lauzerte. »

M. E. DELORME, membre residant, lit une courte note :

Cachette de monnaies à Larroque (Tarn).

Au mois de décembre 1907, un habitant de Larroque, près Bruniquel, dans le Tarn, en exécutant des réparations dans sa maison, découvrit

dans un mur très épais une excavation servant de cachette. Poussé par la curiosité, il y introduisit la main et attira à lui un vase en terre noire à une anse que recouvrait une écuelle en terre rouge munie de deux petits oreillons.

Le vase, qui remonte, ainsi que l'écuelle, au seizième siècle, contenait un tout petit trésor composé de 260 blancs, gros blancs et douzains, allant de Charles VIII au règne de Charles IX.

Il y avait, notamment, un grand blanc de Louis XII (au porc-épic), des blancs à l'F de François Ier, et surtout de nombreux douzains de Henri II (dont plusieurs frappés à Toulouse), trois monnaies d'argent d'Isabelle et Ferdinand d'Aragon et, séparés des autres pièces, dans un linge qui tomba en poussière au contact de l'air, 89 liards de Béarn au monogramme de Jeanne d'Albret et d'Antoine de Bourbon.

La pièce la plus intéressante de cette trouvaille, qui se compose en totalité de 349 pièces, est assurément un beau teston qui reproduit le profil énergique de la mère d'Henri IV.

Le nombre relativement élevé des pièces de Béarn qu'on rencontre dans ce lot de monnaies, l'époque où il fut si soigneusement dissimulé aux regards dans la cachette de la maison de Larroque d'où il ne devait être extrait que plus de trois siècles après, nous laisse supposer, avec quelque vraisemblance, qu'il constituait la modeste fortune d'un huguenot gascon que la mort dut surprendre au cours des premières luttes fratricides qui, sous le règne de Charles IX, ouvrirent la série des guerres dites de *religion*.

Séance publique du 15 mars.

Présidence de M. Jules de Lahondès, *président.*

La séance a lieu, selon l'usage, dans le grand salon de l'Hôtel d'Assézat, qui a peine à contenir l'auditoire.

M. le President ouvre la séance en ces termes :

Allocution de M. J. de Lahondès.

« Mesdames, Messieurs,

« La séance de ce soir devait être présidée par Mgr Batiffol. Il nous aurait parlé des précieux reliquaires du *Sancta Sanctorum* de



N° 1.

STATUES DE LA BASILIQUE DE SAINT-SERNIN

Clichés des publications sur le Musée de Toulouse : *Sculpture*, fascicule I, 1905.
Par M. Henri Rachou, Photographies de M. A. Couzi.
Ed. Privat, éditeur.



N° 2.



N° 3.

STATUES DE LA BASILIQUE DE SAINT-SERNIN

Clichés des publications sur le Musée de Toulouse : *Sculpture,* fascicule I. 1905,
Par M. Henri Rachou, Photographies de M. A. Couzi.
Éd. Privat, éditeur.



N° 4.

STATUES DE LA BASILIQUE DE SAINT-SERNIN

Clichés des publications sur le Musée de Toulouse : *Sculpture*, fascicule I, 1905.
Par M. Henri Rachou, Photographies de M. A. Couzi.
Éd. Privat, éditeur.



N° 5.



N° 6.

STATUES DE LA BASILIQUE DE SAINT-SERNIN

Clichés des publications sur le Musée de Toulouse : *Sculpture*, fascicule I, 1905,
Par M. Henri Rachou, Photographies de M. A. Couzi.
Ed, Privat, éditeur.



N° 7.



N° 8.

STATUES DE LA BASILIQUE DE SAINT-SERNIN

Clichés des publications sur le Musée de Toulouse : *Sculpture*, fascicule I, 1905
Par M. Henri Rachou, Photographies de M. A. Cuzi.
Éd. Privat, éditeur.

Rome, qui n'avaient pas été vus depuis Léon X et dont quelques-uns remontent jusqu'au sixième siècle. Mgr Batiffol est redevenu parisien et nous ne pouvons que joindre nos regrets aux vôtres. Je ne saurais en effet remplacer son érudition profonde ni l'élégante finesse de sa diction.

« Permettez-moi seulement, pour ne pas rompre la coutume, de vous entretenir, pendant quelques instants, des statues étranges, encore mystérieuses, qui, plus d'une fois sans doute, ont arrêté au Musée vos regards inquiets. Elles troublaient même davantage lorsqu'elles se dressaient autour du déambulatoire de Saint-Sernin, recouvertes d'un blanc badigeon comme d'un suaire.

« Mais je devrais laisser la parole à mon cher collègue M. Rachou, le directeur si autorisé de notre Musée, qui a étudié ces statues avec le sentiment de l'artiste et la spécialité du technicien, a décrit les procédés de leur composition heurtée après les avoir délivrées de l'enduit plâtreux qui les emprisonnait, et leur a ainsi rendu la vie en les dressant dans les galeries du cloître. Il s'est aidé, pour les faire apprécier mieux, des admirables photographies de notre collègue M. Couzi, mais, plus prudent que moi, il ne s'est pas hasardé à les personnifier.

« On les appelait les bienfaiteurs depuis le bon Daydé, qui, dans les dernières années du dix-septième siècle, les avait ainsi interprétées parce qu'il fallait bien leur donner un nom ; mais cette vague désignation ne peut satisfaire. Même à la fin du quinzième siècle on avait trop le respect des convenances liturgiques pour placer des statues autres que celles de personnages sacrés autour de l'autel, dans la partie la plus vénérable de la basilique, le tour des Corps saints, comme disaient nos pères.

« Une première pensée se présentait. Ces statues ne proviendraient-elles pas d'une de ces nombreuses mises au tombeau que plusieurs églises érigèrent à cette époque, dans leur chapelle du Saint-Sépulcre? On y pouvait retrouver, en effet, Joseph d'Arimathie et Nicodème, Madeleine et Marie Solomé, mais la Vierge manquait et il fallait supposer que justement cette figure principale avait disparu. D'ailleurs, comment le groupe aurait-il été rompu et dissocié sitôt puisque les statues étaient en place à Saint-Sernin à une époque du moins très voisine de leur origine ?

« En outre, toutes les lèvres parlent, quelques-unes sourient. Les figures ne présentent nullement l'expression unique, si elle est diversement rendue, d'une douleur intense et silencieuse, profondément recueillie. On peut voir à côté d'elles un de ces groupes venu de Saint-Etienne et saisir la différence.

« Les statues sont au contraire animées, non seulement par la vérité saisissante des traits individuels, mais par leur attitude mouvementée et par leur geste. Toutes lancent une parole, au point qu'on voit leurs dents et leur langue même qui paraît s'agiter. Que disent-elles ? Malheureusement leurs mains ont disparu ; elles auraient sans doute traduit et complété nettement le geste et tenu même peut-être l'attribut qui pouvait les personnifier.

« Ces figures ne sont pas celles de saints comme leurs voisines de Rieux. Les plus familiers avec l'iconographie et les caractéristiques des saints ne sauraient avec précision en reconnaître aucun.

« Permettez-moi donc une supposition.

« Plusieurs cathédrales se plurent, dans les dernières années du quinzième siècle, à représenter, sur leurs verrières ou autour de leur clôture de chœur, les prophètes et aussi les sybilles qui avaient annoncé avec eux les temps nouveaux de l'Evangile. Dès le treizième siècle, d'ailleurs, la sybille s'était montrée à Laon, à Auxerre et sans doute dans d'autres églises d'où elle a disparu, comme la voix du vieux monde annonçant la venue du Christ sauveur; mais à ce moment l'art religieux ne représente guère que la sibylle Erythrée, la plus divinement inspirée selon saint Augustin, celle qui, avec le roi David, avait prédit le jugement dernier, ainsi que le redisait la prose impressionnante par la sombre énergie de ses rimes ternaires qui retentit paraît-il, pour la première fois, dans un couvent de franciscains :

Teste David cum sibylla.

« La sibylle Tiburtine, qui, selon la légende, avait montré à Auguste la Vierge et l'Enfant divin sur le mont où s'éleva plus tard l'église de l'Ara Cœli, apparut ensuite, mais ce n'est que dans la seconde moitié du quinzième siècle que les sibylles se montrent au nombre de douze.

« A ce moment surtout, le sentiment chrétien évoque les souvenirs antiques comme les précurseurs du nouveau testament. Il croit

reconnaître une prophétie dans la quatrième églogue de Virgile et dans le sixième chant de l'*Eneide* par la voix de la sibylle de Cumes. Chacun des dieux de la mythologie est regardé comme une figure du Christ et de l'Eglise, et les sibylles apparaissent dans les cathédrales avec les prophètes. Chacune d'elles porte un attribut présageant un des événements de la vie du Sauveur attendu : la Samienne une crèche d'or, la Lybique une torche allumée annonçant la lumière nouvelle, la Cimmérienne une corne d'abondance avec une indication analogue, la Tiburtine une main coupée prédisant les soufflets de la passion, la Delphique une couronne d'épines, l'Agrippa la colonne de la flagellation, la Phrygienne la croix.

« C'est ainsi qu'on les voit sur les verrières du croisillon nord de la cathédrale de Beauvais, au nombre de dix, en face des dix prophètes de l'ancienne loi. En même temps, dès les premières années du seizième siècle, elles apparaissent de même, radieuses avec leur jeune visage et leur brillant costume, sur les vitraux d'Auch dont le dernier est signé par Arnaud de Moles avec la date de 1513. Trente ans après, le cardinal de Tournon les fait tailler en demi-relief sur les dossiers des stalles. On les retrouve à Amiens, à Autun, à Auxerre, à Rouen, plus près de nous sur les boiseries de la clôture du chœur de Saint-Bertrand de Comminges. Sur celle de Sainte-Cécile d'Albi on n'aperçoit avec les prophètes qu'Esther et Judith, les libératrices du peuple de Dieu ; mais sur les peintures de la voûte, entre la troisième et la quatrième travée, Louis d'Amboise II ordonne aux artistes qu'il a appelés d'Italie de peindre la Phrygienne, la Libyque et la Persique avec Anne la prophétesse qui, la première, salua Jésus dans le temple.

« Parmi les annonciatrices antiques, les unes prédisaient la naissance et l'enfance du Christ, les autres ses souffrances et sa passion. Des six statues conservées de Saint-Sernin, quatre représentent des hommes, deux seulement des femmes. Selon la solution proposée, les premières figureraient les prophètes, sans qu'il soit d'ailleurs possible de leur donner un nom, les autres, les sibylles. L'une est souriante, jeune encore; sur ses cheveux s'enroule une orfèvrerie en forme de corne; elle est vêtue de riches habits constellés de perles et de galons. C'est à peu près ainsi la que Cimmérienne est représentée sur la verrière de Beauvais, et aussi sur les boiseries de la porte

nord, où elle porte à la main la corne d'abondance ou peut-être un rhyton pour rappeler qu'elle avait prophétisé l'allaitement du Sauveur. Les costumes et les attributs varient singulièrement sur les représentations diverses des sibylles, selon la fantaisie des artistes, et il n'est nullement surprenant que la corne d'abondance se soit transformée en un ornement de la coiffure.

« L'autre figure féminine, vieillie, rigide, abritant ses traits ridés dans l'ombre d'un chaperon qui en augmente l'expression tragique, serait celle de la Tiburtine, la prophétesse des soufflets de la flagellation. Ainsi les deux sibylles de Toulouse, résumant toutes les prédictions de leurs compagnes habituelles, annonceraient l'enfance et la passion du Christ, les mystères joyeux et les mystères douloureux.

« Les costumes de ces statues, aux plis larges et puissants, ne sont pas exactement ceux que portaient les contemporains. L'imagination des artistes les transformaient en s'inspirant, selon l'observation de notre collègue M. Emile Male, devenu à la Sorbonne le maître interprétateur de l'iconographie du Moyen-âge, des vêtements que l'on voyait dans la représentation des mystères.

« Mais ces habits n'en augmentent qu'avec plus d'intensité prenante le caractère de réalité, de la vie même prise à sa source de ces figures vigoureuses, d'un naturalisme fougueux uni à un sentiment si profondément expressif, vraiment fantastique et macabre, saisissant jusqu'à l'effroi.

« Les statues voisines de la chapelle de Rieux, qui datent du milieu du quatorzième siècle, annonçaient déjà la direction nouvelle vers la reproduction de la vie réelle. Elle s'accentue par le sentiment du portrait qui succède aux nobles idéalisations du grand treizième et féconde de nouveau l'éternelle jeunesse de l'art français. Elle arrive à son développement absolu avec les maîtres de Bourgogne, qu'inspirent ceux venus des Flandres mais qui toutefois n'ont produit qu'en France leurs chefs-d'œuvres. Leur impulsion se manifeste près de nous sur la clôture du chœur de Sainte-Cécile d'Albi, où quelques figures des apôtres semblent reproduire directement celles du Puits de Moïse de Claux Sluter. D'autres s'éclairent d'un sentiment de bonhomie prêt à entr'ouvrir leurs lèvres, au point qu'on s'attend a les voir parler. Les saints sont devenus les amis et les

compagnons des hommes. La coloration ajoute à l'illusion et jamais l'humanité vivante ne s'est mieux incarnée dans la pierre. La réalité presque excessive qui illumine leurs regards, fait saillir leurs traits et plisse leurs lèvres n'exclut pas la manifestation de l'intelligence et de la foi profonde. Voyez, à côté de Sophonie, qui fait songer à un paisible boutiquier comptant sur ses doigts le profit de sa journée, Jérémie sondant d'un regard profond le drame douloureux du Calvaire, dans une attitude et avec une expression qui sont encore du style.

« Les statues de Saint-Sernin manifestent la limite extrême, l'exagération même de cet art naturaliste. Les traits arrivent à une réalité telle qu'ils sont, paraît-il, copiés sur des moulages pris sur le vif, ou peut-être même sur le mort, comme l'usage s'en était introduit pour les figures des tombeaux. Aussi effrayaient-ils dans l'ombre du déambulatoire, et les mères, disait-on, menaçaient d'eux les enfants indociles. Le costume et l'allure les rapprochaient encore des fidèles et ils paraissaient prêts à descendre auprès d'eux.

« L'Italie, dont il serait coupable de nier l'influence, si résolu que l'on soit à constater l'originalité de l'art français, vint ramener l'imitation de la nature, devenue outrée, violente jusqu'à la vulgarité et presque jusqu'au grotesque, vers la pureté des lignes, l'élégance et le calme, en un mot vers la beauté.

« La Renaissance n'abandonna pas les sibylles ; Michel-Ange peignit cinq d'entr'elles qui, avec les cinq prophètes, couronnent, dans leurs attitudes dramatiques et les plis opulents de leurs draperies, l'écrasante majesté des fresques de la Sixtine. Raphaël disposa aussi quatre sibylles au-dessus de l'arcature qui surmonte la chapelle des Chigi à l'église Santa-Maria della Pace et, à côté de la noble élégance des trois autres, la Tiburtine, vieille et ridée comme celle de Saint-Sernin, couverte d'un voile, le bras convulsivement appuyé sur un siège, regarde droit devant elle comme pour interroger les terribles mystères de l'avenir.

« Les six statues de Saint-Sernin se rattachent-elles vraiment à cette famille mystique que l'art chrétien des grandes époques a immortalisée? Les maîtres de l'iconographie apprécieront-ils ou contrediront-ils au contraire la simple supposition que j'ai tenté de vous présenter? Je ne sais, mais les archéologues se plaisent à sonder les

questions indécises, à deviner les rébus, et s'il n'y avait plus de rébus à deviner, il n'y aurait plus d'archéologues et ce serait fort regrettable, car, en dépit de la croyance générale qui se les représentent comme des vieillards moroses, je vous le dis en vérité, les archéologues sont des gens heureux. »

M. Barrière-Flavy, membre résidant, lit le

Rapport général sur le concours de 1907.

« *Tout est dit et l'on vient trop tard ;* et, pour le rapporteur général de votre concours, il ne reste plus aujourd'hui, Messieurs, qu'à glaner et à grappiller après les meilleurs d'entre vous.

« La tâche qui lui incombe consiste moins à s'assimiler les documents fournis par les rapporteurs particuliers, qu'à les synthétiser d'une manière aussi précise, aussi complète que possible, afin de donner à ces comptes rendus un intérêt plus général.

« Le rôle du rapporteur ne réside pas uniquement dans l'obligation de louer sans réserve les œuvres distinguées par la Société archéologique; mais encore et surtout dans le devoir de les fouiller, de les critiquer, pour appeler l'attention des auteurs sur les défauts dont ils doivent se corriger.

« C'est la critique qui domine, et cela va de soi, dans les rapports dont j'ai charge aujourd'hui d'exposer les grandes lignes et de résumer les conclusions ; mais cela doit s'entendre d'une saine et impartiale critique, de celle qui n'a d'autre but que d'encourager les auteurs novices, marchant d'un pas encore chancelant dans la voie ardue de l'érudition, et non de la critique *dont le plaisir*, disait La Bruyère, *nous ôte celui d'être vivement touché de très belles choses*.

« Dans les tournois littéraires ou artistiques, dans les concours de toute nature comme dans les luttes de la vie, il y a des victorieux, il y a aussi des vaincus. De ces derniers, il convient de n'en point parler. Mais, loin de les repousser avec ces mots de haine et d'implacable férocité que Rome jetait à la face de ceux qu'elle pliait sous son joug : *Væ victis !* la Société archéologique leur adresse de bienveillantes paroles d'encouragement, tout en leur faisant observer que les Mémoires manuscrits présentés au concours doivent

être absolument inédits en tout ou en partie, rédigés avec soin, relus avec attention, en un mot, remis vingt fois sur le métier.

« Le travail que M. l'abbé MAURETTE présente à la Société archéologique : *Series SS. Pontificum, Cardinalium et Episcoporum ex ordine Cisterciensi assumptorum*, est un répertoire des religieux de l'ordre de Cîteaux, parvenus aux dignités de papes, cardinaux et évêques ; répertoire aussi aride que peut l'être une nomenclature de noms et de dates, dressée d'après les nombreuses fiches recueillies par l'auteur dans des ouvrages imprimés et dans des manuscrits.

« Des historiens ont mentionné un certain nombre de papes issus de Cîteaux; mais à vrai dire, selon l'auteur, on n'en peut réellement citer que deux : Eugène III qui n'appartient pas à notre région, et le pape ariégeois Benoît XII.

« Ce répertoire nous apprend que quarante-six religieux cisterciens furent élevés au cardinalat et quatre cent quatre-vingt-deux à l'épiscopat. Au nombre de ceux-ci figure Foulque de Marseille, le gracieux, élégant et passionné troubadour provençal, devenu, au commencement du treizième siècle, le fanatique et cruel évêque de Toulouse.

Comme tous les répertoires, celui-ci ne peut manquer de présenter quelque utilité pour les travailleurs, mais une utilité limitée à des recherches toutes spéciales

« La Société archéologique attribue à ce travail une médaille de bronze[1].

« La petite église de Saint-Amans, que M. l'abbé CORRAZE a découverte au sommet d'un coteau abrupt, à une lieue environ de Muret, est bien modeste dans sa robe grise de pierres centenaires, bien délaissée au milieu de son cimetière aux murs croulants, aux croix effritées, où l'on n'entend, selon la poétique description de Chateaubriand « que le chant du rouge-gorge et le bruit des brebis qui « broutent l'herbe de la tombe de leur ancien pasteur ».

« A la fin du douzième siècle, elle dépendait de la basilique de la Daurade, mais son histoire, à travers les siècles, est à peu près inconnue.

1. Rapporteur particulier : Mgr Batiffol.

« Les délégués de l'autorité épiscopale de Toulouse, qui la visitèrent en 1596 et en 1730, faisaient observer qu'elle était située «au sommet d'une haute montagne», et que la plupart de ses paroissiens, habitant de l'autre côté de la Garonne, n'avaient ni pont, ni bateau pour la traverser et se rendre aux offices.

« Une croix processionnelle, faite de fines lames de cuivre repoussé et doré, est conservée dans ce sanctuaire. Elle date de la fin du douzième ou du commencement du treizième siècle.

« L'auteur de ce Mémoire intéressant est un lauréat connu et apprécié de la Société archéologique, qui lui décerne, malgré les proportions modestes de cette monographie, une médaille d'argent[1].

« La paroisse de Pin-Balma a trouvé son historien en M. l'abbé Milhau, qui s'est inspiré des conseils et des renseignements de notre regretté collègue, Louis Gèze.

« L'église de Balma, sous le vocable de Saint-Pierre, fut construite, ou plutôt rebâtie en briques, dans la seconde moitié du seizième siècle, sous l'épiscopat du cardinal George d'Armagnac. Une pierre gravée aux armes de ce prélat et provenant du clocher détruit par la foudre, en 1714, fut récemment trouvée dans les murs du presbytère.

« La description de cet édifice religieux est accompagnée de photographies, parmi lesquelles il faut signaler la reproduction d'une Vierge en bois doré du quinzième siècle.

« Le château de Balma, construit par l'évêque Bertrand de Lisle, qui y mourut en 1286, fut la résidence favorite des prélats toulousains.

« Ce travail, qui pourrait être considéré comme un chapitre de la Monographie de la commune de Balma, présente des qualités sérieuses et offre un intérêt incontestable par le nombre des faits locaux qui y sont relatés.

« C'est pourquoi il est octroyé à l'auteur une médaille d'argent[2].

« M. Ch. Fouque, que la Société archéologique connaît déjà pour ses intéressantes recherches sur la céramique toulousaine, apporte aujourd'hui une contribution d'un tout autre genre à l'histoire de

1. Rapporteur particulier : M. le baron Desazars.
2. Rapporteur particulier : M. E. Lapierre.

Toulouse : *Le catalogue des noms des quartiers et des rues de Toulouse dont l'origine indique une corporation ou un métier.*

« L'auteur a repris une étude préparée consciencieusement par un érudit, le très regretté Saint-Charles, dans les notes duquel il a puisé de nombreux renseignements. Mais il a en outre travaillé lui-même dans nos Archives et dans nos Bibliothèques. L'auteur n'est pas paléographe, aussi n'a-t-il exploré que les séries de documents de lecture facile; c'est pourquoi son catalogue demeure incomplet. Il n'a point, il est vrai, la prétention de présenter un travail définitif, mais bien un ensemble précieux de renseignements qui servira de base à de futures études.

« Ses notes, relevées principalement sur des cadastres du quatorzième au dix-septième siècle, et sur les règlements de voirie imprimés en 1686 et 1770, et autres, sont judicieusement groupées, présentées avec méthode, de telle sorte que les compléments viendront en quelque sorte d'eux-mêmes prendre leur place respective.

« C'est ainsi que, selon l'auteur, la rue Pharaon devrait son nom à un marchand de blé du Moyen-âge, Raymond del Faro ou le Far. La rue des Paradoux était celle des apprêteurs de drap. Les marchands parcheminiers se groupaient dans la rue Pargaminières. La rue Temponières — le croirait-on de nos jours? — fut jadis la rue des restaurants à la mode où se faisaient les *tamponnes*, c'est-à-dire les débauches; et cela par opposition à sa voisine, la rue Malcousinat, dont les cabarets, à la mauvaise cuisine, n'étaient fréquentés que par les truands et les ribauds.

« Il a enregistré sans phrases, sans dissertations banales, un grand nombre de faits curieux.

« C'est là un service incontestable rendu aux historiens par M. Fouque, auquel la Société archéologique décerne une médaille d'argent [1].

« Le *Recueil d'armoiries ecclésiastiques toulousaines* présenté au concours par M. Harot, élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, est un beau travail dans lequel l'érudition s'unit à l'œuvre artistique d'une remarquable exécution.

« L'auteur ne s'est pas contenté, en effet, de dessiner et de peindre d'une manière précise, élégante, les armoiries les plus compli

1. Rapporteur particulier : M. E. Cartailhac.

quées ; il les décrit, les discute, les compare, présente des variantes dans une étude où sont indiquées les sources nombreuses et authentiques où il a puisé ses renseignements.

« Nous suivons ainsi les blasons des ordres religieux de Toulouse, de l'Université et des Collèges, des chanoines de Saint-Sernin et de Saint-Etienne, des Chevaliers de Malte, des évêques et archevêques de Toulouse. L'auteur a eu raison d'indiquer seulement, sans les reproduire, les armes des premiers évêques, fort douteux ; et de ne commencer la série qu'avec Géraud de Labarthe (1164-1170) et Raymond de Rabastens (1202-1205).

« Néanmoins, et bien que cette étude ait été faite avec une grande précision, quelques lacunes sont à indiquer.

« C'est ainsi que l'ordre appelé par d'Hozier des filles de Mme de Bretagne, dont l'auteur ignore la date de fondation et le siège à Toulouse, n'est autre que celui des Feuillantines, dont le premier couvent fut établi à Montesquieu, au diocèse de Rieux. A Toulouse, ces religieuses s'installèrent dans le monastère construit en 1589, par Antoinette d'Orléans de Longueville, veuve du marquis de Belle-Isle, au faubourg Saint-Cyprien, près des Feuillants.

« D'autre part, l'auteur aurait pu signaler le blason des PP. de la Doctrine Chrétienne, au-dessus de la porte de leur maison, petite rue Saint-Rome ; celui de François-Paul de Béon, grand-prieur (1673-1688), sur une clef de voûte de la galerie du fond de la cour de l'hôtel Saint-Jean ; et autres...

« Les monogrammes du Christ sculptés sur diverses maisons de la ville ne le furent pas tous à l'instigation des Jésuites. Quelques-uns sont antérieurs à l'institution de cet ordre, par exemple celui de la maison de J. Delfau ; d'autres furent placés quelques années après les prédications du cordelier Thomas Illyricus.

« Ces critiques posées, il n'en reste pas moins une œuvre artistique de valeur réelle, précieuse au point de vue archéologique aussi bien qu'historique.

« Les armoiries sont, en effet, une signature et une date, et par suite un document.

« Le travail de M. Harot a remporté une médaille de vermeil [1].

« Parmi les ouvrages admis à concourir pour le prix Ourgaud, le

1. Rapporteur particulier : M. J. de Lahondès.

Mémoire important concernant la ville de Caussade a été retenu par la Société archéologique.

« Bien que des découvertes des âges préhistoriques, des époques gauloise et romaine aient été faites sur le territoire de la commune de Caussade, on ne peut établir d'une façon positive que cette localité existât antérieurement au haut Moyen-âge.

« C'est au dixième siècle seulement qu'on rencontre la première mention de Caussade et de ses vicomtes, dont le rôle est assez effacé, et auxquels succédèrent les barons, sans que l'époque de cette substitution soit indiquée.

« Durant la guerre des Albigeois, les seigneurs de Caussade combattirent sous la bannière du comte Raymond contre Simon de Montfort, pour l'indépendance méridionale. Aussi furent-ils dépossédés de leurs terres et contraints, pour expier le forfait d'avoir défendu le sol de leurs pères contre la rapacité et la férocité des hommes du Nord, à prendre part à la septième croisade de Saint-Louis. Ce fut la fin des barons de Caussade qui, malgré leurs justes revendications, ne purent conserver de leur héritage que la baronnie de Puycornet. Ces biens furent, en 1236, attribués par le tribunal de l'Inquisition à Géraud de Barosc, évêque de Cahors.

« La baronnie de Caussade passa ensuite à Alphonse de Poitiers, devenu comte de Toulouse; puis à Philippe de Lomagne, en vertu du testament de la comtesse Jeanne; ensuite à Hélie de Taleyrand, comte de Périgord. Elle fut transmise par voie d'alliance aux comtes d'Armagnac.

« Au début de la guerre de Cent ans, les bourgeois de Caussade opposèrent une résistance acharnée à l'invasion anglaise, mais elle fut vaine; car en 1360, en vertu du traité de Brétigny, Charles VI livrait à l'Anglais une partie de la France, dont le Quercy. Caussade ne secoua enfin le joug de l'étranger qu'en 1369.

« L'expulsion définitive de l'Anglais est marquée, comme partout d'ailleurs, par une reprise de prospérité générale. Elle se manifeste à Caussade par la multiplicité des baux à cens qui furent très favorables à la classe rurale.

« Après la fin tragique de Jean V d'Armagnac, à Lombez en 1472, ses biens furent saisis et le roi en disposa en faveur de Gilbert de Chabannes.

« Toutefois, Charles, frère de Jean d'Armagnac, obtint du roi la baronnie de Caussade, mais seulement à titre d'engagiste du domaine. En 1509, le duc d'Alençon, neveu de Jean d'Armagnac, reçut cette seigneurie en don royal, à l'occasion de son mariage avec Marguerite, sœur de François Ier, laquelle, devenue veuve, se remaria avec Henri II, roi de Navarre, et fit ainsi passer cette terre dans la maison d'Albret.

« Caussade joua un rôle important durant les guerres de religion. La ville, successivement prise et reprise par les deux partis, demeura définitivement au pouvoir des huguenots en 1570. Il est à observer, et ce fait est signalé dans la plupart des localités où les luttes religieuses furent le plus acharnées, que la majeure partie des habitants de la ville, les nobles et les bourgeois, embrassèrent le parti de la Réforme. Les paysans demeuraient catholiques.

« Les troubles qui éclatèrent plus tard sous Louis XIII, lors de la prise d'armes du duc de Rohan, eurent leur répercussion à Caussade. A peine relevés des désastres que les guerres précédentes leur avaient fait subir, les habitants virent fondre sur eux de nouvelles calamités ; et, pour s'y soustraire, furent contraints, à plusieurs reprises, à quitter en masse la ville.

« Caussade n'était pas une ville de consulat complet, mais ville de simple bourgeoisie. Ses magistrats n'avaient que des pouvoirs administratifs, non politiques.

« L'état des classes de la société d'alors se trouve, dans ce Mémoire, fortement étudié d'après de nombreux documents. La petite noblesse, jouissant de peu de prérogatives, s'efforçait d'accroître sa situation financière par la mise en valeur des terres et ses alliances avec la bourgeoisie, laquelle s'élevait rapidement de l'aisance à la fortune par le commerce, l'industrie, les offices judiciaires. La classe rurale enfin, libre, laborieuse, vivant dans une abondance matérielle assez fortement caractérisée.

« Le dix-huitième siècle ne présente aucune particularité digne d'être retenue pour la vie municipale de Caussade. Elle se résume, comme dans toutes les petites villes de province, dans la lutte incessante de la bourgeoisie contre les empiétements du pouvoir central sur les privilèges des cités.

« Au point de vue de l'instruction publique, indépendamment

d'écoliers assez nombreux de Caussade autrefois admis au Collège de Pélegry, fondé à Cahors en 1368, l'enseignement secondaire y fut donné par les Récollets en 1682, et l'enseignement primaire, enfin, était exercé par des régents dont on relève des mentions dès 1486. L'instruction publique fut longue à se rétablir à Caussade après la Révolution, et le Collège ne rouvrit ses portes, en 1830, que pour les fermer quelques années plus tard.

« La période révolutionnaire à Caussade est étudiée d'une manière assez approfondie, aussi bien au point de vue anecdotique qu'au point de vue de ses résultats économiques dans la région.

« Nous dirons encore que l'histoire religieuse de Caussade n'est pas suffisamment traitée. Il eût été intéressant d'entrer dans de plus grands développements au sujet de la paroisse et de l'église, qui dépendait au douzième siècle de l'abbaye de Moissac.

« L'histoire de Caussade gagnerait beaucoup à être revue et expurgée d'une infinité de détails et de commentaires inutiles. Le sujet est traité avec une trop grande abondance dont le résultat est de noyer les faits les plus caractéristiques. Des pièces qui pourraient être intéressantes par leur caractère inédit ne font l'objet que de fort brèves citations, alors qu'elles eussent mérité d'être transcrites *in extenso*. Trop de longueurs en un mot, de la diffusion, des digressions qui formeraient la matière d'un chapitre spécial et deviendraient d'autant plus intéressantes qu'elles seraient mieux à leur place.

« Toutefois, et sous le bénéfice de ces observations, l'*Histoire de Caussade* est un travail sérieux et consciencieusement traité, édifié d'après de fort nombreux documents qui en font le mérite incontestable. En revoyant et complétant cette étude, les auteurs pourront donner de cette petite ville du Quercy une excellente monographie. C'est pourquoi la Société archéologique a pensé qu'une œuvre de cette importance méritait une plus haute récompense qu'une simple médaille, même une médaille d'or, et a décerné à ses auteurs, MM. Louis Boscus et l'abbé Galabert, le prix Ourgaud[1].

« Comme il est aisé de s'en rendre compte, et de même que les rapporteurs précédents le faisaient déjà observer, les Mémoires pu-

1. Rapporteur particulier : M. Saint-Raymond.

rement archéologiques deviennent de plus en plus rares, jusqu'à faire à peu près complètement défaut dans nos concours annuels. Faut-il voir là une simple coïncidence, un fait dont la cause nous échappe, qui éloigne les travailleurs de ces recherches pourtant pleines d'attrait et d'imprévu, ou bien, est-ce le découragement qui s'empare d'eux en présence des innombrables et complexes problèmes que recèle l'archéologie, pour laquelle, au dire de Renan « plus que pour toute autre science, l'Océan du vrai est infini : « on a beau avancer sur ses ondes, l'horizon recule toujours »?

« Quoi qu'il en soit, l'histoire tient la plus large place dans les concours, et, de jour en jour, s'affirme la tendance bien marquée à la monographie.

« L'Histoire, cette résurrection du passé, suivant l'expression de Michelet, n'est plus aujourd'hui ce qu'elle fut au temps de Voltaire, pour qui toute la vie de la Nation était concentrée dans l'Académie française, les comédiens du Palais-Royal et le Jeu du Roi.

« L'historien d'alors subissait fatalement l'influence d'une éducation première, se laissait entraîner par des préjugés de classe, s'abandonnait à des opinions plus ou moins arbitraires, donnait libre carrière à ses caprices intellectuels, ramenait tous les faits à une cause unique et se livrait enfin à un système de vastes généralisations *à priori*.

« L'Histoire de nos jours laisse le lecteur, selon la nature de son esprit, libre de tirer les conséquences des principes et de dégager les vérités générales des vérités particulières.

« S'il y a eu des narrateurs remarquables pour les siècles de l'antiquité et aussi pour quelques périodes des temps modernes, le sentiment immédiat de la vie de nos ancêtres n'a jamais, avant notre époque, été saisi et rendu d'une manière aussi vivante.

« Le dix-neuvième siècle a vu s'accomplir le vœu, je dirai même se réaliser la prédiction d'Augustin Thierry. L'Histoire est bien la création propre et originale de notre temps. Par sa méthode, par les sources de renseignements où elle s'alimente, par les moyens de les mettre en œuvre, l'on peut dire qu'elle est, en quelque sorte, soumise aujourd'hui aux procédés des sciences exactes.

« De subjective qu'elle était au dix-huitième siècle, elle est devenue ce qu'elle devait être, c'est-à-dire, objective.

« Châteaubriand reconnaissait déjà la supériorité de l'Histoire, qu'il qualifiait de descriptive, par opposition à l'Histoire philosophique du dix-huitième siècle. Mais son âme poétique le portait à se défier de cette innovation du dix-neuvième siècle. Il se demandait si, poussé à ses dernières limites, ce système historique ne rentrerait pas trop dans la nature du Mémoire. Il craignait qu'on ne tombât dans ce défaut. Vous savez, et nous en voyons chaque jour la preuve, que la science historique a réalisé heureusement aujourd'hui cette exagération.

« La vraie histoire du pays, l'histoire nationale, était encore, au temps où Augustin Thierry adressait au directeur du *Courrier français* ses lettres sensationnelles, « ensevelie, disait-il, dans la « poussière des chroniques contemporaines d'où nos élégants aca- « démiciens n'avaient garde de la tirer ».

« Mais, bien qu'un écrivain célèbre ait dit des savants de cette époque qu'ils étaient « quelque peu ridicules et jouaient leur petit rôle assez innocent, cherchant à s'attacher à des Mécènes, ducs et pairs qui, pour suprême faveur, les admettaient au nombre des meubles de leur salon ou des antiques de leur cabinet », il n'en est pas moins vrai que la Restauration fut une sorte de Renaissance aussi bien historique que littéraire, artistique et philosophique, avec des hommes tels que Châteaubriand, Lamartine, Villemain, Guizot, Champollion .., Fauriel même, l'historien de la Gaule méridionale qui, semblable à Mentor dirigeant les pas d'Homère dans l'île d'Ithaque, guida Augustin Thierry, déjà presque aveugle, à travers les beautés incomparables de notre Midi.

« L'Histoire nationale ne consiste pas dans l'histoire de la Capitale, dans les faits et gestes des grands hommes et de certains princes de diverses dynasties. Elle est faite de l'histoire particulière de tous les individus, de tous les groupes locaux. Il faut bien se rendre à l'évidence et reconnaître que dans l'évolution nationale entre pour une large part le rôle qu'a joué telle ou telle commune rurale, sans lequel cette évolution eût subi une modification ou totale ou tout au moins partielle.

« C'est pourquoi l'importance des monographies communales, c'est-à-dire l'histoire de tous les groupements organisés, apparaît

manifeste. Elles viennent aujourd'hui contrôler, compléter et modifier quelquefois la grande histoire.

« C'est aux Sociétés et Académies de province, celles-là que n'aimait pas Voltaire et dont il a essayé de se railler avec le mouton rouge de Candide offert à l'Académie de Bordeaux, que revient l'honneur d'avoir provoqué ce grand mouvement des esprits curieux et fouilleurs vers ces études particulières ; c'est à leur action qu'est dû leur grand développement.

« Vous savez, Messieurs, tout le mal que l'on dit de nos Sociétés savantes ; vous connaissez les épithètes malsonnantes ou ridicules que l'on inflige à ces érudits modestes, dont les savants de la Grand'Ville font peu de cas, mais dans les travaux desquels ils puisent souvent à pleines mains.

« A ce propos, pourquoi ne citerai-je pas les paroles mêmes que prononçait naguère, avec la verve et l'esprit qui le caractérisent, l'éminent professeur au Collège de France, M. Camille Jullian, dans son cours d'ouverture.

« La stupide plaisanterie, vraiment, que d'appeler les Sociétés « locales : Sociétés aux fines herbes ! quand elles s'occupent d'agri- « culture, et Sociétés des vieux cailloux ! quand elles s'adonnent « à l'archéologie ! C'est avec ces fines herbes qu'est faite la ri- « chesse propre du terroir français ; c'est avec ces vieux cailloux « que se reconstituent nos origines ! »

« — Le travail de ce monde s'accomplit lentement, — écrivait « Augustin Thierry, — et chaque génération qui passe ne fait guère « que laisser une pierre pour la construction de l'édifice que rê- « vent les esprits ardents. »

« Ces artisans de la science qui, par leur labeur incessant, apportent leur contribution à cette œuvre immense de reconstitution du passé de notre pays ou de l'humanité, c'est-à-dire à la gloire scientifique de la patrie, ont droit à leur part d'immortalité, si minime soit-elle, car, ainsi que l'a judicieusement exprimé Renan :

« L'immortalité consiste à travailler à une œuvre immortelle, « telles que sont la religion, l'art, la science, la vertu, la tradition « du beau et du bien sous toutes leurs formes. Ces œuvres-là étant « de tous les temps, il y a toujours, même aux plus tristes époques,

« des vocations pour les hautes intelligences et des devoirs pour « les nobles cœurs ! »

Le Secrétaire général lit la liste des prix et récompenses, que viennent recevoir les lauréats présents [1].

M. le Docteur Tachard, membre résidant, fait ensuite une conférence sur le Congrès de la Société française d'archéologie, tenu cette année en Bourgogne, et il fait passer sous les yeux de l'auditoire une nombreuse série d'intéressantes vues photographiques.

Séance du 17 février 1908.

Présidence de M. de Lahondès, *président.*

Dans la correspondance le Secrétaire général signale :

1° Une vaillante revue qui paraît chaque mois depuis huit ans : la *Revue du traditionnisme français et étranger* [2]. Le directeur, M. de Beaurepaire-Froment, se rattache directement à notre pays. Plus que personne il doit regretter d'avoir peu souvent des communications sur le Folklore du Midi pyrénéen. La Société archéologique du Midi a beau adresser tous les ans un appel spécial et promettre des médailles aux auteurs qui lui adresseront des notes, elle ne reçoit rien dans cet ordre d'idées. C'est déplorable, car de jour en jour la récolte, de Bayonne à Perpignan, sera mal aisée et de plus en plus maigre. Il sera bientôt trop tard. Précisement la *Revue du traditionnisme* publie le seul ouvrage que la Société a reçu et couronné : c'est l'œuvre d'Antonin Perbosc, le très renommé félibre majoral.

2° *Notes et observations sur le pays Narbonnais*, par M. H. Rouzaud, sur la signification historique de Montlaurès, avec aperçu sur les origines de Narbonne (extrait du *Bull. comm. Archives de Narbonne*, IX, 1907).

3° *Catalogue des médailles romaines impériales* trouvées dans

1. Liste publiée ci-dessus, p. 173, mais sur laquelle il faut rectifier l'orthographe de deux noms ; lire : MM. Boscus (Louis), de Caussade, et Harot (Eugène).

2. Paris, 60, quai des Orfèvres (1er arr.). 15 francs.

le département de l'Aude et conservées pour la plupart au Musée de Carcassonne, par M. l'abbé Baichère, 126 p. in-8° (extrait des *Mém. Soc. Arts et Sc.*, 1907).

4° Deux livraisons de la *Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France*. Il y a trente ans que M. le comte Robert de Lasteyrie entreprit, sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique, cette volumineuse publication avec la collaboration d'Alex Vidier, sous-bibliothécaire à la Nationale. Elle comprend tout ce qui a paru avant 1885 (4 vol. in-4°), puis un supplément qui la conduit jusqu'en 1900, enfin des suppléments annuels qui la tiennent parfaitement au courant. Près de 100.000 mémoires sont enregistrés! Secours inespéré pour tous ceux qui ont des recherches à faire, des points à élucider, des renseignements à préciser dans les domaines de l'archéologie et de l'histoire. C'est un admirable instrument de travail qui mérite à M. de Lasteyrie, ce maître éminent et si bienveillant, et à son digne et patient collaborateur, notre vive gratitude. Il faut ajouter que cet inventaire met en évidence l'œuvre continue et si désintéressée des Sociétés savantes, des érudits de Paris et de la province, qui honore grandement notre patrie.

M. DE LAHONDÈS montre deux volumes in-4°, avec reliure en basane et blason sur le plat, appartenant à l'Académie des Jeux Floraux.

L'Horace et le Térence de l'ancienne Académie des Jeux Floraux.

C'est l'édition des œuvres d'Horace et de Térence donnée par l'imprimerie royale en 1642. Le volume d'Horace porte en première page une gravure de Mellan d'après un dessin de Poussin représentant la Sagesse mettant un masque rieur à la philosophie, afin qu'elle soit plus facilement acceptée.

Cette gravure a été reproduite par le *Magasin pittoresque*, au temps où cette revue était l'une des plus artistiques. Aujourd'hui les reproductions photographiques tuent la gravure et l'art.

Le blason sur le plat est celui d'Henri-Guillaume Le Jay de Maison-Rouge, évêque de Cahors du 9 mai 1680 au 22 avril 1693, jour de sa mort dans sa ville épiscopale. Il était le second fils de Charles Le Jay, baron de Tilly, de la Maison-Rouge, de Saint-Fargeau et de Villiers-sur-Seine, d'abord conseiller au grand conseil, maître des requêtes, puis successi-

vement intendant à Tours, à Bordeaux et en Lorraine. Son frère aîné, Nicolas, fut conseiller au Parlement de Paris; le troisième frère, Louis, lieutenant aux gardes; le quatrième, Jean, sous-lieutenant dans le même corps; le cinquième, Gabriel-François, jésuite, professeur de réthorique au collège Louis le Grand où il eut Voltaire pour élève. Deux sœurs furent visitandines.

Le grand-père, Nicolas Le Jay, avait été premier président au Parlement de Paris et garde des sceaux en 1636.



Fig. 1. — Blason de H.-G. Le Jay, évêque de Cahors, doré sur le plat d'un Horace à l'Académie des Jeux Floraux (Dessin de M. E. Harot).

La famille était de Picardie. La terre de Tilly, aujourd'hui en Seine-et-Marne, réunie à celle de la Maison-Rouge et de Saint-Fargeau, fut érigée en baronnie en 1632.

L'évêque Henri-Guillaume Le Jay fut un prélat dévoué à son diocèse qu'il ne quitta jamais et où il mourut. Madame de Sévigné aurait pu dire à l'occasion de cette mort ce qu'elle ajoute en rapportant celle du pieux évêque d'Avranches, Gabriel de Froulay de Tressé, qui mourut aussi dans le sien : « Il y en a qu'il faudrait que la mort tirât bien juste pour les y attraper. »

A ses œuvres de direction spirituelle et de charité il joignit des embellissements à sa cathédrale. Il fit élever par Gervais Drouet, qui avait sculpté le groupe de la lapidation de saint Etienne au rétable de la

cathédrale de Toulouse, le rétable de marbre au-dessus de l'autel qui, jugé sans doute encombrant, a été détruit dans le dernier siècle.

Il entreprit aussi des restaurations importantes à l'antique château de Mercuès et commença la construction du palais épiscopal de Cahors qu'il ne put achever. Il institua pour son héritier l'hôpital de Cahors.

Les armes de la famille sont : d'azur à l'aigle d'or visant un soleil du même au canton dextre du chef, accosté aux trois autres cantons de trois aiglons d'or.

Sur le plat du volume, le blason est timbré de la couronne de comte avec casque fermé de face, de la crosse, de la mitre et du chapeau portant les lambrequins à dix houppes sur quatre rangs. Les évêques n'ont droit qu'à six houppes, mais quelques-uns en prenaient dix volontiers.

C'est une délectation de lire dans ces belles éditions, au papier souple et résistant, qui conserve sa fraîcheur sans miroitements trompeurs après plus de deux siècles, aux caractères nettement tracés qui caressent les yeux et les invitent à poursuivre la lecture sans les fatiguer.

A l'occasion d'un vers de la comédie de Térence, l'Heautontimorumenos, M. de L. observe la tranformation de sens que quelques-uns ont subie en devenant célèbres. Ménédème, le bourreau de lui-même et aussi de son intérieur, répond aux observations de Chrémès : « Pourquoi vous occupez-vous de mes affaires; occupez-vous des vôtres. » Et Chrémès réplique par le vers si connu :

Homo sum et nihil humani a me alienum puto.

Le vers n'a donc dans le dialogue qu'un sens relatif et non le sens philosophique et étendu, fort beau d'ailleurs, que les siècles lui ont ajouté. Chrémès entend dire simplement que toutes les actions des hommes l'intéressent, en observateur curieux qu'il est, railleur parfois même, comme peut-être dans le cas de la comédie, autant que par compassion émue. Et il n'y a pas en effet à s'attendrir bien profondément devant un homme qui se rend malheureux lui-même par plaisir.

De même le *Sunt lacrymæ rerum* de Virgile a pris une extension de mélancolie, s'attachant à la tristesse des choses elles-mêmes, aux ruines par exemple, aux sites désolés, aux déserts mornes, aux solitudes des mers grises sous un ciel noir, qu'il n'avait nullement sur les lèvres d'Énée. L'exilé de Troie arrive à Carthage avec Achates, accablé de douleur et de désespérance. Mais il voit, peints sur les murs du palais de la reine, les scènes des malheurs de sa famille et des tragédies d'Ilion. « Enfin, s'écrie-t-il, nous trouvons ici des larmes pour nos infortunes », mot à mot : pour nos affaires. « et les épreuves des mortels touchent ici les cœurs », *et mentem mortalia tangunt.*

M. Mérimée, directeur de la Société, exprime la satisfaction qu'elle éprouve toujours à entendre les communications pleines de science et de charme de son président. Il ajoute qu'il regretterait que ces beaux vers perdissent le sens de plus haute portée que la postérité leur a donné et dit que, même dans le texte, ils peuvent l'avoir comporté dans la pensée des deux poètes.

Séance du 25 février 1908.

Présidence de M. J. de Lahondès, *président.*

M. Pasquier, membre résidant, communique une lettre de M. Clercq, conducteur des ponts et chaussées en retraite, signalant la découverte de substructions romaines près Limoux. Les renseignements ne sont pas très importants.

M. Eugène Harot, correspondant, présente la note suivante :

Quelques vieux écussons des églises de Marignac et d'Eaunes.

En voyant dans le dernier *Bulletin* de la Société, à la page 167, le dessin du tombeau de Sicard de Miramont, nous nous souvînmes avoir vu des armes absolument semblables aux siennes, sculptées sur un pilier de l'église de Marignac [1] ; nous reproduisons ci-contre les cinq écussons que nous avons dessinés il y a quelques années dans cette église. Malheureusement il est bien difficile de savoir les noms des personnages qui portaient ces blasons, on ne peut faire à ce sujet que des hypothèses.

Le premier écu porte *trois fasces ondées* qui sont peut-être les armes des de Pardaillan : *d'argent à trois fasces ondées d'azur.*

Le second est orné d'*une croix cantonnée en chef de deux clefs adossées.*

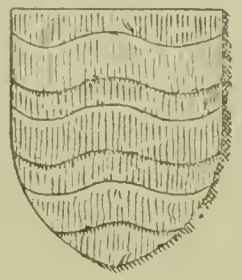
Le troisième porte *la croix pattée* des armes des comtes de Comminges qui se retrouve assez fréquemment sur les monuments de la région.

Le quatrième écu est décoré d'*une croix perronée*, tout à fait semblable à celle qui figure sur le tombeau et aussi sur le sceau de Sicard de Miramont.

Le cinquième enfin est *un écartelé* qui peut être aussi bien le blason

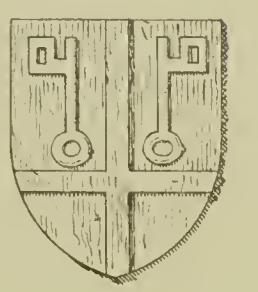
1. Commune du canton de Saint-Béat (Haute-Garonne).

1

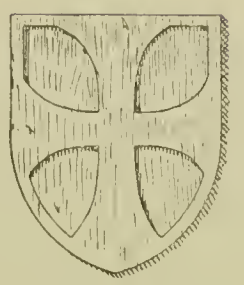


Pardaillan.

2

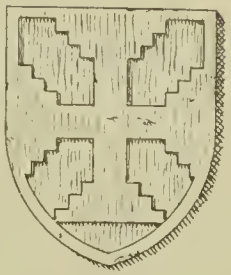


3



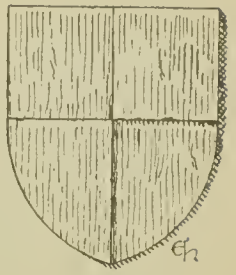
Comminges.

4



Miramont.

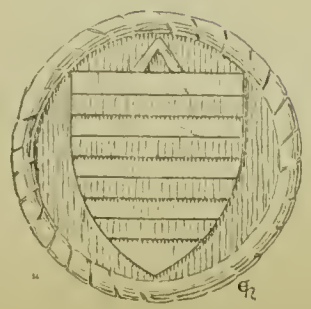
5



Thézan.

ÉCUSSONS DANS L'ÉGLISE DE MARIGNAC.

1



Labarthe.

2



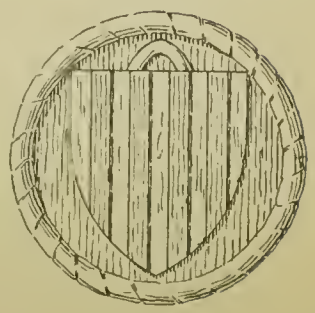
Comminges.

3



Montaud.

4



CLEFS DE VOUTE DE L'ÉGLISE D'EAUNES.

(Écussons relevés et dessinés par M. Harot.)

de la famille de Thézan que de celles de Gontaut ou même d'Astarac. Ces trois maisons nobles portaient, en effet, *écartelé d'or et de gueules.*

Nous disions plus haut que les armes des comtes de Comminges se voyaient fréquemment sur les monuments de l'ancien comté. Nous les avons trouvées entre autres sur les clefs de voûte de l'église d'Eaunes [1].

Eaunes, ancienne abbaye cistercienne, ne possède plus aujourd'hui que son église et quelques maisons, restes des bâtiments abbatiaux, sans aucun caractère architectural. L'église, assez vaste, a subi bien des modifications, si bien que son abside est orientée vers le nord et l'entrée vers le sud ; cinq travées déterminent la nef et le chœur, la travée du milieu accolée de deux autres, formant le transept ; le tout est voûté sur croisée d'ogives, dont la seule décoration provient des clefs ornées d'armoiries sculptées et peintes.

Le premier écu est aux armes de Labarthe : *d'or à quatre pals de gueules ;* il se détache, ainsi que les trois autres que nous allons décrire, sur un disque peint en vert entouré d'une moulure simulant un lien au-dessus de l'écusson, une petite pointe évidée représente les courroies qui servaient à le suspendre.

Le second est *de gueules à une croix pattée d'or ;* ce sont les armes des comtes de Comminges. Généralement les héraldistes attribuent à cette maison un écu *d'argent à une croix pattée de gueules ;* mais il semble, d'après l'étude des monuments, que primitivement les couleurs n'étaient pas ainsi et qu'elles furent modifiées à la fin du quinzième siècle, en même temps que les vides formés par la croix devenaient des otelles ou amandes. Un passage de l'*Histoire de la maison de France*, par le père Anselme [2], viendrait nous confirmer dans cette opinion : « Jean-Louis-Roger de Comminges, vicomte de Burniquel, le 28 juin 1645, produisit ses titres devant M. de Besons, intendant du Languedoc, et déclara qu'il portait pour armes : écartelé aux 1 et 4 de gueules à la croix cléchée et pommeté d'or ; aux 2 et 3 de gueules à quatre otelles ou amandes d'argent, qui sont les armes de Comminges mal expliquées, qui, suivant les anciens sceaux et monuments des comtes de Comminges et des vicomtes de Conserans et de Burniquel, sont de gueules à la croix pattée d'or. »

La troisième clef est décorée des armes de Montaud : *parti au premier de gueules, à deux mortiers d'or, posés de chaque côté d'une burelle du même ; au deuxième de gueules à une demi-croix pattée d'or*, qui est la moitié des armes de Comminges. Il n'est pas rare de rencontrer ces armoiries avec des couleurs différentes ; cependant, à Saint-Sernin, où

1. Commune du canton de Muret (Haute-Garonne).
2. Tome II, p. 617.

elles sont reproduites sur une clef de la crypte, les émaux sont les mêmes qu'à Eaunes. Notons, en passant, qu'à Saint-Sernin la croix pattée n'a déjà plus une forme bien définie.

La quatrième clef, au-dessus de l'autel, est ornée de ce blason : *d'or à quatre fasces de gueules.* Il y a beaucoup de familles qui portaient trois fasces sur leurs armes, mais nous n'en avons pas trouvé qui en portaient quatre, au moins en Languedoc.

M. J. de Lahondès lit le mémoire suivant :

Galeries dans les cours des vieilles maisons, à Toulouse.

L'art monumental en France, surtout dans les provinces méridionales, suivit les procédés de construction des Romains. Mais le plan de la maison du Moyen-âge s'écarte de celui de la maison romaine. Le climat et les mœurs différaient; ils obligeaient à des dispositions inégales. C'est par sa demeure surtout, dans le cadre de la vie intime et familiale, que l'homme caractérise ses sentiments, ses habitudes, sa conception de l'existence.

Les citoyens de Rome vivaient le plus souvent hors de leurs maisons, dans le forum et les basiliques, sous les colonnades des portiques et des temples. C'est dans les monuments publics, dans la décoration de leur cité qu'ils mettaient leur luxe; dans leurs maisons, sauf pour l'atrium destiné aux réceptions, ils se contentaient de peu. Les petites chambres obscures de Pompéï nous surprennent par leur exiguïté; elles nous semblent faites pour des Lilliputiens. Les jardins étroits qui s'ouvrent au fond, leur fontaine et leurs ornementations minuscules nous font songer à des jouets d'enfants.

La vie de famille prit une importance dominatrice sous l'influence du sentiment chrétien. La température de nos régions ne permettait plus, d'ailleurs, de demeurer des journées entières dans l'atrium ou le perystylum ouverts en plein air. Nos ancêtres du Moyen-âge renferment jalousement leur existence dans leur intérieur; ils ne se quittent guère entre eux; l'église est le seul lieu de réunion commune qui les attire au dehors. Ce qui leur est nécessaire, c'est une grande salle où ils soient constamment ensemble, même pour les repas et pour la nuit; salle ouverte sur la rue par des fenêtres, où se déploie le sentiment de l'art qui ne les abandonne jamais; au-dessous, des boutiques pour la vente de leurs denrées ou pour la location à des marchands logeant ailleurs; une cour intérieure autour de laquelle se groupent les services, la cuisine aussi, séparée de l'habitation pour en éloigner les odeurs. Nous croyons avoir inventé le confortable, tandis que nous supportons de vivre dans

des appartements étriqués, entassés, dont l'air est constamment contaminé, les mêmes d'ailleurs pour des locataires de toute profession et de tout mode d'existence qui s'y succèdent sans y rien laisser d'eux-mêmes et sans en emporter un souvenir ou un regret, tandis que nos pères adaptaient leur demeure à leur état et à leur genre de vie particuliers. La maison gardait ainsi le sens d'habitation permanente et, par extension, prenait celui de famille.

C'est d'ailleurs des maisons modestes, les plus nombreuses, maisons de bourgeois ou de marchands, qu'il s'agit. Les grands seigneurs, les princes construisaient des hôtels entre cour et jardins, séparés ainsi de la rue par des ombrages.

Si presque toutes les maisons du Moyen-âge ont disparu, — à Toulouse il n'en reste qu'une seule, et encore n'est-ce que sa façade, — leur disposition habituelle se continua : corps de logis sur la rue séparé d'un autre par une cour intérieure.

On conçoit qu'il était indispensable de les unir par des passages couverts pour la nécessité des services et des occupations journalières. Ils ne furent d'abord que des couloirs étroits, parfois même en plein air dans les étages supérieurs. La maison de Cordes, devenue l'hôtel de ville, nous en montre un de cette nature. Bientôt, dans les résidences princières, ces passages, imités en premier lieu des constructions militaires, prennent plus d'importance et deviennent peu à peu la pièce principale du logis, celle où le maître se plaît à déployer le plus d'élégance et de luxe. C'est la galerie.

Le mot vient peut-être du vieux mot bas-latin *galilea*, puis *galeria*, passage qui surmontait le portail des églises, comme on en voit à Saint-Sernin et à Saint-Étienne, où s'accomplissaient même parfois quelques cérémonies. Les galeries des rois à Notre-Dame, à Reims, à Amiens prennent une part superbe dans l'ornementation magnifique de ces monuments.

Les galeries des palais s'étendent. Elles livrent un espace élargi à la promenade, à divers exercices. Elles s'offrent aux grandes réunions, aux fêtes, et l'on est ainsi amené à les embellir davantage, à les orner de tapisseries, d'œuvres d'art, si bien que le nom même en est passé à une collection de tableaux.

Froissard parle avec admiration de la galerie que le fastueux prince Gaston de Foix avait fait construire dans son palais d'Orthez ; Sauval, de celles que Charles V, le roi grand constructeur et initiateur d'un fécond essor artistique, à l'hôtel Saint-Pol et au château de Beauté, cette dernière largement ouverte et surmontée d'une voûte d'ogives, comme celle qui l'avait précédée au palais des Papes, à Avignon.

Bardin, parlant d'une des galeries toulousaines, dit qu'elle est synonyme de promenoir : *Galeriam quem nos ambulacrum vocamus.*

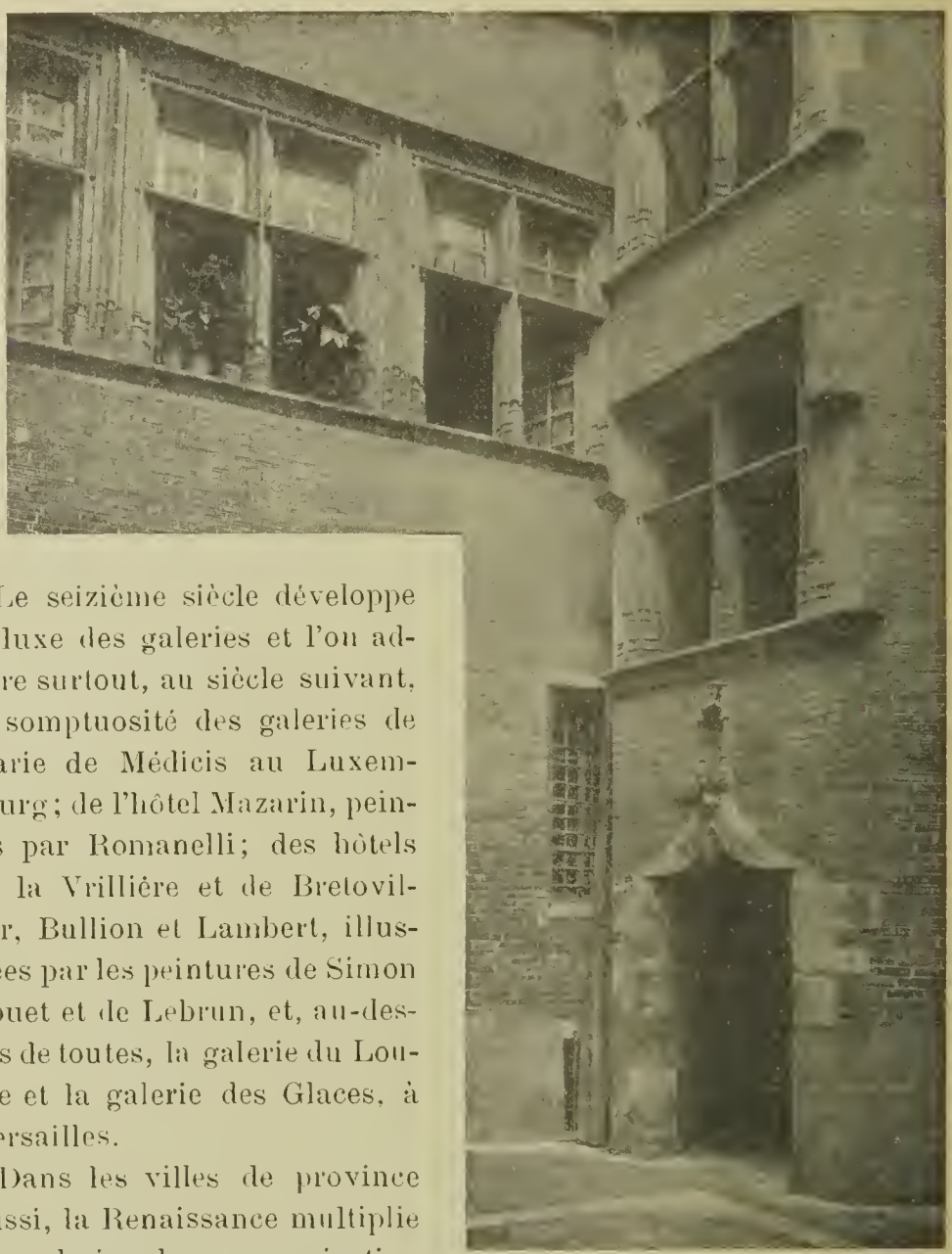


Fig. 1. — Rue de la Bourse, 20.
(Photographie de M. A. Couzi.)

Le seizième siècle développe le luxe des galeries et l'on admire surtout, au siècle suivant, la somptuosité des galeries de Marie de Médicis au Luxembourg ; de l'hôtel Mazarin, peintes par Romanelli ; des hôtels de la Vrillière et de Bretovillier, Bullion et Lambert, illustrées par les peintures de Simon Vouet et de Lebrun, et, au-dessus de toutes, la galerie du Louvre et la galerie des Glaces, à Versailles.

Dans les villes de province aussi, la Renaissance multiplie les galeries de communication qu'elle se plut de même à décorer avec un soin et un luxe privilégiés. Toulouse en possède plusieurs encore dans ses hôtels, rendus aujourd'hui à la célébrité qu'ils méritent.

Les plus anciennes sont accolées à des tourelles d'escalier encore gothiques. Leur riche élégance, se développant dans des cours étroites,

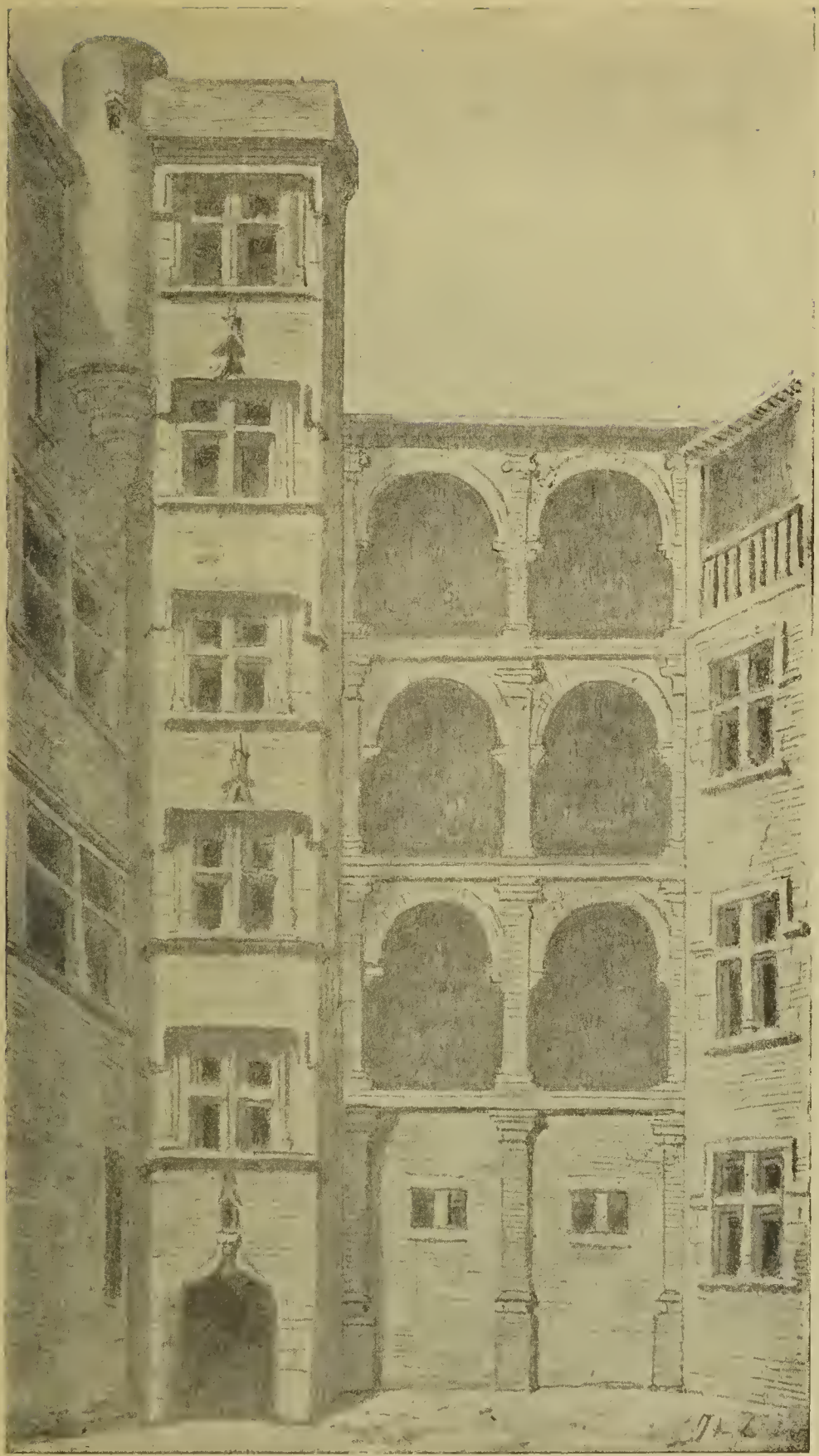


Fig. 2. — Rue de la Bourse, 20; maison de Pierre del Fau.
(Dessin de l'auteur.)

montre justement le prix que l'on attachait à posséder de beaux exemples de ce membre devenu si important de l'habitation.

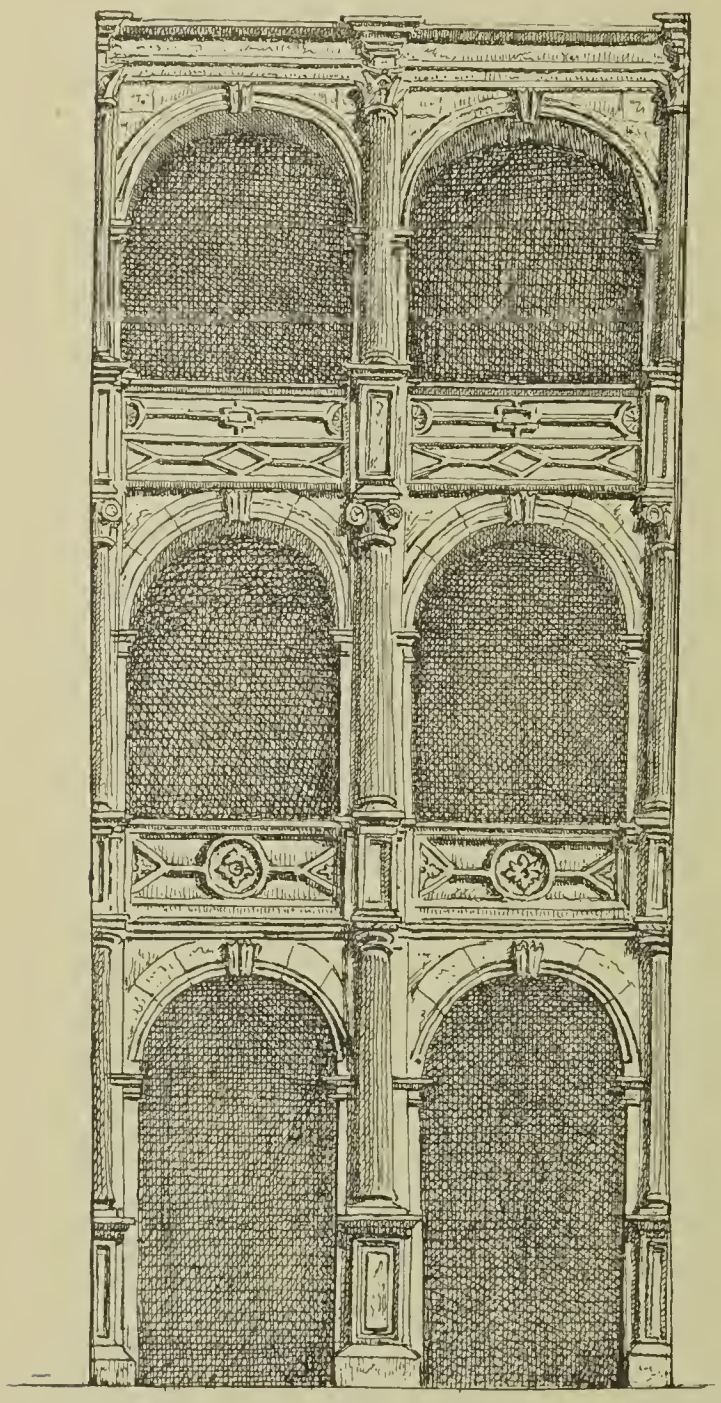


Fig. 3. — Hôtel de la Mammye, rue de la Dalbade, 31.

(Dessin de l'auteur.)

Dans la maison du marchand Pierre del Fau, rue de la Bourse, 20, les trois ordres superposés de deux arcades séparées par des pilastres se développent dans une cour étroite, à côté d'une tourelle, la plus élégante peut-être qui nous ait été conservée (*Fig. 1 et 2*).

La même décoration, mais beaucoup plus riche, ornée de sculptures finement traitées, dont plusieurs détails sont caractéristiques du règne de François Ier, se développe à la rue de la Dalbade, 31, sur deux superpositions d'arcades resserrées entre une tourelle d'escalier tournant et un corps de logis moderne, dans la cour du conseiller au Parlement de la Mammye qui fut en charge de 1528 à 1562. Les nobles lignes architecturales se déploient comme sur la large façade d'un vaste palais (*Fig. 3*). Fermées aujourd'hui, les arcades étaient autrefois ouvertes. Les villes ne possédaient pas alors les belles promenades que les intendants de Louis XIV ou, comme à Toulouse,

quelques hommes de goût, M. de Mondran, par exemple, leur donnèrent plus tard. D'ailleurs, on sortait peu de chez soi, surtout le soir, et l'on aimait à se ménager dans l'intérieur du logis un espace où l'on pût prendre le frais après les lourdes journées d'été. Il est à remarquer, en effet, que le plus grand nombre des galeries de Toulouse s'ouvrent au nord. Il est vrai que cette disposition peut venir aussi de l'adoption, pour les appartements, de la façade exposée au midi.

En même temps surgissent des œuvres d'une inspiration plus originale. Le riche marchand Jean de Bernuy ne s'enferme pas dans la stricte imitation des ordres antiques. La cour de son hôtel se revêt d'ornementations variées où la libre fantaisie s'unit au goût le plus délicat, et qui paraissent imitées des patios espagnols, comme celui, par exemple, que l'on voit à Tolède, pays avec lequel il était en communication constante pour son commerce. Deux galeries, construites en 1530, se rejoignent à angle droit, l'une étroite, simple revers de la façade sur la rue où s'ouvre une porte de style Louis XII; l'autre plus large, fermée aujourd'hui par un vitrage, toutes deux munies d'élégants balustres bien éloignés encore des renflements ventrus qu'adoptera le dix-septième siècle[1].

En 1537, l'évêque de Rieux, Jean de Pins, fait construire dans la rue des Vieilles-Hunyères, plus tard des Chapeliers, aujourd'hui du Languedoc, l'hôtel que le poète Jean Voulté comparait à l'Olympe. Entre les arcades du rez-de-chaussée de la cour, formant portique etentrant dans les piles avec des pénétrations encore gothiques, des têtes, que l'imagination poétique et complaisante du renaissant prenait pour celles des dieux et des déesses, s'échappent de la pierre et semblent souhaiter la bienvenue au visiteur, à l'exemple de celles que l'on voit en si grand nombre aux côtés des portes, du temps de François Ier. Cette belle décoration se prolongeait puissante et calme sur deux côtés de la cour; elle vient d'être détruite, mais deux architectes habiles en ont tiré parti pour illustrer encore les cours de deux hôtels, l'un à la même place, l'autre à la rue Saint-Etienne.

Dans une cour étroite de la rue des Changes, nº 19, se trouve une triple rangée de galeries dont les balustrades présentent quelque analogie ou du moins une parité d'élégance avec celles de l'hôtel de Bernuy. Elles sont couvertes de voûtes et caissons ornés de fleurons étalés. Elles joignent au corps du logis, sur la rue, la svelte tourelle d'escalier où six personnages à mi-corps s'échappent du pan de mur au-dessus de chacune des fenêtres[2]. Ils sont sculptés par une main habile, pleins de mou-

1. Daly, *Motifs d'architecture*, vol. I (François Ier), planches XVIII à XXVII; *Album des Monuments du Midi*, Ier fascicule. Privat, éditeur.

2. Gravé par C. Daly : *Revue d'architecture*, t. X, pl. 12, 13, 14.

vement et de grâce, et l'on ne saurait imaginer une combinaison plus heureuse et plus raffinée. Et cette merveille s'abrite discrètement dans



Fig. 1. — Porte de la Tour de Brucelles, rue des Changes, 19.

(Photographie de M. Couzi.)

un espace resserré où l'on a de la peine à en saisir l'ensemble! Arnaud de Brucelles, dont on voit les armes parlantes, un vol de deux ailes,

au-dessus de la porte, fut capitoul en 1544 et c'est à ce moment qu'il s'empressa d'ériger la tourelle nobiliaire, orgueil des magistrats municipaux récemment élus (*Fig. 4*).

Les parlementaires luttaient avec eux et c'est aussi dans la lice pacifique des constructions de beaux hôtels que se manifestait leur incessante rivalité, se préparant à devenir bientôt plus aiguë. Déjà en 1537, le conseiller au Parlement Jean de Bagis avait fait construire dans la rue de la Dalbade, rue de parlementaires, un hôtel où Nicolas Bachelier avait fait paraître sur les murailles de la cour, pour la première fois à Toulouse, les fenêtres d'ornementation classique où se superposent des colonettes cannelées doriques et ioniques, harmonieux cadre de pierre se détachant sur les briques. Aussi cette disposition si bien justifiée se multiplia-t-elle dans la ville et la région. Trois ans après elle se montrait au château de Pibrac.

Dans la cour de l'hôtel Bagis les galeries ne se développent qu'au rez-de-chaussée, sur deux côtés ; elles ne sont ainsi qu'un portique à la fois passage, séjour d'attente pour les clients de la maison, lieu de repos pendant l'été. Si le portique n'est pas surmonté d'étages ou galeries à arcades, comme dans d'autres hôtels plus modestes, celui si voisin du conseiller de la Mammye, par exemple, c'est que Jean de Bagis voulut disposer son hôtel pour la location en multipliant les appartements.

Sa belle demeure, surchargée plus tard d'ornements et augmentée d'une fastueuse façade par le premier président François de Clary, prit alors le nom d'Hôtel de pierre. N'être pas en briques était, en effet, pour une maison, à Toulouse, une marquante originalité.

C'est un marchand qui l'emporta sur les parlementaires en élevant à Toulouse la plus belle demeure que la Renaissance ait créée dans la ville. Mais Pierre d'Assézat, ardemment mêlé aux luttes religieuses qui l'obligèrent à quitter la ville, n'eut pas le temps de terminer sa superbe construction, telle que son architecte l'avait conçue d'abord. Aussi ne voit-on aujourd'hui dans la cour qu'une galerie du rez-de-chaussée sur un seul côté, un portique que l'on se plaît depuis quelques années à appeler fort improprement la loggia. La loggia italienne est essentiellement ouverte sur le dehors; elle s'offre libéralement aux regards de tous et même à leur accès, comme la loggia di Lanzi à Florence. Dans la France du Moyen-âge et de la Renaissance, chacun tenait à s'enfermer jalousement chez soi, à se tenir en garde contre les indiscrets et aussi contre les malfaiteurs. D'ailleurs la loggia italienne, avec ses arcades largement ouvertes, ne s'accorde guère qu'avec une température clémente toute l'année. La loge n'apparaît en France qu'au dix-septième siècle et encore dans une décoration temporaire de fête, comme dans celle que le

duc d'Antin offrit à la duchesse de Bourgogne, le 27 février 1700. Ce n'est même que de nos jours que les architectes ont construit de vraies loges : Duban dans la cour des Beaux-Arts, Garnier à l'Opéra, un autre architecte au théâtre du Châtelet. Les loges citées par Viollet-Le-Duc ne sont que des tourelles en encorbellement ou des bretèches.

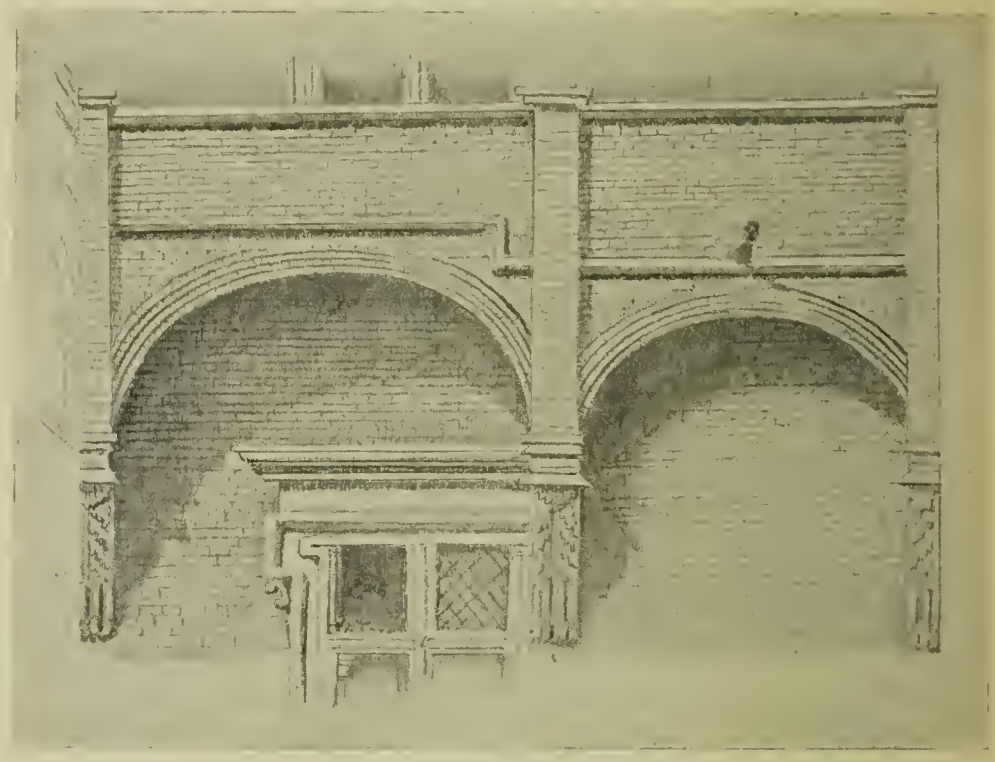


Fig. 5. — Galerie de la cour de l'hôtel Mansencal, rue Espinasse, 1.
(Dessin de l'auteur.)

Il n'y a qu'une seule loggia en France et encore est-elle en terre espagnole, la loge de mer de Perpignan.

On reconnaît aux saillies d'attente des angles de la cour que Pierre d'Assézat avait l'intention de construire quatre façades intérieures. Le portique alors aurait été surmonté de deux étages de galeries mettant en communication les appartements des deux ailes. Un autre portique, tout au moins, aurait conduit la porte d'entrée du passage vers la seconde cour.

Après les troubles violents, l'hôtel se termina sous Henri III par la construction de l'étage au-dessus du portique, dont la maigreur contraste avec la puissance des profils antérieurs, du pavillon d'entrée, de celui qui fait face entre les deux cours, enfin de l'élégante coursière qui les joint. L'ensemble est si harmonieux qu'on ne regrette rien ; la coursière elle seule consolerait de tout, et d'ailleurs on se demande si l'effet

aurait été aussi heureux de quatre façades monumentales pareilles dans un espace si rétréci[1].

Une coursière, élégante aussi, mais plus modeste et plus courte a peut-être précédé de quelques années celle de l'Hôtel d'Assézat. Elle joignit les appartements à l'altière tour carrée de la vis tournante dans la petite cour de l'hôtel Mansencal, rue Done-Coraille, aujourd'hui Espinasse, nº 1.

Le célèbre premier président mourut en 1562, et après avoir terminé sa belle demeure, puisque le cardinal d'Armagnac lui avait envoyé des tapisseries pour la dignement orner[2]. La coursière s'appuie sur des consoles de même forme que celles de l'hôtel d'Assézat, mais moins richement ciselées. Ses deux arcades en anse de panier sont inégales parce que la plus grande a dû laisser se développer au-dessus d'elle l'encadrement en crossettes d'une fenêtre. Mais loin d'être embarrassé de cette inégalité, l'architecte l'accusait franchement, par un bandeau à degrés (*Fig. 5*).

La coursière vient d'être écrasée par un lourd vitrage qui cache une fenêtre pareille à celle du rez-de-chaussée. Elle avait été toujours absolument ouverte, puisqu'une gargouille déversait les pluies du vent d'ouest qu'elle subissait bravement.

La façade sur la cour présente aussi trois rangées de galeries à arcades s'amoindrissant de bas en haut. Les arcades, déjà séparées par une pile en maçonnerie plus large que les colonnes ou pilastres des galeries précédentes, furent alourdies et bouchées, sous Henri III, par des fenêtres à crossettes épaisses épousant par leur sommet cintré la forme des arcades. Les fenêtres géminées de l'étage supérieur présentent une forme plus heureuse[3]. Mais il ne reste que deux travées de galeries depuis la construction de la chapelle des Dominicains.

Quatre arcades d'un portique du dernier quart du seizième siècle, surmontées des quatre arcades d'une galerie fermées maintenant par des vitrages, se montrent à l'exposition du nord, dans la cour d'une maison de la rue Pharaon, 3. Des colonnes de pierre avec chapiteaux doriques soutiennent les arcs de briques. Des cercles bombés ornent les écoinçons. Au-dessus de la galerie, quatre demi-fenêtres munies d'un meneau en console complétaient l'ornementation, mais les deux premières ont été remplacées par des fenêtres plus grandes.

La maison fut construite, d'aprés les dates du cadastre du capitoulat

1. C. Daly, *Motifs d'Architecture*, vol. I, grand nombre de planches.
2. Joseph de Malafosse, *Etudes d'archéologie et d'histoire*, p. 229.
3. Gravé par C. Daly, *Motifs d'architecture*, vol. I, planches Henri III, de 3 à 5.

Saint-Barthélemy de l'année 1575, par noble Olivier Pastoureau, bourgeois, auquel succédèrent d'abord son fils Gilles, puis, en 1663, ses deux petits-fils, Paul-Jean Pastoureau, chanoine de Saint-Étienne, et Jean Pastoureau, archiprêtre du Lherm. Elle fut vendue, en 1708, au capitoul Cauhapé.

Trois galeries fort élégantes encore caractérisent l'époque Henri IV. La première est celle de la maison d'Antoine Dumay, capitoul en 1601, rue du May, 3. Deux arcades en briques avec clefs en pierre armoriées sur le revers de la façade, trois sur l'aile gauche, reposent sur des colonnes en pierre à robustes chapiteaux doriques. Sur cette aile, des pilastres alternés de briques et de pierres taillées en pointe de diamant s'élèvent au-dessus du joint des arcades. Entre elles aussi, des cartouches persistent destinés à recevoir des inscriptions. Cet ensemble monumental se complète par les fenêtres hautes du premier étage, par la fenêtre en croix au-dessus, surtout par la tourelle élancée d'escalier, supportée par un cul-de-lampe avec larges moulures et godrons, au bas par une tête hardiment creusée par le ciseau. Sur le linteau de la porte se lit l'inscription : *Tempore et diligentia,* qui semble symboliser l'ascension lente mais sûre de la bourgeoisie travailleuse à la noblesse capitulaire.

La haute taille, la figure fine et résolue d'Antoine Dumay, docteur et avocat, que l'on voit dans le livre des *Annales* en tête des capitouls de 1601, font comprendre les distinctions dont il fut honoré.

Son blason de capitoul a été martelé. C'était un tronc noueux d'or en fasce, chargé d'une hure de sanglier, accompagné de trois étoiles d'or.

La date de 1603 est tracée sur le montant d'une des fenêtres de la cour du conseiller au Parlement de Massas, rue de la Dalbade, 29. Au-dessous, sur l'aile droite, quatre arcades en anse de panier, montées en briques alternées avec cinq pierres taillées en pointe de diamant, reposaient autrefois sur des consoles, dont l'une est conservée en deux morceaux près de la porte. Sur la courbe, une tête à longues oreilles, avec chevelure et moustache en ramures et feuillages à l'antique au-dessus, est enlevée par un ciseau vigoureux et précis, ainsi que les autres sculptures de la cour[1].

Les ouvertures de ce portique sont murées aujourd'hui.

Les arcades rappellent celles de la coursière de l'hôtel d'Assézat.

Des arcades analogues figuraient peut-être au-dessus de la porte; mais le rez-de-chaussée de cette façade de la cour a été lourdement reconstruit.

1. César Daly, *Motifs d'architecture.*

Dans la cour d'une maison à peu près contemporaine, peut-être un peu postérieure, de la rue Nazareth, nº 28, on voit aussi quatre arcades d'un portique avec pilastres cannelés, surmontées d'une galerie d'analogue ordonnance classique. D'élégantes ornementations rappelant la Renaissance courent sur la frise et une robuste corniche couronnée par un acrotère domine l'ensemble.

Le portique a été muré comme le précédent, et, dans ces derniers mois, on a recouvert les murs de sculptures prises dans diverses parties de l'hôtel à moitié démoli pour le percement de la rue Ozenne.

Parfois la galerie ou la coursière elle-même est remplacée simplement par un passage, tantôt voûté, ouvert le plus souvent, jeté au-dessus de la porte d'entrée, sur la longueur du mur, entre la rue et la cour. L'hôtel de Bernuy offre un exemple du premier mode de communication; les hôtels Maynier, rue du Vieux-Raisin ou du Languedoc, 32, et Pantaléon Jaulbert, rue Ninau, 15, du second; on le voit souvent sur le mur de clôture des manoirs.

Les constructions en pans de bois, si multipliées dans les villes pendant le Moyen-âge, ne furent pas abandonnées par la Renaissance, malgré ses ambitions d'imitation de l'antiquité. Outre l'économie et la rapidité d'exécution, elles répondaient peut-être au goût atavique que les Francs avaient apporté de leurs pays de forêts. La plupart des maisons de bois ont disparu, dévorées par l'incendie ou remplacées par des bâtisses plus luxueuses. On en voit cependant quelques-unes encore dans les vieilles rues de Toulouse, et l'une d'elles, la plus curieuse d'ailleurs, nous montre, dans une cour de la rue des Changes, 16, trois étages de galeries, ou plutôt de coursières, bordées de balustres d'un aspect fort pittoresque. Deux escaliers de bois à limons droits, portant des balustrades semblables à celles des coursières et dont les rampes se fixent, d'un côté sur les murailles, de l'autre sur un noyau hardiment posé au dehors, se montrent aux angles en diagonale de la cour et ajoutent à l'effet piquant de l'ensemble; ils prouvent, en outre, la solidité des assemblages de ce mode de construction, puisque le noyau de l'un d'eux est absolument en l'air et qu'il n'a pas bougé depuis plus de trois siècles (*Fig. 6* et *7*).

La cour a été construite très probablement dans les dernières années du seizième siècle, par le trésorier général de Saint-Germain, capitoul en 1590. Les sculptures des fenêtres aux deux étages traditionnels de colonnettes, mais dont l'encadrement supérieur s'appuie déjà sur des pilastres coupés fort illogiques et d'un désagréable aspect; celles des portes, avec leurs monogrammes du Christ dans des cartouches entourés de fleurons, sont caractéristiques de ce moment.



Fig. 6. — Cour de la maison du trésorier de Saint-Germain, rue des Changes, 16, avec ses galeries de bois.

(Photographie de M. A. Couzi.)

Le dix-septième siècle ne construisit plus guère de galeries dans les cours des hôtels. L'espace devenait précieux. On préféra le consacrer

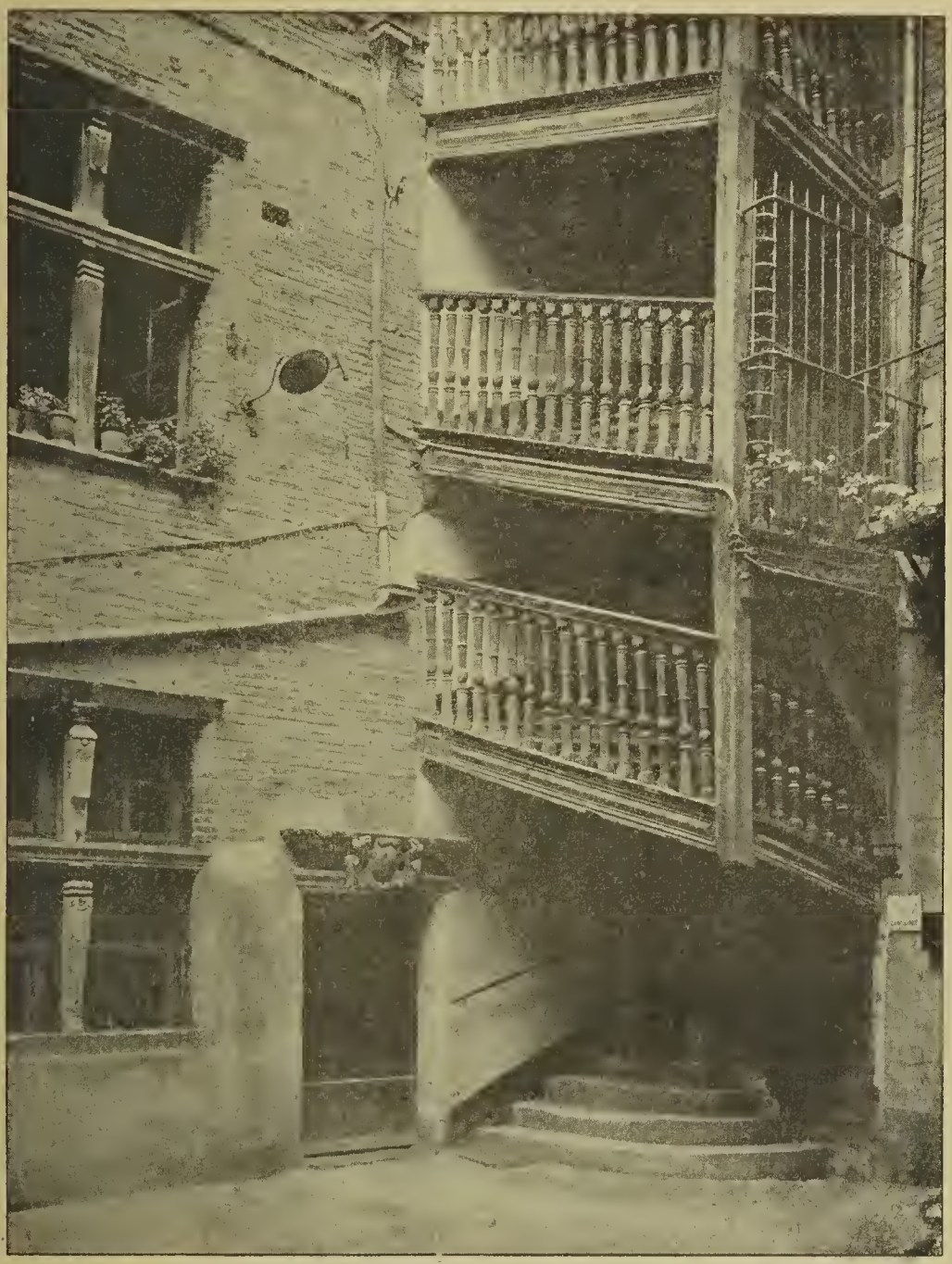


Fig. 7. — Escalier de bois dans la cour de la même maison.

(Photographie de M. Couzi.)

tout entier aux appartements pour la location, comme Jean de Bagis en avait déjà donné le premier exemple. D'ailleurs, le goût de la symétrie commençait à imposer ses exigences, et rien ne paraissait plus beau

aux yeux de nos pères du grand siècle que trois ou même quatre façades égales étalant leur monotonie autour d'une cour imposante. Les salles et les chambres coururent le risque de se commander, l'aisance des communications disparut, mais l'esprit de spéculation et les préférences pour la régularité solennelle l'emportèrent.

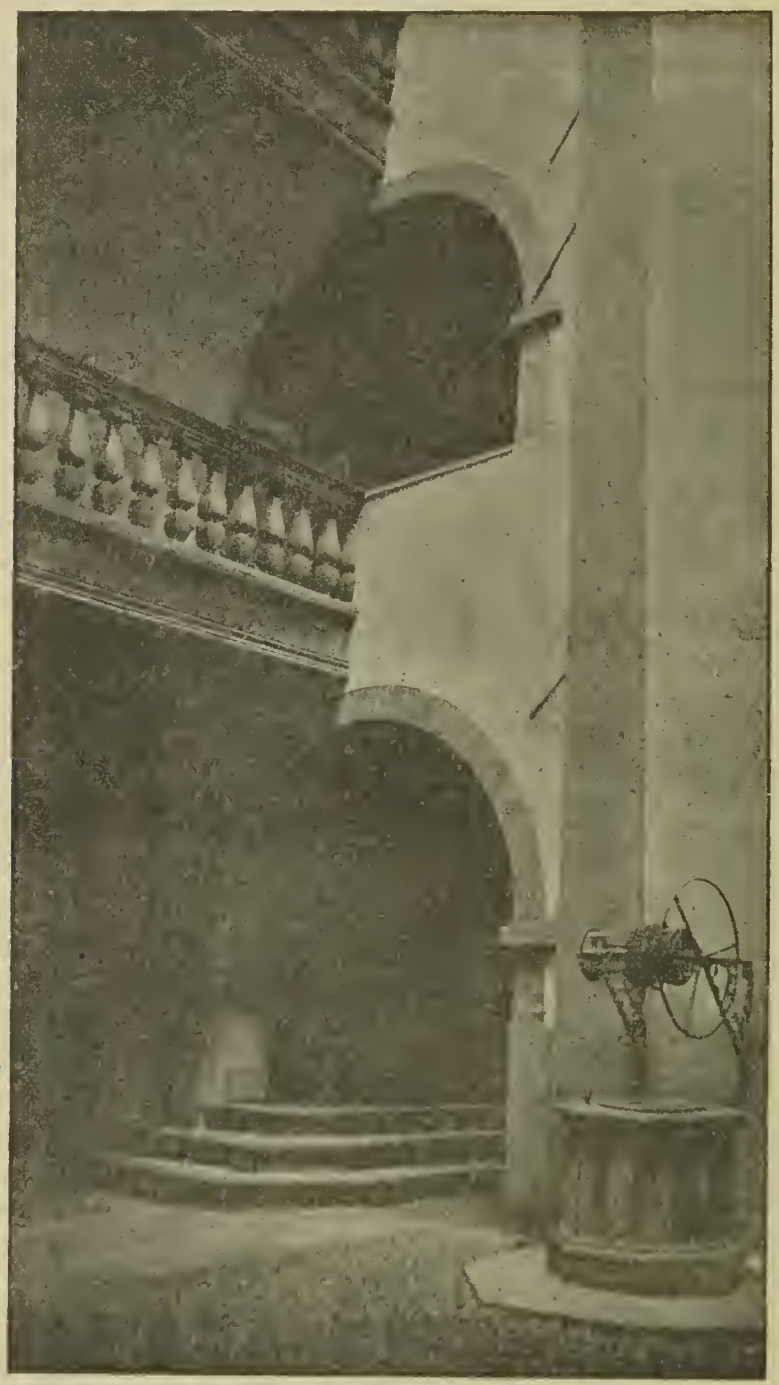


Fig. 8. — Maison de la rue Pharaon.
(Photographie de Mlle Alix de Gélis.)

On voit cependant encore trois rangées de galeries à balustres de bois d'une robuste élégance (*Fig. 8*) dans la cour d'une maison de la rue Pharaon, maison construite vers le milieu du dix-septième siècle, dont notre *Bulletin* a donné la façade (p. 158, 1900). Elles pénètrent dans la cage de l'escalier par des arcades en maçonnerie, et l'ensemble demeure assez monumental.

La maison n° 22 de la rue des Changes a conservé dans sa cour une rampe d'escalier et trois étages de galeries de bois analogues et du même temps. Au devant des portes des appartements, la galerie s'arrondit en saillie d'un effet pittoresque, pour augmenter la surface du palier.

La maison, fort étendue, qui se prolongeait au revers de plusieurs autres jusqu'à une issue sur la place de la Pierre, appartenait, dans le milieu du dix-septième siècle, au capitoul Labonne.

On pourrait trouver peut-être d'autres exemples ou du moins les traces plus ou moins défigurées de cette disposition de galeries si logique et vraiment si utile. Ceux dont nous venons de présenter les dessins suffisent pour montrer combien elle introduisait d'élégance dans l'ordonnance des intérieurs de cour, en apportant aussi aisance et agrément dans l'habitation. L'art architectural savait alors que le beau ne doit être, comme dans la création, que l'expression de l'utile ; aussi fut-elle adoptée et se conserva-t-elle plus longtemps dans les châteaux et manoirs, où l'espace d'ailleurs était moins disputé que dans les villes. Pour ne pas trop s'éloigner de Toulouse, il convient simplement de rappeler la galerie des arcades en anse de panier du château de Nérac, plus près de nous celles du château de Pibrac et du château de Fourquevaux, et une dernière, dans un gros village du Minervois, celle de Caunes, qui conserve dans les rues qui se groupèrent autour de son abbaye quelques restes du Moyen-âge et de la Renaissance : trois étages d'arcades, portiques et galeries, se superposent dans la cour d'une maison d'humble apparence au dehors et prouvent que l'art, à cette époque féconde, ne dédaignait pas d'embellir les plus modestes habitations. Un puits couvert d'une petite coupole monolithe supportée par des colonettes complète l'élégant ensemble de cette ornementation perdue dans une petite ville peu visitée par les archéologues ou les touristes.

Le Secrétaire général, lorsque M. J. de Lahondès eut terminé cette lecture, observa que les travaux de notre Président, d'une haute valeur archéologique et d'un grand intérêt local, honorent notre Compagnie. Il n'est que juste de publier avec eux, comme frontispice de ce volume de Bulletin, le portrait du maître aimable et vénéré qui nous consacre depuis longtemps une bonne part de sa vie et nous donne sans cesse les meilleurs exemples d'activité laborieuse et dévouée.

Séance du 10 mars 1908.

Présidence de M. J. de Lahondès, *président.*

M. Félix Regnault, membre résidant, entretient la Société des fouilles récentes effectuées à Labroquère et à Valcabrère. Il est prié de les faire surveiller par ses correspondants et amis et de nous signaler les découvertes qui mériteront l'envoi d'un délégué de la Société. Il ne faut pas oublier que cette plaine merveilleuse cache à une faible profondeur les trésors de *Lugdunum Convenarum.*

M. de Lahondès présente le nouveau volume de M. Brutails : *Précis d'archéologie du Moyen-âge*, xli-282 p. in-8°; 142 dessins, 18 planches; Toulouse, Ed. Privat. Il en fait le compte rendu suivant :

M. Brutails vient de réaliser un vœu très généralement exprimé par les archéologues comme par les hommes du monde : celui de voir résumer sous une forme rapide et précise les résultats acquis par les recherches et les études qui, depuis un demi-siècle, ont renouvelé la science archéologique. Ses connaissances étendues et la netteté décisive de son esprit l'avaient proposé à dire beaucoup en peu de mots et à indiquer en traits sûrs l'ensemble des connaissances actuelles sur l'art monumental du Moyen-âge.

Il s'appuie sur les événements historiques et sur les nécessités de construction pour exposer les origines et les développements de notre art national. Si les deux premières périodes s'appellent latine et romane, c'est qu'elles imitent l'art romain en le transformant, c'est que l'église chrétienne reproduit les dispositions de la basilique et non pas seulement de la basilique civile, mais de celle des habitations privées de Rome ; si la voûte se substitue à la charpente apportée par les envahisseurs barbares plus charpentiers que maçons, c'est pour éviter les destructions par l'incendie; si l'église s'agrandit et s'élève, si elle s'entoure de murs puissants et de contreforts, c'est que la construction est commandée par la solidité qu'exige la voûte; si des écoles diverses se forment, c'est que la différence des climats et des matériaux les impose.

La décoration n'est d'abord, dans les églises mérovingiennes et carolingiennes, qu'un vêtement parfois brillant et riche emprunté à l'art

romain. Mais dans la bonne époque du Moyen-âge, la décoration n'est que la mise en valeur des grandes lignes de l'édifice ; elle résulte de la construction même.

L'église romane est le développement logique de l'église latine par l'agrandissement du sanctuaire qui amène le déambulatoire.

Le perfectionnement de la voûte romane produit ceux des supports. Les arcs doubleaux qui la renforcent et les arcs des travées demandent des piles à divisions multipliées. Dans les déambulatoires, le petit côté des trapèzes des voûtes d'arête n'exige pas de fort pilier, et il se contente pour appui de la colonne isolée. Les murs sont épais, et il n'est pas nécessaire que le contrefort ait une forte saillie. Des demi-berceaux continus épaulent la grande voûte et on les utilise en établissant des tribunes. C'est ainsi que des nécessités de la construction résultent tous les éléments de l'édifice, son ornementation et sa beauté même, parce qu'elle n'est que l'expression d'un principe logique qui satisfait l'esprit autant que les yeux.

La décoration riche et touffue de l'ère romane puise à des sources nombreuses : l'art antique et l'art barbare, les étoffes et les ivoires de l'Orient, les manuscrits de l'Irlande inspirateurs de ceux des temps carolingiens, la Bible et la légende, les costumes et aussi les mœurs contemporains.

C'est encore un article très juste que celui qui est consacré aux écoles provinciales romanes. Il recommande de ne pas exagérer les influences orientales et reconnaît, par exemple, que les coupoles de l'Aquitaine s'écartent si fort des coupoles byzantines que, certainement, les maîtres d'œuvres de cette région savaient construire des coupoles avant que Saint-Marc de Venise ait inspiré Saint-Front de Périgueux.

Mais c'est surtout l'architecture gothique qui montre jusqu'à quel degré la magnificence du monument résulte des éléments de la construction, et aussi ses hardiesses et ses audaces qui amenèrent la décadence. La croisée d'ogives permit l'élévation des voûtes, les pleins plus rares, les fenêtres plus grandes. La nécessité d'amener les clefs au même niveau conduisit à adopter définitivement l'arc brisé pour les doubleaux et les formerets et, par suite, toutes les ouvertures. Le report de la poussée des voûtes sur un seul point produisit les piles puissantes aux éléments variés, les arc-boutants remplaçant les voûtes continues des collatéraux, et les contreforts robustes s'élançant par degrés en d'élégantes pyramides qui auréolent l'église d'une escorte de flèches.

Le livre expose les développements de l'art gothique dans son incessante évolution, en dressant l'histoire des principales églises dans l'ordre des temps et aussi dans les diverses provinces. Il arrive ainsi jusqu'au

moment où l'excès de la logique remplace par les maigreurs de la fin du quinzième siècle la virile énergie du gothique primitif.

« La formule gothique, dit M. Brutails, s'adapte, on le voit, à bien des types : l'unité, en principe, n'exclut pas l'infinie variété des applications. De cette variété vient en partie le charme de l'art du Moyen-âge. »

Et il ajoute :

« Que le temple grec, qui disposait de matériaux superbes et ne demandait que des dimensions médiocres, arrive à une perfection plus absolue que l'église gothique, c'est indéniable. Par contre, au point de vue de la science constructive, le Parthénon, comparé à la cathédrale d'Amiens, est un jeu d'enfant. Et même comme esthétique, la cathédrale l'emporte parfois; elle a plus d'imprévu, de mouvement, plus de vie. La collection des chapiteaux à crochets, par exemple, est autrement attachante que la monotone série des chapiteaux doriques, ioniques ou corinthiens. »

C'est ainsi et par bien d'autres passages que M. Brutails n'expose pas seulement les principes rigoureux de la construction gothique mais qu'il sait en faire valoir les beautés.

Le chapitre sur l'architecture civile et militaire est de même très ingénieusement raisonné. La forteresse du Moyen-âge présente de grandes analogies avec celles de l'antiquité puisque les armes étaient les mêmes, mais la défense est plus fragmentée parce que les troupes étaient moins homogènes et moins disciplinées. Mais dans l'art militaire aussi, à l'utilité s'unit la beauté. La grandeur robuste et la mâle puissance des châteaux s'accroît encore par la rude majesté des sites où ils sont placés. « Ils nous émeuvent à l'égal des plus belles manifestations de l'art. »

Le livre se termine par un chapitre très utile : « Conseils pour la rédaction et l'illustration des travaux archéologiques ; explication précise des termes de la construction ; avis même pour la photographie des monuments. »

Il s'éclaire par des plans et des dessins qui ne sont pas seulement un ornement mais une explication. La coupe d'une église latine juxtaposée à celle d'une église romane montre mieux que toute description la différence entre les deux.

Le volume si instructif et si plein de M. Brutails n'est pas un abrégé: c'est la substance de plusieurs ouvrages condensée par une pensée très personnelle, très perspicace. Il sera le livre de chevet de tous ceux à qui sont chères nos antiquités nationales.

L'impression et la publication du livre sont un honneur de plus pour la librairie de M. Privat, auquel l'érudition et l'art toulousains doivent déjà une si vive gratitude.

M. le Président ajoute qu'il est vraiment étrange que M. Brutails, qui a fait œuvre si utile et si belle dans le Roussillon et qui continue dans la Gironde avec tant d'éclat, ne figure pas sur notre liste de conrespondants. C'est un oubli, une erreur accidentelle qu'il est heureusement facile de réparer. Nul doute que notre savant confrère n'y donne son assentiment.

M. Cl. Perroud, membre résidant, fait une communication intitulée :

La *Pieta* de Peyrusse (Aveyron).

La petite ville de Peyrusse, dans le département de l'Aveyron (canton de Montbazens), a eu, dès le haut Moyen-âge, un rôle plus important qu'aujourd'hui. Bâtie sur un éperon de collines, dominant un ravin au fond duquel coule un ruisseau allant à la Diège, affluent de gauche de l'Aveyron, elle tirait, je crois, son importance de sa situation stratégique entre deux voies anciennes : l'une, qui figure à la Table de Peutinger, allant de Cahors à Rodez, franchissant l'Aveyron à Villefranche ou tout auprès, et par conséquent passant à quelques lieues au sud de Peyrusse; l'autre, conduisant également à Rodez, mais venant du nord-ouest, de Limoges, par une direction sensiblement correspondante à la voie ferrée actuelle, c'est-à-dire par Brives, Saint-Denis-Martel, Gramat, Figeac et Capdenac, — passant probablement à Peyrusse même et de là escaladant le rude plateau de Rouergue. C'était la voie des invasions du nord. C'est par là que nous voyons, dans cette lutte désespérée où succomba au huitième siècle le premier duché d'Aquitaine, arriver les conquérants, Pépin et ses Francs. Ainsi, en 762, Pépin, maitre de Limoges, campe à Yssandon, sur un plateau qui domine le confluent de la Corrèze et de la Vézère, en face de Brives; en 767, s'avançant toujours dans la même direction, il s'empare de la forteresse de Turenne (*Torenna*), à moitié chemin entre Brives et la Dordogne, — puis il vient emporter Peyrusse (*Petrocia*), la porte du Rouergue de ce côté-là [1].

Peyrusse fut encore pris et repris plusieurs fois dans les guerres contre les Anglais du douzième au quatorzième siècle, puis dans les guerres de religion au seizième. Son histoire a été racontée dans un livre récent, fort bien fait, dû à M. Paul Gleyrose, notaire et maire de la petite cité [2].

Elle n'a plus aujourd'hui qu'un millier d'habitants. Elle garde des

1. Voir le *Continuateur de Frédégaire*, — les *Annales Laurissenses majores*, etc...

2. *Petrucia-Peyrusse, histoire politique, administrative, économique et sociale d'une commune française*. Paris, Giard et Brière, in-8°, 270 p.

restes considérables de ses anciennes fortifications, entre autres un château-fort sur un rocher auquel est adossé un bâtiment roman appelé



La *Pieta* de Peyrusse (Aveyron).

« la Synagogue [1] ». Cette localité, avec ses rochers très escarpés et ses ruines, est une des plus pittoresques du département.

* * *

Peyrusse était, au Moyen-âge, un lieu de pèlerinage renommé, particulièrement au 8 septembre, jour d'une des fêtes de la sainte Vierge. Si

1. Joanne, *Dict. de la France.*

on considère que les lieux de pèlerinage étaient toujours situés sur les grandes voies de communication (soit que ces voies aient été faites pour y conduire, soit plutôt que les pèlerinages se soient établis en conséquence), on en déduira une nouvelle preuve de l'existence de la grande voie allant de Limoges à Rodez que je signalais plus haut ; c'est déjà sur cette voie, près de Gramat, que se trouvait le pèlerinage de Rocamadour.

Les pèlerins venaient prier là, devant une Vierge, ou plus exactement une *Pieta*, dont on trouvera ici la phototypie. Elle était placée, non pas dans l'église paroissiale actuelle, mais dans l'ancienne basilique appelée Notre-Dame-*de-Laval*, ou plus exactement de *La Vallée*, au pied de la colline, un peu en dehors de la ville actuelle.

C'était un groupe en bois, polychrome. Chose singulière, il a disparu depuis peu ! Il paraît, nous dit-on, qu'il ne faut pas s'en prendre à des brocanteurs cambrioleurs, et que ce serait plutôt le fait de personnes qui voulaient soustraire l'œuvre aux récents inventaires ! On doit donc espérer qu'elle n'a pas disparu pour toujours. En attendant, on ne peut la juger que par des photographies assez récentes. La sculpture paraît dater du treizième siècle, de même que l'église qui l'abritait, et dont des titres authentiques font même remonter l'existence au douzième.

Séance du 24 mars 1908.

Présidence de M. J. de Lahondès, *président.*

M. Cartailhac recommande en ces termes la lecture d'un ouvrage qu'il présente à la Société : ***Manuel d'Archéologique préhistorique***, par Joseph Dechelette (Paris, Picard) :

« C'est le tome premier d'une série qui comprendra l'archéologie celtique et gallo-romaine. 743 pages, illustrées par des centaines de figures, résument d'une façon vraiment remarquable tout ce qui est découvert sur les âges de la pierre. L'auteur, d'un esprit prudent et clairvoyant, est un des plus estimés savants français et c'est une bonne fortune pour les études préhistoriques qu'il se soit consacré à elles. Il a tout lu, les moindres publications françaises et étrangères sont passées sous ses yeux. Ses références bibliographiques sont extrêmement multipliées. Le texte, méthodique et clair, est

nourri de faits bien appréciés. Les figures, choisies avec soin, font de ce livre un album complet. Plusieurs chapitres sont des monographies excellentes et nouvelles, par exemple celui qui est consacré à la céramique. C'est un livre classique dans lequel nos monuments du Midi de la France sont, en particulier, bien signalés et dont nos bibliothèques et nos musées doivent saluer avec joie la publication. Grâce aux informations très étendues de M. Dechelette et à ses vues personnelles, son manuel est lu avec réel profit par les vieux préhistoriens tels que moi. Je l'admire franchemeot, non pas seulement parce qu'il comble une lacune, mais parce qu'il contribuera à l'étranger au bon renom de la science française. »

M. Galabert, membre résidant, fait une lecture à propos de la découverte d'une miniature arrachée pendant la Révolution au livre des *Annales de Toulouse* et retrouvée chez un collectionneur. (Ce travail est inséré dans le volume des *Mémoires*. t. XVI.)

M. de Puybusque, membre résidant, lit la note qui suit :

Incarcération et remplacement d'un trésorier royal, à Toulouse, en 1457.

Au cours de mes investigations dans nos archives municipales, à la recherche d'éléments complémentaires de ceux que je possède pour l'établissement d'une généalogie de ma famille, j'ai rencontré, dernièrement, une pièce qui m'a paru présenter quelque intérêt anecdotique et historique à un point de vue plus général.

Cette pièce est une copie, évidemment authentique, exécutée au seizième siècle, d'une charte originale du quinzième; ladite copie trahit une certaine inexpérience de la part de son auteur, mais ses omissions et ses inexactitudes ne tirent guère à conséquence pour le sens du morceau qui est parfaitement clair et compréhensible.

Voici de quoi il s'agit :

Pendant les dernières années du règne de Charles VII, Vani Castellan, trésorier royal à Toulouse, « pro aliquibus casibus eidem impositis », pour quelque concussion, sans doute, est mis en prison, « sit sub arresto in carceribus Conciergerie aut Viguerie Thze »; et traduit devant la redoutable Cour du Parlement, « et in processu in metuendissima curia Parlamenti ».

Dans ces conditions, « nobilis et potens vir dominus Thesaurarius Francie », le trésorier de France, dont le nom n'est pas indiqué, par mandement royal, désigne un certain Robert Trestailhé (qui n'est pas

autrement qualifié dans l'acte), comme commissaire, avec mission de rechercher quelque personnage notable et présentant toute garantie, et de le commettre à la gestion provisoire de la trésorerie.

Trestailhé jette son dévolu sur Raymond de Puybusque, chevalier, seigneur de Mauremont, et l'invite à accepter ce mandat.

Celui-ci consent à prendre cette responsabilité, mais la multiplicité et l'étendue de ses affaires, « occupatus pluribus et diversis negociys », ne lui permettant pas d'assumer la charge matérielle de gestion de la trésorerie, il propose de la confier à des fondés de pouvoir, « fidejussores », pris dans sa parenté et parmi ses amis, et il désigne à cet effet : Pierre-Vital de Puybusque, damoiseau, citoyen et habitant de Toulouse, auquel il adjoint Raymond de Puybusque, frère de celui-ci, Jean de Puybusque, son cousin, Jean Valin et Jean Blasini.

Tout ce qui précède est exposé en latin, le 30 septembre 1457, en présence des parties.

Puis vient, en roman, un traité passé entre le trésorier titulaire Raymond de Puybusque et ses cousins, qui constitue, à proprement parler la substance du présent acte et sur les clauses duquel je me suis proposé d'attirer votre attention.

Après cela, le document continue en latin, c'est la mention des garanties données par les fondés de pouvoir à leur mandant, dans une longue et fastidieuse énumération de formules envisageant toutes les hypothèses possibles et imaginables qui pourraient se présenter à l'encontre des engagements pris et ce, au moyen de la phraséologie embrouillée, prolixe et redondante en synonymes telle que la présente ordinairement toute bonne vieille charte soucieuse de son importance.

Il va sans dire que je ne songe pas à vous imposer ces quinze ou dix-huit pages de latin qui sont évidemment sans intérêt.

Voici l'analyse des conventions stipulées en roman, comme je viens de vous l'annoncer :

Premièrement. Pierre-Vital de Puybusque, avec ses associés, dès qu'ils auront été investis de l'administration de la trésorerie et qu'ils se seront engagés envers le Roy et envers le sieur de Mauremont, « se obligaran de relevar indempne mondt Sr de Maurelmont de tos domaiges et intéresses que luy puesquan veni a causa del cautionament per luy faicts à els ».

« *Item* lodt Peyre Vidal, tot lo temps que tendra, gouvernara, et exercitara loffici de thesaurier, sera content den estar a lordenensa et determinacio del Sr de Maurelmont », et il s'engage à délivrer, sans aucune espèce de contradiction, tous les revenus ou profits de la trésorerie au trésorier ou à son procureur.

Item Pierre-Vital n'emploiera aucun clerc ou serviteur qui ne soit agréé par le sr de Mauremont, « ny aussi degunas chambrieras o sirventas ».

Item que une ou deux fois la semaine Pierre-Vidal se fera rendre compte par le caissier et délivrer le produit de la caisse.

Item pareillement que une fois par semaine Pierre-Vidal, à son tour, rendra compte au sr de Mauremont et lui versera les fonds contre une décharge de la part de ce dernier.

Item Pierre-Vidal ne pourra faire de paiement es mains d'aucun employé de la trésorerie ou ailleurs sans l'exprès consentement du sr de Mauremont.

Item Pierre-Vidal « no tendra en l'hostal de la Thesauraria degun cheval ne autra bestia per que sia als despens deladt thesauraria ».

« *Item* lodt Mossen P. Vidal fara sa continuela residencie, taut de neit comme de jours tant comme demourara en Tholoza, en l'hostal de la thesauraria. »

« *Item* lodt Mossen P. Vidal no despendra per ordinari, de carn et peysson, a causa de la thesauraria, si non cinq soubs, cascun jour, si non que sia del voler et consentament de mondt sr de Maurelmont. »

Item P. Vidal promet de renoncer à son mandat dès qu'il en sera requis par le sr de Mauremont, et dans ce cas il se trouvera délié de ses obligations envers le roi.

Item P. Vidal promet de se conformer à toutes les conditions énumérées ci-dessus, sous peine de xxv marcs d'argent d'amende, payés moitié au roi, moitié au sr de Mauremont, s'il venait à y contrevenir en quelque chose, et ses associés seront soumis solidairement à la même obligation.

Telle est l'économie de cette affaire qui ressemble fort, en somme, à celles que nos inspecteurs des finances ont à démêler, parfois, avec certains trésoriers-payeurs généraux — *maladroits* — avec cette différence que les victimes de leur — *inexpérience* — sont rarement incarcérées de nos jours et qu'il existe aujourd'hui assez d'aspirants fonctionnaires pour qu'on n'ait pas besoin de recourir à l'obligeance gratuite de notables citoyens, obligeance qui n'est plus guère dans nos mœurs.

Combien de temps dura l'administration des Messieurs de Puybusque ? — Nous l'ignorons.

Nous ignorerions aussi totalement si Vani Catellan put être réintégré dans ses fonctions, sans l'existence, aux archives, d'une autre pièce analysée par notre collègue M. Roschach dans son magistral inventaire.

Voici cette analyse : Mandement du roi Louis XI aux gens des comptes à Paris et aux auditeurs des comptes en Languedoc — Dieppe, le

14 juillet 1464. — Les capitouls de Toulouse ont remontré qu'au temps du feu roi, lorsque Otto Castellan était en crédit auprès de lui, il fit donner la recette des tailles et deniers royaux de la ville et diocèse de Toulouse à son frère Vanny Castellan et à François Bruny son serviteur, sans leur faire fournir aucune caution..... Les habitants de Toulouse ont entièrement payé leur quote-part, et ne sont pas dans l'usage de rendre compte des tailles, s'en rapportant aux receveurs ; mais comme Vanny et Bruny se sont — comme l'on dit — absentés du royaume, les auditeurs des comptes en Languedoc ont fait comparaître les capitouls pour rendre compte de leur portion des tailles durant ces trois années, etc.

Vani est donc sorti de prison puisqu'il s'est absenté du royaume : il y a trop longtemps de cela pour que nous puissions dire qu'il court encore.

J'avoue avoir été légèrement perplexe au commencement de ma recherche pour identifier ou tout au moins traduire cette désignation : « Nobilis Vani Castellani » ; la lecture de M. Roschach m'a tiré d'embarras et je me suis empressé de l'adopter.

Au demeurant, je me suis demandé si notre trésorier n'appartenait pas à la famille bien connue de Cathelan ou à celle des Castellane.

Ces deux familles auraient-elles d'ailleurs une origine commune ?

Quoi qu'il en soit, les Castellane font précéder leur nom, comme l'on sait, d'une première appellation : *Boni*, qui suivant leurs traditions ancestrales est le diminutif de Boniface.

Or Vani et Bani sont identiques ; de Bani à Boni il n'y a qu'un pas et notre trésorier ne serait-il pas un Castellane, le meilleur troupeau pouvant abriter, exceptionnellement, quelque brebis galeuse ?

Séance du 31 mars 1908.

Présidence de M. J. de Lahondès, *président.*

M. le Président exprime les sentiments de la Société, profondément attristée par la mort de M. Félix Regnault, l'un de ses membres résidants, décédé il y a trois jours après une très courte maladie.

La séance est levée en signe de deuil.

Séance du 7 avril 1908.

Présidence de M. J. de Lahondès, *président.*

Dans la correspondance est signalé le superbe et volumineux compte rendu du Congrès Archéologique tenu à Carcassonne et Perpignan l'an dernier, sous la présidence magistrale de M. Lefèvre-Pontalis.

Le Secrétaire général annonce que par les soins de M. Rachou, directeur du Musée Saint-Raymond, une grande vitrine sera bientôt disposée pour recevoir les collections récemment entrées au Musée et dont il sera fait ainsi une exposition générale.

Parmi les séries obtenues par l'intermédiaire de la Société archéologique du Midi, on remarquera trois lots principaux : nombreux fragments d'étoffes, beaux bustes funéraires et objets divers des tombes d'Antinoë, Egypte, troisième et quatrième siècles, don de la Société française des fouilles archéologiques ; — une cinquantaine de vases et lampes en terre puniques et romains de Carthage, don de M. Gauckler ; — une cinquantaine de vases, bols et plats romains des environs de Tebessa, département de Constantine, don d'un toulousain, M. Latapie, gendarme à Tebessa.

M. le Secrétaire donne lecture de la lettre ci-jointe qu'il a reçue de notre vénéré confrère M. Elie Rossignol :

Vous devez savoir pour me l'avoir entendu dire plusieurs fois que, dans le temps, j'avais dessiné et fait un album de tous les vases gallo-romains de ma collection et quelques autres trouvés à Montans.

La publication, en 1904, de M. Dechelette sur les *Vases céramiques de la Gaule romaine* ramena l'attention sur ces objets si diversement décorés, et la Société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn projeta de publier mes dessins en annexe à ses Mémoires. Je préparai alors un nouvel album sur papier écolier, plus facile à classer dans une bibliothèque qu'un grand format ; mais ce projet n'a pu se réaliser et j'ai donné mes dessins aux Archives départementales, où ils pourraient être utilement consultés par ceux qui auraient remarqué au Musée d'Albi les poteries de Montans qui y ont été données par M. Lacroix.

Mais ce nouvel album pourrait être aussi utile à ceux qui voudraient étudier les vases de ma collection déposée au Musée Saint-Raymond, à Toulouse, et j'ai fait un second album pour être conservé à cet effet, soit à la Société archéologique du Midi de la France, soit à la Direction du Musée elle-même.

Cet album, œuvre de patience, est mis sous les yeux de la Société qui l'accepte avec reconnaissance. Il est vraiment pénible de penser que, délaissées par les pouvoirs publics, ni les Sociétés du Tarn ni celles de Toulouse ne pourront le publier.

Séance du 28 avril 1908.

Présidence de M. J. de Lahondès, *président.*

M. le Président souhaite la bienvenue à M. le chanoine Fernand Pottier, président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, qui assiste à la séance.

M. Émile Cartailhac, au nom de la Commission spéciale, fait le rapport d'usage sur deux notables espagnols dont le Bureau avait posé la candidature au titre de correspondant et qui sont élus au scrutin :

M. Alcalde del Rio, directeur de l'École des arts, Torrelavega, près Santander, qui a continué avec le plus grand zèle et beaucoup de succès les recherches commencées dans son pays en 1903 et 1904 par MM. Émile Cartailhac et Henri Breuil.

M. Pedro de Soraluce, directeur du Musée municipal de Saint-Sébastien, qui depuis pas mal d'années fait aux Français le plus gracieux accueil et notamment a pu favoriser d'une manière spéciale les recherches de paléontologie et d'archéologie préhistorique de MM. E. Harlé et Cartailhac.

Ce dernier fait passer sous les yeux de l'assemblée quelques-unes des publications excellentes de M. Alcalde del Rio et les belles photographies d'objets paléolithiques (madeleiniens) exhumés de la grotte de Lombardaso, que M. Pedro de Soraluce a bien voulu faire exécuter pour lui.

Le Secrétaire signale les travaux de deux de nos correspondants dans le numéro 2 (février) de la *Revue des Hautes-Pyrénées*, 3e année, 1908 :

M. l'abbé F. Marsan publie une série d'articles sur la région bigourdane. Celui-ci est consacré aux peintures des églises de Mont (vallée de Louron) et de Gouaux (vallée d'Aure).

M. François Galabert donne une note intitulée : *Une ordonnance de Montluc*, document égaré aux Archives des hospices de Toulouse; c'est une lettre du 4 octobre 1568, lorsque Montluc, lieutenant général au gouvernement de Guyenne, en marche pour arrêter les Provençaux, avait établi son camp à Souillac, sur la Dordogne. Elle autorise la levée de deux mille arquebusiers dans la région de la « ville et prieuré de Sarancolin ».

M. l'abbé F. Pottier, membre correspondant, communique quelques renseignements sur un religieux cordelier, Félix Cueillens, qui exerça la prédication à Toulouse au dix-septième siècle, et présente le portrait de ce religieux.

Lecture est donnée de la note suivante, envoi de M. Vidal, membre correspondant à Albi :

Un souvenir de la Basoche à Toulouse.

Nous avons pu arracher à la hotte d'un chiffonnier un curieux souvenir de la Basoche à Toulouse. On sait qu'elle était solennisée chaque année, le 6 janvier, jour de la fête des Rois ; à cette occasion, le Parlement lui-même chômait, ainsi qu'on le lit dans la table des *Jours féries et vacations de la Souveraine Cour du Parlement de Tolose*, qui fait suite au *Styl et Règlemens* du Parlement du 12 juillet 1664 : « Le 6 [janvier] jour de la Feste des Rois, auquel jour se fait le Triomphe de la Basoche, et après s'ouvrent les audiences. »

Ce souvenir est un placard contenant deux pièces de vers, composées par le sénéchal de la Basoche en 1656. Leur mérite littéraire est mince, mais c'est un document pour le futur historien de la Basoche à Toulouse :

Pour le Triomphe de Maistre Estienne Debésis, natif de la Ville de Tolose, seneschal de la Bazoche, l'année mil six cens cinquante six.

STANCES A SILVIE.

Ma fortune n'a point d'égale,
Mon sort est si malicieux
Que mesme au rang des demy-Dieux
Amour me fait sentir sa puissance fatale.
Estant Seneschal aujourd'huy
Rien ne me résiste que luy,
Je fais trembler toute la terre,
Je suis l'arbitre des humains ;
Se peut-il qu'un enfant m'ose faire la guerre
Et que je tombe entre ses mains ?

Petit tyran de ma pensée,
Éternel messager d'ennuis,
Qui me fais voir toutes les nuicts,
Pour troubler mon repos, que mon âme est blessée,
Cesse d'estre indiscret vainqueur
De ma pensée et de mon cœur ;
Ta gloire en sera bien plus grande;
C'est le seul jour de mon bonheur,
Si tu veux m'accorder ce que je te demande
Je te dois la vie et l'honneur.

Puis qu'un Roy veut qu'à la couronne
Aujourd'huy je serve d'appuy,
Que je triomphe avecque luy,
Et qu'au bruit de mon nom toute sa cour résonne,
Amour, devrois-tu pas cesser
De me nuire et de me presser ?
Donne fin à ta tyrannie,
Souffre qu'au costé d'un grand roy
Ma gloire ne soit point en ce moment ternie
Et que je triomphe de toy.

Non, non, je m'en dédis, Silvie,
Vos yeux de charmes embellis
L'emportent sur mes fleurs de Lys.
Mon sort, quoy que cruel, sera digne d'envie;
Vos mérites n'ont rien d'égal;
Je tire mon bien de mon mal,
Je meurs d'une trop juste flame :
Puisque je rends justice à tous,
Je me ferais grand tort et serais dans le blâme
De ne la rendre pas à vous.

A SA PATRIE.

SONNET.

Tolose, cher Pays, où j'ay pris ma naissance,
Prodigue de faveurs qui me font glorieux,
Après m'avoir donné l'estre dans ces beaux lieux,
Tu me fais triompher avec magnificence.

Je commande où je dois rendre l'obéissance;
Suis-je pas téméraire et bien audacieux ?
Cher Pays qui m'a mis au rang des demy-Dieux,
Que puis-je te donner pour ma reconnaissance?

Nonobstant mes desseins je me trouve impuissant;
Malgré moy je me voy foible et méconnoissant.
C'est le seul manquement dont ma gloire est flétrie.

Puisque même employant la puissance du Roy,
Je ne puis t'offrir rien, ma très-chère Patrie,
Ma vie et son pouvoir tout relève de toy.

Ce placard sort des presses de Fr. Boude, devant le Collège des Pères de la Compagnie de Jésus.

Le Secrétaire général en présentant une magnifique publication gr. in-f°, Institut d'Estudis catalans, *Les Peintures Murales Catalanes*, fasc. 1, Pedret, donne lecture de la lettre suivante :

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance la constitution, à Barcelone, de l'Institut d'estudis catalans, qui, sous le patronage de la Diputacio Provincial (Conseil général de la Province) et avec son appui matériel et moral, ainsi qu'avec celui du Conseil municipal de Barcelone, s'est formé dans le but de rechercher et de divulguer tout ce qui, de près ou de loin, se réfère à la Catalogne, sous les points de vue historiques.

Les recherches et les travaux que se propose d'entreprendre notre Institut possèdent une certaine affinité avec ceux de la Société que vous présidez si dignement ; aussi, serait-ce avec la plus vive sympathie que nous verrions des rapports cordiaux s'établir entre nos deux corporations. Nous serions très flattés de voir notre demande favorablement accueillie par vous et, de notre côté, nous serions heureux de pouvoir

vous être agréables en vous fournissant tous les renseignements scientifiques qui pourraient intéresser votre Société.

Notre Institut se propose de faire paraître diverses publications, au nombre desquelles figure un Annuaire général; pour le moment, il a entrepris la publication d'une étude sur *les Peintures Murales Catalanes*; le premier fascicule a paru et nous nous faisons un vrai plaisir de vous en remettre un exemplaire; nous vous remettrons de même un exemplaire de notre livre *Les Monnaies Catalanes*, et aussi notre règlement.

Pouvons-nous espérer qu'en échange de nos publications, que nous serons heureux de pouvoir vous servir régulièrement, votre Société voudra bien nous faire le service des siennes? Ce serait là une solidarité de vues et de sentiments dont nous apprécierons la haute valeur, et nous serions fiers de voir figurer dans notre bibliothèque les importantes publications de votre Société.

Dans l'espoir que vous voudrez bien accueillir fraternellement notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Le Secrétaire, — *Le Président,*

J. Pijoan. — A. Rubio y Lluch.

Cette lettre, que la Société accueille avec la plus vive satisfaction, est accompagnée des règlements du nouvel Institut archéologique.

Le Président dit qu'il est assuré de répondre au sentiment général en adressant aux fondateurs ses félicitations et ses vœux. Ce fascicule, consacré à la petite église de Pédret, assez heureuse pour avoir conservé ses peintures murales, est admirablement édité. Nos publications bien modestes seront envoyées à l'Institut Catalan.

Séance du 12 mai 1908

Présidence de M. J. de Lahondès, *président.*

Le Secretaire général donne lecture de la liste des travaux envoyés au Concours de l'année, et le Président nomme les rapporteurs.

M. Adolphe Couzi, membre résidant, offre à la Société la photographie d'une *pieta*, conservée précieusement chez un particulier à Moissac. Cette statue occupait une petite niche dans le cloître; on l'a retirée il y a quelques années. Elle est en pierre non peinte, d'une hauteur de 0m25; les mains, qui étaient jointes sur la poitrine, ont disparu. La Société archéologique du Tarn-et-Garonne a fait classer ce monument.

M. Pasquier, membre résidant, lit la note qui suit :

Construction d'un rétable en bois de noyer, dans l'église des Minimes, à Toulouse, en 1622.

En 1392 fut bâtie, en dehors de la porte Arnaud-Bernard, une chapelle dédiée à saint Roch. En 1503, l'abbé de Saint-Sernin, Laurent Alamond, fit construire auprès de la chapelle un couvent qu'il offrit à François Paule, fondateur de l'ordre des Minimes. La donation[1], approuvée par le chapitre de Saint-Sernin, seigneur direct des terrains où s'élevaient la chapelle et le nouveau monastère, fut confirmée par lettres patentes du roi Louis XII. Encore vivant à cette époque, saint François habitait Lyon; il put donc lui-même, au nom de son ordre, accepter cette libéralité, veiller au développement de l'œuvre et recevoir la chapelle de Saint-Roch, qui lui fut cédée pour servir d'église aux religieux.

Des constructions primitives, il subsiste encore le chevet et quelques amorces des nervures de la voûte; plusieurs fenêtres affectent la forme usitée à la fin du Moyen-âge.

Après les guerres de religion du seizième siècle, lorsque les différents ordres rentrèrent dans la possession tranquille de leurs biens, ils s'occupèrent d'abord de relever les ruines. La prospérité revenant avec la paix et l'assurance du lendemain, on se mit en mesure d'employer le talent des artistes à la décoration des sanctuaires. Malgré leur pauvreté, les Minimes ne se tinrent pas en dehors du mouvement qui, à Toulouse, poussait à l'envi le clergé, régulier et séculier, à orner les monuments d'œuvres d'art de toute sorte.

Le 15 avril 1622, Maitre Villaret, notaire à Toulouse, se rendit au couvent des Minimes pour retenir un acte, qu'à cette époque on appelait « bail à besogne », c'est-à-dire, un contrat par lequel une partie, moyennant certaines conditions et pour un prix fixé, s'engageait à faire un travail pour une autre partie.

1. Catel, *Mémoires de l'Histoire de Languedoc*, p. 220.

Le notaire trouva un maître menuisier de la ville, Louis Béhorry, mandé par les Pères Nicolas Leblond, correcteur, Jean Cujol, syndic, et par deux autres moines, qui tous avaient pouvoir de traiter au nom de la communauté.

Il s'agissait, pour l'entrepreneur, de construire dans l'église des Pères un rétable, orné de six colonnes et surmonté des pièces architecturales qu'elles comportaient; plusieurs statues, représentant les vertus théologales et cardinales, des saints, des personnages allégoriques, devaient prendre place entre les colonnes et en divers points exactement désignés. Au milieu, s'avancerait un tabernacle, garni de niches pour recevoir le Christ et les douze apôtres; au-dessus du tabernacle serait ménagé l'emplacement d'un tableau, le tout surmonté d'un dôme soutenu par des anges. On commanda, en outre, une balustrade destinée à couper l'église dans sa largeur pour former le sanctuaire.

Tout l'ouvrage devait être en bois de noyer, dont la fourniture était à la charge du constructeur. La dorure du cadre et des statues lui était également imputée. Le couvent s'engageait à supporter les frais de serrurerie et de maçonnerie.

Les Pères avaient préparé un dessin, auquel le menuisier était tenu de se conformer de point en point.

« Laquelle besoigne s'oblige ledit entrepreneur à rendre à perfection »; il devait la poser et la livrer au bout de huit mois à partir du jour où le contrat serait signé.

Le prix de l'œuvre était fixé à 1,200 livres.

Le notaire donne une description assez complète pour qu'il ne soit pas nécessaire d'entrer dans de plus amples détails. Les quittances de Béhorry, en marge de l'acte, sont la preuve que le monument a été élevé, que les conditions du marché ont été observées suivant leur forme et teneur. Le rétable a disparu; le seul souvenir qui en reste est conservé dans la minute du contrat; nous en reproduisons le texte à titre de pièce justificative. Ce document montre dans quelles conditions et comment, avec les seules ressources du pays, aussi bien pour les matériaux que pour les ouvriers, on arrivait à doter d'œuvres d'art les édifices religieux. En cherchant dans les archives notariales, les curieux seraient récompensés de leurs peines par la découverte d'actes analogues à celui que nous venons de citer pour l'exemple.

PIÈCE JUSTIFICATIVE.

CONTRAT POUR LE COUVENT DE SAINT-ROCH[1]

(Villeret, notaire, reg. 1622, f°s 238-240. *En marge de l'acte, quittances successives de l'entrepreneur jusqu'à complet payement.*)

L'an 1622 et le XVe jour du mois d'apvril, après midy, dans le dévot couvent des religieux sainct François de Paulo, autrement de saint Roc, régnant, etc., par devant moy, notaire, et tesmoings, scroient esté présens en personnes : vénérables Pères Nicolas Leblond, correcteur; Jean Cujol, scindic; Jean Lapasse, Mairenc, consort, secrestain, faisant pour la communauté dud couvent et depputés capitulairement pour icelle à passer le présent contrat, de gré ont baillé, par ce mesme acte, à Louis Béhorry, maistre menuisier de ceste ville, présent et acceptant, à faire la besoigne suivante :

1. En premier lieu que led. Béhorry, entrepreneur, sera teneu de faire un rétable, au grand autel dans leur église, bois de noguier, auquel y aura six colompnes, sçavoir : quatre tortues et à la mosaïque[2] avec leur ordre, frize, corniche, arquitrabe, figures par dessus, et à l'endroit là où ils sont marqués sur le dessain, que led. entrepreneur a veu, ensemble l'ornement qui représente estre taillé à demy bosse, et pour les figures de relief : Foy, Espérance.

2. Sur le frontispice de haut et au mitan, sera la verteu de Charité, tenant deux petitz enfans avec deux autres à cousté, qui tiendront des escussons revenant aux piedz d'estal.

3. En bas, quatre verteus y seront mises, sçavoir : Prudance, Justice, Force et Tempérance, qui seront rellepvées à demy bosse.

4. Au-dessus des deux tableaux, se colloqueront deux estatues de la haulteur de huit palms, représentant ce que les Pères religieux vouldront.

5. Lesd. colompnes à la mosaïque, l'enrichissement desquelles deppendra de la volonté desd. religieux, se poseront deux de chasque cousté pour porter lad. corniche, frize et arquitrabe, et le reste qui sera par dessus.

6. Et pour les autres deux, il s'en posera une vers le cousté de la sacristie, l'autre vers le cousté de la clouéson de la chappelle sainct François de Paulo.

7. Et au milieu du rétable, y fauldra laisser la place pour y mettre ung

1. Archives notariales de Toulouse au Palais de Justice. L'acte a été découvert par M. Macary, conservateur du dépôt.

2. *Mosaïque*, terme de charpente pour désigner un système d'assemblage des pièces employées.

tableau de la largeur de unze pams et de l'hauteur de dix sept pams, avec ung cadre tout à l'entour, comme il apparoit sur led. dessaing.

8. Et led entrepreneur sera teneu de faire dorer le cadre sur le marché qu'il fait maintenant.

9. Plus sera teneu de faire les degrés de l'autel, desquels en y aura troys, de la hauteur de troys cartz de pam chascun, largeur de deux pams chascun des petitz, et les grandz de six pams, qui seront faictz en demy ovalle par les boutz.

10. Plus sera teneu faire troys aultres degrés pour les petitz autels, de mesme haulteur des aultres; lesquels régneront depuis le grand autel jusques aux petitz.

11. Plus sera teneu de faire ung tabernacle, bois noguier ou aultre convenable pour le dorer.

12. Auquel tabernacle, et au corps d'en bas, y aura des niches, sçavoir est, treize : une à la porte, là se mettra ung Christ, et aux aultres à l'entour, les doutze appostres.

13. Et au corps d'en hault, il y aura des figures suivant l'ordre de sainct François de Paulo, et sur la gallerye des anges pour porter le dome, et en hault dud. dome y aura ung saint Michel.

14. Et toutes les figures seront en relief.

15. Et led. entrepreneur entreprend de le faire dorer de bon or de ducat sur le prix bas escript.

16. Le dessaing duquel tabernacle led. entrepreneur s'oblige faire veoir dans quinze jours, sellon le dessaing desd. Pères.

17. Plus sera teneu de faire ung balustraige de la largeur que contient l'esglise, qui se posera sur le premier degré, qui est au bout des bancs joignant la chapelle de sainct François de Paulo.

18. Lequel balustre aura de haulteur de trois pams fassons. Et dans le milieu d'iceluy, et aux deux coustés, y aura une porte, qui se brisera pour entrer, le tout de bois de noguier.

19. Et ne sera teneu led. entrepreneur de fornir aulcune sorte de ferrure, ny massonerie, mais tant seulement ce qui consiste pour le bois.

20. Laquelle besoigne s'oblige led. entrepreneur à rendre à perfection, icelle poser sur le lieu à ses despans, sans que lesd. religieux se mellent de rien, dans huict moys prochains à compter de ce jour, moyennant le prix et somme de doutze cens livres, en déduction de laquelle a receu présentement desdits religieux deux cens livres, etc. (*Échelonnement des payements en trois années, garanties, formules de style, signatures, etc.*)

Le Secrétaire général dépose sur le bureau un exemplaire du travail que notre président a consacré aux *Vierges du Musée des Augustins* et publié dans les *Mélanges Coulure*. Cette nouvelle édition, parue dans nos Mémoires, fin du tome XV, sous presse. est revue, augmentée et illustrée d'une belle série de photographies. La Société doit saisir cette occasion pour complimenter une fois de plus son vénérable doyen et Président et le remercier de tous les soins qu'il accorde à nos monuments et au bon renom de la Société.

Séance du 19 mai 1908.

Présidence de M. J. de Lahondès, *président.*

M. le President annonce la mort d'un correspondant de la Société, M. Ch.-Alphonse Couget, ancien magistrat, membre fondateur, vice-président et très érudit collaborateur de la Société des Études du Comminges, décédé le 10 mai dernier, à Saint-Gaudens, dans sa soixante-quatorzième année.

M. Germain Sicard, membre correspondant au château de Rivières, près Caunes (Aude), envoie la photographie d'une *pieta* du seizième siècle appartenant à l'église de cette localité (renvoyée à à l'examen de M. J. de Lahondès).

M. l'abbé Degert, membre résidant, lit un Mémoire sur *Saint Vincent de Paul et les États du Languedoc* (publié dans la *Revue de Gascogne*).

On est toujours heureux de recueillir quelque écho de l'intérêt que provoquaient en France les œuvres charitables de notre grand saint gascon. Voici, par exemple, un procès-verbal inédit des Etats de Languedoc qui nous a conservé la mention de la contribution pour laquelle ils veulent s'associer à sa belle œuvre des captifs de Barbarie :

« Les Estats sachant le dessein du père Vincent de retirer de captivité quantité de pauvres es lieux étrangers ou ailleurs parmi les infidèles et voulant contribuer de quelque charité à cette bonne œuvre, ont charitablement donné la somme de IIII^{c} l[ivres] et a arresté qu'elle sera mise es mains du sieur Porriquet pour la faire tenir audict père Vincent »

(Arch. dép. de la Haute-Garonne, C. 2310, du f° 1 à f° 94. Séance des Etats de Languedoc, 8 octobre 1657-2 février 1658).

M. Couzi offre à la Société deux photographies représentant des débris en marbre de frises romaines, d'un même dessin, disposées sur l'abside de la cathédrale paroissiale et sur le mur nord de l'église Notre-Dame-de-la-Cité, à Saint-Lizier (Ariège). Il identifie à ces frises, au moyen d'une troisième photographie, celle de même inspiration décorative du Musée des Augustins provenant de Saint-Just de Valcabrère. Les frises de Saint-Lizier ont 22 centimètres de largeur et celle de Saint-Just 45.

M. de Rey-Pailhade, membre résidant, communique le mémoire suivant :

Une horloge décimale au Capitole de Toulouse en 1794.

Tous les historiens qui se sont occupés de la période révolutionnaire connaissent la tentative faite à ce moment pour appliquer le système décimal à la mesure du temps.

On construisit des montres décimales en assez grand nombre, mais on croyait que cet essai s'était borné là.

Une série de récentes découvertes prouvent le contraire; on a installé à Toulouse une horloge décimale au Capitole et la nouvelle notation du temps a été employés pour des actes publics et privés.

Quand l'architecte Cammas dessina la façade du Capitole, il mit sur le fronton un cadran d'horloge. Un examen attentif du beau dessin daté de 1750, conservé aux archives du donjon, montre un cadran divisé en douze heures, avec une seule aiguille placée verticalement.

L'art de l'horlogerie était déjà assez avancé, mais sur les monuments on se contentait souvent d'une seule aiguille, donnant l'heure à un quart d'heure près; c'était largement suffisant pour les usages civils de l'époque.

Cet état des choses dura jusqu'en 1794. Les événements politiques, qui changèrent la face de l'ordre social de la France, modifièrent aussi plus ou moins complètement l'aspect de plusieurs monuments publics.

La multiplicité des mesures était un grave obstacle au développement du commerce. On décida dès le 26 mars 1791 d'unifier les poids et mesures en adoptant l'échelle décimale.

Les avantages de la nouvelle méthode furent vite compris par tous les hommes de science; on chercha le moyen de faire une réforme embrassant toutes les grandeurs.

Le Flamand Stévin, Collignon et d'autres sans doute, avaient déjà proposé la division décimale du jour; Maréchal, dans son *Almanach des honnêtes gens* (1788), avait inventé un calendrier nouveau, reproduisant en partie celui des anciens Egyptiens, dit calendrier cophte.

Le mathématicien Romme, sur les conseils du célèbre astronome Lalande, soumit à l'approbation de la Convention nationale, le 20 septembre 1793, un projet de calendrier républicain et l'emploi de la division décimale du jour.

Les décrets du 5 octobre 1793 et du 4 frimaire an IIe sanctionnèrent es travaux de Romme et de Fabre d'Eglantine, le poète carcassonnais, qui trouva les noms idylliques des mois.

Le décret du 5 octobre fut publié *in extenso* dans le *Journal ou affiches du département de la Haute-Garonne* du 16 octobre 1793.

Nous sommes au moment de la Terreur; Groussac était maire de Toulouse. Le mouvement révolutionnaire avait trouvé ici d'ardents partisans, qui suivaient avec fièvre tout ce qui venait de Paris.

Il résulte de mes recherches que le calendrier républicain fut appliqué par la magistrature dès le 25 octobre, c'est-à-dire neuf jours après la publication du décret dans le journal local, ce qui est d'autant plus rapide qu'il n'y avait pas encore de calendriers imprimés.

On commença à publier à Paris des calendriers avec la nomenclature des mois républicains, tout de suite après le rapport de Fabre lu à la Convention le troisième jour du second mois de l'an IIe. Ces calendriers ne durent arriver à Toulouse que vers le 15 brumaire au plus tôt. Avant ce moment, on employa sans doute, dans les divers services des administrations, des calendriers manuscrits.

Les nouveaux almanachs ou annuaires, comme Romme les appelait, reproduisaient tous l'article XI prescrivant l'emploi obligatoire de la division décimale du jour à partir du 1er vendémiaire an IIIe :

« Article XI. — Le jour, de minuit à minuit, est partagé en dix parties. Chaque partie en dix autres, ainsi de suite jusqu'à la plus petite portion commensurable de la durée; cet article ne sera de rigueur pour les actes publics, qu'au premier jour de la troisième année de la République.

« Article XII. — Le Comité d'instruction publique est chargé de faire imprimer en différents formats le nouveau calendrier avec une instruction simple pour en expliquer les principes et les usages les plus familiers.

« Le Comité fera placer, au milieu du lieu des séances, une pendule d'après le nouveau calendrier. »

La Convention s'occupa plusieurs fois du temps décimal. Le 10 octobre, le citoyen Robin offrit une pendule décimale à secondes. Cet instrument n'était pas fini, mais il répondait au dernier paragraphe de l'article XII.

Le 7 novembre (17 frimaire), une montre du nouveau système fut offerte par Beaufort; la Convention décréta qu'elle serait portée par les présidents.

Un horloger de Carouge envoya une montre à deux cadrans le 10 frimaire an IIe (30 novembre 1793) et la Convention ouvrit par décret un concours de montres décimales le 21 pluviôse (9 février 1794).

Ce décret a été réimprimé à Toulouse par ordre de l'administration départementale. Nos archives départementales possèdent encore quelques exemplaires de cette pièce réimprimée ; elle a été envoyée aux principaux horlogers du département.

Ceci démontre combien on s'occupait ici de cette question qui sauva la vie à un horloger nommé Alric. Cet artisan avait été arrêté et incarcéré le 7 décembre 1793 comme ayant des opinions royalistes. Le Comité de surveillance de Toulouse répondait, le 6 thermidor de l'an IIe, à propos de cet Alric qui demandait sa mise en liberté, à l'agent national près le district : « Nous ne croyons pas qu'il y ait lieu, comme tu l'avais bien pensé à accorder la liberté à Alric, horloger, mais nous allons *l'engager à exécuter son plan sur les montres décimales* ».

Alric fut élargi le 10 fructidor, reconnu plus bavard que dangereux pour la chose publique et ayant besoin de son travail pour vivre.

Les archives municipales ne nous ont pas livré encore tous leurs secrets, mais nous en savons cependant assez pour comprendre comment les choses se sont passées.

L'administration municipale dut charger le citoyen Virebent, ingénieur de la Commune, d'étudier les moyens de décimaliser l'horloge du Capitole.

Un rapport fut fait avec plans et devis.

On trouve dans le dossier O[1] des Archives municipales le procès-verbal de l'adjudication de cette horloge. En voici une copie :

« *Horloge en décimes.* — Du 28 prairial an IIe de la République française une et indivisible, par devant nous officiers municipaux de la Commune de Toulouse, assemblés dans une des salles de la maison commune à l'effet de procéder à l'adjudication des ouvrages ou réparations à faire à l'horloge de la maison commune pour luy faire marquer les dix heures de la révolution diurne de la terre suivant le décret de la Convention Nationale, en même temps construire la sonnerie pour les heu-

res. les demy heures, les quarts d'heure; une seconde eguille pour marquer les décimes et les centimes sur les deux cadrans dont l'un est placé sur la façade de la cour et l'autre sur la place de la Liberté, conformément au projet qui a été lu et qui sera signé par toutes les parties, les affiches ayant été placardées aux lieux accoutumés qui annoncent que ladite adjudication sera faite ce jourd'huy à trois heures du soir, sur quoy les dernières publications ayant été faites et la séance ouverte, s'est présenté : citoyen Jean Guillaume Gabriel Milhas, artiste, habitant de la Commune de Muret, pour faire l'entreprise desdits ouvrages et réparations à faire audit horloge, mais vu le défaut de concurrence, la séance a été renvoyée à demain matin à neuf heures.

« *Signé :* Rayd Bergé, officier municipal.

« *Suite pour l'horloge en décimes.* — Du 29 dudit mois de prairial an IIe de l'ère républicaine advenu le lendemain à heures de dix du matin, par devant nous officiers municipaux assemblés pour procéder à l'adjudication desdites réparations à faire à ladite horloge de la maison commune en vertu des décrets, continuant la séance d'hier au soir ce sont présentés : citoyens Bernard Encely, horloger, demeurant place de la Liberté, no 5, de la première section, et Marc, Joseph, Lacroix, habitant de cette Commune, rue Ça-Va, aussi horloger, solidaires l'un pour l'autre qui ont offert de se charger desdits ouvrages aux clauses et conditions de l'état qui en a été dressé, sauf qu'il n'y aura ni cadran, ni mouvement du côté de la cour, et ce moyennant le prix et somme de quatre mille livres, et ont signé : « Ancely, Lacroix.

« Citoyen Guillaume Fauré, serrurier, demeurant au no 243 de la 4e Section qui a moins dit de cinq cents livres et réduit le prix à trois mille cinq cents livres, à signé : 3,500 Fauré.

« Citoyen Encely et Lacroix ont moins dit de cent livres (3,400).
« Citoyen Fauré a moins dit de deux cents livres (3,200). »

Encely et Lacroix, armés d'aiguilles acérées de cadran d'horloge, livrent une bataille soutenue à Fauré brandissant son lourd marteau de serrurier.

Le registre contient plus d'une page de moins dit; l'adjudication signale les prix de 3.000, 2.800, 2.700, 2.600, 2.500, 2.400, 2.200, 2.100. Ancely et Lacroix désirent en finir, ils offrent 1.800 d'un coup, Fauré continue de frapper avec son marteau et crie 1.700. La lutte reprend et on arrive par des moins dits à 1,400 livres. La fatigue se fait ressentir de part et d'autre, on ne descend plus que de 25 livres. Quand Ancely et

Lacroix disent 900 livres, le serrurier hésite et les horlogers associés signent. « Ancely, Lacroix. »

On allume le premier feu, cela ranime Fauré qui moins dit de cinq livres.

Ancely et Lacroix continuent de riposter en baissant d'un seul coup de quatre vingts livres, le serrurier laisse tomber son marteau avec découragement en soupirant cinq livres de moins. Les deux horlogers sentent que la victoire est à eux et disent moins de cinq livres ; on est à 790 livres.

« Le second feu allumé et éteint sans que personne aye plus ou moins dit, l'adjudication est restée aux citoyens Ancely et Lacroix, horlogers solidaires l'un pour l'autre aux clauses et conditions portées par l'état susdit, sauf la suppression du cadran du côté de la cour, de même que le mouvement relatif moyennant le prix et somme de sept cent quatre-vingts livres prix de leur dernière moins ditte et à la charge d'avoir fait et parfait la dite réparation dans deux mois pour tout.

« Clos et arrêté l'an et jour que dessus, ont signé :

« Raymond Bergé, offic. m. p.; Lacroix; Clausolles aîné, officier; Dupuy, agent national; Encely.

« Enregistré à Toulouse, le 2 thermidor an IIe de la République, reçu deux livres. « Royse. »

Cette intéressante adjudication nous apprend que l'horloge du Capitole ne sonnait pas encore et qu'il n'y avait qu'une aiguille. Le dessin et cette pièce se contrôlent mutuellement.

Il y avait en plus un cadran du côté de la cour; la place est encore parfaitement visible aujourd'huy.

L'absence du projet de cette réparation laisse planer bien de doutes sur l'organisation de la sonnerie et sur la disposition adoptée pour le cadran.

Les dix heures dont il est d'abord question sont des heures décimales, ce n'est pas douteux.

La sonnerie s'appliquait-elle aux heures anciennes ou aux nouvelles heures décimales ?

Dans le premier cas, elle sonnait tous les quarts d'heure, comme elle le fait aujourd'hui; dans le second, elle ne le faisait que chaque trente-six minutes, c'est-à-dire un peu moins souvent que par demi-heures.

Romme, en ne créant pas un vocable nouveau pour exprimer le dixième de jour, a introduit la confusion au lieu d'apporter de la clarte;

il aurait dû prier son ami Fabre de lui en trouver un agréable à l'oreille. Afin d'éviter cet écueil, nous avons appelé *cé* le centième de jour.

Comment était disposé le cadran que les Toulousains ont vu pendant plusieurs années sur le fronton du Capitole?

Nous en sommes encore réduits aux suppositions.

Il devait avoir deux aiguilles se mouvant devant un cadran divisé en dix parties égales, c'est-à-dire un instrument vraiment décimal. Une aiguille faisait un tour par jour et l'autre dix tours.

D'après l'adjudication, cette horloge aurait dû fonctionner vers la fin de thermidor, c'est-à-dire le 19 juillet 1794.

A ce moment, on expédiait aux districts, aux municipalités, aux Sociétés populaires et à tous les citoyens chargés de l'instruction publique la réimpression par la citoyenne veuve Douladoure, de « l'Instruction sur les mesures deduites de la grandeur de la terre uniformes pour toute la République et sur les calculs relatifs à leur division décimale ».

Cette instruction contient un dessin gravé par Mercadier qui permet de trouver aisément la concordance des deux modes de notations du temps; il y a aussi des tables de conversion des heures anciennes en temps décimal.

La caisse municipale se servait depuis le 1er germinal du système monétaire de la livre subdivisée en décimes et centimes; mais la masse populaire n'en comprenait pas encore les avantages.

Malgré de réelles difficultés, le temps décimal a été employé à Toulouse quatre mois et demi après l'adjudication de l'horloge.

La première application authentique est du 7 brumaire an III, à propos d'une adjudication dont voici le commencement :

« *Noms des rues.* — Du 7 brumaire an 3e de la République.

« Le maire et nous, officiers municipaux de la commune de Toulouse, à suite des affiches placardées aux lieux accoutumés de cette cité qui annoncent que l'adjudication concernant le nom à afficher des places, cours et rues de cette commune en conformité du devis dressé par l'ingénieur da la commune sera faite ce jourd'huy, à six heures trois décimes, en faveur de celluy ou ceux qui feront la condition meilleure sous bonne et suffisante caution, la ditte affiche dûment certifiée par Sempé, huissier, etc. »

Aujourd'hui, nous disons soixante-trois cés, ce qui correspond à trois heures du soir.

Quoique, à ce moment, quelques personnes de Toulouse eussent sans doute des montres décimales, le grand public, qui n'avait pas été instruit suffisamment de cette réforme et qui n'avait pas de table portative

de conversion, ne pouvait comprendre aisément le temps noté de la sorte.

On s'en aperçut vite à Paris et en province; l'emploi obligatoire était trop prématuré.

Plusieurs adjudications furent faites, comme la précédente, sans donner la concordance : les 18 brumaire an II, — 21 pluviôse an III, — 28 pluviôse an III — et 21 ventôse an III.

Il y eut deux adjudications le jour du 21 ventôse : l'une à l'heure ordinaire et l'autre en temps décimal.

La bibliothèque municipale possède un arrêté de police imprimé du maire J. Cames, pris le 25 germinal an III, ordonnant que « tout cabaretier ou hôtelier recevant et logeant des voyageurs ou étrangers seront tenus d'en faire la dénonce écrite à la municipalité, au plus tard avant cinq décimes qui, suivant l'ancienne mesure du temps, répond à midi du lendemain de leur arrivée dans leur maison ».

On trouve aussi dans cet arrêté :

« Les mêmes citoyens de Toulouse ci-dessus désignés seront tenus de remettre exactement avant sept décimes quatre-vingt douze centimes, ce qui répond à sept heures du soir, etc. »

La terminologie du temps décimal n'était pas fixée, les montres étaient très rares; on aurait dû prendre toujours la sage précaution de Cames de donner la concordance.

L'arrêté du maire Cames est du 26 germinal, huit jours après le décret de la Convention du 18 germinal suspendant indéfiniment l'emploi obligatoire du temps décimal.

Au moins un notaire de Toulouse s'est servi du temps décimal dans ses actes. Pugens, après une interruption de ses fonctions pendant une partie de la Révolution, les reprit le 20 nivôse an III. On trouve à la fin de son premier acte : « Fait et lu le premier jour de l'an troisième de la République française, une et indivisible, après cinq heures répondant à l'après midy (vieux sfyle). »

Plus tard, Pugens se borna à mettre « après midy, vieux style ».

Nous n'avons trouvé d'application ni dans la magistrature ni dans les actes de l'état civil.

La ville de Marseille s'est distinguée par un emploi exact et constant du temps décimal pour tous les actes pendant une période de six ans, du 16 vendémiaire an III au 30 thermidor an VIII (7 octobre 1794 au 19 août 1800).

Revenons à notre horloge décimale du Capitole.

Elle avait été adjugée avec un rabais si considérable que sa construction s'en trouva mal.

Dans la séance du 15 fructidor an VI (1er septembre 1798), un membre de l'administration municipale raconta l'essai fait à Toulouse, mais sans en donner la date précise. Après la promulgation de la loi de frimaire, l'Administration se hâta, dit-il, de faire arranger l'horloge de la maison commune en divisions décimales du jour et de ses parties; mais, soit par défaut d'aptitude de la part des ouvriers qui y furent employés, soit par la grande difficulté de la division du jour en décimales, cette horloge de la maison commune ainsi divisée ne put aller au-delà de trois mois; encore alla-t-elle très mal pendant ce court intervalle de temps.

Cette période correspond aux mois de brumaire, frimaire, nivôse de l'an III, pendant lesquels les adjudications se firent au Capitole en temps décimal. Avant d'entrer dans la salle, on pouvait lire le temps en heures et décimes, comme c'était affiché et certifié par un huissier.

La méthode de Cames de donner la concordance ne gênait que l'employé obligé de la chercher dans la table de conversion.

Des pièces de comptabilité semblent indiquer l'arrêt de l'horloge du Capitole. Les pendules de divers bureaux du sénéchal étaient montées par un certain Monna. Jusqu'au 31 décembre 1794, on mentionne l'horloge de la maison commune qu'il était chargé d'entretenir; mais le 16 messidor an III (4 juillet 1795), il touche 30 livres pour six mois de traitement échus le 12 du même mois.

Il n'est plus question de l'horloge du Capitole.

Malgré cet essai infructueux, l'administration municipale s'intéressa encore au temps décimal.

Le maire Jacques Vaïsse, qui présidait cette séance du 15 fructidor an VI, fit prendre la délibération suivante : « Considérant que la difficulté reconnue de faire aller l'horloge avec exactitude, dans la division décimale où elle fut mise, exige que l'on profite de la suspension indéfinie de cette division ordonnée par la loi du 18 germinal an III, arrête que l'horloge de la maison commune sera réparée et rétablie dans son état primitif pour l'usage du public et que néanmoins, autant que possible, on conservera sur la montre (on a voulu dire le cadran), l'indication des heures décimales avec celles duodécimales, afin que le public soit à même de connaître les rapports de l'une à l'autre. »

Cela prouve bien notre avis que le cadran était tout à fait décimal.

La décision du 15 fructidor n'eut pas de suites immédiates. Cinq mois après, en pluviôse an III, la municipalité reculait devant la dépense de 800 livres nécessaires pour rétablir l'horloge dans son premier état; puisque la première réparation avait singulièrement nui à sa solidité ainsi qu'à l'état de perfection qui est nécessaire pour obtenir un service régulier.

L'ancienne horloge fut réparée par un nommé Montlord, dont le compte s'élevant à 300 francs fut approuvé le 21 frimaire an VIII.

En résumé, pendant cinq ans les Toulousains virent sur le fronton du Capitole un cadran décimal. Quand le soleil descend à l'horizon nous disons en langue languedocienne : « s'es abscondut, ma noun es mort ».

Lorsque les aiguilles de l'horloge décimale de la maison commune s'arrêtèrent au commencement de 1795 et qu'on revint à l'usage des heures anciennes, le système chronométrique décimal n'était pas mort, il s'était abscondé : nous le voyons reparaître en 1895.

Hier la graine était tombée sur un sol impropre à son développement, aujourd'hui elle a rencontré de meilleures conditions et demain elle produira une belle et forte plante qui sera l'honneur du jardin des méthodes décimales [1].

Séance du 24 mai 1908.

Présidence de M. DE LAHONDÈS, *président.*

M. l'abbé AURIOL, membre résidant, s'exprime en ces termes :

Nouvelles archéologiques de Rome. — Restaurations heureuses et projets menaçants.

Malgré de multiples séjours en Italie, j'ignorais à peu près la Gênes historique et archéologique, trop dissimulée par la ville des fastueux palais de marbre : j'ai eu la bonne fortune d'y être guidé par l'homme qui connaît le mieux la Gênes du Moyen-âge et de la Renaissance, le professeur Cervetto, conservateur de la Bibliothèque universitaire, créateur du musée archéologique, auteur, entre autres livres, d'un magistral ouvrage sur une dynastie de sculpteurs qui ont rempli Gênes de leurs travaux, les Gaggini de Bissone. Un détail m'a frappé : la présence, sur

1. L'application du système décimal à la mesure du temps et des angles, reprise par M. de Rey-Pailhade en 1893, a fait d'immenses progrès ces dernières années.

La division décimale du quart de cercle en 100 grades est officielle en France et se répand progressivement dans les autres pays ; toutes les nouvelles cartes se graduent dans ce système. Quant au temps décimal, tous les bons esprits reconnaissent la nécessité de l'adopter pour les usages scientifiques. On trouve déjà des montres décimales dans le commerce.

certains clochers en pierre, de bandeaux découpés en dents de scie, pareils aux bandeaux qui divisent les étages des clochers de briques de l'école toulousaine. Nombre de clochers de la Rivière du Ponent, antérieurs au treizième siècle, offrent la même particularité. Il y faut reconnaître une influence de l'architecture lombarde. Il est curieux de constater que, plus d'un siècle après, les architectes toulousains, visant l'effet décoratif par l'emploi judicieux des matériaux, arrivaient à créer le même bandeau, à moins qu'il ne faille reconnaître en notre Languedoc une influence diffuse de l'architecture romane de la Lombardie.

A Rome, les études d'archéologie sacrée produisent d'heureux résultats, non plus seulement dans l'ordre de l'érudition, mais dans la pratique elle-même. On avait pu, en effet, retrouver, en même temps que la Rome classique, la Rome des catacombes et organiser le musée chrétien du Latran, les vieilles basiliques, dénoncées au loin par leurs jolis campaniles roses, n'en demeuraient pas moins ridiculement *baroccate*, intérieurement encombrées d'odieux stucs du dix-septième siècle, travesties au dehors par de sottes façades en travertin. Aujourd'hui on se préoccupe de rendre à ces vénérables édifices leur pureté et leur unité : le courant est créé.

Quelques cardinaux réparent dans les églises de leurs titres les ravages commis par leurs fastueux prédécesseurs des dix-septième et dix-huitième siècles. Dans les derniers temps du pouvoir temporel, Pie IX avait restauré Saint-Laurent-Hors-les-Murs. Beaucoup plus récemment, la charmante basilique de Santa-Maria-in-Cosmedin a été ramenée à sa forme primitive : le titulaire de cette église, le cardinal di Ruggiero, homme de goût, a eu l'initiative de cette restauration (1889). Il fit rédiger par le professeur Orazio Marucchi un mémoire qui fut présenté au ministère, et l'architecte Giovenale a mené à fin, en cinq ou six ans, cette restauration qui nous a rendu Santa-Maria-in-Cosmedin telle, ou à peu près, qu'elle était à la fin du douzième siècle, avec son ciborium, ses ambons, son chandelier pascal, sa pergula de marbre, et a fait de cette petite basilique une des plus exquises de Rome. Au cours des travaux, M. Giovenale reconnut que l'église avait un plafond : ce qui prouve que la charpente du toit dans les basiliques n'était pas toujours apparente, comme on l'avait affirmé jusqu'ici d'une façon trop absolue.

On s'était réjoui à la pensée que Sainte-Cécile-au-Trastevere allait être pareillement transformée. La basilique, rebâtie par le pape Pascal au neuvième siècle, a été défigurée au dix-huitième siècle par une voûte de bois plâtré et doré ; au commencement du dix-neuvième, le cardinal Doria consomma le désastre en faisant noyer les colonnes dans d'affreux pilastres. Le cardinal Rampolla, entreprenant, à ses frais, la restaura-

tion de son église, s'aperçut, quand les ouvriers se mettaient à l'œuvre, que les vieilles colonnes avaient été piquées pour que la chaux adhérât mieux. Il fallut renoncer à la partie essentielle du projet. Les travaux (1899-1901), dirigés par le même M. Giovenale, ont permis de dégager nombre de très anciens monuments, des murs de l'époque républicaine, de reconnaître l'emplacement de la maison nuptiale de Valérien; avec les fragments sculptés et les inscriptions trouvés dans les fouilles, on a créé un très intéressant musée local. Petite compensation à la déception qui attend le visiteur dès le seuil, quand il voit la mosaïque absidale, le ciborium gothique et la délicieuse statue de Maderne précédés d'une nef tarabiscotée dans le goût d'une salle de bal de barrière, indigne au premier chef de l'antiquité historique du lieu.

La voisine église de Saint-Chrysogone n'attendra pas longtemps une radicale restauration.

Le monument de Victor-Emmanuel est enfin débarrassé des clôtures de planches qui depuis tant d'années barraient le chemin aux passants. Adossé aux flancs du Capitole, ce monument conclut la perspective du Corso : reconnaissons-le à l'honneur du comte Sacconi, cette colonnade superbe rivalise avec les Forums des anciens empereurs. Une base attend la statue de Victor-Emmanuel. Si la future statue devait ressembler aux statues érigées dans la plupart des villes d'Italie au roi galant homme, on trouverait que c'est en avoir acheté fort cher l'emplacement que d'avoir sacrifié le cloître et le couvent historique de l'*Ara Cœli* et une aile du palais de Venise. Pour que le monument soit symétriquement encadré, on a édifié, à gauche, un palais tout semblable au palais de Venise : l'effet est heureux. Pour établir l'édifice, on a jeté par terre un îlot de vieilles maisons : le voyageur qui arrive à la place de Venise n'est pas peu surpris d'apercevoir soudain, par une échancrure béante, la colonne Trajane. Isolée des constructions qui l'environnaient et servaient si bien à en faire valoir les dimensions, la colonne Trajane paraît rapetissée.

Les Romains préparent une exposition universelle pour 1911. A cette occasion, le professeur Lanciani a proposé de présenter aux visiteurs une reconstitution, fort réduite, cela s'entend, des Thermes de Caracalla. Une idée en suggère une autre : quelques-uns demandent que le gouvernement se rende acquéreur de la plus grande partie de ces Thermes, qui est encore propriété privée. Ce serait très pratique; mais on ne s'arrête pas en si beau chemin : voilà que l'archéologue Ripostelli lance le projet de reconstruire le cirque de Maxence : cette idée, m'a-t-on dit, agréerait fort au Syndic de Rome, ainsi qu'à M. Gabriele d'Annunzio, à qui l'on a fait entendre que dans le cirque reconstruit on représenterait quelques-

unes de ses tragédies. Voit-on le public des courses envahir la voie Appienne et quelque Grand-Helder s'installer en face du tombeau de Cæcilia Metella? Cette perspective fait peur. S'il fallait opter, on se rallierait au souhait du Comm. Bruto Amante qui demande, lui, la reconstruction du grand cirque.

En attendant, j'apprends d'alarmantes nouvelles : est-il vrai que les remparts de Rome, du moins au nord, soient menacés? Assurément, une ville nouvelle s'est bâtie, au nord, par delà le *Recinto Aureliano*, et les habitants du Corso d'Italia ont l'inconvénient de faire quelques détours quand ils vont à leurs affaires : sacrifiera-t-on le mur Aurélien à la bien-aimée ligne droite chère aux gens pressés? On a parlé de consulter la population par voie de *referendum* : il est certain que le professeur Lanciani a failli à son devoir lorsque, interrogé sur la question, il n'a su que proposer de détruire la vieille enceinte et d'en employer les décombres à construire des logis à bon marché. Que l'actuel Conseil communal soit préservé de la démence de l'édilité stupide d'il y a quelque trente ans, qui a commis le crime de livrer Rome aux entreprises de l'agiotage et de la spéculation, qui a détruit la villa Ludovisi, rapetissé la Farnésine, saccagé les Prati di Castello, construit des casernes de locataires sur les thermes de Titus: et qu'une nouvelle page ne s'ajoute pas au chapitre de Grégorovius : *La Destruction de Rome!*

M. Emile Cartailhac donne lecture de la notice suivante :

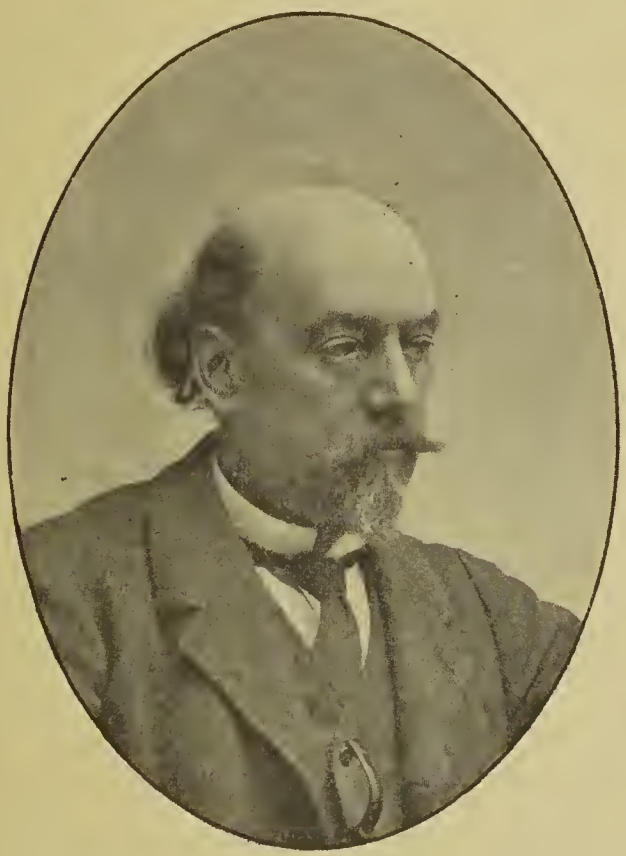
Notice sur M. Félix Regnault, de Toulouse; ses travaux.

M. Félix Regnault, membre résidant depuis 1890 et notre ami de vieille date, vient de mourir à soixante et un ans. Il est emporté par une pneumonie dont il avait, peut-être, pris le germe dans la grotte humide du Portel, la nouvelle caverne ornée de dessins en couleur[1]. Je la visitais avec lui, et son ardeur juvénile, sa charmante bonne humeur semblaient lui promettre encore de longs jours!

Dès sa jeunesse, il fut entraîné par ses parents et amis dans le groupe alors nombreux et bien lié qui devait, longtemps avant les Tourings-Clubs et même notre Club-Alpin, rechercher, admirer et dévoiler tous les aspects de notre pays. Les excursions que l'on fit alors avaient un caractère qu'elles ont perdu ; elles s'intéressaient à

1. Découvertes de MM. Jeannel, Jammes et Breuil.

l'histoire naturelle, les observations scientifiques étaient incessantes et variées. Nous fondions le Muséum de notre ville. Avec Ed. Filhol, Timbal-Lagrave et Jeanbernat, Regnault était à bonne



Félix Regnault, de Toulouse.

(1847-1908.)

école. Il avait eu aussi les conseils du docteur Noulet et du docteur F. Garrigou. Bref, il avait gagné au contact de ces maîtres complaisants l'amour du plein air, de la nature et de la montagne. C'était l'époque où la photographie des paysages commençait. Deux Toulousains, MM. E. Trutat et Charles Fabre, s'étaient passionnés pour elle, et F. Regnault avait subi leur influence; il était devenu un photographe émérite.

En 1874, je l'avais encouragé à profiter du Congrès international d'archéologie préhistorique à Stockholm pour faire aisément un beau voyage. Il s'y décida et eut pour compagnon Maurice Gourdon, dont le nom devait briller plus tard parmi les pyrénéistes. En

Danemark, en Suède, en Norwège, il allait s'attacher forcément aux antiquités primitives dont il avait déjà le goût. Il resta toute sa vie fidèle à ces premières amours, si bien que ses recherches subséquentes dans les stations humaines et les cavernes à ossements ont occupé chaque année ses loisirs, et qu'il a fréquenté autant les réunions du Club-Alpin, où il s'était fait une réelle notoriété, que les assemblées de l'Association française pour l'avancement des sciences, où la section d'anthropologie le voyait arriver avec d'intéressantes nouveautés.

On trouve les comptes rendus de ses excursions et de ses fouilles dispersés dans toutes les publications de notre Midi, dans les volumes de l'Association française pour l'avancement des sciences, de la Société d'anthropologie de Paris, etc.

Nous laisserons ici de côté son rôle et ses services comme secrétaire général de la section des Pyrénées centrales au Club-Alpin français. Nous rappellerons cependant que son cabinet, au fond de sa maison de librairie, dut peut-être aussi souvent entendre parler d'excursions que de transactions commerciales. C'était un lieu de rendez-vous familier. Que d'étrangers y sont venus prendre langue avant de visiter le Midi toulousain! Ils y trouvaient un homme documenté et serviable au plus haut point. Il avait fait les ascensions qu'ils souhaitaient accomplir, du Canigou et du mont Vallier à la Maladetta, au Pic-du-Midi et au Vignemale. Il était, à lui seul, un excellent Syndicat d'initiative avant la naissance de ces institutions. Enfin, il prit une large part, avec autant d'intelligence que de dévouement, aux Expositions principales organisées à Toulouse (Exp. de Géographie, 1884; Exp. industrielle et scientifique, 1887).

Les préhistoriens doivent à Regnault une foule de bonnes observations et quelques découvertes importantes. La liste de ses travaux, qu'on lira plus loin, permet à elle seule d'en juger.

Il était souvent invité par les explorateurs heureux à participer à leurs fouilles. C'est ainsi qu'on le voit à la Tourasse, près Saint-Martory, avec MM. Darbas et Chamaison; à Malarnaud, près Durban, avec M. Bouret; à Montfort et autres lieux, avec M. Miquel; avec l'abbé Cau-Durban, dans le Castillonnais et à Marsoulas. Au Mas-d'Azil, à l'Ombrive, près d'Ussat, il reprend les fouilles de

l'abbé Pouech, de Noulet, de Garrigou. M. Germain Sicard l'appelle dans l'Aude, et d'autres amis en Roussillon; l'abbé Cerès dans l'Aveyron, autour de Rodez. Ensemble, nous explorons les dolmens de Villefranche et un recoin oublié par Fontan et Garrigou dans la grotte de Massat; avec M. Kuster, il étudie à fond les dolmens voisins d'Alger. De partout, notre ami revint avec des notes utiles. de précieux clichés photographiques et d'abondantes collections.

Mais il a surtout affectionné la grotte de Gargas où le Dr Garrigou et le comte A de Chasteigner avaient fait les premières études fructueuses en 1870. Regnault eut l'idée de faire vider un puits rempli d'ossements entraînés par les eaux. Il découvrit là, dans ces « oubliettes » devenues dès lors célèbres, des squelettes de grand et de petit Ours, de Hyène et de Loup. Il fut ravi de les montrer aux Parisiens et aux maîtres éminents du Muséum national. M. Gaudry, qui est la bonté même, fit le meilleur accueil au provincial si bien accompagné, et, finalement, un peu plus tard, par les soins de M. Boule, successeur de M. Gaudry, les squelettes en question furent logées, avec quatre ou cinq autres, dans la splendide vitrine centrale de la galerie de paléontologie. et le nom de notre ami fut inscrit sur la plaque de marbre des principaux donateurs du Muséum national.

Regnault avait aussi poursuivi les recherches dans le foyer de l'entrée de cette grotte de Gargas. Dans la couche inférieure, niveau de l'*Ursus spelæus*, il fut le premier à signaler des quartzites taillés qu'il faut relier, chronologiquement et archéologiquement, à ces outils que MM. Noulet et d'Adhémar recueillaient. en 1851 et 1866, aux environs de Toulouse, les plus anciens instruments de l'homme dans notre Midi.

Cette même grotte de Gargas devait lui révéler tout récemment un groupe de mains inscrites sur un fond rouge, point de départ de trouvailles inattendues et variées.

C'est aussi une indication heureuse de Félix Regnault et de M. Jammes à la grotte de Marsoulas qui nous mit, Breuil et moi, sur la voie de la découverte des peintures, des gravures de cette grotte.

D'ailleurs, notre confrère livrait volontiers ses récoltes à ceux qui, mieux que lui, pouvaient les décrire. Rappelons les publica-

tions spéciales de MM. Gaudry et Boule, sur les ossements de Gargas ; les Mémoires de M. Henri Filhol, sur la mâchoire humaine de Malarnaud ; de M. L. Roule, sur la mâchoire humaine de Lestelas. Ces pièces anatomiques, très importantes puisqu'elles démontrent que dans notre pays, à l'époque des grandes espèces éteintes, a vécu la race humaine connue sous le nom de Neanderthal et de Spy, sont passées au Muséum de Paris, comme la belle mâchoire du singe fossile de Saint-Gaudens, le *Dryopythecus Fontani*, que F. Regnault avait pu se procurer.

Mais si le grand établissement français a eu ces bonnes aubaines, Toulouse a eu sa large part. Mme Regnault n'a pas voulu que les collections accumulées dans sa maison fussent dispersées; elle a pensé que, pour servir mieux la mémoire de son mari, il fallait les conserver à Toulouse. Il lui a été permis de donner toutes les séries archéologiques au Musée d'histoire naturelle qui a pu, d'autre part, acquérir les collections paléontologiques. Ce faisant, elle a exaucé le vœu et suivi le conseil de ses amis. Il est juste de mentionner parmi ceux-ci M. le Dr Jammes, qui dans ces dernières années avait été le collaborateur de Regnault et qui, je l'espère, réalisera les projets faits avec lui en vue de nouvelles explorations.

Le don de Mme Regnault complète admirablement notre galerie de paléontologie humaine qui avait déjà reçu la collection Noulet, partie des collections de Édouard et Henri Filhol, de bien d'autres y compris les miennes. Maintenant, les gisements pyrénéens y figurent d'une manière incomparable, et personne ne pourra finir un livre de préhistoire sans avoir étudié nos vitrines.

« Je ne suis qu'un amateur », se plaisait à dire Félix Regnault, ici même, lorsqu'il nous apportait ses trouvailles et surtout ses photographies qui nous ont souvent rendu à tous de réels services. Nul ne fut amateur plus fidèle et plus sympathique. Nos regrets sont d'autant plus vifs que nous ne voyons pas paraître à l'horizon les jeunes gens qui pourraient combler de tels vides, suivre les voies ouvertes, défricher à leur tour les terres inconnues pour le profit de leur esprit de leur bonheur, et de la science.

LISTE DES PRINCIPALES NOTES DE M. FÉLIX REGNAULT

Fouilles dans la grotte de Montesquieu (*Ariège*). Bull. Soc. d'anthrop. Paris, 1869. — Bull. Soc. hist. nat. Toulouse, t. IV, p. 10, 1870.

Voyage en Norvège et en Suède. Congrès d'anthropologie à Stockholm. Bull. Soc. hist. nat. Toulouse, 1875.

La grotte du Mas d'Azil (*Ariège*). 6 p. in-8°, suivi d'une note de 2 p. *Fouilles dans les grottes du Roussillon.* Extr. du Bull. Soc. hist. nat. Toulouse, 19 juillet 1876, t. XI.

La grotte de Gargas, 6 p. in-8°, planche, suivie d'une autre note de 3 p. — *Fouilles dans la grotte d'Aubert* (*Ariège*). Extr. du Bull. Soc. hist. nat. de Toulouse, 1878, 1879.

Grotte supérieure de Massat, grotte inférieure de Massat, p. 168, pp. 281-283 et p. 307 du Bull. Soc. hist. nat. Toulouse, 1880.

La grotte de Massat à l'époque du Renne. Toulouse, 1881, 24 p. in-8°, pl. phot. extr. du Bull. Soc. hist. nat. de Toulouse.

Les dolmens des Beni-Missous, province d'Alger. Toulouse, 1883. 20 p. in-8°, 5 pl. Extr. du Bull. Soc. hist. nat., 1882.

La grotte de Gargas, pp. 237-258 du Bull. Soc. hist. nat. Toulouse, XVIIe, 1883; tiré à part, 1884; 24 p. in-8°, avec 2 pl. phototypie et une planche de coupes.

La grotte de Gargas, commune d'Aventignan (*Hautes-Pyrénées*), pp. 79-85 de la Rev. de Comminges. Saint-Gaudens, 1885, 2e liv., t. I.

Un repaire d'hyènes dans la grotte de Gargas. Toulouse, 1885, 12 p., 13 pl. Extr. Bull. hist. nat.

La grotte de Lombrives ou des Échelles (*Ariège*). Toulouse, 1888. Tirage à part Bull. Soc. de géographie, 16 p. in-8°.

La grotte de Malarnaud, commune de Durban (*Ariège*). Note de H. Filhol sur *une mâchoire humaine de la...*, etc. — Extr. de la Rev. des Pyrénées, n° 1, 1889. Toulouse, 8 p., 1 pl.

Fouilles à Saint-Gaudens et dans les grottes de Gargas et de Malarnaud, pp. 408-411, av. fig. A. F. A. S., Congrès de Limoges, 1890.

Une nouvelle station préhistorique, l'abri de la Tourasse à Saint-Martory (*Haute-Garonne*). Extr. de la Rev. des Pyrénées, mai-juin 1892, 12 p. in-8°.

Une nouvelle halte de chasse de l'époque du Renne, près Saint-Lizier (*Ariège*). 8 p. in-8°. Extr. de la Revue des Pyrénées, 1893, t, V, 1 pl.

Les haltes de chasse et de pêche à l'époque du Renne, 6 p. in-8°, fig. A. F. A. S. Caen, 1894.

Foyers paléolithiques de la grotte de Gargas, pp. 781-786. A. F. A. S. Bordeaux, 1895.

Louis Roule et Regnault, *Un maxillaire inférieur trouvé dans une grotte des Pyrénées (G. de Lestelas)*, C. R. Acad. sc. Paris, 1895.

Grotte sépulcrale du Pré du Luc (Ariège). 8 p. in-8°, y compris une note de M. L. Roule sur *le crâne humain de la grotte*. Extr. de la Rev. de Comminges. Saint-Gaudens, 1897.

En coll. avec L. Jammes. *Etudes sur les puits fossilifères; Grotte de Tibiran (Hautes-Pyrénées)*, 8 p. in-8°. A. F. A. S. Nantes, 1898, et Rev. du Comminges, 1898, 16 p. in-8°, 3 pl.

Etudes sur les puits fossilifères des grottes; Puits de Peyreigne, Hautes-Pyrénées (en coll. avec M. L. Jammes), 4 p. in-8°. A. F. A. S. Paris, 1900 et 1901.

Foyers de l'époque quaternaire dans la grotte de Gargas, A. F. A. S. Paris, 1900, 3 p.

Peintures et gravures dans la grotte de Marsoulas (Haute-Garonne). Ext. du Bull. arch., 1903. Paris, 8 p. in-8°, 1 fig.

Empreintes de mains humaines dans la grotte de Gargas (Hautes-Pyrénées), Bull. Soc. d'anthrop. Paris, 1906, et pp. 720-722, A. F. A. S., Session de Lyon, 7 août 1906.

En collab. avec L. Jammes, Jeannel, *Nouvelles peintures paléolithiques de la grotte du Portet*. Bull. Soc. hist. nat. Toulouse, 18 mars 1908.

M. le marquis de Champreux-d'Altenbourg, membre correspondant, est heureux d'offrir à la Société, qui lui exprime sa gratitude, une superbe photographie d'une miniature du livre des *Annales de Toulouse*, disparue depuis la Révolution et reparue à l'Exposition de la Bibliothèque nationale, l'an dernier. Ce sont quatre portraits de capitouls de 1593. Le possesseur de cette magnifique page, le baron Hugo de Bethamann, a bien voulu autoriser M. de Champreux à en faire exécuter la reproduction.

(Voir dans les *Mémoires de la Société archéologique du Midi*, t. XVI, la note de M. de Champreux et le mémoire de M. Galabert, archiviste de la ville, sur les miniatures des Annales municipales.)

Le Secrétaire general annonce qu'un beau livre vient de paraître qui ne peut qu'être accueilli avec satisfaction par la Société et par tous les amis des lettres C'est l'ouvrage posthume d'un érudit sérieux et charmant, que l'on apprécie d'autant plus qu'on sent davantage le vide qu'il a laissé dans sa ville de Carcassonne et dans

sa région. Gaston JOURDANNE avait laissé entr'autres un manuscrit qu'il avait entrepris il y a longtemps et qui était fort avancé. Une épouse digne de lui a veillé avec un soin pieux à l'ordonnance du texte, à son achèvement, à la publication. Elle a été bien secondée par un ami du défunt, M. Achille Rouquet, directeur de la *Revue méridionale*. Finalement paraît le volume *les Bibliophiles, les collectionneurs, les imprimeurs de l'Aude*, illustré comme il convient aujourd'hui, grand in-8°, précieuse mine désormais pour l'histoire et l'archéologie méridionales.

Séance du 2 juin 1908.

Présidence de M. J. DE LAHONDÈS, *président.*

La correspondance comprend les brochures suivantes de M. Emile THOMAS, curé à Montdragon :

Une confrérie de Saint-Blaise à Montdragon, XIVe siècle. (Extrait de la *Revue du Tarn*, 1906.)

Assermentés et réfractaires. (Extrait de la *Revue du Tarn*, 1906.)

Elections d'un doyen au chapitre de Saint-Pierre de Burlats, XVIIe siècle. (Extrait de la *Revue du Tarn*, Albi, 1907.)

Justice seigneuriale à Montdragon. (Extrait de la *Revue du Tarn*, 1907.)

Le commandeur Jean de Bernuy et le Chapitre de Saint-Sernin du Rouergue. (Extrait de la *Revue du Tarn*, 1907.)

Communication est donnée par le Secrétaire d'une candidature au titre de correspondant. M. le Président désigne les membres de la commission.

M DE LAHONDÈS présente les observations suivantes à propos des communications de M. le marquis de Champreux *sur les portraits des capitouls de 1593, 1635.*

Il dit qu'il a examiné les miniatures des capitouls les plus voisines de celle dont M. de Champreux a montré la phototypie. Antérieurement, c'est celle de 1585 que le musée Saint-Raymond a récemment

rachetée. Les huit capitouls sont assis sur la même page; leurs têtes fortes, leurs visages graves, leurs yeux vifs et pénétrants; les joues sont légèrement teintées. Les doigts sont de même minces et fuselés. Selon une tradition lointaine et qu'on retrouve sur plusieurs miniatures du Moyen-âge, l'index justifie son nom par un geste indicateur. Une des mains tient les gants. Les personnages se détachent sur des draperies vertes, plissées, surmontées d'une corniche au-dessus de laquelle étaient peints les blasons capitulaires. Le fragment d'un seul, l'arbre du premier, celuî de de Jean de Lombrail, s'aperçoit encore. Les chapeaux sont semblables à ceux de la photographie. Trois cependant sont assez analogues à nos chapeaux ronds avec coiffe plus élevée. La plupart des capitouls portent des cols rabattus, trois la fraise.

La miniature suivante, la plus rapprochée, n'est qu'un fragment de 1598, demeuré attaché au bas du volume après que la miniature eut été arrachée brutalement. On voit la moitié d'un des capitouls assis les mains sur les genoux, la tête presque entière, très analogue à celles de 1595, couverte du même chapeau caractéristique de l'époque, dont les peintures ou dessins de la fin du seizième siècle ont multiplié les représentations. Les mains montrent les doigts longs et effilés qui se perpétuèrent même dans les beaux portraits des siècles suivants. Il arriva plusieurs fois que les mains, ébauchées seulement, ne furent jamais terminées. Un fragment de la robe d'un autre capitoul permet de reconnaître la même attitude. Enfin, les noms des deux capitouls, ou du moins les lettres qui en restent, sont entourées dans un cartouche carré aux deux extrémités arrondies, teint en vert. Si incomplète malheureusement qu'elle soit, la miniature de 1598 présente donc, malgré un intervalle de trois années, les mêmes caractères que celle dont M. de Champreux nous a donné la précieuse photographie. Il en est de même pour la miniature complète des huit capitouls de 1601.

M. J. de Lahondès ajoute les renseignements qui suivent :

La division de Toulouse en capitoulats.

Les divisions de Toulouse en plusieurs parties, *partidas*, date du haut Moyen-âge comme dans un grand nombre de villes. Lorsque la ville et le bourg étaient encore séparées, douze capitouls régissaient la ville et douze le bourg, suivant la constitution du comte Raymond de 1247. En 1269, les deux se réunirent et mirent en commun leurs revenus et leurs charges avec un seul trésorier. Il y eut huit capitouls pour la ville, quatre pour le bourg.

Lorsqu'au moment des guerres anglaises, les deux moitiés de Toulouse, alors à peu près égales, furent réunies dans une même enceinte, elles eurent chacune douze capitouls et six *partidas* ou capitoulats : ceux de la Daurade, du Pont-Vieux, de la Dalbade, de Saint-Pierre et Saint-Géraud, de Saint-Étienne et de Saint-Romain, pour la ville, et de Saint-Pierre-des-Cuisines, des Crozes, d'Arnaud-Bernard, de Pouzonville, de Matabiau, de Villeneuve pour le bourg.

Mais, en 1389, Charles VI ordonna par lettres patentes datées de Toulouse que les capitouls trop nombreux seraient réduits à quatre et de même les capitoulats. La Daurade, la Dalbade, Saint-Étienne et Saint-Romain absorbèrent les autres. Toutefois, dès 1392, le même roi éleva le nombre des capitouls d'abord à six, puis à huit, même jusqu'à douze en 1400. Mais, en 1438, ce nombre fut ramené à huit et ne varia plus.

La ville fut ainsi divisée par les *partidas*, plus tard capitoulats : de la Daurade, qui absorba l'éphémère *partida* de Saint-Pierre et Saint-Martin; du Pont-Vieux, de la Dalbade, de Saint-Barthélemy, de Saint-Pierre et Saint-Géraud, de Saint-Étienne, de Saint-Sernin et de Saint-Pierre-des-Cuisines, qui absorbèrent Saint-Romain, Saint-Saturnin-du-Taur et Saint-Julien.

Les capitoulats étaient divisés en *melos*, moulons, qui avaient à leur tête un dizainier, intermédiaire entre les capitouls et les habitants. Le dizainier devait convoquer les habitants de son moulon en cas d'incendie, de trouble ou de sédition.

Avec les maisons de la ville, les capitoulats comprenaient encore leur part de faubourg et de banlieue.

Les archives de l'hôtel de ville conservent les nombreux mandats de paiement constellés par les empreintes de cachet des divers capitoulats. M. Roschach a dessiné, dans l'*Histoire graphique du Languedoc*, plusieurs de ces figures représentant presque toutes le patron de l'église autour de laquelle les *partidas* s'étaient groupées.

On peut signaler, entre autres observations auxquelles prêteraient ces divisions de la ville, la primauté invariablement accordée à la Daurade, soit à cause de l'importance de son église, la plus belle de Toulouse dans les premiers siècles du Moyen-âge, soit aux souvenirs plus anciens encore du temple romain qu'elle a remplacé et dont on voit quelques grandes assises en marbre transportées jusqu'au-dessus du Bazacle par les crues du fleuve ; et aussi la petitesse relative du capitoulat de Saint-Pierre et Saint-Géraud, plus tard appelé simplement de la Pierre, à cause de la place de la halle au blé. Malgré son peu d'étendue, ce quartier était l'un des plus importants de la ville par sa richesse due au commerce et aux nombreux marchands qui l'habitaient.

Séance du 30 juin 1908.

Présidence de M. J. de Lahondès, *président.*

M. le Secrétaire général signale dans la correspondance un nouveau volume de la publication ministerielle *Inventaire des richesses d'art des départements*, qui a pour nous un intérêt tout particulier. En effet, il renferme le Catalogue du Musée de peinture de Toulouse que M. le Président loue en ces termes :

Un nouveau Catalogue du Musée de peinture de Toulouse.

Le huitième volume de l'*Inventaire général des richesses d'art de la France pour les monuments civils de la province*, qui vient de paraître, contient celui du Musée de peinture de Toulouse par M. Ernest Roschach et celui des musées d'Angers par M. Henry Jouin.

M. Roschach avait déjà écrit dans diverses revues toulousaines l'histoire précise et détaillée des acquisitions successives du Musée, et aussi du monument qui les renferme. Il vient de les résumer et de les compléter dans le nouveau volume avec la sûreté d'informations, la netteté de vue et la finesse de forme qui caractérisent son talent d'historien et de critique.

Son catalogue classe les peintres par écoles et par lettre alphabétique, donne l'origine du tableau et sa description détaillée et minutieuse. Il ajoute, pour les peintres toulousains, une biographie de quelques lignes. Mais ce catalogue ne peut guère être mis entre les mains des visiteurs, au moins dans son état actuel. Les 225 pages in-4° à deux colonnes seraient difficiles à manier et la lecture des descriptions prolongerait outre mesure leur visite en gardant leur attention au détriment même de l'œuvre décrite. D'ailleurs, bien que toute dissertation de critique et d'art doive être omise, il ne serait peut-être pas inutile d'indiquer d'un mot la valeur et les qualités spéciales d'un tableau. Un musée doit être un enseignement.

Un autre catalogue, qui fera sagement de s'inspirer de celui de M. Roschach, est préparé pour le public par les nouveaux directeurs qui viennent de donner aux collections du musée un aspect à la fois très méthodique et fort élégant.

M. Roschach projette et, croyons-nous, a déjà même écrit un autre catalogue qui sera aussi publié par le ministère, celui des antiquités du musée de Toulouse. Les nouvelles découvertes de la villa de Martres, les études plus approfondies sur les sculptures du Moyen-âge, les apports récents rendent nécessaire l'apparition d'un catalogue plus actuel, bien que celui publié déjà en 1865 par M. Roschach mérite, certes, l'admiration, surtout si l'on songe que l'auteur, lorsqu'il le rédigea, était encore dans sa prime jeunesse, mais déjà si mûrie et si sûrement informée.

Restera enfin à voir paraître le catalogue du Musée Saint-Raymond.

En 1800, l'Administration du Musée central des arts avait demandé quelques tableaux de peintres toulousains pour compléter un musée spécial de l'Ecole française en échange de ceux que l'on promettait. Six tableaux furent envoyés en effet, mais, en 1811, ils furent jugés, avec une centaine d'autres, n'être pas nécessaires au Musée du Louvre. Les tableaux dédaignés furent distribués aux églises de Paris et ceux de Toulouse remis à la chapelle de Bicêtre où ils sont encore.

Sur le rapport favorable de M. le Dr Candelon, M. l'abbé Thomas. curé de Montdragon (Gers), est nommé membre correspondant.

M. le Trésorier, conformément aux usages, présente son rapport trimestriel.

M. le colonel de Bourdès fait connaître à la Société qu'il se propose de publier prochainement, sous le titre de *Documents épars,* les documents de toute nature encore inédits qu'il aura pu compulser concernant le Toulousain, le Bas-Albigeois, le Bas-Quercy, et les pays voisins.

La première série, relative à Rabastens, Salvagnac, Saint-Sulpice-du-Tarn, Giroussens et Monclar en Quercy, est actuellement sous presse.

M. Elie Rossignol, membre honoraire de notre Société, le vénérable doyen des historiens du Tarn, a bien voulu nous donner encore de ses nouvelles et nous prouver que sa verte vieillesse s'occupe encore d'archéologie en nous envoyant la note suivante, qui peut compléter, sur l'officine maintenant célèbre du Tarn, ses propres notes et le grand ouvrage magistral de M. Dechelette.

L'atelier d'un céramiste gallo-romain à Lombers (Tarn).

Nous croyons devoir terminer la description des décorations des vases gallo-romains[1] par la production d'un monument ancien qui se trouve à Lombers, à une vingtaine de kilomètres de Montans, et qui paraîtrait avoir été destinée à la préparation des argiles nécessaires pour une bonne fabrication des vases.

Ce monument, dans un encadrement rectangulaire de murs ras le sol, se compose de deux tables de maçonnerie rectangulaires de 3m90 de long sur 2 mètres de large, espacées l'une de l'autre de 2m15, parfaitement unies et recouvertes d'une couche de ciment sur un béton à débris de cailloux et de briques; ces tables sont pourvues tout autour d'un rebord de 0m15 à 0m20, interrompu sur un point en avant, de manière que le plan étant légèrement incliné un liquide pût s'écouler facilement. Auprès de ce conduit est une cuve de 1 mètre de profondeur sur 1m60 de large, dans laquelle on descend par des marches en pierre; les parois sont cimentées et ont une teinte rougeâtre, et, dans celle qui est contre le mur de la table et que la cuve met à nu, se trouvent trois ouvertures d'un creux occupant horizontalement toute la largeur de la table et à un niveau légèrement inférieur à celui de la cuve. L'ouverture des creux est cintrée, de 0m58 de large sur 0m40 de hauteur, et aurait été dit-on, ainsi qu'on l'aurait remarqué dans une exploration antérieure, en brique soigneusement exécutée. Ces *creux étaient pleins d'une argile rougeâtre* d'une extrême finesse et offrant des traces évidentes de manipulation. En dehors de la cuve, auprès des marches en pierre et sur le plateau séparant les deux tables, sont deux conques cimentées de près de 1 mètre de diamètre sur 0m30 de profondeur. Enfin, en avant, sur une largeur de 11m50, est une aire très grande, cimentée, de plus de trentre mètres de longueur.

Des quantités énormes de matériaux, de tuiles courbes et à rebords, de débris d'amphores, d'instruments en fer et quelques débris de poterie à sujets ont été trouvés en ce lieu dit *de Canet*, dans la vallée de l'Assou, non loin de Lombers.

En 1865, la Société française d'archéologie alloua des fonds pour faire des fouilles en ce lieu, et dans une séance de la Société, tenue à Albi le 5 mai 1866, M. l'abbé Brunet rendit compte de ces fouilles : près de

1. M. Rossignol a offert naguère à la Société son album des motifs de décoration des poteries romaines de Montans; voir ci-dessus, p. 290.

quatre-vingts urnes y auraient été recueillies, et non loin de là aussi on aurait découvert un hypocauste[1]. C'est ce monument que nous venons de décrire.

Quelle pouvait en être la destination? Non, sans doute, celle d'un hypocauste, mais, à raison des argiles rouges dont les creux des deux cuves étaient remplis, ne pourrait-on pas le croire affecté à la préparation des argiles nécessaires à la fabrication des belles et fines poteries gallo-romaines dans un endroit où les marnes de qualités requises se trouvaient en quantité, et qui, à la suite de lavages successifs, dépouillées de toutes leurs impuretés, seraient d'un transport plus facile et moins onéreux sur les lieux de fabrication des vases? L'aire immense au-devant du monument pouvait convenir pour la préparation des terres, soit à leur trituration avant le lavage, soit ensuite pour leur desséchement. De nos jours, plusieurs industriels vont au loin rechercher les matériaux nécessaires pour une meilleure fabrication de leurs produits; et, sous ce rapport, ne pourrait-il se faire que les potiers romains de Montans ne fussent prendre à Lombers, à une vingtaine de kilomètres seulement de distance, les terres complémentaires pour une meilleure et plus belle fabrication de leurs vases?

Poterie rouge, vernie.

Fragment de gourde, moulée en deux portions soudées l'une à l'autre avec reprise bien marquée. Les deux faces ont la même ornementation, formée d'une suite de créneaux encadrant dans le haut deux feuilles séparées par un hameçon à long pédoncule avec roses et oiseaux, et dans le bas un quadrupède, ajouté deux par deux, cerf et cheval ailé et chien courant, etc. Ce fragment de vase était, il y a très longtemps, déposé aux archives de la préfecture à Albi, et il aurait été trouvé très probablement à Lombers.

M. le Marquis DE CHAMPREUX D'ALTENBOURG est heureux de pouvoir offrir à la Société la photographie d'une miniature des ***Annales de Toulouse***, retrouvée au musée de Troyes, 1635, capitouls : Raymond Aymeric, Jean de Boyer, Jean de Perrin, Pierre Ayrail. Le conservateur E. Clerc a favorisé de tout son pouvoir la reproduction de cette belle page artistique et historique, œuvre de Chalette.

C'est la seconde fois que notre confrère nous rend un tel service. (Voir dans nos ***Mémoires***, t. XVI, sa note et la photogravure de cette miniature.)

1. *Bulletin monumental*, 1866, p. 428.

Le Président remercie M. de Champreux, qui veut bien, en outre, contribuer aux frais de la reproduction des photographies.

M. A. Couzi, membre résidant, lit la note suivante :

Un expositoire du XVIIIme siècle (église de Cintegabelle).

M. de Lahondès a signalé dans l'église de Cintegabelle plusieurs objets d'art remarquables énumérés au *Bulletin de la Société archéo-*



Expositoire en bois sculpté de l'église de Cintegabelle.

(Photographie de M. Couzi.)

logique du Midi, série in-8°, n° 3, page 24. séance du 8 janvier 1889.

Il est bon d'ajouter à cette liste un autre objet qui mérite d'être remar-

qué par son origine et par sa beauté. Il provient, comme les autres, de l'ancienne abbaye de Boulbonne.

Au-dessus de l'autel en marbre d'Italie de l'église de Cintegabelle, venu aussi de Boulbonne et dont la partie postérieure est devenue l'autel de l'église paroissiale de Nailloux, est placé un groupe en bois doré, représentant les figures symboliques des quatre évangélistes. Sa base a 0m40 de largeur et sa hauteur de 0m 475. L'ange, dans le goût du dix-huitième siècle, assis sur le taureau, fait songer au *Génie des Arts* de Mercié, qui orne le guichet du Louvre.

Sur ce groupe on plaçait soit une croix en bois sculpté et en belle dorure, semblable aux six chandeliers ornant l'autel, qui est conservée dans la sacristie.

Suivant les circonstances, on y disposait pour le Saint-Sacrement un expositoire fait en deux palmes dorées, surmonté d'une couronne.

M. Emile Cartailhac donne un aperçu des séries les plus intéressantes qui formaient la collection d'archéologie préhistorique de notre regretté confrère Félix Regnault et qui sont entrées au Musée d'histoire naturelle.

A la suite de cette communication, M. le Président propose à la Société de visiter ce Musée sous la conduite de M. Cartailhac, qui accepte avec empressement.

M. le colonel de Bourdès, membre résidant, lit la notice suivante :

Famille de Clausade, de Rabastens (Tarn). Biographie et Généalogie.

Délégué par la Société, dans les premiers jours du mois de novembre dernier, pour la représenter à l'inventaire de la succession de Madame veuve Gustave de Clausade, en ce qui concerne le legs qu'elle nous a fait, j'ai rendu compte le 21 janvier suivant, le jour même où cet inventaire a pris fin, par un rapport détaillé, de l'état de la question. Ce rapport, après lecture, fut remis à M. le Président de la Société, en y joignant deux photographies des testaments, pour la partie seulement qui a rapport à notre legs.

Au courant de cet inventaire, et avec l'agrément des héritiers, j'ai pu compulser divers papiers, ou notes éparses, ayant trait à l'historique de cette famille de Clausade. Etant donné l'intérêt si vif que M. Gustave de Clausade a généreusement manifesté à notre Société, dont il fut longtemps le distingué président, d'abord en fondant pour elle un prix

de 300 francs, et ensuite en inspirant à sa femme de nous léguer son beau médaillier et, à notre choix, tous les objets d'art qui se trouvent dans son appartement de Toulouse, j'ai pensé qu'il serait agréable à la Société d'entendre la lecture d'une notice sommaire sur le passé de cette ancienne famille de Rabastens, qui malheureusement se trouve éteinte.

Cette étude biographique et généalogique résulte des documents dont je parle, et aussi des recherches que j'ai faites dernièrement dans certains registres qui se trouvent soit dans les archives de la mairie de Rabastens, soit dans les études des notaires de cette localité.

Jordy (Georges) Clausade figure au compoix de Rabastens, en 1555, f° 470, quartier du Château ; il habite une maison « al balat Molinal » (*fossé du Moulin*) confrontant à Michel Giscart, et aux héritiers de Guillaume Yché; sa maison est cotisée à une livre cinq sols. Il est encore mentionné en 1582 (Jean Vinel aîné, notaire) au même « balat Molinal », et le 28 mars 1593 (Santoulh, notaire) il est cité comme l'un des fermiers décimaux de Saint-Salvy-des-Freuzets. Le 14 décembre 1595 (Mathieu Pagès, notaire), il achète à Pierre Turlan, charretier à Rabastens, une assez grande quantité de vin à raison de cinquante sous la pipe; le 24 juin 1598 (de Lagarrigue, notaire), il intervient pour le payement dans une vente de ving-cinq setiers de blé faite à son fils Georges, par Jean de Lasalle, alors l'un des consuls de Rabastens; enfin, le 5 octobre 1599 (Lafarge, notaire), une dette lui est reconnue par Paul Clausade, son frère (dit l'acte), qui exerce à Coufoulenx, de l'autre côté du Tarn, la même profession que lui exerce à Rabastens. N'ayant trouvé dans les compoix ou anciens cadastres de Rabastens aucune mention de cette famille avant 1555, et aussi eu égard à l'existence de ce Paul, frère de Georges, à Coufoulenx, nous pensons que cette famille venait de Coufoulenx ou environs, avant de se fixer à Rabastens.

Georges, fils de Georges qui précède, continue la descendance à Rabastens; d'après son livre de comptes, il possède de nombreuses terres sur les deux rives du Tarn, notamment à Saint-Salvy-des-Freuzets, non loin de Coufoulenx, et il fait beaucoup d'affaires; ce livre de comptes, ou terrier, tenu par un notaire de Rabastens, va de 1595 à 1625 environ; il est tenu ensuite par son fils, Jean, docteur et avocat, mais pendant cinq ou six ans seulement. Ce Georges fut marié deux fois d'abord à une femme dont il eut ses enfants, mais dont le nom n'a pu être retrouvé; ensuite, le 18 octobre 1598 (Lafarge, notaire), à Catherine Armengaud, fille de Pierre; le 11 septembre 1610, il reconnaît la dot de celle-ci sur une maison qu'il a achetée le 30 avril précédent à la famille Depeyre, maison sur le Plan, quartier du Château, confrontant à la

grande rue, à François Vayssière et à Jean Vinel; il a payé cette maison douze cents livres, bien qu'elle fût, dit l'acte, en grande ruine; Georges est au nombre des consuls de Rabastens en 1604-1605; il a dû mourir vers 1623, laissant au moins deux fils du nom de Jean; l'aîné, déjà marié à Anne de Ferrières, et le cadet, déjà établi à Lavaur, où il a dû être la souche des familles de Clausade de cette région. Catherine Armengaud teste une première fois le 30 octobre 1631 (David Aymeric, notaire); elle est sur la porte de la maison, en raison de la peste qui sévit alors à Rabastens, et le notaire se tient à distance; elle veut sa sépulture dans l'église de Saint-François (Cordeliers); et, si elle meurt de la maladie contagieuse, dans l'enclos de ce couvent; elle fait héritier son frère André, et donne sa maison du « Balat Molinal » à son neveu Jean Toulza; elle fait d'autres legs à d'autres parents de son côté, mais ne donne rien à Jean Clausade, qu'elle appelle son filhastre; celui-ci l'avait contrariée en exigeant le reçu de la pension qu'il devait lui servir d'après le testament de son père; elle donne seulement à son fils Jean (petit-fils de Georges) ce qui lui sera dû sur sa pension le jour de son décès. Elle teste une seconde fois le 9 juillet 1648 (même notaire), mais alors elle ne parle plus des enfants de son mari.

Jean, fils de Georges, fut marié à Anne de Ferrières, laquelle vivait veuve à Toulouse, le 16 juillet 1663, lors de l'ouverture du testament de son fils aîné Pierre, par Me Barthélemy Yèche, notaire à Albi. Elle était fille de Maître Anne de Ferrières, avocat au Parlement et ancien capitoul; Jean est dit feu, déjà le 28 août 1655, dans un acte retenu par Me Bessier, notaire à Toulouse; cet acte est relatif à une requête de son fils et héritier, Pierre, et il y est fait mention de Georges de Clausade, son aïeul; Jean, d'après les naissances de ses enfants, dut se marier vers 1624; il laissa au moins quatre enfants, savoir :

1° Pierre, l'aîné et l'héritier, dont l'acte de baptême n'a pas été retrouvé, mais qui doit être de 1625; — 2° Jean, né vers le 1er mai 1626; son baptême figure au répertoire de ces actes pour cette année, folio 8, et il y a vingt-quatre folios; mais la feuille à laquelle se rapporte ce numéro 8 n'existe plus; — 3° Bourguyne, baptisée le 18 juillet 1627; son acte de baptême est ainsi conçu : « Baptême de Bourguyne de Clausade, fille de Me Jean, docteur et avocat, et de demoiselle Anne de Ferrières; parrain sire Jean Clausade, bourgeois de Lavaur, et marraine Bourguyne de Ferrières, femme de Me Antoine de Palaprat, docteur » ; — 4° Paul, baptisé le 11 juin 1630, fils des mêmes; parrain Me Paul Ducros, docteur et avocat au parlement; marraine Madame Jeanne Roques, femme de Antoine Lasbros, praticien. Nous avons vu dans l'une des notes délaissés par Monsieur Gustave de Clausade que Jean, numéro deux de

ces quatre enfants, était dit, dans la famille, Jean Simon ; qu'il fut conseiller du roi et assesseur du juge, et qu'il mourut sans postérité, étant plus qu'octogénaire.

Pierre, l'aîné, est dit noble Pierre de Clausade, écuyer, dans les pactes de son mariage avec demoiselle Guillemette de Cathelan, fille de feu Pierre, jadis receveur du domaine royal à Albi, et de Béatrix de Clary; à ces pactes, qui sont du 22 octobre 1656 (Me Yèche, notaire à Albi), furent présents : la mère de l'épouse; Pierre de Cathelan, chanoine à Rabastens, son frère; Catherine de Cathelan, sa sœur; Pierre de Blandinières, écuyer, de Rabastens, et autre Pierre de Cathelan, sieur de Saint-Amarand; un autre frère de l'épouse, Jean de Cathelan, docteur et avocat en la Cour de Parlement, est dit absent; c'est ce dernier qui fut marié le 23 août 1661 à demoiselle de Lamamie, à Toulouse (Arnaud, notaire).

Noble Pierre habita Rabastens; il testa le 27 avril 1660 (Jean Lunel, notaire à Toulouse), citant sa fille Béatrix, et son fils Jean, qui suit, et faisant héritière universelle sa mère Anne de Ferrières; il dut mourir quelques jours avant l'ouverture de son testament, qui eut lieu à Albi, le 16 juillet 1663; sa veuve testa le 8 avril 1688, à Albi (Jean Yèche, notaire); elle mourut à Rabastens, à la Noël 1696, et son testament fut ouvert le 7 janvier suivant, à la requête de son frère, Pierre de Cathelan, docteur en théologie, et alors chanoine de l'église collégiale de Saint-Salvy à Albi. Elle fait des legs à sa fille Marthe, femme de noble Jean de Mounmoure de Boufil, sieur de Jonquières, du lieu de Fiac, et à son fils Jean, et elle fait héritier son frère le chanoine Pierre, à la charge de rendre les biens, après sa mort, à son fils Jean.

Celui-ci, qui continue la descendance, fut docteur et avocat au Parlement; il dut naître entre 1657 et 1662; son acte de baptême n'a pas été retrouvé; mais sa filiation est suffisamment indiquée par les testaments de son père et de sa mère. Il épousa demoiselle de Plasse, par pactes du 5 novembre 1691 (Vialar, notaire à Rabastens), et vécut dans cette dernière ville. Il laissa au moins deux enfants : Marie, qui fut mariée en 1767 à Gabriel de Falguière, fils de Bernard et de Rose de Sabatier, ceux-ci mariés en 1732, et Antoine, qui suit.

Antoine de Clausade, fils de Jean, naquit à Rabastens le 21 septembre 1703 et vécut en cette ville docteur en médecine; il épousa en 1767, étant âgé de soixante-quatre ans, Antoinette de Falguière, fille de Bernard et sœur de Gabriel, qui se mariait en même temps à Marie de Clausade. Antoine mourut le 25 avril 1782, sa femme étant morte déjà le 23 novembre 1778. Ils laissèrent deux fils jumeaux nés le 17 mai 1768 et baptisés le 20 mai, lesquels furent :

1° Noble Pierre-Amarand de Clausade, qui fit ses preuves pour entrer à dix-huit ans dans les gardes du corps du Roy, compagnie écossaise; mais il fut atteint de la petite vérole, qui lui laissa la vue trop faible; il est dit écuyer en 1786 et en 1788, en dénombrant ses fiefs, et ensuite fils et héritier de noble Antoine de Clausade, dans la procuration qu'il donne à noble Bayne de Roure pour le représenter à l'assemblée de la noblesse en 1789, étant encore mineur. Il est parrain en 1815 de son neveu Gustave, et vivait encore le 23 octobre 1847, lors du décès de son fils Amédée. Un acte de notoriété, du 12 janvier 1815, par-devant Me Boniface Alric, notaire à Rabastens, acte où il est dit ancien garde du corps, établit qu'il est connu des témoins, depuis longtemps, comme fils de Me Antoine de Clausade, docteur en médecine, petit-fils de Me Jean de Clausade, avocat au Parlement de Toulouse, et arrière-petit-fils de noble Pierre de Clausade, et que sa famille n'a pas cessé depuis plus d'un siècle de jouir des privilèges de la noblesse; les témoins qui signent sont : François Hilaire, marquis de Bérail, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis; Jacques-Philippe de Fleyres, ancien officier d'infanterie de Sa Majesté Catholique; Joseph de Roquier, ancien lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis; Pierre-Joseph-Simon de Falguière, major de cavalerie; Jean-Marie-Alban-Michel de Falguière, capitaine d'artillerie légère, chevalier de la légion d'honneur, etc... Le nom de Saint-Amarand lui venait du fief de ce nom que les Cathelan possédaient aux environs d'Albi, paroisse de Saint-Salvy; Messire de Cathelan, sieur de Saint-Amarand, en faisait la reconnaissance le 30 mai 1702; il faisait le 3 juin 1704 (Duhaut, notaire à Albi) celle du fief de Lagaché, également voisin d'Albi. Il eut trois enfants : Léonide et Eulalie, qui restèrent célibataires, et un fils, Amédée, qui mourut prématurément; cet Amédée, né en 1809, n'avait que trente-huit ans quand il mourut, n'étant pas encore marié; il était docteur en médecine et membre du Conseil général du Tarn; il a laissé plusieurs ouvrages estimés; son père, noble Pierre-Amarand, s'était remarié tardivement, en 1830, à dame Marie Toulza, dont il n'eut pas d'enfants. — 2° Noble Georges-Antoine-François de Clausade, frère jumeau du précédent, entra au corps de la gendarmerie du Roy, compagnie des gendarmes Anglais, le 31 mai 1787, avec rang de sous-lieutenant, conformément à l'ordonnance royale du 24 février 1776; mais il y servit peu de temps : un certificat du lieutenant général Armand de Lacroix de Castries, délivré *en attendant le congé de réforme*, constate, le 14 mars 1788, à Lunéville, que ledit Antoine de Clausade a servi dans sa compagnie avec honneur et distinction. Il épousa, le 10 février 1811, demoiselle Ursule-Adélaïde Douvrier, fille de M. Joseph-Accurse-Rigal Douvrier de Bruniquel et de feue Marie-Char-

lotte-Elisabeth-Françoise Brunet de Villeneuve ; dans l'acte civil, passé à Bruniquel, il est dit ancien officier de cavalerie, ce que nous venons de voir, et l'épouse est dite née à Toulouse, le 25 juillet 1786; les témoins sont : Pierre Amarand de Clausade, frère de l'époux; Marie-Georges de Falguière, son cousin germain; Alphonse-Hubert Douvrier, frère de l'épouse ; et Pierre de Blandinières, habitant de Cantemerle, son oncle à la mode de Bretagne. Il mourut à Rabastens, le 19 janvier 1855, sa femme vivant encore, et ne laissa qu'un fils, Pierre-Amélie-Gustave, notre ancien président, dont l'article suit :

Gustave de Clausade naquit à Rabastens le 25 août 1815 et fut baptisé le lendemain, dans l'église de Notre-Dame-du-Bourg, par le curé Boussac, étant parrain son oncle, noble Pierre-Amarand de Clausade de Saint-Amarand, et marraine dame Amélie-Ursule d'Alayrac, née Douvrier, sa tante maternelle. Il épousa, en juin 1851, dame Alexandrine-Juliette-Guillermine de Fleury, fille d'Urbain et de Marie de Giron. Il fit ses études dans des établissements libres, à Toulouse et à Montauban, et ensuite ses études de droit à Toulouse ; à la suite de celles-ci il fut inscrit au tableau des avocats, d'abord à Paris, et ensuite à Toulouse. Trois fois, depuis 1847, il fut élu membre du Conseil général du Tarn pour le canton de Rabastens, après avoir été maire de cette localité; le Conseil général le nomma membre du Conseil académique, à l'époque de la création des académies départementales.

Il entra dans notre Société en 1847, comme membre correspondant, et en 1852, comme membre résidant ; il en devint ensuite directeur et enfin président en 1880, situation qu'il conserva jusqu'à sa mort survenue à Toulouse, le 29 juillet 1888.

Il fut, d'ailleurs, membre correspondant de la Société des antiquaires de France, et correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques. En 1867, le roi d'Italie lui conféra la décoration de chevalier de l'ordre des Saints-Maurice et Lazare, en égard à sa qualité de membre de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.

Son éloge nécrologique a été prononcé par M. Théodore de Sevin, à la séance de notre Société du 25 février 1889, et se trouve inséré dans nos Mémoires; peu après, il fut prononcée par M. E. Lapierre, à l'Académie des Sciences. Il serait superflu de le redire ; qu'il nous suffise de rappeler ses études sur Auger Gaillard, dit « le rodié de Rabastens » ; son beau livre intitulé : *Une visite au bon Henri*, suivie d'une excursion en Guipuczoa, avec dessins par E. de Malbosc ; son étude sur l'instruction primaire dans le Tarn ; son étude sur le château et les vicomtes de Bruniquel, etc...

FAMILLE DE CLAUSADE, de Rabastens (Tarn)

A Coufoulenx (probablement).

GEORGES
A Bracou, en 1582.

GEORGES
A Rabastens, Compoix de 1655.
Habite le *Balat Molinal*, quartier du Château.

PAUL
A Coufoulenx (R. G. du Tarn).

JEAN
Compoix de Damiatte, 1612.
Peut-être de la génération au-dessous.

GEORGES
A Rabastens, fait des affaires entre 1595 et 1623.

JEAN
Docteur et avocat au Parlement;
marié vers 1624 à Dlle Anne de Ferrières. Est dit feu en 1655.

Noble JEAN
Né vers le 1er mai 1626; célibataire.

PAUL
Baptisé le 11 juin 1630.

Noble PIERRE, écuyer.
Né vers 1625; marié en 1656 à Guillemette de Cathelan; mort en 1663.

BOURGUYNE
Baptisée le 18 juillet 1627.

BÉATRIX
Citée en 1660, au testament de son père.

JEAN
Docteur en droit, avocat au Parlement, et Dlle de Plasse.

MARTHE
Et nob'e Jean de Mounmoure de Boufil; testament de sa mère.

MARIE
Et Bernard de Falguière en 1767.

ANTOINE
Né en 1703; docteur en médecine; et, en 1767, Dlle Antoinette de Falguière; mort le 25 avril 1782.

X...

Noble PIERRE-AMARAND
Né en 1768; vivait encore en 1847.

LÉONIDE
Célibataire.

AMÉDÉE
Docteur en médecine; célibataire.
1809 † 1847

EULALIE
Célibataire.

Noble GEORGES-ANTOINE-FRANÇOIS
Né en 1768; et, en 1811, Dlle Ursule-Adélaïde Douvrier de Bruniquel; mort le 19 janvier 1855.

PIERRE-AMÉLIE-GUSTAVE
1815 † 1888; et, en 1851, Dlle Alexandrine-Juliette-Guilhermine de Fleury.

MADELEINE
1853 † 1873.

C'est vers 1871 que, sans délaisser les autres branches de l'archéologie, M. Gustave de Clausade se lança dans la numismatique et entreprit l'étude savante de cette science si entendue. C'est surtout au courant de ses voyages à l'étranger, toujours en compagnie de son épouse dévouée, qui partageait ses goûts artistiques, qu'il recueillit peu à peu sa superbe collection de médailles. En 1873, M. et Mme de Clausade éprouvèrent un immense chagrin ; leur fille, du nom de Madeleine, leur unique enfant, mourut à l'âge de vingt ans. Mme de Clausade est morte à Rabastens, le 28 juin 1907, à l'âge de soixante-dix-sept ans ; elle y repose aux côtés de son mari dont les restes mortels y furent transportés, le 30 juillet 1888.

La Société archéologique doit à Mme de Clausade un large tribut de reconnaissance pour le beau legs qu'elle lui a fait ; elle doit y joindre un impérissable souvenir, ainsi qu'à la mémoire de son mari, pour la fondation du prix annuel qui porte son nom.

Nota. — Voir le tableau synoptique joint à cette notice.

Nous n'avons envisagé que la ligne directe d'ou descendait M. Gustave de Clausade ; mais il y eut évidemment des lignes collatérales, même avant 1600. Nous avons relevé, en effet, dans divers compoix ou registres notariaux, ou paroissiaux : 1° Georges Clausade, qui exerce en 1582, à Bracou, en face Rabastens, sur la rive gauche du Tarn, la même profession que celui du Balat-Molinat ; il achète une vigne, le 14 octobre de cette année, à Saint-Salvy-des-Fienzets (Jean Vinel aîné, notre) ; 2° Paul Clausade, qui exerce à Coufouleux aussi la même profession, et qui est dit frère de Georges, du Balat-Molinat, dans une dette qu'il lui reconnaît, le 5 octobre 1599 (Lafarge, notre) ; 3° Jean Clausade, qui figure au compoix de Damiatte en 1612 ; 4° Jean Clausade, marchand, puis bourgeois à Lavaur, qui est parrain, le 18 juillet 1627, à Rabastens, de Bourguyne de Clausade, fille de Jean et d'Anne de Ferrières. Ce Jean est peut-être le même que le précédent ; il serait alors plutôt un frère de Georges, du Balat-Molinat, mais il pourrait être son fils ; dans tous les cas, il paraît être la tige des familles de Clausade de Lavaur, ou environs ; 5° Catherine, qui épouse, le 23 février 1648, Jean Fieuzet, bourgeois de Giroussens ; elle est dite fille de feu Jean, de Lavaur ; 6° François, qui est dit prêtre et chapelain d'Ambres, en 1715, en assistant, à Lisle-d'Alby, au mariage d'une demoiselle Cassanhol, fille d'une Marguerite de Clausade, etc...

M. E. Cartailhac annonce l'apparition d'un magnifique ouvrage que la Société recevra certainement, puisqu'elle a reçu le premier volume ; c'est le tome II de la grande œuvre du Commandant Espérandieu, **Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine.** Il

contient la reproduction de près de neuf cents monuments, nos 836 à 1733. Dans le nombre figurent des séries particulièrement importantes pour nous : les sculptures de Martres-Tolosanes de notre Musée de Toulouse, les bas-reliefs du Comminges, de Bordeaux, de Périgueux, de Saintes, de Poitiers, de Bourges, de Néris, de Limoges, de Clermont-Ferrand et du pays arverne, les sculptures décoratives du Puy. Le volume se termine par un *index alphabétique* très précieux pour les recherches.

---

7 JUILLET 1908.

VISITE AU MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE.

GALERIE DE PALÉONTOLOGIE HUMAINE.

Conformément à la décision prise dans la dernière séance, les membres de la Société se sont rendus au Musée d'histoire naturelle où ils ont été reçus par M. E. Cartailhac, administrateur de l'année et l'un des conservateurs.

Etaient présents: M. de Lahondès, président; MM. le Dr Tachard, Galabert, de Bourdès, Pontnau, Lapierre, Saint-Raymond, Plassard, de Rey-Pallhade, Romestin, de Casteran, comte Bégouen, Barrière-Flavy, Couzi et un groupe d'invités.

M. Cartailhac a fait les honneurs de ce bel établissement dont il a rappelé les origines, les transformations et les progrès. L'Académie des sciences de notre ville eut, dès le dix-huitième siècle, un cabinet de physique et d'histoire naturelle. Ces œuvres avaient disparu après la Révolution. Il ne fut plus question d'un musée de ce genre jusqu'en 1851. M. le Dr Noulet émit alors le vœu qu'un établissement public de cette nature fût organisé, et l'Académie, à laquelle ce savant appartenait, insista plusieurs fois auprès de la municipalité pour qu'elle voulût bien s'intéresser à une telle œuvre. Ce fut l'un de ses membres, M. le Dr Filhol, directeur de l'Ecole de médecine, professeur à la Faculté, qui voulut la réaliser et qui, favorisé par les circonstances les plus heureuses, sut y parvenir.

En 1866, le nouveau Musée était ouvert au public et, sous la direction de M. Filhol, M E. Trutat en fut le conservateur jusqu'en 1902. M. Noulet avait été appelé à la direction en 1872. Dès la fondation, tantôt sans titre officiel, tantôt comme conservateur adjoint, ou conservateur, M. Cartailhac s'est consacré spécialement à la section de paléontologie humaine, d'archéologie préhistorique et d'ethnographie. Non seulement il a réussi à faire converger vers cette galerie de nombreuses collections privées, mais il a généreusement donné lui aussi d'importantes séries. Ce Musée est aujourd'hui l'un des plus riches d'Europe et son installation est particulièrement soignée, bien que le local soit, dès à présent, beaucoup trop restreint. M. Jammes, professeur à la Faculté des sciences, est conservateur adjoint pour la même section et bientôt on pourra constater des additions heureuses concernant diverses branches de l'anthropologie.

La Société a prolongé sa visite toute l'après-midi, et pourtant il n'a été possible de passer en revue que les principales séries industrielles et artistiques, paléolithiques et néolithiques. Le temps a manqué pour examiner la paléontologie et l'ethnographie.

Les collections de l'âge du bronze, celles du premier âge du fer et autres plus récentes, classées avec la même méthode, sont au Musée Saint-Raymond. Ainsi les deux Musées municipaux se font suite.

M. LE PRÉSIDENT, après avoir remercié et félicité le conservateur, a signé au registre qui garde le souvenir des visiteurs et des événements les plus notables.

E. CARTAILHAC, *secrétaire général.*

A. COUZI, *secrétaire adjoint.*

Toulouse, Imp. DOULADOURE-PRIVAT, rue St-Rome, 39. — 6855

BIENFAITEURS DE LA SOCIÉTE

M. le Dr OURGAUD a fondé un prix qui porte son nom, d'une valeur actuelle de 200 francs.

M. G. DE CLAUSADE, ancien président, a fondé un prix qui porte son nom, d'une valeur actuelle de 300 francs.

M. BONNEL, de Narbonne, a fait un legs de 1.000 francs.

M. OZENNE a compris la Société archéologique du Midi au nombre des Compagnies qui doivent être logées dans l'hôtel d'Assézat et de Clémence Isaure qu'il a offert à la Ville pour servir, sous ce nom, de palais des Académies.

M. Louis DELOUME, *in memoriam*, 4.000 francs donnés par son fils.

M. Louis de CASTERAN, don de sa bibliothèque méridionale.

Mme G. DE CLAUSADE, veuve d'un ancien président de la Société archéologique, avait par testament légué à cette Compagnie pour le Musée de la Ville le médailler et un choix à faire parmi les superbes objets d'art réunis par son mari. La Cour ayant jugé ce legs irrégulier a évincé la Société et n'a accordé que le médailler à la Ville.

La Société, bien certaine des intentions de Mme de Clausade, tient à honneur de l'inscrire, quand même, sur la liste de ses généreux bienfaiteurs, où figure déjà le nom de son mari, et de témoigner à leur mémoire un hommage reconnaissant.

M. Antonin DELOUME, ami et conseiller de M. Ozenne, a contribué à faire inscrire la Société sur la liste des Compagnies pour lesquelles l'hôtel d'Assézat a été légué à la Ville par ce dernier. En qualité d'exécuteur testamentaire il s'est montré fort généreux et a mérité la profonde gratitude de toutes les Académies.

M. le Marquis DE CHAMPREUX. Legs de 4.000 francs, en partie pour la fondation d'un prix.

Suite, voir page 2 de la couverture.

R. Lizop. — Un cimetière du cinquième siècle à Saint-Bertrand-de Comminges..... 108
Baron Desazars. — Nicolas Bachelier, architecte et sculpteur toulousain..... 114
Pasquier. — Une caricature du seizième siècle et un mot célèbre, *figure*..... 116
Concours de 1913, liste des récompenses..... 119
J. de Lahondès. — Excursion de la Société au château de Castelnau-d'Estrétefonds..... 120
Abbé Auriol. — Cinq châsses du seizième siècle conservées à Saint-Sernin, *avec figures et planche VII*..... 122
E. Delorme. — Note sur un marbre antique trouvé en Gascogne, *avec planche VIII*..... 135
Abbé Breuil et comte Bégouen. — Peintures et gravures préhistoriques dans la grotte du Mas-d'Azil (Ariège), *avec planches IX et X*..... 139
Ad. Couzi. — Deux pierres sculptées de l'église de Poubeau, près Luchon, *avec figures*..... 143
— Porte de l'église du hameau de Sainte-Marie (Haute-Garonne), *figure*..... 146
Joulin. — Conclusions d'un mémoire sur les sépultures protohistoriques du Sud-Ouest..... 148

CONCOURS POUR LES PRIX ET LES MÉDAILLES

La Société dispose de deux prix décernés alternativement; elle ne désigne aucun sujet de concours ; il suffit que les ouvrages soient inédits et du domaine de l'archéologie ou de l'histoire.

1° *Un prix de la valeur de 300 francs*, fondé par M. de Clausade et portant son nom.

Ce prix sera décerné en 1914.

2° *Un prix de la valeur de 200 francs*, fondé par le docteur Ourgaud et portant son nom.

Ce prix sera décerné en 1915.

Des prix de 100 francs et des médailles pourront être accordés, chaque année, aux auteurs qui adresseront des travaux inédits sur des matières qui font l'objet des études de la Société.

Les ouvrages, imprimés dans l'année, relatifs à l'Histoire, à l'Archéologie ou au Folklore de la France méridionale peuvent obtenir les prix réservés ou des encouragements.

La Société décerne aussi des prix et des médailles aux personnes qui lui signalent et lui adressent des objets anciens : *chartes, manuscrits, inscriptions, monnaies, médailles, poids, peintures, sculptures, dessins, plans, meubles, vases, armes de pierre, de bronze ou de fer, bijoux*, etc., ou qui lui en transmettent les descriptions détaillées, accompagnées de figures, ou qui ont rendu des services à l'archéologie.

Adresser tous les manuscrits, imprimés et objets, **avant le 1er avril**, au Secrétaire général de la Société, hôtel d'Assézat.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU

MIDI DE LA FRANCE

FONDÉE EN 1831, ET RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE
PAR DÉCRET DU 10 NOVEMBRE 1850

NOUVELLE SÉRIE N° 39

Séances de novembre 1908 à juillet 1909.

Adresser la correspondance au siège de la Société, Hôtel d'Assézat

---

TOULOUSE
ÉDOUARD PRIVAT LIBRAIRE-ÉDITEUR
Librairie de l'Université
14, RUE DES ARTS (SQUARE DU MUSÉE)

1909

Note pour la reliure : trois années forment un volume (1907, 1908, 1909).

TABLE DES PRINCIPAUX ARTICLES DU BULLETIN

Pages.

En l'honneur de M. Cl. Perroud, quittant Toulouse..... 337
Mort de Mgr Mathieu..... 341
Mort de M. l'abbé Cau-Durban..... 342
Ouvrage de M. Lapierre, Histoire de l'Académie royale de Toulouse..... 347
Marquis de Champreux d'Altenbourg. — Le missel d'Alan (H.-G.)..... 352
J. Chalande. — Blasons inédits des capitouls de 1745 et 1752..... 354
Mort de M. Paul Privat, éditeur de l'Histoire de Languedoc, avec portrait hors texte..... 357
De Bourdès. — Charte de 1261, en roman, délimitant les vicomtés de Bruniquel et de Montclar, *avec planche hors texte*..... 359
J. Chalande. — La rue des juifs à Toulouse..... 367
Le missel de Portet (Haute-Garonne) en danger d'être perdu..... 373
Barrière-Flavy. — Sceau du prieur de La Chapelle-Graillouse (Ardèche). 377
Mort de M. le baron de Rivières..... 378
Degert. — Constitution synodale du diocèse de Saint-Papoul. Contribu- à l'histoire de l'imprimerie à Toulouse..... 381
Delort. — Rapport général sur le concours de 1908-1909..... 384
Mort de M. Luchaire..... 395
Barrière-Flavy. — Les objets d'art du diocèse de Rieux..... 396
Ouvrage d'Emile Male. — L'art religieux de la fin du moyen âge en France..... 404
Barrière-Flavy. — La cuve baptismale de Cintegabelle (Haute-Garonne). 409
Adher. — La misère de la France en 1721..... 414
Mort de M. l'abbé Bardier..... 418
J. Delort. — Armoiries de Toulouse sculptées sur une pierre de l'ancien hôtel Saint-Jean..... 419
Auriol. — La croix de la halle de Cordes (Tarn)..... 429
Adher. — Note sur un fief de l'abbaye de Cayrac..... 433
Mort de M. Ernest Roschach, *avec portrait hors texte*..... 435
Mort de M. Edmond Cabié..... 440
Une inscription lapidaire de 1295 à Samatan (Gers)..... 443
Adher. — Lettre du sculpteur Marc Arcis (1711)..... 443
Harot. — Armoiries des communes de la Haute-Garonne..... 448
De Rey-Pailhade. — Podomètre de Lavoisier et ancien calendrier républicain..... 469
Milhau. — Deux tableaux de Saint-Sernin..... 470
Auriol. — Sarcophage paléo-chrétien de saint Germier à Muret..... 472
Comte Begouen. — Dessins de Raymond Lafage..... 476
J. de Lahondès. — Le blason de Cominihan à Toulouse..... 477
— Le vieux Toulouse : une épave des Pénitents-Gris..... 480
Adher. — Eléments d'un dictionnaire topographique de la Haute-Garonne. 485
J. de Lahondès. — Le collège de Pampelune à Toulouse..... 487
Esquirol. — Travaux d'art en 1579, bail à besogne..... 506
Portal. — Pierre tombale d'un Toulousain aux environs d'Albi..... 508
J. de Lahondès. — Cloche de 1541 de l'église de Montcabrié (Tarn)..... 510
J. Lestrade. — Huit baux à besogne concernant des œuvres d'art du pays toulousain..... 513
Auriol. — Un bas-relief eucharistique de l'Isle-en-Jourdain..... 522
Etienne Mazas et J. de Lahondès. — Instruments de musique des peintures de Sainte-Cécile d'Albi (Tarn)..... 524
J. de Lahondès. — Inscription lapidaire du treizième siècle à Ramonville..... 534

ANNÉE ACADÉMIQUE 1908-1909

Réunion extraordinaire du 14 novembre.

En l'honneur de M. C. Perroud.

Présidence de M. J. DE LAHONDÈS, *président.*

La Société s'est réunie dans la plus complète intimité pour témoigner sa sympathie respectueuse et ses regrets à l'un de ses membres résidants qui s'éloigne de Toulouse.

M. Claude Perroud, Recteur de l'Académie, a pris sa retraite.

Il appartenait à la Société depuis longtemps et il avait été fort assidu, plus que bien d'autres, à nos séances hebdomadaires, malgré l'ampleur des charges officielles qui lui incombaient; il avait souvent, avec une bonne volonté parfaite, fortifié notre action.

Aussi la Société, à titre exceptionnel, lui offrait-elle un punch dans ses salons brillamment décorés. La plupart de ses membres étaient présents, ainsi que les correspondants de la région.

M. DE LAHONDÈS, président, a exprimé en ces termes les sentiments de tous :

« Monsieur et cher Collègue,

« La Société archéologique, dès qu'elle a appris votre prochain départ inattendu, s'est montrée désireuse de vous exprimer ses vifs regrets et, en même temps, de vous exprimer l'hommage de sa reconnaissance pour la part que vous avez prise à ses travaux et aussi pour les services que vous avez rendus à l'art toulousain.

« Vous avez, en effet, employé l'autorité que vous donnait votre haute situation et l'estime de tous pour votre caractère à attirer les libéralités des pouvoirs publics sur notre province. C'est à

vous que nous devons la reprise des fouilles de Martres qui avaient été interrompues pendant tant d'années et qui fut inaugurée par un des professeurs de votre Faculté, qui était aussi un de nos collègues, le regretté Albert Lebègue, enlevé si jeune encore à la science et à ses amis.

« Il y a un quart de siècle avait lieu, dans notre Ville, une Exposition, une des plus remarquables qu'on ait réalisée en province. Elle donna lieu à un grand mouvement intellectuel grâce à l'accord de l'Université et de toutes les Sociétés savantes. Elle vous dut beaucoup, mais il faut surtout rappeler le monument littéraire dont Julien Sacaze, cet autre confrère parti trop jeune lui aussi, avait eu l'initiative et la direction, ces vingt-cinq volumes de documents sur les dialectes de langue d'oc dans notre midi pyrénéen obtenus, grâce à vous, de *tous* les instituteurs de la région.

« Il est à Toulouse un édifice très vénérable qui nous est particulièrement cher par l'originalité de son caractère local et sa beauté d'art absolue, d'un intérêt spécial pour vous puisqu'après avoir été vivifié par la haute intelligence et la grande âme de saint Thomas d'Aquin, il est devenu la chapelle du grand Lycée de Toulouse. Il n'a cessé d'être l'objet de votre sollicitude et, dans ce moment même, vous sauvez d'une menace de ruine le fier clocher, premier modèle de tant d'autres dans la province. On le voit avec joie, couronné, comme d'une aigrette triomphale, par un élégant échafaudage, et, grâce à vous, en effet, il pourra, restauré avec art, longtemps encore braver l'effort des siècles. Vous dégagez aussi les chapelles de l'abside des baraques qui les déshonoraient, et les robustes et superbes contreforts réapparaîtront désormais de la base au faîte dans leur élancement qui est vraiment une éloquence.

« Hier encore, vous vouliez bien m'informer que le Conseil académique, sur la demande des amis du vieux Toulouse, mais j'en suis sûr aussi d'après vos instances, car nous en avions déjà causé ici même avec vous, venait de donner des instructions à l'architecte chargé de ce service, pour la conservation de la tour Mauran, un des plus anciens témoins de la libre vie toulousaine avant la croisade, donjon d'une maison qui, depuis trois siècles, était devenu un asile d'études et de savoir et qui, à travers des vicis-

situdes nouvelles, ne cessera pas d'abriter du moins les nobles travaux de la pensée[1].

« D'autres vous remercieront de la prospérité que vous avez rendue à la vieille Université de Toulouse, la seconde de France, que vous dirigez depuis plus d'un quart de siècle. Mais nous ne pouvons taire notre gratitude pour le profit que nous tous ici, hommes de recherches ou simples curieux des choses de l'esprit, avons retiré des cours publics dont vous avez si largement fait étendre le nombre. Moins encore pouvons-nous oublier que c'est à trois de nos confrères que vous avez confié des cours nouveaux : l'un, celui de l'histoire de l'art et particulièrement de l'art toulousain, poursuivi si brillamment et avec un tel succès; l'autre, exposant à un public étonné et charmé les incessantes et inattendues découvertes sensationnelles d'une science nouvelle avec l'ascendant que donne la renommée européenne de notre cher secrétaire général. Le troisième enfin, si utile parmi les sciences auxiliaires de l'histoire, initie les futurs maîtres à la paléographie et à toutes ses branches.

« Ici, d'ailleurs, devant cette table où sont fraternellement réunis avec nous plusieurs de vos professeurs, nos confrères, d'une valeur si haute, ne pouvez-vous pas vous croire toujours dans votre domaine universitaire?

« La bibliothèque de la Société n'a-t-elle pas aussi été enrichie par votre belle publication des lettres de Mme Roland, accompagnée de notes et appendices, qui éclairent si richement l'histoire de l'époque tumultueuse où vécut cette âme ardente ouverte à toutes les généreuses illusions ?

« Mais, à côté du Recteur éminent, de l'archéologue au goût sûr et élevé, je dirais même au-dessus, si vous le permettez, il y a l'homme, l'homme plein de bonne grâce aimable, dont l'accueil fut toujours si bienveillant et le commerce si cordial. qui fut sans cesse au milieu de nous le familial confrère dont le sourire autorisant la camaraderie ne quittait jamais le visage, comme on le voit d'ailleurs sur le portrait qui nous conservera, malgré la distance, un souvenir bien cher.

1. La bibliothèque littéraire de l'Université prendra la place qu'occupait celle du Grand Séminaire.

« Et puisque, par une correspondance providentielle, c'est aujourd'hui, me dit-on, la Saint-Claude, veuillez, Monsieur et cher Confrère, agréer nos souhaits d'heureuse fête, de longs jours au milieu de votre jeune famille sous le ciel de Provence, et pour nous, laissez-nous compter, comme vous nous le faites espérer, sur d'annuels retours à Toulouse, Toulouse qui a pris une si grande part dans votre vie. Votre présence sera pour nous tous un jour de fête. »

M. Perroud, visiblement ému par ces paroles longuement applaudies, a répondu qu'il avait grand regret de se séparer de ses confrères de la Société archéologique. Il fut accueilli par eux avec cette bonne grâce qu'ils réservent aux universitaires. Au sein de la Société, l'union est complète entre les érudits indépendants et les maîtres de l'enseignement public. M. Perroud a goûté les joies de cette bonne entente. Il ajoute que sa pensée n'abandonnera jamais le souvenir de nos mardis et des relations affectueuses qui se formaient sous la direction si habile et si douce du meilleur et du plus distingué des présidents. Toulouse a un charme tout particulier avec son histoire très importante, comme il est naturel pour la seconde capitale de la France, et ses monuments remarquables, généralement fort beaux, et ses traditions artistiques et littéraires. M. Perroud s'était vite acclimaté dans une telle ville; il avait consacré sa vie au service de ses intérêts intellectuels. Souvent, auprès des membres de la Société archéologique, il s'était reposé de ses travaux administratifs. Il espère revenir quelquefois assister aux séances et jouir encore de cordiales sympathies. Il exprime sa vive gratitude en disant au revoir.

Au cours de la causerie pleine de cordialité qui a suivi, il a été décidé que le secrétariat formerait, avec les documents principaux conservés dans ses archives ou chez ses membres, un grand registre commémoratif de son histoire et de ses principaux actes depuis son origine en 1831. A cet effet, le procès-verbal de la réunion tout amicale de ce jour a été dressé sur in-folio et signé par tous les présents.

Séance de rentrée du 24 novembre.

Présidence de M. J. de Lahondès, *président.*

Mort de Monseigneur Mathieu.

M. le Président ouvre la séance et prend la parole en ces termes :

« Notre année de travail s'ouvre sous la douloureuse impression d'un double deuil. Son Eminence le cardinal Mathieu vient de succomber après quelques jours de souffrance et au moment où une amélioration dans son état avait paru permettre de concevoir l'espérance de le conserver.

« Le cardinal Mathieu n'avait passé que trois années à Toulouse. Les moments d'un archevêque sont très absorbés, aujourd'hui surtout, et ne lui laissent guère de liberté. Aussi ne pûmes-nous jouir de son assistance à nos réunions et du profit de ses communications. Il avait cependant vivement apprécié sa nomination de membre résidant, et une des dernière fois que j'eus l'honneur de le voir, il exprima ses regrets de n'avoir pu venir encore et ajouta : « Désormais je vous étonnerai par mon assi-« duité. »

« Il aimait à revêtir sa pensée d'une forme piquante. Il y avait du Gascon dans ce Lorrain, et je ne pense pas manquer de respect à ce prince de l'Eglise en lui attribuant l'une des qualités d'esprit et de verve qui ont contribué à la popularité *del nouste Henric.*

« Elle le rendit bientôt populaire à Toulouse. Mais s'il se plaisait à se montrer familier avec le peuple, il était aussi précédé dans notre ville par une renommée littéraire qui le fit admettre, peu de semaines après son arrivée, à l'Académie des Jeux Floraux et à la Société archéologique. Il se rattachait à nos travaux par ses études historiques, parmi lesquelles l'*Histoire du duché de Lorraine*, l'un des meilleurs ouvrages publiés par l'Académie de Stanislas, à Nancy. Mais sa réputation auprès du grand public s'accrut et s'étendit surtout par ses derniers livres : l'histoire du Concile d'où surgit l'élection du pape Pie X, livre qui fit beaucoup

de bruit, surtout à Rome où on n'aime pas le bruit, et plus encore celle du Concordat de 1801, pour laquelle ses recherches nouvelles dans les archives de la chancellerie romaine lui fournirent une somme d'inédit. Quelques semaines avant sa mort, il donnait encore au *Correspondant*, grâce aux mêmes sources, une dernière étude sur le nouveau Concordat de 1817, entre le Saint-Siège et le gouvernement de Louis XVIII.

« D'ailleurs, outre la nouveauté des informations, les écrits historiques du cardinal s'animaient d'une saveur très particulière, grâce à la personnalité de son esprit et à la verve de son style.

« La Société s'unit aux regrets qu'a excités partout, dans le monde ecclésiastique comme dans celui du savoir, et particulièrement parmi les compagnies auxquelles il appartenait, la mort prématurée du cardinal Mathieu.

Mort de M. l'abbé Cau-Durban, correspondant.

« Quelques jours avant sa fin, nous perdions l'abbé Cau-Durban. Il nous tenait de plus près, car il avait été un assidu de nos séances pendant son trop court séjour à Toulouse, et auparavant ses communications incessantes le mettaient en constants rapports avec nous. Il fut le premier à étudier les temps préhistoriques dans son pays du Couserans, et par lui sont devenus célèbres le Sarrat de Guilaire, le cimetière d'Ayer et bien d'autres localités où ses fouilles amenèrent des découvertes d'une importance très spéciale. En même temps, les antiquités romaines de la même région sollicitaient ses études. La première fois que j'eus l'honneur et le plaisir de le voir, il y a plus de trente ans, ce fut dans une visite qu'il me fit à la campagne, voisine de celle du grand Séminaire de Pamiers où il venait souvent, pour me montrer une inscription estampée sur la pierre funéraire de Tolton où des noms indigènes s'unissent, comme sur tant d'autres, à des noms romains.

« Il scrutait aussi l'histoire de son pays ; il a écrit celle de l'abbaye du Mas-d'Azil, du clergé couseranais pendant la Révolution, et publié les Mémoires du comte de Terssac.

« Enfin, demeurent vivants dans notre souvenir l'aimable cordialité de ses rapports avec nous, la verve avec laquelle il exposait les

récits de ses voyages, soit au milieu de nous, soit dans les conférences publiques le jour de notre séance solennelle, soit à la Société de géographie, verve toutefois qui ne s'égarait pas et que la sûreté d'information, la pénétration de vue et la rigueur d'observation maintenaient dans l'absolue science archéologique.

« Le cher souvenir de M. l'abbé Cau-Durban demeure fixé parmi nous par la belle collection des antiquités préhistoriques de l'âge du bronze et du fer recueillies par lui et que le Musée Saint-Raymond vient d'acquérir, tandis que l'inscription romaine est entrée au Musée des Augustins.

« Le Musée d'histoire naturelle a reçu en don les séries de l'âge de la pierre et notamment celles de la grotte de Marsoulas.

« M. l'abbé Cau-Durban est mort le dimanche 23 août, chanoine de l'église cathédrale de Pamiers, après avoir été curé de l'importante paroisse de Lavelanet, lorsqu'il quitta Toulouse. Des fatigues prématurées l'avaient amené à prendre avant l'heure un repos bien gagné et d'ailleurs relatif, dans une stalle canoniale, et sa santé affaiblie l'a entraîné à une mort précoce ; il avait soixante-quatre ans. Peut-être pouvons-nous nous dire, qu'après l'ivresse de ses premières découvertes autour de sa cure de Bordes-sur-Lez, les jours les plus heureux de sa vie ont été ceux qu'il a passés au milieu de nous, à Toulouse, où il pouvait satisfaire pleinement ses curiosités d'esprit, son goût des recherches scientifiques, sa satisfaction de converser avec des hommes de science et d'art qu'il avait rencontrés rarement dans ses montagnes, enfin, les joies vraiment familiales de notre cordiale camaraderie à l'hôtel d'Assézat.

« La Société unit dans les mêmes regrets le prince de l'Eglise et le modeste curé de campagne, qui, l'un et l'autre, lui ont apporté leur part d'illustration[1]. »

1. Principales œuvres de M. l'abbé Cau-Durban :

Etudes sur la vallée d'Aran, 1880. — *Deux jours à Bosost*, 1882. — *Sépultures antiques au Sarrat-de-Guilaire*, 1882. — *Cachette des Artz*, 1882. — *La grotte d'Enlène*, 1885. — *La grotte de Marsoulas*, 1885. — *Souterrain de Gaillac-Toulza*, 1885. — *Nécropole d'Ayer*, 1887. — *Une ancienne confrérie rurale au Couserans*, 1884. — *Confrérie de Saint-Jacques-le-Majeur en Couserans*, 1892. — *La période révolutionnaire à Castelnau-Durban*, 1892. — *La Révolution à Saint-Lizier*, 1895. — *Abbaye du Mas-d'Azil*, 1897. — *Mémoires du comte P.-C. Faydit de Terssac*, 1901. — *L'art français en*

M. E. Cartailhac tient à ajouter un mot personnel à ces regrets que M. le Président a exprimés au nom de tous. M. Cau-Durban était un ami de vieille date. Vers 1884, un groupe de jeunes gens, qui sont aujourd'hui professeurs, lui était présenté par celui qui faisait à la Faculté des sciences un cours libre d'anthropologie préhistorique. Aussitôt l'humble paroisse de Bethmale fut en fête, et les étudiants, admirablement accueillis, avaient longuement admiré les monuments épars dans cette contrée sauvage et les premières moissons préhistoriques du très modeste et du très séduisant curé. Depuis ce jour, M. Cartailhac avait bénéficié de la confiance et de l'amitié de M. Cau-Durban.

On doit des remerciements particuliers à sa nièce, Mlle Adèle Cau-Durban, qui a favorisé, autant qu'il dépendait d'elle, le sort des collections formées avec tant de patience et de travail sans parler des frais. Elle a tenu à remplir les intentions de son oncle au profit des Musées de Toulouse et de Foix. C'est un exemple qu'elle a donné et que sa modeste situation rend plus méritant encore.

M. J. de Lahondès ajoute quelques mots pour réitérer l'expression des regrets de la Société qui voit l'un de ses membres, M. Perroud, s'éloigner de Toulouse et passer à la Classe des membres correspondants.

Il adresse ses félicitations à M. l'abbé Degert, membre de la Société, directeur de la *Revue de Gascogne*, à qui l'Académie des sciences morales et politiques vient de décerner le beau prix Victor Cousin pour son étude sur *Chrysippe et le stoïcisme*, sujet mis au concours. C'est la troisième fois que M. l'abbé Degert voit l'Institut de France couronner ses travaux.

M. le Secrétaire général appelle l'attention de la Société sur le nombre et l'importance des publications reçues pendant les vacances. Chaque année, la Société peut constater l'accroissement de la

Navarre sous Charles le Noble, 1902. — *Le clergé du Couserans pendant la Révolution*, 1903. — *Mémoires du marquis Jean-Fr.-B. de Thézan*, 1903. — *Station d'Ayer, l'âge du bronze dans l'Ariège*, 1884. — *Etude sur la vallée d'Aran*, 1880. — *Vallée de Bethmale*, 1887. — *L'Andorre*. — On trouvera une bibliographie complète, par M. l'abbé Blazy, dans *Bul. Soc. ariég. des sc. et let.*, t. XII.

bibliothèque, et ce fonds, de plus en plus, mérite l'attention. Il est d'ailleurs classé avec soin, surveillé comme il convient, et une somme est régulièrement affectée aux reliures.

Parmi les ouvrages nouvellement reçus, il faut citer les suivants :

Inventaire général des richesses d'art de la France, t. VIII, 1908. Envoi du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts.

Pages choisies, de Charles Jarrin, 312 p. in-16, 1906, et du même *Poëmes de Bresse et de Bugey*, 326 p. in-16, 1908, Toulouse et Bourg-en-Bresse. M. Cl. Perroud, qui offre ces deux petits volumes, les a édités (l'un en collaboration avec M. J. Buche) et le but a été de rendre hommage à un ami disparu et très cher, de sauver de l'oubli des œuvres qui ne peuvent qu'inspirer un amour profond de la terre natale, de la France d'abord, puis de ces petits pays de Bresse et de Bugey. Ce sont des extraits d'ouvrages considérables d'histoire locale, des réimpressions de notes éparses dans les journaux et périodiques locaux. Charles Jarrin, né à Bourg en 1813, mort en 1900, fut bibliothécaire de cette ville, très passionné pour ses livres, vraiment instruit et d'un esprit « des plus critiques et des plus affranchis ». Disciple fidèle de Lamennais, ce penseur et cet écrivain avait une science, une philosophie, un travail original remarquables. Bénédictin sincèrement modeste qui songea sans cesse dans son travail d'historien à faire revivre l'ancienne France, à préparer la France de demain. Il honora hautement la Société d'émulation de l'Ain. M. le recteur Perroud et M. le professeur Buche ont voulu faire de ces deux petits volumes, destinés au grand public et à leurs concitoyens, un livre d'éducation patriotique, et ainsi rendre service à l'éducation nationale.

La Société archéologique du Midi exprime aux éditeurs et en particulier à M. Perroud, l'un de ses membres, tous ses compliments.

Le Secrétaire général ajoute que les petits articles qui forment les *Pages choisies* et qui sont rangés chronologiquement depuis les « temps de la Pierre polie, les Monuments mégalithiques de Bourg, les Romains chez nous, le Culte de la forêt », etc.,

jusqu'à la Révolution de 1848, offrent un intérêt soutenu et les mille détails que l'on y trouve pour les périodes récentes, fort agréablement racontés, sont très séduisants.

M. Philippe Lauzun, notre correspondant, secrétaire perpétuel de la Société des sciences, lettres et arts d'Agen, envoie la *Correspondance de Bory-Saint-Vincent*. 360 p. in-8°, Agen, 1908. Bory-Saint-Vincent, soldat de la grande armée, politicien, mais toujours et avant tout naturaliste, une des figures les plus originales de France, méritait cette publication à bien des titres. Ses lettres éparses et inédites réunies avec soin, accompagnées d'une introduction fort érudite et de notes multipliées, sont précieuses pour l'histoire de son temps, de tous les personnages, de tous les événements.

La bibliographie de Bory-Saint-Vincent donne une idée du nombre de ses ouvrages très variés et qui sont encore souvent cités. Les lettres, au nombre de cent soixante-dix-huit, vont du 29 fructidor an VI au 27 mai 1847. Elles contribueront beaucoup à servir la réputation de cet Agenais. Ce sont surtout des documents pour l'histoire des sciences. Deux portraits y sont joints, l'un de Bory-Saint-Vincent, l'autre de Léon Dufour, autre naturaliste plus oublié.

M. E. Cartailhac offre, au nom de M. l'abbé H. Breuil, notre correspondant, une brochure sur les *Traces laissées par l'Ours des cavernes* dans certaines grottes à peintures et à gravures, Paris, 16 p. in-8°.

En septembre 1902, l'abbé Breuil et le Dr Capitan remarquèrent pour la première fois ces coups de griffes sur les parois d'une grotte de la Dordogne, à Montignac. Ces traces, superbement conservées, furent observées de nouveau en 1903 dans la caverne d'Altamira, en Espagne, et dans celle de Font-de-Gaume (Dordogne). Plus récemment, dans la grotte de Gargas et de Bétharram (Hautes-Pyrénées), dans celle du Portel-Loubens (Ariège), ailleurs encore ; MM. Breuil et Cartailhac se partagent ces découvertes. C'est un fait nouveau, tout à fait indépendant des peintures et des gravures tracées par les hommes paléolithiques, mais fort curieux. Les moindres détails de l'époque pleistocène et de nos cavernes ont leur intérêt.

M. Cartailhac fait passer sous les yeux de la Société des photographies, admirablement réussies, de ces vestiges d'un lointain passé et qui ont duré intacts jusqu'à nous, grâce à l'extraordinaire immobilité de toutes choses dans l'intérieur de certaines cavernes. Les millénaires passent et rien n'est modifié. Des observations faites par M. Breuil dans la grotte de Castillo, en Espagne, démontrent que l'habitat des grands ours au front bombé, l'espèce éteinte à laquelle il faut attribuer ces coups d'énorme griffe, fut quelquefois contemporain de l'occupation par l'homme.

Séance du 1er décembre 1908.

Présidence de M. Jules de Lahondès, *Président.*

M. le Président lit une lettre de M. Jaudon, membre correspondant, procureur général à Besançon, qui a eu l'amabilité d'envoyer son discours d'installation à la tête du parquet de cette ville. Notre confrère consacre une page à l'hôtel d'Assézat; il exprime des souvenirs émus aux Académies de ce palais et à leurs membres.

M. le Président présente une magnifique série d'aquarelles de M. Eug. Harot, notre jeune lauréat et correspondant, représentant des armoiries des villes, bourgs et villages du département de la Haute-Garonne. La Société publiera ces armoiries, mais malheureusement ses ressources trop modestes l'obligeront à les donner en noir.

Notre confrère, M. Jean Fourgous, nous a envoyé une ample série de belles cartes postales. Exemple à suivre!

M. Eugène Lapierre, membre libre, offre le premier volume de l'*Histoire de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, notre ancienne Académie royale depuis 1640 jusqu'en 1793. Le Président, interprète des sentiments de l'assemblée, adresse à M. Lapierre ses compliments pour le nouveau et signalé service qu'il vient de rendre ainsi à notre ville.

M. le Président analyse cette étude :

Lorsqu'au confluent du sentiment chrétien et des lettres antiques la France ouvrit un de ces siècles où, selon la parole de Lacordaire, le genre humain se regarde pour s'estimer, Toulouse s'unit et concourut à cet essor. Tandis que les Jeux Floraux attendaient une régénération devenue nécessaire, des hommes de savoir et de goût se réunissaient pour s'entretenir de lettres et de sciences, préparant ainsi la formation de la future Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres.

M. Eugène Lapierre vient d'écrire l'histoire de ces prémices avec l'érudition, la recherche avertie des sources, la précision des détails, le piquant des anecdotes et le charme d'une forme alerte qui révèlent le fin lettré aussi bien que l'archiviste sûr.

Le premier groupe de ces initiateurs se réunit, en 1640, dans la maison du sous-doyen du présidial Vendages de Malapeyre à l'ancienne rue des Joglars, déjà appelée rue du Canard, sur l'angle du coin de Brocoal aujourd'hui n° 8. La porte avec blason à la clef est encore la même; mais les rues n'étaient pas éclairées le soir et les associés se dirigeaient à l'aide d'une lanterne. Leur nom fut aussitôt tout trouvé ; ils s'appelèrent les Lanternistes et prirent pour devise : *Lucerna in nocte*[1].

Gabriel Vendages de Malapeyre succéda à son père dans sa charge de magistrat. C'était un savant et aussi un amateur d'art, un collectionneur, précurseur par suite dans une autre voie ; c'était surtout un fervent du culte de la Vierge. Vers l'âge de soixante ans il s'improvisa poète en son honneur et lui dédia un sonnet chaque jour. Il fonda plus tard le prix du Lys aux Jeux Floraux. Il fit construire, enfin, sur le flanc septentrional de la grande église des Carmes, en face de la rue qu'il habitait, la chapelle de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, dont il ne reste que le tableau de la *Présentation de la Vierge au Temple* conservé au Musée, daté de 1662 et signé par Lafosse.

Les premiers lanternistes furent les deux frères Pélisson, les avocats Masson et Falguières, le conseiller au Parlement de Caumels, l'amateur de poésie et de physique de Lagarde, Le Garréjal, conseiller au présidial, Dèségaux, Azèma, Salarin.

Le groupe se dispersa mais se réunit ensuite en 1667, avec de nouveaux adhérents parmi lesquels Vendages de Malapeyre, chez le président à mortier Garaud de Donneville, logé à l'angle de la rue Tolosane

1. L'*Illustration du Midi*, publiée dans notre ville de 1863 à 1866, très estimable essai de décentralisation, unique en son genre dans toutes nos provinces, a donné une fort jolie gravure sur bois, « les Lanternistes », composition d'un artiste de mérite, Blairsy, gravure excellente de Chambaron, p. 61, 1863.

et de la rue Bordalèse aujourd'hui rue Merlane, plus tard à la place Perchepinte à l'hôtel de Montredon actuel.

Trois ans après, les réunions se tinrent dans l'hôtel du trésorier général de France de Nolet, l'ancien hôtel de Pins de la rue des Hunyères. Ce fut une période très brillante. Le fils de la maison faisait applaudir ses vers faciles et galants. La présidente de Druilhet répondait avec des rimes quelque peu folâtres et la mode des bouts rimés permettait de lui pardonner des sonnets singulièrement osés.

Mais le sujet bientôt imposé pour le prix du sonnet fut : la gloire du roi.

Les Lanternistes se rassemblèrent encore chez M. de Carrière près du collège de Foix. Le duc du Maine, gouverneur du Languedoc, leur accorda sa haute protection. Les capitouls les logèrent dans une maison qu'ils possédaient à la place du Pont-Neuf.

Mais la fin des Lanternistes s'approchait. Les derniers se réunirent à l'ancien hôtel de la sénéchaussée de la rue des Fleurs, chez M. de Mondran, trésorier de France, dont le fils, doyen de l'Académie de peinture, conçut le plan des promenades de Toulouse.

Palaprat avait projeté, lorsqu'il fut président du Consistoire, une renaissance des Jeux Floraux en lui adjoignant des hommes de science. Mais ce fut un membre de l'Académie française, Simon de Laloubère, qui parvint à faire ériger en Académie l'ancienne compagnie du Gai savoir.

Devant cette rivalité, les Lanternistes s'éteignirent vers 1704.

Un quart de siècle après, plusieurs hommes amis des sciences jugèrent fâcheux pour Toulouse que l'étude de la physique fût entièrement négligée tandis qu'elle était cultivée dans d'autres villes moins importantes.

Une première réunion fut tenue le 14 mars 1729 chez l'apothicaire Sage et la création d'une Société fut résolue pour être associée à l'Académie des arts et des sciences de Paris. Des hommes du monde, des magistrats s'adjoignirent dans les réunions suivantes et, dès 1730, les capitouls donnèrent à la nouvelle Société, appelée dès lors Académie des sciences, un jardin situé auprès du collège Saint-Bernard, où fut établi aussitôt un jardin botanique ; puis une tour de l'enceinte, près de la porte Saint-Etienne, pour un observatoire. Le comte de Caraman, petit-fils de Riquet, passionné pour les sciences, se déclara le protecteur et le bienfaiteur de la Société. Les lettres patentes de Louis XV de juin 1746 l'érigèrent en Académie royale des sciences, inscriptions et belles-lettres. La première séance se tint le 21 juillet sous la direction du président à mortier d'Orbessan.

Le comte de Caraman donna et meubla une maison à la rue des Péni-

tents-Blancs. Mais, en 1751, l'Académie acheta la maison de l'ancienne sénéchaussée, auprès de laquelle les ingénieurs et astronomes Garipuy et Darquier firent construire une tour ronde pour l'observation des astres.

L'analyse des travaux et la narration des séances continue dans le récit animé de M. Lapierre jusqu'à la séance du 15 juin 1793 où les académiciens, qui ne s'étaient réunis que bien rarement dans les mois qui avaient précédé, n'osèrent plus s'entretenir que du mauvais état du pavé des deux cours de leur hôtel !

Notre confrère a ainsi décrit un siècle et demi de la vie intellectuelle de Toulouse. Il faut lire ces pages pour savoir combien elle fut féconde et de quel mérite furent les hommes qui la fertilisèrent par leur savoir et leur vaillance. Leurs biographies forment autant de récits qui excitent et renouvellent l'attention charmée par le mérite difficile et rare de dire beaucoup en peu de mots.

M. le Président informe la Société des suites de l'affaire de la succession de Mme de Clausade. Plusieurs membres échangent leurs vues au sujet de la marche du procès en cours.

M. Pasquier, membre résidant, entretient ses confrères des travaux exécutés entre la préfecture et la cathédrale Saint-Etienne, On projette l'ouverture d'une voie allant de la place Saint-Etienne à la rue Saint Anne. Il sera nécessaire de surveiller les fouilles. afin de prendre note de tous les vestiges d'anciennes constructions que l'on pourra mettre à jour; on peut avoir la chance de découvrir des ruines romaines et romanes dans ce très antique sol de Toulouse.

La Société exprime le regret qu'en reconstruisant le mur de clôture du jardin de la préfecture, l'on ait détruit une petite porte renaissance qu'on aurait bien pu maintenir ou rétablir, si l'on avait eu moins de dédain dès épaves du vieux Toulouse.

M. Dumas, doyen de la Faculté des lettres, membre résidant, donne des renseignements sur l'installation d'une partie des services de la Faculté des lettres (bibliothèque, musée de l'histoire de l'art) dans les locaux de l'ancien grand Séminaire.

M. Emile Cartailhac présente à la Société le premier tome de la grande série éditée par ordre du prince de Monaco et qui a pour but l'exposition des découvertes de gravures et de peintures dans

les cavernes d'Espagne et de France. Ce volume, grand in-quarto, imprimé avec luxe, copieusement illustré de nombreuses planches, dont vingt-cinq en couleur, est consacré à la caverne d'Altamira, près Santillana del Mar (province de Santander, en Espagne). M. Cartailhac l'a rédigé en collaboration avec M. l'abbé Breuil, jeune et très distingué français du Nord, professeur d'anthropologie à l'Université de Fribourg, en Suisse, qui, en outre, a lui-même fait, avec un talent déjà fort remarqué, tous les dessins et les pastels en couleur que copient les planches. Celles-ci ont été chromolithographiées, par des procédés nouveaux et excellents, dans la maison toulousaine de MM. Sirven.

M. le Président déclare que cet ouvrage fait grand honneur à MM. Cartailhac et Breuil. Il servira aussi bien les progrès de l'archéologie et de l'histoire de l'art que la bonne renommée de la science française.

M. de Rey-Pailhade, membre résidant, a été prié par notre confrère M. le comte de Pibrac de diriger l'installation au château de Pibrac de deux cadrans solaires. Les principes mathématiques et les détails des calculs sont consignés dans un rapport que conserveront les archives du château. Ce manuscrit, relié avec art, est présenté à la Société et tous les membres présents à la séance sont invités à y apposer leur signature, souvenir désiré par M. de Rey-Pailhade et par M. de Pibrac.

Séance du 8 décembre 1908.

Présidence de M. Jules de Lahondès.

Avis est donné d'une candidature au titre de membre correspondant. MM. Privat, Delorme et Degert sont chargés du rapport.

La Société, sur la proposition du Bureau, déclare la vacance de deux places de membres résidants. La Société aura ensuite à pourvoir à d'autres vacances, car elle a perdu en 1908 M. Félix Regnault, et MM. Batiffol, Jaudon et Perroud se sont éloignés de Toulouse.

M. Pasquier communique le texte de la lettre que la Société décide d'adresser à M. le Préfet au sujet de la surveillance des

fouilles qu'on exécutera dans les dépendances de la préfecture et de la cathédrale.

M. le marquis de Champreux-d'Altenbourg, membre correspondant, présente trois magnifiques photographies qu'il a fait exécuter d'après un manuscrit célèbre de la Bibliothèque nationale, le **Missel d'Alan** (Haute-Garonne), et lit à ce sujet la note ci-dessous. Parmi ces photographies on remarque une miniature représentant le martyre de notre saint Sernin. La Société décide d'en faire faire une reproduction en photogravure. Mais la planche, trop grande pour le format de notre *Bulletin*, sera, vu son importance, éditée séparément et réservée à la prochaine livraison des Mémoires. On trouvera seulement ici la fin de la dernière colonne du manuscrit

Le Missel d'Alan (Haute-Garonne).

Alan fut la résidence favorite des évêques de Comminges.

Ils possédaient cette terre depuis le treizième siècle au moins, puisqu'à cette époque ils lui donnèrent des Coutumes et y appelèrent le roi en paréage.

Arnaud-Roger III de Comminges (1240-1260) aurait reconstruit son vieux château fort. Le cardinal de Foix le rebâtit et le fortifia de 1425 à 1430.

Mgr de Choiseul-Praslin le transforma au dix-septième siècle; ses armes sont gravées sur la porte d'entrée.

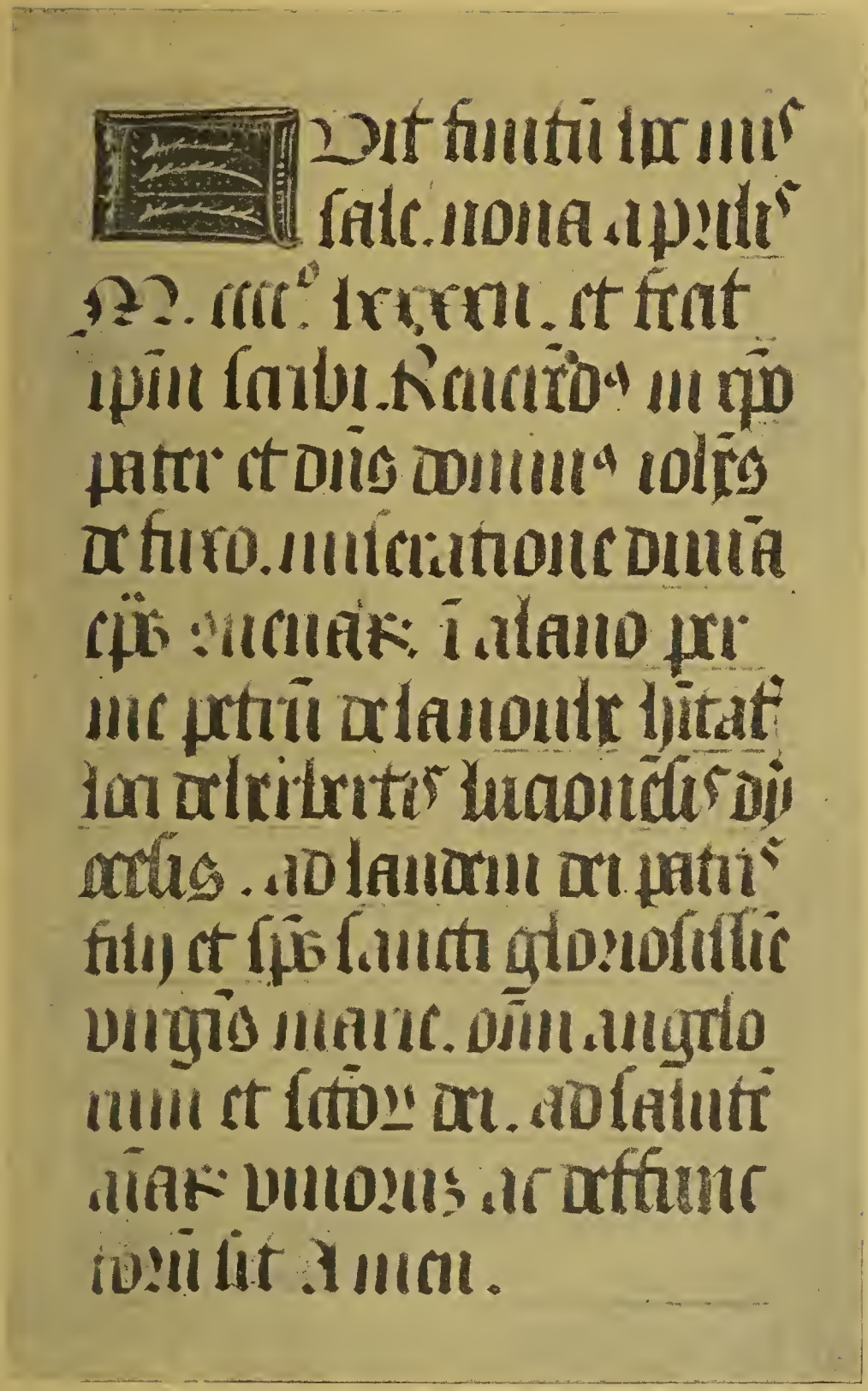
Jean-Baptiste de Foix y mourut en 1501, après avoir fait exécuter par Pierre de Lanoulx le célèbre « Missel d'Alan », conservé à Paris, à la Bibliothèque nationale, sous le numéro 16827 du nouveau fonds latin.

Le manuscrit fut terminé aux nones d'avril 1492 (Voir fig. ci-contre).

La miniature représentant le martyre de saint Saturnin donne l'idée de l'exécution superbe du manuscrit.

L'attitude et le mouvement des personnages son empreints du sentiment de la nature qui s'était introduit dans l'art depuis un siècle déjà. Le monument du temple est emprunté entièrement à l'architecture de la Renaissance italienne. La magnificence des marges rappelle celles do l'Antiphonaire de Mirepoix. Au bas de la page les armes de Jean de Foix sont supportées par deux anges : écartelé au premier et quatrième d'un coupé de Foix et de Bearn, au second et troisième de Comminges.

Sur une autre page présentée par M. de Champreux, deux lettres ini-



Fuit finitum hoc missale nona aprilis M CCCC° LXXXXII et fecit ipsum scribi Reverendus in Christo pater et dominus, dominus Johannes de Fuxo miseratione divina episcopus Convenarum in Alano per me Petrum de Lanoulx habitatorem loci de Herbertis Lucionensis diocesis ad laudem Dei patris filii et spiritus sancti gloriosissime Virginis Marie omnium angelorum et sanctorum Dei ad salutem animarum vivorum ac deffunctorum sit. Amen.

tiales en miniature représentent la Nativité et les deux sages femmes. entourent de langes l'Enfant-Jésus.

Alan, canton d'Aurignac, est aujourd'hui une modeste commune d'un millier d'habitants.

Le village a conservé une certaine importance; l'on y remarque encore un hôpital fondé par un de ses anciens évêques, Mgr Loubière du Bouchet. Cet hôpital est connu dans le pays sous le nom d'hospice de Lorette.

Lecture est donnée d'une notice envoyée par un de nos concitoyens, M. Jules Chalande. L'auteur, lauréat de nos concours, est fils de l'un de nos regrettés confrères. Son travail étant utile, l'impression en est votée, et le voici :

Blasons inédits des Capitouls de 1745 et de 1752.

La bibliothèque de la ville possède un plan de promenade projetée à Toulouse, gravé par F. Baour en 1752 (don de M. Cartailhac en 1880) et portant pour titre : « Plan d'une promenade publique à Toulouse ».

J'ai retrouvé ce plan, que je croyais unique, dans la précieuse collection de la Société archéologique, ainsi qu'une thèse en philosophie, gravée par le même Baour en 1752. J'avais bien la copie de cette thèse, mais j'avais perdu la trace de l'original et j'ignorais son existence à l'hôtel d'Assézat. (Elle fut également donnée par M. Cartailhac.)

Ces deux documents présentent un intérêt tout particulier, au point de vue de l'histoire du capitoulat, et comblent deux lacunes du onzième livre des *Annales de l'Hôtel de ville*, surtout le premier.

En 1751[1], le chef du Consistoire, Jean-Antoine Fabri, fit observer que les armoiries des capitouls qui figuraient sur les miniatures du *Livre de l'histoire* s'effaçaient avec le temps et donna le conseil de les blasonner au-dessous des noms de chaque capitoul, pour en perpétuer le souvenir.

Par cette innovation, qui ne vécut malheureusement que quelques années, à défaut des miniatures disparues dans l'auto-da-fé révolutionnaire du 10 août 1793, nous aurions eu le texte des annales qui nous aurait donné les blasons des capitouls. Mais la chronique de 1752[2], peu volumineuse, comprenant seulement six feuillets, a été arrachée du

1. Onzième livre des *Annales*, chronique 422.

2. Cette chronique devrait porter le n° 423 ; mais le numérotage ayant été fait postérieurement à l'arrachement des miniatures, c'est la chronique de 1753 qui porte ce numéro.

même coup de ciseaux qui a emporté les miniatures de 1752 et de 1753, et nous ne connaissions la liste des capitouls de cette année 1752 que par les annales de Du Rosoy. Elle est aujourd'hui affirmée par le plan découvert par M. Cartailhac, qui donne les noms de six capitouls et leurs blasons, dont un seul (P.-J.-F. Amblard, capitoul en 1752 et 1759) était connu par une autre gravure de Baour de 1759.

La thèse de 1745 donne les huits capitouls de cette année et leurs blasons également inédits.

Certains de ces blasons sont sujets à critique et semblent indiquer que l'artiste, qui cependant a beaucoup gravé d'armoiries, était peu versé dans l'art héraldique ; mais nous ne devons pas oublier aussi qu'à cette époque cet art était en complète décadence.

ARMOIRIES DES CAPITOULS DE 1745.

Noble Olivier de Montluçon, écuyer, capitoul de la Daurade, 1739-1741-1743-1745.

D'azur, à deux marteaux d'argent porés en sautoir, accompagnés de quatre fasces d'or, deux en chef et deux en pointe.

Noble Pierre-Nicolas Laporte[1], avocat, conseiller du roy, référendaire en la chancellerie. Capitoul du Pont-Vieux, 1733-1745-1746, chef du Consistoire.

D'azur, à deux coqs de combat affrontés d'argent; au chef de gueules, chargé de sable.

Noble Jean-Raymond Bébian, bourgeois, capitoul de la Dalbade, 1745.

D'argent à la fasce de gueules, accompagnée en chef d'un coq d'or, et en pointe d'un lion passant la tête contournée de gueules[2].

Noble Sébastien Marchal, écuyer, capitoul de Saint-Barthélemy, 1741-1743-1745-1747.

D'argent, à l'arbre lacéré de trois branches et arraché de sinople.

Noble Pierre-Salomon Pothovin, avocat, capitoul de Saint-Etienne, 1745.

Ecartelé, aux 1er et 4me de gueules orlé d'or, à l'écu en abîme d'argent à un demi-vol de gueules ; aux 2me et 3me de gueules orlé d'or, à la croix potencée et alézée de sable, cantonnée de quatre potencées de même; sur le tout d'azur un croissant d'or.

1. C'est une des maisons de ce capitoul qui s'écroula vers 1880 sur la place des Carmes.

2. Ces armes sont *à enquerre*, ainsi que plusieurs autres, mais nous les donnons telles qu'elles sont sur le document.

Noble Marc-Antoine Sambucy, avocat, capitoul de la Pierre, 1745.

Ecartelé, aux 1er et 4me d'or, au sureau de sinople posé sur un croissant de sable en champagne, au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or (qui est de Sambucy); aux 2me et 3me de gueules au croissant d'argent, en chef deux étoiles de sable (qui est de.....).

Noble Charles-François Francain, avocat et écuyer, capitoul de Saint-Pierre-les-Cuisines, 1745.

D'or, au lion rampant de gueules; au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or.

Noble Jean-Baptiste-Joseph Tournier, avocat, capitoul de Saint-Sernin, 1745-1758, chef du Consistoire.

D'argent à la tour crénelée de gueules, ouverture du champ, accompagnée de deux oiseaux naissants affrontés d'or (?) dans leurs nids de gueules: au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or.

ARMOIRIES DES CAPITOULS DE 1752.

Noble Pierre Labonne, seigneur d'Escabilian, écuyer, capitoul en 1752.

D'argent, au chevron de gueules sommé d'un croissant d'or (?) et accompagné en chef de deux étoiles de même et en pointe d'un arbre de sinople terrassé de même.

Noble Bernard Lapomarède de Laviguerie[1], avocat, capitoul en 1752. Chef du Consistoire.

D'argent, au lion passant de..... brochant sur le fût d'un arbre de sinople terrassé de même.

Noble Jacques Moncassin, notaire de la province de Languedoc, capitoul en 1752.

D'azur, au rocher d'argent, sommé d'une maison d'or; au chef de gueules, chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or.

Noble Jean-Baptiste Borrel, bourgeois, capitoul en 1752.

D'azur, à l'agneau pascal d'argent tenant une croix à la bannière d'or; au chef d'or (?) chargé de trois étoiles d'argent (?).

1. C'est à ce savant jurisconsulte que la *rue Laviguerie* (rue de la Sénéchaussée et des Hauts-Murats au dix-huitième siècle) doit son nom. Son hôtel situé à l'angle de cette rue et de la rue Montgaillard, vient d'être récemment démoli en partie, pour le percement de la rue Ozenne.

Noble Pierre Pratviel, notaire, avocat au Parlement, capitoul en 1752,
De gueules à trois fleurs de quatre fleurons (ou œillet) tigées et feuillées d'or, posées 2 et 1.

Pierre-Jean-François Amblard, docteur et avocat en Parlement, capitoul en 1752, chef du Consistoire en 1759.

Ecartelé, aux 1er et 4me d'argent, à une maison de gueules sur un mont de sable, au chef d'azur chargé de trois têtes d'oiseaux arrachées d'argent; aux 2me et 3me d'or, à une fasce ondée de gueules alézée d'argent, accompagnée en chef de deux roues d'azur et en pointe d'un tourteau de même.

Les armoiries de *N. Valmalette*, écuyer, et de *Joseph Gaillard*, écuyer, l'un et l'autre capitouls titulaires, ont été laissées en blanc par Baour.

N. B. — Je me proposais de publier ces armoiries dans une liste générale de blasons inédits de Capitouls, mais ces deux documents faisant partie de la collection de la *Société archéologique*, j'ai cru de mon devoir de lui en donner la primeur. J. C.

Séance du 15 décembre 1908.

Présidence de M. Jules de Lahondès.

M. le Président ajoute à la correspondance un nouvel envoi de M. Perroud, maintenant installé à Marseille. C'est une brochure intitulée : *Nouvelles lettres inédites de Mme Rolland.*

M. le Président annonce la mort de M. Paul Privat, libraire-éditeur, décédé à Bagnères-de-Bigorre, et dit :

Notre confrère et cher trésorier vient d'être frappé par un grand deuil qui nous atteint directement aussi et non pas seulement par la vive sympathie qu'il nous inspire. Son honoré père, M. Paul Privat, vient d'être enlevé prématurément, dans sa cinquante-septième année, à l'affection des siens et à celle de ses amis.

Quel est celui de nous qui ne lui a été attaché par des rapports aussi aimables qu'utiles ? Son sourire accueillant attirait, sa conversation animée et cordiale retenait, ses conseils se fixaient dans l'esprit, et grande était l'autorité qu'il devait à la direction reçue du vénéré fondateur de sa maison, à sa propre expérience, à l'ouverture confiante de son caractère.

De même que toutes les Sociétés littéraires ou savantes de Toulouse et de la province, la nôtre lui fut reconnaissante des publications qui lui sont spéciales. Depuis quelques années il était l'éditeur de notre Bulletin et de nos Mémoires.

Combien grand fut notre profit lorsque parut la superbe édition nouvelle de l'*Histoire de Languedoc* feuilletée sans cesse par tous pour son texte aux séduisants caractères, pour les savantes notes annexes qui la rajeunissent ! L'*Album des monuments du Sud-Ouest* était une tentative louable de production artistique provinciale, de même que les *Annales du Midi* pour l'érudition, de même que la *Revue des Pyrénées*, dont le titre symbolise l'union entre les deux contrées, sœurs par les origines, les souvenirs et la langue même qui s'étendent au nord et au sud de la chaîne superbe, orgueil de notre horizon.

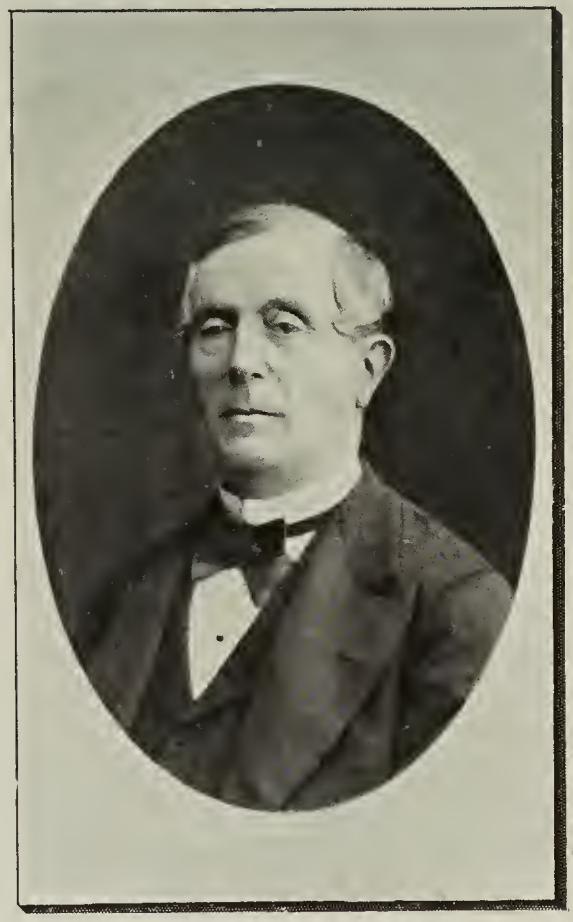
La maison d'édition Privat a pris ainsi un rang de premier ordre dans les provinces françaises. Elle a puissamment contribué à répandre les connaissances sur l'histoire, les institutions et les arts de notre région languedocienne, de notre ville surtout.

La tour pittoresque des Augustins qu'elle a adoptée pour emblème sur ses livres depuis qu'elle s'est établie en face d'elle est un symbole aussi de son culte fidèle pour Toulouse ancienne, en même temps que ses éditions d'ouvrages classiques plus généraux témoignent de son zèle éclairé pour répondre aux aspirations actuelles.

Plusieurs de ces publications furent un acte de désintéressé courage où le lucre, certes, n'eut aucune part, car de pareilles entreprises se heurtent en province à de terribles dangers. Cette hardiesse généreuse accroît la haute estime dont est entourée la famille Privat. Qui peut ignorer d'ailleurs que Paul Privat fut uni à toutes les œuvres de bienfaisance comme à celles qui concourent à la prospérité de notre ville ?

La création du grand-père et du père se confie dans ce moment à une âme jeune, entreprenante et avisée. Elle semble hériter, non seulement du nom, mais des qualités réunies des deux prédécesseurs. Que notre cher trésorier nous permette donc de lui exprimer, avec nos sincères et profondes condoléances, nos vœux de succès, ou plutôt notre confiance qu'entre ses mains l'œuvre, par sa continuité et son accroissement encore, poursuivra dignement la noble carrière dans laquelle l'ont engagée les deux hommes dont il peut être justement fier de porter le nom.

Le Secrétaire général ajoute qu'il est certain d'être approuvé par tous en proposant de placer dans notre salon et de publier dans le Bulletin les portraits d'Edouard et de Paul Privat, éditeurs de l'*Histoire de Languedoc*, une des œuvres capitales de la librairie contemporaine et telle qu'aucune province de France n'en tenta de pareille. Les membres présents accueillent cette pensée avec empressement. (Les portraits désirés sont ci-joints.)



ÉDOUARD PRIVAT
1809-1887



Paul ÉDOUARD PRIVAT
1851-1908

ÉDITEURS

DE L'*HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC*

(NOUVELLE ÉDITION)

Nous reproduisons ci-dessous, et littéralement, le texte de ce document, en mettant à la suite notre traduction mot à mot, mais en remplaçant dans celle-ci, par le texte en roman, les expressions dont le sens nous échappe. Enfin, nous le faisons suivre de la phototypie que M. Lassalle, notre photographe, en a prise très heureusement.

TEXTE.

« Noverint univsi q. nos matheus de Bocheto dni noi franc. Regis clicus ejusq. Index ordinario th. et (custos^{omis}) sigilli maioris senescallie et vicarie tholone vidimq. terminq. inspeximus et de verbo coram nobis plegi fecimq. quadam carta in Romancio scptam Recepta p. manu magist. ard^{i} grasci not. de bruniquello. qda. de bruniquello et suo signo signatam ut pma facie apparebat no viciat. no cancellatam n. in aliqua sui pte abolicat. sed omni suspicone carent. tenorem qui sequitur contenente.

« Conoguda cauza sia a tostz homes q. cn. contrastz e dezacortz fos entre los nobles baros btran vescomte de brunequel duna part et Guilhem vescomte de monclar dautra part entras dos frayres loqual contrastz el dezacortz era sobre los dptinens et sobre las aptenensas del castel de brunequel edel castel de moclar so es ab sobre aiso quel dig vescoms de brunequel dizia quel pdig vescoms de moclar prendia e amparava p. razo del castel de moclar de las aptenessas e de la onor del castel de brunequel el digz Guilhem vescoms de monclar diza encontra quel pdigz btran vescoms de brunequel p. razo del castel de brunequel prendia et emparava de las aptenensas e de la honor del castel de moclar sobre aisso ambas las dichas partz e cascuna so es lo pdigz vescoms de brunequel p. si e p. totz sos successors e l dig Guilhm vescoms de moclar p. si et p. totz los sieus de lor ppia voluntat si copmero de totz los contrastz els desacortz sobredigz en lo senhor Jorda et en lo senhor pelfort de Rabastenx fraires los quals ambas las dichas partz e cascuna causiro et elegero p lors especials amics e p arbitres e p arbitradors e amigables componedors e promeiro e f eiro couvent las dichas partz als digz arbitres stipuls e recebens aqst copmes p. ferma ep sollepna stipulato sotz pena de .c. marcs dargen q tot so qel diran e trairan e pnuciaran de totz los contratstz sobredig en escrig e senescrig en pes o en sezens A dia feriat o no feriat dreig gardat o no gardat p composito op lor voluntat tendran et complerian e gardaran e auran p bo e p ferm p tos temps e en contra no venran en deguna maneira e lor donero poder quell puesco far canges entre lor de tras e donors e de rendas p sso quel deptinens els boulamens de las tengudas e de las honors del pdigz Cas-

Noverint universi quod nos matheus de bochecerio dei et imperatoris [illegible] civitatis et judex ordinarius tholose
ergilli marianus senescallie et vicarie tholose dicimus cognoscimus et de certis causis coram nobis plegatis et
quadam carta in romanceo scripta recepta publicata et registrata per [illegible] debitum quello quod debet
et suo signo signatum, cujus prima facie apparebat non viciatam nec maliqua suspecta abolitam nec omni
suspitione carentem cujus tenor talis est qui sequitur et continetur. Conoguda cauza sia a tostz homes que
carta fos entre los nobles barons bertran de escomte de bilmeguel duna parta en guillem de escomte de monclar
duzira parta entrasdos senyors los quals aduzitz e letzat cascus era sobre los drechurers e sobre las aptenensas de la
tel de bilmeguel e del castel de mon clar e castel de mon clar pleitz e questios sobre aisso quel dig bertran de escomte de bilmeguel diza quel pdig de escomte de mon clar prenda e amparana pel terz del castel de mon clar de las aptenensas e de la honor del castel de bilmeguel el
dig guillem de escomte de mon clar diza e dizia quel pdig bertran de escomte de bilmeguel pel terz del castel de bilmeguel
quel prenda et amparana de las aptenensas e de la honor del castel de mon clar sobre aisso ambas las dichas partz e
cascuna de les pdig de escomte de bilmeguel e si eptor per successors el dig guillem de escomte de monclar pel si e per tostz
los sieus de la una volontat si cum mielz e mays drech los contrastz els descordz sobre dig en la senhoria jorda et en los drechurers
pel dret de la balestre promes los quals ambas las dichas partz e cascuna cauzo et elegiro per lor especials amics et
arbitres et arbitradors o arumgables componedors e ymeneus e foro conogut las dichas partz als dig arbitres segnitz
et receubut aisso cum mes per cascuna per si e per tostz los seus per la dicha stipulacio sotz pena de .c. marcs dargen
e per cascuna de les contrastz sobre dig en esdenz e senescal. En pes o en cessens dia feriat ono feriat drech
gardat ono gardat per composit o per lor voluntat reydran et complezan egardaran et amon pero et per fenz per tost
temps et en contra no venran. Et degunna manera ni lor donen poder quell pueso far cauzo en tro lor de dias e

tel de brunequel e daquel de moclar se posco far e declarar p. los digs Arbitres a lor conoguda e a lor voluntat e p la dicha pena obligero als digz Arbitres Ambas las dichas partz totz lors bes psens et endevenidors e que la pusco levar de la partz desobedient e far lor volutat e la pena pagada quel losdgz el pnunciamens dels arbitres sobre digz p a quo no valgues mens e que estes frem p. totz temps e li sobredigz arbitre vistas es gardadas diligenmens las cauzas de que era lo contrastz et auzidas et entendudas las Razos las demandas e las deffencios de cascuna de las partz enqueregud. sabedors e agutz cossel de pshomes e de savis pauzero e afemro e acordero totz los contrastz els dezacortz sobre digz en Aquesta forma e dissero e pnuciero p. acordier e p be de pacz am li sobredigz arbitre acordadament que en aissi et en aital maniera sia p tost tems dara enant lo de vezimes el departinens el boulams de las aptenesas e de las honors del castel de brunequel e del castel de monclar so es a saber del mocel que hom apela de rogieras en aissi comal seris en que lo mocel es sendissen al plus dreg q pot en lo rio q es apelat tania e daqui en sus en aissi contra la tania est a tro al pas de bozas e sen puia tota la coba entro al cap de la coba de bosc btran on a 1 garric brancat senhac e daquel cap de comba en aissi coma va la coba del contrastz entro en lo rio ques apellat de mobeto et en aissi coma aqst rios sen va efec en lo rio de longaiga et d aqui en sus en aissi coma aquest iros esta al plus dreg que pot tro sus la strada que hom apela de terra blanca en aissi coma la strada va entro al lac de fornales e del lac de fornales en aissi coma va la strada vas lopgrata daqui ens dins las dichas cofrontatos e dins las dichas boulas vas la partz de brunequel dissero li sobre dig arbitre que sia p. totz tems de las aptenenssas e de la honor del castel de brunequel e quel digz vescoms de moclar ni hom p. lui re no i demande p negun temps estres los mas de vila canina que venia al senhor de moclar e q. totas las tras e las honors q so dins las dichas cofrontassios vas la part de Brunequel sio p totz tems de la honor e de la tenguda de brunequel exceptat tan solamen lo mas sobre dig de vila canina am sos aptenemens e que totas las tras e totz los fieus q li cavazier ni li autre pine phome de moclar an e teno dins las dichas cofrontatos vas la part de brunequel tengo daissi enant p. totz temps del pdig btran vesconte de bruneql e de sos successors en aissi coma fazio del vescote de monclar e p eissa maniera dissero li sobre digz arbitre que de las dichas cofrontatos e de las dichas boulas ems vas la partz de monclar sia tot p tostemps daissi enant de las aptenensas e de la honor del castel de monclar e quel digz btran vescoms de brunequel ni hom p lui Re no i demande p. negun temps e que tot aqueli cavazier ni li autre phome de brunequel an e teno dins las dichas

cofrontos vas la part de moclar tengo p. totz temps el dig Guilhem vescomte de moclar e de sos successors en aissi coma fazio del vescomte de brunequel en po sia conegut que tot le fag de maiuze venia p tos teps al dig btran vescomte de brunequel en aissi comal te en aqst psendia tot aisso en aissi coma sobre dig es dissero et pnuntiero lo sobre dig arbitre en psentia de las partz e dissero e comandero a cascuna de las partz q o tengo e o gardo e ocoplisco ses totz contrastz en aissi coma sobre escrict es e q en contra no vengo p degun tems e sia conegut q las dichas partz ambedoas e cascuna preiro e recebio e cofermero totz aqstz Acordie e sen tengo p. be pagat e pmeiro e madero cascus dels digz vescomtes lus am l'autre e jurero sobre sams evagelis que tot e tengo e o gardo en ferm e o complisco ses tot contrast p tostz temps e que contra no vego en deguna maniera en part ne en tot p negun tems et anne renuciat a totz dreg et a tot Amton am que en contra poguesso venir e volgro et autregero quen fos facha aquesta psen carta p fermetat e p testimoni valedor p tos temps e fon dig en Aquest loc quel deyme de chaustac venia ad am dos los vescotes sobre digz comunalmet e quel levo et partisco p. mieg coma faig an sa en Reyre et hoc fuit factu a moclar cujus rei sunt testes R. lap (ou lop). en w. agassa en. p. Ratier en p. de belmon lo prior. en Galart dauteiac. en bnat de belmo. Raymonat de cotenx. Johan Marti. Guillem marti G. marti en p. de berto. en pons marti en Rd. despinet en. R. de Rocamaura. en. G. de laval et Ar(nal)di Grassi de brunequello publicus notarius qui hanc cartam scpsit et signavit. Anno dni m°cc°lxi° mense mady ludovico francorn Rege regnat Alfonsso tholano comite bartholomeo epo catcen iu cujus visionis inspexionis et plexionis testimonim nos judex pdic tq. ecu sigillu maig senescalhe et vicar tholane hinc p. sent vidung. diximq. Apponendum. Actum et scptum fuit hoc th die martis pxima ante festum beate Cessilie virginis Anno ab incarnacione dni m°ccc° quadragesimo. Regnate dno philippo francor rege et dno Guillemo Archiepo tholano.

TRADUCTION.

« Sachent tous que nous Mathieu du Bouchet, de notre Seigneur le roi de France clerc et son juge ordinaire de Toulouse, et gardien du grand sceau de la sénéchaussée et viguerie de Toulouse, avons vu, terminé, examiné et fait lire devant nous une certaine charte écrite en roman, reçue par mains de m° Arnauld Grassi, notaire de Bruniquel, jadis de Bruniquel et revêtue de son signet, comme il apparaissait à

première vue, ni viciée, ni cancellée, ni abolie en aucune partie, mais exempte de toute suspicion et contenant la teneur qui suit :

« Soit chose connue à tous hommes que comme différent et désaccord fut entre les nobles barons Bertrand vicomte de Bruniquel d'une part, et Guillaume vicomte de Montclar d'autre part, entre deux frères, lequel différent et désaccord était sur les dépendancés et sur les appartenances du château de Bruniquel et du château de Montclar c'est à savoir cela que ledit vicomte de Bruniquel disait que le prédit vicomte de Montclar prenait et s'emparait pour raison du château de Montclar des appartenances et de l'honneur du château de Bruniquel, et que ledit Guillaume, vicomte de Montclar, disait au contraire que le prédit Bertrand vicomte de Bruniquel, pour raison du château de Bruniquel prenait et s'emparait des appartenances et de l'honneur du château de Montclar; sur cela, les deux dites parties, et chacune, c'est le prédit vicomte de Bruniquel pour lui et pour tous ses successeurs, et le dit Guillaume vicomte de Montclar pour lui et pour tous les siens, de leur propre volonté, s'en remirent de tous leurs différents et désaccords susdits en le seigneur Jourdain et en le seigneur Pelfort de Rabastens, frères, lesquels les deux dites parties et chacune (d'elles) choisirent et élurent pour leurs amis spéciaux, et pour arbitres, et pour arbitrateurs et amiables compositeurs, et promirent et convinrent lesdites parties aux dits arbitres stipulant et recevant ce compromis tenir pour ferme et solennelle stipulation sous peine de cent marcs d'argent que tout ce qu'ils diront et traiteront et prononceront de tous leurs différents susdits, en écrit ou sans écrit, en pied ou assis, à jour férié ou non férié, droit gardé ou non gardé, par composition ou pour leur volonté, (ils le) tiendront et accompliront et garderont et auront pour bon et pour ferme, en tout temps, et à l'encontre ne viendront en aucune manière, et leur donnèrent pouvoir qu'ils puissent faire (des) échanges de terres, d'honneurs et de rentes pour ce qui est des dépendances et des bornes des propriétés et des honneurs du prédit château de Bruniquel et de celui de Montclar; qu'il se puisse faire et déclarer par les dits arbitres, à leur connaissance et à leur volonté, et pour ladite peine (elles) obligèrent aux dits arbitres, les deux dites parties, tous leurs biens présents et à venir, et quils puissent la lever de la partie désobéissante, et faire leur volonté, et, la peine payée, que les dits prononcements (sentences) des susdits arbitres pour cela ne vaillent moins, et qu'ils restent fermes pour tout temps, et les susdits arbitres, les causes des quelles étaient les différents vues et considérés diligemment, et entendues et comprises les raisons, les demandes et les défenses des parties enquêtées, compétent et juste conseil de prudhommes et de savants, posèrent et affirmèrent et accordèrent

tous leurs différents et desaccords susdits en cette forme, et dirent et prononcèrent pour accorder et pour bien de paix avec les susdits arbitres l'accord qui est ici et en cette manière, pour tout temps dorénavant, les divisions et dépendances et bornes des appartenances et des honneurs du château de Bruniquel et du château de Montclar, c'est à savoir : du morceau que l'on appelle de Rogiers (en aissi comal seris) en ce que le morceau est suivant au plus droit qu'il peut en le ruisseau qui est appelé Tania, et delà en sus (en aïssi) contre la Tania jusques au pas de Bozas (e sen puia) toute la Combe à la tête de la Combe du bois Bertrand, où il y a un chêne branchu (Senhac), et de cette tête de Combe par ainsi comme va la Combe du côté contraire jusqu'au ruisseau qui est appelé de Montbeton par ainsi comme ce ruisseau s'en va (efec) dans le ruisseau de Longaiga, et de la en sus par ainsi comme va ce ruisseau au plus droit qu'il peut jusque sur la route qu'on appelle de terre blanche, et de terre blanche ainsi comme la route va jusqu'au lac de Fornales, et du lac de Fornales et ainsi comme va la route vers Loupgrate, de la dans les dites confrontations et dans les dites limites (ou bornes) vers la part de Bruniquel, dirent, les susdits arbitres, que (ce) soit par tous temps (la limite) des appartenances et de l'honneur du château de Bruniquel, et que le dit vicomte de Montclar, ni personne pour lui, rien ne lui demande par aucun temps, excepté le mas de Ville Canine qui vient au seigneur de Montclar et que toutes les terres et les honneurs qui sont dans les dites confrontations vers la part de Bruniquel soient en tout temps de l'honneur et de la tenue de Bruniquel, excepté tant seulement le hameau susdit de Ville Canine avec ses appartenances, et que toutes les terres et tous les fiefs que les cavaliers (?), ou les autres prudhommes de Montclar ont et tiennent dans les dites confrontations vers la part de Bruniquel, ils les tiennent dorénavant par tous temps du prédit Bertrand, vicomte de Bruniquel, et de ses successeurs par ainsi comme ils faisaient du vicomte de Montclar et, par cette manière, dirent les susdits arbitres, que des dites confrontations et des dites limites vers la part de Montclar tout soit en tout temps dorénavant, des appartenances et de l'honneur du château de Montclar; et que le dit Bertrand, vicomte de Bruniquel, ni personne pour lui, rien ne lui demande en aucun temps, et que tous les cavaliers et les autres prudhommes de Bruniquel (qui) ont et tiennent dans les dites confrontations vers la part de Montclar, tiennent en tout (temps, omis) du dit Guillaume, vicomte de Montclar et de ses successeurs, par ainsi comme ils faisaient du vicomte de Bruniquel (en po) soit connu que tout le (faq de maiuze) vienne en tout temps au dit Bertrand, vicomte de Bruniquel (en aissi comal te en aqst psendia) tout cela par ainsi comme il est dit

ci dessus, dirent et prononcèrent les susdits arbitres en présence des parties, et dirent, et commandèrent à chacune des parties qu'elles tiennent et gardent, et accomplissent tous ces contrats par ainsi comme il est écrit ci-dessus, et qu'à l'encontre ne viennent en aucun temps, et soit connu que les dites parties, les deux ensemble et chacune, prirent et reçurent et confirmèrent tout cet accord, et s'en tiennent pour bien payés, et promirent et mandèrent chacun des dits vicomtes l'un avec l'autre, et jurèrent sur les saints évangiles que tout et tiendront et garderont pour ferme, et accompliront tout ce contrat en tout temps et qu'à l'encontre ne viendront en aucune manière, en partie ni en tout en aucun temps; et ont renoncé à tout droit et à toute action qui puisse venir à l'encontre, et voulurent et autorisèrent que soit faite cette présente charte pour fermeté et témoignage valable en tout temps, et (il) fut dit en cet endroit que la dîme de Chaustac viendra aux deux vicomtes susdits en commun, et qu'elle sera levée et partagée par moitié comme il (a été) fait précédemment, et cela fut fait à Montclar, dont sont témoins R. Loup (?), Guillaumne Agasse, Pierre Ratier, Pierre de Beaumont, le prieur, Galart Dautejac, Bernard de Beaumont, Ramond de Coutens, Jean Marty, Guillaume Marti (cité 2 fois), Pierre de Bertou, Pons Marty, Ramond Despinet, R. de Roquemaure, G. de Laval, et Arnauld Grassi, notaire public de Bruniquel, qui écrivit et signa cette charte l'an de Notre Seigneur 1261, au mois de mai, Louis roi de France régnant, Alfonse comte de Toulouse, Barthélemy évêque de Cahors, en témoignage de laquelle vue, inspection et lecture, nous juge prédit, avons apposé le grand sceau de la sénéchaussée et viguerie de Toulouse au présent vidimus.

« Cela fut fait et écrit à Toulouse le mardi d'avant la fête de la bienheureuse Cécile, vierge, l'an de l'incarnation de Notre Seigneur 1340. Régnant notre seigneur Philippe roi de France, et notre seigneur Guillaume (étant) archevêque de Toulouse. »

Séance du 22 décembre 1908.

Présidence de M. Jules de Lahondès.

M. le duc de Lévis-Mirepoix, membre honoraire, assiste à la séance et est invité à prendre place au bureau.

M. le Président annonce que la Société a perdu son procès contre les héritiers de Mme de Clausade. Le tribunal s'est moins

préoccupé des intentions nettement exprimées par le testament que de la forme même de cette pièce. La Société aura ultérieurement à examiner si, respectueuse des désirs de sa bienfaitrice, elle veut aller en appel. Il semble nécessaire de faire un nouvel effort pour que tout au moins la Ville soit reconnue propriétaire de l'important médailler.

M. J. de Lahondès communique une série de dessins qu'il a jadis relevés en Cabardès, dans l'Aude.

M. le baron Desazars de Montgailhard lit et dépose son rapport sur un manuscrit envoyé au concours de l'année. Renvoyé à la Commission des prix.

Séance du 29 décembre 1908.

Présidence de M. Jules de Lahondès.

M. Émile Cartailhac, qui était au nombre des Toulousains invités par Barcelone et en arrive, raconte, à la prière de l'assemblée, les fêtes auxquelles il a pris part. Il insiste sur la bonne grâce avec laquelle les délégués de Toulouse ont été accueillis par la capitale de la Catalogne. Ils ont été comblés partout des plus délicates attentions. Barcelone voit grandir sa prospérité, sa population atteint 800.000 habitants. Le commerce et l'industrie concourent à sa fortune dans des proportions grandissantes. Les monuments et les quartiers nouveaux et somptueux surgissent comme par enchantement. Les Catalans ont une noble fierté de leur passé, de leurs traditions. Ils ne sont pas gâtés par le luxe, et les choses de l'intelligence sont au premier rang de leurs préoccupations. Les bibliothèques, les musées archéologiques et artistiques sont remplis de trésors; le grand cercle local, l'Athénée, étale sur ses tables les revues savantes du monde entier.

M. Cartailhac a cimenté de son mieux notre union fraternelle avec le Comité des études catalanes qui nous a déjà gratifié de ses superbes et excellentes publications.

M. Jeanroy, notre confrère, qui était délégué de notre Uuniversité, et lui se sont arrêtés à Gérone, où il y a des merveilles archéo-

logiques. Reçus avec une courtoisie touchante par M. Manuel Cazurro, professeur au lycée, directeur du musée, toutes les portes se sont ouvertes devant eux et ils ont pu admirer les trésors de la cathédrale qui à eux seuls méritent le voyage et le séjour.

Sur la proposition de MM. Jeanroy et Cartailhac, la Société décide qu'un diplôme de membre correspondant sera offert à don Manuel Cazurro, savant explorateur d'Ampurias.

Il est donné lecture du mémoire suivant, communiqué par M. Jules Chalande :

La rue des Juifs à Toulouse aux quinzième, seizième et dix-septième siècles.

On a cru voir dans le nom actuel de la rue Joutx-Aigues une corruption ou transformation de rue Judaïque ou rue des Juifs. C'est là une opinion assez répandue, chez tous ceux qui s'occupent du vieux Toulouse, que nous allons tâcher de détruire.

Pour cette version, on s'est appuyé sur la bulle du pape Clément IV, du 23 juillet 1264, citée par Catel[1], relative à l'établissement du nouveau couvent des Carmes dans la cité, et confirmant la donation faite par six habitants de Toulouse de maisons achetées à des juifs de la rue Joutx-Aigues pour le nouveau couvent «..... *in civitate Tolosana in loco qui Joux-Aygues vulgariter nuncipatur*[2] ».

M. l'abbé Douais a apporté une autre preuve[3], c'est un attestatoire des merveilles qui s'opéraient dans la chapelle des Carmes, du 5 octobre 1264, dans lequel il est dit que les Carmes, qui étaient alors au faubourg Saint-Michel, vinrent se fixer au milieu des juifs : «... *ad domum videlicet sitam in medio judeorum*[4] ».

Il cite encore un titre du quinzième siècle, où cette rue est désignée : « *carriera judeis aequis* ».

L'abbé Julien, dans son *Histoire de la Dalbade*, dit aussi à ce sujet que les juifs étaient établis dans la rue Joutx-Aigues, véritable *Ghetto* toulousain.

Enfin, le plan de Jouvin de Rochefort de 1687 et le plan anonyme de Toulouse en huit capitoulats de 1760, qui n'est qu'une copie du premier, portent *R. Judaigue* (ne lisons pas : *Judaïque*). Mais nous devons éli-

1. Catel, *Mémoires du Languedoc*, p. 238.
2. Arch. départ., fonds des Carmes, cote ancienne n° 11 B.
3. *Bull. de la Société archéologique*, 24 juillet 1888.
4. Arch. départ., fonds des Carmes, cote ancienne n° 12 B.

miner cette dernière dénomination, qui est le fait d'une erreur du graveur, qui, n'étant probablement pas Toulousain, n'aura pas compris le nom très languedocien de cette rue. Du reste, le plan antérieur de Tavernier (1631) porte « *R. Joutsaigues* ».

J'ai retrouvé dans nos archives départementales, non pas un, mais trois titres du commencement du quinzième siècle où figure la dénomination « *carriera Judeis-Aquis*[1] »; mais rien dans ces titres ne permet d'affirmer qu'elle s'applique à la rue Joutx-Aigues ou à une autre rue, aboutissant à celle-là, qui a disparu depuis la fin du dix-septième siècle, et dont aucun écrivain n'a parlé.

Si l'on avait fouillé avec soin nos anciens cadastres, antérieurs à celui de 1679[2], on aurait trouvé qu'il y avait antérieurement au quinzième siècle, et durant les deux siècles suivants, une rue qui s'étendait du milieu de la rue Joutx-Aigues à la place des Paradors (*place des Paradoux ou pareurs de draps*) et que l'on appelait alors la *rue ou canton des Juifs*.

Il est vrai, que Dumège, qui le premier secoua la poussière de ces vénérables registres, n'y a pas vu le nom de cette rue, car malgré que l'étymologie de « jouts-aigues » le préoccupât fort[3], il a laissé le problème sans solution.

Cette *rue ou canton des Juifs* s'ouvrait au sud, sur le sol du vaste hôtel de la rue Joutx-Aigues qui porte aujourd'hui le n° 3.

Il y avait là, au quinzième siècle, plusieurs maisons, dont deux grandes appartenaient à M. Marquet de La Mamye. L'une des deux s'appelait encore la *maison des Juifs*, et à côté s'ouvrait la *ruelle des Juifs*, qui ne mesurait à ce point-là qu'une canne de largeur (1 m. 80).

Le cadastre de 1478 dit : « Les heritiers de M. Marquet de La Mamye tienne illec deux maisons lesquels *est la ancienne appellée des Juifs*... Et tout a de large *compris lad. entrée des Juifs* qui contient une cane, en tout V ca[4]. »

Le cadastre de 1550 désigne le moulon qui nous occupe : « Le molon appellé des Fylatiers comensant à la rue des Fylatiers et alant de icelle *jusques au canton*[5] *et rue de Jotz-Aigues* et desandant *jusques au canton des Juifs* et rue des Paradors et tournant d'icelle rue des Paradors

1. Archiv. départ., 1411, liasse E 474 ; 12 février 1411, liasse E 475 ; 4 juillet 1411, liasse E 475.

2. Arch. municip., cad. de 1478, 1550, 1571, et celui *dit* de 1570.

3. Dumège, *Histoire des Institutions*, vol. IV, p. 485.

4. Arch. municip., cad. 1478, cap. Dalbade, 1er m., art. 30.

5. Le *canton de Jouts-aigues* s'ouvrait dans la rue Jouts-aigues, presque en face de la rue des Juifs.

à la rue de Dadieres et retourne sortir à la grand rue des Fylatiers[1] ».

En 1550, l'une de ces maisons appartenait au conseiller Guillaume de La Mamye, qui avait dans la rue du Temple (rue de la Dalbade, nº 31) son hôtel, dont la belle façade dans la cour est encore conservée. Le cadastre dit que sa maison confrontait : « une petite ruelle *dicte ruelle des Juifs*[2] ».

A l'est de cette maison était celle de l'avocat Jehan Maureli, qui fut capitoul en 1544, 1545, 1562, 1575.

A l'ouest, c'était celle du procureur au Parlement Antoine Boyer, qui fut capitoul en 1547. Le même cadastre dit : « a illec une petite maison sur estable *ayant yssue a lad. ruelle des Juifs*[3] ».

A la suite, était la maison du conseiller du Roy, Christophe Richard, qui fut plus tard (1559) conseiller au Parlement.

En 1571, la maison de Guillaume de La Mamye était passée à son fils Pierre de La Mamye, également conseiller au Parlement ; le cadastre de 1571 dit : « une maison..... contient par devant 5 canes, *y a une ruelle au milieu appellée quanton des Juifs*[4] ».

Celle d'Antoine Boyer était passée à son fils Pol Boyer, docteur et avocat en la Cour. Le cadastre dit qu'il avait là une maison « *dans le quanton appellé des Juifs*[5] »,

En 1630, retenons cette date, elle devint la propriété du procureur en Parlement, Pol Holier.

Les deux autres maisons n'avaient pas changé de propriétaire.

Le registre des déclarations d'immeubles de 1669[6] fait encore mention de la *ruelle des Juifs*, qui en cette année 1690 n'était pas encore fermée.

« M. J. Chastenet de la Coupette, conseiller à la Cour, deux maisons contiguës à la rue Joutsaigues et une escurie aussi contiguë ayant *issue au coin des Juifs* et passage de laquelle est sous la plus petite desdites deux maisons, laquelle petite maison a de largeur sur le devant quatorze cannes et demi et l'autre trois cannes un pans, sans comprendre led. coin des Juifs confrontant lesdits deux maisons, d'un costé la grande maison du sieur Chastenet ci-devant exprimée d'aultre costé maison Soleilhavolp[7]..... »

1. Arch. municip., CC. 1755,cad. 1550, cap. Dalbade, 1er m.
2. Arch. municip., CC. 1755, cad. 1550, cap. Dalbade, 1er m., art. 18.
3. Arch. municip., CC. 1755, cad. 1550, cap. Dalbade, 1er m., art. 22.
4. Arch. municip., CC. 1768, cad. 1571, cap. Dalbade, 1er m., art. 22.
5. Arch. municip., CC. 1768, cad. 1571, cap. Dalbade, 1er m., art. 23.
6. Arch. municip., CC. 1775, cap. Dalbade, 1er m., art. 21.
7. Ce Soleilhavolp, était l'oncle de Etienne-Noël Soleilhavolp, écuyer, capitoul en 1691, et le père de Jean de Soleilhavolp, bourgeois, capitoul en 1652 et 1653,

Il existe aux archives municipales un registre, sans dates, intitulé : « Dalbade, cadastre de 1570[1] », mais qui n'est pas de cette époque. C'est un registre des opérations de cannage des immeubles du capitoulat de la Dalbade, rédigé sur papier timbré de dix-huit deniers, pour la confection du cadastre de 1679. Si nous ne pouvons pas préciser la date exacte de sa rédaction, nous croyons toutefois pouvoir lui assigner celle de 1680-1685, et plus particulièrement 1685[2].

Ce registre nous précise l'existence de cette rue des Juifs et sa fermeture, du côté de la rue Joutx-Aigues, vers le milieu du dix-septième siècle.

Il nous dit : « La dame de Maritan (Catherine de Maritan), veuve et héritière de M. Jean de Chastenet sieur de la Coupette, conseiller au Parlement, *une maison bastie de plusieurs maisons* l'une desquelles appartenait en 1570 à Jean Maurel, docteur et avocat, et l'autre à M. Pierre de Lamamye, conseiller en Parlement..... confronts midy la rue Joutsaigues, couchant *la rue ou coing des Juifs, fermée par led. sieur de la Caupette, sur lequel a esté basti et faict une voûte pour joindre lad. maison à celle qui lui appartient après led. coing des Juifs*..... Septentrion led. coing des Juifs[3]. »

Pour la maison suivante, nous trouvons : « *Septentrion lad. rue des Juifs qui a été fermée par led. sieur de la canpette, 7 pans* [4]. »

Pour l'ancienne maison Boyer, achetée en 1630 par Paul Holier, le registre de cannage dit : « Les héritiers du sieur de la Coupette tiennent illec une maison faisant face sur lad. rue de Joutsaigues, qui était en l'année 1570 a M. Michel Boyer avocat, *laquelle led. sieur de la Coupette a ajousté a sa susd. maison et voûte par la batisse qu'il a faict sur led. coin des Juifs et en a faict un corp de maison..... confront du levant la rue des Juifs*, midi la rue Joutsaigues[5]. »

dont le blason, sculpté par Azibert, à été placé dans la cour Henri IV, au Capitole, lors de la restauration de l'édifice, en 1873.

1. Arch. municip., CC. 1759.

2. Nous trouvons figurant sur ce registre comme occupants :

F° 7 : La dame Maritan veuve de M. Jean Chastenet de la Coupette. *M. de la Coupette est mort après 1671.*

F° 90 : Vezian, ancien capitoul. *Il fut capitoul en 1671.*

F° 65 : De Gilède, capitoul et chef du Consistoire. *Il fut capitoul en 1671 et capitoul chef du Consistoire en 1678-1679 et 1690.*

F° 99 : Henry de Lacaze, capitoul. *Il fut capitoul en 1680.*

F° 22 : Géraud de Larroche, procureur au Parlement, ancien capitoul. *Il fut capitoul en 1684.*

3. Arc. municip. CC. 1755, 1er moulon, art. 22.

4. *Ibid.*, CC., 1759, 1er moulon, art. 23.

5. *Ibid.*, CC. 1759, 1er moulon, art. 24.

Il est donc établi que *la rue des Juifs* a existé jusqu'au milieu du dix-septième siècle, et qu'elle fut fermée par la construction de M. de la Caupette entre 1669 et 1679[1].

En 1698, le conseiller au Parlement Henry Bernard de Sapte devint propriétaire de tous les immeubles de M. de la Coupette[2] et fit bâtir dans la suite la belle construction qui existe encore et qui ne fut complètement achevée qu'après l'achat en 1761 de la dernière maison à l'ouest, celle du conseiller Richard. On peut distinguer dans la façade deux couronnements différents qui précisent les deux constructions à droite et à gauche de la ruelle des Juifs. L'emplacement de cette ruelle est indiqué par le raccordement des deux immeubles qui présente une fenêtre d'une forme un peu différente.

Cette rue des Juifs, dont les confronts à l'intérieur du moulon sont aussi indiqués dans les divers cadastres et dont le tracé se retrouve encore, par une suite de cours et jardins, confrontait par derrière les immeubles de la rue des Paradors et débouchait au nord, sur la place des Paradors (rue des Paradoux, 28), en face du *Puits des Fustiers* (« *prope servan seu puteum fusteriorum* », dit un acte du dix-huitième siècle[3]), après avoir contourné en arrière les jardins du vaste immeuble qui appartenait, en 1600, au capitoul Jacques de Saint-Etienne, seigneur de la Fraxinette (capitoul en 1620); en 1616 au conseiller Izalier Turle, secrétaire du Roy ; en 1617 au capitoul François Bouison de Bouteville; en 1679 au capitoul Henry de Laffont, seigneur de Caraboudes, et qui devint, en 1695, la propriété du gendre de ce dernier, le procureur général Le Mazuyer.

Du côté de la rue des Paradoux, l'entrée de cette ruelle n'a jamais été complètement fermée, mais elle est devenue la propriété des Buisson-Beauteville, des Laffont et Le Mazuyer, c'est aujourd'hui le grand portail de l'hôtel Castaing.

C'est à cette *rue des Juifs*, complètement oubliée de nos jours, que nous devons appliquer la dénomination « *carriera Judeis aquis* » des anciens titres du commencement du quinzième siècle, tandis que pour

1. Brémond (*Nobiliaire toulousain*) porte M. de la Coupette décédé en 1693. On voit par les divers cadastres qu'il était déjà mort en 1679.

2. Le cadastre de 1679 dit : « 1698. Messire Henry Bernard de Sapte, seigneur du Puget, conseiller au Parlement de Toulouse, tient. ... par achap qu'il en a faict de l'illustrissime et révérendissime père en dieu Messire Antoine François de Bertier, évesque de Rieux, prévost de l'église Saint-Etienne de Tholose en la qualité d'héritier pour la cause pieuse de défunte dame Catherine de Maritan veuve de M. Jean de Chastenet sieur de la Coupette conseiller au Parlement. » Arch. municip., CC. 1679, cap. Dalbade, 1er m., art. 22.

3. Arch. départ., liasse 5, n° 282, juillet 1371.

la rue Joutx-Aigues, où, ne l'oublions pas, il fut découvert sous le sol en 1857 un ancien aqueduc de construction probablement romaine, nous trouvons sur divers actes :

1311.	*Carriera Juveorum*	(Arch. dép., fonds de Malte, liasse 20, nº 7).
XIVe s.	— *de Juveis aquis*	(Arch. mun., tailles, quatorzième siècle).
1326.	*Apud Juzaigas*	(Arch. dép., fonds de Malte, liasse 22, nº 13).
1351.	*Carriera subtus aquis*	(Arch. dép., liasse E, 580).
1352.	— —	(— E, 580).
1354.	— *Jussis aquis*	(— E, 580).
1375.	— *Jus aquis*	(Arch. dép., fonds de Malte, liasse 8, nº 24).
1403.	— *Jussis aquis*	(Arch. dép., liasse E, 474).
1404.	—	(— E, 475).
1415.	— *Jusaquis*	(Arch. dép., fonds de Malte, liasse 16, nº 21).

Devons-nous voir dans l'ensemble des rues de ce quartier, ou dans l'une de ces rues, le *ghetto* toulousain de l'abbé Douais? L'attestatoire du 5 octobre 1264 semblerait l'indiquer; cependant, on remarquera que le cadastre de 1478 parle de deux maisons, dont l'une était appelée anciennement *la maison des Juifs* et à cette époque les vieilles traditions se conservaient longtemps. Si donc, il y avait eu là un véritable quartier juif, on n'aurait pas désigné sous ce nom une de ces maisons, mais le groupe de maisons. Nous devons plutôt présumer que si celle-là reçut et conserva cette désignation, c'est parce qu'elle constituait au contraire une exception.

Séance du 5 janvier 1909.

Présidence de M. J. de Lahondès.

M. le Président fait une série de présentations ainsi qu'il suit :

1º M. Harot, élève architecte à l'Ecole nationale des Beaux-arts, et notre correspondant, a étudié la transformation des armoiries des évêques de Comminges. Mathieu de Foix écartela ses armes de Foix, de Béarn et de Comminges; mais au lieu de faire figurer en creux les vides laissés entre les branches de la croix pattée il les

fit en relief, comme on peut le voir sur un fragment de son sceau en 1426. Ce travail est accompagné de nombreux blasons dessinés habilement par l'auteur.

2° Notre confrère, M. Henry Jaudon, aujourd'hui procureur général à Besançon, nous avait communiqué quelques bonnes feuilles du superbe ouvrage qu'il a rédigé sur Denys Puech et qu'a imprimé et édité la maison Carrère de Rodez. M. de Lahondès a reçu ce volume (300 p. in-4°, orné de 70 photogravures), il l'analyse et en fait ressortir les divers mérites. C'est un acte de décentralisation vraiment exceptionnel.

Il est donné lecture de diverses lettres de candidats aux deux places de membres résidants. MM. Desazars de Montgailhard, Delort et Delorme sont chargés du rapport réglementaire.

M. Graillot, membre résidant, entretient la Société d'une étude qu'il a faite sur : *Les Toulousains dans l'armée romaine en Germanie*. Il signale des épitaphes de soldats romains d'origine toulousaine, morts en Germanie. Ces inscriptions se trouvent au musée de Mayence. Il conviendrait d'en faire exécuter le moulage et de les placer dans notre musée ou quelque part dans notre ville.

La Société applaudit à cette motion et charge son auteur d'en poursuivre l'exécution.

Le Missel de Portet, Haute-Garonne, en danger d'être perdu.

M. Cartailhac donne connaissance d'un article de *la Dépêche* [1], où est inséré un compte rendu de la séance du Conseil municipal de Portet, tenue en septembre 1908. Pour procurer des ressources à la commune, dont les dépenses augmentent dans des proportions notables, un conseiller a fait la proposition de vendre le Missel qui se trouve aux archives municipales. La demande n'a pas été repoussée; seulement, on a décidé que si on se défaisait de ce précieux manuscrit, ce ne serait que si on en offrait un bon prix. M. Cartailhac tient à faire remarquer qu'en principe le Conseil ne songe pas à garder l'ouvrage et qu'il n'attend qu'une occasion lucrative pour s'en débarrasser.

Il y a donc lieu d'appeler l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité de prendre des mesures pour s'opposer à la dispersion d'objets qui constituent la richesse artistique de la France. Il serait à propos de faire

1. 17 septembre 1908.

classer le Missel de Portet comme monument historique. Si l'on obtient le classement pour des objets analogues que possèdent les églises, il est logique d'étendre la protection de l'Etat sur les objets dignes de conservation qui se trouvent dans les mairies.

M. Pasquier complète les renseignements fournis par M. Cartailhac. Des offres ont été faites à la municipalité de Portet de divers côtés ; aussi n'est-il pas étonnant que l'affaire ait été traitée au Conseil municipal. En ce qui le concerne, le maire ne paraît pas disposé à prendre l'initiative. On peut se demander s'il en est de même parmi ses collègues du conseil qui, s'ils sont en majorité favorable à la vente, feront prévaloir leur avis et solliciteront l'autorité supérieure d'approuver la délibération. Il est à craindre que si le classement n'a pas été prononcé à cette époque, l'aliénation ne soit autorisée.

M. Pasquier, pour faire connaître le mérite du manuscrit, prie l'assemblée de se reporter au *Bulletin* de notre Société : ils trouveront dans le compte rendu de la séance du 31 mai 1896 la description détaillée du Missel. M. l'abbé Douais, qui en avait eu communication, en a recherché l'origine, déterminé les caractères; il a émis l'avis que c'est une œuvre d'un artiste toulousain, ce qui est une raison de plus pour le faire rester dans le pays. M. l'abbé Douais croit qu'on peut en faire remonter la composition au commencement du quatorzième siècle. Le Missel a figuré à Toulouse dans une exposition d'art rétrospectif.

Ce manuscrit, qui servait pour recevoir les prestations de serment, dans les circonstances solennelles, des consuls et autres agents de la commune entrant en charge, fait partie des archives municipales de Portet, l'un des dépôts les plus riches et les plus variés des environs de la commune de Toulouse. La collection des registres municipaux se poursuit sans interruption de la Renaissance jusqu'à nos jours; on y trouve des rouleaux de parchemins du treizième siècle. Jamais une exploration scientifique n'a été faite de ces documents dont un inventaire devrait faire connaître les ressources aux chercheurs qui s'intéressent à l'histoire toulousaine. Cette collection perdrait une des pièces les plus curieuses avec ce Missel qui rappelle les faits de la vie municipale à Portet et qu'il est rare de rencontrer dans des dépôts communaux.

La Société décide d'appeler sur les intentions déplorables de la municipalité de Portet l'attention du Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

Séance du 12 janvier 1909.

Présidence de M. J. de Lahondès, *président.*

La correspondance manuscrite comprend la lettre suivante, écrite par le Secrétaire général de la Société d'anthropologie de Paris, M. le Dr Manouvrier :

« Nous avons l'honneur de vous faire connaître que les 7, 8 et 9 juillet de l'année 1909, la Société d'anthropologie célébrera le cinquantenaire de sa fondation. Elle espère, en cette circonstance, la visite d'un certain nombre d'anthropologistes étrangers, et serait très honorée si la Société archéologique du midi de la France voulait bien désigner un de ses membres pour venir prendre part à cette commémoration et s'unir à elle dans la fête qu'elle prépare à ce propos.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, etc. »

M. le Président propose à la Société archéologique du Midi, qui accepte avec empressement, d'accueillir très favorablement cette lettre et d'envoyer en temps utile à notre sœur de Paris nos compliments et nos vœux.

« M. Emile Cartailhac, notre Secrétaire général, est l'un des doyens de la Société d'anthropologie de Paris. Il assistera aux fêtes commémoratives. Nous espérons que l'on rappellera au cours de ces réunions le grand rôle que notre confrère, disciple de Quatrefages, de Broca, de Mortillet, a joué à Toulouse et en France, depuis quarante ans, au profit de l'archéologie préhistorique, une des branches principales de l'anthropologie. »

M. Emile Cartailhac remercie et précise les raisons que l'on a d'estimer très haut les services rendus à la science et à notre pays par la Société d'anthropologie fondée en 1859 par le Dr Paul Broca, l'illustre chirurgien, né à Sainte-Foy-la-Grande, donc un méridional.

Il fonda aussi le *Laboratoire d'anthropologie*, bientôt rattaché à

l'Ecole des hautes études, et un peu plus tard une association, patronne de l'*Ecole d'anthropologie,* qui est, avec plus de dix professeurs, en pleine prospérité. Partout, à l'étranger, des institutions analogues ont été créées. L'influence de Broca rayonna dans le monde, tandis qu'au Muséum M. de Quatrefages, et après lui M. le Dr Hamy, poursuivaient aussi l'enseignement magistral de l'anthropologie et dotaient la France d'un musée spécial admirable. En même temps, le Dr Hamy jetait les bases de notre Musée national d'ethnographie au musée du Trocadéro, qui prospère malgré l'indignité de son budget annuel.

C'était d'ailleurs une période féconde; dans ce demi-siècle, le Musée d'antiquités nationales, à Saint-Germain-en-Laye, naissait et se développait à souhait.

M. le chanoine Barbier, correspondant à Pamiers, fait hommage de deux brochures :

Légende dorée du diocèse de Pamiers; saint Gauderic, patron des laboureurs. Foix, 1908, 39 pages in-octavo. Cet ouvrage a été honoré d'une médaille d'argent par la Société des arts et sciences de Carcassonne.

Le chanoine Pouech et la topographie de Pamiers. Pamiers, 1908, 136 pages in-octavo. La notice sur M. Pouech est l'œuvre de notre regretté confrère, l'abbé Cau-Durban, parue dans la *Semaine catholique* de Pamiers, 1893. L'autre ouvrage, dû à M. le chanoine Pouech, parut en 1887 et 1888 dans *l'Etoile de l'Ariège.*

M. E. Cartailhac dit à ce propos que M. l'abbé Pouech fut un naturaliste fort laborieux et digne de beaucoup d'estime. Ses observations géologiques ont contribué, avant 1870, au progrès de la science, et elles sont encore citées. Seulement, la science a marché, et personne ne soutiendrait aujourd'hui les théories diluviennes qu'il expose dans la topographie de Pamiers, qui n'est plus qu'un mémoire très curieux. Il est déplorable que les héritiers de ce vénérable ecclésiastique aient privé le public de bien d'autres ouvrages et de ses collections qui auraient mieux servi à honorer sa mémoire.

Après avoir entendu les rapports de M. le baron Desazars de Montgaillard, la Société vote au scrutin secret. M. J. Ader et M. le Dr Gendre sont élus membres résidants.

M. E. Cartailhac, à la demande de ses confrères, fournit des renseignements sur la découverte sensationnelle d'un squelette entier de notre plus ancienne race fossile, dans la Corréze, à La Chapelle-aux-Saints. Trois abbés, MM. Bardon et M. Bouyssonie, fouillant une station moustiérienne, ont fait cette trouvaille, heureusement entrée à notre Muséum national. Sa date est certaine et c'est le plus précieux document qui existe sur la race éteinte dite de Néanderthal.

Sceau du Prieur de La Chapelle-Graillouse (Ardèche).

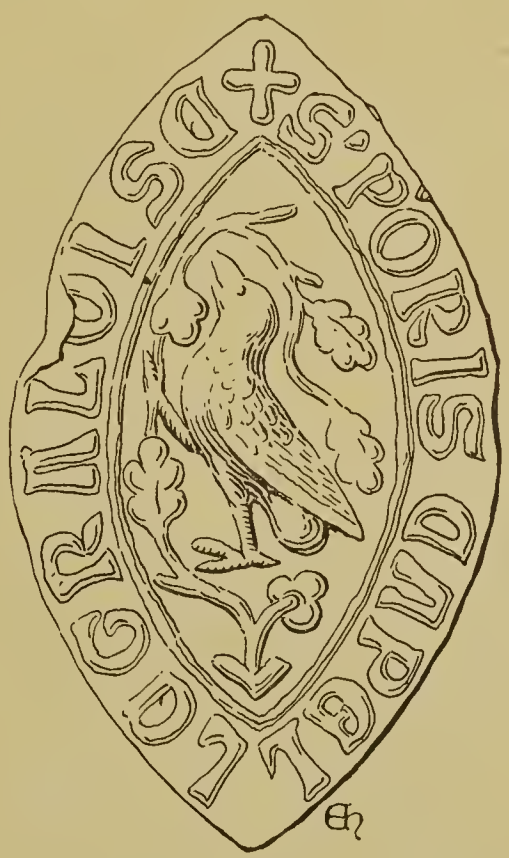
M. Barrière-Flavy, membre résidant, fait passer sous les yeux de ses collègues un sceau en cuivre, de forme ovale, renforcé au revers d'une nervure et pourvu d'un anneau de suspension. Il mesure 0,03 de grand diamètre.

Le motif principal d'ornementation figure un oiseau perché sur une branche, la tête relevée pour piquer un fruit ou une fleur au-dessus de lui.

En légende, on lit :

✠ S'P'ORIS CAPELLE GRALOISE

Sigillum prioris capelle Graloise.



Sceau du prieur de la Chapelle-Graillouse, Ardèche (grandeur doublée.)

Ce sceau fut trouvé, paraît-il, il y a quelques années dans les ruines du vieux château de Ventadour, près Nieigles, canton de Thueyts, arrondissement de Largentière (Ardèche). Il appartient actuellement à M. Pascot, receveur de l'enregistrement à Auterive, qui a bien voulu me le communiquer.

Comme il est aisé de le reconnaître, ce sceau est celui du prieur de La Chapelle-Graillouse et paraît remonter au quatorzième siècle.

Nous ne savons rien ou presque rien sur ce prieuré. Une seule charte du milieu du treizième siècle, transcrite dans le *Gallia Christiana*, nous apprend qu'un différend existait à cette époque entre le prieur du Prieuré de Sainte-Marie de La Chapelle-Graillouse, Pierre Malet, et l'abbé de Mazan, Pierre Morre, au sujet des dîmes des parsans de Monte Amorrer, de la Denezas et de Rocilla, situés dans la paroisse de La Chapelle.

L'abbé de Mazan prétendait que ces dîmes lui revenaient en seul à l'exclusion de tout autre, conformément aux privilèges qui lui avaient été accordés par l'abbé de Saint-Théotfired, ou Saint-Chaffre, dit Monastier du Puy ou Carmery (monasterium Calmeliacense)[1]. Un accord mit fin à la querelle, le 14 août 1255. Le prieur de La Chapelle percevrait désormais la moitié des dîmes sur les parsans litigieux et le tiers seulement dans les terres que l'abbé de Mazan faisait exploiter[2].

Séance du 19 janvier 1909.

Présidence de M. J. de Lahondès, *président.*

Mort de M. le Baron de Rivières.

En ouvrant la séance, M. le Président annonce une douloureuse nouvelle :

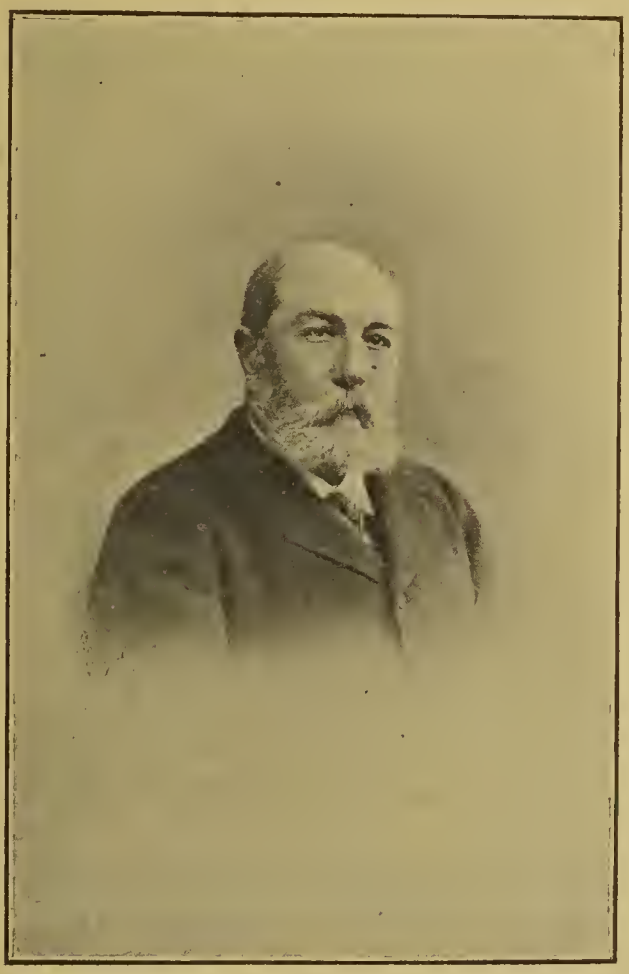
« Depuis plusieurs mois, près de trois années même, nous étions privés de voir notre confrère M. le baron de Rivières, et nous savions que sa maladie, sans atteindre sa belle intelligence, le privait peu à peu de mouvement et l'acheminait vers la mort. Elle est survenue le 13 janvier dans son château de Rivières et notre Société s'empresse d'exprimer les regrets que lui cause la disparition du plus ancien et d'un des plus fidèles de ses membres.

« Il y était entré, en effet, avec le titre de membre correspondant, le 24 juin 1861. Il devint ensuite membre résidant

1. De Mas-Latrie, *Trésor de chronologie*, col. 1921.
2. *Gallia Christiana*, tome XVI, p. 250. *Instrumenta Ecclesiæ Vivariensis*, XXV.

pendant son séjour à Toulouse avec la charge de secrétaire, puis d'archiviste.

« Il s'était donné avec une précocité rare aux études archéologigues qui ont rempli sa vie. Il était né à Albi le 14 septembre 1835.



Baron de RIVIÈRES.
Né a Albi, 1835; † 1909.

Dès sa sortie de l'école de Sorèze dont l'éducation ouverte et variée avait donné l'essor à sa jeune imagination, il fut saisi par l'amour de nos vieux monuments qui ne l'a plus quitté. Tandis qu'il poursuivait à Toulouse les cours de la Faculté de droit, il entra dans l'atelier de Latour afin de serrer de plus près l'étude de l'architecture el de la sculpture du Moyen-âge.

« Il devint bientôt l'adepte de M. de Caumont, l'accompagna dans les congrès annuels et acquit ainsi une des premières quali-

tés de l'archéologue, la justesse du coup d'œil qui s'acquiert par les comparaisons à travers les voyages.

« Avec les éléments de savoir que lui fournissaient la vision des châteaux ou des églises et les recherches dans les bibliothèques ou les dépôts d'archives, il était servi par un don rare que ne possèdent pas toujours les plus érudits. Il avait, en effet, la faculté de saisir promptement la date d'un monument, l'origine d'un meuble, de flairer le faux d'une boiserie ou d'une faïence, et de discerner ce qui s'était ajouté récemment à un dressoir ou à une pièce d'ivoire.

« Enfin, il avait l'ardeur, le zèle toujours en éveil, l'élan qui ne se lassait pas en dépit des années. Il vint un jour cependant où les arts de la vieille France ne tinrent plus la première place dans son esprit. Après les malheurs de la terrible guerre et l'arrachement de deux provinces : « Vraiment, me disait-il, nos études si aimées « nous paraissent aujourd'hui bien frivoles. Le charme est rompu « et tout est changé pour nous et autour de nous. »

« Mais le travail est encore la meilleure des consolations, et n'est-ce pas rendre hommage à notre pays et le consoler aussi que de célébrer ses antiques gloires, contribuer à montrer l'originalité et la puissance de son génie artistique?

« Edmond de Rivières se remit donc à travailler. Ses études, ses notes, ses monographies et biographies se répandirent dans le *Bulletin monumental*, les *Mémoires* et le *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France*, les *Mémoires de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, la *Revue du Tarn* publiée dans la ville demeurée chère entre toutes. Mais à Albi un monument ne cessait d'attirer ses recherches avec son admiration arrivant à la tendresse, la cathédrale de Sainte-Cécile, dont il poursuivit l'examen détaillé pendant sa vie entière et à laquelle il consacra, avec la collaboration de Jules Rolland, un superbe in-folio illustré de belles photogravures, déjà devenu très rare.

« Il s'était fait une spécialité de l'étude des cloches. Que de souvenirs de fondeurs et de parrains il a ainsi réveillés en grimpant hardiment dans les flèches ou en circulant sur la balustrade des clochers!

« Les devises horaires attirèrent aussi ses recherches et il en a publié un riche répertoire.

« Il serait trop long d'énumérer les articles qu'il a insérés dans les Bulletins et Mémoires des Sociétés dont il était membre. Il convient toutefois de signaler dans nos Mémoires une étude avec photographies sur les statues tombales du Musée de Toulouse.

« Edmond de Rivières était entré dans la Société française d'archéologie en 1860, et remplissait depuis 1886, après la mort de notre collègue Raymond de Toulouse-Lautrec, les fonctions d'inspecteur divisionnaire pour le Tarn, le Tarn-et-Garonne, l'Aveyron et le Lot.

« Il fut correspondant du ministère de l'Instruction publique et décoré de l'ordre de Charles III d'Espagne.

« Les pierres antiques n'étaient pas seules à attirer ses respects vers le passé. Il était fidèle aux traditions de foi et de loyalisme qui jadis avaient fait surgir les cathédrales du sol fécond et maintenu la France dans ses gloires. Il avait demandé la femme d'élite qui a partagé sa vie à l'une des plus anciennes familles du Quercy, les Perrin de Grandpré, et ils ont marché dans leur existence familiale si unie, entourés de la considération et vraiment aussi de l'affection de tous ceux qui les voyaient de près.

« L'esprit ouvert d'Edmond de Rivières attirait parce qu'il était naturellement porté à l'admiration et à l'espérance, de même à juger les hommes par leurs bons côtés. Après un premier abord un peu réservé, on ne tardait pas à s'apercevoir que le sourire était le fond de son caractère, et les traits piquants, joyeux et toujours sans amertume, animaient sa causerie.

« Fidèle aussi aux exemples de sa famille, il donna trois de ses fils aux armées de terre et de mer, le quatrième aux entreprises financières, le champ de bataille des temps actuels, sa fille au dévouement religieux. Avec ses compagnes d'exil elle apprend le français aux jeunes filles madrilènes et leur inspire l'amour de la France. »

M. l'abbé Degert, membre résidant, communique le mémoire suivant :

Constitutions synodales du diocèse de Saint-Papoul. — Contribution à l'histoire de l'imprimerie à Toulouse.

Il m'a été fait don, l'année dernière, d'un volume qui contenait, me disait-on, les constitutions synodales, très peu connues, d'un archevê-

que d'Auch du seizième siècle. Mais en regardant de plus près le contenu de ce volume, je m'aperçus assez vite qu'il n'intéressait pas seulement la Gascogne. A la suite des constitutions synodales du cardinal Hippolyte d'Este se trouvaient, en effet, celles d'un évêque de Saint-Papoul, Charles de Bar. J'ai eu beau consulter les historiens du siège de *Saint-Papoul*[1] et notamment la *Gallia christiana*[2], ou l'auteur de l'histoire de *l'Imprimerie à Toulouse*[3] ou du *Catalogue des incunables de la Bibliothèque de Toulouse*, le docteur Desbarreaux-Bernard, aucun d'eux ne paraît avoir connu les constitutions synodales de Charles de Bar, et elles me semblent mériter de l'être à divers titres.

Etudions d'abord le volume qui les renferme. Sa reliure, ordinaire et commune, n'a rien qui attire la curiosité. Signalons cependant l'*ex-libris* qui couvre toute la première garde. En haut, un blason en occupe le milieu; il porte d'azur à un chevron d'or accompagné en pointe d'un agneau d'argent et un chef d'or qui est de Daignan. Vient ensuite l'inscription suivante en capitales romaines : EX-LIBRIS | LUDOVICII D'AIGNAN-DU - SENDAT, | ECCLESIAE METROPOLITANAE AUSCENSIS | CANONICI, MAGNOACI ARCHIDIACONI, NECNON ILLUSTRISSIMI ARCHIEPISCOPI AUSCITANI VICARII GENERALIS.

Notre volume a donc fait partie un moment de la Bibliothèque de Louis Daignan du Sendat, le grand collectionneur auscitain auquel l'histoire de la Gascogne est redevable de tant de pièces curieuses que ses volumes de compilations nous ont conservées. C'est lui sans doute qui fit relier dans cet unique volume les deux séries de constitutions synodales, d'ailleurs absolument distinctes et indépendantes. Les premières furent imprimées à Toulouse en 1563, nous nous bornerons pour le moment à cette simple indication afin de nous occuper uniquement des constitutions de Saint-Papoul.

Celles-ci, comme nous l'apprend une déclaration de leur auteur placée en tête du volume et datée de septembre 1533, durent suivre de peu cette date. Elles forment un modeste opuscule de 42 feuillets, foliotés au recto, en haut à l'angle extérieur, en chiffres romains. Cette foliotation appelle quelques remarques; elle ne figure point sur les quatre feuillets liminaires, elle commence au cinquième par le mot f° IIII; elle disparaît au sixième pour reparaître au septième qui porte l'indication f° v, elle se

1. Hennet de Bernoville, dans ses *Mélanges concernant l'évêché de Saint-Papoul* (Paris, 1863), ne donne que le nom de Charles de Bar dans son *Catalogus episcoporum sancti Papuli*, p. 194.

2. *Gall. christ.*, t. XIII, c. 308, Paris 1874.

3. *L'Imprimerie à Toulouse aux quinzième, seizième, dix-septième siècles*, 2e édit., Toulouse, 1868.

continue ainsi jusqu'à la fin f° XXXIX, à l'exception du folio XXXVII qui a disparu sans laisser la moindre trace. La dernière page du folio XXXIX contient la table des matières et s'achève sur cette souscription finale : *Impressum Tholose per Magistrum Jacobum de Colomies commoran[tem] in vico Dagulheres sub signo divi Jacobi.*

L'ouvrage est donc sorti des presses de l'imprimeur toulousain Jacques de Colomiès. Cet imprimeur n'est pas un inconnu; on peut dire cependant que nous avons ici une de ses premières publications qui aient été signalées, puisque Desbarreaux-Bernard, qui a rencontré son nom depuis 1528, et M. Claudin depuis 1525, ne citent cependant aucun livre de lui pour ces dates précoces[1]. La mention fournie par cette souscription permet encore de compléter sur un point de détail leurs renseignements. M. Claudin nous apprend que Jacques de Colomiès succéda à Jean Faure; il habita comme lui le vicus Dagulhères, aujourd'hui rue Matabiau; il ne paraît pas cependant avoir habité la même maison ou du moins avoir gardé la même enseigne, puisque Jean Faure était logé *sub signo quinque plagarum Jesu Christi* tandis que Jacques de Colomiès portait pour enseigne un *saint Jacques*[2].

La date où fut imprimé ce volume ne permet pas de le compter rigoureusement parmi les incunables des presses de Toulouse; il en présente cependant quelques-uns des principaux traits. Ainsi il est imprimé en caractères gothiques, avec les abréviations propres aux manuscrits de la fin du XVe siècle; il ne connaît ni les *æ* ni les *œ*. Comme signe de ponctuation, il n'a que le point (.) simple ou double (:); il ignore la virgule, le point-virgule et le trait d'union qui sont remplacés par une ligne oblique (/).

L'exécution typographique a été faite avec soin; le ciseau du relieur a rogné un peu les marges pour les ramener aux proportions des constitutions d'Auch; mais on voit qu'elles ne manquaient pas d'ampleur. Chaque page est encadrée d'un filet noir qui mesure 150^mm^ sur 93; au haut de la page un autre filet enferme le folio courant et sur la marge un nouveau filet encore enserre les manchettes qui résument chaque alinéa; chaque page entière comporte trente-sept lignes. Le frontispice est formé d'une sorte de cartouche dont deux colonnes forment l'ornement le plus caractéristique. Dans l'intervalle après le titre que nous avons déjà rap-

1. A. Claudin, *Les enlumineurs, les relieurs, les libraires et les imprimeurs de Toulouse aux quinzième et seizième siècles* (Paris, 1893), p. 54.

2. Et non deux colombiers comme l'assure M. A. Claudin, qui, d'ailleurs, publie cette enseigne, où l'on voit bien, au premier plan, un *saint Jacques*. Voy. *Les libraires, les relieurs et les imprimeurs de Toulouse au seizième siècle*, Paris, 1895, p. 12.

porté un blason style Renaissance ou de simples lignes décrivent des fasces dépourvues de toute indication d'émaux, le tout timbré d'une mitre et d'une crosse.

Les débuts du livre et de chaque partie principale s'ouvrent par une lettre ornée d'un travail soigné et délicat; il n'y en a pas deux qui se ressemblent; leur grandeur même semble varier selon l'importance du chapitre. Les alinéas portent des rubriques noires.

Le format est un in-quarto, avec des signatures assez irrégulièrement marquées; ainsi le second cahier, car le premier n'a que deux feuillets, a pour signature *Aiii*; le second feuillet *Aiiii*, le troisième et le quatrième n'en ont aucune; du cahier B les trois premiers feuillets portent respectivement les signatures *B*, *Bi*, *Biii;* le troisiéme n'en a pas; aucune page d'ailleurs ne porte de réclame.

On peut y distinguer trois sortes de caractères: le plus petit employé dans les manchettes marginales; le plus grand réservé aux titres des rubriques; dans l'intervalle la dédicace a été imprimée en un caractère tout spécial; le corps de l'ouvrage lui-même lui est légèrement inférieur comme proportion.

Le papier un peu épais n'offre que des vergeures et des pontuseaux assez nettement accusés; nous n'avons pas su y découvrir un filigrane.

Il nous resterait maintenant à pénétrer plus avant dans l'intérieur même du texte; mais ne serait-ce point dépasser la promesse de ma communication qui n'a été annoncée que comme une contribution à l'histoire de l'imprimerie à Toulouse?

Séance du 3 février 1909.

Présidence de M. J. de Lahondès.

M. le colonel Delort, membre résidant, lit le rapport suivant qu'il a bien voulu se charger de rédiger, d'après les vues de la Commission des prix.

Rapport général sur le Concours de 1908-1909.

« Messieurs,

« Cinq mémoires seulement ont été présentés au concours ouvert par la Société archéologique du Midi en 1908. Ce nombre

est inférieur à celui des travaux que la Société a été appelée à juger lors des concours précédents. Faut-il voir dans ce fait l'indice d'une défaveur dont les études archéologiques seraient actuellement frappées, ou bien simplement le résultat, dont il n'y a point à s'alarmer, de circonstances fortuites? Il semble que cette dernière hypothèse soit la vraie.

« Elle est confirmée par la constatation heureuse qu'a faite la Société de la valeur des œuvres soumises cette année à son examen. Toutes ces œuvres lui ont paru dignes d'être couronnées, et les mérites de certaines d'entre elles lui ont fait regretter de ne pouvoir disposer en leur faveur de récompenses matériellement plus importantes que celles qu'elle a pu leur accorder. L'attribution de la plus haute de ces récompenses, celle du prix de Clausade, a donné lieu à un long débat de tout point justifié par la solidité et la presque égalité des titres des principaux concurrents. Ce sont là des preuves manifestes du très vif attrait que les souvenirs du passé ne cessent d'avoir pour les travailleurs sérieux.

« La monographie ayant pour titre, *La Grande-Lande* est, parmi les travaux présentés au concours, celui qui a mérité d'être classé le premier[1]. Il contient l'histoire de cette partie du gardiage de Toulouse sur laquelle s'étendent aujourd'hui, entre la Garonne et l'Hers, les territoires de Lalande et de Croix-Daurade.

« Cette histoire, à ne s'occuper que des faits se rattachant aux divers ordres d'idées le plus ordinairement envisagés, devrait se confondre avec celle de notre ville. L'auteur cependant a su lui donner un caractère tout à la fois local et nouveau en s'inspirant de considérations plutôt négligées jusqu'à ce jour et qui offrent un intérêt indiscutable. Il montre la Grande-Lande exposée aux inondations, semée de marécages, peu cultivée, peu habitée, mal desservie par des sentiers boueux, se transformant et devenant peu à peu une plaine fertile que traversent de belles voies de communication, qu'embellissent des jardins et des villas et sur laquelle vit une population laborieuse. Il suit cette transformation à travers les siècles, en marque les progressions rapides aux époques de calme, les ralentissements et les arrêts aux époques troublées, et après avoir décrit de la manière la plus attachante ce que la

1. Rapporteur particulier : M. le baron Desazars.

Grande-Lande fut hier, il dit ce qu'elle est aujourd'hui et ce qu'elle sera peut-être demain.

« Il serait difficile, sans risquer d'être trop long, d'entrer dans les détails de cet intéressant ouvrage dont les neuf cents pages portent la mention d'une multitude de faits touchant à la topographie, à l'histoire, à l'économie générale. Pas un de ces faits n'est énoncé sans preuves à l'appui. C'est en consultant les vieux cadastres, c'est en puisant aux archives départementales, municipales ou privées que l'auteur a réuni laborieusement les nombreux éléments de son travail. Il a su les mettre en œuvre de la manière la plus profitable à l'instruction du lecteur qui peut suivre sur des tableaux d'une contexture très simple, accompagnés de documents justificatifs, de dessins et d'observations intéressantes, l'évolution pendant plusieurs centaines d'années de l'état des terres de la Grande-Lande et des conditions dans lesquelles ces terres étaient cultivées.

« C'est, dit notre confrère M. le baron Desazars dans le rapport particulier qu'il a présenté sur cet ouvrage, « une étude « détaillée et précise de la situation agricole et économique des « environs de Toulouse à la fin du Moyen-âge, et qu'on chercherait « vainement ailleurs. »

« Si l'auteur, en travaillant à son livre, n'eût eu d'autre désir que celui de mériter de la part de la Société archéologique des éloges et l'attribution d'une récompense, la production de la partie de son travail que nous venons d'analyser sommairement eût suffi pour lui faire obtenir la satisfaction cherchée. Mais son ambition a été moins égoïste et il n'a pas hésité à s'imposer une tâche beaucoup plus considérable pour être utile à tous et notamment aux habitants actuels de la Grande-Lande. Il a voulu les faire bénéficier des renseignements de toute nature qu'un long séjour parmi eux et ses recherches lui ont permis de recueillir non seulement sur la Grande-Lande, mais encore sur tout ce qui de près ou de loin se rattache par un lien quelconque à cette région.

« C'est ainsi qu'à propos des voies de communications tracées dans la Grande-Lande, il consacre de nombreuses pages à l'histoire du canal du Midi, et fait assister le lecteur, en plaçant sous ses yeux des documents du plus haut intérêt, à l'enfantement de

cette œuvre gigantesque due au génie et aux efforts persévérants de Riquet. Tout le chapitre qui est affecté à cette partie du travail constitue un mémoire complet qui pourrait être l'objet d'une présentation spéciale.

« Cette même remarque s'applique au chapitre dans lequel l'auteur donne l'histoire des fourches patibulaires établies dans la Grande-Lande aux portes de Toulouse. Elle s'applique également à l'ensemble des chapitres consacrés à l'histoire de la paroisse de Croix-Daurade. Cette paroisse, créée au dix-huitième siècle dans la partie de la Grande-Lande qui dépendait du capitoulat de Saint-Sernin, s'étendait au début sur un territoire considérable, comprenant notamment les quartiers actuels de la Colonne et de la Gare, et l'auteur s'autorise de cette circonstance pour donner un récit complet, avec plan à l'appui, de la bataille du 10 avril 1814 et pour faire l'historique de la création de la gare Matabiau.

« Bien que ces faits et certains autres cités par l'auteur soient de dates relativement récentes et n'appartiennent pas, par cela même, à la catégorie de ceux parmi lesquels la Société archéologique va généralement chercher ses sujets d'études, il convient de reconnaître que leur exposé complète au mieux de l'intérêt du lecteur les renseignements se rapportant aux faits de dates plus anciennes, et que, voulant écrire l'histoire de la Grande-Lande et de Croix-Daurade, l'auteur a bien fait de la continuer jusqu'à nos jours.

« Nous formulerons cependant une critique visant un point tout à fait secondaire, il est vrai, du travail examiné. Le texte entier de l'ouvrage est fractionné en chapitres ne formant qu'une seule série, alors que, répartie en plusieurs groupes de chapitres, la matière si abondante et si variée que l'auteur a mise en œuvre aurait été présentée plus méthodiquement et d'une manière qui aurait facilité les recherches et la lecture. Il est aisé d'ailleurs de réaliser cette amélioration sans recourir à de bien grands remaniements du texte.

« En résumé, la Société archéologique du Midi, estimant que l'ouvrage ayant pour titre *La Grande-Lande* est des plus intéressants et des plus instructifs, surtout en ce qui concerne la vie agricole aux abords de Toulouse au Moyen-âge ; estimant encore

que la documentation dont cet ouvrage est pourvu est en grande partie inédite et a nécessité de longues et multiples recherches savamment conduites par l'auteur, est heureuse d'accorder à ce dernier, M. Lafforgue, curé de Croix-Daurade, la meilleure des récompenses dont elle dispose : le prix de Clausade.

« L'ouvrage intitulé *La baronnie et le Château archiépiscopal de Balma*[1] est une intéressante étude sur la temporalité des évêques et archevêques de Toulouse. Grâce aux donations de Simon de Montfort, confirmées plus tard par Philippe le Hardi, les évêques de Toulouse étaient devenus, dès le treizième siècle, de puissants seigneurs exerçant la justice haute et basse sur un domaine très étendu dont faisait partie la baronnie de Balma. L'auteur s'appuie sur de nombreuses données tirées de documents la plupart inédits et qui appartiennent à divers dépôts d'archives publics ou privés, pour nous montrer les archevêques de Toulouse, barons de Balma, s'acquittant de leur double rôle de seigneur spirituel et de seigneur temporel. L'archevêque avait pour délégué au spirituel le curé du Pin, qui, souvent haut dignitaire ecclésiastique pourvu de prébendes ou de prieurés, laissait à des vicaires à petits gages le soin d'assurer le service religieux dans les quatre églises ou chapelles de la Baronnie. Le capitaine châtelain de Balma était le représentant de l'archevêque pour le temporel. Il avait le titre de bayle et remplissait les fonctions d'officier de police judiciaire; mais toutes les affaires criminelles ou civiles étaient juchées à Toulouse où la cour temporelle de l'archevêque tenait ses assises. Tous ces faits, que l'on connaissait déjà, sont, grâce aux documents produits par l'auteur, non seulement confirmés, mais encore éclairés d'une vive lumière qui met en évidence de très intéressants détails jusqu'à ce jour à peu près ignorés.

« Ces documents donnent encore de précieux renseignements sur les usages paroissiaux, sur l'exercice des droits utiles et honorifiques dont jouissaient les archevêques, sur la nomination par ces derniers des consuls de Balma, sur bien d'autres sujets et notamment sur le château féodal que l'évêque Bertrand de L'Isle

1. Rapporteur particulier : Colonel Delort.

avait fait construire à Balma dans les dernières années du treizième siècle.

« L'auteur fait la description de ce château, non pas d'après des plans ou d'après des vestiges encore visibles (on n'a retrouvé aucun plan et les ruines elle-mêmes du château ont disparu), mais en juxtaposant les nombreuses indications fournies par des baux à besogne, véritables devis de travaux à faire pour réparer ou améliorer le château. Ces baux ont été établis à différentes époques; beaucoup d'entre eux sont du seizième siècle. La description qu'ils ont permis de faire du château de Balma est naturellement incomplète; elle suffit cependant pour donner une idée de cet édifice dont la masse imposante se dressant au milieu d'un site merveilleux et dont l'organisation générale aussi bien que les aménagements de détail accusaient la grandeur et la richesse.

« L'auteur fait le récit des événements principaux dont ce château fut le théâtre. En 1533, le cardinal de Longueville y donna l'hospitalité à François Ier et à sa cour. En 1535, le cardinal Odet de Chatillon y reçut le roi de Navarre Henri d'Albret et sa femme Marguerite de France. Catherine de Médicis s'y arrêta en 1542. Un demi-siècle plus tard le cardinal de Joyeuse consacre des sommes considérables à l'embellissement du château et à l'agrandissement de ses dépendances, bien qu'on fût à l'époque troublée de la Ligue et que son père, le maréchal de Joyeuse, et ses frères Scipion et Henri eussent fait du château un centre d'opérations militaires.

« Dans les premières années du dix-huitième siècle, l'archevêque Colbert voulant donner à la vieille construction féodale une forme nouvelle, en rapport avec les exigences de la vie moderne, fit disparaître les ponts-levis, les tours, les fossés, et modifia profondément l'aspect architectonique du château qui ne cessa point toutefois d'être une grande et belle demeure. Et l'on est tout surpris que vers la fin de ce même siècle Mgr de Brienne ait pu, en insistant sur l'état de délabrement du château, obtenir de Louis XVI l'autorisation de le démolir et d'en vendre les matériaux. L'emplacement fut également vendu et l'archevêque se dépouilla de ses droits de justice en faveur de l'acquéreur, le marquis de Castelpers, qui porta désormais le titre de baron de Balma. On était d'ail-

leurs à la veille de la Révolution et la baronnie de Balma allait bientôt disparaître dans la tourmente.

« Tel est sommairement indiqué le sujet de cette étude très bien ordonnée, fortement documentée, d'une lecture à la fois attachante et instructive et dont la préparation a imposé à l'auteur un travail considérable. Nous formulerons cependant une légère critique : les baux à besogne, si utiles à connaître au point de vue de la technique des constructions, le sont moins au point de vue historique, quand ils ne font que relater des travaux courants d'entretien. Parmi ceux que l'auteur a reproduits *in extenso* dans le corps même de l'ouvrage, plusieurs pourraient, sans inconvénient, être reportés à la fin dans un appendice, ou même être complètement retranchés. Le récit ainsi dégagé serait d'un intérêt plus soutenu.

« La Société archéologique, ne disposant plus du prix de Clausade, accorde à M. l'abbé Corraze, curé de Lardenne, auteur de l'ouvrage *La Baronnie et le château archiépiscopal de Balma*, une médaille d'or.

« L'*Histoire du territoire paroissial de Saint-Exupère au quartier Saint-Michel à Toulouse*[1] est un exposé très détaillé des faits se rapportant à l'exercice du culte catholique dans l'un des quartiers les plus populeux de notre ville, depuis l'époque lointaine où fut élevé dans ce quartier un premier sanctuaire et jusqu'à nos jours. Ce premier sanctuaire est celui qui, connu tout d'abord sous le nom de chapelle de Notre-Dame-du-Férétra, fut appelé plus tard chapelle Saint-Roch. — D'après Catel, sa fondation serait antérieure au douzième siècle. — Le mot « feretra » (de *feretrum*, cercueil) rappelle l'ancienne destination du terrain sur lequel il fut bâti, terrain qui dès l'époque romaine était un cimetière. Les anciens venaient y célébrer chaque année en l'honneur des morts une fête dont la tradition sinon le caractère s'est continué jusqu'à notre époque.

« Desservie d'abord par les Grands-Carmes, cette chapelle fut en 1242 abandonnée par ces religieux qui allèrent s'établir à l'intérieur de Toulouse ; mais elle ne cessa point d'être affectée au culte dont l'exercice fut confié à des chapelains-ermites. Ceux-ci y reçu-

1. Rapporteur particulier : Colonel de Bourdès.

rent en dépôt, au mois de janvier 1369, le corps de saint Thomas d'Aquin donné aux Frères Prêcheurs de Toulouse par le pape Urbain V. Une procession, formée de toute la population toulousaine et conduite par le duc d'Anjou frère du roi Charles V, vint chercher cette insigne relique à la chapelle du Férétra et la conduisit solennellement à l'église des Jacobins. Donnée en 1481 aux religieux de la petite Observance auxquels succédèrent en 1601 les Récollets, la chapelle du Férétra reçut dans le courant du dix-septième siècle le nom de chapelle Saint-Roch. Vendue à l'époque de la Révolution, reprise en location par la fabrique de l'église Saint-Exupère, elle existe encore aujourd'hui, mais désaffectée et presque à l'état de ruine.

« L'auteur passe ensuite en revue les autres édifices religieux qui furent utilisés dans le quartier Saint Michel pour le service paroissial :

1° La chapelle Sainte-Catherine. Bâtie dans la rue qui porte encore ce nom, elle fut cédée en 1203 par le chapitre de Saint-Etienne aux religieuses de Longages, servit dès cette même année d'église paroissiale et fut démolie à l'époque de la Révolution.

« 2° L'église Saint-Michel qui, édifiée en 1331, remplaça en 1525 la chapelle Sainte-Catherine comme église paroissiale annexe de Saint-Etienne et devint en 1780 église paroissiale indépendante. Elle occupait une partie du terrain où se trouve actuellement la place Saint-Michel ; elle fut vendue et démolie en l'an IV de la République.

« 3° L'église construite en 1488 en même temps que le monastère des religieux de la petite Observance. — Ces religieux la cédèrent en 1601 aux Récollets. Épargnée pendant la Révolution, l'église des Récollets devint en 1802, lors du rétablissement du culte, église paroissiale du faubourg Saint-Michel. Le territoire de cette paroisse fut diminué en 1808 de tout celui qui fut donné à la paroisse Saint-Exupère, de création récente. Il fut entièrement réuni à cette dernière paroisse en 1809.

« 4° L'Eglise Saint-Exupère, anciennement église des Carmes déchaussés, élevée en 1622, devenue magasin national en 1792, fut rendue au culte en 1806 ; érigée en église paroissiale en 1807 pour une partie seulement du faubourg Saint-Michel, elle conserva

cette qualité lorsqu'à partir de 1809 le faubourg tout entier ne forma qu'une seule paroisse.

« 5° L'église Sainte-Germaine, dont la construction commencée en 1893 est encore inachevée, et qui a été tout récemment érigée en chapelle paroissiale.

« L'auteur donne enfin dans un supplément, d'intéressants renseignements sur l'installation des Grands-Carmes à l'intérieur de Toulouse et sur quelques-unes des maisons religieuses qui existaient dans le quartier Saint-Michel.

« C'est dans de nombreux ouvrages connus consacrés à l'histoire de Toulouse, c'est dans les archives notariales et dans les registres conservés à Saint-Exupère que l'auteur a recueilli les nombreux documents mis à l'appui de ses assertions. Mais, parmi les faits qu'il signale, il en est dont l'intérêt restreint ne paraît pas justifier la somme de travail qu'il a fallu dépenser pour les mettre en évidence, et dont la mention pourrait sans inconvénient, semble-t-il, être supprimée.

« Nous ferons encore une remarque. La rédaction d'un historique séparé et complet pour chacun des sanctuaires étudiés a amené l'auteur à se répéter assez souvent. Cet inconvénient aurait pu être évité si l'auteur avait adopté une méthode d'exposition où tous les faits, quoique ne se rapportant pas à la même chapelle, auraient été mentionnés dans une même série chronologique. Quoi qu'il en soit à cet égard, l'ouvrage présenté constitue un fond précieux où tous les travailleurs désireux d'élucider un point quelconque se rattachant à l'exercice du culte catholique dans le faubourg Saint-Michel trouveront des renseignements abondants et de provenances sûres.

« La Société archéologique du Midi, accorde à l'auteur de cet ouvrage, M. l'abbé Ariès, prêtre libre, une médaille de vermeil.

« M. Charles Fouque a adressé à la Société archéologique un mémoire intitulé : *La Fabrique de faïences des Dumont à Toulouse, durant le dix-huitième siècle*[1]. Ce travail est une contribution à l'histoire d'une industrie locale dont les produits ont mérité de bonne heure de fixer l'attention des amateurs de céramique.

1. Rapporteur particulier : M. de Lahondès.

Il est vrai qu'ils les attribuaient à une fabrication étrangère à celle de notre cité, à la fabrication de Nevers. Les recherches faites par M. Fouque ont abouti à des résultats permettant de rendre enfin justice aux faïenciers toulousains du nom de Dumont, qui, de père en fils, à partir du dix-septième siècle, ont dirigé à Toulouse une importante fabrique de poteries. Le personnel de cette fabrique comprenait des praticiens et des artistes parmi lesquels des peintres venus de Nevers. Ceux-ci continuèrent sans doute à faire usage, dans leur nouvelle résidence, des procédés et des décors qu'ils employaient dans leur pays d'origine. Cette circonstance paraît être la cause de la fausse attribution qui a été faite de certaines pièces et de l'oubli immérité dans lequel le nom de Dumont a été tenu.

« A l'appui de sa thèse, M. Fouque reproduit des notes cadastrales et de nombreux actes d'état civil. Puisse-t-il, continuant ses recherches avec succès, nous donner bientôt une histoire complète de la céramique à Toulouse.

« La Société archéologique lui décerne, pour son mémoire, un rappel de médaille d'argent.

« M. Bacquié-Fonade, qui s'est beaucoup occupé de la *formation des noms patronymiques*[1] les plus répandus dans le Midi, a présenté à la Société archéologique une longue liste des mots de la langue romane qu'il considère comme étant les origines de certains noms de famille. Chacun de ces mots est accompagné non seulement de la mention des noms dérivés, mais encore, dans la plupart des cas, de citations en langue romane destinées à justifier la traduction française que l'auteur donne de ce mot.

« Ce travail utile et dont la conception procède d'une idée très louable a, comme tous les travaux où la science étymologique est mise en jeu, présenté dans l'exécution de sérieuses difficultés. M. Bacquié-Fonade s'est efforcé de les résoudre à l'aide de la connaissance approfondie qu'il possède de la chanson de la Croisade, du « Breviari d'amor » et des œuvres d'un certain nombre de troubadours du douzième et du treizième siècles. Mais si bonnes soient-elles, ces sources ne sont pas toujours suffisantes et parfois les

1. Rapporteur particulier : M. Jeanroy.

explications fournies par l'auteur paraissent incomplètes ou prêtent à la discussion. Elles gagneraient en autorité, si les citations de textes étaient plus fréquentes et si les noms de famille étudiés étaient exactement localisés.

« La Société archéologique du Midi, rendant hommage au zèle déployé par M. Bacquié-Fonade pour la divulgation de la langue romane, l'engage à poursuivre son travail sur la formation des noms patronymiques et lui accorde, pour l'essai de vocabulaire présenté, une mention honorable.

« En outre des travaux qui lui ont été adressés en vue du concours, la Société archéologique a reçu de très intéressantes communications.

« Un Toulousain, M. Latapie, gendarme à Tébessa, ayant trouvé en 1907, dans les ruines de cette cité et la campagne voisine, des plats, des urnes et des lampes antiques semblables à des objets de même nature qu'il avait vus dans nos collections publiques à Toulouse, nous les a envoyés et nous nous sommes empressés de les déposer au musée Saint-Raymond. M. Latapie a continué ses recherches sur la frontière tunisienne, et, par de fréquentes lettres adressées à notre Secrétaire général, nous a mis au courant de divers résultats obtenus. Ses derniers comptes rendus[1], accompagnés d'excellentes photographies, font connaître des sépultures d'une haute antiquité analogues aux dolmens dits celtiques de la Bretagne ou des Cévennes, mais appartenant à une tout autre civilisation, bien postérieurs à l'âge de la pierre. Cette communication et celles qui l'ont précédée sont profitables à la science, et témoignent du zèle éclairé et désintéressé de celui qui les a faites. Il est à désirer que l'exemple donné par M. Latapie soit connu et suivi par d'autres. La Société archéologique remercie publiquement ce collaborateur modeste et dévoué et lui décerne une médaille d'argent.

« Telles sont, Messieurs, les appréciations que la Société archéologique a formulées et les décisions qu'elle a prises à l'égard des travaux et des communications qui ont été soumis cette année à son examen. Chargé par elle de résumer son travail, je me suis

1. Rapporteur particulier : M. Cartailhac.

efforcé de m'acquitter de cette tâche en fidèle interprète de sa pensée et de ses instructions.

« Si mon devoir de Rapporteur général m'a amené à signaler non seulement les qualités nombreuses des œuvres examinées, mais aussi leurs imperfections (qu'elle est donc l'œuvre humaine qui n'en compte pas?), et si par cela même j'ai eu le regret de joindre quelques critiques aux éloges décernés, j'ai partagé, d'autre part, avec tous mes collègues, le très grand plaisir de reconnaître que ces œuvres, si différentes entre elles par le choix du sujet, par l'importance du labeur effectué, par la manière dont chaque auteur a rempli sa tâche volontaire, sont toutes cependant des manifestations d'un même sentiment des plus louables et des plus féconds : le culte du passé joint à l'amour du travail.

« La Société archéologique, dont le rôle est de favoriser l'éclosion de ce sentiment et d'en entretenir l'existence, ne saurait trop féliciter et encourager ceux qui s'en inspirent. Ils trouveront dans l'étude du passé l'attrait des curiosités à satisfaire, des problèmes historiques à résoudre, des vestiges intéressants ou artistiques à mettre en lumière. Ils y cueilleront souvent aussi l'expérience des hommes et des choses, le *Nil novi sub sole* des anciens ne cesse pas en effet d'être une vérité et, même en présence des progrès de toute nature réalisés à ce jour, les enseignements du passé conservent toute leur valeur.

« Puissent les satisfactions et les bénéfices qu'ils confèrent s'ajouter pour vos lauréats au prix des récompenses que la Société archéologique est heureuse de leur accorder. »

Séance du 9 février 1909.

Présidence de M. J. de Lahondès.

Mort de M. Luchaire.

M. Mérimée, directeur, fait part à la Société de la mort de M. Achille Luchaire, professeur d'histoire du Moyen-âge à la Sorbonne, membre correspondant de la Société archéologique du midi de la France. Il rappelle les titres scientifiques qui le placent

au premier rang des médiévistes : *Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens* (1883), la fondation du *Séminaire d'études du Moyen-âge* (1894), puis de l'*Institut médiéval* (1900), à la Sorbonne; les nombreux travaux sortis de cet atelier scientifique, l'*Etude sur les actes de Louis VII*, *Louis VI*, les *Communes françaises*, le *Manuel d'institutions françaises*, sa collaboration à l'*Histoire de France* de M. Lavisse; enfin, sa monumentale *Histoire d'Innocent III*, qui lui valut, à la veille de sa mort, le grand prix Jean Reynaud.

M. Luchaire, qui avait débuté par les lycées de Pau et de Bordeaux, s'était intéressé particulièrement à l'histoire du Sud-Ouest : Il avait été chargé, en 1877, d'une conférence à la Faculté de Bordeaux sur l'histoire et les langues du Midi, et devint titulaire de la chaire de géographie en 1879. Ses *Etudes sur les idiomes pyrénéens de la région française* (1879) est une œuvre originale, qui suscita un véritable mouvement philologique, et qui le mit en rapport direct avec plusieurs de nos confrères. Même au milieu de travaux d'ordre différent, il s'intéressa toujours très vivement aux antiquités méridionales, aux institutions et aux dialectes de notre région. La Société fut heureuse et fière de compter A. Luchaire au nombre de ses correspondants, et elle s'associera aujourd'hui aux regrets que sa mort prématurée a causés au monde savant.

M. Barrière-Flavy, membre résidant, lit la communication suivante :

Les objets d'art du diocèse de Rieux d'après les inventaires du dix-septième siècle.

Les renseignements fournis par les procès-verbaux de visite de l'ancien diocèse de Rieux au commencement du dix-septième siècle offrent un intérêt tout spécial, d'abord en ce qu'ils donnent de curieux détails sur la situation du clergé, des églises et des paroisses à la fin de cette période particulièrement troublée, ensuite parce qu'ils constituent le plus ancien document d'ensemble qui existe sur cette circonscription ecclésiastique. Ils peuvent être considérés à deux points de vue. Au point de vue historique leur intérêt est d'autant plus incontestable qu'ils sont contemporains des événements de cette sanglante époque où les luttes

s'apaisaient à peine. L'archéologie, d'autre part, peut y puiser de précieuses indications sur l'état des édifices religieux antérieurement à la restauration dont ils furent presque tous l'objet au dix-septième siècle, et sur le mobilier des églises qui avait alors échappé au pillage des guerres civiles. A cet égard, les renseignements relevés dans ces documents, qui forment la matière d'un fort registre, s'étendant de 1621 à 1635[1], portent sur deux points : la situation des églises proprement dites et leur ornementation; en second lieu, le trésor et, d'une manière générale, tous les objets servant à l'exercice du culte.

Si, d'une part, l'état moral du clergé était alors déplorable, les édifices religieux présentaient, d'autre part, le plus lamentable aspect. Privés depuis longtemps des réparations les plus urgentes, ils étaient souvent réduits en un monceau de ruines, et parfois un autel improvisé, protégé par un mince toit, avait été aménagé au pied d'une des murailles encore debout du bâtiment ruiné.

Presque toutes ces églises, bâties habituellement en contre-bas du sol, affectaient la forme d'un rectangle, avec le chœur en demi-cercle, rarement polygonal, et n'étaient ajourées que par des baies rares, étroites, insuffisamment fermées de treillis. On n'y voyait généralement alors aucune chapelle, mais de simples et vulgaires autels adossés aux parois dans l'intérieur de la nef.

Les églises de Lézat et de Saint-Ybars étaient citées comme les plus remarquables à divers points de vue; elles renfermaient sept ou huit chapelles voûtées.

L'existence de cryptes n'est signalée que dans trois églises : Saint-Entrope-de-Caute, Saint-Victor de Montesquieu-Volvestre et Cazères.

Il est encore fait mention, dans ces procès-verbaux de visite, de rétables qui ornaient le chœur de quelques églises. Ils étaient de bois, grossièrement peints, représentant le Christ, le patron de l'église et quelque saint vénéré dans la paroisse.

Un grand et beau rétable de menuiserie peint et doré, divisé en dix petits tableaux figurant les mystères de la Vierge, se trouvait dans l'église de Lézat, et celui de Mauran était *à parquetage, où sont les apostres peints, où il y a aussi une ymage de saint Martin.*

A Lavelanet, dit l'évêque, il y a *sur l'autel une ymage en bosse relevé sur une pierre au mitan, et les ymages de Notre-Dame et sainte Elizabeth qui se trouvent ensemble comme s'ils se saluoient* C'est la scène de la Visitation que l'artiste a voulu reproduire ici.

1. Archives de la Haute-Garonne, Fonds de Rieux, n° 108.

Le grand autel de Laffitte était rehaussé *d'une ymage en bosse qui se peult fermer.*

La chapelle de Saint-Cizy, dans l'église de Cazères, était ornée d'une belle image en bois représentant le saint à cheval ; et celle de N.-D.-de-Pitié au Fousseret d'une statue de pierre : *la Vierge tenant Jésus mourant.* Le chœur de l'église de Saint-Cizy était pavé, boisé, entièrement peint, avec le patron représenté en capitaine.

La décoration du sanctuaire de Gensac présentait une singularité. On y voyait un grand tableau « *où est représenté un régiment de soldatz quy a esté faict peindre par feu Damoyselle Marguerite de Goyrans, son mari estant colonnel dudict régiment.* » L'évêque fut choqué de la présence de cette toile en ce lieu et ordonna son enlèvement immédiat.

Au Plan, est signalée *une ymage de Notre-Dame faict en pierre fort beau.* Au-dessus de l'autel de la petite église de Magrein se voyait un tableau doré en plusieurs endroits, *qui se peult fermer comme des heures, donné par le sieur de Roquette, seigneur du lieu.*

Dans la chapelle N.-D. de la Porte-du-Pont à Montesquieu-Volvestre, était exposée à la vénération des fidèles *une Vierge tenant l'Enfant Jésus surmontée d'une grande couronne d'argent avec trois cristals enchassés.* L'évêque de Rieux l'examina en 1621 et trouva *qu'elle est de pierre noire rapportant à marbre, fort ancienne, de médiocre grandeur et estant comme assise.* Cette statue considérée comme miraculeuse, avait été trouvée, d'après la tradition, dans un rocher dit de Fourdis.

L'ornementation à fresque était encore pratiquée dans quelques édifices religieux, mais ces peintures se trouvaient alors fort défraîchies. Le chœur de saint Hippolyte possédait *d'assez bonne peincture représentant les hystoires de l'église ;* et les parois de la chapelle N.-D. de la petite église de Sainte-Suzanne étaient entièrement recouvertes de peintures où l'on distinguait l'Assomption à la voûte, et tout autour, divers épisodes de la vie de la Vierge. A Saint-Ybars, l'église peinte et voûtée, la mieux entretenue peut être du diocèse, offrait aux regards *une ymaige de Notre-Dame, de pierre peinte et fort belle, couverte d'un drap en velours rouge.*

Un artiste inconnu avait jadis peint la *Décollation de saint Jean* dans le chœur de l'église de Lézat, et le sanctuaire de Saint-Elix *était boese et peinct en plusieurs endroicts.*

Il y avait un orgue dans l'église de Montesquieu-Volvestre, « *hault eslevé, asses grand, jouant et en bon estat, qui est entretenu aux despens de l'esglize.* La cathédrale de Rieux n'en possédait point ; ce ne fut

que plus tard, à la fin du dix-septième siècle, que l'évêque Antoine-François de Bertier la dota de belles orgues.

Les chaises de noyer fort vieilhes qui sont mentionnées en 1621 dans le chœur de la cathédrale furent remplacées postérieurement, par le même évêque Jean-Louis de Bertier qui procédait à la visite, par des stalles dans le style de celles que l'on voit à Saint-Etienne de Toulouse[1].

La cathédrale de Rieux était mal entretenue et peu pourvue d'ornements. Au-dessus du grand autel, fait d'une table de marbre de 10 pans de long, apparaissait dans une niche *une ymage de Notre-Dame tenant un Jésus, en bois taillé en bosse, couvert d'un voile de damas blanc, avec une couronne sur la tête ;* et, pour tous accessoires, il n'y avait que deux chandeliers de laiton, deux autres de cuivre et une croix de cristal de minime grandeur.

D'autre part, les indications concernant le trésor des églises et relevées dans ces procès-verbaux de visite sont précieuses à tous égards ; et, si les descriptions n'étaient parfois trop laconiques, elles permettraient de dresser un inventaire intéressant des objets d'art qui, après avoir échappé aux pillages des guerres civiles, subsistaient encore en 1630.

Sur cent quarante et une églises paroissiales ou annexes, soixante-quatorze seulement possédaient alors quelques pièces de valeur. Les autres n'avaient que de mauvais calices d'étain, des reliquaires de cuivre, des croix de bois plaqué quelquefois d'une mince feuille d'argent, mais le plus souvent de cuivre et d'étain. C'était véritablement un luxe pour ces pauvres églises de campagne de posséder quelque pièce d'argenterie, don du seigneur du lieu, bien plutôt que des bénéficiers qui s'inquiétaient fort peu de l'état de leurs bénéfices.

Les églises de la partie méridionale du diocèse ayant eu le plus à souffrir des guerres religieuses sont par là les plus dépouillées.

Toutefois, l'évêque enregistra un vol de vases sacrés signalé par les consuls de Couladère et commis dans des circonstances particulières. Il ne restait en 1634 dans cette église qu'un calice d'argent, *tous les objets, ont esté dérobés pendant la dernière peste, que estoient de valeur de plus de mille ou douze cens livres dont une grande croix d'argent et un reliquaire d'argent représentant le chef de M. saint Vincent.* Les voleurs, deux habitants de la localité, avaient été pris et incarcérés dans les prisons du château du sieur de Vize, seigneur de Couladère. Mais ils réussirent à s'évader et on ne savait ce qu'ils étaient devenus.

1. *Bulletin de la Soc. Archéol. du Midi*, 1889-90, p. 79. Note de M. J. de Lahondès.

L'église du Fousseret possédait onze calices d'argent dont un fort grand *doré et cizaillé* et orné d'armes gravées ; celle de Montesquieu-Volvestre, un grand calice d'argent doré *façonné à l'antique*. A Mauzac, c'était un calice aussi d'argent avec coupe dorée et *croix gravée sur un champ rouge*, et à Saint-Ybars, un *calice ancien, vermeil et façonné*, ainsi qu'un grand ciboire d'argent *doré et parsemé de pierreries vieilhes*. Sur quatre calices d'argent de l'église de Marignac, un était *grand et cizaillé*, et à Auribail, l'un des deux calices avait sa coupe *dorée et sa poignée bien ciselée*.

Les marguilliers de la Caugne conservaient précieusement un grand ciboire d'argent avec une croix et un crucifix au-dessus et *des armes anciennes sur le pied*. Il existait encore en 1724[1].

Les églises de Saint-Sulpice, Daumazan, Mauzac, Noé, Lézat possédaient de cinq à huit calices d'argent ; une trentaine de paroisses n'en avaient que deux ou trois. Partout ailleurs l'évêque ne rencontra que des calices d'étain vieux et détériorés.

Les croix de quelque valeur étaient généralement destinées aux processions et rarement placées sur le tabernacle des autels.

Des croix d'argent tantôt dorées, tantôt rehaussées de lames de même métal, *cizaillées*, sont signalées à Saint-Elix, Daumazan, Saint-Sulpice, Lézat, Saint-Julien, Noé, Saint-Ybars, Paillhès, le Fousseret, etc. Cependant, une pierre verte et deux pierres rouges étaient enchâssées à l'une des croix d'argent doré de Rieux, et la croix *façonnée* de Montesquieu avait un petit crucifix d'argent. Ailleurs, c'étaient de simples croix de bois plaquées d'argent. A Lapeyrère, toutefois, on y voyait un crucifix en relief et les armes du seigneur, le sieur d'Aulix, donateur en 1606.

Il paraît y avoir eu au commencement du dix-septième siècle quelques reliquaires précieux dans une douzaine d'églises du diocèse, et il est opportun, nous semble-t-il, d'attirer l'attention sur ces objets.

A Martres, l'évêque remarqua un reliquaire d'argent doré à *trois piliers soustenus de deux anges, faicten forme de tourrelle*, et un second *en forme de livre, parsemé au-dessus de pierres diverses et tout autour desdites pierres, des escriteaus en grande lettre*. Sur ce dernier se détachait d'un côté un *Crucifix* et de l'autre un *Sauveur*, avec ces mots : *De vera cruce*. On y voyait encore des armes gravées et les marguilliers assurèrent à l'évêque qu'ils avaient ouï dire que ce reliquaire fut donné par un *cardinal de Foix*.

A Montesquieu-Volvestre, les reliques conservées dans une armoire

1. Archives de la Haute-Garonne. Fonds de Rieux, n° 109.

près de l'autel étaient, en temps de guerre, placées dans la muraille à une canne et demie de hauteur.

Les reliquaires de Saint-Julien et de Casties étaient d'argent, *grands et fort beaux.*

A Caujac existait, en 1634, un reliquaire d'argent *en forme de pyramide avec vitres de chaque costé.* Un siècle plus tard environ, l'évêque de Rieux constatait l'existence dans cette église d'un reliquaire *argent hachë*, d'un calice, d'un ciboire et d'un grand soleil *fort beau*, le tout en argent, plus une grande croix de cuivre argenté. A Capens, un reliquaire semblable. Celui de l'église du Plan, également pyramidal, pesait 7 marcs et était l'œuvre de Pierre de Clusel, argentier de Toulouse, à la date du 8 mars 1460[1].

Des chefs ou bustes de saints, des bras, des mains renfermant des reliques sont aussi mentionnés par l'évêque Jean-Louis de Bertier. C'étaient, à Saint-Sulpice, le chef de saint Caprais; à Martres, celui de saint Vidian; à Mauzac, celui de saint Etienne, lequel existait encore en 1724; à Saint-Ybars, ceux de sainte Suzanne et de saint Ybars, etc...

Une grande tête d'argent de saint Christophe portant le *Sauveur sur le col* était exposée dans l'église de Saint-Christau, et à Castagnac on montrait un buste d'argent de saint Sébastien, *avec un grand saphyr violet enchassé sur la poitrine.*

Dans les églises de Mauzac, Pailhès, Cazères, Longages, Saint-Hippolyte, on rencontrait des reliquaires d'argent en forme de coffrets. Celui de Lagrâce-Dieu était l'œuvre de Me Pierre Lézat, *argentier de Tholoze.* Il avait été confectionné en conséquence de l'accord passé le 4 mars 1535 (n. s. 1536) entre cet orfèvre et Mossen Arnaud de Tauro, recteur, et Laurent Delars, consul, et pesait *un marc une unze et six deniers d'argent*[2]. Ce reliquaire disparut dans le courant du dix-septième siècle, car il ne figure pas dans l'inventaire des objets du culte dressé par M. Orens, recteur de Lagrâce-Dieu, lors de la prise de possession de la cure en 1697[3], et les procès-verbaux de visite de l'évêque Alexandre de Johanne de Saumery déclarent, en 1724, qu'il n'y avait pas de reliquaire dans cette église[4].

A Daumazan existait, en 1630, un reliquaire de cuivre fort vieux, renfermant lui-même un coffret d'argent. Lors de la visite de 1724, il fut présenté à l'évêque de Saumery un coffre de bois sur quatre piliers contenant un certain nombre de reliques avec cartel de parchemin daté

1. Arch. des notaires de Toulouse. Ganadie not., 1460. Registre A, f. 25.
2. *Ibid.*, Folquerii, not., 1535.
3. Arch. comm. de la Grâce-Dieu 1697-1750, n° 1.
4. Arch. de la Haute-Garonne. Fonds de Rieux, n° 109.

des nones de mai 1293, indiquant que ces reliques avaient été trouvées dans l'église à l'époque où Arnauld Do était prieur et Vital de Valle recteur[1].

A Rieux, l'évêque signala *un coffre couvert de lames d'argent façonné soustenu sur quatre boules avec une petite croix d'argent dessus*, et, en outre, un reliquaire de bois peint et doré, en forme de tête, qui renfermait, en 1630, des reliques de saint Cizy. Il fut plus tard remplacé par un buste d'argent exécuté aux frais de l'évêque Antoine-François de Bertier, du chapitre et de la ville.

Le trésor de l'église de Cazères renfermait, indépendamment des vases sacrés, *une belle ymage d'argent de Notre-Dame tenant Notre-Seigneur, ayant trois pans de hault*. Cette pièce d'orfèvrerie du poids de 10 marcs était de fabrication toulousaine et fut exécutée, conformément au bail du 21 septembre 1540, par Me Jacques Roubie, dit Bonevento[2].

A Auribail, le secrétaire de l'évêque mentionne une boîte d'argent doré, *dans du taffetas jaune enveloppé avec un cartel escript des poils de Notre-Dame.*

Des custodes d'argent *doré et cizaillé* existaient à Saint-Ybars, Marignac, Rieux, Saint-Christau. Celui d'Auribail, donné au seizième siècle par Gabrielle de La Palu dame du lieu, avait coûté 60 écus.

Les procès-verbaux de 1621-1635 signalent encore une fort belle paire de burettes d'argent à Gensac; et, à Saint-Ybars, un encensoir aussi d'argent du poids de 41 onces. Cette dernière pièce fut adressée en 1760 à l'évêché de Rieux, conformément aux lettres patentes du 26 octobre 1759, relatives à la remise de l'argenterie des diocèses à l'Hôtel de la Monnaie[3].

On conservait à Saint-Elix, en 1634, *une lune et un petit porte-Dieu d'argent*, donné en 1537 par noble Pierre Potier, seigneur du lieu, qui y avait fait graver ses armes.

La disparition du petit trésor de l'église de Puydaniel, tout en procédant des mêmes causes, c'est-à-dire les guerres religieuses, se produisit dans des circonstances tout à fait particulières qu'il est intéressant de faire connaître.

C'était au début des troubles. Les huguenots d'Artigat, dans leurs courses, s'étaient avancés jusqu'à Puydaniel. Les vases sacrés, cachés par les soins des marguilliers de l'église, avaient échappé à toutes recherches. Les Réformés amenèrent alors prisonniers trois notables du lieu, Jehan et Peyrot de Beros et Pierre Rouch.

1. Arch. de la Haute-Garonne, fonds de Rieux, f. 336.
2. Arch. des notaires de Toulouse. Folquerii, not. Registre de 1540, f. 315.
3. Arch. de la Haute-Garonne. Fonds de Rieux, n° 38.

Tandis que Jean de Beros était retenu en otage, les autres furent chargés de se procurer la somme de 300 livres, à laquelle leur rachat avait été fixé.

Comme ils n'avaient point d'argent, ils supplièrent le recteur de Puydaniel et le chapitre de Saint-Sernin de Toulouse, bénéficier de la paroisse, « leur bailler les ornemens de ladite esglise pour iceulx vendre et faire argent..., ce quauroient permis, à la charge de par lesdits Pierre Rouch, Peyrot et Jehan Beros den reffaire et rendre de semblables toutes et quantes foys par messieurs levesque de Rieux, beneffices dud Puydaniel et scindic de ladite esglise seront requis. »

En conséquence, le recteur leur délivra « une grande croix couverte d'argent, dung cousté une ymaige des quatre evangelistes et de lautre cousté ymaige de Notre-Dame une pomme et doulhe pour mettre le boys à la porter, le tout surdoure tant pomme que boys ; plus une petite croix dargent surdore par les bors, avec son pied en forme de calice; plus une ymaige Sainct Blaise dargent au bot surdore ensamble la mittre et crosse, plus ung calice dargent surdore au pied et dans la coppe non entièrement et ung reliquaire, le tout poysant et comprins le boys, dix neuf marcz six onces non nettoye, et apres estre nettoye le tout sest trouve poyser treze marcz quatre onces ».

Toutes ces pièces furent vendues le 30 novembre 1568, « dans le comptoir de la mestrise de la monnoye de Tholose, à Jehan Cathelanys, changeur en ladite monnoye », au prix de 14 livres 10 sols par marc, ce qui faisait environ 183 livres (soit environ 732 francs de notre monnaie[1]).

Trente ans plus tard, l'argenterie que le chapitre de Saint-Sernin avait autorisé les marguilliers de Puydaniel à aliéner n'était pas encore rentrée dans le trésor de l'église ; et, en 1599, le syndic de la communauté intentait une action en restitution aux héritiers ou ayants droit de ceux qui avaient engagé ces pièces, faute de quoi leurs biens seraient saisis[2].

Nous ignorons l'issue de cette affaire ; mais il est fort probable que ces objets ne furent pas rendus, car les procès-verbaux de visite n'en font aucune mention en 1633, où il n'y avait qu'un reliquaire de laiton et un calice d'argent. Plus tard, en 1724, lorsque l'évêque de Rieux, A. de Johanne de Saumery visita l'église de Puydaniel, il y remarqua deux reliquaires, deux calices, une croix et un encensoir, le tout d'argent, mais don probablement récent des seigneurs du lieu.

Il nous a paru intéressant de signaler ce fait peut-être unique, relaté dans des documents inédits et des actes de notaires.

1. Arch. des notaires de Toulouse. Bodon, not. 1568, f. 613-615.
2. Registre des notaires d'Auterive. Pierre Cantal, 1599. Acte volant, f. IIIIC VI. Etude de Me Expert.

En résumé, il ressort des procès-verbaux de visites de 1621-1635 que la majeure partie des pièces d'orfèvrerie ayant alors échappé au pillage des églises remontaient au seizième siècle. Plus tard, en 1724, les visites de l'évêque de Johanne de Saumery se bornent, pour la plupart, à la description des ornements sacerdotaux, qui paraissent avoir été nombreux au commencement du dix-huitième siècle et ne donnent que fort peu de renseignements sur les objets en général destinés au culte.

Enfin, les inventaires de l'argenterie du diocèse de Rieux envoyée à l'Hôtel de la Monnaie établissent que très peu de pièces signalées antérieurement par les évêques subsistaient encore dans les églises à la fin du dix-huitième siècle.

Séance du 16 février 1909.

Présidence de M. J. de Lahondès.

M. le Président présente le beau volume que vient de publier notre confrère M. Emile Male :

L'Art religieux de la fin du Moyen-âge en France, 1 vol. in-4°, 558 pages, 250 photogravures; Paris, Armand Colin, 1908.

M. Emile Male inaugura à Toulouse, il y a près de vingt ans, le cours d'art au Moyen-âge, qu'il professe aujourd'hui à la Sorbonne. Il a publié, en 1899, son beau volume sur l'art religieux au treizième siècle, devenu le livre de chevet de tous ceux qui étudient la plus belle époque de notre art national. Mais nous ne pensons plus que les siècles suivants du Moyen-âge puissent être négligés ou regardés comme des temps de décadence, ainsi que semblaient le dire, il y a quelques années, les admirateurs trop exclusifs de la grande ère de nos cathédrales. Il convient au contraire de suivre le cours du sentiment chrétien se traduisant par des formes nouvelles et produisant des œuvres dignes d'admiration comme d'étude.

Aussi, M. E. Male vient-il de donner une suite à son premier volume, et le nouveau, un in-4° cette fois, très richement illustré, porte le titre d'*Histoire de l'iconographie chrétienne du quatorzième et du quinzième siècles*. Ce n'est pas une histoire de l'art proprement dit, de ses diversités successives ou de ses variétés provinciales pendant ces deux cents années, mais celle de l'interprétation par l'art des sentiments nou-

veaux qui éclosent dans la pensée chrétienne, demeurant, jusqu'aux premières années du seizième siècle, l'inspiration unique de l'art français.

Il n'est guère d'autre manière de résumer ce livre si touffu que de le suivre pas à pas. Il n'est pas, en effet, je ne dirais pas une page, mais une ligne qui ne contienne un fait précis avec une idée neuve, un exemple inédit avec une explication sagace puisée dans les écrits des docteurs, les traités des théologiens ou les récits des légendaires. Malgré cette abondance de documents et cette accumulation d'exemples, la lecture se poursuit avec un charme continu, non seulement grâce à l'élégance de la forme, mais à l'émotion qui perce à travers les lignes, et certes sans la moindre déclamation. On sent que l'auteur est touché par les œuvres qu'il présente, et il fait ainsi pénétrer dans notre âme le sentiment qui, si profondément, anime ses pages.

Pendant les deux siècles qui suivirent le grand treizième, l'art français continue à s'inspirer des spéculations des théologiens ou des rêves des mystiques. Mais l'art puissant et serein tend à être remplacé par l'art passionné et douloureux, la pensée haute par le sentiment attendri. Saint François d'Assise a fait vibrer des émotions nouvelles. Le théâtre religieux, qui réalise les visions du Christ, met sous les yeux des miniaturistes et des imagiers les spectacles de la douleur et de la mort, plus réels et plus émouvants. Il fait naître une nouvelle iconographie, obéissant toutefois à des règles presque aussi rigoureuses, et la France, toujours féconde, ne cesse pas de créer. Les livres des docteurs s'inspirent de la pitié profonde qui s'éveille, et l'œuvre d'art les traduit à son tour.

Le nouveau Moyen-âge commence sous Charles VI et ne finit qu'au Concile de Trente. Le symbole s'amoindrit; l'histoire et l'enseignement moral prennent sa place. La vie du Christ, de la Vierge et des saints, puis la direction didactique, la grande leçon de la vie et de la mort, sont les deux sources de l'art renouvelé, et ce sont aussi les deux divisions du livre.

La sérénité, la douceur, l'amour pur que reflète l'art du treizième siècle cèdent devant le sentiment nouveau du pathétique. Le reflet du ciel devient sombre et tragique. Souffrir remplace aimer. La représentation des douleurs de la Passion domine, tandis qu'auparavant c'est à peine que le crucifix apparaissait. La couronne d'épines remplace la couronne royale sur le front divin, et le crucifié, loin de triompher de la mort, se montre sanglant, couvert de plaies, tandis que les anges recueillent dans des coupes le sang qui s'échappe des cinq blessures. Alors se multiplie encore la représentation du Christ assis, lié de cordes,

attendant la mort sur le Calvaire, tel qu'on le voyait sur la scène des mystères. C'est le Dieu piteux exprimant l'extrême douleur morale.

Le drame de la Passion s'anime de plusieurs personnages nouveaux, inventés par les poètes des « Mystères », Mercadé, Gréban, Jean Michel. Ainsi, par exemple, la méchante femme, Hédroite, qui porte la lanterne dans le jardin des Oliviers et qui, quelques moments après, dans la cour du grand-prêtre, forge les clous du Calvaire.

Les artistes s'inspirent aussi des Mystères pour représenter la scène de la Résurrection. Toutefois, nos maîtres de la pierre du cloître de la Daurade avaient déjà montré le Christ enjambant le bord du sarcophage pour s'échapper du tombeau. M. Male lui-même avait signalé ce curieux chapiteau comme une des premières représentations de la Résurrection dans sa belle étude publiée en 1892 dans la *Revue archéologique*.

La Vierge n'est plus seulement la reine du ciel, elle est surtout la mère caressant son enfant dans les jours heureux et l'enveloppant de son sourire; partageant ses douleurs des heures tragiques; percée elle-même des sept plaies, puis tenant son fils mort sur ses genoux. Les Vierges de pitié se répandent dans les dernières années du quinzième siècle surtout, sur les portes des villes, dans les demeures. Il n'est pas une église qui ne veuille posséder le groupe exprimant le comble de la douleur. Parfois, Madeleine et saint Jean accompagnent la Vierge, comme on le voit dans une petite figuration au musée de Toulouse, mais ces ensembles sont moins touchants que la Vierge seule avec son fils.

Les personnages deviennent aussi plus nombreux sur la représentation des mises au tombeau, imitées aussi des tableaux vivants des Mystères. La scène est plus animée et plus dramatique, comme on le voit à Saint-Mihiel, dans la *Mise au tombeau* de Jean Richier, à celle de Chaource dans l'Aube; à celle de Monestier, d'une émotion plus intense encore et plus intime. Quelles leçons de tels artistes avaient-ils à recevoir de l'Italie?

Le culte des saints prend aussi un aspect nouveau. Ils se rapprochent de l'homme, entrent dans la familiarité de sa demeure. Ils quittent les robes hiératiques et portent le costume du temps. Ce sont des figures provinciales, vivantes, persuasives, que l'on aborde avec confiance. Les apôtres d'Albi ne semblent-ils pas tout disposés à entrer en conversation avec les fidèles qui passent devant eux? Les confréries choisissent un saint protecteur, qui devient leur ami et dont elles représentent la vie et la mort au jour de la fête patronale. Les saintes furent belles surtout d'avoir été tant aimées. Dans l'art français, la beauté est dans l'expression. Le charme fut détruit par les imitations italiennes.

Les miniaturistes sont familiers et tendres sous l'influence des émotions nouvelles qui ont détendu les âmes, exalté la sensibilité et fait déborder sur le monde un courant d'immense pitié. Puis les premières gravures sur bois, les marges des premiers livres d'Heures imprimées popularisèrent ces représentations et les rendirent familières à toutes les âmes.

Mais l'art des dernières années du quinzième siècle sut élargir l'antique symbolisme. Il représenta le triomphe du Christ, précédé par Adam et Ève, les ancêtres, les prophètes, assis sur un char que traînent les Pères de l'Eglise. L'idée venait d'Italie, mais elle fut transformée et ordonnée par l'art français.

En même temps, l'art, encore personnel, commence à s'enivrer de la beauté artistique. Tout ce qui est beau est chrétien, dit-il. La sagesse païenne et la foi chrétienne s'unirent. Bientôt, Raphaël peindra l'*Ecole d'Athènes*, en face de la *Dispute du Saint-Sacrement*, le plus beau tableau du monde.

Pour réaliser cette pensée, l'art finissant du Moyen-âge choisit les sibylles. Il les associe aux prophètes dans l'annonce de la venue du Christ. On les voit partout dans les dernières années du quinzième siècle. Nous avons cru pouvoir en retrouver deux dans les mystérieuses et troublantes statues de Saint-Sernin. Elles demeurent des chefs-d'œuvre d'art absolu sur les fresques de la Sixtine et de Sainte-Marie-de-la-Paix.

Avec l'enseignement dogmatique, la leçon se répand sur les murailles des églises, dans les livres nouvellement imprimés. On y voit la lutte des vertus et des vices. Ce fut une idée profondément chrétienne qui fit placer les vertus personnifiées autour des tombeaux. Michel Colomb les dresse sous l'influence de Perréal aux angles du tombeau du duc de Bretagne à Nantes. Plusieurs autres tombeaux imitèrent celui de Nantes. Les tombeaux italiens décoratifs, somptueux, dont les formes devinrent bientôt envahissantes, n'émeuvent pas autant que les nôtres et ne proviennent pas d'une aussi haute conception religieuse.

L'art de bien vivre et de bien mourir, le premier de Gerson, bientôt imité et multiplié par les gravures, dont quelques-unes subsistent encore, répand les terreurs et les espérances chrétiennes.

La mort apparaît partout dans les dernières années du quinzième siècle. Les têtes de mort se montrent jusque sur le manteau des cheminées, jusque sur les pots à bière ou à vin.

Je disais ici dernèrement combien j'avais été frappé de voir les têtes de mort, les squelettes même, multipliés sur les chapiteaux de plusieurs églises du pays de Cabardès, datées du milieu du seizième siècle, mais de formes encore purement gothiques.

La légende des trois morts et des trois vifs, qui inspire des fresques les plus saisissantes du Campo Santo de Pise, avait été représentée d'abord en France. Puis les danses macabres firent évoluer, sur les murailles d'un grand nombre de monuments, leur ronde sinistre. Elles avaient été d'abord jouées en drame, en leçon vivante d'un sermon ; ainsi à Caudebec, dès 1393. La ronde était dansée dans l'église, et, à chaque tour, un danseur dipsaraissait. Puis, la danse des morts se joua comme une moralité, mêlant les morts aux vivants. La plus ancienne peinture fut celle du marché des Innocents, qui date de 1424. Celle de Kermaria, en Bretagne, est encore conservée et aussi celle de la Chaise-Dieu, en Auvergne, datée de 1460, œuvre vraiment de grand art. Les livres de Guiot Marchand, de Vérard, de Simon Vostre, les multiplient sur leurs marges où l'on voit la mort saisissant ses victimes en pleine vie ; leçon frappante de la soudaineté et de l'égalité de la mort dont Holbein s'inspira.

Avec la danse des morts, le jugement dernier est peint dans la plupart des églises. Il dérive de l'Apocalypse qui s'explique ainsi et devient intelligible. Sa représentation suit aussi le récit de la vision de saint Pierre et celle de saint Paul, importées d'Orient, et qui pénètrent par l'Irlande avec les voyages de Brendan, de Tangdal, de saint Patrick. Ainsi la fresque mutilée de Sainte-Cécile d'Albi, montrant chaque péché puni par un supplice spécial, traduit exactement ces récits et nullement celui de Dante.

Le tombeau lui-même conserve son caractère profondément religieux, mais il perd la sérénité qu'il montrait au treizième siècle. Les morts, à ce moment couchés sur leurs sarcophages, étaient représentés jeunes, beaux, les yeux ouverts, regardant le ciel, tels qu'ils seraient à leur résurrection. La mort ennoblissait, purifiait, espérait. Bientôt, le portrait réel du mort se montre. Dès la fin même du treizième siècle, l'usage de mouler les visages pour plus de ressemblance s'introduit et devient général au quinzième siècle. Parfois, le squelette ou le corps décomposé gît à côté de la statue. Puis le tombeau s'agite par la représentation de l'ensevelissement avec les officiants du cortège, les pleurants de la famille, les porteurs tragiques de Philippe Pot, sénéchal de Bourgogne, que l'on voit au Louvre.

Mais ces lignes écourtées ne peuvent donner qu'une idée bien insuffisante de la nouveauté et de la richesse d'informations du savant et sagace interprète de la pensée chrétienne aux deux derniers siècles du Moyen-âge. M. Emile Male est vraiment un Père de l'Eglise.

Le volume montre sur sa couverture la statue de Roberte Legendre, morte en 1520. C'est encore une figure exquise, calme et recueillie, digne,

au premier aspect, des nobles gisants du Moyen-âge. Toutefois, les paupières sont closes et cette femme, qui joint les mains et semble prier, est une morte et non plus l'enveloppe de l'âme heureuse qui contemple déjà la lumière éternelle.

Si nous en parlons en finissant, c'est qu'une statue gisante d'une inconnue, rappelant le chef-d'œuvre conservé au Louvre, mais plus ancienne, est exposée depuis peu dans les galeries du cloître du musée de Toulouse.

Au musée sont exposées aussi, depuis plus longtemps, les plates tombes de quelques archevêques de Toulouse. La plupart de ces pierres tombales étaient préparées d'avance, avec l'effigie, au trait, d'un abbé, d'un chevalier ou d'un marchand. Peu montrent de vrais portraits, Cependant, il est indubitable que les effigies de Jean de Cardaillac, de Bernard de Rousergue, de Pierre de Saint-Martial représentent vraiment le personnage mort avec ses traits si individuels et si caractéristiques.

Séance du 2 mars 1909.

Présidence de M. le baron Desazars de Montgaillard.

M. Barrière-Flavy, membre résidant, lit la note suivante sur

La cuve baptismale de Cintegabelle (Haute-Garonne).

Dans la séance du 25 juin 1907, notre collègue, M. Couzi, professeur à l'Ecole des beaux-arts, présentait à la Société quelques photographies de l'église de Cintegabelle, entre autres celle d'une cuve baptismale placée dans une étroite et sombre chapelle au-dessous des orgues.

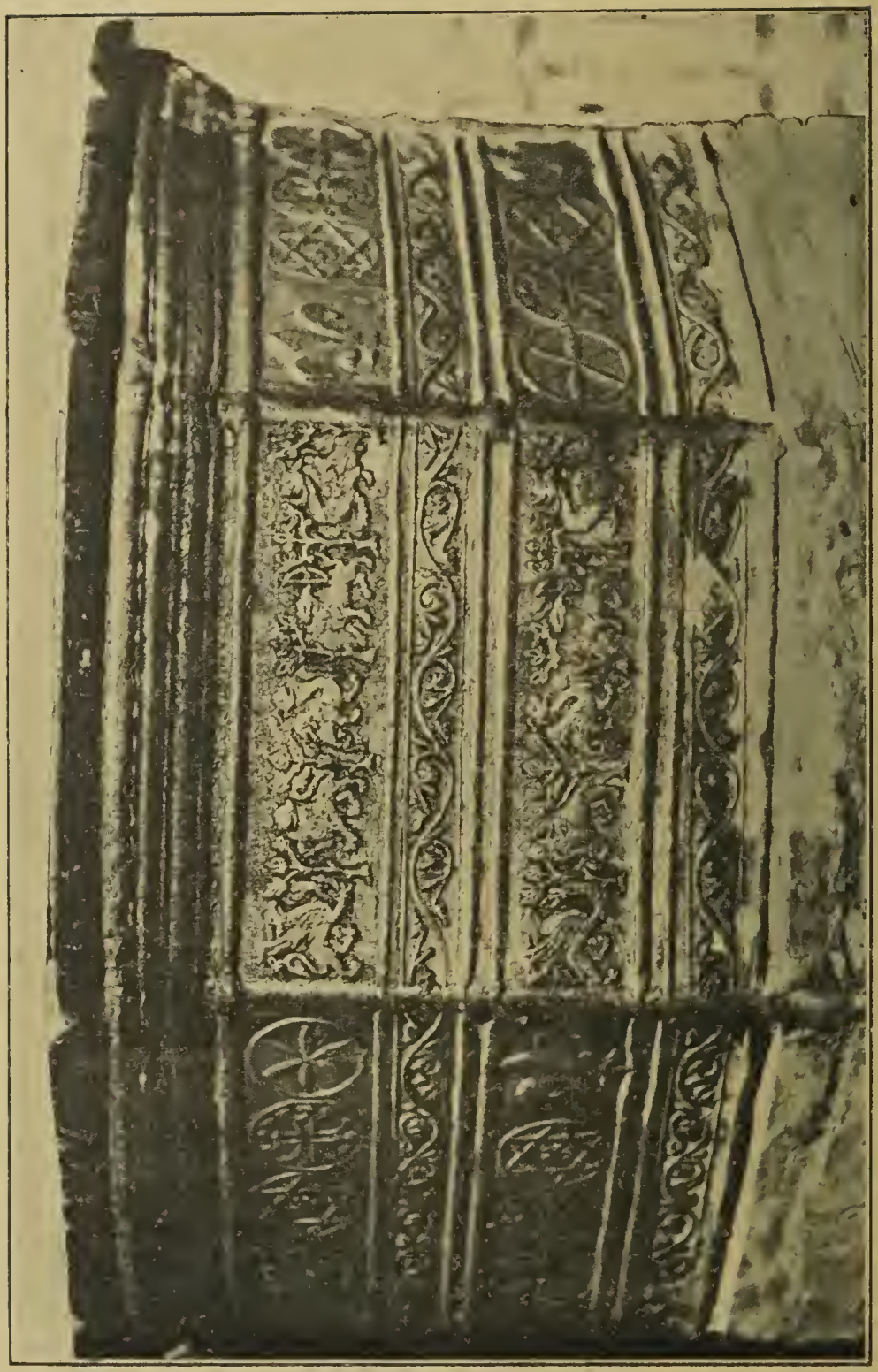
Cet intéressant bénitier n'est pas absolument inédit, bien qu'il n'ait jamais été étudié d'une façon particulière.

Dans *Foix et Comminges*, E. Roschach signalait déjà en 1862 son existence et disait que « ce curieux monument, très longtemps abandonné dans un recoin de la sacristie, fut rétabli, il y a quelques années, par les soins de M. de Fleyres, alors curé de Cintegabelle[1] ».

Cette cuve est en plomb, revêtue d'un placage de même substance — ainsi que l'a déterminé M. Couzi — sur lequel persistent encore de nombreuses traces de dorure. La décoration de ce revêtement mérite d'attirer l'attention.

La piscine, haute de 0m42 et mesurant 0m55 de diamètre intérieur,

1. E. Roschach, *Foix et Comminges*, 1862, p. 330.



LA CUVE BAPTISMALE DE CINTEGABELLE (Haute-Garonne).

(D'après une photographie de M. A. Couzi.)

a été malheureusement placée sur un grossier soubassement de brique enduit de plâtre qui lui ôte désormais tout caractère artistique.

Elle est de forme octogone; mais cinq faces seulement sont apparentes, les trois autres ayant été maladroitement engagées dans la muraille.

Chaque panneau présente une double ornementation en relief, séparée par une frise de rinceaux.

Sur le premier se détachent cinq monstres qu'encadrent des arbres à trois branches. C'est d'abord le griffon, ramassé sur lui-même, l'aspect irrité. Vient ensuite le lion héraldique ou lion léopardé. Le troisième monstre, oiseau à queue de serpent, à tête de quadrupède, est-il le dragon ailé? est-ce le basilic qui, dans la légende chrétienne, symbolise la mort? Le centaure qui le suit bande son arc et menace un autre animal monstrueux assez semblable au dragon précédent[1].

Au second panneau s'épanouit la fleur de lis à côté de la croix de Languedoc inscrites respectivement dans un cercle, alternant avec des roses délicatement tracées. La fleur de lis est gracieuse, élancée; les pétales, dont celui du milieu est lancéolé, jaillissent avec élégance d'une corolle détachée de la partie inférieure, très fine et comme étoilée.

Deux questions se posent tout naturellement ici.

Quelle est la provenance de cette piscine? quelle date peut-on lui attribuer?

Aucun document, la tradition même, ne fournissent de renseignements susceptibles de pouvoir résoudre la première question.

Bien que l'église de Cintegabelle ait recueilli la majeure partie du mobilier de celle de l'abbaye voisine de Boulbonne dispersé à la Révolution (orgues, tableaux de Despax, une face du grand autel), cette cuve baptismale ne saurait provenir de ce monastère dont l'église n'était pas paroissiale.

M. Roschach estimait qu'il fallait voir là une donation seigneuriale. Mais à quel seigneur pourrait-on la rapporter? Ce n'est certainement pas aux coseigneurs de minime importance du quatorzième siècle, comme Bernard de Marquefave, seigneur de Massabrac, possesseur par

1. Des fonts baptismaux également en plomb, de forme semblable et d'ornementation se rapprochant assez de la cuve de Cintegabelle, furent signalés par M. l'abbé Pottier, au Congrès archéologique de France, tenu à Montauban en 1865. La cuve de Bourret, notamment, datant du douzième siècle, est il dit, dont la décoration répartie en trois zones se composait de fleurs de lis et de fleurs à cinq et six pétales, de rinceaux et enfin d'une suite d'animaux fabuleux parmi lesquels on remarquait un centaure, un dragon et un basilic, un lion et un griffon (*Congrès archéologique de France, 1865*, p. 326).

sa femme Jeanne de Campellis de quelques fiefs à Cintegabelle[1], ou du quinzième siècle, tels que Mathieu et Roger d'Espagne, seigneurs de Montespan et coseigneurs directs de *fiefs épars* dans la juridiction qui nous occupe[2], où ils n'étaient en droit de prélever que de médiocres redevances.

Ce n'est point non plus aux hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui y possédèrent longtemps un château fortifié[3], car la croix à huit pointes, signe caractéristique de leur ordre, figurerait nécessairement dans la décoration de ce monument, s'ils en eussent été les donateurs.

En remontant d'un siècle ou de deux, faudrait-il attribuer cette libéralité à un comte de Toulouse, à un seigneur particulier de Cintegabelle, ou même, comme son ornementation semblerait au premier aspect le faire admettre, au prince qui unit à la couronne une des plus belles provinces de France? Nous estimons que la chose est invraisemblable.

Si le château de Cintegabelle passa, à ce qui a été dit, de la domination des comtes de Barcelone sous celle des comtes de Foix, au douzième siècle[4], il n'en est pas moins certain qu'au treizième siècle la seigneurie directe de cette place fortifiée et de ses dépendances était possédée par plusieurs seigneurs auxquels peut-être le comte de Foix les avait inféodées, ainsi que cela fut pratiqué vers le même temps pour le château voisin de Saverdun. Les documents nous ont conservé les noms de trois d'entr'eux : Aicard de Sainte-Gabelle, Sicard de Miremont et Bernard Amiel de Pailhès[5].

Sicard de Miremont vendit peu après sa part de seigneurie de Cintegabelle, qui était du tiers, au comte de Toulouse Raymond VII dont il reconnaît la tenir en fief, janvier 1244[6]; et en 1248, Bernarde, fille de feu Aicard, aliénait aussi en faveur du même comte sa part du château et territoire de Cintegabelle[7].

Alphonse, comte de Poitiers puis de Toulouse, semble donc avoir recueilli dans la succession de son beau-père la totalité de la seigneurie directe de Cintegabelle qui fut ensuite unie à sa mort à la couronne, par Philippe III.

La décoration romane qui orne la cuve, et dont on connaît la persis-

1. Registres de notaires. Az. Vésian, not. de Cintegabelle. Arch. de la Société archéologique du Midi.
2. *Ibid* , J. de Ponte, not. de Cintegabelle. (*Ibid.*)
3. Roschach, *Foix et Comminges*, p. 323 ; A. du Bourg, *Histoire du Grand Prieuré de Toulouse*, 1883, p. 135.
4. Roschach, *ibid.*, p. 321.
5. *Histoire de Languedoc*, édit. Privat. t. VIII, col. 1970-2001.
6. Archives nationales, JJ., 19, f°s IX-XI.
7. *Histoire de Languedoc*, édit. Privat, t. VII, col. 2001.

tance dans nos régions, comme aussi et surtout l'alliance de la fleur de lis royale et de la croix pommetée de Toulouse — que l'on voit multipliée sur les vitraux et les clefs de voûte de la fin du treizième siècle à Toulouse[1] — n'établissent pas nécessairement ici la contemporanéité de ce monument avec la réunion du comté de Toulouse à la couronne, et encore moins que cette piscine ait été donnée à l'église de Cintegabelle par le roi de France.

Les fonts du quatorzième siècle, d'après A. de Caumont, sont caractérisés par la forme octogone, chaque pan orné de dessins variés. Le soubassement est formé d'un support massif auquel sont appliquées des colonnettes[2]. La forme octogone détermine bien la cuve qui nous intéresse, mais le soubassement primitif a disparu, et l'on ne peut tirer aucun argument de cette partie du monument.

Mais il y a autre chose que l'on relève à l'examen attentif de l'ornementation. Les chimères du décor roman ont perdu cette élégance souple de l'époque où l'on voit ce style fleurir; elles sont empâtées et de facture lourde qui autoriserait à les attribuer à une époque postérieure au treizième siècle même.

La fleur de lis, d'autre part, n'est plus celle de saint Louis, aux pétales sveltes, fuselées; c'est bien la fleur de lis des Valois de la fin du quatorzième et même du commencement du quinzième siècle

De même, la croix de Languedoc n'a plus ici cette finesse, ce cachet en quelque sorte archaïque qui est sa caractéristique sur les sceaux des comtes Raymond VI et Raymond VII[3]. La croix que nous relevons sur la cuve de Cintegabelle est moins élégante, plus évidée, comme écrasée et presque carrée et plutôt perlée que pommetée en quelque sorte. Elle se rapproche de la croix figurée sur les poids toulousains des seizième et dix-septième siècles et sur les jetons des Etats de la fin du dix-huitième siècle[4].

Il est opportun de faire observer ici que la croix évidée et pommetée, inscrite dans un cercle, telle que nous la signalons sur les fonts, figure comme sceau des consuls de Cintegabelle, avec la légende

SIGILLVM CONSVLVM SANCTE GAVELLE

1. *Bulletin de la Société archéologique du Midi*, 1901, p. 357; J. de Lahondès, *Compte rendu d'une excursion à Cintegabelle, Boulbonne et Tramesaygues.*

2. A de Caumont, *Architecture religieuse*, pp. 620 622.

3. *Histoire graphique de Languedoc*, t. XVI de l'*Histoire de Languedoc*, édit. Privat, pp. 136-316.

4. *Histoire graphique de Languedoc*, t XVI de *l'Hist. de Languedoc*, édit Privat, p. 396-146.

sur la cloche de l'église qui porte le millésime de 1432. Et l'on sait que c'est au quatorzième siècle seulement que beaucoup de villes du comté de Toulouse adoptèrent la croix perlée dans leurs armes[1], où elle était représentée plus ou moins déformée selon la place qu'elle y occupait ou la forme de l'objet qu'elle était destinée à orner.

De toutes ces considérations, il nous paraît donc résulter que la cuve baptismale de Cintegabelle, postérieure au treizième et au quatorzième siècles, pourrait être attribuée au moins au commencement du quinzième et peut-être même à une date plus rapprochée.

M, Delorme présente le rapport sur la candidature d'un membre résidant. D'après ce rapport, M. Jammes, professeur à la Faculté des sciences, est élu.

Séance du 9 mars 1909.

Présidence de M. Mérimée, *directeur*.

M. Adher, membre résidant, fait la communication suivante :

La misère de la France en 1721.

Voici une lettre, que je crois inédite, et dont j'ai retrouvé la copie, écrite par un contemporain de l'auteur, dans un lot de vieux papiers provenant en partie de Pierre Solomiac, qui fut député du Tarn à la Convention et conseiller à la Cour d'appel de Toulouse. Elle offre toutes les garanties d'authenticité, et les faits qu'elle vise sont assez importants pour qu'il ne soit pas superflu de noter une fois de plus leur répercussion sur la situation économique ou l'esprit public.

L'existence de cette pièce parmi des papiers de famille peut s'expliquer de différentes manières : l'opinion la plus vraisemblable est qu'elle circula sous le manteau pour préparer la résistance, dans un pays d'Etats, à de nouvelles demandes de subsides. « Où il n'y a rien le roi perd ses droits », telle est en substance l'argumentation de Mgr de Castres.

1. *Histoire graphique de Languedoc*, sceaux des communautés de Port-Sainte-Marie, Moncuq, Caraman, le Fousseret, pp. 318, 319, 345, 348.

Copie de la lettre de Monsieur l'Evêque de Castres[1]
à Monsieur le marquis de la Vrillière[2] *du 13e février 1721.*

« Monsieur, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire à l'occasion de l'incendie arrivé à Rennes[3]. Je n'oublierai rien pour l'exécution des ordres de Mgr le duc d'Orléans. Il sont remplis de charité et de justice ; mais je ne puis vous dissimuler combien il est difficile de réussir ici. Je viens d'en faire une triste expérience. MM. les agents généraux du clergé de France nous ont écrit, par ordre des prélats assemblés à Paris, pour nous demander une quête en faveur des diocèses affligés de la contagion, et tous nos soins soutenus d'un motif aussi pressant que celui de détourner par de bonnes œuvres le terrible fléau dont nous sommes menacés nous-mêmes[4], n'ont pu produire dans tout mon diocèse que cent pistoles en espèces et cinq mille livres en billets.

« L'inondation de ce papier a presque fait autant de mal dans nos cantons que les flammes en ont pu faire en Bretagne. Si le spectacle n'est pas si affreux les effets n'en sont guère moins funestes. Qu'importe que nos maisons n'aient pas été réduites en cendres, si de tout ce que

1. Honoré de Quiqueran de Beaujeu, né à Arles (1655-1736), membre de la congrégation de l'Oratoire, associé de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Il fut professeur de théologie à Arles et à Saumur. Remarqué par Fléchier, qui le fit chanoine et vicaire général de Nîmes, il devint évêque de Castres (de 1705 à 1736). Il fut chargé, le 17 août 1711, de haranguer le roi, le Dauphin (duc de Bourgogne) et la Dauphine, en présentant à Sa Majesté, à la tête d'une députation de la Noblesse et du Tiers Etat, les cahiers de la Province,

La *Revue* du département du Tarn cite de lui (année 1883, t. IV, p. 209), après le *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1882, nos 1 et 2 (section d'histoire), une lettre sans date, vraisemblablement adressée au cardinal Fleury, qui est un curieux témoignage de son caractère indépendant :

« Monseigneur,

« Un évêque qui fait son devoir, qui aime la résidence et qui n'a point l'ambition de la Cour, ne craint rien de ce que me dit Votre Grandeur. Si je vous considère comme cardinal, je ne vous dois rien ; comme ministre, je ne vous demande rien ; comme évêque, je suis votre ancien ; comme chrétien, je ne dois répondre qu'à Dieu ; c'est ce tribunal que je travaille à me rendre favorable. Nous y paraîtrons bientôt vous et moi ; craignez de n'y pas trouver la même faveur qu'à celui des hommes.

« J'ai l'honneur d'être, avec un respect que rien ne peut surpasser, etc.

« Honoré, *évêque de Castres.*

2. L. Phelipeaux, marquis de La Vrillière (1762-1725), était alors chef du département de la maison du roi et secrétaire de la régence.

3. L'incendie de Rennes, en 1720, dura huit jours.

4. On sait que la peste, venue d'Orient, éclata à Marseille le 8 juillet 1720.

nous avions de plus nécessaire il ne nous reste qu'une matière qui n'est propre qu'à être jetée au feu. On a vu de grandes villes renversées de fond en comble se relever en peu de temps avec plus de magnificence que jamais, et nos neveux auront de la peine à voir de leurs jours cette province rétablie, je ne dis pas dans cet état florissant qui la rendait autrefois si délicieuse, mais seulement dans cette indigence supportable dont nous pouvions encore nous consoler, il n'y a que six mois, par les meilleures espérances [1].

« Quel changement un si court espace n'a-t-il pas apporté aux fortunes qui paraissaient les mieux établies! On ne saurait le comprendre sans le voir, sans être accablé de douleur. Plus de commerce, plus de travail, plus de confiance, plus de ressources, ni dans l'industrie, ni dans la prudence, ni dans l'amitié, ni dans la charité même. Le commerce, entièrement interrompu, rend l'industrie oisive [2] ou inutile. La confiance détruite, détruit l'amitié ou en suspend les effets, en persuadant aux particuliers qu'il est désormais de la prudence de ne se fier à personne, et de ne prêter à leurs amis ni à leurs proches le secours qu'il était autrefois de leur intérêt d'offrir aux plus indifférents, et la charité, toujours ingénieuse, ne saurait l'être aujourd'hui que pour découvrir des besoins ou des soins extrêmes, partout où elle était en possession de trouver des ressources, réduite à pleurer avec ceux qui pleurent, sans avoir jamais les occasions de se réjouir avec quelqu'un, ni le moyen d'essuyer les larmes des affligés et des pauvres. Que n'aurais-je pas à vous dire, Monsieur, de la déplorable situation de mon clergé, qui perd beaucoup plus par les remboursements qu'il ne saurait gagner par les réductions [3]. Je me prépare chaque jour à la douleur de le voir hors d'état d'acquitter ses charges, de remplir ses obligations, de conserver quelque décence dans le service divin, quelque règle dans la discipline ecclésiastique, et quelque subordination dans les monastères, surtout dans ceux de mes pauvres religieuses, qui cherchent inutilement quelque asile chez des parents ruinés quand leur misère me forcera de les dispenser de la clôture.

« Nos malheurs, déjà si grands par eux-mêmes, deviennent tous les jours fâcheux par celui qui désole la Provence, et qui nous menace de

1. « Il n'y a que six mois », cela nous reporte fin juillet 1720, époque de la fermeture de la banque de Law (17 juillet) et de l'effondrement définitif du « système ».

2. Ici un mot que je n'ai pas su lire et qui serait synonyme de languissante.

3. Les réductions portèrent sur toutes les créances : l'actif du clergé castrais dépassait le passif. D'où la perte dans les remboursements. C'était l'effet des arrêts du 26 janvier 1721, commencement du « visa ».

si près. Nos communautés sont hors d'état de fournir aux plus légères dépenses qu'il faudrait faire pour éviter toute communication suspecte. Que sera-ce si le mal, qui s'approche peu à peu, vient jusqu'à nous? A quoi pouvons-nous nous attendre, qu'à un sort encore plus déplorable que celui de ces villes opulentes dont les richesses immenses n'ont pu suffire pour assister leurs malades et pour ensevelir leurs morts? A quoi pouvons-nous nous attendre? Ne faudra-t-il pas que tout périsse, et en ce cas heureux ceux que Dieu appellera les premiers et qui n'auront pas le malheur de voir périr leurs frères sans pouvoir leur être d'aucun secours! Ce ne sont pas ici des exagérations [mais] l'expression la plus simple d'une vérité connue de tous.

« Je n'aurais pas la force de vous la représenter, s'il ne fallait vous prévenir sur l'impossibilité de satisfaire le désir que nous avons d'exécuter avec succès les ordres de son altesse royale. Encore si on nous demandait des billets, nous n'aurions que trop de facilité d'en fournir, mais on veut des espèces et nous n'en voyons plus ici. Je tâchais de consoler mes tristes ouailles, en leur disant dans la première quête que Dieu n'avait permis la prompte métamorphose de leur or et de leur argent que pour les en détacher, et les porter à lui faire plus facilement un sacrifice qui serait méritoire et qui pourrait devenir utile au prochain. Quel surcroît d'affliction quand elles sauront que ce qui leur reste encore de leur substance ne peut même être employé en bonnes œuvres, et que ceux qui ont tout leur bien entre leurs mains ne peuvent s'en servir ni pour la conservation de leur vie ni pour le salut de leur âme !

« Heureusement, ils savent qu'ils ne peuvent la posséder ni la sauver que par une patience inébranlable et par une soumission invincible, et comme ils savent aussi que le salut des grands ne dépend pas moins de leur attention sur le besoin du peuple que celui des peuples de leur obéissance, nous ne cesserons jamais, eux et moi, de demander à Dieu qu'il lui plaise inspirer à nos maîtres autant de bonnes volontés (*sic*) pour nous qu'il nous donne d'amour pour leurs personnes et de passion pour leur service. Je vous prie d'en vouloir assurer Mgr le duc d'Orléans, et d'être persuadé du respect avec lequel je suis, etc. »

Séance du 16 mars 1909.

Présidence de M. Mérimée, *directeur.*

M. le Président, indisposé, s'excuse de ne pouvoir encore venir assister à la séance. Sa lettre nous apporte une pénible nouvelle :

Mort de M. l'abbé Barbier, correspondant.

« Les membres de la Société apprendront avec une vive peine la mort de l'un de leurs plus anciens et plus fidèles correspondants. M. l'abbé Barbier a été emporté le 6 mars, à Pamiers, par une crise presque soudaine ; mais depuis bien des années sa vaillante intelligence luttait contre les infirmités d'un corps débile et à demi paralysé. Il ne cessait de travailler et, le mois dernier encore, il nous envoyait deux nouvelles plaquettes dont l'une était consacrée aux œuvres de son savant collègue, le chanoine Pouech.

« M. l'abbé Jean Barbier était né à Pamiers le 12 mai 1838. Après ses études classiques au collège et ses études théologiques au grand Séminaire de sa ville natale, il entra dans le ministère où il passa sept ans, en qualité de vicaire à La Bastide-de-Sérou, et de curé de Saint-Jean-de-Lherm. Il fut nommé, en 1863, professeur d'histoire au petit Séminaire, et ne quitta sa chaire que vingt-quatre ans après, lorsqu'il fut appelé au chapitre de l'église cathédrale en 1892.

« Son goût et ses aptitudes pour les études historiques l'amenèrent à scruter les antiquités de sa contrée et particulièrement les origines diocésaines de Pamiers. Dès l'année 1877, notre Société lui décerna le prix Ourgaud pour sa chronologie des évêques de Pamiers, et une médaille de vermeil quatre ans après, pour un mémoire sur leurs armoiries. Il devint, le 23 décembre 1879, membre correspondant de la Société, et pas une année peut-être ne s'est écoulée sans qu'il nous ait envoyé un de ses travaux ; ainsi l'histoire de la paroisse de Notre-Dame-du-Camp, l'histoire des Carmélites, celle de l'hospice, celle de l'évêché et du séminaire. Il ne négligeait aucune occasion de renouer ses relations avec nous ; la lecture de notre Bulletin était une des joies de son année, et il l'attendait toujours avec une vive impatience.

« Au Congrès de la Société française d'archéologie qui se tint à Pamiers en 1884, il lut un mémoire, qui fut fort apprécié, sur les origines de l'abbaye de Saint-Antonin.

« C'était un travailleur sérieux, solide et sûr. C'était aussi un modeste qui n'a vécu que pour l'étude et les devoirs de son minis-

tère. Sa causerie ne manquait pas de verve piquante ; elle révélait sa connaissance des hommes autant que l'étendue de son savoir. L'estime universelle l'entourait et la Société lui adresse l'hommage de ses profonds regrets avec sa reconnaissance pour l'attachement qu'il lui a toujours témoigné. »

M. J. Delort, membre résidant, donne lecture du mémoire suivant :

Armoiries de Toulouse sculptées sur une pierre de l'ancien hôtel Saint-Jean.

L'hôtel Saint-Jean, dont la façade sévère et grandiose se développe à Toulouse, le long de la rue de la Dalbade, à partir de l'église de ce nom, a été construit sur l'emplacement qu'occupaient au Moyen-âge les installations des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Ces installations, qui dataient pour la plupart du douzième siècle, étaient très délabrées vers le milieu du dix-septième siècle et leur aménagement ne répondait plus aux goûts et aux besoins des occupants. Aussi, en 1638, les chevaliers de Malte (c'est ainsi que les Hospitaliers s'appelaient à cette époque et depuis plus de cent ans déjà) procédèrent-ils à leur démolition à peu près complète et à la construction, d'après les plans de l'architecte J.-P. Rivals, de la partie nord de l'hôtel actuel. La chapelle prieurale, le donjon et les bâtisses adjacentes à la rue Saint-Jean, entre les rues de la Dalbade et Saint-Remésy, furent respectés.

Le plan de Toulouse, dressé par Jouvin de Rochefort en 1678, donne en perspective une vue d'ensemble qui paraît assez exacte de ce qu'était à ce moment le nouvel hôtel du grand prieuré de Malte. Cet état des lieux resta sensiblement le même jusqu'au commencement du dix-neuvième siècle ; mais le donjon fut abattu en 1813 ; enfin, de 1838 à 1843, la chapelle et tout ce qui existait encore des constructions primitives furent, sur l'initiative de la Société civile devenue propriétaire de l'hôtel, démolis et remplacés par un corps de bâtiment construit en prolongement et sur le modèle de celui qu'avait édifié Rivals.

Des pierres tombales, des colonnes, un chrisme provenant des démolitions furent transférés au musée. Les ossements des Hospitaliers furent recueillis et placés dans un caveau creusé sous les dalles de l'une des chapelles de l'église de la Dalbade où les représentants de l'Ordre de Malte qui existaient encore à Toulouse élevèrent un monument commémoratif.

La majeure partie des matériaux ayant appartenu aux anciennes constructions fut employée aux maçonneries de remplissage du nouvel édifice ; mais une autre partie fut vendue et transportée sur un

terrain longeant la rue Traversière-Saint-Aubin où elle servit à bâtir la maison qui y fut élevée peu après et qui porte actuellement le numéro 10.

C'est dans le jardin de cet immeuble que se trouve la pierre sculptée



Fig. 1. — Clé de voûte de l'ancien hôtel Saint-Jean, à Toulouse, avec motif emprunté aux armoiries de la ville.

dont la photographie est ci-dessus. Cette pierre, qui provient très vraisemblablement des démolitions du vieil hôtel Saint-Jean, formait la clé d'une voûte d'arêtes à nervures apparentes. Elle est d'un grain très fin et d'une nature assez tendre; les agents atmosphériques l'ont partiellement effritée; mais, la sculpture qui la décore présente encore des reliefs très prononcés qui permettent de saisir nettement l'ensemble et les détails du sujet traité (*fig. 1*).

Ce sujet consiste en un bélier dont la toison est curieusement bouclée, dont la tête est contournée et qui porte une hampe surmontée d'une croix.

Ce motif central se détache sur une rosace à feuillage symétrique et radiant. Le tout est serti dans un cadre circulaire pourvu d'une moulure en forme de câble.

A vrai dire, cette œuvre, examinée au seul point de vue de l'exécution du travail, n'a rien de particulièrement remarquable. L'intérêt qu'elle présente tient uniquement à ce fait que le sujet figuré rappelle la pièce principale des armoiries de la ville de Toulouse. Il la rappelle, mais en diffère par certaines particularités qui paraissent mériter d'être signalées, les renseignements fournis par leur examen pouvant être utilisés dans la discussion qui depuis longtemps est engagée au sujet de l'origine et de la définition de ces armoiries.

Cette discussion n'a jamais été close d'une manière complète; mais il semble qu'un accord soit intervenu touchant la description de la plupart des pièces qui entrent dans la composition de l'écu. Les artistes qui ont de nos jours à sculpter, peindre, graver ou broder les armes de Toulouse les reproduisent généralement ainsi :

« De gueules à l'agneau d'argent, la tête nimbée et contournée passant « en pointe au-devant d'une vergette d'or sommée de la croix vidée, « cléchée, pommetée (dite de Toulouse); accosté à dextre d'un château « fort d'argent, crénelé, maçonné de sable, surmonté de trois donjons de « même (Château Narbonnais), à senestre d'un édifice religieux d'argent, « maçonné de sable, surmonté d'un clocher et de deux clochetons de « même (église Saint-Sernin), au chef d'azur semé de fleurs de lis d'or. »

Cette solution ne donne pas entière satisfaction à ceux qui veulent une explication rationnelle de tous les détails représentés ou qui tiennent à la reconstitution fidèle des premières armoiries attribuées à la ville de Toulouse.

Quelles étaient ces premières armoiries? Les sceaux, dessins, sculptures que le Moyen-âge nous a légués donnent à cet égard des indications qui sont probantes pour l'ensemble de la composition, mais qui, ne concordant pas pour certains détails, ont laissé le champ ouvert aux hypothèses et par suite à la discussion.

C'est ainsi qu'au lieu de l'agneau, c'est parfois un bélier qui est représenté. L'agneau a ou n'a pas la tête nimbée, a ou n'a pas la tête contournée; il passe souvent devant la hampe de la croix, rarement derrière; quelquefois enfin, il porte cette hampe. Ces détails ne sont pas absolument indifférents, notamment celui de la substitution du bélier à l'agneau. A défaut de toute autre considération, on comprend, en effet,

que le bélier, symbole de l'audace, et l'agneau, symbole de la douceur, ne sauraient, étant mis indistinctement à la place l'un de l'autre dans des armoiries, conserver à celles-ci la même signification.

Bien que les armoiries eussent été en usage dès la première croisade, on ne commença à les établir d'après des règles précises qu'à partir de la fin du douzième siècle. Toulouse fut dotée des siennes dans le courant du treizième siècle; mais bien antérieurement à cette époque, sous la domination romaine, elle avait, s'il faut ajouter foi aux dires de quelques auteurs, pris le bélier pour emblème. Il n'est donc pas étonnant qu'à l'époque de la Renaissance, de trop fervents amis de l'antiquité aient voulu voir dans la pièce principale de ses armoiries uns association de la croix comtale et de l'ancien emblème municipal : le bélier.

Il s'est trouvé dans le courant du siècle dernier des archéologues pour défendre cette opinion, à l'appui de laquelle ils invoquaient l'existence sur l'une des portes, aujourd'hui démolie, de la ville de Toulouse d'une sculpture représentant un bélier, d'où le nom de « porterie » (*porta arietis*) donné à la rue qui avoisinait cette porte.

C'est un bélier, la tête contournée et passant devant le pied de la croix que mentionnent les lettres patentes données en 1825 par le roi Charles X pour la confirmation des armoiries de Toulouse.

C'est un bélier, dont M. Bremond, dans les *Annuaires de la Haute-Garonne*, qu'il a fait paraître à partir de 1855, essaie de justifier la présence dans lesdites armoiries.

Mais M. de Juillac-Vignolles, dont le très savant travail intitulé : *Dissertation critique sur les armoiries de la ville de Toulouse* a paru dans le huitième volume des Mémoires de la Société archéologique du Midi, soutient une thèse contraire.

Se fondant sur les indications d'un sceau consulaire appendu à une charte de l'année 1242 (sceau que d'ailleurs il n'a point vu, mais dont il a trouvé le dessin dans l'*Histoire générale de Languedoc* de Dom Vaissete), M. de Juillac estime qu'il s'agit d'un agneau et non point d'un bélier, que cet animal ne doit pas avoir la tête contournée et qu'il doit porter la croix.

Enfin, M. Roschach, dans son *Histoire graphique du Languedoc*, donne les images de nombreuses empreintes de sceaux toulousains à partir du douzième siècle, qui présentent l'agneau à tête contournée passant devant la hampe. Il affirme qu'il s'agit bien de l'agneau mystique figurant aussi dans les armoiries de plusieurs villes du Languedoc, et « dont la manie des antiquaires de la Renaissance devait, dit-il, faire bientôt un bélier d'Ammon ».

Faut-il voir, d'après cela, dans la sculpture qui orne la clé de voûte, un

document de pierre justifiant la thèse favorable à la présence du bélier dans les premières armoiries de Toulouse? Cette sculpture, n'est-elle pas plutôt une simple manifestation d'une opinion qui n'aurait eu cours que bien après la création des armoiries, et notamment à partir de l'époque de la Renaissance? Si notre pierre était datée, le choix à faire entre ces deux hypothèses serait facile.

Sans doute, la moulure câblée du cadre est une ornementation dont l'usage a été fréquent à la fin de la période romane et la manière géomé-



Fig. 2. — Armoiries de Toulouse, 1412 (Annales mss.).

trique dont le feuillage du fond est traité rappelle celle des rosaces qui décorent les bandeaux de certaines églises de la même période; mais ces motifs ont été également employés plus tard. D'autre part, la présence d'amorces de nervures apparentes ne permet pas d'assigner à la taille et la mise en œuvre de cette pierre une date antérieure au treizième siècle. Rien n'indique d'ailleurs formellement que cette date doive appartenir à ce siècle plutôt qu'aux siècles ayant immédiatement suivi. On ne peut donc attester que la clé de voûte en question est contemporaine de la création des armoiries de Toulouse et conclure de ce fait à la probabilité de la présence du bélier dans la composition de ces premières armoiries. On ne peut davantage affirmer que cette clé, dont le caractère archaïque est marqué, est l'œuvre d'un sculpteur de la Renaissance, car ce serait faire une pétition de principe que de mettre à l'appui de cette assertion, sans y joindre aucune autre preuve, la circonstance spéciale de la représentation du bélier. Mais on peut admettre que le courant d'idées signalé au seizième siècle, au sujet de la représentation du bélier dans les armoiries de Toulouse, avait des origines loin-



Fig. 3. — Cuivre de la reliure du dixième livre des Annales, 1684.
(Figure de l'*Histoire graphique ... de Languedoc*, par E. Roschach.)

taines et que, si le sculpteur du quatorzième ou quinzième siècle qui a fait cette clé n'a pu le suivre, il a peut-être contribué à le créer.

Ainsi donc, sur la question du bélier à substituer à l'agneau, les indications fournies par notre pierre ne sont pas concluantes; mais en ce qui concerne le maintien de la tête et la disposition de la croix, elles confirment la manière de voir des partisans de la tête contournée et de la croix soutenue. De plus, comme la hampe se trouve placée en avant du bélier, la coordination de ces trois faits fournit une explication rationnelle de l'attitude de l'animal qui, portant la croix, se retourne vers elle pour lui rendre hommage. Cette explication ne pourrait être donnée si la hampe était placée en arrière; car alors, à moins de présenter sa nuque au spectateur (ce qui ne se voit dans aucun cas), l'animal tournerait la tête du côté opposé à la croix. C'est cependant en arrière de l'agneau que, dans la plupart des reproductions anciennes ou modernes des armoiries de Toulouse, la vergette sommée de la croix est figurée. Nous noterons toutefois les exceptions suivantes dont la valeur n'est pas à dédaigner.

Sur les couvertures des divers volumes des *Annales de Toulouse*, conservés religieusement aux archives municipales et dont les belles reliures ont été exécutées par ordre des capitouls, sont fixées des plaques de cuivre qui portent, soit en gravure, soit en relief, les armes de la ville (*fig. 3*).

Sur ceux de ces volumes reliés en 1680 les armes sont gravées et la hampe est figurée, de même que sur notre pierre, en avant de l'agneau, lequel a la tête contournée. Sur les plaques où les armes sont en relief, la hampe est placée en arrière; à la placer devant, on aurait été amené, pour faire un travail fini, à dégager la hampe au-dessus et au-dessous du corps de l'agneau, et l'on peut vraiment se demander si, en faisant brocher l'agneau sur la hampe, les auteurs de ces plaques ou les artistes qui ont fait des reproductions sculptées des armes de Toulouse n'ont point voulu simplement s'éviter dans l'exécution de leur travail une sujétion d'autant plus grande que le relief de l'agneau eût été plus accentué.

La présence du fond de feuillage sur lequel se projettent le bélier et la croix a pu seule atténuer, pour l'artiste qui a sculpté la pierre de l'hôtel Saint-Jean, la difficulté d'exécution dont nous venons de parler; mais elle ne l'a pas entièrement supprimée, comme il est aisé de s'en rendre compte en regardant obliquement et non point de face la pierre en question. On voit alors que le haut et le bas de la vergette, appliqués tant bien que mal sur le fond, sont reliés par une partie courbe qui contourne le corps du bélier.

Les peintres et les graveurs n'ayant point à vaincre la même difficulté

matérielle ont pu indifféremment placer la hampe en avant ou en arrière, mais ont fini par adopter la solution préconisée par les sculpteurs sans s'inquiéter si cette solution n'enlevait pas à la tête contournée la signification rationnelle qu'elle devait ou pouvait avoir.

Mieux inspirés à cet égard ont été les auteurs des vignettes imprimées qui décorent les affiches municipales du dix-septième et du dix-huitième siècles. M. Jules Chalande, qui a fait une étude spéciale de ces documents, a constaté que les armoiries de Toulouse figurées sur les ordonnances

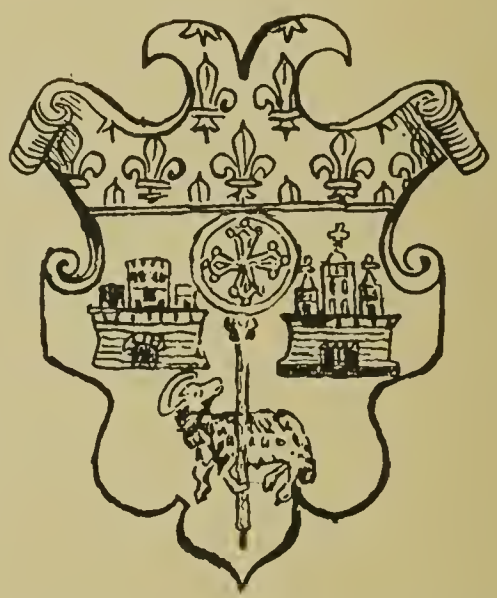


Fig. 4. — Armoiries de Toulouse en tête d'un placard, ordonnance des capitouls du 4 janvier 1655.

des capitouls depuis 1655 et jusqu'à la Révolution appartiennent à des types divers qui presque tous comportent la vergette brochant sur l'agneau (*fig. 4*). Très rares sont les types qui présentent la disposition contraire. Mais ce fait ne se produit qu'à partir du dix-septième siècle et, pour les époques antérieures, c'est l'agneau brochant sur la vergette qui apparaît le plus fréquemment dans les diverses reproductions des armoiries de Toulouse.

En plaçant la hampe en avant pour rendre compréhensible l'attitude du bélier, l'auteur de notre pierre ne s'est donc pas conformé à la manière de faire habituelle de ses contemporains : c'est une circonstance qui augmente en quelque sorte l'intérêt que cette pierre peut offrir.

Il est encore d'autres particularités à noter. Le bélier est figuré allant à senestre ; or, c'est à dextre qu'il devrait aller d'après la règle ordinairement suivie et rarement enfreinte. Nous citerons cependant un autre

exemple d'infraction à cette régle : Quelques-unes des plaques gravées dont nous avons parlé plus haut et qui ornent les reliures des volumes des Annales portent aussi l'agneau allant à senestre.

Observons encore que la croix n'est par pourvue des douze perles qui constituent l'une des parties caractéristiques de la croix dite de Toulouse. Il est vrai que ce détail du motif de sculpture de la clé est celui qui a subi le plus de dégradations. On ne saurait toutefois, semble-t-il, attribuer à cette cause la disparition de ces perles, dont quelques-unes seraient restées ou auraient, en se détachant, laissé subsister certaines traces.

Des divers faits signalés soit dans cette note, soit dans les ouvrages des auteurs qui se sont occupés des armoiries de Toulouse, on peut conclure que de tout temps, et en l'absence de tout document officiel dont les prescriptions rigoureusement imposées auraient dû être suivies, les artistes ou écrivains qui ont eu à représenter ou à décrire ces armoiries ou des emblèmes les rappelant ont agi d'après des données peu précises, et se sont inspirés le plus souvent, mais pas toujours, des idées ayant cours au moment où ils opéraient. Ils ont suivi des exemples parfois erronés, se sont assez peu préoccupés de se conformer aux règles héraldiques et ont souvent obéi à leur fantaisie. Il est probable que leurs manifestations auraient été plus correctes et moins dissemblables entre elles si au lieu de s'appliquer aux armoiries d'une ville elles eussent concerné le blason d'un particulier généralement jaloux d'assurer, en la surveillant, la reproduction fidèle de ses armes.

Le motif sculpté de notre pierre ne rappelant que la pièce principale des armoiries de Toulouse, nous n'avons pas à reprendre la discussion soulevée à propos de la définition des autres pièces de ces armoiries. On s'est d'ailleurs mis d'accord à leur sujet en identifiant au château Narbonnais et à l'église Saint-Sernin les édifices dont les images doivent accoter la pièce principale.

En résumé, s'il était reconnu nécessaire d'arrêter de nouveau et définitivement la composition des armoiries de Toulouse, nous proposerions la description suivante :

« De gueules, à la croix cléchée, vidée et pommetée d'or en un cercle « de même sur une vergette de même portée droite par un agneau d'ar- « gent à la tête nimbée et contournée, la vergette brochant sur l'agneau ; « accotée à dextre par un château fort d'argent, crénelé, maçonné de « sable, surmontée de trois donjons, à senestre d'un édifice religieux « d'argent, maçonné de sable, surmonté d'un clocher et de deux cloche- « tons du même ; au chef d'azur semé de fleurs de lis d'or. Couronne « comtale. »

Cette description ne diffère de celle donnée il y a quelques années par

notre savant et obligeant confrère, M. Massip, bibliothécaire de la ville, que par la position donnée à la vergette. Nous plaçons celle-ci en avant de l'agneau pour tenir compte des considérations plus haut développées, et quoiqu'il doive en résulter pour les sculpteurs une difficulté d'exécution qui n'est point d'ailleurs insurmontable, dans le cas surtout où l'on ne donne qu'un faible relief au corps de l'agneau.

Indépendamment du motif sculpté dont nous venons de faire l'étude, notre clé de voûte porte quatre amorces de nervures disposées suivant deux directions perpendiculaires entre elles. Une de ces amorces est noyée dans une enveloppe de ciment d'exécution relativement récente et qui semble n'avoir été faite que pour permettre d'utiliser cette pierre en guide de support de vase ou de statue (c'est à cet usage qu'elle est actuellement employée). Mais la tranche de la nervure ainsi masquée apparaît à la surface supérieure de ce socle improvisé, et il est aisé de constater que cette nervure est identique aux trois autres. Chacune d'elles est constituée par trois demi-tores dont le plus important est celui du milieu.

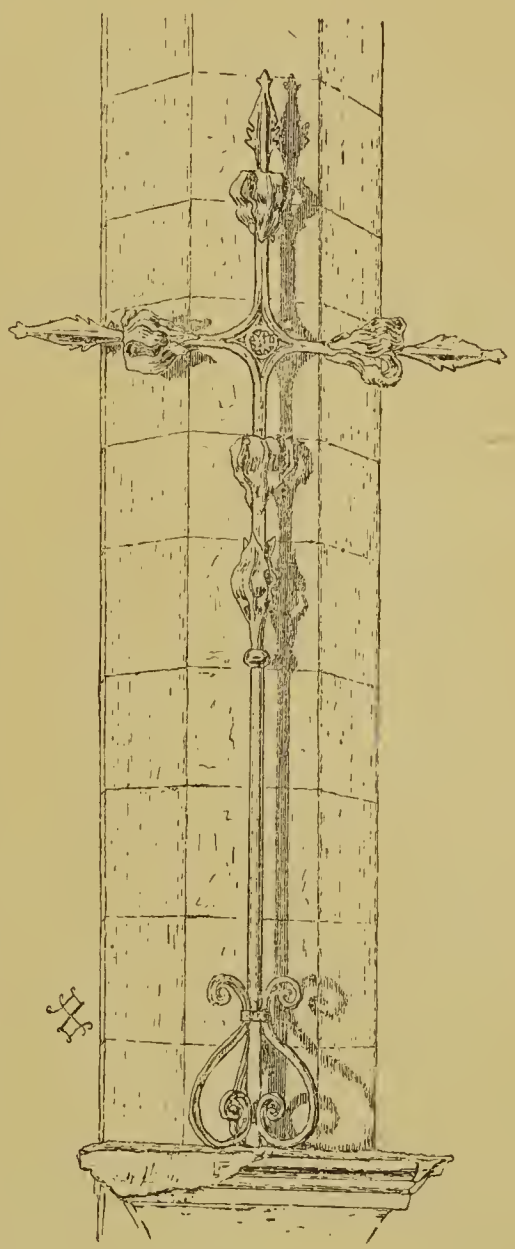
Les nervures étant perpendiculaires entre elles, la voûte à laquelle elles appartenaient recouvrait vraisemblablement un espace carré. L'axe du motif de sculpture est dirigé suivant l'une des nervures, disposition qui ne s'accorde pas avec l'hypothèse d'une voûte recouvrant une travée de nef ; dans ce cas, en effet, on voit toujours les axes des motifs des clés dirigés parallèlement à l'axe de la nef, c'est-à-dire suivant la bissectrice des nervures. La particularité présentée par notre pierre semble donc indiquer que la voûte était celle d'une partie d'édifice agencée d'une manière spéciale. Cette opinion est corroborée par le témoignage oral parvenu jusqu'à nous de personnes qui ont pu voir avant qu'elle ne fût démolie la voûte en question. Cette voûte était, paraît-il, celle d'une crypte très basse et de construction fort curieuse, dont malheureusement aucun attachement graphique n'a été retrouvé. Nous ne saurions d'ailleurs avoir la prétention de reconstituer par le moyen d'une seule pierre conservée un édifice disparu. Le problème à résoudre présenterait, à raison de l'insuffisance des données, de trop nombreuses solutions, dont la meilleure, au point de vue technique, pourrait ne pas être la vraie. Il convient donc d'arrêter ici la série de nos déductions.

M. l'abbé Auriol, membre résidant, présente le dessin qu'il a fait de la croix de la halle de Cordes et s'exprime ainsi :

La Croix de la Halle de Cordes (Tarn).

La belle croix de fer forgé de la halle de Cordes se trouve en quelque manière appartenir à l'histoire méridionale à raison de la légende qui s'y est attachée.

Il n'est pas un Cordais qui, dès l'enfance, n'ait entendu et transmis le récit suivant : En l'an de grâce douze cent et tant, trois Inquisiteurs étant venus à Cordes pour y rechercher l'hérésie se mirent en devoir de faire brûler sur la place publique, c'est-à-dire sur l'emplacement de la halle actuelle, quelques personnages convaincus d'albigéisme. Ce qu'apprenant les habitants de Cordes, ils ne le purent souffrir; il y eut un grand tumulte, le peuple tout en furie se rua sur les Inquisiteurs et les jeta incontinent dans le puits ouvert au milieu de la place, et dont l'orifice, présentement fermé d'une dalle, est indiqué par l'inscription : *Ici est un puits de cent mètres de profondeur.*



Croix de Cordes.

Pour un tel fait, la ville de Cordes fut frappée d'interdit. La durée de l'interdit fut longue. Enfin, les Cordais étant revenus à des sentiments plus doux et ayant donné des marques de repentir, l'interdit fut levé. La condition de l'absolution fut telle : le puits où les trois inquisiteurs avaient trouvé tout à la fois la mort et la sépulture serait muré, et une croix érigée tout auprès en perpétuelle détestation et expiation du crime.

Ainsi tout s'enchaîne très bien dans la tragédie, accomplie en plusieurs actes, sous la halle de Cordes : séance de l'Inquisition, brûlement des hérétiques, tuerie des Inquisiteurs, interdit, et pour la fin, absolution et

réconciliation. Plus encore, l'on a deux témoins de ce drame multiple : le puits et la croix de fer. Voilà ce que rapporte la tradition cordaise, et ce qu'ont rapporté, avec agrément de variantes, la plupart des auteurs qui ont écrit sur l'histoire de Cordes.

Très assurément, encadrée qu'elle est par la halle et les maisons gothiques de la « Place » de Cordes, l'action est admirablement « située ». Seulement, si le décor est authentique, c'est l'action qui court fortune de l'être beaucoup moins.

Nul ne s'avisera de reprendre le travail de M. Charles Portal sur ce que l'auteur de la remarquable *Histoire de Cordes* a appelé « la légende des trois Inquisiteurs jetés dans le puits ».

Ce massacre aurait eu lieu en 1233. Or, c'est seulement au dix-septième siècle que ce fait est mentionné pour la première fois par le dominicain Giffre de Réchac, reproduit tôt après par Percin. Sur ce meurtre, les archives communales de Cordes gardent le silence : on répond qu'elles peuvent être incomplètes. Soit. Mais comment les actes de la « réconciliation » de Cordes, en 1221, seraient-ils muets sur un événement d'une telle importance, et comment tous les chroniqueurs contemporains l'ont-ils unanimement ignoré? J'ajoute ceci : certainement, si les Inquisiteurs eussent été tués à Cordes dans l'exercice de leur mission de rechercher les hérétiques, justement à l'âge d'or de l'Inquisition, le martyrologe dominicain mentionnerait les martyrs de Cordes en regard des martyrs d'Avignonet.

La source historique directe de cette tradition fait défaut. Comment a pu naître la légende? Je propose une hypothèse. La légende des trois Inquisiteurs a bien pu se former à suite de la réconciliation de la ville en 1321.

On sait que la ville de Cordes, qui avait éprouvé les sévérités de l'Inquisition et de l'évêque Bernard de Castanet, prit une chaude part au mouvement tenté par Bernard Délicieux. La vidame d'Amiens et Bernard Délicieux vinrent à Cordes en 1303; Bernard Délicieux harangua la foule sur la place publique, et bien que l'agitateur du Languedoc dût succomber dans la lutte, les actives démarches des consuls de Cordes contribuèrent à provoquer le désaveu infligé, en 1307, par Clément V, à l'Inquisition dominicaine et à l'évêque d'Albi. Il est vrai qu'un an plus tard, un revirement complet se produisait dans l'esprit de l'impressionnable et faible Clément V : le dernier mot resta à Bernard de Castanet et aux dominicains.

C'est ici que se place l' « Acte de foi », c'est-à-dire la cérémonie de la réconciliation de la ville, où je voudrais chercher l'origine de la légende des trois Inquisiteurs. Le 19 juin 1321, les Cordais virent arriver les In-

quisiteurs Bernard Guy et Jean de Beaune, avec Itier du Breuil, chanoine d'Angoulême, représentant l'évêque d'Albi, Bérald de Fargues. Le peuple fut convoqué à son de trompe sur la place du marché — halle actuelle — pour écouter un sermon qui fut prononcé par le provincial des Frères Prêcheurs de Toulouse, Huc de Marciac. Le prédicateur, afin d'être intelligible, s'exprima, non pas en latin mais en langue romane. Après quoi un consul lut, d'abord en latin, puis en langue vulgaire, le texte d'une supplique adressée aux Inquisiteurs. Le consul demandait aux Inquisiteurs, pour la foule qui était là rassemblée, pardon de toutes les offenses commises, spécialement à l'occasion de la recherche des hérétiques soit contre leurs prédécesseurs, soit contre le feu évêque Bernard de Castanet, ladite foule reconnaissant avoir très mal agi en résistant aux ordres des Inquisiteurs, en s'opposant à l'exercice de leurs fonctions, en soutenant la cause des personnes condamnées; en conclusion, les Cordais, par l'organe de leur consul, suppliaient qu'on les relevât des excommunications encourues.

Le pardon fut accordé, à charge pour la communauté de construire, dans les deux ans, une chapelle dédiée à saint Pierre martyr, à sainte Cécile, à saint Louis et à saint Dominique. La chapelle fut construite en effet; les restes de cette construction, enclavés dans une habitation privée, subsistent encore, tout près de l'hôpital, sur le chemin de la Bouteillerie. Nombre d' « actes de foi » analogues à la réconciliation célébrée à Cordes furent à cette même époque accomplis en divers lieux de la province, où l'apaisement se faisait par l'épuisement.

Dans ce récit de la réconciliation de Cordes, d'après le texte du *Liber sententiarum*, je remarque deux points :

1° Il n'est question ni de murer le puits, ni d'ériger une croix sur la place. On doit construire une chapelle, et cette chapelle, dont l'emplacement fut déterminé par les Inquisiteurs eux-mêmes, s'éleva fort loin de la place du marché.

2° L'acte de 1321 mentionne que les Cordais avaient encouru maintes peines canoniques, qu'ils s'étaient opposés à l'action des Inquisiteurs, qu'ils avaient pris parti pour les condamnés et tenu la main à ceux qui résistaient.

Que de telles résistances aient été accompagnées de tumultes, de menaces, voire même de menaces de mort, au besoin de quelques voies de fait, il n'y a là rien que de très naturel; que la cérémonie de 1321, frappant les imaginations, ait contribué à dramatiser, dans les esprits, les souvenirs de ces conflits, c'est logique. Le souvenir des dangers courus par les Inquisiteurs passait de plain-pied dans la légende. Et qui l'ignore? Il en va d'une légende dans l'imagination populaire comme d'une con-

testation entre les doigts des gens de justice; en de telles mains, un insignifiant litige a bientôt fait de devenir un beau procès pourvu de tous ses membres : en quelques années, un simple *on dit*, un hasardeux *peut-être*, ont engendré une très longue et véridique histoire avec force circonstances pathétiques. Il me paraît assez simple qu'après nombre de lustres, on ait parlé à Cordes, non plus de quelques violences de langage ou de geste, mais bien d'un massacre en règle des Inquisiteurs. Tout en rendant justice à Giffre de Réchac, M. Portal le soupçonne fort d'avoir recueilli et admis comme véridique un conte populaire sans en rechercher le fondement.

Et nul n'ignore, d'autre part, l'incoercible instinct du peuple à concrétiser et localiser les traditions. Un événement s'est accompli : il faut que ce soit en tel lieu, en tel édifice. Les Inquisiteurs avaient été tués, où? évidemment sur la place, puisque la place était le lieu des harangues; comment? le puits était là béant : ils avaient été jetés morts ou mourants dans le puits. Une croix était dressée sur la place, on y rattacha le souvenir de l'absolution de 1321 : la croix de la halle de Cordes devint le monument expiatoire du meurtre des Inquisiteurs.

Voilà l'hypothèse que je risque discrètement : on voudra bien ne la point trouver tout à fait absurde si l'on considère que, dans le temps que prenait corps la légende des trois Inquisiteurs jetés dans le puits, les habitants de Cordes, qui voulaient une illustre origine pour leurs vieilles maisons gothiques, en attribuaient la construction à Raymond VII, à Sicard d'Alaman, au « Grand Veneur », au « Grand Ecuyer » du comte de Toulouse, — tandis que ces beaux édifices n'ont été élevés que longtemps après que la dynastie des comtes de Toulouse avait cessé d'exister.

La halle actuelle de Cordes, dont les vingt-quatre piliers octogonaux seraient du seizième siècle, d'après M. Rossignol, et dont quelques-uns, selon M. Portal, pourraient être d'un ou deux siècles plus anciens, couvre l'emplacement d'une halle qui existe dès le dernier tiers du treizième siècle.

La croix de fer forgé, érigée au-dessus d'un piédestal en forme d'autel, s'adosse à l'un des piliers — le second de la seconde rangée à droite. La branche inférieure de la croix, portée par une robuste hampe, est ornée de deux bouquets formés chacun de quatre feuilles de métal, robustement martelées et fortement dorées; la branche supérieure et les deux bras sont ornés de bouquets tout pareils et se terminent par des pointes de lance, également dorées, fort aiguës, découpées en dents de scie, et qui émanent du centre des volutes des bouquets. Ces feuilles de fer étampé sont fixées aux tiges de la croix par des rivets. A l'intersection

des branches de la croix est ménagé un losange curviligne où l'on a placé une étoile dorée, évidée, à huit rais.

Tout témoigne de la transformation survenue dans l'art de la ferronnerie dès le quinzième siècle : les rivets fixant des lames de tôle plus ou moins épaisse sont substitués aux puissantes soudures des temps antérieurs, procédé nouveau qui permettra d'atteindre à de très grands effets décoratifs, mais qui marque une décadence.

Voici le dessin de la croix de la halle de Cordes.

C'est, je crois, la première fois que cette croix est reproduite. Elle méritait d'être mieux connue. D'abord à cause de sa valeur intrinsèque : c'est la seule importante pièce de ferronnerie que l'art du Moyen-âge ait laissée à Cordes. A cause surtout de sa légende, qui toute mêlée qu'elle soit d'éléments fantastiques, fixe en ce lieu le très authentique souvenir de l'émouvante lutte où se rencontrèrent l'Inquisition, Bernard de Castanet et Bernard Délicieux.

M. Adher, membre résidant, a retrouvé dans un lot de vieux papiers de famille une série d'actes (comptes et documents territoriaux) concernant l'abbaye — plus tard prieuré — de Cayrac, « diocèse de Cahors en Quercy », dont les doyens furent en même temps seigneurs du lieu. Il analyse l'un de ces documents qui lui a paru soulever un petit problème de géographie historique :

Le *fief de Gasques* était dans Bessières. Un hameau de cette commune, située à 32 kilomètres nord-est de Toulouse et dans le canton de Montastruc, porte encore ce nom[1].

Voici la description que fait de cette terre une reconnaissance du 29 septembre 1694, reproduite dans un acte du 12 juin 1748, retenu par Antoine-Sulpice Deltil, notaire royal de Saint-Sulpice-de-la-Pointe :

Elle consiste « en plusieurs maisons ou meteries, baties tant en haut que bas étage avec leurs granges, étables, fours, fournials, jardins, terres, vignes, preds, bousigues et bois taillis, le tout joignant et contigu, scis et situé tant dans le consulat de Bessières que dans celui de Mirepoix, terroir appelé Gasques, Counens, Noubels, Fargues, Touron, Marou, pas et planes de Langlade, Bougarels, canton de Lacroux, Coste, Cozal, Legouzy, Lauzat, pas de la Guyrande et planes de la

1. C'est un « lieu dit » d'une étendue de 200 hectares, comportant un terrain de première qualité, aujourd'hui morcelé entre un grand nombre de propriétaires. Une autre partie des Gasques se trouve dans le territoire de Mirepoix, mais elle est moins importante que celle de Bessières. (Renseignements donnés par M. Ruelle, instituteur à Bessières.)

Garene[1], dans lequel fief passent trois chemins publics, l'un qui tand de Bessières à Mirapoix, appelé de Counens, l'autre qui tant (*sic*) de la rivière de Tarn aux Bourgarels et à Rabasteus, appelé chemin Molinal, et l'autre qui tand de Layrac au pas de Langlade ou ruisseau de Counens, lequel découle par lesd. possessions ou bien à Roquemaure... » (Suivent les confronts.)

«... Contenant trois cents arpants trois razes à mezure de Toulouse, sans à ce comprendre les fiefs des seigneurs vassals faisant de rente vingt sols toulzas d'anciene monoye; et outre ce s'obligent et seront tenus lesdits emphitheotes de loger et nourrir led. sieur Delmays[2] comme doyen du couvent dud. Cayrac a luy et à cinq de ses moines et leurs chevaux si le cas advient qu'ils se transportent sur led. terroir deux fois l'an, et en cas que led. Doyen n'y pourroit venir ils nourriroient les cinq moynes quil cometra et leurs chevaux avec cinq sols de lad. monoye d'accaptes; laquelle susd. rente payable annuellement et à perpétuité aud. seigneur Delmays et ses successeurs à l'avenir par indivis et par une seule main chaque fête Saint-Thomas apotre, porté et rendu au présent lieu avec lesdits cinq sols toulzas d'ancienne monoyé d'accaptes avec les autres redevances quen (*sic*) le cas echera, sous laquelle susd. rente et redevance led. terroir feut baillé par Ragafrede, doyen dud. Cayrac, faisant tant pour luy que pour les autres moines dud. Cayrac, a Guillaume et Pierre des Gasques par acte reçu par Vinhatives, notaire de Buzet, au mois de juin de l'année mille cent soixante six... « (Suit le détail des possessions de tous les tenanciers : vignes, terres labourables, bouygues ou bouzigues, bois, rives. Les unités de mesure sont la coupe et la raze.)

L'acte ne nomme pas moins de cent cinq contractants, parmi lesquels Mlle de Faysan, Mme de Saint-Pol, noble François de Clarac, etc.

Il y aurait un dépouillement à faire de ces documents territoriaux. Il serait intéressant de constater dans quelle mesure les formes et contours des lieux dits, restes de ces divisions féodales, les ont maintenues ou modifiées. Dans tous les cas, le *Dictionnaire toponymique de la Haute-Garonne*, encore inédit, devrait enregistrer de pareilles précisions.

M. de Puybusque, analyse le volume offert par notre confrère M. le colonel de Bourdès : *Documents épars; Toulousain, bas-Albigeois, bas Quercy et pays voisins*, tel est le titre général de

1. Ces hameaux ou lieux dits sont dans Bessières ou dans Mirepoix.

2. Messire François Delmays est représenté par Me Jean Bonal, « professeur en géométrie, habitant de Rabastens en Albigeois ».

l'ouvrage, et ce tome de plus de 300 pages comprend des documents sur Rabastens, Salvagnac, Montclar-de-Quercy, Saint-Sulpice du-Tarn, Giroussens, suivis de notes et de commentaires.

Ces investigations sur les hommes du quinzième et dix-huitième siècle surtout mettent en lumière une foule de faits historiques et d'autres sur la vie, les usages, les relations des familles de ce temps.

M. de Puybusque dit aussi quelques mots sur un procès qui a duré quatre ans, de 1620 à 1624, entre sire Jean Metge, propriétaire de la terre du colombier de Mailhoc, près Albi, et les sonneurs de cloches de la localité, qui réclamaient une cotisation fixe, alors que sire Metge ne leur accordait que le bénéfice de leur quête au moment de la rentrée des grains sur l'aire dépicatoire.

Ce procès élevé devant les juridictions locales d'Albigeois a été porté devant le parlement de Toulouse qui, finalement, a débouté les sonneurs de cloches.

Séance du 30 mars 1909.

Présidence de M. J. de Lahondès.

Mort de MM. Ernest ROSCHACH, membre honoraire de la Société, et Edmond CABIÉ, correspondant.

M. le Président s'exprime en ces termes :

« La Société archéologique porte aujourd'hui le deuil douloureux de son éminent membre honoraire M. Ernest Roschach. La ville de Toulouse perd en lui un des esprits les plus remarquables qu'elle ait produits dans le dernier siècle.

« Il y naquit en 1837, dans la rue des Balances, d'un père strasbourgeois, officier attaché à l'intendance, et d'une mère narbonnaise.

« Après de brillantes études au Lycée et des cours de droit suivis avec moins d'attrait que ceux de la Faculté des lettres, il entra dans le professorat. Il passa aussi quelques mois au collège de Moissac, dont il donna l'histoire dans un discours de distribu-

tion de prix qui indiquait déjà la voie vers laquelle se dirigeraient les curiosités de son intelligence et révélait ainsi l'atticisme de sa langue. Mais on ne l'oubliait pas, à Toulouse. Les maîtres qui l'avaient formé et pour lesquels il conserva toujours une vive reconnaissance, M. Barry entre autres, l'y rappelèrent, et, fortement appuyé par la Société archéologique, qui avait apprécié l'étendue de son savoir artistique et la justesse de son goût, il fut nommé conservateur du Musée. Dès 1865, il publia le *Catalogue des antiquités et objets d'art*, ouvrage surprenant, surtout si l'on songe à la jeunesse de l'auteur, par sa méthode, sa précision, sa richesse d'informations et sa clarté, le premier de cette valeur parmi ses analogues qui ait paru en province. En même temps, l'histoire du couvent des Augustins, qui le précède, et celle de l'Hôtel de ville, offrirent des révélations absolument nouvelles sur les différentes époques de leur construction et sur les travaux et les noms même des architectes et des sculpteurs demeurés jusque-là dans le vague et aussi dans le rêve.

« Ce n'était pas d'ailleurs son premier volume. En 1862, lorsque partirent de Toulouse les voies de fer vers les deux vallées pyrénéennes, avait paru *Foix et Comminges*, description ailée et rapide des paysages parcourus, chroniques d'une érudition très avertie sur les villes, les abbayes et les châteaux vus au passage, récits de voyage d'une attrayante lecture et leçon d'histoire aussi vivants, aussi neufs aujourd'hui encore qu'aux jours où ils furent écrits.

« Mais c'est lorsqu'il fut appelé à la direction des archives de la ville de Toulouse, au Capitole, qu'il se livra aux études approfondies qui devaient l'amener à produire ses œuvres les plus hautes. Il vécut désormais au milieu des parchemins et des volumes de délibérations ou de comptes, puis, dans la tour du Donjon, comme dans sa tour d'ivoire dont il sortait peu, mais où ceux qui venaient demander un éclaircissement ou une aide trouvaient toujours un bienveillant accueil, comme plus tard au musée Saint-Raymond, dont il fut le directeur, et où l'on jouissait auprès de lui de la plus attrayante et plus spirituelle causerie, parfois quelque peu irouiste, mais sans fiel. Il était peu touché, en effet, par les émotions admiratives ou affectives. Cette disposition d'esprit n'est-elle pas une des conditions de la sûreté de la critique historique? Il eut la



1875



1907

Ernest ROSCHACH

Correspondant de l'Institut de France

Membre honoraire de la Société Archéologique du Midi

1837-1909

force du moine, et la solitude dans laquelle il vécut explique sa puissance de travail et sa prodigieuse production. Outre d'innombrables articles parus dans les divers recueils toulousains, la *Minerve*, la *Revue de Toulouse*, la *Revue des Pyrénées*, il donna en 1890 l'*Inventaire sommaire des Archives municipales*, qui renferme l'histoire de la ville. Cette histoire, il projetait de l'écrire en deux volumes, et quels regrets que la maladie et une mort prématurée ne lui en aient pas laissé le temps !

« Mais le résultat de ses immenses travaux se montra du moins en 1877 avec le treizième volume de l'*Histoire de Languedoc* que lui avait demandé le courageux et vaillant éditeur de la nouvelle édition des Bénédictins, Edouard Privat. Le charme du style anime si vivement la rigoureuse érudition de ces quinze cents pages que, lorsqu'on les ouvre pour chercher une indication sur un personnage ou un événement, on se laisse entraîner à poursuivre indéfiniment la lecture. Ernest Roschach était doué, en effet, d'un esprit étendu et ouvert se répandant, sans le perdre de vue, sur tous les entours de son sujet, l'éclairant et le plaçant dans ses horizons.

« Le treizième volume s'accompagna d'un volume de pièces justificatives plus copieux encore, et Ernest Roschach couronna la superbe publication de la maison Privat par l'*Histoire graphique du Languedoc* pour laquelle il s'aida de sa merveilleuse habileté à dessiner les sceaux, les monnaies et les blasons.

« Du retrait laborieux de la tour des Archives s'envolèrent d'innombrables œuvres, et, dès le début, de premier ordre, sur les institutions, les hommes, les monuments de la ville et de la province où l'érudition la plus impeccable, loin de se présenter sous un aspect rébarbatif et pédant, marche légère et souriante, sans paraître sentir le poids d'une si grande somme de savoir amassé, attire, séduit et captive.

« La plupart de ses publications parurent, pendant les dernières quarante années, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences*, dont Ernest Roschach était secrétaire perpétuel. Aussi, entre autres, car il serait trop long de les énumérer, le *Roman de Dame Clémence*, qui met au point la légende de la poétique Toulousaine, en laissant toutefois encore, de l'aveu même de l'auteur, un point d'interrogation devant le départ initial, la *Collection des œuvres*

d'art de Jean du Barry, la *Fleur de lis réclamée comme emblème national*, car cet esprit très indépendant avait été froissé et humilié en voyant, à l'exposition d'Amsterdam, tous les Etats de l'Europe représentés par de brillants emblèmes significatifs, et la France simplement par deux pauvres lettres; il disait que la fleur de lis fut populaire autant que royale, mêlée à toutes les inscriptions de la vie municipale et provinciale, à tous les corps de métier, et méritait de reprendre sa place patriotique.

« Ce fut aussi une lumière projetée sur l'ancienne vie de Toulouse, l'étude sur les *Institutions municipales d'après la chanson de la Croisade*. L'époque était familière à l'auteur, et il lui emprunta encore les éléments de la *Conquête d'Albigeois*, curieux épisode aussi historique que romanesque de cette ère agitée.

« Ernest Roschach a si largement éclairé les divers aspects de l'histoire de Toulouse qu'il devient difficile d'en écrire sans le consulter et aussi sans le piller. Pour ma part, je lui en adressai mes remerciements avec mes excuses, lorsqu'au nom des Jeux Floraux je lui remis, pour sa belle étude sur un de ses prédécesseur, Nicolas Bertrandi, le premier prix Pujol qu'elle ait décerné.

« S'il vivait si fidèlement dans le passé, il ne se désintéressait nullement de la vie contemporaine. Il fut, pendant plusieurs années, l'un des rédacteurs du *Progrès libéral;* mais il fuyait la polémique et s'isolait volontiers dans la politique étrangère et particulièrement dans les questions qui intéressaient les provinces danubiennes, auxquelles le rattachaient, par son père, ses origines transylvaines.

« Cet élégant prosateur était poète aussi à ses moments perdus, mais il n'en perdait guère. Il avait écrit, certainement bientôt après l'apparition des *Emaux et Camées* de Théophile Gautier, des stances exquises et attendries sur la momie actuellement au musée Saint-Raymond ; puis en vers romans, car il avait toutes les aptitudes, une plainte touchante de la noble fille des Izalguiers sur la déformation de sa statue tombale de la Daurade, arrachée à son attitude de prière pour prendre une pose prétentieuse de muse antique, tenant dans des mains de paysanne un rouleau de parchemin et un bouquet de fleurs.

« Mais je me plais surtout à rappeler un sonnet vraiment

superbe qu'il me récita dans une rencontre sur une promenade au sujet de l'enlèvement des crucifix dans les tribunaux.

« Il avait justement publié, peu de temps auparavant, dans la *Revue de l'Art ancien et moderne*, une étude sur le crucifix placé autrefois dans la grande salle du Parlement et qu'on voit aujourd'hui au musée Saint-Raymond. Charles VII et le dauphin Louis sont à genoux devant la croix, et il est curieux de comparer leurs portraits avec ceux qui se montrent sur le vitrail de la chapelle Saint-Joseph à Saint-Etienne.

« Ses nombreux et constants travaux nous privèrent de le voir souvent aux séances de nos mardis. Il n'y paraissait plus depuis plusieurs années; mais la Société tint à témoigner ses sentiments à ce savant explorateur des antiquités toulousaines et de la province en le mettant au nombre de ses dix membres honoraires le 16 février 1892.

« Il a publié dans nos Mémoires une étude sur le peintre troyen Jean Chalette; une autre dans le onzième volume sur les peintres qui ont travaillé à Toulouse du quatorzième au seizième siècles, et une dernière sur les monnaies de la Transylvanie dont il avait recueilli une superbe collection.

« Il ne cessait de travailler, malgré le mal qui l'étreignait depuis quelques années. Sa dernière publication, que je présentai à la Société (ci-dessus, p. 322), fut le *Catalogue des tableaux du Musée de Toulouse*, paru dans le huitième volume des *Richesses d'art de la France*.

« Mais ce savant était modeste, ami de la retraite et de l'étude, étranger à toute intrigue, ce dont parfois il fut victime. C'était même un timide, fuyant l'éclat, n'aimant pas à paraître, bien qu'il se sût entouré de la considération affectueuse de ses compatriotes qui auraient désiré honorer davantage encore son savoir et son talent.

« Et c'est pourquoi il nous est doux de rendre ce suprême hommage à un homme dont les leçons et les découvertes furent souvent très utiles et qui nous témoigna, bien qu'on n'entrât pas aisément dans son intimité, combien il était touché de l'estime, de la déférence et de l'attachement dont on lui donnait les marques. »

(Les deux portraits de M. Ernest Roschach, que l'on trouvera ici, sont faits d'après deux photographies de valeur bien inégale, prises à trente ans de distance. L'une fut faite par les soins de notre Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse et pour son Album. L'autre est un agrandissement, d'après un groupe fait, il y a deux ans, au sortir du banquet ou notre Société avait justement rendu à notre éminent confrère un hommage exceptionnel. Nous avons cru devoir donner ce portrait, malgré ses imperfections, comme un pieux souvenir du savant historien.)

« La Société a perdu le même jour, le 26 mars, un de ses membres correspondants à qui elle doit un grand nombre de communications d'une érudition sûrement avertie. M. Edmond Cabié est mort dans sa résidence de Roqueserrière, près de Saint-Sulpice, où il était né le 11 octobre 1846. Il y avait plus d'un rapport entre lui et Ernest Roschach. Modeste et timide aussi, il savait peu se faire valoir et voilait son mérite dans une constante retraite, loin de se plaire, comme tant d'autres, à l'étaler. Il ne quittait guère sa laborieuse solitude que pour étendre le champ de ses recherches.

« Elève de l'Ecole des Chartes, il s'était attaché, dès sa rentrée dans son pays natal, à en scruter les origines et les destinées. Il ne se confinait pas dans les salles d'archives et ne reculait pas devant les fouilles dans les terrains. C'est ainsi qu'avec notre collègue M. Raymond Pontnau il explora un cimetière gaulois près de Saint-Sulpice. Mais c'était surtout l'histoire des pays d'Albigeois pendant le Moyen-âge qui l'attira le plus constamment, Il a ainsi mis au jour ou rectifié celle de plusieurs villes et d'un grand nombre de personnages. La *Revue du Tarn* a publié la plupart de ses travaux, qu'il éclairait encore par des croquis ou traits lestement enlevés, mais d'une indication précise ; ainsi, par exemple, les *Vieilles maisons de Lavaur*, imprimé à Albi en 1892.

« Des publications de plus d'importance ont été vivement appréciées par le monde de l'érudition : l'*Ambassade en Espagne de Jacques Ebrard*, in-4° paru aussi à Albi en 1901 ; les *Droits des comtes de Toulouse dans l'Albigeois ;* les *Guerres de religion dans le sud-ouest de la France*, in-4° encore paru à Paris en 1906. Comme Ernest Roschach encore, il a travaillé jusqu'à ses derniers

jours, bien que d'une santé peu robuste. Circonstance bien touchante : il est tombé en apprenant la mort de Roschach, pour lequel il avait une vénération et une reconnaissance profonde.



Edmond Cabié (1846-1909), membre correspondant[1].

« Il n'avait pas le don d'exposition brillante qui caractérise les écrits d'Ernest Roschach ; et si je le dis, c'est parce qu'il s'en plaignait modestement lui-même. Il avait appris cependant à parler et à écrire dans une langue claire, précise et nourrie, celle de l'éru-

1. Ce portrait nous a été obligeamment prêté par la Société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn et extrait de sa Revue où M. Portal, archiviste, a publié une excellente notice sur notre ami et une bibliographie complète de son œuvre. Elle ne compte pas moins de cent soixante-quatre numéros.

dition solide et sûre, comme le montre, par exemple, la préface de son livre sur l'ambassade de Jacques Ebrard.

« Il a donné au onzième volume de nos Mémoires une étude sur les plans successifs de Toulouse, et notre Bulletin contient un très grand nombre de ses notes. Depuis quelques années, il venait peu à Toulouse, mais nous eûmes le plaisir de le retrouver dans une de nos dernières excursions à Gaillac, Lisle et Rabastens, villes et contrées sur lesquelles nul mieux que lui n'aurait su nous donner des indications sans reproche. »

La Société lève la séance, pour marquer l'affliction qu'elle éprouve de ce double deuil.

Séance du 6 avril 1909.

Présidence de M. J. DE LAHONDÈS.

M. LE PRÉSIDENT signale dans la correspondance imprimée : 1° un hommage de notre confrère M. Cl. PERROUD, *Un nouveau Fragment autographe des Mémoires de Buzot* (extrait de la *Rev. des Pyrénées*, 1909), et une autre brochure due à M. J. ADHER : *Le Diocèse de Rieux au dix-huitième siècle ;* les *Dettes des communautés* (extrait des *Annales du Midi*, t. XXI, 1909).

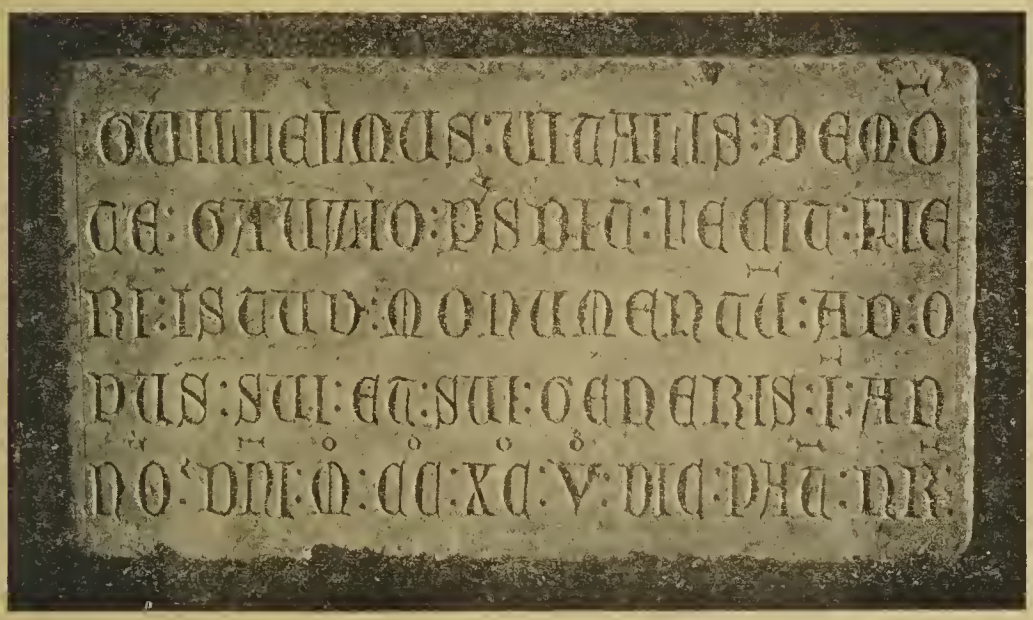
Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL rappelle que notre correspondant, M. Pierre Aubry, trouva deux volumes de manuscrits menacés de tomber dans le commerce ou d'être perdus. Il en fit l'acquisition sans se préoccuper de leur origine et, voulant avant tout les sauver, il nous les offrit généreusement pour nos archives.

Nous avons appris plus tard, grâce à M. Léonce Couture, que ces deux volumes provenaient du précieux fonds de Daignan de Sendat à l'évêché d'Auch, où ils avaient été empruntés par un érudit aujourd'hui décédé. M. Couture nous avait proposé de les rendre à Auch par voie d'échange. Notre éminent confrère est mort avant d'avoir réalisé ce projet que vous aviez accepté. Le fonds de Daignan est passé aux mains de la ville d'Auch. Notre confrère, M. l'abbé Degert, directeur de la *Revue de Gascogne*, a bien voulu se charger d'y faire replacer *nos* deux volumes et, en

date du 5 mars 1909, M. le maire d'Auch nous accuse réception et nous remercie.

Souhaitons que notre exemple soit suivi en pareil cas.

M. le colonel Delort présente une pierre portant une inscription latine du treizième siècle, en fort beaux caractères, provenant de l'ancienne église de Samatan (Gers), offerte par notre confrère M. le docteur Gendre, qui l'avait reçue en don, et dont voici la reproduction. La Société vote à M. Gendre de vifs remerciements.



« Guillelmus Vitalis de Monte Gaudio presbiter facit fieri istud monumentum ad opus sui et sui generis in anno Domini MCCXCV. Dic Pater noster.

(Montgauzi, près de Foix, jadis un lieu de pèlerinage.)

M. Adher, membre résidant, lit les courtes notes suivantes :

Le sculpteur toulousain Marc Arcis et autres artistes.

Arcis (Marc), 1655-1739, célèbre sculpteur toulousain, élève, selon la *Biographie toulousaine,* de J.-P. Rivals et d'Ambroise Frédeau. — La lettre suivante montre que, malgré les honneurs qui lui vinrent et les importants travaux dont il fut chargé, la fortune ne l'avait pas visité vers sa cinquante-sixième année.

Il avait fait pour la chapelle des Pénitents-Blancs, aujourd'hui dispa-

rue, différents travaux [1] qui, de décembre 1708 à février 1712, auraient dû lui produire 789 livres. Il écrit au prieur pour demander un acompte :

« Je prends la liberté, Monsieur, de vous écrire ce petit billet pour vous prier tres instament de vouloir faire en sorte de faire convoquer quelque sorte dassemblée de Messrs vos officiers de la chapelle pour pouvoir faire quelque somme pour me bailler affin que je puisse écrire à mon disciple à Castelnaudarry pour le prier de venir continüer nos ouvrages ce que je ne puis pas faire sans lui payer ce quil a déjà fait dabort quil sera icy. Jai le platrier et le poitier aussi à contenter. Jespere monsieur que sy vostre santé vous le permet que vous y ferez quelque diligence. En attendant sy vous voulez avoir la bonté de bailler a mon fils une pistole ou une demy qui sont cinq livres je vous auray une grande et cincere obligation. Jay une malade chez moy parente a ma femme qui me cause des fraix journaliers. Et je suis je vous asseure sans deux souls marques dans la maison et dans cest équipage je pars a lheure meme pour aler a Seysies avec Monsr de Guillermy conseiller mais la je nauray besoin de rien. Et jespere revenir demain au soir et jauray lhonneur de vous remercier toujours de toutes les bontes singulieres que vous avez pour vostre tres humble et obéissant serviteur.

« M. Arcis

« A Toulouse le samedy a six heures du matin, 14 novembre 1711.

« *A Monsieur Monsieur J. Tournier procureur au parlement a Thoulouse.* »

(Cachet cire : M A croisés.)

(Archives départementales, E 931, nº 69.)

Cette requête, humble et touchante, dut atteindre son but. Nous voyons néanmoins la confrérie lui payer, le 20 septembre 1713, un acompte de cent livres, ce qui indique que son travail n'était pas encore complètement payé deux années après.

Lucas (Pierre), sculpteur toulousain, travaille à orner le plafond de la chapelle des Pénitents-Blancs, le 1er mars 1722.

(Archives de la Haute-Garonne, E 930.)

Pitouín, sculpteur toulousain, travaille à la chapelle des Pénitents-Blancs en 1716.

1. Entre autres, pour l'autel des confréresses, une statue de bois doré représentant l'Enfant-Jésus. Coût : 20 livres (7 juillet 1710). En septembre 1711, il promet « continuer les deux figures qui sont à faire au fond de ladite chapelle en plastre comme il a esté convenu jusques à la perfection dudit fonds et tribune de lad. chapelle ». (Archives départementales, E 931.)

Roussard, sculpteur toulousain, travaille, en janvier 1730, à la chapelle des Pénitents-Blancs. Il doit faire les jalousies de la tribune en bois de chêne et, de plus, « quatre figueures danges pour estre posees sur les arceaux des portiques et a la place du cartouche qui est marqué sur le dessein sera mis une tablette du goût moderne... Sculptures, ornements et anges seront de bois de tilleul... pour 400 livres. »

(Archives départementales, E 931.)

Séance du 20 avril 1909.

Présidence de M. J. de Lahondès.

M. le Président, en présentant des photographies, s'exprime en ces termes :

« M. Perroud ne nous oublie pas et se rappelle à notre souvenir également fidèle par d'aimables envois. Cette fois, ce sont deux photographies d'œuvres d'art de haute valeur conservées à Marseille. C'est d'abord une mise au tombeau venue de l'atelier des Della Robia, avec figures blanches sur fond bleu. La Vierge debout, la tête appuyée sur la main droite, est entourée des trois saintes femmes ; Madeleine est agenouillée aux pieds du Christ, sur lesquels tombe sa chevelure, et saint Jean debout, les mains en croix sur la poitrine, s'incline sur la tête du Sauveur étendu sur le sarcophage. Des anges en prières volent au-dessus du groupe. Les personnages sont animés d'une douleur contenue et d'autant plus intime qui s'allie à leur caractère de distinction. Ce bas-relief, conservé à l'ancienne cathédrale de Marseille, est cité dans les *Della Robia*, de Cavalluci et Emile Molinier, p. 282.

« La seconde photographie est celle de la chapelle Saint-Lazare, du même monument. C'est une des premières œuvres de la Renaissance en France, élevée par l'Italien Francesco Laurana, qu'avait appelé Charles d'Anjou, neveu du roi Réné. Le sculpteur, occupé dans le même temps (1476-1481) au rétable de l'église des Célestins à Lyon, se fit aider par un compatriote, Thomas de Cosne. Les deux arcades, soutenues par deux pilastres et une colonne composite centrale, empruntent résolument à l'antiquité

non seulement les courbes et les moulures, mais les ornements divers.



Sainte Marthe, dans la chapelle Saint-Lazare de l'ancienne cathédrale de Marseille.

« Sous la première, le sarcophage contenant les reliques de Lazare est un autel. Le rétable, en forme de prédelle, se compose de sept bas-reliefs en marbre représentant la résurrection de Lazare, celle du fils de la veuve de Naïm, Madeleine aux pieds

du Christ, sainte Madeleine avec son frère et sa sœur dans la barque qui les amène aux rivages de Provence, Madeleine prêchant l'Evangile aux Marseillais, le sacre de Lazare, premier évêque de Marseille selon la légende, enfin Madeleine mourant à la Sainte-Baume.

« Au-dessus, trois statues : Lazare en évêque assis sur sa chaise épiscopale et bénissant; à ses côtés, sainte Madeleine tenant le vase de parfums, et sainte Marthe portant l'aspersoir d'une main et de l'autre le bénitier, domptant ainsi la tarasque représentée à ses pieds dévorant un enfant (*fig. ci-contre*).

« Sous l'autre arcature, une inscription dans un cadre Renaissance et un bas-relief avec les trois saints personnages.

« Ces statues présentent encore le caractère du Moyen-âge finissant dans un monument déjà purement Renaissance; visages empreints de réalité et aussi, celui surtout de Madeleine, d'une grâce qui annonce les temps nouveaux.

« Le monument plus précoce est, en effet, le premier en France inaugurant la Renaissance avec le tombeau de Charles d'Anjou, frère du roi René, élevé à la même époque (1475), à la demande de son fils, dans la cathédrale du Mans par le même Laurana.

« La chapelle Saint-Lazare est gravée dans l'*Architecture de la Renaissance*, de Léon Palustre, p. 145.

« M. Perroud nous a envoyé aussi les photographies plus grandes des deux saintes. »

M. E. Cartailhac, secrétaire général, s'exprime en ces termes au sujet d'une livraison du *Bulletin de la Société dauphinoise d'ethnologie et d'anthropologie*, nos 1, 2, 1908 :

« La Société d'anthropologie de Paris, fondée par Broca il y a cinquante ans, fut un exemple suivi par les principales nations. Les Sociétés semblables sont maintenant nombreuses et prospères. Il faut tristement ajouter que plusieurs ont de plus grandes ressources que la Société française.

« Sous l'influence d'un anatomiste de premier ordre, le Dr Testut, Bordeaux vit naître une Société d'anthropologie qui brilla quelques années et s'éteignit après le départ de son fondateur, passé, avec tous les honneurs, à l'Université de Lyon. Ce fut

grand dommage vu l'importance intellectuelle du chef-lieu de la Gironde et de toute cette région.

« A Lyon, la Société d'anthropologie, fondée grâce à l'initiative et au dévouement d'Ernest Chantre, fut plus heureuse. Elle vit encore après un quart de siècle, et elle publie des mémoires utiles.

« A Grenoble, c'est un autre disciple de Broca, le Dr Bordier, ancien président de la Société d'anthropologie de Paris, qui fonda en 1894 la Société dauphinoise d'ethnologie et d'anthropologie. Cette Compagnie vit honorablement. Ses bulletins sont intéressants, et chaque année voit paraître un de ses tomes. Parmi les meilleurs de ses membres, il faut citer le Dr Muller, dont les études sont multipliées et dignes d'attention. »

M. Harot, membre correspondant, lit le travail suivant sur

Les Armoiries des communes de la Haute-Garonne.

Les sceaux des villes et communes ne remontent pas avant le douzième siècle, aussi ne doit-on pas rechercher plus haut l'origine des armoiries municipales. Ces sceaux sont une source excellente pour la composition d'un armorial; malheureusement on en trouve peu dans la région languedocienne, et l'on est obligé de s'en rapporter presque exclusivement aux armoriaux qui, comme celui qui fut dressé par Charles d'Hozier, en vertu de l'édit de 1696, n'ont pas été composés avec tout le soin désirable.

L'*Armorial général de France* est formé de trente-cinq volumes de texte et d'un nombre presque égal de volumes d'armoiries en couleur : deux volumes, dans chaque série, sont réservés aux généralités de Montpellier, Toulouse et Montauban. On y a enregistré les blasons, comme les déclarants les ont présentés, sans se soucier s'ils étaient exacts, et aussi, dans un certain nombre de suppléments, les armoiries, composées par le juge d'armes, pour les communautés ou personnes qui, ayant payé les droits d'enregistrement, n'avaient point fourni une description de leur blason, soit qu'elles n'en avaient point, soit par négligence. Les blasons provenant de cet armorial sont indiqués par les lettres A. G.; ceux qui ont été accordés ou imposés sont suivis de l'abréviation : imp. On trouvera les numéros des pages renvoyant au manuscrit original de la Bibliothèque nationale, soit sur les tables générales des communautés, qui ont été imprimées, soit dans l'*Histoire graphique du Languedoc* de Roschach.

Les premières armoiries que l'on voit figurer sur les sceaux communaux sont celles des seigneurs : tantôt elles se sont conservées, tantôt

elles ont été changées chaque fois que le pays changeait de seigneur. On trouvera un certain nombre de ces blasons provenant de d'Hozier, mais, dans la plupart des cas, ils ont subi des modifications, dues probablement à l'ignorance, qui les rendent méconnaissables.

Les armoiries communales anciennes ne comportent que très rarement des ornements extérieurs, les palmes seules encadraient l'écu ; au dix-huitième siècle apparurent les branches de chêne et de laurier, dont on fait encore usage aujourd'hui, et les couronnes à perles ou à fleurons. Souvent la communauté, qui avait les armes de son seigneur, les portait avec les casques, lambrequins, couronnes, supports ou tenants.

C'est à la fin du dix-huitième siècle que la couronne murale fit son apparition ; Napoléon Ier en réglementa le port, le nombre des créneaux indiquant le rang de la ville. Aujourd'hui, il n'est point de petit village qui ne timbre ses armes de cette couronne qui, quoique moderne et bien que critiquée par les héraldistes, n'en a pas moins l'énorme avantage de faire reconnaître à première vue une armoirie municipale.

Quelques communes de la Haute-Garonne se sont composé des armoiries dans le cours du dix-neuvième siècle ; je les ai signalées dans ce recueil pour être complet et j'ai mentionné autant que possible les villes qui font encore usage de leurs armoiries anciennes.

ARMES DES COMMUNES

DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE.

Aiguesvives. — De gueules à un agneau contourné d'argent, surmonté d'une montagne d'or d'où sortent cinq jets d'eau du même, accompagné de trois étoiles à six raies d'or, deux en chef et une en pointe (clef de voûte au-dessus de l'autel dans l'église du pays).

Alan. — D'argent à trois cyprès de sinople, chacun surmonté d'une étoile d'azur (A. G.).

Argut. — Tiercé en pal de sinople, d'argent et de gueules (A. G., imp.).

Aspet. — D'or à un aspic de sable (A. G., imp.). — Armoiries actuellement portées par la commune : écartelé ; aux 1 et 4, d'azur à une meule de moulin d'argent; au 2, mi-parti de Comminges et de Béarn ; au 3, les mêmes partitions qu'au précédent, mais interverties et les figures contournées (en-tête de diplôme).

Aureville. — D'or chapé de gueules (A. G., imp.).

Auriac. — D'argent à douze mouchetures d'hermine de sable posées 5, 4 et 3 (A. G., Beaudeau et Gastelier de la Tour).

Aurignac. — De sinople à trois tours d'or posées en pal (A. G., imp.).

— D'azur à une montagne d'or surmontée de quatre otelles d'argent adossées et posées en sautoir (Brémond, *Nobiliaire toulousain*).

Aussonne. — De gueules à une croix de Toulouse d'or. — De gueules à un agneau d'argent nimbé d'or, ayant la tête contournée et brochant sur une vergette d'or, sommée d'une croix de Toulouse du même (clef de voûte de l'église dudit lieu).

Auterive. — De gueules fretté d'argent de six pièces; au chef cousu d'argent chargé d'une aigle à deux têtes au vol abaissé d'or (A. G., Gastelier de la Tour). Ces armes se voient sur le fronton de la mairie, timbrées d'une couronne murale, accolées de branches de laurier et de chêne.

Auzeville. — De sinople à une croix d'or (A. G., imp.).

Auzielle. — D'argent à trois barres d'azur (A. G., imp.).

Avignonet. — Palé-contrepalé de sinople et d'or (A. G., imp.), sculptées au-dessus du portail de l'église.

Azas. — D'azur flanqué d'argent (A. G., imp.).

Bagnères-de-Luchon. — De gueules à trois otelles d'argent adossées et posées en pairle (*Géographie* de Malte-Brun ; Monlezun, *Histoire de Gascogne*, XI, 636). — Ecartelé, au 1, d'argent à une aigle de sable essorante; au 2, de gueules à trois otelles d'argent posées en pairle; au 3, d'argent à une montagne de six coupeaux d'azur d'où jaillit un jet d'eau du même; au 4, de gueules à une baignoire d'or dans laquelle tombe l'eau du troisième quartier (Porté vers 1860, se voit sur quelques monuments luchonnais).

Armes actuelles : d'argent à une montagne mouvante du flanc dextre d'où jaillit un jet d'eau tombant dans une baignoire, le tout au naturel; au chef parti de gueules à quatre otelles d'argent en sautoir, et d'azur à un autel antique d'argent, chargé sur le dé des mots ILIXO DEO de sable. L'écu timbré d'une couronne de comte.

Devise : *Balneum lixonense post neapolitense primum.*

Baziège. — D'argent à un losange de sable. Quoiqu'imposé par d'Hozier, ce blason se trouve représenté sur le fronton de la mairie de Baziège, timbré d'une couronne murale, accolé de branches de chêne et de laurier.

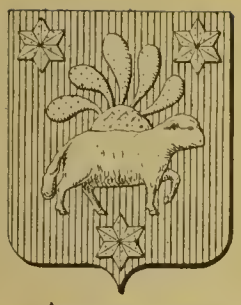
Bazus. — D'argent à trois barres de sable (A. G., imp.).

Beaumont-de-Lézat. — De gueules à une fasce d'or (A. G., imp.).

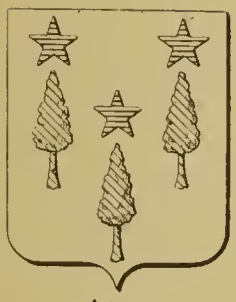
Beaupuy-de-Rouaix. — D'argent à la lettre capitale B d'azur (A. G., imp.).

Beauteville. — D'argent à une anille d'azur (A. G., imp.) ou de gueules taillé-nuagé d'argent (A. G., imp.).

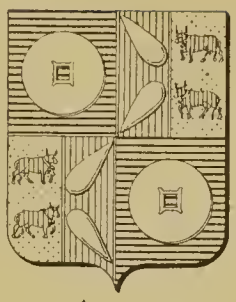
Beauzelle. — D'argent à trois barres de gueules (A. G., imp.).



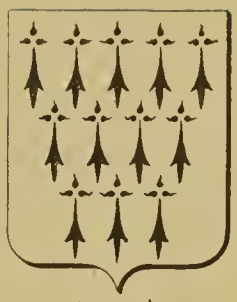
Aiguesvives



Alan



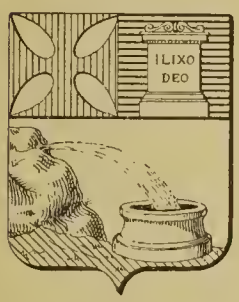
Aspet



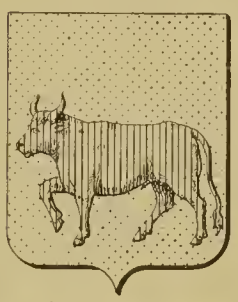
Auriac



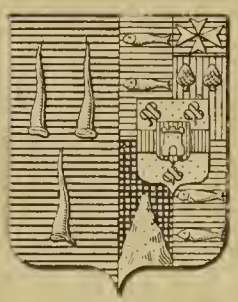
Auterive



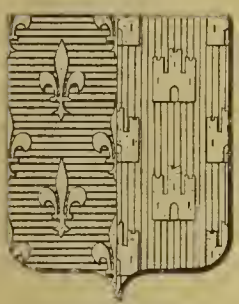
Bagnères de L.



Belberaud



Belbeze



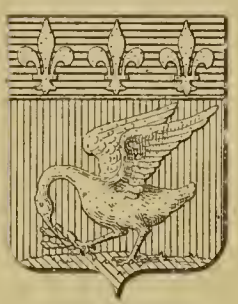
Blagnac



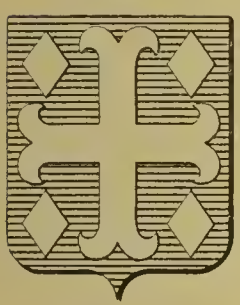
Boulogne



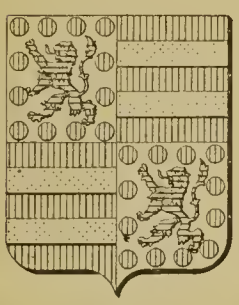
Brignemont



Buzet



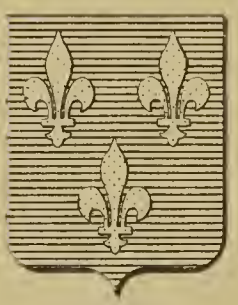
Le Cabanial



Caraman



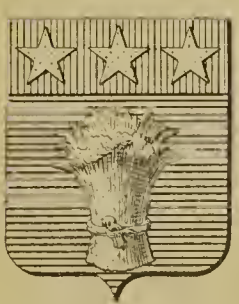
Caraman



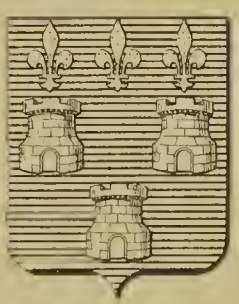
Carbonne



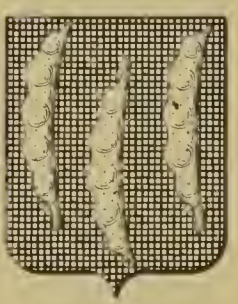
Cazeres



Cintegabelle



Daux



Dremil

Belberaud. — D'or à un taureau passant de gueules (A. G., imp.). Armoiries simplifiées des Boyer, seigneurs de Belberaud.

Belbèze. — Parti : au 1, d'azur à trois épines d'argent (du Bourg); au 2, de gueules à trois pommes de pin d'or et un chef d'azur chargé d'une croix de Malte d'argent (de Pins); au 3, de sable à une montagne d'or (de Juyé); sur le tout, d'or à une fasce de gueules cantonnée de trois trèfles de sinople (de Guilhon); sur le tout du tout, de gueules à un tour d'argent (A. G.).

Bélesta. — D'argent à un chef-bande de gueules (A. G., imp.).

Bessières. — Palé d'argent et de gueules de six pièces (A. G., imp.).

Blagnac. — Parti : d'azur semé de fleurs de lis d'or (France) et de gueules semé de châteaux d'or (Castille), armes d'Alphonse de Poitiers. Aujourd'hui les actes municipaux sont scellés d'un cachet circulaire portant deux écussons séparés par une clef à double panneton : le premier écusson est aux armes des comtes de Toulouse, le second à celles d'Alphonse de Poitiers. — D'or à deux barres de sable (A. G. imp.).

Bonrepos. — D'argent à un sautoir d'azur (A. G., imp.).

Le Born. — De sable à une bordure d'or (A. G., imp.).

Boulogne-sur-Gesse. — De ..... à une aigle à deux têtes, le vol abaissé de ..... et un chef de ..... chargé de trois fleurs de lis de ..... (sceau en 1422). — D'argent à six tourteaux (ou boules) de gueules posés 2, 2 et 2 (A. G., imp.).

Bourg-Saint-Bernard. — D'argent à deux barres de gueules (A. G., imp.).

Brignemont. — D'azur semé d'étoiles d'argent et une image de saint Michel d'or (A. G.).

Bruguières. — De gueules à trois bandes d'or (A. G.). Armes des d'Olive, anciens seigneurs du lieu.

Buzet. — De gueules à un oiseau essorant d'or, posé sur une terrasse de sinople, tenant de sa patte dextre une plante ou feuille du même et la becquetant; au chef cousu d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or (Gastelier de la Tour). La ville porte encore ces armes timbrées d'une couronne murale. — D'argent à trois pals de sinople (A. G., imp.).

Cabanial. — D'azur à une croix ancrée d'argent, cantonnée de quatre losanges du même (A. G.).

Cadours. — Ecartelé : au 1, de gueules à une rivière d'argent ondée de sinople; au 2, d'azur à un château d'argent ouvert et maçonné de sable; au 3, d'azur à trois fleurs de lis d'or; au 4, de gueules à la lettre majuscule C d'or (Brémond, *Nobiliaire toulousain*).

Caignac. — D'or à deux bandes de sinople et un chef du même (A. G., imp.).

Calmont. — De sinople à une billette ajourée d'argent (A. G., imp.).

Caraman. — Sceau de 1249-1272; deux écus accostés, le premier aux armes d'Alphonse de Poitiers, parti de deux fleurs de lis et de deux châteaux à trois tours; le second aux armes des comtes de Toulouse, séparés par une fleur de lis et un château. — A partir de 1321, les armes des Deuze qui succédèrent aux de Lautrec dans le vicomté de Caraman : écartelé; aux 1 et 4, d'argent à un lion d'azur armé et lampassé de gueules et un orle de douze ou huit tourteaux du même; aux 2 et 3, de gueules à deux fasces d'or. — Armes dont fait actuellement usage la municipalité : coupé; au 1, d'or à une tête humaine de carnation, issante de la partition et posée de front; au 2, d'azur à une main sénestre, appaumée, en fasce d'argent (A. G.). L'écu timbré d'une couronne de comte, accolé de deux palmes. Ce blason est parlant : *Cara* = visage; *manus* = main.

Carbonne. — Deux écus accostés; le premier parti de trois fleurs de lis et de trois châteaux, qui est d'Alphonse de Poitiers; le second de Toulouse (sceau). Comparer à Blagnac et à Caraman. — D'azur à trois fleurs de lis d'or (A. G., Beaudau et Gastelier de la Tour) et la lettre capitale C d'argent en cœur, ajoute Brémond.

Cassagnabère. — Coupé d'or à un châtaignier arraché de sinople sur azur plain (A. G., imp.).

Castanet. — De gueules au chef-pal d'argent (A. G., imp.). Sculptées sur le fronton de la mairie, accolées de branches de chêne et de laurier.

Castelginest. — D'or à trois barres de sable (A. G., imp.).

Castelmaurou. — D'or à un pal ondé de sable (A. G., imp.).

Castelnau-d'Estrétefonds. — De sinople à deux fasces d'or (A. G.).

Caussidières. — Palé de sinople et d'or de quatre pièces (A. G., imp).

Cayras. — Bandé d'or et d'azur de quatre pièces (A. G., imp.).

Cazères. — Parti d'azur à trois fleurs de lis d'or, et de gueules à deux levrons d'argent passants, l'un sur l'autre (Gastelier de la Tour). Sur les armes actuelles les levrons sont colletés et reliés par une chaîne et l'écu est timbré d'une couronne murale. Dans l'art héraldique, la différence entre les levriers et les levrons consiste en ce que ces derniers n'ont point de collier.

Cier-de-Rivière. — Tiercé en bande de sable, d'or et d'azur (A. G.).

Cintegabelle. — D'azur à une gerbe de blé d'or, au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or (Gastelier de la Tour). Armes parlantes : ceinte javelle.

Colomiers. — Écartelé : au 1, d'azur à un rocher d'argent sommé d'une tour du même; au 2, d'azur à un lion d'argent (Raspaud-Colomiers); au 3, de gueules à un taureau furieux d'or avec deux cordes pendantes à ses cornes du même (Chapitre de Saint-Sernin); au 4, de gueules à

une croix de Toulouse d'or. Sculptées sur le fronton de la mairie et sceau actuel de la commune. — De sinople à un taureau d'or (A. G., imp.).

Cornebarrieu. — Barré d'argent et de sinople de quatre pièces (A. G.).

Corronsac. — De sinople à une étoile d'or (A. G., imp.).

Cournaudric (*l'Union*). — D'azur à trois alérions au vol abaissé d'argent (A. G.).

Daux. — D'azur à trois tours d'argent posées 2 et 1, surmontées de trois fleurs de lis d'or rangées en chef (A. G.).

Drémil. — De sable à trois cosses de millet (*sic*) d'or posées 2 et 1, celle du milieu ayant la pointe en bas (A. G.).

Donneville. — D'or à un chef-barre d'azur (A. G., imp.).

Encausse. — D'argent à un rocher d'où jaillissent trois jets d'eau retombant en panache. (Pavillon de l'établissement thermal.)

Escalquens. — D'azur à un sautoir d'or (A. G., imp.).

Escanecrabe. — D'azur à une chèvre grimpant sur des rochers, le tout d'argent ou au naturel, et un chef de gueules chargé de quatre épis de blé d'or, posés en pal. Devise : *Scande capra.* (Moderne.)

Le Faget. — D'azur à un Saint-Étienne de carnation, vêtu d'argent, tenant une pomme de gueules à la main (A. G.).

Falgarde. — D'argent à un sautoir de sable (A. G., imp.).

Falgayrac. — D'or à un tourteau de sable (A. G., imp.).

Fenouillet. — D'argent à un chef-bande d'azur (A. G., imp.).

Folcarde. — D'argent à un taureau de gueules passant devant un olivier de sinople; et un chef du champ chargé d'une hydre de gueules. (A. G.). Armes des de Sérignol, seigneurs de Folcarde et de Rieumajou.

Fonsorbes. — D'or à un cormier (ou sorbier) de sinople (A. G.).

Le Fossat (réuni à Lapeyrouse). — D'azur à un croissant d'argent chargé d'un besant d'or (*sic*); au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or (A. G.). Armes un peu modifiées des de Cambolas; le besant devrait être au-dessus du croissant, comme l'indique notre figure.

Fourquevaux. — De gueules à la bande d'argent (A. G., imp.). La commune fait usage de ces armoiries.

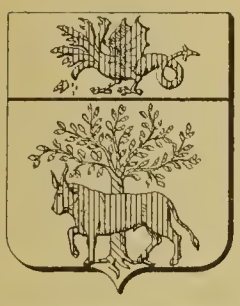
Le Fousseret. — De gueules à une croix vidée, cléchée et pommetée d'or, et un chef cousu d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or (ancien sceau). — D'azur à trois fleurs de lis d'or (A. G. et Gastelier de la Tour).

Fronton. — De sinople à un jard d'argent, becqué et membré d'or; au chef de gueules chargé d'une croix d'argent (armes de Didier de Sainte-Jaille, prieur de Toulouse et grand-maître de l'Ordre de Malte, 1536); adoptées par la municipalité. — D'or à un pal ondé d'azur (A. G. imp.).

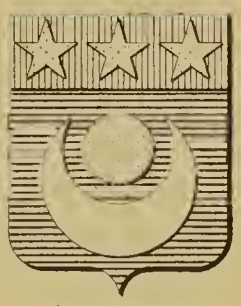
Gagnac. — D'argent à un coq de gueules crêté et membré d'azur (A. G.).

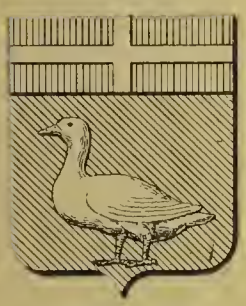
Gaillac-Toulza. — D'azur à un coq passant d'argent, crêté, barbé et

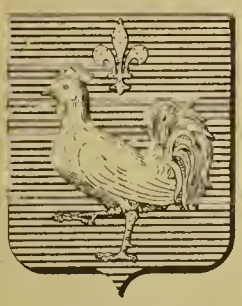

Le Faget

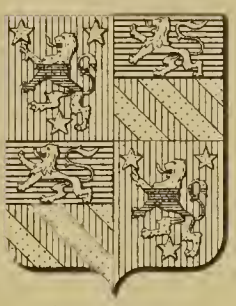

Folcarde

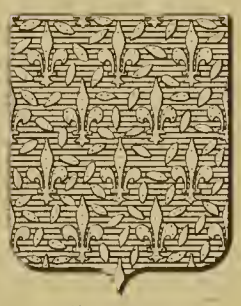

Fonsorbes

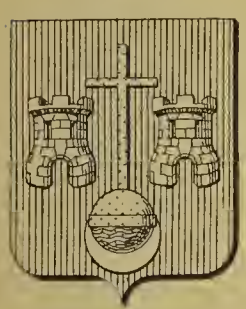

Le Fossat

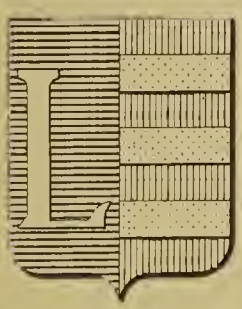

Fronton


Gaillac-Toulza

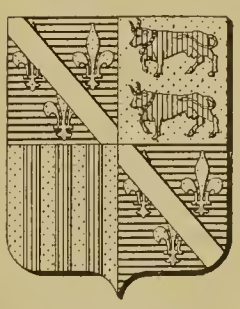

Gragnague


Grenade


Lagardelle

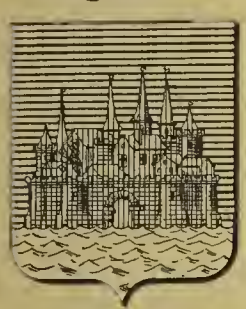


Lanta


Lévignac



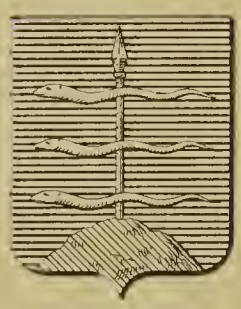
Lévignac

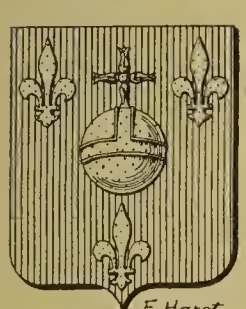

Merville



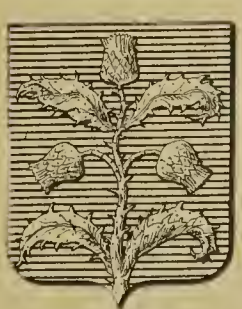
Montastruc

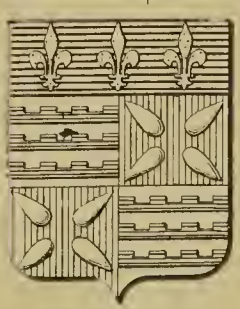

Montesquieu

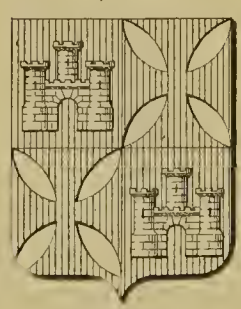

Montesquieu-Volvestre



Montgeard


Montgiscard


Muret


Muret

membré d'or; en chef une fleur de lis du même (armorial des Etats du Languedoc).

Gardouch. — D'or à une barre de gueules (A. G., imp.).

Gargas. — D'or à la lettre capitale G de gueules (A. G., imp.).

Garidech. — D'argent à un G majuscule d'azur (A. G., imp.).

Gaure. — De sinople à une fasce d'or (A. G., imp.).

Gémil. — De gueules à une croix vidée, cléchée et pommetée d'or (sceau).

Gragnague. — Ecartelé : aux 1 et 4, de gueules à un lion d'or chargé d'une fasce d'azur et accompagné de trois étoiles d'or posées 2 et 1 (de Caulet); aux 2 et 3, d'azur à un lion d'argent lampassé de gueules, coupé bandé d'or et de gueules (Desplats), (A. G.). Armes modifiées des de Caulet, seigneurs du pays.

Gratentour. — De sable à une bande d'or (A. G., imp).

Grenade. — D'azur parsemé de grains de froment et de fleurs de lis d'or (A. G.). Se voit sur une cloche ancienne de la halle et sur le groupe scolaire.

Huos. — Tiercé en pal d'or, de sinople et d'argent (A. G., imp.).

Issus. — D'or à une barre (ou une bande) de sinople (A. G., imp.).

Juzes. — De gueules à deux fasces d'or (A. G., imp.).

Labastide-Beauvoir. — D'argent à un pal d'azur (A. G., imp.).

Labastide-Saint-Sernin. — De gueules à une fasce ondée d'argent (A. G., imp.).

Labège. — D'or à deux pals de sable (A. G., imp.).

Lagarde-de-Lauragais. — Burellé d'argent et d'azur de dix pièces (A. G., imp.).

Lagardelle. — De gueules à une croix latine d'or, fichée sur un monde cerclé du même, soutenu d'un croissant d'argent; la croix accostée de deux tours aussi d'argent, ouvertes et ajourées du champ. *Alias* : toutes les pièces d'or (Nobiliaire toulousain de Brémond); sculptées sur le fronton de la mairie du pays.

Lanta. — Parti d'azur à une lettre capitale L d'argent et de gueules à trois fasces d'or qui est de Hunàud, anciens seigneurs de Lanta (Brémond, Nobiliaire toulousain). Se voient sur le fronton de la mairie du pays. — Bandé d'or et de gueules de quatre pièces (A. G., imp.).

Lantourville. — D'or à un chef de sinople (A. G., imp.).

Lapeyrouse. — D'azur à la lettre capitale P d'argent (A. G., imp.).

Launaguet. — D'or à un tourteau d'azur (A. G., imp.).

Lauzerville. — De gueules à une lettre majuscule L d'argent (A. G., imp.).

Lavalette. — De sinople à une bande d'or (A. G., imp.).

Layrac. — D'argent à une fasce de sable accompagnée de deux losanges du même (A. G., imp.).

Léguevin. — D'azur à deux tours d'argent posées sur une terrasse du même, entre lesquelles est le nombre vingt en chiffres romains d'or (Nobiliaire toulousain).

Lestelle. — De ....., à une montagne sommée d'un arbre symbolique de ....., accostée de deux tours de ..... (sur le mur de l'abside de l'église).

Lévignac. — Armes anciennes : Écartelé, aux 1 et 4, d'azur à trois fleurs de lis d'or, à la bande [de gueules] brochante, qui est de Bourbon; au 2, d'or à deux vaches passantes de gueules, accornées, accolées et clarinées d'azur, qui est de Béarn ; au 3, d'or à trois pals de gueules, qui est de Foix (matrice de sceau au musée de Saint-Raymond). — D'azur à un levrier passant d'argent, au chef cousu de sable (A. G., imp.). — Armes actuelles : D'or à un cep de vigne au naturel fruité du même, tourné à l'entour d'un échalas de sable, terrassé de sinople et au chef d'azur chargé du mot PAX en lettres capitales d'or (peintes sur une clef de voûte de l'église et sur une plaque émaillée décorant une fontaine publique).

L'Isle-en-Dodon. — D'azur à trois amandes d'or posées 2 et 1 (A. G.). — De gueules à un château d'or, mouvant d'une rivière d'argent ondée de sinople, en chef quatre otelles d'or (Nobiliaire toulousain).

Loubens. — De ..... à un loup passant de ..... sur une terrasse d'azur, et un chef du même chargé d'une croisette de ..... (Cet écu est sculpté sur le fronton de la mairie).

Lux. — D'argent à deux barres d'azur (A. G., imp.).

Martres-de-Rivière. — Ville : D'azur à trois fleurs de lis d'or (A. G.). — Communauté des habitants : Tiercé en chevron d'or, d'azur et d'argent (A. G., imp.).

Martres-Tolosane. — Écartelé : au 1, de gueules à un annelet d'argent crénelé extérieurement de six pièces; aux 2 et 3, d'azur à une oie d'argent becquée et membrée d'or; au 4, de gueules à une fasce d'argent (sculptées sur la mairie).

Mauremont. — Gironné d'or et de sinople (A. G., imp.).

Maurens. — D'argent à deux barres de sable (A. G., imp.).

Melles. — Tiercé en barre de sable, d'argent et d'azur (A. G., imp.).

Mervilla. — D'azur à trois glands d'or (A. G.).

Merville. — D'azur à une mer d'argent sur laquelle est bâtie une ville de gueules, maçonnée d'argent (A. G.).

Miremont. — D'azur à trois fleurs de lis d'or, l'écu sommé d'un monde d'or (Gastelier de la Tour).

Mirepoix. — D'or à une croix haute alaisée d'azur (A. G., imp.).

Monestrol. — De sinople à une fasce d'argent, accompagnée de deux losanges du même (A. G., imp.).

Mons. — Gironné d'or et de gueules (A. G., imp.).

Montaigut. — De sable à une billette d'argent (A. G., imp.). La commune en fait encore usage aujourd'hui.

Montastruc. — D'azur à trois fleurs de lis d'or, accompagnées en cœur d'un monde du même (A. G.). D'argent à un mont de sinople sommé d'un arbre du même, avec les lettres de sable AST à dextre et RUC à sénestre posées en arc; à la bordure de gueules chargée de six fleurs de lis d'or (Sculptées sur le portail de la mairie et peintes sur les vitraux de l'église). Ce sont les armes des anciens seigneurs.

Montauriol. — D'or à un tourteau de sinople (A. G., imp.).

Montbrun. — De sable chapé d'argent (A. G., imp.).

Montesquieu-de-Lauragais. — De gueules à un arbre d'argent posé sur une terrasse de sinople; à dextre un loup d'or contrepassant et, à sénestre, un mouton d'argent (A. G., Gastelier de la Tour et clef de voûte de l'église).

Montesquieu-Volvestre. — D'azur à une pique d'or fichée sur un mont de sinople, à trois bisses d'argent en fasce l'une sur l'autre, brochant sur le fût de la pique (Armorial des Etats du Languedoc). Sur les anciens sceaux la pique et les bisses ne sont autre qu'un arbre d'un dessin simplifié.

Montgeard. — De gueules à un monde d'or accompagné de trois fleurs de lis du même (A. G.). Se voient sur une clef de voûte de l'église.

Montgiscard. — D'azur à une tige de trois chardons, feuillée de quatre feuilles, le tout d'or (Armorial des Etats du Languedoc). Se voient sur la façade de l'église. — D'argent à trois chardons de sinople 2 et 1 (A. G.).

Montjoire. — D'or à une billette de sable (A. G., imp.).

Montlaur. — D'azur à un rustre d'argent (A. G., imp.).

Montpitol. — Palé d'azur et d'or de six pièces (A. G., imp.).

Montrabe. — D'azur chaussé d'argent (A. G., imp.).

Montréjeau. — D'azur à une montagne d'argent, sur une terrasse de sinople, surmontée d'une couronne royale d'or (Brémond).

Montsaunès. — Tiercé en bande d'or, de sable et d'argent (A. G., imp.).

Mourvilles-Basses. — Palé de sinople et d'argent de quatre pièces (A. G., imp.).

Muret. — Armes primitives : Une simple muraille. Les anciens seigneurs de Muret portaient trois murailles. — Les armes portées au dix-huitième siècle étaient : Ecartelé, aux 1 et 4, d'argent à trois fasces cré-

nelées d'azur; aux 2 et 3, de gueules à quatre otelles d'argent posées en sautoir; au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or (A. G.). — Les armes portées actuellement par la ville ont été retrouvées sur l'en-tête d'un registre des délibérations des consuls en 1527; les murailles y sont, à tort, remplacées par un château; écartelé : aux 1 et 4, de gueules à un château à trois tours d'argent, ouvert du champ, maçonné de sable; aux 2 et 3, d'argent à une croix pattée de gueules qui est de Comminges ancien (Voir *Revue de Comminges*, tome XII, p. 314 : J. Lestrade, *les sceaux consulaires de Muret*).

Nogaret. — D'or à trois pals de sable (A. G., imp.).

Nailloux. — D'or à une barre de sable (A. G., imp.).

Odars. — D'azur embrassé à sénestre d'or (A. G., imp.).

Ondes. — D'argent à un annelet d'azur (A. G., imp.).

Pèchabou. — De sable à trois bandes d'or (A. G., imp.).

Pechbonnieu. — Bandé de sable et d'or de quatre pièces (A. G., imp.).

Pechbusque. — De sinople à trois bandes d'or (A. G., imp.).

Pibrac. — Palé de sable et d'or de quatre pièces (A. G., imp.).

Pointis-de-Rivière. — Tiercé en barre d'argent, d'azur et d'or (A. G., imp.).

Pompertuzat. — De sable à une billette d'or (A. G., imp.).

Le Portet. — D'or à la lettre capitale P d'azur (A. G., imp.). — De gueules à un portail crénelé d'or (*Histoire graphique du Languedoc*, par M. Roschach). — De..... à un portail crénelé de....., les battants de la porte ouverts à l'extérieur, surmonté de trois fleurs de lis de..... (sculpté sous le porche de l'église).

Le Pujol. — D'or à un taureau passant de gueules (A. G.). Armes simplifiées des Boyer, seigneurs de Belberaud, le Pujol, etc.

Puydaniel. — D'argent chaussé de gueules (A. G., imp.).

Renneville. — De gueules à un R couronné d'or, et un chef cousu d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or (A. G.).

Revel. — D'azur à la lettre capitale R d'or, surmontée d'une couronne royale du même (A. G. et Gastelier de la Tour). — Armes portées actuellement par la ville : De gueules à la lettre capitale R d'argent, surmontée d'une couronne d'or.

Rieumajou. — De gueules à un chevron d'argent, accompagné en chef de deux roses d'or, et en pointe d'un lion du même (A. G.). Armes des de Bareilles.

Rieumes. — D'or à un compas de gueules ouvert en chevron (A. G., imp.).

Rieux. — De gueules à un agneau d'argent tenant une croix d'or, posée en barre, à laquelle pend un guidon d'argent; au chef cousu d'azur

chargé de trois fleurs de lis d'or (A. G. et Armorial des Etats du Languedoc).

Roqueville (chapelle et hameau). — D'azur à une Vierge d'or tenant son petit Jésus du même, accostée de quatre larmes d'argent et accompagnée en pointe d'un croissant du même (A. G.).

Rouffiac. — De sable à un chevron d'argent (A. G., imp.).

Roumens. — D'azur à une cloche d'or (A. G.).

Saint-Alban. — D'argent flanqué de sable (A. G., imp.).

Saint-Béat — Ville : D'azur à trois fleurs de lis d'or (A. G.). — Communauté des habitants : Tiercé en chevron d'argent, de gueules et d'or (A. G., imp.). — Armes actuelles confirmées par lettres-patentes du 25 octobre 1821 et représentées en plusieurs endroits de la ville : D'azur à une clef d'or, posée en pal, le panneton en bas, sommée d'une fleur de lis du même. Supports : deux loups la tête contournée; devise : *Passus lupi*; légende : *Saint-Béat la clef de la France.*

Saint-Bertrand. — Un château de trois tours crénelées, celle du milieu plus élevée (ancien sceau). — D'azur à cinq macles d'argent posés 3 et 2 (A. G. 1696, imp.). — De gueules à un lion d'argent la queue fourchée (sceau du dix-huitième siècle). — Les armes du pays de Comminges (modernes).

Saint-Félix-de-Caraman. — D'or à une cloche d'azur bataillée d'argent (Gastelier de la Tour). — D'azur à une cloche d'argent (A. G.).

Saint-Gaudens. — D'azur à une cloche d'argent bataillée d'or. Légende : *Civitas Nebousani princeps.*

Saint-Geniès. — D'or à trois fasces d'azur (A. G., imp.).

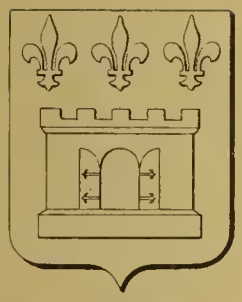
Saint-Jean. — D'argent à un pairle de sinople (A. G., imp.).

Saint-Jory. — D'azur à une croix tréflée d'or, accostée en pointe de deux tours du même, à l'orle de douze besants aussi d'or, posés 4, 2, 2 et 4. Armes d'une branche de la maison des du Faur (se trouvent sur la mairie de Saint-Jory). — D'or à un croissant de sinople (A. G., imp.).

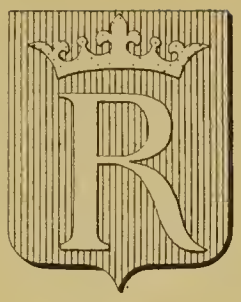
Saint-Julia-de-Gras-Capou. — D'azur à trois fleurs de lis d'or (A. G. et Gastelier de la Tour). Dans certains actes, des archives de la Haute-Garonne, elles sont surmontées d'une salamandre; au seizième siècle elles étaient surmontées d'une couronne royale (*Histoire de Saint-Julia*, par l'abbé Aragon).

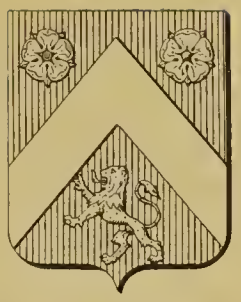
Saint-Lys. — D'azur à une cloche d'argent (A. G.). — Armes actuelles : D'azur à deux anges de carnation, vêtus au naturel, soutenant une cloche d'argent accompagnée de cinq fleurs de lis d'or, deux en chef accostées et trois en pointe posées 2 et 1 (Delaux, *Histoire de Saint-Lys*, 55).

Saint-Loup. — De sable à trois fasces d'argent (A. G., imp.).

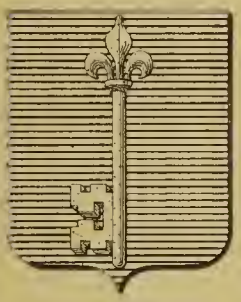

Le Portet

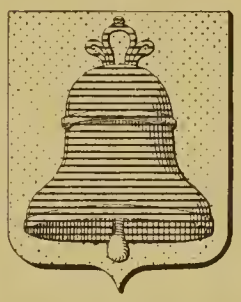

Renneville

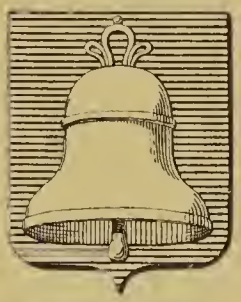

Revel

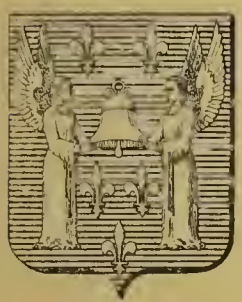

Rieumajou

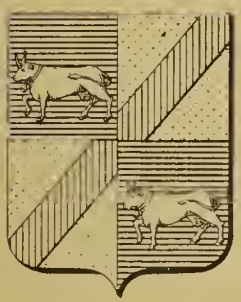

Rieux

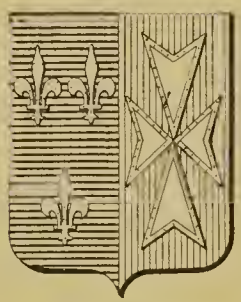

S[t] Béat


S[t] Félix


S[t] Gaudens


S[t] Lys


S[t] Plancard


S[t] Sulpice


S[t] Vincent

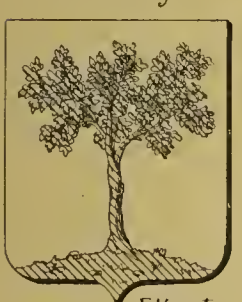


S[te] Foy

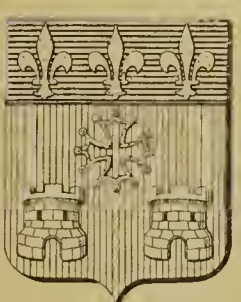

La Salvetat

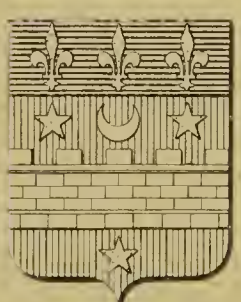

Toulouse

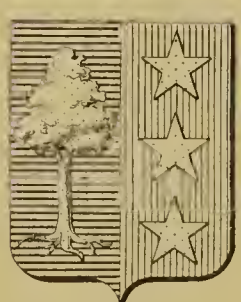

Valcabrère



Verfeil


Villefranche


Villemur


Villenouvelle

Saint-Marcel. — D'or à un chef de sable (A. G., imp.)

Saint-Martin-des-Pierres. — D'argent à un chef-bande de sinople (A. G , imp.).

Saint-Martin-de-la-Rivière. — Echiqueté d'argent et de sinople (A. G., imp.).

Saint-Martory. — De sable à un marteau à long manche d'argent posé en bande (A. G., imp.).

Saint-Orens-de-Gameville. — Fascé d'argent et de gueules de six pièces (A. G.).

Saint-Pé-d'Ardet. — Tiercé en fasce de sinople, d'or et de gueules (A. G., imp.).

Saint-Pierre (Le Puy ou Pech). — De gueules à un rocher d'argent, surmonté d'un Saint-Pierre d'or, la tête environnée d'une gloire d'argent (A. G.).

Saint-Plancard. — Ecartelé : aux 1 et 4, d'azur à une vache passante d'argent ; aux 2 et 3, d'or à une barre de gueules (A. G.).

Saint-Sauveur. — D'argent embrassé à sénestre de sinople (A. G. imp.).

Saint-Sulpice-de-Lézat. — Parti d'azur à trois fleurs de lis d'or, et de gueules à une croix de Malte d'argent bordée d'or (Armorial des Etats du Languedoc).

Saint-Vincent. — D'azur à un Saint-Vincent, habillé en diacre, d'argent, tenant de sa main dextre une palme du même, et un chef cousu de gueules chargé d'un croissant d'or entre deux étoiles d'argent (A. G.).

Sainte-Foy-de-Peyrolières. — Armes actuellement portées : D'argent à un coq hardi au naturel, accompagné en pointe du millésime 1693 en chiffres de sable; au chef d'azur semé de fleurs de lis d'or. Autour de l'écu la légende : sceau des consuls et maires de Sainte-Foy-de-Peyrolières en 1693 (reproduit au-dessus de la porte de la mairie, sur le sceau, et sur un vitrail de l'église). Sur l'ancienne mairie, il reste les traces de cet écusson mutilé. — De gueules à deux mains d'argent prises ensemble (foi) et un chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'argent (A. G.).

Salies-du-Salat. — D'or à un sautoir de sinople cantonné de quatre rocs d'échiquier du même (A. G., imp.).

La Salvetat-de-Saint-Gilles. — De sinople à un arbre d'or et un chef d'azur chargé de trois étoiles d'or. (A. G.).

La Soulade. — D'argent à un chef-bande de sable (A. G., imp.).

Tarabel. — Echiqueté d'argent et de sable (A. G., imp.).

Toulouse. — De gueules à une croix vidée, cléchée et pommetée de douze pièces d'or, entourée d'un annelet du même, soutenue d'une vergette d'argent; en pointe un agneau d'argent brochant sur la vergette.

la tête détournée et nimbée d'or ; accompagnés à dextre du château Narbonnais d'argent et à sénestre de l'église Saint-Sernin du même ; au chef d'azur semé de fleurs de lis d'or. — Au dix-huitième siècle, l'annelet entourant la croix fut supprimé, l'agneau n'était pas nimbé, et le château Narbonnais et Saint-Sernin remplacés par deux châteaux quelconques donjonnés de trois pièces, celui de sénestre couvert en clochers. Ce sont ces dernières armes dont fait usage aujourd'hui la municipalité.

La Communauté des Marchands. — D'azur à un navire d'or équipé d'argent, surmonté d'une corne d'abondance d'or, accosté de deux mains de carnation mouvantes des flancs de l'écu, celle à dextre tenant une balance d'or, celle à sénestre portant trois branches d'olivier de sinople (A. G.).

Les Consuls de la Bourse de Toulouse. — D'azur à une fleur de lis d'or soutenue d'un croissant d'argent. Armes concédées par Henri II en 1549 (Brémond et vignette de l'Almanach de Baour).

Le Chapitre collégial de Saint-Sernin. — De gueules à un taureau furieux d'or, avec deux cordes pendantes à ses cornes du même. Ce blason se rencontre assez souvent avec d'importantes modifications.

Le Chapitre cathédral de Saint-Etienne. — Parti : au 1, de pourpre à une croix tréflée d'argent, cantonnée de douze boules (ou cailloux) d'or, trois dans chaque canton ; au 2, de gueules à une demi-croix vidée, clechée et pommetée d'or.

L'Université. — De gueules à un livre ouvert d'argent, tenu par deux mains d'or, mouvantes des angles du chef et de nuées d'argent, et surmonté d'une croix de Toulouse d'or (A. G.).

L'honneur du Moulin du Château Narbonnais. — De gueules à trois meules du moulin d'argent, posées 2 et 1 (A. G.).

Quartier de la Daurade — D'azur à une Notre-Dame, tenant l'Enfant-Jésus, assise sur un trône à l'antique, le tout d'or.

Quartier de Saint-Etienne. — De pourpre à un Saint-Etienne vêtu en diacre et nimbé, tenant de sa main dextre une palme, le tout d'or, accompagné de douze cailloux du même, six de chaque côté.

Quartier du Pont-Vieux. — De gueules à un pont de deux arches d'or sur une rivière du même.

Quartier de la Pierre. — De sable à un cavalier représentant saint Géraud, portant sur le poing un faucon, le tout d'or.

Quartier de la Dalbade. — D'azur à la façade de la Dalbade d'or, sur une terrasse du même.

Quartier de Saint-Pierre-des-Cuisines. — D'azur à un Saint-Pierre évêque, vêtu pontificalement et nimbé d'or, tenant de sa main sénestre une clef du même.

Quartier de Saint-Barthélemy. — D'azur à un Saint-Barthélemy tenant de sa main dextre un badelaire, et de sa sénestre, sa peau, le tout d'or.

Quartier de Saint-Sernin. — D'or à la façade de la basilique de Saint-Sernin de gueules, accompagnée en chef d'un soleil du même à dextre et d'une lune en décours, aussi de gueules, à sénestre.

Les armes des quartiers se voient dans la cour du Capitole; les émaux sont variables.

Tournefeuille. — Ecartelé : aux 1 et 4, de gueules à un lion d'or chargé d'une fasce d'azur et accompagné en chef de trois étoiles d'or; aux 2 et 3, coupé d'azur à un lion d'argent lampassé de gueules sur un bandé d'or et de gueules de six pièces (A. G.). Armes des de Caulet, seigneurs du lieu. Comparer aux armes de Gragnague.

Toutens. — D'argent à un pigeon d'azur (A. G.).

Vacquiers. — Echiqueté d'argent et de gueules (A. G.).

Valcabrère. — Ecartelé : aux 1 et 4, d'une croix; au 2, d'un lion; au 3, d'un château à trois tours (sceau de 14 2). — Deux saints martyrs, Just et Pasteur, affrontés, tenant dans leurs mains leur tête nimbée, séparés par une étoile à six rais; derrière chacun d'eux est un palmier; le tout soutenu d'une terrasse chargée d'une chèvre passante (d'après un ancien sceau des consuls et maires, conservé au musée Saint-Raymond).

Valentine. — D'azur à trois fleurs de lis d'or, l'écu sommé d'une couronne royale d'or. Tenants : deux anges de carnation habillés d'azur; le tout posé sur une terrasse de sinople; un lion léopardé d'or passant sous l'écu (Gastelier de la Tour). — De..... à une bande de..... accompagnée de deux trèfles de... . (sceau de 1791). — Tiercé en chevron de gueules, d'argent et de sinople (A. G., imp.).

Vallègues. — D'or à un croissant de sable (A. G., imp.).

Les Varennes. — Echiqueté d'azur et d'or (A. G., imp.).

Le Vaux. — D'azur à une cloche d'or (A. G.).

Venerque. — D'argent à un pairle d'azur (A. G., imp.).

Verfeil. — D'argent à trois feuilles de figuier de sinople (A. G.). — D'argent à un figuier de sinople posé sur une terrasse du même (Beaudeau et Gastelier de la Tour).

Le Vernet. — D'or à deux bandes d'azur (A. G., imp.).

Vieillevigne. — D'argent à un losange de sinople (A. G., imp.).

Vieille-Toulouse. — Fascé d'argent et de sinople de six pièces (A. G., imp.).

Villariès. — D'argent embrassé à sénestre de sable (A. G., imp.).

Villefranche-de-Lauragais. — De gueules à une croix de Toulouse d'or accostée en pointe de deux tours d'argent; au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or (A. G. et Gastelier de la Tour).

Villemur. — De gueules à une muraille en fasce d'argent à cinq créneaux, en chef un croissant du second et deux étoiles d'or, en pointe une étoile du même; au chef cousu d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or (A. G. et Gastelier de la Tour).

Villenouvelle. — Parti : au 1, d'azur à un arbre arraché d'or; au 2, de gueules à trois étoiles d'or posées en pal (clef de voûte du chœur de l'église). — De gueules à deux bandes d'argent (A. G., imp.).

Viviers. — D'or à la lettre capitale V de sinople (A. G., imp.).

Séance du 27 avril 1909.

Présidence de M. Jules de Lahondès.

M. le Président lit une lettre que lui communique Mlle de Soulages, rue des Récollets, 12, et qu'adressait M. Delort, architecte, à l'ingénieur en chef des mines, au sujet d'un puits situé dans cet immeuble. Ce puits, de 10 mètres de profondeur, aboutit à une nappe d'eau courante qui aurait, dit-on, des propriétés curatives. Elle prend sans doute naissance dans les coteaux de Saint-Agne et de Pouvourville. Ce puits paraît aboutir au point initial du système d'égouts romains dont on a retrouvé les voûtes en plusieurs points de la ville et qui utilisait la pente d'un ruisseau ayant une direction semblable, du Palais vers Saint Sernin et les Sept-Deniers.

M. le Président ajoute qu'il a vu les puits signalés par Mlle Nézer de Soulages : celui du jardin de la maison nº 12, rue des Récollets, carré, avec un aqueduc voûté qui s'ouvre sur la face ouest et se dirige vers la Garonne ; celui de la rue Saint-Michel, nº 17, ovale, avec un aqueduc semblable, se diriger vers le nord-ouest. La source jaillit à l'extrémité de l'ovale opposé à l'aqueduc. Mais celle du puits de la rue des Récollets vient de plus loin. On ne peut guère rattacher ces aqueducs aux égouts de la ville. Ils sont plutôt les déversoirs des sources qui naissaient dans cette plaine, jadis peut-être marécageuse, ou qui descendaient des coteaux de Pech-David. La plaine était assez peuplée à l'époque romaine, comme l'attestent l'antique cimetière appelé depuis cimetière Saint-Roch, et la voie bordée de tombeaux où l'on allait aux fêtes de février *ad feretra*, coutume que nos « fénétras » continuent. Et l'on

sait avec quel soin les Romains s'empressaient de construire les aqueducs pour se procurer l'eau nécessaire ou se débarrasser de celle qui leur était nuisible.

M. J. de Lahondès montre aussi les dessins d'un chevron portant ferme de la charpente de l'église du Calvaire. Cette charpente est composée d'une série de chevrons portant ferme, de faible équarrissage, dont l'ensemble forme une perspective fort pittoresque. Ces charpentes offraient l'avantage de diviser par la multiplicité des supports la solidité qui ne reposait plus seulement sur des fermes maîtresses dont une poutre rompue pouvait entraîner la ruine, mais sur un ensemble de résistances. Le monument date des dernières années du quinzième siècle. Depuis que la charpente qui surmontait la Grand'Chambre du Parlement a été détruite, dans ces dernières années, pour être remplacée par une charpente en fer, on ne voit plus dans la province de charpentes analogues, rappelant un vaisseau renversé, qu'aux châteaux de Pinsaguel et de Saint-Elix.

M. l'abbé Degert, membre résidant, donne lecture d'une communication de M. l'abbé Médan, licencié ès lettres, professeur au Caousou, sur une **inscription du Musée de Toulouse.** Cette inscription a embarrassé les épigraphistes Roschach, Sacaze et Hirschfeld qui l'ont lue : *Nymphis Ebelo* (ou *Ebelc*, *Ebho*, *Ebeio*). En s'aidant d'une inscription inédite qu'il a découverte à Gazost : (*Belgoni Deo Julius.*, etc.), et en se livrant à un examen attentif de celle de notre Musée, M. Médan en vient à établir que celle-ci doit se lire : *Nymphys et Belconi,* et ainsi s'évanouit la difficulté qui avait arrêté MM. Hirschfeld, Sacaze et Roschach. C'est un dieu nouveau ajouté au panthéon pyrénéen et un nom inédit qui enrichit notre onomastique épigraphique.

Séance du 4 mai 1909.

Présidence de M. J. de Lahondès.

M. le Président annonce le Congrès annuel de la Société française d'archéologie. Il siègera à Avignon du 18 au 26 mai courant

et notre Société y sera représentée par notre confrère M. E. de Saint-Raymond.

Les manuscrits et imprimé envoyés au *concours de l'année* sont renvoyés à l'examen d'une Commission composée de MM. de Lahondès, Dumas, Delort, Mérimée.

M. J. de Lahondès résume trois articles parus cette semaine sur **les origines de l'art gothique :**

L'un, de M. Rivoira, analysé dans la *Revue de l'art chrétien*, revendique pour la Lombardie les premières voûtes à nervures. L'influence des monuments de cette province sur ceux de la France, et surtout de la France méridionale, fut signalée dès l'origine des études sur l'art du Moyen-âge, et on appelait alors lombarde l'architecture que nous appelons aujourd'hui romane. Les importations des maîtres de Côme, *magistri comacini*, sont bien connues. Les bandes lombardes qui décorent tant de nos absides pyrénéennes, les absides polygonales à l'extérieur, rondes à l'intérieur les clochers carrés vinrent d'au delà des monts. M. Rivoira ajoute que les premières voûtes à nervures ont été bandées à Saint-Flavien de Montefiascone dès 1032, en 1095 à Rivolh d'Adda; un dôme à nervures couvrit l'église d'Avesne en 1078. Le développement du style lombard suivit son cours et s'affirma à Saint-Ambroise de Milan, vers 1908, par les tribunes qui contrebutèrent les voûtes sur croisées d'ogives; voûtes cintrées à Durham en 1093.

Dans le *Bulletin monumental* et au sujet de la question des voûtes d'ogives de Morienval qui se poursuit sans cesse sans s'épuiser, M. Bilson soutient que l'Ecole normande a fait usage de la croisée d'ogives, dans sa forme la plus rudimentaire, environ un quart de siècle avant l'Ile-de-France. Il reconnaît que le grand essor qui suivit en Angleterre la conquête normande fut dirigé par les conquérants et n'était que la continuation du progrès qui avait déjà produit Bernay, Jumièges et Saint-Etienne de Caen. Il ajoute que l'on n'est pas encore en mesure d'affirmer que les plus anciennes ogives normandes sont antérieures aux plus anciennes ogives lombardes. Mais il maintient que les voûtes d'ogives primitives de l'église de Durham, ogives en courbe en arc de cercle destinées à renforcer la voûte, datent de 1093, et celles de l'église de Winchester de 1107.

La croisée d'ogives est le principe fondamental, l'élément créateur de la construction gothique. Mais l'arc en tiers-point la complète avec sa forme définitive, son caractère, sa force, avec son élégance suprême. Il permet l'élévation des voûtes en posant les clés au même niveau. Or, c'est dans l'Ile-de-France, dans la vallée de l'Oise et à Saint-Denis, que la

croisée d'ogives et l'arc en tiers point s'unissent, dans les premières années du douzième siècle, pour créer vraiment l'art architectural gothique, le seul vraiment original qui ait surgi en Europe depuis l'art grec.

Mais si original qu'un art soit devenu, il a puisé à des sources antérieures. La chaîne qui les unit tous, qui les fait se succéder l'un à l'autre ne s'est pas brisée depuis les âges anciens de l'Orient, et il est possible d'en suivre un à un tous les anneaux. Les influences orientales s'affirment de plus en plus depuis les études de M. de Vogüé, de M. Choisy, jusqu'à celles de MM. Dieulafoy, Strigonski et Dissalow qui viennent d'être résumées par M. Bréhier dans un article de la *Revue des Deux-Mondes*, 1er avril.

L'art hellénistique, qui avait conservé en Asie mineure les arts de Grèce, en se laissant influencer toutefois par les traditions orientales, élabora, du deuxième siècle avant J.-C. au sixième siècle après, les formes, les motifs et les styles des arts roman et gothique. Dès le neuvième siècle, et peut-être plus tôt, l'Asie mineure et la Syrie du nord connaissaient toutes les variétés d'églises construites en Europe au Moyen-âge, étrangères à l'architecture classique : les trois nefs, les voûtes en berceau avec piliers à colonnes engagées, églises octogonales, en croix grecque, à coupole sur quatre piliers avec tambour. Déjà les architectes de construction, en 330, avaient pris leur modèle en Autriche et à Alexandrie, villes hellénistiques; Anthémius de Tralle et Isidore de Milet étaient des Syriens. Les institutions monastiques elles-mêmes furent importées en Gaule et en Italie par des Orientaux.

L'ornementation, l'iconographie s'inspirèrent aussi de l'Orient. Les palmettes persanes, les animaux affrontés avec l'arbre mystique entre eux décorent les chapiteaux romans, après avoir décoré les églises d'Asie mineure. L'art grec avait atteint la beauté par l'harmonie des proportions; l'art oriental, plus rêveur, plus fantaisiste, fantastique même parfois, avait conquis les Grecs eux-mêmes et ils ont transmis à l'Europe la richesse de leur décor.

Les marchands phéniciens avaient propagé l'art antique sur les côtes de la Méditerranée; ce furent aussi les marchands syriens qui, en transportant leurs produits sur les mêmes rivages, et plus loin encore jusqu'en Irlande, y déposèrent les éléments de l'art hellénistique de l'Asie mineure enrichi par les ornementations orientales. Narbonne était une colonie syrienne. Ce fut la conquête de l'Europe pendant la stérilité qui suivit les invasions barbares. Charlemagne inaugura l'ère nouvelle à Aix-la-Chapelle.

M. de Rey-Pailhade présente une photographie d'un instrument de la collection des appareils ayant servi à Lavoisier :

Podomètre de Lavoisier, et ancien calendrier républicain de 1804.

Cette collection, propriété de M. Etienne de Chazelles, est installée au château de la Canière, près Riom. C'est à l'obligeance de notre excellent collègue le marquis de Champreux, qui m'a signalé la pièce, et à la gracieuseté de M. de Chazelles que je dois la vue photographique de cet instrument ressemblant à une montre décimale. Un examen plus attentif a démontré que c'était une sorte de *podomètre* ou compteur de tours, doublé d'une boussole.

La monture, de style Louis XVI, est en or; le diamètre est de 62 millimètres.

Le cadran de la boussole porte 24 divisions au quart de cercle ; cette méthode est souvent employée par les géologues. Chaque division vaut un quart d'heure ou $\frac{15^{o}}{4}$; une fleur de lys marque la direction du Nord. Le célèbre créateur de la chimie moderne s'était occupé de géologie dans sa jeunesse.

L'autre cadran porte à l'extérieur une division en 100 parties égales numérotées de 10 en 10 par des chiffres-lettres romains; le V est en bas; une seule longue aiguille centrale; en bas l'inscription :

FRASER.
LONDON.

Sous la suspension, il y a un petit cercle excentrique avec douze divisions, numérotées en chiffres arabes, une seule aiguille et l'inscription :

MILES.

On voit une petite chaine qui sort de l'appareil par une ouverture opposée à la suspension.

Je vais m'efforcer de savoir, si c'est possible, à quelles expériences de l'illustre chimiste il a servi. Il a pu être employé comme podomètre ou compteur de tours. Ce bel et riche instrument démontre que, malgré les mesures non décimales de nos voisins d'outre Manche, la méthode décimale s'est imposée depuis longtemps à leurs constructeurs. Les Romains avaient donné l'exemple en créant le mille itinéraire valant mille pas.

M. de Rey-Pailhade fait circuler sous les yeux de l'assemblée un calendrier républicain portatif pour la treizième année (1804-1805). C'est une feuille de carton dans le genre de nos almanachs actuels des postes. Il y

a la concordance des deux calendriers pour tous les jours, duodi 22 fructidor, lundi 9 septembre. On y trouve quelques renseignements sur les départs et les arrivées des diligences portant le courrier de la région toulousaine. On indique notamment que, d'après les dispositions prises, « on a toute la nuit pour répondre ». Le nom de l'imprimeur ne figure pas. Le calendrier républicain fut aboli par un sénatus-consulte voté le 22 fructidor an XIII et signé par le célèbre géomètre Laplace, à partir du 1er janvier 1906. Malgré ce décret, il doit exister des calendriers de ce genre pour l'an XIV, car il n'y a que treize jours du 22 fructidor à la fin de l'année républicaine. Cette pièce appartient à M. Charles Denille, d'Alzonne.

M. de Rey-Pailhade présente un *Annuaire du cultivateur* de Romme, l'inventeur du calendrier républicain 1796, et une *Instruction pour les mesures métriques au IIe*. Ces deux volumes ont été imprimés à Toulouse, chez la veuve Douladoure.

M. l'abbé Milhau, membre correspondant, présente une note sur deux tableaux peints à l'huile qu'il vient de mettre en vue à Saint-Sernin :

Deux tableaux nouvellement retrouvés et exposés à Saint-Sernin.

I. — Le premier représente la *Translation du corps de saint Saturnin dans la basilique*. Une longue théorie de chanoines, revêtus du surplis à larges manches, précède le corps du saint martyr. Le précieux dépôt est enfermé dans un cercueil recouvert d'un drap noir marqué d'une large croix rouge et timbré de deux écussons aux armes de la basilique : *de gueules au taureau effarouché d'or, portant entre ses cornes un fragment de corde d'argent; comme cimier, une crosse et une mitre d'or*. Le cercueil, escorté par quatre cerofféraires, est déposé sur une civière et porté par quatre membres du chapitre; sur le côté, un jeune clerc tient, d'une main, le vase de l'eau bénite, de l'autre, le goupillon. Saint Exupère, revêtu de ses habits pontificaux, mitre blanche, chape rouge et crosse d'or, entouré de ses ministres, suit immédiatement le corps; viennent ensuite les fidèles. Le cortège, précédé de la croix, va pénétrer dans la basilique par la porte du Taur, appelée aussi porte de Miégeville et des Innocents.

La basilique se dessine très bien dans le fond du tableau; les toitures ne dessinent pas les trois voûtes, comme aujourd'hui, deux seulement sont apparentes; le clocher s'élève au-dessus de l'édifice et termine très heureusement la perspective. Le portique Renaissance nous montre son

fronton circulaire tel que Bachelier l'avait élevé, et non pas inscrit dans un triangle, comme nous l'a laissé Viollet-le-Duc.

Au bas du tableau est inscrite la date 1646; elle précède les deux distiques latins suivants, écrits dans le style du dix-septième siècle :

Quem male præcipitem capitolia celsa dedere
Exuperi celsa quam bene sede locas,
Tam fausto in cœlum casu descenderat effers
Lethifero iacerat nequa ruina loco.

L'ensemble de la composition est bonne et empreinte du sentiment religieux qu'exigeait son sujet. L'artiste, qui n'a pas laissé son nom, a représenté la scène de la translation, qui eut lieu au quatrième siècle, telle qu'elle se serait passée au dix-septième.

II. — Le deuxième tableau, conservé dans la sacristie, date de 1751.

Qui de vous, Messieurs, n'a vu, suspendu à la voûte du tour de l'abside, *lé tour des corps sants*, comme l'appelaient nos pères, le souvenir rappelant le vœu fait aux saints de la basilique lors de la peste de 1528? Je ne le décrirai pas, d'autres l'ont fait mieux que je ferais moi-même. En 1751 cependant, par suite de circonstances que nous ignorons, ce monument, digne témoignage de reconnaissance, dut subir une restauration. C'est ce que consacre le tableau dont je veux vous entretenir.

Précédemment placée au premier monument, cette toile, tendue sur un châssis disposé en forme de bouclier (1m60 × 1m20), porte au centre les armes de la ville de Toulouse. L'écusson est accompagné de deux banderolles, sur lesquelles on lit :

Vœu de la ville de Toulouse fait pour la peste de 1528
et restauré en 1751 et 1879.

Il est évident que la date de 1879 s'applique à une deuxième restauration de l'*ex voto* de 1528, restauration due au pinceau de notre artiste toulousain Engalière, à qui la basilique doit les meilleures de ses décorations murales.

Mais de même que l'*ex voto* avait été offert par les capitouls de 1528, ce furent les capitouls de 17 1 qui se chargèrent de sa restauration. Autour de l'écusson de la ville nous voyons, en effet, les armes des huit capitouls de l'année. Ce sont, par ordre d'inscription au tableau :

François-Raymond-David de Beaudrigue, écuyer : *d'azur à trois harpes d'or, posées 2 et 1.*

André de Tourlel, avocat, baron de Saint-Aigne, seigneur de Gramont et de Beauséjour : *de gueules, au chevron d'or, accompagné de trois besans d'argent posés 2 en chef et 1 en pointe.*

Joseph Chauson de Lacombe, écuyer, conseiller du roi, commissaire des guerres : *d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois mouchetures d'hermine, posées 2 en chef et 1 en pointe.*

Pierre-Guillaume de Couloussac, avocat : *d'or, au chevron d'azur accompagné en chef d'une fasce d'argent chargée de trois rosettes de gueules, et en pointe de trois croissants d'argent posés en pal.*

Jean Prévost, avocat, baron de Fenouillet : *d'or, à l'arbre terrassé de sinople, un taureau passant de gueules, luttant contre l'arbre, à un soleil naissant de gueules dans le canton senestre.*

Pierre-Laurens Fizeaux : *d'azur, à une étoile d'or posée en chef.*

Jean-Antoine de Lapeyrie, écuyer, baron de Salissignac : *d'azur, au chevron d'argent accompagné en pointe d'un levrier d'or.*

Jean-Antoine Fabry, avocat, chef du Consistoire : *d'or, à un enclume d'argent posé sur une terrasse de sable, cimé d'une main de sable parée d'argent et armée d'un marteau d'argent,*

Je dois dire que les écussons que je viens d'énoncer, hormis toutefois ceux de Jean Prévost et de Laurens Fizeaux, figurent parmi les écussons représentés sur les balcons de la façade principale du Capitole.

En examinant ce tableau de 1751, j'ai été frappé de sa disposition en forme de bouclier. Ne me serait-il pas permis d'y voir une expression manifeste de la confiance de nos capitouls aux saints de la basilique? Sur l'une des portes de la crypte on lit cette inscription : *Hic sunt vigiles qui custodiunt civitatem.* N'est-ce pas cette inscription qui dut donner aux capitouls l'idée de représenter leur souvenir sous la forme d'un bouclier?... C'était dire alors et avec raison : *Les saints sont le bouclier invincible de la cité.*

M. l'abbé Auriol, membre résidant, lit la note suivante :

Fragments d'un sarcophage paléo-chrétien, conservés à Saint-Germier-le-Vieux, près Muret.

Les deux fragments dont voici la reproduction photographique sont les restes du couvercle d'un sarcophage. Ces deux débris se rejoignent, ils ont formé un seul morceau et permettent de reconstituer l'ensemble du couvercle (*fig. 1*).

Ce couvercle était disposé en manière de toit à pans coupés, et indique évidemment que le sarcophage qu'il fermait avait la forme non point d'un parallélogramme mais d'une cuve à base étroite dont les parois vont s'évasant, ce qui est le type des sarcophages de l'école d'Aquitaine.

Une des faces est couverte de simples écailles imbriquées : cette face

devait regarder le mur auquel le sarcophage était adossé. Nous avons un exemple pareil dans un des plus anciens sarcophages conservés au Musée des Augustins. Le pan coupé triangulaire de l'extrémité du couvercle est orné de volutes qui imitent sommairement un faisceau de palmes. L'arête vive porte un câble tressé. L'autre face, enfin, qui était la face antérieure,



Fig, 1. — Sarcophage de Saint-Germier-le-Vieux, près Muret (H.-G.).

est décorée d'un enroulement de tiges flexueuses qui s'entrelacent et d'où émanent de larges feuilles d'eau à pointe aiguë, rappelant vaguement la forme d'un cœur; à l'endroit même de la cassure, un pilastre cannelé, de faible relief, indique que le couvercle était sectionné en trois compartiments.

J'ai été frappé de la ressemblance entre ce débris de couvercle et le couvercle du sarcophage de Moissac qui aurait reçu la dépouille de Raymond de Montpezat, lequel est un des plus anciens sarcophages à ornements que possède cette région. Le décor végétal, c'est-à-dire ces sortes de feuilles d'eau qui parent les deux monuments, nous fixent sur leur

âge : le fragment de Saint-Germier-le-Vieux appartient, aussi bien que le sarcophage de Moissac, à l'époque mérovingienne.

A l'inverse de tant de monuments d'une meilleure conservation, le fragment de Saint-Germier-le-Vieux est demeuré sur son sol historique ; c'est une épave, à peu près la seule, de cette église de Saint-Germier qui s'élevait à quelque deux kilomètres à l'ouest de Muret, sur la hauteur, tout proche de la voie romaine, à peu près à l'intersection du chemin de Muret à Lamasquère et du chemin d'Ox à Seysses.

Ce très ancien sanctuaire, qui avait été l'église paroissiale de cette région des environs de Muret, fut peu à peu abandonné après la construction, au douzième siècle, à Muret même, d'une autre église dédiée aussi à saint Germier, qui devint Saint-Germier-lez-Muret.

Le prieur du nouveau Saint-Germier exerçait la juridiction sur l'église primitive, désormais Saint-Germier-le-Vieux, qui, si elle ne gardait plus le tombeau de l'évêque mérovingien dont le nom se retrouve à chaque pas dans cette région, conservait encore, toute délaissée qu'elle fût, les tombeaux des deux disciples de saint Germier : Dulcidus et Pretiosus. Le cadastre de 1669 fait foi que Saint-Germier-le-Vieux subsistait encore dans la seconde moitié du dix-septième siècle ; la Révolution passée, il ne restait plus rien, sinon les pierres qui servirent depuis à construire, au carrefour des chemins d'Ox à Seysses et de Lamasquère à Muret, le piédestal d'une croix.

M. Sylvain Fons, avocat, possesseur d'un domaine contigu à l'emplacement de l'église disparue, eut à cœur, construisant une maison de campagne, de réaliser le souhait que formait jadis son propre père, M. Victor Fons, dans son *Etude sur le cadastre de la ville de Muret de l'année 1669*[1] : il a relevé le nom de Saint-Germier-le-Vieux. La croix de carrefour dont il vient d'être question s'élevant sur les terres de M. Fons était sa propriété. C'est là qu'il y a quelques années je découvris, dans le ciment qui les fixait à la base du socle, ces vénérables restes des temps mérovingiens. Encore qu'ils fussent solidement scellés, ils me parurent fort exposés dans ce pays-ci surtout où, en de certaines passes, rampes et grilles de fer et chapiteaux de pierre s'envolent par enchantement, comme si les fées faisaient collection. Sur ma demande, ces fragments furent mis en sûreté.

Ce couvercle de sarcophage qui n'a pas émigré de son vieux sol n'est point sans quelque intérêt historique : le souvenir de la bataille de Muret ne se sépare point du nom des hauteurs de Saint-Germier, jusque-

1. C'est à cet excellent ouvrage que sont empruntées toutes les informations topographiques de cet article.

là qu'au dix-septième siècle, d'après le cadastre étudié par M. Victor Fons, un lieu situé à cinq ou six cents mètres de Saint-Germier le-Vieux, sur les bords du petit ruisseau de la Saudrune, s'appelait l'*Aragon*. Comment ne pas reconnaître ici le souvenir fixé par la tradition du terrible combat où le beau roi d'Aragon perdit la vie? Les fragments sculptés de Saint-Germier-le-Vieux sont les témoins authentiques, à peu près les seuls qui subsistent, de la bataille du 12 septembre 1213.

Si du terrain très ferme et précis de l'histoire il était permis de s'échapper dans la région des hypothèses ingénieuses d'où les légendes prennent un beau matin leur essor, rien ne serait plus aisé que sertir d'une légende le sarcophage de Saint-Germier, après l'avoir dégagé du ciment, des ronces et du lierre qui le dissimulaient il n'y a pas si longtemps.

Catel, dans son *Histoire des comtes de Tolose*, rapporte ceci : « Les gens du pays de Muret tenaient que le roi Pierre d'Aragon avait été enseveli dans le champ où la bataille fut donnée », et aujourd'hui, poursuit-il, « l'on voit audit lieu une petite chapelle que l'on appelle Saint-Germier, dans laquelle il y a un ancien tombeau que ceux du pays croient être du roi d'Aragon ». Catel a bien soin d'ajouter que les gens de Muret errent en cela. Mais un fait demeure : il y avait à Saint-Germier-le-Vieux un tombeau que le populaire appelait le tombeau du roi Pierre d'Aragon.

Ce tombeau n'était-il point quelque sarcophage paléo-chrétien? Nous savons que l'église Saint-Germier était très ancienne et qu'elle fut peu à peu délaissée à partir du douzième siècle. Nul n'ignore d'autre part le soin avec lequel on conservait, soit dans l'intérieur, soit à l'extérieur des églises, aux dixième, onzième et douzième siècles, les beaux sarcophages de marbre des temps antérieurs; et quel objet, autant que les anciens sarcophages, est-il propre à fournir au populaire matière à broder des légendes, en attendant de fournir à nombre de savants occasion d'édifier des systèmes tout aussi absurdes que les imaginations du populaire et beaucoup moins divertissants ? Je préfère les bonnes gens qui révéraient à la Daurade le tombeau de la reine Pédauque, aux érudits qui, sur un sarcophage déposé aujourd'hui au Musée des Augustins, prenaient le groupe du Christ entouré de ses apôtres pour un conseil des duumvirs.

Pour le peuple, il fallait qu'un beau tombeau eût une attribution : il fallait qu'il contînt le corps d'un saint ou d'un personnage. S'il y avait à Saint-Germier quelque sarcophage des temps mérovingiens, il est logique que le peuple en ait fait le tombeau du roi d'Aragon. Si, d'aventure, les marbres que voici avaient appartenu à ce tombeau?... Mais nul document ne répondra à cette question, trop près de ressembler à une fantaisie félibréenne en vue du prochain centenaire de la bataille de

Muret pour être une hypothèse archéologique, et qui demeure simplement, sans espoir de réponse, une interrogation.

Séance du 18 mai 1909.

Présidence de M. J. de Lahondès.

M. le comte Bégouen, membre résidant, présente un album in-folio, peu connu, de dessins de Raymond Lafage. Ce recueil a échappé à la plupart des historiens de l'artiste, et en particulier à notre regretté correspondant, M. Edmond Cabié. Il est intitulé : « Divers sujets tirés de l'histoire de Toulouse, représentés en dessins par Raymond Lafage et gravés par François Ertinger, à Paris, chez Nicolas Langlois, rue Saint-Jacques, à la Victoire. »

Il se compose d'abord d'un frontispice avec le portrait allégorique de Lafage, entouré de faunes et de bacchantes, avec la légende : « *Effigies Raymundi La Fage galli Delineatoris celeberrimi, defuncti anno MDCLXXXIV* (1684) *ætatis XXVIII* (28) ». Cette précision est intéressante, car on n'est pas très d'accord sur l'âge ni la date du décès de Lafage.

A la suite se trouvent dix dessins relatifs à l'histoire de Toulouse, exécutés, dit une courte notice gravée en tête du recueil, d'après l'Histoire de Toulouse du célèbre M. Lafaille, sur les instances des capitouls en 1683. Le Musée de Toulouse possède l'original de neuf de ces dessins. Ils ont été achetés en 1865 pour 250 francs.

La gravure du recueil est excellente et reproduit avec précision tous les détails des originaux, mais à l'envers, c'est-à-dire que ce qui se trouve à droite dans l'original est à gauche dans la gravure.

M. Bégouen se demande à ce propos si ces esquisses n'avaient pas été demandées à Lafage par les Capitouls pour servir de cartons à la décoration des murs des salles du Capitole, comme il en fut question à ce moment. Sans doute Lafage n'était pas peintre, mais il y aurait lieu de fixer ce point.

M. J. de Lahondès signale une station du Calvaire : « la mise

au tombeau » du statuaire toulousain Griffoul Dorval, qui, dans l'intérêt de l'art local, devrait trouver sa place au Musée de la ville.

M. le comte Bégouen offre à la Société une thèse pour le baccalauréat ès arts, imprimée sur satin en 1746, à Toulouse : *Thesis ea universa philosophia pro laurea artium*, soutenue sous la présidence du R. P. Petro Salet, professeur de belles-lettres au collège royal et *in academia Tolosana antecessore*. L'imprimeur est Pierre Robert, typographe et libraire du collège des jésuites. La belle gravure encadrant le texte ordinaire est signée L. Baour, rue Saint-Rome, aux colonnes d'Hercule.

M. E. Cartailhac, de retour de son excursion en Egypte, résume, à la demande du président, ses impressions.

M. J. de Lahondès communique la note suivante :

Le blason de Cominihan, sur un portail de Toulouse démoli.

La rue Ozenne enlève l'ancien hôtel Cominihan qui avait été construit au dix-septième siècle, en équerre de la façade de la cour de l'hôtel Tornoër, en face de la belle tour aux lions. Au-dessus de la porte, le blason de la famille s'encadrait dans des moulures de briques d'un puissant relief projetant de fortes ombres. C'est un exemple du parti que les artistes savaient tirer de la brique sans grands frais. Dans ce moment même, on voit aussi au-dessus d'une porte de la rue des Arts, destinée aussi à disparaître, une frise avec triglyphes et guttæ surmontée d'une corniche où la brique entre seule.

Le blason en pierre est couronné d'un casque à visière fermée vu de trois quarts et entouré de feuillages formant lambrequins largement traités. Les mêmes armes avec leurs couleurs et leurs émaux figurent dans le recueil des blasons ecclésiastiques que notre collègue M. Eugène Harot a donné à la Société. C'est celui du chanoine de Saint-Etienne, François de Cominihan : Ecartelé, au 1er et 4me d'argent à un pin de sinople chargé d'une couronne à trois pointes avec un chef d'azur chargé de trois besans d'or ; au 2e et 3e d'un coupé, à un lion d'or sur champ d'azur et au parti de gueules à trois tierces d'or senestrés de trois pals de même.

La famille de Cominihan possédait un château aux environs de Cazères.

Jean de Cominihan fut capitoul en 1634, Pierre de C... en 1640 ; Joseph de C... en 1719, 1728, 1739, 1740.

Pierre de Cominihan fut subdélégué à Toulouse, c'est-à-dire agent de l'intendant du Languedoc de 1728 à 1734.

Joseph de Cominihan, capitoul en 1760, trésorier de la ville, mourut

1er janvier 1761. Il était à ce moment débiteur envers la ville d'une somme de plus de 70.000 livres. Un arrêt du Conseil d'Etat, daté de Marly et du 22 avril 1762, ratifia un arrangement avec les héritiers,



Un blason démoli.

(Photographie de M. Ad. Couzi.)

M. de Caumels, son gendre, administrateur des biens de la succession, et M. de Tarle Larbrépin, caution. Le roi ordonna qu'à l'avenir le trésorier adresserait dans le courant d'avril à l'intendant une copie détaillée des comptes de sa gestion, avec défense aux examinateurs des comptes de payer au trésorier les gages de l'année suivante, s'il ne rapportait pas

un certificat en bonne forme de l'intendant établissant la remise de cette copie.

L'hôtel Tornoër, en dernier lieu hôtel de Loubens, vient d'être acheté par la ville de Toulouse à M. de Gounon-Loubens, conseiller à la cour d'appel de Lyon, et le blason des Cominihan avec son cadre y sera replacé.

Séance du 25 mai 1909.

Présidence de M. J. de Lahondès.

M. le Président met la Société au courant des suites du procès de la succession de Clausade. La Cour a réformé le jugement du tribunal de première instance. Elle donne le médaillier à la ville de Toulouse et non à la famille. La Société archéologique était mentionnée par surcharges dans le testament de M. de Clausade et ces additions n'étaient ni signées ni datées. Elle ne peut hériter. Les œuvres d'art resteront donc la propriété de la famille. La Société est déboutée de son appel à cet égard, mais elle est exonérée des frais que laissait peser sur elle le jugement du tribunal.

Le médaillier est une collection de grande valeur, et M. et Mme de Clausade méritent la reconnaissance des Toulousains, des archéologues et des artistes.

M. Cartailhac pense qu'il est bon de mentionner ici le fait suivant :

La veille de l'inauguration du musée, Mme de Clausade arriva conduite par M. Deloume, et, remarquant dans notre salle des souvenirs toulousains un espace vide : « Oh! dit-elle, je vais ce soir même vous envoyer une belle table pour mettre là. Le reste suivra quand je serai auprès de mon cher mari. Il aurait été si content de voir votre musée. »

Quelques instants plus tard, M. Ournac, maire, survenait et, mis au courant, il remerciait vivement Mme de Clausade.

La table sculptée, œuvre lyonnaise de la Renaissance, était en effet apportée.

Le Tribunal et la Cour n'ont pu respecter la volonté écrite, mais en surcharge non signée, de la main de Mme de Clausade, qui avait cru que la signature du testament suffisait pour les addi-

tions en interligne. C'est dommage, le musée et Toulouse ont perdu une admirable collection : ces objets d'art dont elle nous avait expressément laissé le choix.

M. le Président et les membres de la Société qui ont suivi les débats s'accordent à dire avec quel dévouement notre avocat, M. de Laportalière, et notre avoué, M. Cheminat, ont défendu nos intérêts. Tout ce qui était possible a été fait, et la Ville aussi devrait leur témoigner sa gratitude. La Société consigne ses sentiments dans son procès-verbal et charge une Commission d'aller auprès de ces maîtres leur porter le témoignage de notre gratitude.

M. J. de Lahondès communique la note suivante :

Le Vieux Toulouse. — Une épave des Pénitents gris.

Dans l'élan de ferveur catholique qui suivit la Réforme, plusieurs confréries de pénitents, pénitents noirs, pénitents gris, pénitents bleus, se fondèrent à Toulouse dans les années 1576 et 1577. Seuls les pénitents blancs dataient du treizième siècle.

Vingt-quatre habitants de la ville, réunis le 11 avril 1577 dans le cloître des Jacobins, établirent la confrérie des Pénitents gris sous l'invocation de saint Jean-Baptiste. Après s'être abrités pendant quelques semaines dans la chapelle Saint-Martin, du capitoulat de la Daurade, qui fut donnée, en 1606, aux Ursulines, ils achetèrent, en septembre, trois petites maisons sur la paroisse Saint-Sernin et y bâtirent une modeste chapelle qui bientôt leur parut insuffisante et qu'ils remplacèrent par une plus grande. Elle fut terminée en 1609 et bénite le 24 juin, jour de la fête du saint patron.

C'était une simple nef en carré long qui s'étendait en face du collège de l'Esquile, avec la façade et l'entrée à l'ouest sur la rue des Lois et le chevet à l'orient, suivant les prescrisptions liturgiques, sur la rue appelée alors des Collégiats, qui prit bientôt celui des Pénitents-Gris qu'elle a gardé.

Un jardin avec galeries couvertes s'étendait au midi de la chapelle.

Elle fut démolie pendant la Révolution et remplacée par des maisons particulières. Mais les pénitents se reconstituèrent en 1822, se réunirent d'abord à l'église Saint-Pierre, puis achetèrent, dans la rue du Musée, une maison qu'ils convertirent en chapelle, que le vicaire général Gervais-Joseph Ostric, plus tard évêque de Pamiers, bénit le 7 aout 1825. Le Conseil municipal leur accorda huit colonnes de marbre provenant d'anciennes églises supprimées. Les confrères ne se réunirent plus après

1848 et la chapelle devint un oratoire très fréquenté, grâce à sa situation au centre de la ville, près de la rue la plus passante.

On voit au-dessus de la porte un crucifiement provenant de l'ancienne chapelle de la rue des Lois, qu'on pourrait croire antérieur au seizième siècle.

Une autre épave s'est moins éloignée de son monument d'origine. Elle est plaquée dans une cour du nº 32 de la rue des Lois.

C'est un petit bas-relief de forme rectangulaire, avec encadrement orné de fleurons, à trois pans sur le sommet.

Au milieu, le Christ debout, sortant à demi du tombeau, la tête, avec le nimbe crucifère, penchée sur l'épaule droite et les mains croisées gardant le percement des clous, est adossé à la croix; sur le haut de la croix, l'inscription posée par Pilate; aux deux côtés, le soleil et la lune; sur l'un des bras, les cordes de la flagellation auprès de la colonne dressée contre le cadre, sur l'autre la robe sans couture; auprès du Christ, la Vierge tendant vers lui ses mains jointes et saint Jean tenant de la main gauche le livre de son évangile et appuyant son visage sur la main divine, selon le geste consacré expressif de la douleur. Au-dessous, dans un encadrement oblong, un blason ou monogramme aujourd'hui indistinct; les deux donateurs, le mari et la femme, plus petits, à genoux.

C'est un des Christs de pitié dont les images furent si multipliées, dans les dernières années du quinzième siècle surtout et les premières du siècle suivant. Elles sont désignées aussi sous le nom de Messe de saint Grégoire parce qu'une légende disait que le Christ sortant du tombeau, mais semblant continuer sa passion par amour pour les hommes après sa résurrection même, était apparu au pape saint Grégoire pendant qu'il célébrait la messe à l'église Sainte-Croix de Jérusalem ou peut-être dans sa chapelle du Mont-Célius. Des indulgences très étendues furent attachées aux prières dites devant ces images, et c'est ce qui explique qu'elles aient été si universellement répandues dans toute l'Europe. Les premières parurent, en Italie, dès le commencement du quatorzième siècle, et Giovanni Pisano en décora, en 1310, la chaire de la cathédrale de Pise. Elles ne s'introduisirent en France qu'au siècle suivant.

Tantôt le Christ est seul sortant à demi du tombeau, et c'était ainsi qu'on le voyait sur la plus ancienne image à Sainte-Croix de Jérusalem; tantôt il est soutenu par deux anges ou accompagné de la Vierge et de saint Jean. Puis fut représentée la scène même de l'apparition. Le pape Grégoire, célébrant la messe, voit le Christ sur l'autel ou plongé à mi-corps dans le tombeau adossé à la croix et souvent faisant jaillir le sang de la plaie du cœur.

Ce fut la représentation la plus souvent reproduite, et les gravures sur bois la firent entrer dans toutes les demeures.

Le Christ de pitié se montra aussi entouré des instruments ou des emblèmes de la Passion.

Auprès de celui des Pénitents-Gris, on ne voit que la colonne et les cordes de la flagellation, avec la robe sans couture. Mais un autre bas-relief, plus complet, se montre à Toulouse, dans la première chapelle de la Dalbade, à gauche en entrant, la chapelle de l'Agonie.

Sous une arcade trilobée, le Christ, à mi-corps, la tête penchée sur l'épaule gauche, les mains croisées percées par les clous, est adossé à la croix, au bas de laquelle sont suspendus ou attachés d'un côté le marteau, les tenailles, le vase de vinaigre, la colonne de la flagellation, la lance; de l'autre, les cordes, le roseau avec l'éponge, l'échelle. La lune et le soleil se montrent aussi au-dessus des bras de la croix, qui est surmontée d'un énorme clou auquel l'inscription est fixée.

La Vierge et saint Jean sont aux côtés du Christ dans une attitude de douleur. Enfin, au-dessous, se détachant sur le sarcophage sur lequel le Christ est debout, les deux donateurs, le mari et la femme, sont à genoux, présentés par leurs patrons saint Jean-Baptiste, vêtu d'un long manteau, et sainte Catherine, portant la roue de son supplice. Entre eux, une croix pattée et, au-dessous, un monogramme ou plutôt un emblème professionnel.

C'est une sculpture du commencement du seizième siècle.

Les artistes ont parfois représenté sur les figurations du Christ de pitié même la lanterne du jardin des Oliviers, les 30 deniers de Judas, la main des soufflets et les lèvres des crachats sacrilèges, l'oreille coupée de Malchus, l'aiguière de Pilate, le coq des divins reproches. Ces représentations sont surtout fréquentes en France, où déjà, avant que l'on eût figuré le Christ de pitié, on avait érigés en trophées comme le blason du Christ les instruments de la Passion. En même temps, paraissaient dans les recueils liturgiques les hymnes à la lance et à la couronne d'épines.

On voit, au Musée, dans la salle des sculptures du Moyen-âge, deux bas-reliefs sur lesquels l'image de la Vierge de pitié, tenant son fils mort sur ses genoux, se détache sur un fond emprunté aux représentations de la messe de saint Grégoire : la croix avec les instruments de la Passion.

Un autre bas-relief, assez semblable, offert aussi par un forgeron, comme un de ceux du Musée, est conservé dans les cryptes de Saint-Sernin.

Le Christ de pitié, comme le Christ assis attendant la mort sur le

Calvaire, figures expressives de l'amour autant que de la souffrance acceptée pour le salut des hommes, de la douleur morale autant que du supplice, caractérisent avec le plus d'émotion le sentiment nouveau du pathétique dont M. Emile Male a si amplement exposé les expressions dans le livre présenté récemment à la Société.

Ni l'une ni l'autre de ces figures ne sont, en effet, des *Ecce homo*, comme on les appelle fréquemment. La scène de l'*Ecce homo* se rencontre souvent dans l'art des dernières années du Moyen-âge, sans être toutefois très fréquente, mais elle se présente différemment, montrant le Christ revêtu du manteau de pourpre et tenant le sceptre de roseau.

La Renaissance italienne, inspirée par les souvenirs de l'antiquité, qui ne voulut offrir à l'admiration des hommes que la beauté et la force, remplaça ces émouvantes figures, tantôt par une sorte de Prométhée aux muscles saillants, attaché à la croix, tantôt par un Adonis aux poses penchées. Nulle trace de souffrance n'apparaît plus sur le Christ à la colonne de Michel-Ange, à la Minerve dont le Musée de Toulouse possède une copie par Guépin, ni sur celui de Saint-Nicolas de Troyes, déjà fidèle imitateur de l'art italien.

De la chapelle des Pénitents-Gris sont venus encore deux panneaux de plafond, conservés au Musée, peints par Despax, et représentant David jouant de la harpe et la sibylle de Cumes. Le premier rapport de Lucas sur l'organisation du Musée signalait trois autres figures de sibylles qui ont été perdues; et le procès-verbal de février 1794 dit que deux tableaux provenant de la chapelle des Pénitents-Gris, *Saint Jean-Baptiste prêchant au désert* et le *Festin d'Hérode*, pendant lequel la tête du saint précurseur est présentée sur un plat, furent donnés à l'église Saint-Etienne.

Ces deux tableaux ont dû disparaître lorsque la nef de la cathédrale fut profanée par le culte décadaire. Ils furent alors remplacés par le tableau verdâtre d'un ridicule achevé, de Vincent, montrant Guillaume Tell plongeant Gessler dans les flots du lac des Quatre Cantons.

M. Barrière-Flavy dit qu'un Christ de pitié se voit aussi à l'église de Beaumont-sur-Lèze, et rappelle que M. l'abbé Carrière l'a publié dans le neuvième volume de nos Mémoires.

M. le colonel Delort ajoute qu'on voit aussi un Christ de pitié ou Messe de saint Grégoire à l'église de Villariès, canton de Fronton.

Séance du 1er juin 1909.

Présidence de M. J. de Lahondès.

M. le Président rappelle que notre correspondant M. Eugène Harot, architecte, a publié déjà en 1907 un fascicule intitulé *Armorial des évêques et archevêques de Toulouse*. Deux nouveaux fascicules nous sont offerts : c'est d'abord l'*Armorial des évêques de Rieux*, dix pages in-8°, III planches de blasons. Les plus anciennes armes sont celles de Guillaume de Brosse, 1317. Il faut signaler en particulier :

Jean Tissendier ou de la Tissanderie, 1324-1347 : *Parti : au 1, d'azur à trois croissants d'or en pal ; au 2, de gueules à trois coquilles aussi d'or et en pal.* Armes qui se voient sur le tombeau de l'évêque au musée des Augustins et dans un évangéliaire conservé en la Bibliothèque de la ville de Toulouse.

Le célèbre Jean de Pins : *De gueules à trois pommes de pin d'or.*

Enfin, les trois de Bertier qui occupèrent le siège de Rieux de 1603 à 1705 : *D'or à un taureau effaré de gueules, accorné et onglé d'azur, chargé de cinq étoiles d'argent en bande.*

Le fascicule III est intitulé *Armorial des évêques de Comminges*. Toulouse, 1909, 16 pages in-8°, IV planches.

Parmi les quarante-huit armoiries reproduites dans ce recueil et provenant pour la plupart des sculptures de la cathédrale de Saint-Bertrand ou de sceaux trouvés aux Archives départementales, on peut citer : Saint Bertrand, de la maison des seigneurs de l'Isle-Jourdain : *De gueules à une croix vidée, cléchée et pommetée d'or.*

Bertrand de Goth, 1295-1299, qui devint pape sous le nom de Clément V : *D'or à trois fasces de gueules.*

Hugues de Castillon, 1335-1352 : *De gueules à un château à trois tours d'argent.*

Jean Baptiste de Foix, 1466-1501 : *Ecartelé, aux 1 et 4 : parti de Foix et de Béarn ; aux 2 et 3 de Comminges.*

Barthélemy de Donadieu de Griet, 1627-1637 : *D'azur à un*

cœur d'or, soutenu d'une main dextre mouvant du flanc sénestre et d'une nuée du même, accompagné en chef de deux étoiles renversées aussi d'or.

M. Adher, membre résidant, fait une communication

Sur les éléments d'un Dictionnaire topographique de la Haute-Garonne.

M. Adher s'est proposé de rechercher quels sont les éléments d'un Dictionnaire topographique de la Haute-Garonne aux Archives départementales et à la Bibliothèque de Toulouse. Il rappelle que le projet de ces sortes de travaux coïncide avec la réorganisation du Comité des travaux historiques, devenu en 1858, sous l'inspiration du ministre Rouland, le centre des Sociétés académiques des départements. Le Comité traça un programme des travaux à exécuter qui, ponctuellement suivi par un certain nombre d'auteurs, a fourni une collection fort intéressante de ces recueils, imprimés aux frais de l'Etat.

Par un concours de circonstances qu'il serait trop long d'énumérer, la Haute-Garonne, si largement pourvue de Sociétés scientifiques, n'a pas encore son Dictionnaire historique. Le département possède néanmoins, en dehors des collections d'archives qui resteront la principale source de ces sortes de répertoires, plusieurs recueils constituant une ample réserve de précieux renseignements.

M. Adher énumère ces recueils dans l'ordre chronologique de leur élaboration. Les Archives départementales possèdent, classées par canton, les monographies communales rédigées en 1885 par les instituteurs. Ces travaux, qui avaient figuré à une exposition scolaire, furent refaits en partie, d'après les indications d'une Commission spéciale dont le rapporteur, M. Athané, alors professeur d'histoire au lycée de Toulouse, résumait ainsi les appréciations :

« ..... L'inventaire des communes de notre département, tel qu'il est, a figuré avec honneur à l'exposition scolaire, où il ne manquait que cinquante-huit communes ou sections de communes [1]. »

Deux années après, en 1887, eut lieu l'Exposition de Toulouse. Sous l'inspiration du conseiller municipal, secrétaire général de l'Exposition, M. Cartailhac, le regretté Julien Sacaze se fit l'organisateur d'une vaste enquête sur les idiomes de la région pyrénéenne. Secondé par les recteurs des Académies de Bordeaux, Toulouse et Montpellier, il adressa à tous les instituteurs des huit départements limitrophes des Pyrénées un

1. *Bulletin de l'Instruction primaire du département de la Haute-Garonne*, IXe année (1885), pp. 219 et suiv.

questionnaire détaillé sur les noms de lieu, cours d'eau, accidents géographiques de leur commune, avec traduction dans l'idiome local. A ce travail devaient être joints : 1° un plan de la commune ; 2° la traduction en langue locale de deux légendes indiquées par la Commission.

Les intentions des organisateurs de l'enquête furent remplies : le recueil Sacaze, relié en trente-cinq volumes et déposé à la Bibliothèque de Toulouse par les soins de notre secrétaire général M. Cartailhac, constitue un document de premier ordre pour l'étude de la philologie et de la toponymie pyrénéennes.

M. Adher a enfin examiné un manuscrit en trois volumes, de 2.945 pages, également déposé à la Bibliothèque de Toulouse, et qui est l'œuvre de M. Emile Connac. Ce travail considérable est bien un Dictionnaire des communes, lieux dits, métairies, cours d'eau, montagnes, etc., du département, avec la préoccupation de fournir sur chacun de ces noms tous les détails historiques connus. Il n'est pas conçu, comme le veut le programme, sous cette forme précise et sommaire qui, adoptée par la plupart des dictionnaires déjà parus, en fait, avec l'aide d'une introduction, un répertoire commode et sûr de connaissances bibliographiques ou historiques. M. Connac sacrifie peu de détails et ne les condense que peu ou point. Il y a quelques inadvertances, point assez de références : la préoccupation d'en faire à la fois un recueil de monographies où les faits anciens voisinent avec les détails sur l'époque contemporaine (agriculture, industrie, etc.), nuit au caractère exclusivement scientifique qui convient à ces travaux. D'autre part, la critique des sources semble n'avoir pas été faite. Enfin, la topographie et l'onomastique pyrénéennes ont fait depuis de tels progrès qu'il est impossible de ne pas en tenir compte.

M. Adher conclut néanmoins que ce recueil, comme les deux précédents, sera consulté avec fruit par les auteurs du travail définitif sur la topographie de la Haute-Garonne.

Séance du 8 juin 1909.

Présidence de M. J. de Lahondès

M. le Secrétaire général fait connaître une candidature au titre de correspondant de la Société. MM. Delorme. Privat, Delort, voudront bien examiner les titres du candidat.

Concours de 1909.

Divers membres chargés de l'examen des ouvrages envoyés au concours de l'année lisent leur rapport.

Après discussion, la Société procède au vote et le Président proclame les résultats suivants :

Prix Ourgaud, décerné à M. l'abbé Benaben, pour son mémoire sur *la Commanderie de Malte de Nomdieu.*

Médaille de vermeil, à M. l'abbé Auguste Maurette, pour son *Etude de Johan Balaguer, moine de Valldigna.*

Médaille de vermeil, à M. Henri Rouzaud, pour un travail imprimé : *Histoire d'une mine aux mineurs : La mine de Rancié.*

Mention très honorable, à M. Marcaillou-d'Aymeric : *Notice historique sur les villages du canton d'Ax.*

M. Adher est chargé du rapport général.

Communication de M. Jules de Lahondès :

Le Collège de Pampelune, à Toulouse.

L'Université de Toulouse, fondée selon le traité de 1229, exerça bientôt une influence considérable et fit de l'ancienne ville des comtes, déchue de sa prééminence féodale, la capitale intellectuelle des provinces environnantes. De nombreux écoliers venaient du Béarn, du Narbonnais, du Velay, de l'Auvergne, du Limousin pour suivre les cours de lettres, de droit civil et canonique, et tâcher d'acquérir les grades auxquels des privilèges précieux étaient accordés. Mais plusieurs jeunes clercs, désireux d'apprendre ou capables de se créer une situation dans l'Eglise, l'enseignement ou les fonctions de justice, se voyaient privés de jouir de ces avantages par leur manque de ressources. Il était opportun aussi de leur éviter le commerce continuel avec des écoliers turbulents, de mœurs fort libres, dont les désordres troublèrent souvent la paix de la ville.

Dès le milieu du quatorzième siècle, après une première réforme de l'Université et un accroissement de leçons publiques introduites, en 1329, par Jean XXII, de hauts dignitaires ecclésiastiques rattachés à Toulouse par leur origine ou le souvenir de leurs études fondèrent des collèges où les étudiants pauvres de leurs diocèses, logés et nourris pendant les années de leurs travaux, vivaient ainsi à l'abri des dangers. Le premier fut établi, en 1342, par Gaubert, archevêque de Narbonne, et reçut le

nom de la métropole archiépiscopale. Il fut suivi dans les dernières années du siècle et dans celles du siècle suivant par plusieurs autres, ainsi par celui de Sainte-Catherine ou de Pampelune.

Son histoire n'a jamais été écrite. Catel ne le nomme même pas. Lafaille ne lui consacre que sept à huit lignes fidèlement copiées par ses successeurs. Saint-Charles projetait sans doute d'ajouter ses annales à celles de plusieurs autres collèges qu'il avait déjà publiées quand il périt dans le tragique incendie de l'Opéra-Comique.

Un beau morceau de sculpture récemment exhumé des sous-sols du Musée donne l'occasion de tirer aussi de l'oubli l'histoire de ce collège de boursiers. Deux anges soutiennent un cartouche dans lequel sont taillés les blasons du pape Innocent VI et de son neveu Pierre Selve de Monteruc, fils d'une de ses sœurs. Des guirlandes de fruits disposées un peu lourdement complètent l'ornementation de ce bas-relief qui n'a pas moins de 3m60 de longueur (*fig. 1*).

Les directeurs du Musée n'ont trouvé aucune note sur sa provenance. L'état de la pierre, très bien conservée, faisait d'abord présumer qu'il ne pouvait venir de loin, d'un château du Limousin par exemple d'où le cardinal était originaire, et la pensée qu'il provenait du collège fondé par lui à Toulouse s'imposait aussitôt. La sculpture, toutefois, est très postérieure à l'époque de la fondation. Elle présente un caractère très toulousain des premières années du dix-septième siècle.

On ne pouvait songer, en effet, au collège de Saint-Martial fondé en 1359 par Innocent VI. Les armes papales y eussent figuré seules, comme on les voit au-dessus de la porte de la tourelle d'escalier de ce collège, timbrées de la tiare et des clefs, et comme on peut les voir aussi gravées dans notre *Bulletin*, 1894, p. 63.

Les cardinaux présentaient généralement à côté de leurs armes celles du pape auquel ils devaient leur promotion à la pourpre, surtout lorsqu'ils étaient leurs parents.

Pierre de Selve était né à Monteruc, en Limousin. Il fut nommé évêque de Pampelune puis de Saragosse par Jean XXIII, archevêque de Bourges par Grégoire XI. Innocent VI le nomma cardinal en 1355, au titre de Sainte-Anastasie, et chancelier de la sainte Eglise romaine. Il fut, après le pape, le second fondateur de la chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon. Il demeura à Avignon avec cinq autres cardinaux lorsque Grégoire XI revint à Rome en 1375. Il y mourut le 31 mai 1386 et fut enterré à la chartreuse de Villeneuve, sous l'épitaphe :

« Hii jacet in Christo P. D. Petrus cardinalis Pampilonensis secundus fundator hujus domus Vallis benedictionis nepos papæ Innocentii VI qui fuit amotus et defensor pauperum orphanorum et



Fig. 1. — Armoiries du Collège de Pampelune au Musée de Toulouse.
(D'après une photographie de M. Ad. Couzi.)

viduorum necnon religiosorum præcipue Carthusianorum et obiit anno Domini MCCCLXXXI ultima Maïi. »

Il fonda à Toulouse, en 1382, le collège de Sainte-Catherine.

L'histoire de ce collège est contenue dans vingt registres des archives de la Haute-Garonne[1].

Le premier conserve l'acte de fondation[2]. Sur le revers de la première page et le recto de la seconde en parchemin figurent deux blasons colorés, celui d'Innocent VI : de gueules au lion d'or avec une bande d'argent brochant sur le lion, au chef de gueules chargé de trois coquilles d'or; celui de Pierre de Selve : de gueules au chevron d'agent avec une montagne à six copons d'or, un, deux et trois en pointes et trois étoiles d'or en chef sommé d'un chapeau de cardinal entouré de houppes à six glands ; le tout dans un cercle de lumière avec nœuds de rubans bleus en dessus et en dessous[3] :

L'acte de fondation est ainsi conçu :

« In nomine Domini. Amen. Nos Petrus miseratione divina tituli sanctæ Anastasiæ presbyter cardinalis, attenta meditatione pensantes et diligenter intra cordis arcana revoluentes quot et quanta bona nobis licet immeritis contulit gratia Salvatoris et conferer etiam incessanter, dignum et congenium quinimo debitum arbitramur et ad eo efficacem opem et operam totis viribus impendamus quæ divini cultus augmentum respiciunt et per quæ in agro studii litterorum margarita scientiæ quæ domum Domini insignit multipliciter et decorat et præfulgeat succulenter et illis libenter quibus ad prosequandum litterarum studio ex quibus eadem scientiæ Margarita acquisitur et ignorantiæ tenebræ profugantur propriæ non suppetunt facultates, opportuniis remediis et auxiliis accomodis quantum eum Deo possumus liberaliter succurramus.

« Considerantes igitur attentius quanta commoda tam privata quam publica spiritualia et temporalia mundo proveniunt ex juribus canonico et civili ex quibus cultus divinus augetur, animarum saluti consulitur, insurgentes controversiæ deciduntur, pax et tranquillitas inter homines procurantur, licitum ab illicito secernitur, bonis præmia et malis supplicia dispensantur. colitur regina virtutum justicia quæ tanquam præcipua humani generis gubernatrix et doctissima mater hominum magistra uberrimam debitæ gubernationis exhibet rebus publicis disciplinam

1 Travée 146 : nos 78, 79, 80, 81; Travée 112 : 16 registres de délibérations.

2. Copie du dix-septième siècle par le notaire Bertier, secrétaire du roi, maison et couronne de France, d'après l'original auquel était attaché le sceau du cardinal en cire rouge, retenu par un cordon de soie verte.

3. Voir dans la *Revue de l'Art chrétien* 1908 une étude d'un abonné anonyme, sur les blasons du pape Innocent VI.

et per hæc quasi duo magna mundi lumina ecclesia militans tam spiritualiter quam temporaliter illustratur, ac habentes a sanctissimo in Christo patre et domino nostro domino Clemente divina providentia papa septimo fundandi et instituendi de bonis a Deo nobis collatio unum collegium duorum presbyterorum et duodecim pauperum scolarium clericorum qui in eadem domo collegiater vivere ad in canonico vel civili jure studere debeant in civitate tholosana ac domum congruam cum capella seu oratorio pro hujusmodi collegio construendi seu construi faciendi in eodem collegio ordinationes et statuta salubria et etiam opportuna prout nobis indebitur expedire per ipsius domini nostri litteras specialem potestatem, prout in eisdem litteris quorum tenorem de verbo ad verbum facimus presentibus annotari plenius continetur, piaque consideratione meditantes quod ad studium tholosanum quod divini grata memoratione recolimus quod ab annis teneris sua doctrinæ lacte nos aliuit et in quo fons scientiarum irriguit, viros in lege Domini eruditos pollentes dogmatibus et virtutibus propollentes ac etiam mundo perutiles ab antiquo produxit et producit etiam incessanter, diligere præcipuis affectibus obligamur, de diversis ipsius mundi partibus multi confluunt dociles et habiles pro hujusmundi scientiæ margarita acquirenda quorum aliqui intendam depressi inopia habentes animum ad studendum propter carentiam facultatum a studio hujusmodi substrahuntur.

« Nos cupientes terrena in celestia, transitoria in æterna commutare ad honorem et gloriam domini nostri Ihu Christi et gloriosæ virginis Matris ejus, beatorumque apostolorum Petri et Pauli ac beatæ Catharinæ virginis et martyris et omnium sanctorum totiusque cœlestis curiæ pro memoria et felici recordatione domini Innocentii papæ sexti avunculi nostri ac parentis tum et benefactorum nostrorum et aliorum Christi fidelium animarum salute, auctoritate ejusdem domini nostri, in civitate tholosana in domo nostra in carreria Argentariorum et in parochia ecclesiæ Deauratæ Tholosà situatæ quam olim a venerabilis in Christo patre domino Helia[1] episcopo Castrensi justo titulo acquisimus. Et quæ confrontatur ex parte una cum uno ab Aymerico de Posanis burgense et cum alio à Jacobo Bayleti mercatore tholosano, hospiciis per nos etiam dudum licite acquisitis et cum hospitio domini Amaldi de Aurivalle militis tholosani ac cum dicta carreria et aliis partibus, unum collegium perpetuis temporibus duraturum duorum sacerdotium et duodecim scolarium clericorum qui in eodem domo simul corporaliter commorentur et in dicto studio studeant in jure canonico et civili, quiqui-

1. Hélie de Donzenac ou de Ventadour, évêque de Castres de 1375 au 30 mai 1383, jour de sa mort.

dem sacerdotes in capella in dicta domo prius constructa missam celebrare et divino cultu perpetuo intendere debeant... »

Le cardinal donne aussi avec la maison le jardin et le verger qui la joignent, d'autres maisons qu'il possède à Toulouse, sa terre de Belberaud et autres lieux, maisons et maisons fortes, vignes, prés, jardins, vergers, devèses, pâturages, bois, moulins, viviers, tastes, oblies, redevances et produits, droits et juridictions et autres droits immobiliers attachés à ces biens dans la ville et dans le diocèse de Toulouse, en donation perpétuelle pour la nourriture des prêtres et étudiants, et autres charges attachées à la maison.

Il met la chapelle sous l'invocation de sainte Catherine, et veut que la maison soit appelée collège de Pierre, cardinal de Pampelune[1]. Les deux prêtres devront célébrer la messe dans la chapelle les dimanches et les jours de fête, où les études cessent à l'Université; célébrer aussi une messe chaque semaine, chacun alternativement, pour le repos de son âme, et se faire remplacer s'ils sont absents ou malades; dire pour lui et ses parents une collecte à la messe des dimanches; enfin célébrer une messe solennelle, le 12 septembre, jour anniversaire de la mort d'Innocent VI, et aussi au jour anniversaire de sa propre mort, avec vêpres solennelles et matines, et avec la présence de tous les écoliers.

Matines et messes avec chants, vêpres solennelles avec la présence de tous les écoliers devront aussi être célébrées le jour de Noël et les deux jours suivants, de même les jours de Pâques, de l'Ascension et de la Pentecôte, le jour de la Fête-Dieu, les jours des cinq fêtes de la Vierge, des fêtes de saint Jean-Baptiste, de saint Pierre et de saint Paul, de saint Martial, de sainte Catherine et de sainte Anastasie.

Le cardinal spécifie que six des douze étudiants étudieront le droit canon et six autres le droit civil; qu'avant d'être admis, ils soient instruits dans les sciences préparatoires, dociles et reconnus aptes à l'étude, recommandables par leurs bonnes mœurs; enfin que six d'entre eux soient originaires du diocèse de Limoges et les six autres des diverses provinces de France.

Après ces premiers articles fondamentaux, ceux qui continuent jusqu'au numéro 21 règlent la vie de la maison.

Le prieur doit assurer à chaque collégiat quatre sous par semaine

1. Pamplona en espagnol, Pampe'onne en albigeois, bastide fondée en souvenir de la ville d'Espagne, comme sa voisine Valence, comme Grenade près de Toulouse. La terminaison Pampelune vient du dialecte béarnais employé par les rois de Navarre, qui assourdit les sons, change les *a* en *e* muet, souvent les *o* en *u*.

pour la nourriture et plus s'il devient nécessaire et si les revenus du collège s'accroissent.

Le collège pourra aliéner une partie de ses biens si les nécessités et la rudesse des temps y oblige, mais sans diminuer le nombre des collégiats et avec la ferme intention de réparer la brèche dans les bonnes années.

L'un des prêtres sera nommé prieur au mois d'octobre et jouira du gouvernement de la maison pendant une année. Mais il n'est pas interdit qu'un collégiat, bachelier, licencié ou docteur soit nommé prieur, s'il paraît juste et utile à la communauté.

Le prieur devra rendre compte de son exercice à la fin de l'année.

Si un collégiat obtient un bénéfice de 40 livres, charges distraites, il sera tenu de quitter la maison deux mois après qu'il l'aura obtenue pour que sa place soit donnée à un autre.

Nul collégiat ne devra quitter Toulouse sans la permission expresse du prieur, afin de ne pas interrompre ses études et perdre le fruit précieux (la perle) de la science.

La caisse de la maison devra être munie de trois clefs, l'une pour le prieur et les deux autres pour les deux plus anciens collégiats.

Nul collégiat ne pourra coucher hors de la maison, et tous sont tenus de rentrer à une heure convenable sous peine de pénitence. Si après avoir été repris deux fois fraternellement et avec charité un collégiat désobéit à cet ordre une troisième, il sera exclu du collège, selon le conseil de deux anciens docteurs en droit civil.

A son entrée, le collégiat devra prêter le serment de garder fidélité au collège, de veiller à la conservation de ses droits, de ne rien s'approprier de ses biens, de ne lui nuire en rien par parole ou par acte.

Les premiers collégiats reçus recevront les arrivants; le cardinal, tant qu'il vivra, et après lui le prieur et les collégiats, seront maîtres de recevoir ou d'exclure ceux qui se présenteront; le recteur de l'Université est autorisé à châtier les rebelles.

La nomination d'un nouveau collégiat doit être prononcée quinze ours après la vacance d'une place.

Les contestations entre collégiats devront être jugées dans la maison.

Le règlement se termine par une exhortation à la piété, à l'assiduité dans les prières, comme dans les études, à la paix entre collégiats, à la charité, à la sobriété, à la chasteté, aux bonnes œuvres.

Suit la bulle d'Innocent VI autorisant la fondation du collège, donnée à Avignon, aux calendes d'août 1382.

L'acte de donation est signé par le notaire de Baners, sur l'ordre du cardinal. Il est daté du 4 février 1382.

Le cardinal fondateur confia à Hugues de Monteruc[1], évêque d'Agde, son neveu, la direction de la maison, le droit de recevoir ou d'exclure les prêtres et collégiats, enfin de corriger, de suppléer et de réformer les statuts.

L'évêque peut être regardé comme le second fondateur du collège de Sainte-Catherine. Vingt ans après la fondation, il jugea que certaines réformes étaient opportunes. Il ordonna que le prieur eût les mêmes pouvoirs que celui du collège voisin de Saint-Martial, afin que la discipline fût plus assurée. Les ressources du collège s'étaient accrues, et il s'empressa d'élever à vingt le nombre des collégiats dont dix devaient être du diocèse de Limoges et dix des autres provinces de France ou autres provinces voisines soumises à la France Le nombre des prêtres fut élevé aussi de deux à quatre, dont un prêtre perpétuel à côté du prieur. Chacun des prêtres eut une prébende de 8 francs d'or par an pour ses vêtements et autres nécessités.

Le prieur eut le droit d'adjoindre des bacheliers au Conseil du collège au temps d'été et des vendanges si les prêtres viennent à s'absenter.

Le collège ne doit pas laisser s'introduire une taverne ni laisser entrer du vin ou autre marchandise publique.

Cinq ou six des plus anciens collégiats devront maintenir le bon accord dans la maison.

Le prieur pourra, avec l'autorisation des trois ou quatre plus anciens collégiats, aliéner les biens meubles du collège.

Ces collégiats auront la permission de s'absenter pendant trois mois dans les temps de famine et de peste, et quatre ou cinq mois même s'il est nécessaire et s'il paraît juste et opportun à la majeure partie des collégiats.

Le prieur devra s'assurer de l'assiduité des collégiats, de leurs progrès d'après les examens. Il lui est interdit de s'absenter de Toulouse.

Lorsqu'un prêtre ou un collégiat se sera absenté de la ville avec la permission du prieur, il devra, au retour, écrire de sa main ou faire écrire par son ordre le nombre de mois et de jours pendant lesquels il se sera absenté.

Les collégiats en droit canon devront avoir lu les Décrétales à moitié année, puis les Institutes, le Digeste, le Code et autres livres dans les deux années suivantes. (Suivent des ordonnances pour la collation des grades.)

1. Hugues de Monteruc, fils d'Etienne, frère du cardinal Pierre, et neveu aussi d'Innocent VI, évêque d'Agde de juillet 1371 au 27 juillet 1408, jour de sa mort. Il institua le chapitre d'Agde son légataire universel.

Les statuts nouveaux devront être lus tous les trois mois devant tous les collégiats.

Ces statuts furent édictés par l'évêque, dans son château de Nasignan, le 5 avril 1402, rédigés par le notaire Magnan et signés par trois témoins du lieu de Nasignan : Jean Gordon, Pierre Vedelly, Pierre Rodosan.

Ces nouveaux statuts, comme les premiers, donnaient une part importante aux collégiats dans l'administration du collège.

Ils avaient été préparés par des commissaires délégués par l'évêque.

Les obligations pour les célébrations de messes étaient maintenues, ainsi que celle imposée à un collégiat prêtre de quitter le collège après deux mois s'il obtenait un bénéfice de 40 livres tournois.

On voit combien était libérale la constitution du collège. Les collégiats élisaient parmi les candidats ceux qui devaient occuper une place vacante, d'après les certificats du curé d'origine attestant ses bonnes mœurs et l'impossibilité pour sa famille de l'entretenir à Toulouse et le certificat aussi de deux années de philosophie par le professeur de philosophie du collège où l'impétrant avait fait ses études. Au prieur était réservé le droit d'instituer le nouvel élu.

Les collégiats concouraient avec le prieur à l'administration des biens du collège.

Si aucun enseignement n'était donné dans le collège, abri seulement pour les étudiants qui suivaient les cours de l'Université, un contrôle s'exerçait néanmoins, puisque le prieur devait s'assurer de leurs progrès et de leur savoir. Ils passaient leurs examens devant le recteur de l'Université, assisté du prieur, du sous-prieur et de deux collégiats députés à cet effet.

Le collège poursuivit à cette époque sa carrière la plus prospère. Clément VII le couvrit de sa protection. Il délégua Raymond de Veyrac, licencié en droit, prieur de la Daurade, qui, le 20 octobre 1382, donna acte des lettres papales ordonnant à l'Université de Toulouse d'assister aux offices et au sermon du collège le jour de la fête de sainte Catherine.

Les Frères Prêcheurs qui célébraient solennellement cette fête avec l'assistance des professeurs de l'Université tentèrent de s'opposer à l'exécution de cette ordonnance; mais, l'année suivante, Pierre Rochefort, doyen de l'église Saint-Agricol d'Avignon, commissaire délégué par Clément VII, enjoignait, d'après des lettres aux professeurs de l'Université, d'assister dans la chapelle du collège aux vêpres et au sermon de sainte Catherine, lui défendant de se rendre, pour la célébration de cette fête, à l'église des Frères Prêcheurs et à ceux-ci de le souffrir.

Clément VII confirma tous les actes concernant la fondation du collège. Le cardinal de Pampelune lui était demeuré fidèle à Avignon.

Les prélats toulousains et les rois de France couvrirent le collège de leur protection.

En 1375, le roi Charles V amortit au cardinal de Pampelune les biens acquis par lui pour la fondation du collège, moyennant la remise de 300 francs d'or.

L'amortissement faisait passer les biens à l'état de mainmorte. Il supprimait ainsi les droits perçus au renouvellement des vassaux par mort ou aliénation et cette perte était compensée par une redevance pécuniaire qui consistait généralement dans le revenu d'une année.

Le roi Charles VI, en 1400, amortit de même au collège Sainte-Catherine tous les biens possédés par lui, moyennant la redevance de 530 livres, somme évaluée du revenu annuel, et exempta le collège de payer un autre droit d'amortissement lors même que le revenu du collège viendrait à augmenter.

Par ses lettres du 22 janvier 1442, Charles VII accorda au collège des lettres de protection et de sauvegarde partout; entre autres privilèges, celui d'être exempté du logement, entretien et fournitures des gens de guerre, dans tous ses biens.

L'année suivante et le 17 mars, le même roi accorda au collège l'exemption des tailles pour ses biens, et en conséquence le blé que les consuls de Montesquieu avaient fait saisir pour le payement de la taille fut restitué au collège. Louis XII, en 1518, exempta de la taille les professeurs, écoliers, bedeaux, officiers et suppôts de l'Université. Plus d'un siècle après, un arrêt du Conseil du 21 août 1635 déchargea les communautés privilégiées de la taille que les capitouls avaient imposée sur elles l'année précédente.

Le collège donna, le 28 octobre 1540, le dénombrement de ses biens non amortis.

Les possessions du collège s'étaient accrues par plusieurs donations. Pierre du Mas (du Manso) institua le collège son héritier par son testament du 6 avril 1412. De même, noble Guy Adhémar de Castelnau en Quercy, le 9 janvier 1445, Pierre de Gorsse, curé de Beaumont en Lézadois, le 3 mars 1475; Martial Vacquier, prêtre perpétuel du collège, l'institua son héritier par part égale avec son neveu Antoine Vacquier, curé de Grisolles, par son testament du 3 janvier 1506, et fonda un obit d'une messe perpétuelle dans la chapelle qu'il dota de 50 écus petits.

Le collège occupait un vaste espace dans le quinzième moulon du capitoulat de la Daurade, entre la rue des Argentins (Gambetta), de Sernisières (Saint-Rome) et des Pujols ou des Gestes. Il est remplacé aujour-

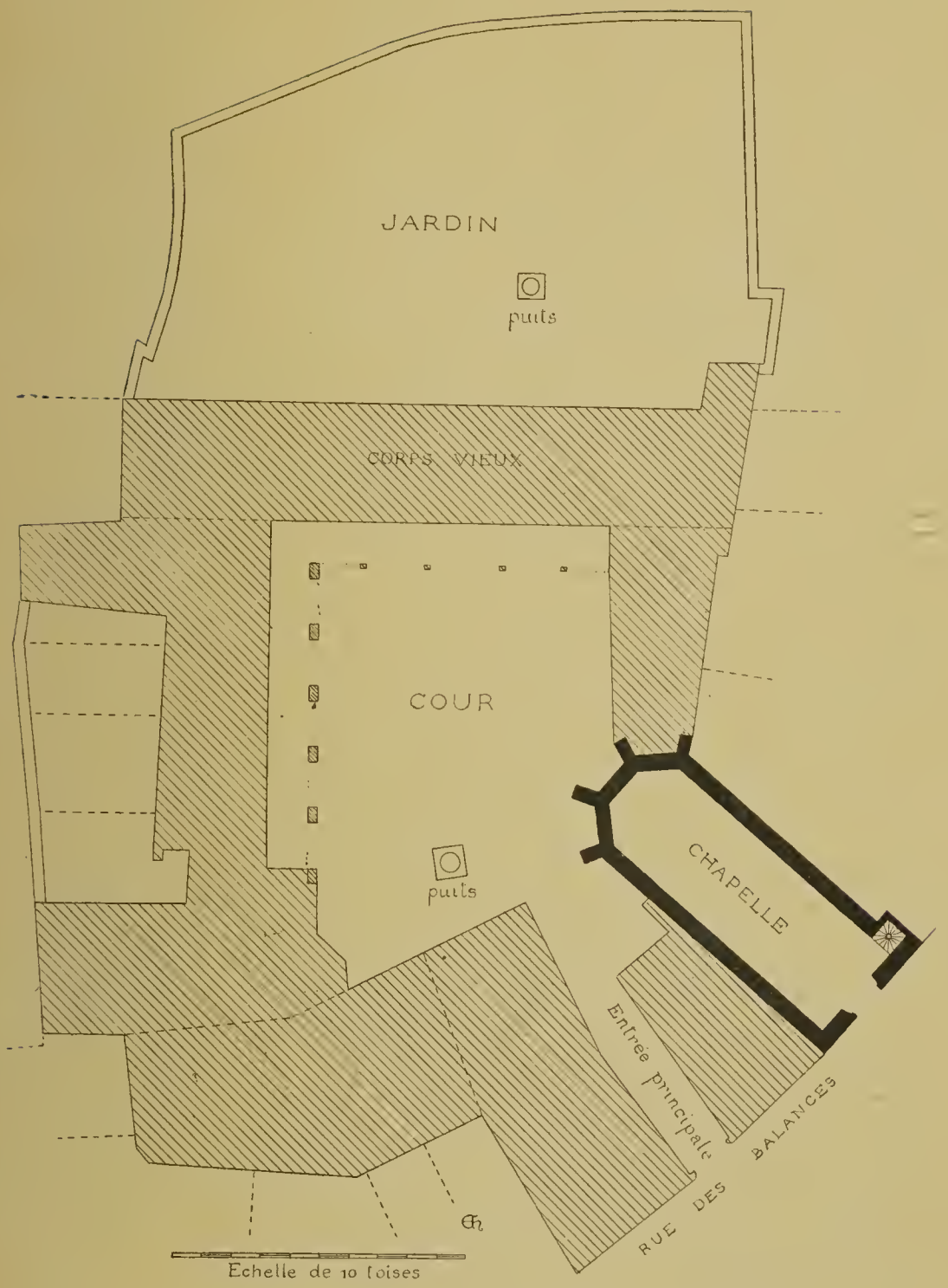


Fig. 2. — Plan du Collège de Pampelune à Toulouse.

d'hui par l'hôtel de Paris et il y a peu d'années encore on voyait dans l'hôtel quelques ornementations et dispositions de l'ancien collège. L'entrée principale s'ouvrait sur la rue des Argentiers; une issue avec couloir débouchait de la rue Sernisières; elle est figurée sur le plan cadastral de la fin du dix-septième siècle, mais elle fut supprimée au siècle suivant. Un jardin muni d'un puits s'étendait jusqu'à la rue des Gestes (*fig.* 2).

Le collège possédait aussi des maisons, la plupart achetées par le cardinal, dans la rue des Argentiers; d'autres à la rue des Cordeliers, une même dans le capitoulat de Saint-Barthélemy; puis des rentes féodales sur plusieurs maisons à la rue des Albergiers ou des Ecoliers, à la rue de Gatepuy, de Piquebroque sur la lice de Matabiau, aux rues Pierre-Brenière, du Pla Guilhem, Maubec, du Pont nau ou Puits de la Mothe, porte serdane au faubourg Matabiau, d'En David près de la place Roaix, des Espagnols, de la Navière et des Bioux, jadis Tripières-Vieilles, à Saint-Cyprien, des Vents près de la place Saint-Orens, cette dernière maison prise plus tard par le couvent de la Visitation.

Il tenait aussi des terres à Belberaud qui lui avaient été données par le cardinal, au moment de la fondation; d'autres à Montesquieu, à Montgiscard, à Puybusque, à Saint-Julien, à Villemur, à Auzeville, à Palays près de Saint-Agne, à Saint-Julia de Grascapou[1].

Ainsi muni, le collège conserva sa prospérité et ne cessa d'être peuplé. Des abus s'introduisaient toutefois et le viguier de Toulouse d'Arènes s'en étant plaint, le roi Charles IX manda, le 11 juin 1571, au cardinal d'Armagnac, archevêque de Toulouse, de procéder à une réformation pour que les places des collégiats fussent données exclusivement à de vrais pauvres, sans tenir compte d'aucune résignation, et que les boursiers ne puissent les garder plus de sept ans[2].

Au commencement du dix-septième siècle les bâtiments furent repris et restaurés avec un luxe qui attestait la volonté de poursuivre une vaillante destinée. Un corps neuf fut construit :

« Au nom de Dieu sachent tous présens et advenir que l'an mil six cent quatorze et le onzième jour du moys d'apvril après midy en Toulouse, dans le vénérable collège saincte Catherine, régnant Louis nostre très chrestien et souverain prince par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, par-devant moy notaire royal et tesmoings bas nommés personnellement constitués, Jehan Fabry m^tre charpentier de la présente ville, Jacques Lafont et Blaise Gilbya maistres massons de la mesme

1. N° 79. Grand livre terrier, in-folio du seizième siècle, relié en veau, avec titres ornés calligraphiés. N° 81, arrentements et baux de ferme.

2. Roschach, *Archives communales de Toulouse*, p. 232.

ville, lesquels de leur grande volonté tous troys ensemble lung pour l'autre et chacun d'eux en seul principal pour les tous sans aucune division ni discussion, y renonçant par exprès mais solidairement, ont promis et promettent par la teneur des présentes, s'obligent envers le colleige Saincte-Catherine, pour icelluy présents stipulants et acceptants Messieurs m^tre Hyérosme de Rességuier prieur dudit colleige, Jacques de Serris, Pierre Davail, Francoys Montels prebtres perpétuels, Jean de Jean, Pierre Rieux, Jehan Tify, Guillaume Pradals, Jean Gloton, Jehan Durand, Jehan Albarieu, Guillaume Servisentis, François Lanonaillhe, Germain Polostre, Pierre Magnon, Léon Daignan, Jehan Pourcet, Mathurin Gential, Estienne Tassot, Bertrand Capelle, tous escoliers et collégiats du dict colleige, sçavoir : dans le dict colleige faire et parfaire la besonhe soub mentionnée :

« Premièrement, démolir tout le bâtiment qui sépare les deux basses-cours à main gauche en entrant ;

« Deuxièmement, fonder trois murailles et une autre qui sera depuis la tour à degrés à pams du dict colleige jusqu'à la galerie des chambres qui sont du costé du grand jardin, vis-à-vis le corps de briques joignant la sacristie et l'église, avec fondement jusqu'à la bonne terre ferme de lespaisseur de deux thuilles de poincte jusqu'à fleur de terre, d'une thuille et demie jusqu'au premier étage, de deux demi thuilles au dessus, au troisième d'une thuille de poincte, le tout basti de terre rousse et sable, sauf les arcades qui seront basties de bon mortier franc, icelles avec les piliers taillés et labourés de mesme en semblable sorte et façon que sont celles du bastiment neuf en dernier lieu faict au colleige Sainct Martial.

« Et en la muraille qui regardera la basse-cour, six croisières garnies de cordières, couverture, montants et traverses de pierre de taille et le reste de briques comme celles du logis longeant l'esglise, garnies de leur placard en bois de cousal, ferrements, vitres ainsi que l'œuvre le requiert ; plus six petites fenestres pour six chambres sur les deux premiers planchers, à plomb des aultres, garnies chacunes de deux traverses de pierre ; plus six cheminées, deux l'une sur l'aultre au mesme canon, liées avec la muraille qui sera vers la grande vis et cuisine du grand corps de logis et les deux aultres dans la muraille qui sera de l'aultre bout et liées avec icelle, long canon lié avec l'aultre, toutes quatre composées de leurs jambages d'une thuille de poincte supportés sur deux piliers fondés jusques au fondement des dictes murailles à chaux et sable à cause de la hauteur que les dictes cheminées auront et pour l'assurance du dict bastiment avec leur plate bande, corniche, pilhastres et aultres ensemble de leurs chapiteaux, arguitible, frize et corniche jusques à la haulteur du plancher et les aultres deux cheminées seront pour les deux chambres du

milieu de médiocre façon sur des maçonneries fondées ainsi qu'il appartiendra avec leurs contre murs suffisants, les toutes saulsées de leurs canons sur le toit en mitre avec leur doubles rabattus, les dicts canons de mortier franc, sauf les arestiers qui seront[1] jointes, toutes bien taillées et jointes comme l'œuvre le requiert.

« Davantaige cinq piliers de briques dans la petite basse court et galerie;

« Plus deux planchers neufs dans le corps de logis.

« Davantaige le couvert de la haulteur de celluy qui est sur le toit du corps de logis longeant l'esglise de la longueur de neuf cannes et demie et quatre de large, et couvrir ce qui demeurera entre icelluy corps neuf et la tour du degré à pams, même y faire le plancher hault-et-bas avec toutes choses nécessaires pour ce qui sera entre icelle tour et corps neuf.

« Item, un escalier et degré en vis au bout de la galerie et entre le batiment neuf de la cuisine, le tout de bois de sapin bien travaillé.

« Item, paver et parvimenter toutes les six chambres de parviment carré bien cuit ensemble les deux galeries haultes et le dessoubs de la première galerie qui sera à plain pied de la basse court sera pavé de riblon, de ruf ou de cailloux.

« Davantaige jointes à joints coupés de chaux et de sable les deux façades.

« Moyennant le prix et somme de deux mille cinq cens livres, tant moins sur lesquelles le prieur et collégiats ont payés pour déduire aux entrepreneurs, six cens livres. »

Suivent les signatures des témoins et celle du notaire Françoys Poisson.

Le dernier payement fut remis le mardi 12 mai 1615[2].

Il ne reste de ces travaux que le manteau de cheminée conservé au musée.

Mais dans les dernières années du dix-septième siècle la diminution générale de la richesse publique amenée par les guerres amoindrit aussi la prospérité du collège. Les fermiers payaient peu et il avait des dettes[3]. Il ne pouvait qu'avec peine suffire aux réparations qui s'imposaient. En 1690, les capitouls durent le contraindre à relever la voûte de la chapelle qui menaçait ruine[4]. Mais pendant la reconstruction qui dura plu-

1. Le mot pierres a été oublié dans la transcription de l'acte.
2. N° 81.
3. N° 82. On avait de la peine à trouver des fermiers, même avec des rabais considérables.
4. La façade de la chapelle fut réparée en 1766, travail qui coûta 288 livres 19 sols, somme qui fut supportée par les places vacantes selon l'ordonnance du président au Parlement de Bastard.

sieurs années, les prêtres perpétuels n'interrompirent pas la célébration des messes hebdomadaires pour le fondateur et furent autorisés à les célébrer dans l'église qui leur serait le plus commode. Trois ans après, le jardin fut affermé à un voisin qui dut ouvrir une porte à ses frais dans la muraille, afin d'augmenter les ressources. En mai 1694, on supprima le cuisinier et les valets qui servaient les collégiats à qui l'on partagea les gages qu'ils coûtaient et on se contenta d'un portier. Les collégiats eurent une pistole par mois et quatre petits pains par jour pour leur nourriture. Encore ne put-on pas les fournir constamment et le *vacat,* c'est-à-dire la suspension de la vie collégiale, fut prononcé plusieurs fois.

Aux difficultés de vivre s'ajoutaient les procès, au sujet surtout de la nobilité des biens que les nécessités de l'État obligèrent à charger de tailles; ainsi la métairie de Palays, à Saint-Agne, avec M. du Faur de Saint-Jory, qui disait ne point relever du collège pour certaines terres en discussion; avec le chevalier de Montesquieu, qui contestait sur le payement d'une rente[1].

La discipline s'affaiblissait et un nouveau règlement en quarante-deux articles, visant ceux de la fondation en 1382, ceux de 1402, de 1571, les ordonnances des commissaires de 1620, les arrêts de 1663 et de 1664, fut édicté le 8 septembre 1677.

Ce fut à la suite du procès-verbal des commissaires du roi pour la réformation de l'Université, rédigé par Louis de Froidour en 1668[2].

Ce rapport constatait que le revenu du collège, d'environ 4.000 livres, suffisait pour la nourriture des écoliers, de leurs valets et pour l'acquit de leurs charges, mais que dans les trois corps de logis irrégulièrement placés et bien entretenus se trouvaient néanmoins quelques pièces délabrées.

Les remarques générales sur les neuf collèges existant encore, fondés pour l'entretien des écoliers de diverses nations, montraient que les abus dont s'était plaint le viguier de Toulouse, en 1571, n'avaient pas tardé à reparaître; places de collégiats tombées en commerce et devenues vénales, données à des enfants de familles riches et encore dans les basses classes, au lieu d'être réservées aux étudiants pauvres, en âge de poursuivre les hautes études; places de prêtres transmises par résignation bien qu'elles ne soient pas des bénéfices, d'où il résulte que les prêtres pourvus sont souvent incapables et sans autorité sur les écoliers qui s'abandonnent souvent au désordre et à la rébellion. L'administration

1. N° 84.
2. *Histoire du Languedoc*, édition Privat, t. XIV, p. 1019.

des biens était ainsi parfois mal dirigée et, à l'exception du seul collège de Saint-Martial où les collégiats avaient vécu avec économie, tenu la maison en bon état et même fait quelque épargne, tous les autres étaient obérés.

D'après le nouveau règlement, les anciennes obligations pour les messes et offices étaient d'abord rappelées. Chacun des quatre prêtres fut tenu d'accepter alternativement et à son tour la charge de syndic. Il fut enjoint aux prêtres et collégiats de ne point s'absenter sans la permission du prieur, de rentrer l'hiver à cinq ou six heures au plus et l'été à neuf heures, sous peine de privation d'aliments pendant trois jours. Aucune femme ne devait entrer dans le collège, les parents seuls pouvaient venir au parloir et la blanchisseuse était obligée à laisser le linge chez le portier. On réduisit le nombre des serviteurs à un portier, un cuisinier, un valet pour laver la vaisselle et aller prendre l'eau, à 15 livres de gages par an, et un autre valet pour les commissions, à 10 livres. Au cuisinier durent être livrés seulement deux boisseaux de sel par mois pour le bouillon, un sol par jour pour les herbes du pot, trente pagelles de gros bois et cent fagots pour toute l'année, avec deux saches de charbon pour le carême pendant lequel on ne fait qu'un seul repas par jour sur le feu à onze heures et demie. Les collégiats pouvaient prendre leurs repas dans leur chambre à proportion ou se contenter de 3 sols par jour.

Les collégiats coupables d'avoir blasphémé le nom de Dieu, proféré des paroles impies, sales ou déshonnêtes, de s'être querellés ou injuriés, ou battus, d'avoir porté une épée ou autres armes défendues, d'avoir fait insolence, bruit, tumulte, de telle sorte que leurs compagnons puissent être détournés de leurs études, joué aux cartes, d'être sortis en masque ou déguisés de jour ou de nuit, d'avoir introduit ou retiré des personnes débauchées ou de secte et de religion suspectes, seront privés, pour la première fois, de leurs aliments pendant trois mois, pour la seconde de leur place, avec peine plus grande s'il échet, outre les dommages qui pourront être intentés [1].

Le 1er janvier 1662, défense fut faite de jouer à la paume.

En 1704, le collège devait 600 livres au boulanger; c'était, à 15 livres près, ce que rapportaient les fermages des quatre métairies d'Auzeville, de Castanet, de Noë et de Saint-Julien-de-Grascapou. Mais le collège demeurait fidèle à ses obligations d'aumônes et remettait entre autres une marque de pain par mois aux quatre ordres mendiants, tandis qu'il était obligé d'emprunter pour payer les tailles.

1. N° 85.

En même temps, des désordres commençaient à s'introduire. Les collégiats, révoltés, refusaient d'accepter le prieur Surgand et voulaient le prêtre Daydé. Le Parlement fut obligé de les contraindre et Surgand fut maintenu. En 1708, plusieurs d'entre eux n'étant plus payés voulurent céder leur place à d'autres, mais le Parlement s'opposa à cet abandon. Les troubles intérieurs se renouvelèrent en 1727 et les boursiers se montrèrent rebelles en diverses circonstances.

Dans les premières années du dix-huitième siècle, on vendit des portions de jardin qui, selon le plan du cadastre de 1690, s'étendait jusqu'à la rue des Gestes, et qui en est séparé, dans le plan de Saget de 1750, par plusieurs parcelles appartenant à divers propriétaires. Et le grand jardin continuait à être loué au libraire Dupleix, puis en 1779 à M. de Saint-Germain La Valade, par un bail de neuf ans pour la somme de 80 livres par an[1].

Le collège céda aussi à une voisine le couloir étroit qui lui donnait une issue sur la rue Saint-Rome.

Les réunions dans lesquelles les décisions se prenaient étaient tenues dans la chapelle, après la messe ou parfois dans l'après-midi.

Les Limousins et les ubicataires, c'est-à-dire les collégiats des provinces autres que celle de Limoges, devaient être en nombre égal. Mais lorsqu'aucun Limousin ne se présentait pour remplacer celui qui venait de quitter, on pouvait prendre un ubicataire; ainsi le 7 novembre 1698, Jean Jay, pauvre clerc tonsuré du diocèse de Toulouse, et dix jours après Raymond Rouquette, pauvre clerc du diocèse de Rodez. Pour prieur, on élisait alternativement un prêtre de l'une et l'autre origine avec un sous-prieur de même, mais en les opposant l'un à l'autre. Avant chaque séance, on devait prévenir les présidents et conseillers du Parlement, protecteurs et commissaires de tous les collèges de la ville. Le Parlement avait acquis une universelle souveraineté.

Marmontel passa quelques mois dans le collège pendant son séjour à Toulouse où l'avait attiré l'espoir d'utiliser dans cette ville de professeurs et d'élèves le savoir qu'il avait déjà acquis chez les Jésuites de Mauriac et de Clermont. Tandis qu'il professait déjà la philosophie au collège des Bernardins, dans les premiers mois de l'année 1744, « la fortune, dit-il, vint au-devant de moi. Il y avait à Toulouse un hospice

1. Un coin inutile du jardin entre l'infirmerie et le corps royal fut baillé à fief à Fondes, directeur du greffe du Sénéchal, en 1682, moyennant 150 livres d'entrée plus les censives et les droits de lyer et deux paires de poules par an. En 1716 on loue le grand magasin, l'ancien réfectoire, à André Nougaret, marchand, pour 60 livres par an, et la chambre au-dessus de la petite cave au libraire Guillemette pour trois ans à 8 livres par an (n° 85).

fondé pour les étudiants de la province de Limousin. Dans cet hospice, appelé le collège de Sainte-Catherine, les places donnaient un logement et 200 livres de revenu pendant les cinq années de grades. Lorsqu'une de ces places était vacante, les écoliers y nommaient, au scrutin, bonne et sage institution parce que la jeunesse est l'âge où l'équité naturelle a le plus de candeur, de droiture et d'intégrité. Ce fut dans l'une de ces vacances que mes jeunes compatriotes voulurent bien penser à moi. Dans ce collège où la liberté n'avait pour règle que la décence, chacun vivait à sa manière[1] ».

Marmontel raconte ensuite son équipée pour aller prendre en croupe, à trois lieues de Toulouse, au temps de Noël, un des étudiants envoyé chez un curé, son oncle, par le prieur Goutelongue, « intrigant, rogue et hardi », afin de l'éloigner d'une élection et d'assurer la majorité pour un de ses protégés. Grâce à ce tour, le parti des étudiants opposé au prieur l'emporta.

Mais, tout limousin qu'il était, Marmontel est parfois un peu gascon dans ses Mémoires, comme le montrent les pages suivantes où il s'étend complaisamment sur ses succès aux Jeux Floraux[2]. Sa lutte contre le prieur lui attira, dit-il, la défaveur de l'archevêque et, bientôt, d'ailleurs, en octobre 1745, il se décidait, sur un appel de Voltaire, à partir pour Paris.

Le collège, plus heureux que d'autres collèges toulousains analogues, continua à vivre jusqu'à la Révolution. Mais dans ses dernières années, les agitations du dehors ne manquèrent pas de s'y introduire. En 1788, quelques collégiats prétendirent pouvoir jouir de leurs places pendant cinq ans à partir du 10 novembre, jour où commence l'année académique. Une ordonnance du doyen du Parlement, de Boyer Drudas, en date du 19 novembre, établit que lorsque les boursiers auraient pris leur vingtième inscription ils ne pourraient plus prétendre à recevoir un émolument, et que si le prieur ou le trésorier le leur accordait ils auraient à en répondre sur leurs propres deniers. On comptait donc encore sur l'avenir.

Deux mois après, le doyen cassait la délibération par laquelle les collégiats avaient nommé le chirurgien Bec à la place de Pérès, démissionnaire, et augmenté le traitement du secrétaire, disant que ces nominations étaient réservées aux commissaires chargés de veiller au maintien des bonnes études. Et le 16 mars 1789, les collégiats présentèrent leurs humbles doléances à M. de Boyer Drudas à l'effet de rétracter son ordonnance, contraire, disaient-ils, aux droits du collège.

1. Marmontel, *Mémoires*, livre II.
2. Marmontel aux Jeux Floraux : *Revue des Pyrénées*, p. 190.

Des préoccupations plus graves surgissaient. Le 9 mars, le prieur et les boursiers avaient été déjà convoqués pour assister à l'assemblée des trois Etats qui devait se tenir à Toulouse le 16, pour dresser la rédaction des cahiers de doléances, plaintes, remontrances et autres objets exprimés dans les lettres du roi données à Versailles le 24 février, et pour procéder aussi à la nomination des députés.

Le prieur Dirat, inquiet déjà de ce qu'il voyait se préparer, se récusa. On nomma à sa place le diacre Lalande, boursier, qui lui-même demanda à surseoir à la prestation de serment. Les démissions et les remplacements se succédèrent.

Le 4 mars 1790, les boursiers protestèrent contre la déclaration faite au greffe du Sénéchal des biens et revenus du collège, en conséquence du décret de l'Assemblée nationale, par les prieurs, sans qu'ils aient été consultés. Ils adressèront même une sommation d'avoir à ouvrir le coffre du collège dans les vingt-quatre heures pour vérifier les fonds.

Tandis que les nominations de nouveaux boursiers se succédaient encore comme si l'avenir du collège était assuré[1], les troubles s'aggravaient et faisaient pressentir la fin.

Plusieurs démissions avaient laissé des chambres vides, et on décida de les louer. La politique introduisait ses divisions fatales, et les dissentiments commençaient à séparer les esprits. Le syndic Joannis avait refusé de prêter le serment demandé par l'Assemblée nationale, qui venait d'édicter la constitution civile du clergé. Le 7 mars 1791, huit collégiats, Bonnot, Constant, Blanchy, Réfrégier, Malrieu, Lachaud, Pégot-Ogier, Lemas, protestèrent contre ce refus et aussi contre les « résistances opiniâtres aux ordonnances du 26 décembre dernier de nos augustes représentants, qui n'ont d'autres vues que d'augmenter le nombre des bons citoyens, de deux autres prêtres du collège qui ne peuvent plus être citoyens puisqu'ils sont rebelles à ce titre et ne peuvent, par conséquent, être chargés d'aucune administration publique... ». Ils proposèrent de déclarer Joannis déchu de sa charge et d'enlever aux deux prêtres leur place de boursiers ; mais aussi, par suite de la diminution des revenus du collège, d'inviter les administrateurs du département à autoriser le collège à suspendre pour quelque temps la nomination aux places vacantes.

L'emphase déclamatoire qui s'échappait à ce moment de toutes les lèvres pénétrait aussi dans la calme et studieuse maison. Le Limousin

1. Le 20 avril 1790, Antoine de Toulzac, fils de Pierre de Toulzac et d'Anne-Marie-Henriette de Lasteyrie, Limousin de Brive ; le 5 février 1791, Elie Bonhomme de Saint-Yrieix, qui fut le dernier.

Bonnot de Lasserre, qui présidait la séance, la termina en disant qu'il aurait proposé de décerner une couronne civique au prêtre Parade, qui, seul des quatre dignitaires, avait prêté le serment, si en remplissant son devoir il n'avait fait que remplir une obligation.

Les jours qui clôturèrent la vie du collège paraissent toutefois s'être écoulés dans l'apaisement, puisque, dans la dernière séance réglementaire qui fut tenue le 2 mai, les collégiats nommèrent en même temps Bonnot de Lasserre prieur et Joannis syndic, et unirent les protestataires avec ceux qui ne s'étaient pas plaints dans la direction de la maison.

Et le registre se termine, le 15 mai, par la requête du boursier Lachaud pour frais de maladie. Les sinistres pages blanches qui suivent indiquent que l'asile fondé par le cardinal de Pampelune, où, pendant quatre siècles, s'étaient abritées la prière et l'étude, venait lui aussi d'être emporté par la tourmente.

Séance du 22 juin 1909.

Présidence de M. J. de Lahondès.

La correspondance imprimée comprend une brochure offerte par M. J. Fourgous, correspondant de la Société à Paris, intitulée : *De Rocamadour en Quercy au vieux logis de Toulouse.*

Après avoir entendu le rapport de la Commission spéciale, il est procédé au vote, et M. Joseph Rozes est nommé correspondant de la Société.

M. Esquirol, membre correspondant, offre à la Société l'original d'un bail à besogne, dont il communique aussi la lecture :

Bail à besogne passé entre les bailles de la chapelle du Corpus Christi de l'église de Montgeard et maîtres Pierre Sabatier et Jean Dupuy, peintres de Toulouse.

« Ce jourdhuy vingt-neufviesme d'apvril mil cinq cens septante neuf a Montgeard au logis de Pierre Barthe seneschaussé de Lauragays regnant Henry roy. Par devant moy notayre et les tesmoings soubz nommés et constituez en personnes sire Arnould Fregebize bayle de la confrayrie de Corpore Christi en l'esglise d'icelle ville tout pour luy que pour Hugues Bru aultre bayle son compaignon, lequel Fregebize audit nom et de ladicte confrayrie suyvant l'arrest faict à la chappelle

touchant le faict soubz script a baillé en charge a maistres Pierre Sabatier et Jehan Dupuy peintres de la ville de Tholoze icy present quy l'acceptent, c'est assavoir de faire la peinture sur le retable de boys et tant que dure icelluy de la dicte chappelle, le tout d'or et azur et à l'huille, les collones et les moutons d'or et le platfons d'azur semez d'estoilles d'or et au milieu du hault Dieu le pere et de chesques cousté un ange et au marchepied dessus l'autel la ceyne de Jesus Christ qu'il fit avec ses apostres et aux autres deux plates des coustez de l'imaige que y est le tout d'azur semez d'estoilles d'or ou autres images que par lesdits mestres sera adoise avecques les confrayres. Et ce moyennant la somme de seize escuz deux tiers d'or sol, ensemble les despens que est porté en ladicte desliberation de conseil payable apres la besoigne parfaicte, sauf que en deduction lesdicts Sabatier et Dupuy tiennent pour reçeus deux escuz et serons tenuz avoir parfaicte ladicte peinture entre cy et la feste Dieu prochain venant et pour ce dessus gardé obligent toutes parties, sçavoir : lesdits peintres et lesdits bayles le bien de la confrayrie, les soubmettre aux rigueurs des courtz et scelz maiges de Tholose senechaussée et aultres du present royaume competent avec les renonciations dur et l'ont juré et ou requis a moy notayre en retenir instrumens ce qu'ay faict ez presences de messire Jaques Austry, prebtre soubsigné, et Pierre Barthe, confrayre dudit Montgeard, hahitant, et moy Simon Dagen, notayre royal dudit Montgeard, quy le présent instrument ay reteneu et signé avec lesdits Fregebize et Phelip Anthoine, confrayre aussi tesmoing. » Suivent les signatures : Dagen, notaire, Fregebize, Austry, prêtre, et initiales du peintre Pierre Sabatier : P. S., séparées par deux cœurs. Dans un cartouche sommé d'une tête d'ange ailé se trouve probablement la signature du peintre Jean Dupuy : IAN D PUI. »

M. Pasquier offre un exemplaire qu'il vient de publier de l'article paru, en 1909, dans le tome VI du *Bulletin de la Société ariégeoise* et ayant pour titre : *Castrum de Caumont (Ariège) et Castélas de Belvezet (Gard), douzième-treizième siècles : Analogies dans le système de construction.* M. Pasquier a déjà eu occasion d'entretenir la Société des fouilles qu'il a faites à Caumont avec l'abbé Cau-Durban et des travaux d'exploration entrepris à Belvezet par M de Saint-Venant. Ce sont deux forteresses de la fin du douzième ou du commencement du treizième siècle, consistant chacune en une enceinte elliptique, percée d'une porte à chaque extrémité du grand axe, flanquée à l'intérieur de logettes et comprenant,

dans la cour, un donjon isolé. On croyait que cette construction était le résultat des circonstances et ne correspondait pas à un système particulier d'architecture. Des découvertes faites dans les Cévennes, dans l'Auvergne, et même dans les Pyrénées, ont prouvé que ce genre de forteresse, dont des modèles sont répartis sur une aussi grande étendue de territoire, n'était pas dû au hasard et était soumis à des principes déterminés. Cette assertion a été confirmée dans la séance du 9 juin 1909 à la Société des Antiquaires de France, par M. Enlart, conservateur du musée du Trocadéro, qui, en voyant les plans de Caumont et de Belvezet, a déclaré que dans l'île de Chypre il avait trouvé des monuments du même caractère.

Quoiqu'il ne s'agisse que de fortifications rurales, il y aurait lieu de rechercher et d'étudier d'autres spécimens de ces *castrum* et de dégager les lois qui guidaient les constructeurs.

M. Saint-Raymond rend compte du Congrès archéologique d'Avignon, expose son grand succès, et fait passer sous les yeux de ses confrères quantité d'excellentes cartes postales des monuments visités par les nombreux congressistes.

Le Secrétaire général signale la dernière livraison (la 9e) d'un périodique italien avec lequel nous avons eu l'avantage d'établir des relations d'échange. *Madonna Verona*, parue pour la première fois en 1907, est une publication du musée de Vérone. Elle n'est pas spéciale à l'archéologie et aux beaux-arts. En effet, ledit musée possède une section d'histoire naturelle et notamment de paléontologie. Il faut complimenter le directeur G. Gérola et souhaiter à son œuvre si estimable longue vie. Nous sommes très heureux d'être en correspondance avec les savants véronais.

M. Portal, archiviste du Tarn, membre correspondant à Albi, a envoyé la petite note suivante :

Pierre tombale d'un Toulousain aux environs d'Albi.

Au bas du Puy-Saint-Georges qui domine la vallée albigeoise du Tarn et en face de la halte des Combalets (ligne d'Albi à Valence), on trouve dans un jardin en bordure sur la route une pierre tombale servant de rebord à un puits. Cette dalle bien conservée mesure 1m70 de long sur 0m80 de large et 0m06 d'épaisseur. Elle passe pour provenir de l'église

dont les murs en ruines couronnent le Puy. Sur ses bords est gravée l'inscription suivante :

TVMVLVS D[*omini*]
LVDOVICI LAVRENCI DOCT[*oris*] ET PATR[*oni*]
IN PARL[*amento*] TOL[*osano*] SVI
SVORVMQVE ANNO 1550

Au centre, au-dessous d'armoiries sommées d'un casque de profil et de lambrequins, se lit le mot

IMMORTALITAS

Le blason du défunt, Louis Laurenci, docteur et avocat en Parlement de Toulouse, a pour meubles : dans le champ un arbre à larges feuilles, un laurier sans doute (*laurus = laur-enci*), et en chef trois étoiles à cinq rais, arbre et feuilles se détachant en relief sur un fond évidé. Aucun signe conventionnel n'indique la nature des métaux et émaux.

L'absence de tout document local (registre de sépulture, cadastre, minutes notariales, etc.) remontant au milieu du seizième siècle empêche de reconnaître d'une façon formelle la raison de l'inhumation de Louis Laurenci soit dans l'église du Puy-Saint-Georges, soit dans telle autre du voisinage. Peut-être les archives aveyronnaises permettraient-elles de combler cette lacune. On serait porté à le croire ou à l'espérer en songeant à ce Jacques de Laurenci, baron de Foissac (canton d'Asprières, arr. de Villefranche), qui était viguier de Figeac en 1615 et 1624. A cette dernière date il était qualifié baron de Montbrun-Laurenci (Archives de la Haute-Garonne, B. 437 et 442. *Table* par Saint-Charles).

Il n'est pas impossible, d'autre part, que les Laurenci du Rouergue et du nord de l'Albigeois représentent une branche de cette souche qui avait fourni, d'après Alphonse Brémond (*Nobiliaire toulousain*, éd. 1863, t. II, p. 79), une dizaine de capitouls à la ville de Toulouse, de 1272 à 1517. Dans tous les cas, il est certain que des liens de parenté unissaient le viguier de Figeac ci-dessus nommé et Jacques ainsi que Jean-Louis de Laurenci-Montbrun, lesquels se disaient aussi barons de Foissac. Jacques vivait en 1667, Jean Louis fut conseiller au Parlement de Toulouse en 1664, puis président à mortier en la même cour de 1685 à 1714 (Brémond).

Enfin, on connaît un Charles Laurenci, peut-être descendant de Louis, qui était vicaire à Saint-Salvi d'Albi en 1621 (Archives du Tarn, E. 238).

De toutes ces constatations et hypothèses, il ressort que, si la pierre tombale en question n'offre au point de vue de l'art rien de remarquable, le nom et la date qu'elle porte peuvent présenter quelque intérêt, vu la parenté du défunt avec des familles notables du Rouergue et de Toulouse.

Séance du 29 juin 1909.

Présidence de M. J. de Lahondès.

M. le duc de Lévis-Mirepoix a bien voulu donner à nos archives le troisième volume de la grande publication éditée par son ordre : *Inventaire historique et généalogique des documents de la branche des Lévis-Mirepoix.* M. Pasquier, qui s'est chargé de le remettre, ajoute quelques renseignements sur le contenu.

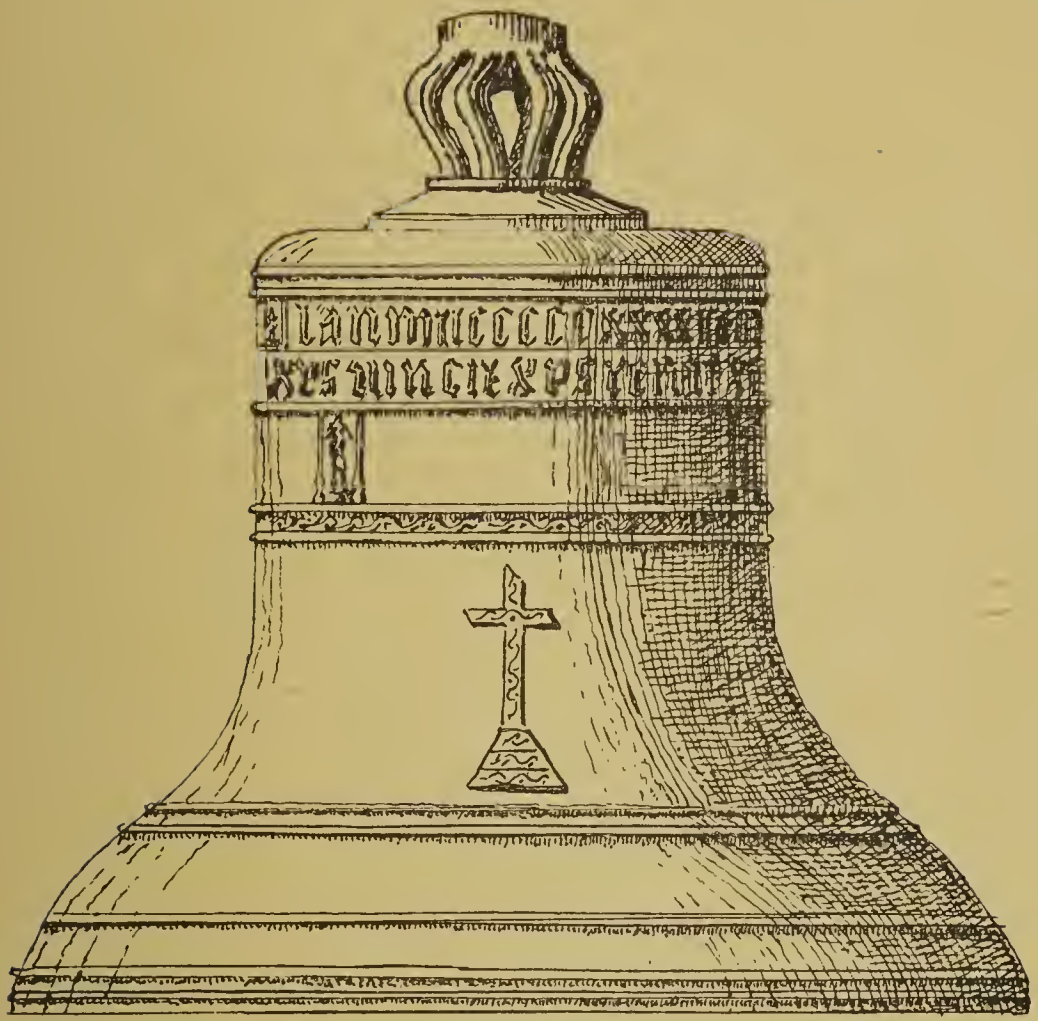
M. le Président prie notre confrère de vouloir bien transmettre nos remerciements à M. le duc et aussi nos félicitations. Il faut complimenter enfin M. Olive, archiviste du château de Léran, collaborateur zélé de M. Pasquier; la Société voudra certainement inscrire son nom parmi ses correspondants. La Société consultée accueille cette proposition, et comme c'est la dernière séance de l'année, suivant l'usage, elle vote et M. Olive est admis.

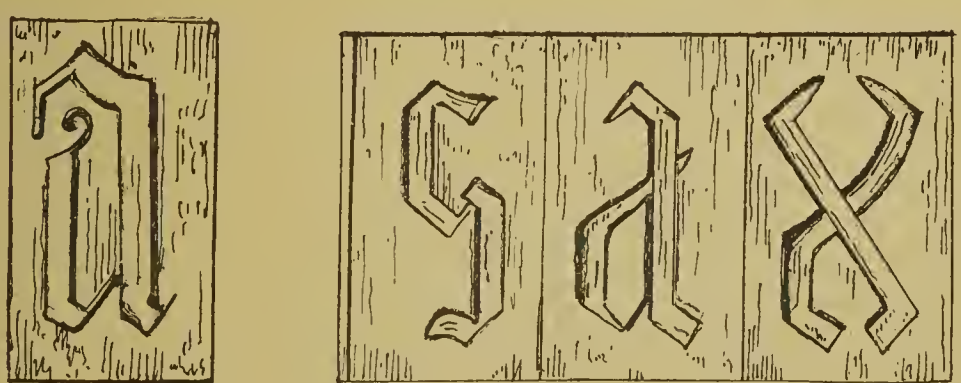
M. J. de Lahondès dit qu'il a examiné chez M. Vinel, fondeur, une **cloche de l'église de Montcabrié**, paroisse de l'arrondissement de Lavaur, mais très voisine de la Haute-Garonne.

Ebréchée sur le bord, elle doit être refondue.

La cloche, de forme élégante et d'une belle dimension, date de 1541. Le diamètre inférieur est exactement le double du diamètre du cerveau selon les proportions assez généralement adoptées au seizième siècle, 1m01 et 0m50 sur 0m91 de hauteur totale. L'inscription sur deux rangs formée par des lettres en gothique carrée, inscrites sur une petite tablette de plomb ou de bois et imprimées sur le moule de la fausse cloche, porte : « L'an mil CCCCCXXXXI fori fa ho anno r Deu r d nos ir damo et d mosur San. Isarni de Montcabrié. XPS vincit XPS renat XPS ab omni malo nos defendat. » La dernière moitié du nom de Montcabrié est rejetée, faute de place, à la seconde ligne.

La première ligne de l'inscription, après la date, contient des abréviations inquiétantes. Les deux premiers mots, dont il est difficile de préciser la langue, ont sans doute le sens : a été faite, puis on peut lire « hoc anno redemptionis. Deus redimeat nos ira damno et de morsur Satani. » Isarni de Moncabrié fut probablement le donateur ou le parrain de la cloche.





Une cloche de l'église de Montcabrié (Tarn).

La cloche est ornée encore par une bande de rinceaux et par des filets. Une croix formée par des fragments de ces rinceaux figure de chaque côté sur les saussures. En outre, quatre petits bas-reliefs dans des cartouches carrés représentent saint Michel terrassant le dragon, un évêque, saint Sernin, sans doute patron de l'église, saint Jacques, reconnaissable à son chapeau et à son bourdon de pèlerin; le quatrième ou plutôt le premier, fort indistinct par suite de l'usure du moule reproduisait probablement l'image de la Vierge.

Une autre cloche de la même église, moins grande, datée de 1605, porte l'inscription très fréquente : *Mentem sanctam spontaneam Deo honorem*, puis : « est parin noble M. P de Peytes, Etienne Poncet faite per (pour) Moncrabié ».

Le nom de Peytes est celui d'une des branches de la famille de Montcabrié.

Si la première ligne de l'inscription de la cloche de Montcabrié présente quelque difficulté d'interprétation, la seconde contient une formule très connue, inscrite sur un grand nombre de cloches. C'est celle des acclamations des Laudes de Pâques qui remonte peut-être aux premiers temps du christianisme et dont la plus ancienne mention date du règne de Charlemagne. Mais son origine est plus lointaine et c'est la transformation de la *Victoria Augusti* inscrite sur les monnaies du haut empire, remplacée sur celles des empereurs de Byzance par la devise grecque IC .XC. NIKA « Iesous Christos Nica ».

La plupart des monnaies d'or françaises portaient la légende depuis saint Louis jusqu'à la Révolution.

Elle passa des monnaies aux cloches où elle est très fréquente. On la voit sur une cloche de Saint-Etienne de Toulouse de 1581, sur une autre à Saint-Aventin.

Le complément de la formule : « Christus ab omni malo nos defendor » ne date, selon M. Léon Germain de Maidy, que des premières années du quinzième siècle et la plus ancienne connue serait, d'après lui, sur une cloche de 1416.

Quant à la légende de la cloche de 1605, *mentem sanctam*, on sait qu'elle a pris son origine à l'inscription du tombeau de sainte Agathe à Catane qui offrit à Dieu une âme sainte, une volonté spontanée, lui rendit honneur, et délivra sa patrie, c'est-à-dire la sauva des dangers que lui faisait courir le voisinage de l'Etna. On attribuait au son pieux des cloches le pouvoir de détourner la foudre et leur appliquer l'inscription tombale de la sainte parut tout naturel. C'est par le même espoir de protection que l'on voit sur quelques cloches l'invocation à sainte Barbe.

Au moment des guerres anglaises les mots *patriæ liberationem* exprimèrent un souhait patriotique.

La cloche de Montcabrié était logée dans un clocher en façade à trois étages d'arcades superposées et à degrés sur les côtés.

M. l'abbé J. Lestrade, membre correspondant, curé de Gragnague, communique les huit baux à besogne suivants :

I. — Rétable de Notre-Dame-de-Bonnes-Nouvelles (1642).

Le 16 décembre 1642, Jean et Jean-Georges de Cambolas, frères, chanoines de Saint-Sernin, donnent à Guillaume Fontan, maître sculpteur de Toulouse : « à faire ung rétable pour la chapelle Notre-Dame-de-Bonnes-Nouvelles qui est dans le cloistre de lad. église, lequel rétable aura de haulteur puis la terre jusques au plafond 27 pams et demy, et de deux pieds d'estailh à chesque bout d'autel, d'une murailhe à l'aultre de lad. chapelle, sur lequel pied d'estailh seront pourtées deux colonnes, une niche au millieu avec les rettours et corniches comme est marqué sur le dessin qui en a esté faict. Lequel rétable sera de bon bois de thil, que led. Fontan promet avoir fait et parachevé dans 3 moys. » Prix : 650 liv. [1].

Ce rétable fut doré par Jean Martinet, peintre de Toulouse, en vertu d'un contrat passé entre cet artiste et le chapitre de Saint-Sernin, le 24 décembre 1643. Martinet s'engagea « à dorer et estoffer entièrement tout l'entier rétable qui est à présent posé dans la chapelle de Nostre-Dame-de-Bonnes-Nouvelles, au cloistre de l'esglise Saint-Sernin, avec toutes les figures quy sont aud. rétable en haut et bas-relief, ou celles qui se poseront, comme aussy les vases et autres choses qui peuvent estre, estoffer. Laquelle doreure sera faicte de bon or de ducat, et commencera d'y trevailler dès le 15e du moys de may prochain... » Délai : 8 septembre prochain venant. Prix : 720 liv. [2].

1. Arch. des not., 1er reg. de Villeret, fol. 300.

2. *Ibid.* fol. 368. Voy. dans Raymond Daydé, *Histoire de Saint-Sernin* p. 227, la description du rétable de N.-D.-de-Bonnes-Nouvelles. En 1660, on plaça « un balustrage aux dix ouvertures des fenestres qui sont aus deux petites galeries de chasque costé de la chapelle de N.-D.-de-Bonnes-Nouvelles... et à une autre petite fenestre qui est à l'un des courroirs ou gallerie ». Reg. de Chevalier, fol. 185.

A mentionner seulement le contrat du 2 février 1644 pour la réparation de la charpente des cloches de Saint-Sernin. On cite : *la Sernin, la Tolose, la Tertialle* (cloche aunonçant la récitation de Tierce), et la *Supéry*, cloche dédiée à saint Exupère. — 2e Reg. de Villeret, fol. 36.

II. — Vente des chandeliers du chœur (1645).

Le 14 mars 1645, le chapitre vend à Naufero Gavit, maître ferratier de Toulouse, « quatre chandeliers laiton qui sont dans le cœur de lad. église, et ez costés de part et d'autre du maître autel; sur le chapiteau desquels il y a un ange à chascun, de même laiton ». Ce laiton sera porté au *Grand poids* de la Maison de Ville pour être pesé et vendu à raison de 42 liv. le quintal [1].

III. — Construction d'une horloge (1647).

Louis Bouccanson s'oblige à placer une horloge à l'église Saint-Sernin aux conditions suivantes : « Premièrement sera tenu faire une chambre en carré de huit pams pour mettre l'orologe, et sera couverte lad. chambre, avec sa porte, serrure et clef, et faut que soit boys de sapin; faira faire le degré pour monter à l'orologe et une porte pour entrer de la grand gallerye au lieu où led. horologe sera, avec leurs serrures et autres choses nécessaires auxd. deux portes. Plus, fournira cinq filles pour porter l'orologe et faire ung marchepied pour aller à la monstre. Plus, faira faire une verge de fer de 20 pams de long portée par six crampons de fer et soutenue par dessoubz, et un grand tuyeau de bois porté par lesd. crampons de fer de la longueur de lad. verge quy se mettra dans la monstre. Plus, faira faire la monstre de boys de chaisne de la largeur et longueur de une canne en carré, au lieu où est la niche, et le pied de marbre au devant de la grand'porte. Et faira peindre lad. monstre avec ung grand soleil au millieu, et aux quatre coings les quatre ventz, led. solleil doré tant seullement et le reste d'azur et autres colleurs vives à l'huile, et une molleure autour de lad. monstre, avec son esguilhe de fer pour monstrer les heures, et fournir les chevilles de fer nécessaires pour tenir lad. monstre. Et y faira faire l'eschaffaudage pour planter lad. monstre.

« Sera tenu de bailher son orloge de la longueur et largeur de troys pams au plus et le mettre contre la murailhe de la seconde voûte de l'église, le monter et le mettre en estat de servir... » Plus entretien gratuit de l'horloge pendant un an. Prix : 165 livres, plus « l'orologe vieux qui est dans le clocher de lad. église, sauf la cloche. » Il fournira le marteau pour sonner les heures et les barres soutenant la cloche [2].

1. Arch. des not., 1er reg. de Villeret, fol. 60.
2. *Ibid.*, 2e reg. de Villeret, fol. 25.

IV. — Tapisseries d'Aubusson pour le château de Fournets.

En 1551, Jean de Foix, seigneur de Rabat[1], commanda pour l'ornementation de son château de Fournets un lot de tapisseries à Michel Forgues et à Jean son fils, « tapissiers d'Aubuysson, diocèse de Limoges ». A cette date, ces deux artistes étaient dits : « fréquentans en Tholose », s'y rendant par conséquent pour y recevoir des ordres de travail et y exercer leur art. Aux termes du bail à besogne, Michel et Jean Forgues promirent à Jean de Foix : « de luy faire la tapisserie d'une salle de son chasteau de Fornetz respondant sur le jardin vergier, et de certaines chambres de sondict chasteau, et prinses les mesures desquelles tapisseries luy auroient apportée la pièce cy après mentionnée, et à luy faire le demeurant se sont vouluz obliger. »

En effet, le 7 décembre 1551, le seigneur de Rabat reçut de nos artistes « une pièce de lad. tappisserie et garniture de lad. salle en laquelle est pourtraicté l'*Histoire quand David combastit Golias* ». Le travail est payé à raison de 57 sols 6 deniers tournois l'aune, la faisant de 4 pams carrés. L'œuvre sera continuée « jusques au complément de lad. salle, d'aussi bonne ou meilleure estoffe qu'est lad. pièce qu'ilz luy ont baillée, sans y avoir aulcune paincture[2] ».

V. — Pont en bois de Montesquieu et Villenouvelle, en 1564.

« Qui prendra le pont à faire sur le ruysseau de l'Ers partant [divisant] les juridictions de Montesquieu en Lauragois et Villenouvelle, le fera en la forme et sur les pactes suivants :

« Premièrement, led. pont sera de la longueur de 6 canes icelles traversant tout led. l'Ers, assavoir 3 canes de chesque part de juridiction, et sa largeur dans œuvre et entre les deux clefs qui seront au millieu dud. pont, 6 pams et 2 pams quictes de chasque costé, y comprenant l'entailhure on mortaige par où seront mis les peilhiers.

« *Item*, y sera tenu mettre 4 pieds droicts, deux de chascune partie de juridiction, à savoir deux au milieu, et deux contre chasque bord, lesquels seront garnis de tressières en solles, lesquelles solles seront arrestées a chascung bout d'ung pal, de longueur de 4 à 5 pams, et au millieu d'icelles solles de chascung des costés, 6 pals que reviendront à 24 en tout de chascune juridiction, et au lieu et place que sont présentement les anciens.

1. Cf. G. Doublet, *Histoire de la maison de Foix-Rabat*.
2. Arch. des Notaires de Toulouse, reg. de Celerii, *ad ann.*, fol. 432.

« *Item*, l'hauteur des peilhiers dud. pont ce régira en prenant lad. hauteur ung pam sur la terre de chesque costé des bordz dud. pont, et l'hauteur du milieu ce régira d'ung pam plus hault que celle des boutz, et aultrement comme sera nécessaire et mieux advisé en procédant à la facteure dud. pont, lequel sera bién et deuement cloué avec de clefs de boys, et une demye pièce de boys de ruffet de chasque costé dud. pont, le tout le long d'icelluy pour espoudièrées et bien cloué de chevilles de fer y nécessaires de longueur de 2 pams. Et les travatelz dessus led. pont seront aussy clouès de chevilles de fer, à chascung desd. travatelz y aura d'espès pour le moings troys cartz de pam.

« *Item*, lesd. villes seront tenues fornir la matière du boys nécessaire pour lad. construction et icelle faire appourter et rendre auprès dud. pont sans aultre chose, et celui qui le prendra à faire fournira à ses despens tout le demeurant. Et sera tenu l'avoir parachevé d'entre cy et la prochaine feste de Toussainctz, et *ressegar* et *accoutrar* led. bois, la despouille desquels appartiendra esd. villes, à chascune la sienne. »

Le 1er octobre 1564, cette besogne fut adjugée à Pierre Jourda, fustier, du lieu de Saint-Rome en Lauragais, pour le prix de 19 livres [1].

VI. — Exhumation du corps du maréchal de Montmorency à Saint-Sernin, en 1645.

Au mois de janvier 1908, M. le marquis de Champreux d'Altenbourg a communiqué à la Société archéologique une étude historique et descriptive du monument funèbre élevé à Henri de Montmorency par sa veuve Marie-Félicie Orsini des Ursins [2]. On sait que c'est en 1645 que le corps de l'infortuné maréchal fut exhumé de la chapelle Saint-Exupère, à Saint-Sernin, et transporté à Moulins. Voici quelques lignes destinées à compléter l'importante communication de M. de Champreux. C'est le procès-verbal de remise du corps d'Henri de Montmorency, faite par les chanoines de Saint-Sernin, le 1er mars 1645, au représentant de la princesse des Ursins, François de Soubiran, sr de Maurens :

« L'an 1645 et le premier du moys de mars, sur la dennie de midy, à Thoulouse, dans l'église Saint-Sernin... constitué noble François de Soubiran, sr de Maurens, écuyer et maistre d'hostel de très haute et très illustrissime princesse madame Marie-Félicie des Ursins, vefve de

1. Arch. des not., reg. de Codoing, conservé au Parlement de Toulouse. (Série acquise par M. l'abbé J. Lestrade et versée aux Archives de la Haute-Garonne).

2. Voy. *Bulletin*, p. 224, *Le tombeau de Montmorency à Moulins*.

très haut et très puissant seigneur messire Henry, duc de Montmerency, lequel en vertu de la procuration à luy faicte par lad. dame, retenue par Vigne et Gevelard, notaires, habitans en la ville de Molins, en Bourbonnois, du 7e de febvrier dernier remise, que moy notaire en original ai reçue et retirée présentement de Mre et Me Gabriel de Peletan, trésorier, et François de Béral-Mervilla, scindic, chanoines du vénérable chapitre, en l'église Saint-Sernin... le corps dudit seigneur de Montmorency avec les entrailhes qui estoient dans ung baril pour estre réunis dans la caisse où les ossements sont ; la deslivrance duquel corps et entrailhes a esté faicte par lesd. srs trésorier et scindic dud. chapitre, en vertu des délibérations prises par le chapitre. Lequel corps estoit enseveli dans la chapelle Saint-Exupère. » Suivent les signatures.

« *Continuation dudit acte* : A trois heures après midy dud. jour... les entrailhes dud, sgr de Montmorency, trouvées dans ledit baril ont esté présentement mises dans ledict coffre de plomb qui auroit esté ouvert pour faire la vériffication dudit corps, lequel corps auroit esté trouvé embaumé et au mesme estat qu'il y avoit esté mis lors de son décès, que pour y mettre lesd. entrailhes, ce qui a esté faict tant en présence dud. sr de Maurens que des personnes envoyées par lad. dame pour accompagner led. corps; lequel corps led. sr de Maurens a reçu... » Suivent les signatures[1].

VII. — Statuts de la Confrérie de Notre-Dame-de-Grâce, à Bruguières, en 1546.

Le sanctuaire de Notre-Dame-de-Grâce, érigé sur la crête du coteau où s'étend la paroisse de Bruguières[2], a eu la bonne fortune d'attirer l'attention de trois auteurs antérieurement à la Révolution. Le premier en date est le jésuite Henri Aubery, qui publia à Toulouse, en 1641, un in-4o intitulé : *Virgo Burgueriana sive Diva gratiae conciliatrix*. Le second est Etienne Molinier. En 1644, l'imprimeur toulousain Arnaud Colomiez édita le travail de cet ecclésiastique sous ce titre : « *Histoire de Notre-Dame-de-Grâce, de Bruguières,* au diocèse de Toulouse, en Languedoc, où il est traité de l'antiquité, origine et miracles de cette chapelle votive. » En 1693, le dominicain Jacques Percin inséra dans son *Monumenta Conventûs Tolosani* une grande partie du poème élégant et précis de Henri Aubery en y ajoutant un précieux commentaire. Si Notre-Dame-de-Grâce occupa Percin, c'est que depuis 1605 ce sanc-

1. Archives des Notaires de Toulouse, Ier reg. de Villeret, fol. 51.
2. Aujourd'hui canton de Fronton.

tuaire avait été confié aux Frères Prêcheurs de Toulouse [1]. Sous leur impulsion, la « dévote chapelle » de Notre-Dame-de-Grâce devint un centre religieux important dans le diocèse de Toulouse, et son excellente influence, constatée au cours de leurs visites par l'archevêque Charles de Montchal et ses successeurs [2], rayonna jusqu'à Verdun-sur-Garonne et Rabastens.

J'ai eu sous la main les statuts de la Confrérie de Notre-Dame-de-Grâce, écrits en 1546. A cette époque, la confrérie existait depuis longtemps ; mais on lui donna alors un règlement rajeuni. Comme ce texte n'est cité nulle part, je le donne *in extenso*. C'est une pièce à conserver pour l'histoire de ce sanctuaire languedocien qui eut son heure de vogue très accentuée, et que la Révolution a détruit après en avoir anéanti les archives et pillé les richesses artistiques :

« Articles faictz touchant la confrairie érigée de nouveau en la chapelle votive assize dans la perroisse du lieu de Bruguières, diocèse de Tholose, commencée le jour de la Nativité de Nostre Dame [8 septembre] 1546, à la supplication des prêtres, consuls et habitans dud. lieu, à l'honneur de Dieu et de Nostre Dame.

« Et premièrement led. jour de la Nativité après que la grand messe sera dicte en icelle chapelle, comme est de coustume, chascun personnaige que sera esleu, pourtant le cierge que aura esté donné, proclamera led. cierge de l'année ensuyvante et les livres de cire que y seront dictes et susdictes, et aultant en sera faict des confrayresses, et là mesmes au plus disant deslivré, pourveu que soyent gens cappables pour payer.

« Item, et tous ceulx qui vouldront estre de lad. confrairie, grans et petitz, habitant dud. lieu que d'ailheurs seront, et leurs noms escriptz en ung livre blanc que à ces fins sera destiné, en payant pour l'entrée assavoir est les hommes 12 deniers, et les femmes 6 deniers, et chascune année ensuyvant, lesd. hommes 6 deniers et icelles femmes troys.

« Item, et chasque année le jour de lad. solempnité seront créés deux bailles et ung surintendant que sera prebtre dud. lieu, et tiendra riersoy led. livre pour recepvoir lesd. confraires et les deniers, avec le baille,

1. Jacques Percin trouvait le sanctuaire placé « in loco arido, sed eminenti, ubi aer est purissimus ». — Voy. *Monumenta*, p. 250. Cf., la description des sites que l'on découvre du haut de la colline de Bruguières, dans Aubery.

2. « Pulcherrimis versibus idem auctor [Aubery] describit fructum quem gratiâ Dei faciunt Fratres nostri, ita sane ut pace omnium dixerim, tota illa circumjacens diœcesis Tolosanæ et Montalbanensis pars ad sacellum concurrens devotionem Mariae spiret, et sacramentorum frequentiâ sicut et pietate commendabilis sit, prout saepius testati sunt illustrissimus Carolus de Montchal, ejusque successores quoties diœcesim lustrantes, in his parochiis visitandis incubuerunt. » — Voy. *Monumenta*, p. 255.

de quoy sera faict registre en ung aultre petit livre appart. Et seront tenus au bout de l'année faire aultre ellection et rendre compte.

« Item, led. jour de la Nativité lesd. bailles et surintendant dans lad. chapelle seront tenuz, ou l'ung d'eulx, demeurer despuis le matin jusques à dix heures, et illec avoir lesd. livres pour recepvoir les deniers et escripre les noms de ceulx qui vouldront estre confraires.

« Item, et des deniers proveneus d'icelle confrairie sera célébrée en icelle chappelle les jours de la Purification, Visitation, de mesme Assumption et Conception de lad. Dame une messe haulte par le vicaire et prebstres habitans dud. lieu, ausquelz sera donné à icelluy quy la dira 2 s. et 6 d. et aux aultres, à chacun, 10 d., et si le cas estoit que y eust empeschement légitime, que l'on ne peust monter là où est lad. chappelle, sera dicte en l'esglise perochielle.

« Item, et quant lesd. messes se diront, iceus baille ou ung d'eulx seront tenuz avoir led. livre pour recepvoir les deniers si sont présentés.

« Item, et s'il y avoit deniers davantaige, payées lesd. messes, seront employés tant en hournement que réparations nécessaires d'icelle chapelle.

« Item, et quant lesd. messes se diront, les cierges que seront donnez par ceulx à qui seront devenuz, seront alumés despuis l'évangile jusques à la fin.

« Item, et quant aucung confraire soyt homme ou femme, habitant toutesfoys dans lad. paroisse, décèdera, chascun desd. habitans confraires sera tenu de payer ung denier que se lèveront par lesd. bailles ou surintendent d'eux, lesquelz deniers seront incontinent distribués aux prebstres dud. lieu commenceant au recteur si y est, ou sinon à son vicaire, et après aux aultres par ordre, suyvant leur eaige, et si n'y avoit assez pour tous, ceulx qui n'auroient point heu, au décez du premier confraire, il sera le premier payé et led. ordre suyvi, lesquelles messes pourront dire en celles des esglizes que bon leur semblera.

« Item, il aura dans icelle chapelle ung coffre où se tiendront les présens estatutz, les deux cierges et aultres chouses de lad. confrairie.

« Item, et pour ce que on a acoustumé led. jour d'icelle feste dire vespres en l'esglize perrochielle où la pluspart du peuple se treuve, sera avant que on commence lesd. vespres, autre foys proclamé led. cierge pour veoir si personne y veult surdire. »

Au mois de septembre 1546, François d'Arjac, recteur d'Aucamville, vicaire général du cardinal Odet de Châtillon, archevêque de Toulouse, approuva ces statuts et les enrichit d'indulgences. A cette occasion, on inséra la clause suivante :

« Item, à toutz les confrayres et confrayresses de lad. confrayrie qui

assisteront al service, à la procession et messe haulte le jour de la Nativité Nostre Dame, en disant V *Pater nosters* et les sept *Ave Maria*, de l'auctorité de Monseygneur le Cardinal leur est donné cent jours de vray pardon en satisfaction des pénitences non complies, que guagneront led. jour en assistant dévotement aud. service[1]. »

* * *

Dans son opuscule intitulé *Virgo Burgueriana*, Jacques Percin observe que le sanctuaire de Bruguières était : *pluribus lampadibus argenteis ardentibus ornatum* (p. 256), et il cite comme donateurs de la plus considérable de ces lampes les barons de Labastide, près Montauban. Un bail à besogne inédit me permet de signaler un autre don du même genre fait par la famille de Caumels, qui avait d'ailleurs accoutumé la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce à recevoir ses largesses. Le 13 avril 1625, Jean-Salamon de Caumels, docteur et avocat au Parlement de Toulouse, coseigneur de Bruguières et de Saint-Sauveur, commandait à Salvy Rey, orfèvre de Toulouse, « une lampe d'argent conformément au portrait que led. Rey luy a exhibé », du poids de 16 marcs et du prix de 400 livres. L'acte fut cancellé le 9 juillet, après livraison de l'œuvre. Une lampe de ce poids n'était pas destinée à un usage domestique ; il est fort probable que M. de Caumels la destinait à son sanctuaire préféré. A peine ce travail était-il terminé que, le 18 août suivant, Jeanne de la Maymie (encore un nom des bienfaiteurs de Bruguières), marchant sur les traces de son mari, M. de Caumels, vendait à l'argentier Salvy Rey « une sienne chesne d'or garnie de perles, et ung sien carquan de diamant et de perles » pour 625 livres. En retour, l'orfèvre devait réaliser « quatre chandeliers d'argent, fin de merque, à la romayne, scizellés de gauderons, de la pesanteur tous les quatre de quatorze marcs, ung plat bassin et une ayguière lize, de pesanteur lad. ayguière et bassin, douze marcs ». En tout, 26 marcs. Le prix de la main-d'œuvre était fixé à 26 livres pour chaque marc ciselé[2]. Peut-être bien faut-il voir encore dans ces chandeliers de fine marque, à la romaine et ciselés, une partie du riche mobilier offert par les Caumels à Notre-Dame-de-Grâce. D'après Percin, une autre dame de la Maymie de Caumels donna un calice au même dévot sanctuaire en 1661[3].

1. Document en très mauvais état, et bientôt illisible, conservé aux Archives des notaires de Toulouse.

2. Voy. Arch. des notaires, reg. d'Antoine Arnaud, fol. 215 et 481.

3. Voici bien quinze ans que j'eus l'occasion de copier sur le plat intérieur d'un volume des *Œuvres de saint Cyprien*, imprimé en 1607, la note suivante qui a sa place tout indiquée en cet endroit : « *Conventus Nostrae Dominae de*

VIII. — **Le Pigeonnier du château de Mauremont, en Lauragais (1572).**

« Pactes faictz et accordés entre le seigneur de Maurelmont et Me Anthoine Spert, masson de Montgailhard [en Lauragois]. »

Le 29 mars 1572, au château de Mauremont, noble Germain de Saint-Félix, sr de Clapiers, signe un bail à besogne avec Antoine Spert « touchant la construction du pigeonnier que led. sr veult faire édiffier d'auta le présent chasteau. »

« Premièrement, led. Spert a promis et promet faire et édiffier ung pigeonnier d'auta le présent chasteau dud. sr, de bricque, là part où led. sr vouldra, de quatre pilhiers arboutés de la profundité et espesseur requise, et les arcs dud. pigeonnier par dessus lesd. pilliers de la hauteur requise pour y demeurer *tretze rangées* de nys de pigeons, et de la largeur de 22 pams dans heuvre, avec quatre tourelles et queu de lampe, à sçavoir sur chascun pillier une luquarne au milieu dud. pigeonnier à mode aussi de tour, de la mesme fasson que sont celles du pigeonnier que le sr des Varennes a à son pigeonnier qu'il a aud. lieu des Varennes, et de la grandeur requise à l'équipollent dud. pigeonnier, et faire joindre lesd. nyds avec la murailhe dud. pigeonnier, et faire toutes tailhes tant de tuilhe que de pierre que y sera nécessaire pour les canalz que y fauldra faire pour recepvoir l'eau dud. pigeonnier, aussi tailher les gargouilles... » Délai : un mois. Prix : 60 liv. t.[1].

M. le Président annonce qu'à l'occasion de la récente tenue à Toulouse du Congrès des Architectes français, notre confrère, M. Romestin, a reçu une médallle d'argent pour le soin et la vigilance qu'il apporte à la conservation des monuments historiques.

Gratiâ, Ordinis Fratrum Praedicatorum, — Hunc librum ex integrâ bibliothecâ clarissimi viri domini Joannis de Rudelle, nobilissimi, juris utriusque doctoris, canonicorum decani et Magni Cantoris Ecclesiae Metropolitanae Tolosae, per manus domini Raymundi Honorati Degrès, presbyteri et in eadem Ecclesia beneficiati, executoris testamentarii, recepit Domus haec Burgueriana, Ordinis F. F. Praedicatorum Tolosae, anno 1695. — *Pro quibus tenentur orare.* » — Le nom patronymique de *Degrès* est aussi celui du domaine de cette famille, alors situé dans la paroisse Saint-Martin-d'Escurcelles et actuellement dans celle de Gragnague. A la date du 3 janvier 1677, les *Registres paroissiaux* de Gragnague citent une demoiselle Catherine de Degrès, femme de Mre Dubourg, contrôleur général des finances. Sa sœur est appelée : Hippolyte de Degrès. — Le 2 juillet 1680, on trouve Raymond-Honoré Degrès, prêtre, docteur en théologie, habitant de Toulouse. C'est le futur exécuteur testamentaire de Jean de Rudelle. — (Reg. de Verdiguier, not. de Gragnague, 1680, fol. 12, et 28 mai 1685.)

1. Voy. reg. de Guillaume Codoing, not. *ad ann.*, fol. 353.

Plusieurs membres expriment leur vif regret de l'atteinte inattendue portée à l'hôtel de Roquette par la nouvelle rue Ozenne. Il est bien malheureux que les bonnes intentions de la Municipalité aient été trahies par les bureaux de la mairie qui ont dressé le plan d'alignement. Ce n'est pas la première fois que l'absence d'un contrôle autorisé laisse s'accomplir un vandalisme.

M l'abbé Auriol, membre résidant, fait la communication suivante :

Fragment d'un bas-relief eucharistique trouvé à l'Isle-en-Jourdain.

Il y a quelque temps, une lettre signalait à la Société la découverte, à l'Isle-en-Jourdain (Gers), d'un fragment de bas-relief que l'on pensait être le débris d'un sarcophage. En voici la copie.

Ce fragment provient-il d'un sarcophage? L'affirmer sans réserve serait procéder hâtivement. Ce qui est sûr, c'est que ce bas-relief, en son ensemble, représentait la célébration de la Cène.

Des treize personnages que comporte ce sujet, le fragment de l'Isle-en-Jourdain en contient quatre. Ces quatre figures nimbées sont assises devant une table couverte d'une nappe avec plis symétriques. Le premier convive, à gauche du spectateur, a saisi le plat, chargé d'un poisson, posé devant lui, et appuie la main droite sur l'épaule de son voisin. Celui-ci relève sa main droite à hauteur de la poitrine, et du bras gauche fait le geste de prendre un pain. Le troisième convive, copiant symétriquement l'attitude du premier, se penche vers son voisin de droite, s'appuie sur son épaule et de la main droite touche le bord d'un plat qui contient aussi un poisson. Ces trois figures, drapées, constituent un groupe sans lien avec le reste de la compagnie : on croirait que le personnage du milieu est simultanément interrogé par ses deux voisins. Le quatrième convive s'isole de ce groupe, il se tourne vers sa gauche en rééditant, tant du bras gauche que du bras droit, le geste de la première figure.

Le dessin est incorrect, les attitudes passablement gauches, les gestes se répètent avec monotonie. La sculpture est très fruste; les visages sont mutilés; nuls traits reconnaissables, si ce n'est sur le dernier convive. Les nimbes n'ont pas moins souffert que les têtes; impossible de savoir si quelqu'un d'entre eux fut ou non marqué d'une croix, ce qui nous eût permis de discerner le personnage du Christ et peut-être de hasarder un rapprochement entre le geste de Jésus et le geste de Judas étendant la main chacun vers le plat posé devant lui, encore que l'Evangile ne parle que d'un seul plat.

Mais un détail de cette sculpture, si médiocre au point de vue de l'art, donne à ce morceau un très grand intérêt archéologique. Devant chaque convive sont placés un pain et, dans un plat, un poisson. Dans cette sculpture, que j'hésiterais à faire remonter par delà le treizième siècle, je saisis la tradition d'un art infiniment plus ancien.

La table eucharistique, chargée de pains et de poissons, nous ramène à l'art des catacombes. Les peintures des catacombes représentent deux



Bas-relief de l'Isle-en-Jourdain (Gers).

sortes de banquets : le banquet céleste et le banquet eucharistique. Presque invariablement, sur la table en *sigma* du banquet, sont disposés les pains ronds incisés d'une croix, fort en usage à Rome, et le poisson : je cite comme exemple une fresque du cimetière de Domitille et la fresque si importante du cimetière des Saints-Pierre-et-Marcellin.

En même temps que le banquet céleste, le banquet eucharistique est marqué par la présence du poisson mystique : par exemple, une des chambres des sacrements au cimetière de Calliste, où la même fresque se trouve rappeler le repas sur les bords du lac de Tibériade, et la Multiplication des pains et des poissons accomplie par le Sauveur, dans laquelle tous les Pères s'accordent à voir une figure de l'Eucharistie prodiguée aux fidèles

Des fresques catacombales, la représentation du banquet eucharistique avec le pain et le poisson devait passer aux sarcophages paléo-chrétiens; elle est fréquente sur les sarcophages sculptés à Rome et en Italie. Par

contre, elle est plus que rare en Gaule. Je n'en connais qu'un exemple, un fragment de couvercle conservé au musée Calvet, en Avignon : des convives sont assis autour d'une table en *sigma*, laquelle est chargée de pains incisés en croix ; sur un trépied placé en avant est posé un poisson.

L'art du Moyen-âge négligea cette allégorie de l'art chrétien primitif. C'est pourquoi il paraît intéressant de signaler, afin d'en rapprocher le modeste fragment sculpté de l'Isle-en-Jourdain, un des bas-reliefs du chœur de la sombre cathédrale de Modène. C'est une sculpture de l'époque romane. Les personnages, debout, sont alignés devant une table drapée. Le Christ met une bouchée de pain sur les lèvres de Judas, dont il est séparé par saint Jean, qui s'incline vers le Maître. Judas et saint Pierre saisissent, l'un de la main droite, l'autre de la main gauche, chacun un poisson.

L'allégorie eucharistique du poisson est trop exceptionnelle dans l'art du Moyen-âge pour qu'on néglige de signaler le fragment de l'Isle-en-Jourdain.

M. Etienne Mazas, d'Albi, a bien voulu communiquer à la Société des dessins qu'il a relevés dans Sainte-Cécile. M. J. de Lahondès insiste en ces termes sur leur intérêt :

Instruments de musique des peintures de Sainte-Cécile d'Albi.

Dans un article de l'*Express du Midi* sur Gaillard Tailhasson, dit Matalin, l'une des quatre merveilles de Toulouse vers 1600, j'avais parlé du portail de l'église Saint-Julien de Paris, église de la confrérie des Ménétriers, où l'on voyait, assis dans les voussures du portail, douze musiciens jouant des instruments en usage au quatorzième siècle.

A cette occasion, M. Etienne Mazas, qui a déjà donné les belles aquarelles du château d'Assier exposées dans notre galerie, nous a aimablement envoyé les dessins, saisis d'une main aussi habile que fidèle, de plusieurs figures d'anges musiciens peints sur l'admirable voûte de Sainte-Cécile d'Albi.

Elle fut décorée, comme on sait, de scènes de la Bible et de l'Evangile, entourées de nombreuses figures d'anges et de saints s'enlevant sur l'azur entre des ramures liliales, par des peintres italiens qu'appelèrent Louis II d'Amboise, évêque de 1503 à 1517, continuant l'œuvre de son oncle du même nom qui avait fait construire le jubé à la clôture du chœur, et son successeur, Charles de Robertet, dont on voit l'aile de sable héraldique sur les dernières travées vers l'ouest.

Plusieurs de ces peintres ont écrit leurs noms : Ambrozio Lorenzo, de



Fig. 1.

D'après les peintures de Sainte-Cécile d'Albi.

(Croquis de M. Etienne Mazas.)



Fig. 2.

D'après les peintures de Sainte-Cécile d'Albi.

(Croquis de M. Etienne Mazas.)



Fig. 3.

D'après les peintures de Sainte-Cécile d'Albi.

(Croquis de M. Etienne Mazas).



Fig. 4.

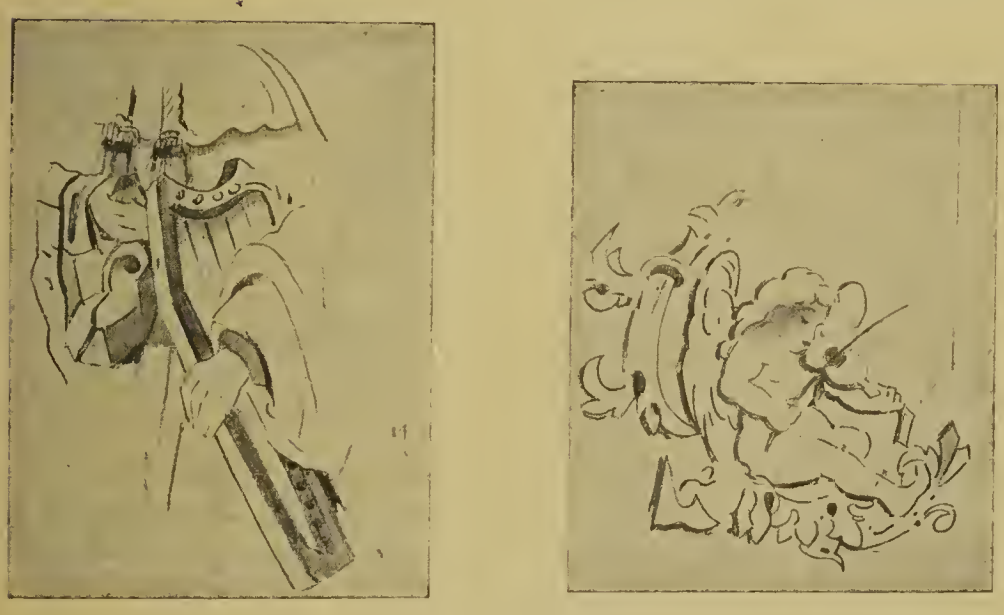


Fig. 5.

D'après les peintures de Sainte-Cécile d'Albi.

(Croquis de M. Etienne Mazas).

Modène; Ve..., de Bologne; Violano (Julio-Antonio), de Lodi; Ursilio, Carpo, Purchio', Joan Franciscus Donela, Lucrecia cantora Bolognesa. Ce dernier nom, toutefois, n'était peut-être que le tendre souvenir d'un artiste adressé à la lointaine amie regrettée.

N'aurions-nous pas d'ailleurs ces signatures d'outre-monts que l'origine italienne de ces peintures ne serait pas douteuse. Elles se distinguent des fresques françaises contemporaines par plus de simplicité et, en même temps, par une élégance qui est déjà du style et qui s'inspire des œuvres de la Renaissance florentine. Quelques-uns des peintres de Sainte-Cécile paraissent être venus de Bologne, et le souffle fécond de Florence avait animé la jeune Ecole bolonaise avec Francia, Lorenzo Costa et d'autres.

Toutefois, si les ornementations, les architectures et les lignes figurées sur la voûte ne sont plus celles du Moyen-âge, les instruments de musique représentés sont encore ceux de cette époque et ne diffèrent guère de ceux qui étaient en usage en France.

Ainsi, sur le dessin le plus grand (*fig.* 1), sainte Cécile, ou simplement peut-être la Musique personnifiée, MUSICA, fait résonner l'orgue de main dont un ange agite le soufflet. Un orgue plus important figure au-dessus et, dès le quatorzième siècle, on possédait dans les églises ou dans les châteaux des orgues stables de petite dimension.

Au-dessous, Tubal (Tubalcaïn), façonne au repoussé un instrument de cuivre. Auprès de lui et à côté de l'orgue supérieur, des angelots sonnent de la busine aux notes éclatantes. Dans un angle, une sainte joue de la viole, instrument à cordes et à archet, le plus noble du Moyen-âge. Des trompes, des lyres, sortes de cithares, remplissent les vides, et le nom de l'acteur ou chanteur Saint-Genès est inscrit à côté de celui de David.

La viole, fort analogue à notre violon, accompagnait aussi le chant, comme on le voit, avec les deux groupes, l'un de chanteuses daté du 2 mai 1511, l'autre de chanteurs vêtus comme les personnages des tableaux de Luca Signorelli (*fig.* 2).

D'autres angelots jouent de la flûte, du cor ou de la corne de chasse, assez semblable à celle dont se servent les garde-barrières des chemins de fer, de la busine recourbée, de la trompe à circonvolutions et à large pavillon qu'on appelait araine et qu'au quinzième siècle on commença à appeler trompette ou clairon, instruments de musique guerrière par excellence (*fig.* 3). Un ange, à longue chevelure féminine, frappe de la main un tambour plat, notre tambour de basque, et un autre, avec sa baguette, un tambour caisse muni de cordelettes pour tendre la peau, d'invention récente (*fig.* 4).

D'autres pincent la guiterne ou font courir l'archet sur la viole (*fig.* 4ª et *fig.* 5ᵇ). Le roi David tient sa harpe, qui n'est plus le psaltérion dont

on faisait vibrer les cordes avec un *plectrum*, souvent un simple bec de plume (*fig.* 5a).

Les représentations des instruments de musique du Moyen-âge sont devenues fort rares. On en voit douze sur les culots des retombées de voûte de la chapelle du château de Puyvert, qui date du quatorzième siècle. Ils ont été reproduits par Dusan, dans la *Revue archéologique du Midi.*

Sur les parois verticales de la chapelle Saint-Antonin, au couvent des Jacobins de Toulouse, cinq anges aux ailes éployées, accostant le faux fenestrage, chantent en s'accompagnant de la viole, de la cornemuse, de la cithare, de l'orgue et autres instruments qui mériteraient une étude spéciale et une reproduction. Mais il faudrait se hâter, car les peintures s'altèrent tous les jours [1].

Les membres de la Société expriment leur reconnaissance à M. Etienne Mazas.

M. J. de Lahondès présente une **inscription sur pierre du treizième siècle**. M. Rodière, maire de Ramonville-Saint-Agne, et M. l'abbé Martin, curé de l'agreste paroisse, offrent au Musée de la Société qui se reforme peu à peu en notre hôtel d'Assézat, après la transmission du premier au Musée Saint-Raymond, une inscription de l'année 1270 trouvée récemment dans le jardin du presbytère.

Elle est tracée en beaux caractères très lisibles, bien que ceux des dernières lignes soient trop resserrés parce que le lapicide n'avait pas assez strictement calculé la dimension de la pierre. Le sens est aussi fort clair et ne demande aucune interprétation. Seul le mot *humanorum generum* pourrait surprendre au premier abord dans un texte de cette époque. Mais malgré sa physionomie du dix-huitième siècle, il était employé dans la langue liturgique dès les premiers temps chrétiens. Saint Léon, parlant du Christ, ne dit-il pas *naturam generis assumpsit humani* (IVe leçon du Nocturne de Noël)?

L'inscription est accompagnée par trois écussons gravés en creux, deux aux armes des Castelnau, un château à trois tours, et un, au milieu, aux armes comtales de Toulouse.

1. Peut-être pourrait-on avoir recours aux copies habilement faites de ces fresques il y a déjà vingt ans, par M. Rouillard, pour la Commission des monuments historiques. Celle-ci devrait bien les montrer à Toulouse.

« Anno Domini Mº CCº LXXº VII[1] mensis septembris fecit fieri opus istius fontis Dominus Petrus de Castronovo miles et civis Tholose in honorem Dei et beate virginis Marie et in honorem hominum humanorum generum ac redemptionem peccatorum suorum. »

Une source jaillit sur la pente du coteau, entre les maisons



alignées sur la route et l'église qui se dresse sur un petit plateau qu'encadrent les ombrages. Est-ce auprès d'elle que Pierre de Castelnau avait érigé une fontaine ou sur une dérivation amenée dans le jardin du presbytère?

Une inscription du Musée de Toulouse se rapproche de celle de Saint-Agne, c'est l'épitaphe d'Alamonde de Castelnau, veuve du chevalier Guilhaume de Castelnau, morte le 26 décembre 1222, chanoinesse de Saint-Etienne, en six lignes inégales encadrées aussi par les mêmes blasons.

Le nom de chanoinesse ne doit pas être entendu au sens où il a

1. Sous entendu : die.

été appliqué plus tard, soit à l'une des religieuses vivant en communauté dans un chapitre selon la règle de saint Augustin, comme à Toulouse les chanoinesses de Saint-Sernin et de Saint-Pantaléon, soit moins encore à des dames nobles vivant dans le monde, décorées, dans les derniers temps encore, de cette dignité par certains chapitres d'Allemagne. Les chanoinesses du treizième siècle, comme Alamonde de Castelnau, avaient plus d'analogie avec les membres des tiers-ordres actuels, obligées simplement à divers exercices de piété sans abandonner leur vie de famille.

Le nom de Saint-Agne devrait du moins s'écrire Saint-Aigne. C'est celui de saint Aignan, évêque d'Orléans dans le milieu du cinquième siècle. Ce n'est pas le seul saint des pays du Nord qui ait donné son nom à une église toulousaine. Saint Remi, de Reims, qui a laissé le sien à la rue Remézy, Saint Loup, de Troyes, saint Romain, de Rouen, saint Julien et saint Quentin, de Tours, sainte Radegonde, de Poitiers, furent aussi les patrons d'églises de Toulouse où sans doute une de leurs reliques fut apportée ou envoyée par les princes francs des deux premières dynasties, car ces églises sont très antérieures à la conquête qui suivit la guerre albigeoise.

Le secrétaire général :
E. Cartailhac.

Le secrétaire :
Ad. Couzi.

TABLE ANALYTIQUE[1]

(Années 1907-1908-1909)

Acad. des sc., inscript. et b.-lettres, de Toulouse, son histoire, p. 347.

ADHER (J.), élu m. résid., 376; la misère de la France en 1721, 414; ms. concernant Cayrac en Quercy, 433; lettres du sculpteur Marc Arcis et notes sur d'autres artistes toulousains, 443; diction topograph. de la Haute-Garonne, 485.

Alan (Hte.-Gar.). Son précieux missel mss. à la Nat. (fig.), 352.

ALCALDE DEL RIO, de Torrelavega, élu corr., 291.

« Alchimista christianus », imprimé à Toulouse en 1632, son auteur, 210.

Algérie, recherches archéologiques et préhistoriques, 394.

Annales de Toulouse, deux miniatures retrouvées à Paris, 318, 319, 325.

Archéologie préhistorique, un cours sur l' — à l'Université de Toulouse, 34. — Manuel d'archéologie préhistorique de Dechelette, 285.

Armoiries de Toulouse (fig.), 419; — des communes de la Haute-Garonne (fig.), 448.

Art (travaux d'); — à Toulouse, 19 et sq.; — Mercier, artiste toulousain du XVIIe s., 48; — miniaturistes d'Avignon, 126; — vœu pour la conservation des œuvres d' — des établissements religieux, 133; — monumental au Moyen-âge, 280; — de la Catalogne, peintures murales de l'église de Pedret, 295; — à Toulouse, 1622, 296; objets d' — du diocèse de Rieux au XVIIe s. 396; — religieux de la fin du Moyen-âge en France, 401; — œuvres commandées en pays toulousain, 413; — le sculpteur Marc Arcis et autres, 443; — gothique, ses origines, 467; — Raymond Lafage, dessins peu connus tirés de l'histoire de Toulouse, 476; — bail pour peintures (1579), 506.

AURIOL, abbé. Mortier roman, église de Villardonnel (Aude), (fig), 234; nouvelles archéologiques de Rome, 309; croix de fer de la halle de Cordes (Tarn), (fig.), 429; sarcophage paléo chrétien à Saint-Germier-le-Vieux, près Muret (fig.), 474; bas-relief de l'Isle-en-Jourdain (Gers), (fig.), 22.

BACQUIÉ-FONADE, formation des noms patronymiques du Midi, 393; explication du nom de rue Pharaon, à Toulouse, 68.

Balma (H.-G.), meubles du chât. de

1. Dressée par M. E. CARTAILHAC, secrétaire général

Balma au XVI[e] s., 199; — baronnie et château de, 388.

BARBIER (abbé), m. corresp., sa mort, 418.

BARRIÈRE FLAVY, Les sarcophages de la grâce. Dieu et de Miremont (fig.), 166; lit un c. r. d'un ouvrage sur la coutellerie, 169; rapport général sur le concours de 1907; Cuve baptismale de Grépiac (H.-G.), (fig.), 218; sur un sceau de l'Ardèche (fig.), 377; sur les arch. de M. le comte de Brettes-Thurin, ch. de Jottes (Haute-Gar.), 160; les objets d'art du diocèse de Rieux au XVII[e] s., 396; la cuve baptismale de Cintegabelle (H.-G.), (fig.), 409.

Basoche (Un souvenir de la) à Toulouse, 292.

Bas-reliefs de la Gaule, ouvrage d'Espérandieu, 174; — eucharistique de l'Isle-en-Jourdain, 522.

BATIFFOL. Rectification à propos d'un mss. toulousain du British-Museum, 36.

BÉGOUEN (comte). Une espionne inconnue du cardinal de Richelieu, M[me] d'Amalby, 187; Qu'étaient les sirènes? (fig.), 236.

Blasons des Capitouls (1745-1752), 354.

BOSCUS (L.) et **GALABERT**. Histoire de Caussade, 251.

BOURDÈS (colonel de). Vicomtes de Montclar de Quercy, documents, (1457-1554), 150; — famille de Clausade de Rabastens (Tarn). Biographie et généalogie, 327; — charte de 1261 (avec planche), vicomtes de Bruniquel et de Montclar, 359; — offre son vol. Documents épars : Toulousain, Bas-albigeois, etc., 434.

Brax (H.-G.), un écusson sculpté (fig.), 216.

Bronze (haches de) l'Ariège (fig.), 176.

Bruguières, statuts de la confrérie de N.-D.-de-Grâce, 1564, 517.

Bruniquel (vicomté de), 359.

BRUTAILS. Précis d'archéologie, 280.

CABIÉ, son ouvrage *Guerres de religion dans le Sud-Ouest*, 136; — sa mort, 435.

Camp de César de Pouzac, près Bagnères-de-Bigorre, 135.

Capitoulats, divisions de Toulouse, 320.

Capitouls de 1745 et 1752; leurs blasons, 354.

CARTAILHAC. Note sur des dessins paléolithiques, mains rouges et noires, etc., dans la grotte de Gargas (Hautes-Pyr.), 138; — présente le volume qu'il a publié avec l'abbé Breuil sur la caverne d'Altamira (Espagne), 351.

CAU-DURBAN, chanoine, m. corr., sa mort, son œuvre, 342.

Caussade (T.-et-G.), (histoire de), 251.

CAZURRO (Manuel), de Gérone, élu corresp., 367.

Céramique de Montans (Tarn), 290, 324.

CHALANDE (Jules). Blasons inédits des capitouls de 1745 et de 1752, 354; la rue des Juifs, à Toulouse, 367.

CHAMPREUX (marquis de). Le tombeau de Montmorency à Moulins, 223 (planche); — offre deux photogr. de miniatures des annales de Toulouse conservées par un amateur, baron Hugo de Betha et l'autre au musée de Troyes, 325; mann. 318. Note de M. de Lahondès sur les portraits, 319; le missel d'Alan (fig.), 352.

Charte de 1261, vicomté de Bruniquel (planche), 359.

Château du Valés, près Avignonet (H.-G.), 99.

Cintegabelle, expositoire du XVIII[e] s. de son église (fig.), 326; cuve baptismale (fig.), 409.

Christ de pitié des cryptes de Saint-Sernin, 482.

Clausade (famille de) de Rabastens (Tarn), biographie et généalogie, 327; — (M[me] de —), son testament en faveur de la Société, 178, 215.

Cloche de l'église de Montcabrié (Tarn), (fig.), 510.

Collège de Pampelune à Toulouse (fig.), 487.

Concours de 1907, 173; — de 1908, liste des lauréats, 487.

Congrès d'histoire du Sud-Ouest, 165.

Cordes (Tarn), notice de Portal, 81;

— (maison de) à conserver, 182, 222; Croix de fer de la Halle (fig.), 429.
CORRAZE, abbé, élu m. corresp., 187; Meubles du château de Balma au XVIe s., 199; l'église de Saint-Amans à Muret, 247; baronnie et château de Balma (H.-G.), 388.
COUGET (mort de M.), m. corresp. à Saint-Gaudens, 300.
Coutellerie (hist. de la), 169.
COUZI. Fresque de Saint-Lizier (Ariège) (fig.), 95; une pieta limousine (fig.), 120; un expositoire du XVIIIe s., église de Cintegabelle (fig.), 326.
Croix de fer, halle de Cordes (Tarn), (fig.), 429.
Cuve baptismale de Grépiac (H.-G.), (fig.), 218; — de Cintegabelle (H.-G.), (fig.), 409.

DECHELETTE. Manuel d'archéologie préhistorique, 285.
DEGERT (abbé). L'humaniste toulousain Jean de Pins, d'après ses lettres inédites, 81; Saint Vincent de Paul et les Etats de Languedoc, 300; — couronné par l'Institut, 344; contribution à l'hist. de l'imprimerie à Toulouse; constitution du diocèse de Saint-Papoul, 381; lecture d'une inscription du musée de Toulouse, de Gazost, 466.
DELORME. Cachette de monnaies à Larroque (Tarn), 239.
DELORT (colonel). Notice sur l' « Alchymista christianus », imprimé à Toulouse en 1632, 210; rapport sur le concours de 1908, 384; armoiries de Toulouse, 419; inscription du XIIIe s., 443.
DELOUME (Louis), m. rés., trésorier, un des fondateurs du Musée Saint-Raymond, bienfaiteur de la Société, sa mort, 179.
DUMAS, doyen à la fac. des lettres, élu membre résidant, 125.
DESAZARS DE MONTGAILLARD (baron). Les miniaturistes d'origine toulousaine à Avignon au temps de la papauté, 126.

Ecussons des églises d'Eaunes et de Marignac (fig.), 261 (voy. armoiries.
Eglise de Saint-Sernin, Toulouse, 115; — des Minimes, Toulouse, son rétable de 1622, 296.
ESPÉRANDIEU (Eloge de son grand recueil des bas-reliefs de la Gaule, 174.
Espionne de Richelieu, 187.
ESQUIROL. Bail à besogne, église de Montgeard, peintures (1579), 506.

Faïences des Dumont à Toulouse au XVIIIe s., 392.
Fontaine de la place de la Trinité, Toulouse, 124.
FOUQUE (Ch.). Noms des quartiers et des rues de Toulouse, 249; fabrique de faïences des Dumont à Toulouse au XVIIIe s., 392.
France, sa misère en 1721, 414.
Fresque de Saint-Lizier (Ariège), (fig.), 95.

GALABERT. Registres paroissiaux de Toulouse, 49.
Galeries d'escalier dans les cours des vieilles maisons de Toulouse (fig.), 264.
Gargas (grotte de), près Aventignan (H.-P.). Ses peintures et dessins préhistoriques (fig.), 138.
GENDRE (D^r), élu m. résid., 376; offre une pierre inscrite du XIIIe s. de Samatan (Gers), 443.
GÈZE (Louis), m. r. Sa mort, 18.
GRAILLOT propose de faire mouler les pierres tumulaires des Toulousains de l'armée romaine morts en Germanie. Adopté, 373.
Grecs (les) dans le sud de la Gaule, par M. Maas, analysé, 30.
Grépiac (H.-G.), cuve baptismale (fig.), 218.
Guerres de religion dans le sud-ouest de la France, présentation de cet ouvrage par Ed. Cabié, 136.

Haches de bronze de l'Ariège (fig.), 175.
HAROT (Eugène), élu m. corresp., 187; un écusson sculpté à Brax (H.-G.) (fig.), 216; recueil d'armoiries ecclésiastiques toulousaines, 249; écussons des églises de Marignac et l'Eaunes (H.-G.) (fig.), 261; armoi-

ries des communes de la Haute-Gar. (fig.), 448 ; armorial des évêques de Rieux — a. des év. de Comminges, 484.
Horloge construite à Toulouse en 1647, 514, et — décimale installée au Capitole en 1794, 301.

Imprimerie à Toulouse, 381.
Inscription sur pierre du XIIIe s., 535.
Instruments de musique des peintures de Sainte-Cécile d'Albi (fig.), 524.

JAUDON (H.). L'art et la sculpture en France, 233.
JOULIN présente son livre : établissements antiques du bassin supérieur de la Garonne, 143 ; les quatre fouilles de Martres-Tolosanes (1826, 1840, 1890, 1897), 144.
Juifs (rue des), à Toulouse, 367.

LAHONDÈS (Jules de), fêté par la Société, 107 ; le portail de Saint-Pierre-des Cuisines, Toulouse (fig. 9 ; sur une des portes de l'église de Saint-Sernin, 115 ; pieta de Saint-Nazaire de Carcassonne), 123 ; fontaine de la place de la Trinité, Toulouse, 124 ; Ronsard couronné par l'Académie des Jeux Floraux, 183 ; trois beaux portails de Toulouse détruits (fig.), 202 ; allocution de la séance publique : Les statues de Saint-Sernin seraient des Sibylles, 241 (planches) ; l'Horace et le Térence de l'ancienne Académie des Jeux Floraux (fig.), 259 ; galeries dans les cours des vieilles maisons à Toulouse (fig.), 264 ; présente le « Précis d'archéologie » de M. Brutails, 280 ; sur les portraits de capitouls de 1593 et 1635, 319 ; division de Toulouse en capitoulats, 320 ; analyse l'histoire de l'Acad. des sc. de Toulouse, de M. E. Lapierre, 347 ; analyse « l'art religieux de la fin du Moyen-âge en France », par M. Mâle, 404 ; sur la mort d'Ernest Roschach et d'Edmond Cabié, 435 ; origines de l'art gothique, 467 ; le blason de Cominihan sur un portail de Toulouse démoli (fig. 477 ; le vieux Toulouse : une épave des Pénitents-Gris, 480 ; le collège de Pampelune à Toulouse (fig.), 487 ; cloche de Montcabrié (Tarn) (fig.), 510 ; inscription sur pierre du XIIIe s. de Ramonville-Saint-Agne, 535.
Langue romane : un texte de 1302, 37.
LATAPIE. Recherches archéologiques à Tebessa, 394.
LÉCRIVAIN. Les Grecs dans le sud de la Gaule, analyse d'un article de M. Maas, 30.
LESTRADE (abbé). Art, son histoire à Toulouse, nouvelle série de baux à besogne, 19 ; baux à besogne, œuvres d'art du Toulousain, 513.
LEVIS-MIREPOIX (duc de), offre l'inventaire histor. et généal. des documents des Lévis-Léran devenus Lévis-Mirepoix, 150 ; élu membre honoraire, 169.
LUCHAIRE Achille), (mort de), m. corresp., 395.

Mains cernées de rouge et de noir, grotte de Gargas (fig.), 138 ; semblables sur les rochers en Australie (fig.), 140.
MALE. L'art religieux de la fin du Moyen-âge en France, 404.
Martres-Tolosanes (quatre périodes de fouilles à), 144.
MATHIEU (Mgr le cardinal). Sa mort, 342.
MÉRIMÉE annonce l'ouverture du cours d'archéologie préhistorique à l'Université de Toulouse, confié à M. Cartailhac, 34.
Meubles du château de Balma au XVIe s., 199.
MILHAU (abbé). Eglise de Balma (H.-G.), 248 ; deux tableaux exposés à Saint-Sernin, p. 470.
Minerve d'argent donnée à Ronsard par l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse, 183.
Miniaturistes d'Avignon d'origine toulousaine, 126.
Misère de la France en 1721, 414.
Missel d'Alan (H.-G.) à la Bib. nat. (fig.), 352 ; de Portet (Haute Gar.), en danger d'être perdu, 373.
Montans (céramique de), 290, 324.

Montesquieu et Villenouvelle en Lauragais, pont en bois, 515.
Montluc (une ordonnance de), 292.
Montmorency (exhumation du corps de), à Saint-Sernin, Toulouse, 516; son tombeau à Moulins (fig. et planche), 223.
Mortier roman de Villardonnel (Aude) et autre Toulousain (fin), 234.
MOURET (Félix). Sulpice-Sévère à Primuliac, 180.
Musée de Toulouse : catal. des peintures, par Roschach, 322.
Musée d'histoire naturelle de Toulouse visité par la Société, 335.
Musique (instruments de), peints à Ste-Cécile d'Albi, 524.

Nécrologie : comte Fernand de Rességuier, m. r., 17 ; comte Victor d'Adhémar, m. r., 17; Marcel Rouillard, 134 ; de Louis Deloume, 178 ; Couget, 300; Mgr Mathieu, 341 ; Cau-Durban. 342 ; Paul Privat, 357 ; baron de Rivières, 379 ; Ernest Roschach, 435; Edmond Cabié, 435.
Nomination de membres résidants et autres. Voyez Société.
N.-D.-de-Bonnes-Nouvelles, Toulouse, rétable 1642, 513.

Oratoire de St-Martin-de-Fenouillar (P.-Or.), 229.

Paléontologie humaine au Musée d'hist. nat. de Toulouse, 335.
Pampelune (collège de) à Toulouse (fig.), 487.
PASQUIER (Félix). Piles romaines de la Haute-Garonne, etc. (fig. 62) ; construction d'un rétable en bois de noyer dans l'église des Minimes à Toulouse en 1622, 296 ; les travaux dans le sous-sol autour de Saint-Etienne, Toulouse, 350.
Pénitents-Gris de Toulouse, 480.
PERROUD. Le rétable de Lagnieu (Ain), (fig.), 55; pieta de Peyrusse (Aveyron) (fig.), 283 ; punch d'adieu à M. —, recteur d'académie, qui prend sa retraite, 337; envoie des photographies d'une église de Marseille (fig.), 445.
Peyrusse (Aveyron). Une pieta, 284.
Pieta limousine, 120; — de St-Nazaire de Carcassonne, 123; — de Peyrusse (Aveyron), 285.
Piles romaines de l'Aude, 57; — de la Haute-Garonne, de l'Ariège, 62.
PINS (Jean de), humaniste toulousain. *Lettres inédites*, par l'abbé Degert, 81.
Portails de maisons de Toulouse détruits (fig.), 202.
PORTAL. Mercier, artiste toulousain renommé au XVIIe s., 48 ; le vieux Cordes (Tarn), notice, 81 ; pierre tombale d'un Toulousain près Albi, 508.
Pouzac B. P. Camp de César, 135.
Portet (la ville de) veut vendre son précieux missel, 373.
Préhistorique, dessins — dans la grotte de Gargas (H.-Pyr.), 138.
Primuliac de Sulpice-Sévère, recherche géographique, 181.
PRIVAT (Paul), éditeur de la Société et de l'*Histoire de Languedoc*, sa mort, 357.
PUYBUSQUE (de). Encore un livre de raison de 1690-1771, 97; élu m. résid., 198; incarcération et remplacement d'un trésorier royal à Toulouse, 1437, 286.

Ramonville-Saint-Agne, près Toulouse, inscription du XIIIe s. donnée à la Société, 535.
Registres paroissiaux de Toulouse, 49.
REGNAULT (Félix), m. résid., sa mort, 289; notice et portrait, 313.
Rétable de Lagnieu (Ain) (fig.), 55; — en bois de l'église des Minimes, à Toulouse, 296.
REY-PAILHADE. Horloge décimale au Capitole de Toulouse, 1794, 301 ; un instrument relique de Lavoisier, 469 ; ancien calendrier républicain de 1804, 469.
Richelieu (une espionne du cardinal de), 187.
Rieux. Objets d'art au XVIIe s., 396.
RIVIÈRES (baron de), m. résid., sa mort, 378.
ROGER (Robert). Haches de bronze de l'Ariège, dont une à deux anneaux (fig.), 176.

Romane (un procès en langue), 1302, 37.
Rome. Restaurations heureuses et projets menaçants, 309.
Ronsard couronné à Toulouse, 183.
ROSCHACH fêté par la Société, 107; catalogue du Musée de peinture de Toulouse, inventaire publié par le ministère, 322; sa mort, 435.
ROSSIGNOL (Elie) donne un magnifique album des dessins qu'il a faits de la céramique romaine de Montans (Tarn), 290; — signale un atelier de céramiste, 324; l'atelier d'un céramiste gallo-romain à Lombers (Tarn), 324.

Ste-Cécile d'Albi, instr. de mus. peints, 524.
St-Germier-le-Vieux, chapelle près Muret, 474.
Ste-Marthe, à la cathédrale de Marseille (fig.), 446.
St-Lizier (Ariège) [fresque dans la cathédrale de] (fig.), 95.
St-Martin-de-Fenouillar (Pyr.-Or.), 229.
St-Papoul, constitution du diocèse, 381.
Saint-Pierre-des-Cuisines (Toulouse), portail roman (fig.), 9.
Saint-Sernin, église de Toulouse (deux tableaux de), 470; Christ des cryptes, 482.
Samatan (Gers), inscription de l'ancienne église (fig.), 443.
SANTI (de). Un procès en 1302 en langue romane à propos d'un cheval, 37.
Sarcophages de la Grâce-Dieu et de Miremont (H.-G.) (fig.), 166; — paléochrétien (fig.), 474.
Sceau du prieur de la Chapelle (Ardèche) (fig.), 377.
Sibylles, statues polychromes de Saint-Sernin au Musée de Toulouse (planches), 241.
SICARD. Deux édicules romains, piles, de la région minervoise (Aude) (fig.), 57.
Sirènes (statuette de), ce qu'elles étaient (fig.), 238.
Société archéologique du Midi : Le colonel Delort y redevient m. résid., 47; M. Couzi est élu m. résid., 47; M. G. Sicard est élu m. corresp., 55; — fait restaurer la tour des Jacobins, 54; — classer la chapelle du grand Séminaire, 67; fête de la — en l'honneur de MM. Roschach et de Lahondès, 107; élit le duc de Lévis-Mirepoix membre honoraire, 169; élit m. corresp. Eug. Harot et abbé Corraze, 187; concours de 1907, 173-246; — reçoit un don de la famille Louis Delouine, 178; Me de Clausade a testé en sa faveur, le procès, 178, 215, 335, 479; mort de M. F. Régnault, 289; M. Alcalde del Rio et M. Pedro de Soraluce élus corresp., 291; mort de M. Couget, m. corresp., 300; réunion en l'honneur de M. Cl. Perroud, m. résid., qui quitte Toulouse, 337; mort de Mgr Mathieu, m. libre, 341; mort du chanoine Cau-Durban, m. corresp., 342; M. Adher (J.) et Dr Gendre élus m. résid., 376; mort du baron de Rivières, m. résid., 379; concours de 1908, rapport, 384; mort du chan. Barbier, m. corresp., 418; — de M. Ernest Roschach, m. hon., et de M. Edmond Cabié, m. c., 435.
Sociétés savantes de province : tendance au groupement régional, 165.
SORALUCE (Pedro de), de St-Sébastien, élu corr., 291.
Statues de St-Sernin passées au Musée de Toulouse, 241.
Sulpice-Sévère à Primuliac, études archéol. de F. Mouret, 181.

TACHARD (Dr). Oratoire de St-Martin de Fenouillar (P.-Or.), 229.
Tapisseries pour le château de Fournets (1551), 515.
Tombeau de Montmorency à Moulins (fig. et planche), 223.
Toulousains morts soldats romains en Germanie, 373.
Toulouse : travaux d'art, 19; clocher des Jacobins, 54; chapelle du grand Séminaire, 67; d'où vient le nom de la rue Pharaon, 68; le portail de St-Pierre-des-Cuisines, 70; chapiteaux de la Daurade, 77; lettres de Jean de Pins, humaniste de —, 81; une des portes de l'église de St-Sernin,

115 ; miniaturistes de — à Avignon au temps de la papauté, 126 ; fontaine de la place de la Trinité, 124 ; premier établissement à — , Vieille-Toulouse, 143 ; découverte de monnaies rue St-Etienne, 172 ; trois beaux portails détruits, 202 ; dons au musée St-Raymond, 209 ; galeries dans les cours des vieilles maisons (fig), 264 ; incarcération d'un trésorier royal à —, 286 ; un souvenir de la basoche à — 292 ; rétable de 1622 à l'église des Minimes, 296 ; horloge décimale au Capitole (1796), 301 ; division en capitoulats, 320 ; miniatures des Annales, 319-325 ; son Musée d'hist· nat. et préhistorique, 335 ; rue des Juifs, 367 ; histoire du territoire paroissial de St-Exupère, 390 ; armoiries de — (fig.), 419 ; ruines romaines dans le sous-sol de la rue des Récollets, 465 ; charpente de l'église du Calvaire, 466 ; deux tableaux de St-Sernin, 470 ; dessins tirés de l'hist. de —, par R. Lafage, 476 ; blason de Cominihan, 477 ; les Pénitents-Gris, 480 ; collège de Pampelune, 487 ; reçoit en don de MM. Rodière, maire, et Martin, curé, une inscription du XIII[e] s., 534.

Tour des Jacobins à Toulouse : démarches de la Société en sa faveur, l'Etat consent aux réparations, 54.

VIDAL (Aug.). Un souvenir de la basoche à Toulouse, 292.

Vignes (mesures contre les plantations de) (1739), 108.

FIGURES DISPERSÉES DANS LE VOLUME

Nos		Pages
1	Rétable de Lagnieu (Ain)	56
2	Pile romaine de Laure (Aude)	59
3 et 4	Plans de la pile (?) romaine de Laure	60
5	Pile (?) d'Homps (Aude)	61
6	Pile romaine de Labarthe-Rivière (Haute-Garonne)	63
7	Pile romaine de Luzenac (Ariège)	64
8	Pile romaine de Saint-Girons (Ariège)	65
9	Portail roman de Saint-Pierre-des-Cuisines (Toulouse)	71
10 et 11	Chapiteaux du portail	74, 75
12	Chapiteau de St-Pons-de-Thomières, musée de Toulouse	77
13	Chapiteau de la Daurade, descente aux limbes	78
14	Fresque de la cathédrale de Saint-Lizier (Ariège)	95
15	Château du Vales, près Avignonet (Haute-Garonne)	99
16	Chapiteau de la porte des Innocents, à St-Sernin de Toulouse, représentant l'Annonciation	118
17	Pieta limousine, collection J. Roques, Toulouse	121
18	Choix de mains de la caverne de Gargas, cernées de rouge et de noir	140
19	Mains cernées de blanc, etc., sur rochers en Australie	142
20-21	Armes des de Brettes-Thurin et des Babut-Nogaret	161
22	Armes des Le comte de Saman	162
23	Sarcophage de Sicard de Miremont	167
24	Tombeau d'Honor de Durfort, à Miremont (Haute-Garonne)	168
25-27	Ecussons de l'église de Brax (Haute-Garonne)	217
28	Eglise du couvent de la Visitation à Moulins	225
29	Mortier roman de l'église de Villardonnel (Aude)	234
30	*Id.* Toulousain, disparu	235
31	Sirène en bronze de l'île de Minorque	237
32	Blason de H.-G. Le Jay, évêque de Cahors	259
33	Neuf écussons sur clefs de voûte de l'église d'Eaunes	262
34-41	Huit galeries et tours d'escalier dans les cours, Toulouse	266-278
42	La pieta de Peyrusse (Aveyron)	284
43	Expositoire en bois sculpté de l'église de Cintegabelle	326
44	Un passage du missel manuscrit d'Alan (Haute-Garonne)	353
45	Sceau du prieur de la Chapelle-Graillouse (Ardèche)	377
46	Cuve baptismale de Cintegabelle (Haute-Garonne)	410

Nos		Pages
47	Armoiries de Toulouse, sur une clef de voûte de l'hôtel St-Jean....	420
48-50	*Idem* des manuscrits et imprimés...	423, 424, 426, 428
51	Croix en fer de la halle de Cordes (Tarn)	429
52	Inscription du XIII[e] s. de l'ancienne église de Samatan (Gers)	443
53	Ste-Marthe, chapelle St-Lazare, anc. cathédrale de Marseille	446
55	Vingt armoiries de communes de la Haute-Garonne	455
56	*Idem. Idem.*	461
57	Sarcophage de St-Germain-le-Vieux, près Muret (Haute-Garonne)..	475
58	Blason des Cominihan sur un portail démoli à Toulouse	478
59	Armoiries du collège de Pampelune à Toulouse	489
60	Plan dudit collège	497
61	Cloche de l'église de Montcabrié (Tarn)	511
62	Bas-relief eucharistique de l'Isle-en-Jourdain (Gers)	523
63-66	Instruments de musique figurés dans les peintures de Sainte-Cécile d'Albi	525-531

PLANCHES HORS TEXTE

Portrait de M. Jules de Lahondès, notre président actuel, *frontispice.*
Portrait d'Ernest Roschach, membre honoraire 436
Portraits d'Edouard et Paul Privat, éditeurs de l'*Histoire de Languedoc*.... 359
Portrait de Félix Regnault, membre titulaire 313
Portrait du baron de Rivières, archiviste 379
Portrait d'Edmond Cabié, membre correspondant 442
Tombeau de Montmorency à Moulins 223
Statues polychromes de Saint-Sernin au Musée de Toulouse 240
Charte de 1261, en roman, délimitant les vicomtés de Bruniquel et de Monclar 359

Toulouse, Imp. Douladoure-Privat, rue St-Rome, 39. — 8550

CONCOURS POUR LES PRIX ET LES MÉDAILLES

La Société dispose de deux prix décernés alternativement :

1° *Un prix de la valeur de 300 francs*, fondé par M. de Clausade et portant son nom.

Ce prix sera décerné en 1910.

2° *Un prix de la valeur de 200 francs*, fondé par le docteur Ourgaud et portant son nom. La Société ne désigne aucun sujet de concours ; il suffit que les ouvrages soient inédits et du domaine de l'archéologie ou de l'histoire. Ce prix sera décerné en 1909.

Des prix de 100 francs et des médailles pourront être accordés, chaque année, aux auteurs qui adresseront des travaux inédits sur des matières qui font l'objet des études de la Société.

Les ouvrages, imprimés dans l'année, relatifs à l'Histoire, à l'Archéologie ou au Folklore de la France méridionale peuvent obtenir les prix réservés ou des encouragements.

La Société décerne aussi des prix et des médailles aux personnes qui lui signalent et lui adressent des objets anciens : *chartes, manuscrits, inscriptions, monnaies, médailles, poids, peintures, sculptures, dessins, plans, meubles, vases, armes de pierre, de bronze ou de fer, bijoux*, etc., ou qui lui en transmettent les descriptions détaillées, accompagnées de figures.

Adresser tous les manuscrits, imprimés et objets, **avant le 1er avril**, au Secrétaire général de la Société, hôtel d'Assézat.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Fondée à Toulouse en 1831, la **Société archéologique du midi de la France** a été reconnue établissement d'utilité publique, par décret du 10 novembre 1850. Elle se compose de membres honoraires, de membres résidants, de membres libres et de membres correspondants, qui ont le droit d'assister aux séances et d'y faire des communications.

Les séances ont lieu, de droit, tous les mardis, à 8 heures 1/2, du dernier mardi de novembre au troisième mardi de juillet.

Le siège de la Société est fixé à l'hôtel d'Assézat-Clémence Isaure (palais des Académies). La bibliothèque est ouverte, le mardi et le mercredi, de 2 à 4 heures de l'après-midi.

La Société publie un *Bulletin* périodique in-8° et des *Mémoires* in-4°. (Voir à la troisième page de cette couverture.)

Elle décerne, chaque année, des prix et des médailles d'encouragement. (Voir le programme à la troisième page de cette couverture.)

Le terme pour l'envoi des ouvrages destinés au concours est le **1er avril** ; les adresser au Président ou au Secrétaire général.

BIENFAITEURS DE LA SOCIÉTÉ

M. le Dr OURGAUD a fondé un prix qui porte son nom, d'une valeur actuelle de 200 francs.

M. DE CLAUSADE a fondé un prix qui porte son nom, d'une valeur actuelle de 300 francs.

M. BONNEL, de Narbonne, a fait un legs de 1,000 francs.

M. OZENNE a compris la Société archéologique du Midi au nombre des Compagnies qui doivent être logées dans l'hôtel d'Assézat et de Clémence Isaure qu'il a offert à la Ville pour servir, sous ce nom, de palais des Académies.

M. Louis DELOUME, *in memoriam*, 5,000 francs donnés par son fils.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

MM. DE LAHONDÈS, président.
MÉRIMÉE, directeur.
E. CARTAILHAC, secrétaire général.

MM. COUZI, secrétaire.
Edouard PRIVAT, trésorier.
Baron DESAZARS, archiviste.

COMMISSION D'IMPRESSION ET DE LIBRAIRIE

MM. AURIOL.
LECRIVAIN.
GALABERT.

COMMISSION ÉCONOMIQUE

MM. PASQUIER.
DELORME.
SAINT-RAYMOND.

Toulouse, Imp. DOULADOURE-PRIVAT, rue St-Rome, 39. — 7804

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00678 2839